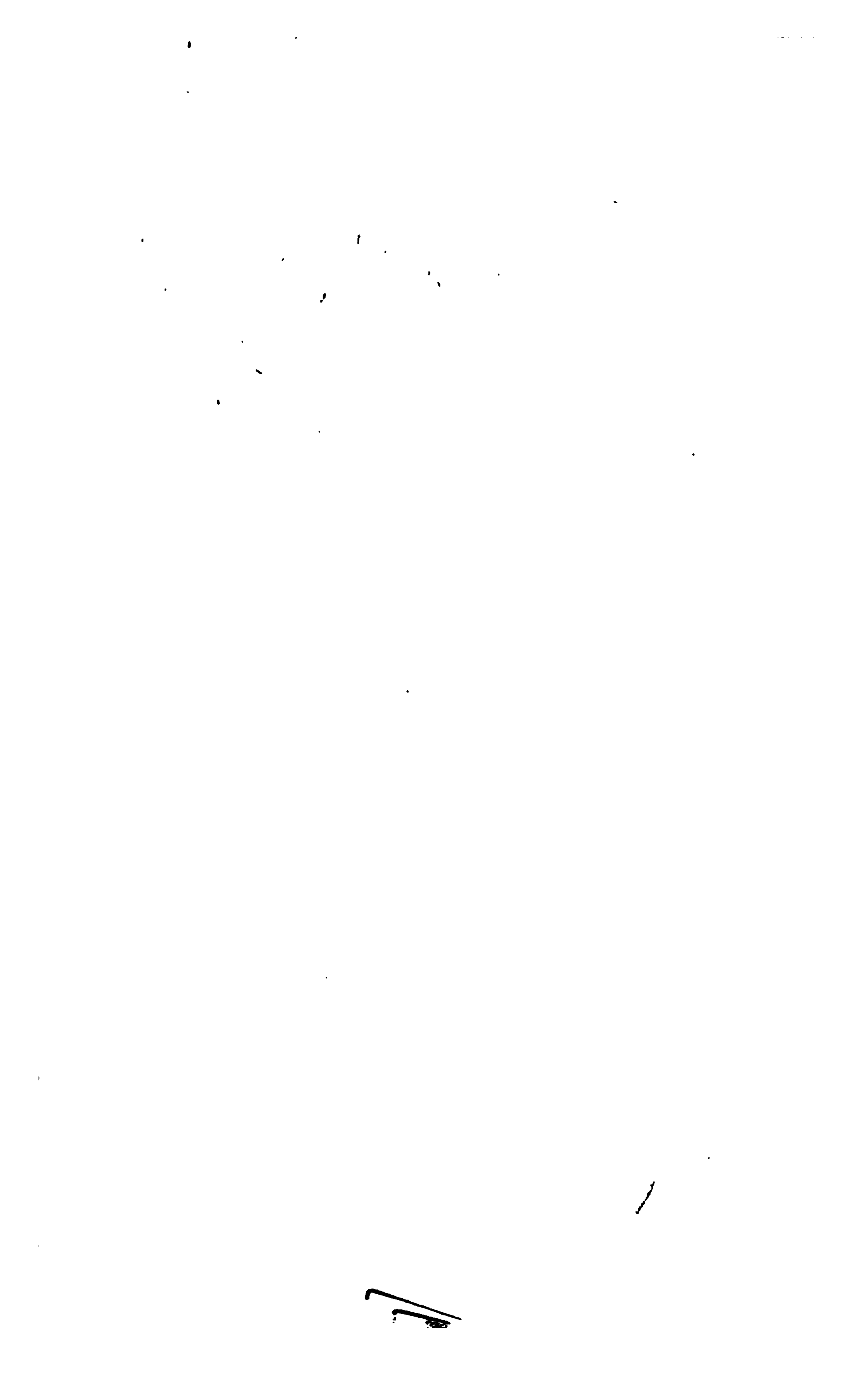


LA

REVUE OCCIDENTALE

PHILOSOPHIQUE

SOCIALE ET POLITIQUE

VERSAILLES. — IMPRIMERIE AUBERT
6, avenue de Sceaux, 6

LA

REVUE OCCIDENTALE

PHILOSOPHIQUE, SOCIALE ET POLITIQUE

ORGANE DU POSITIVISME

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

DIRECTEUR : PIERRE LAFFITTE

ORDRE ET PROGRÈS

12

SECONDE SÉRIE — TOME XI

107 — 1895

DEUXIÈME SEMESTRE

PARIS

SOCIÉTÉ POSITIVISTE

10, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 10

—

1895

15 Charlemagne 107. 18e ANNÉE. — N° 4. 1er Juillet 1895.

DE LA MONOMANIE RÉFORMATRICE

I

Du rôle actuel de l'idée de progrès.

L'idée de progrès, qui prévaut actuellement en France, depuis un certain nombre d'années, présente évidemment de graves inconvénients qui commencent à frapper les observateurs attentifs. Elle produit partout une recherche indéterminée du mieux ou de ce qu'on croit être le mieux, et, par suite, une agitation en tous sens; elle entretient ainsi une vague inquiétude, source de mécontentement. C'est par une conséquence mentale et morale d'un tel état d'esprit qu'on se croit autorisé à poursuivre sans cesse, sous le prétexte du mieux, autre chose que ce qui est.

Ces conséquences de la prépondérance actuelle de l'idée de progrès sont aggravées par une confusion, inévitable dans l'état inférieur de mentalité où, faute d'esprit positif, l'on se trouve actuellement, à savoir : la confusion de l'idée de progrès avec celle de changement. Dans

cette anarchie cérébrale, où chacun a la bride sur le cou et où, par suite, la prépondérance, au moins passagère, appartient à des natures secondaires, cette confusion, dis-je, était inévitable. Jadis, l'idée de grands changements impliquait celle de révolution, à laquelle s'attachait, pour beaucoup, un profond sentiment de défaveur. Il n'en est plus de même aujourd'hui, et cette confusion entre l'idée de progrès et celle de changement justifie toutes les tentatives quelconques; de telle sorte qu'une résistance inévitable, conséquence de la nature des choses, ne surgit que lorsque les inconvénients pratiques sont déjà produits, et qu'il y a des ruines à réparer.

Mais, ce qui aggrave les inconvénients de cet état de mentalité, c'est qu'il se combine avec la prépondérance des conceptions démocratiques et d'un état de sensibilité maladive qui se lie de plus en plus à celles-ci. L'ordre cosmologique, comme l'ordre biologique, présentent des imperfections graves dont nous ressentons les effets; mais nous sommes alors en face d'une fatalité qui s'impose et que les plus absurdes démocrates, les plus infatués de la prétendue souveraineté absolue du peuple sont bien obligés de reconnaître. Il n'en est pas de même dans les phénomènes sociaux et moraux : comme ils sont très modifiables, on croit qu'ils n'ont pas de lois; par suite, quand des inconvénients se manifestent, c'est nécessairement la faute des gouvernements et des forces sociales qui exercent la plus grande action sur ces phénomènes. De là des récriminations indéfinies contre les puissances directrices sociales ou politiques, de là cette conception de la masse humaine comme n'étant qu'une éternelle victime douée d'une foule de vertus, qui, il est vrai, ne sont que virtuelles. Cela constitue en réalité un type un peu bête ; car, puisque le nombre, d'après eux, est tout puissant, pourquoi est-il indéfiniment exploité par quelques-uns ? Il faut bien reconnaître que, si cela

était vrai, la masse serait passablement stupide, et qu'il faudrait alors à ses chefs, pour ne pas abuser, une vertu et une intelligence véritablement surhumaines; ce qui implique, au fond, contradiction. Il en résulte cet état singulier : le peuple souffre, ce n'est pas sa faute, c'est celle des chefs, ce sont eux les coupables et les exploiteurs; et cependant la masse est absolument incapable de se passer de ses chefs, car les tentatives quelconques que l'on a faites à cet égard ont toujours échoué d'une manière misérable; ce qui prouve bien qu'il y a, au fond, sans que la masse sache le voir, des nécessités inéludables. De là un état de révolte chronique qui, avec l'idée de progrès, pousse à des changements continuels, souvent violents, au moins comme désirs.

Mais si cette idée de progrès vague et incohérent a des conséquences si graves par sa prépondérance dans la masse humaine, elle en a de non moins graves entre les mains des chefs industriels. Dans l'état d'anarchie où nous nous trouvons, les chefs industriels ne se reconnaissent guère de devoirs, malgré certains efforts honorables, que dans les limites restrictives du Code. Chacun poursuit, et il y a là un réel degré de légitimité, son intérêt personnel, qui est un mobile éternellement durable et qu'on ne supprimera jamais; il ne pourra être que modifié. De là des entreprises croissantes d'opérations importantes, souvent nuisibles aux intérêts du public, et seulement avantageuses à quelques-uns : de telle sorte que l'idée de progrès qui pousse à l'amélioration industrielle pousse aussi à la divagation industrielle, et à une exploitation souvent blâmable de la crédulité publique. L'idée, socialement si dangereuse, de transformer, pour ainsi dire instantanément, nos villes, a été une conséquence de cet état d'esprit. Au lieu d'une amélioration sage et continue de nos cités, on en a poursuivi la transformation immédiate et totale; les conséquences sociales

ont été graves et le seront encore davantage. Le prolétariat lui-même, qui était souvent victime de ces brutales modifications, applaudissait à celles-même qui lui étaient finalement le plus profondément nuisibles. Les positivistes ont vainement lutté contre cet état de choses quand, en 1876, le parti républicain, surtout avancé, appuyé naturellement du parti rétrograde qui, en pareil cas, lui emboîte pieusement le pas, voulut reprendre la politique économique de l'Empire qu'il avait si violemment blâmée. Nous luttâmes énergiquement au conseil municipal et au dehors pour empêcher l'emprunt qui allait être le point de départ de cette aberration économique. Nous eûmes beau signaler le danger social et moral autant qu'économique de cette transformation violente; trop d'immenses intérêts personnels étaient engagés pour qu'il nous fût possible de vaincre. Le journalisme, organe de ces intérêts spéciaux, leur donna une intensité nouvelle : nous eûmes beau faire ressortir l'importance qu'il y aurait à substituer des travaux de haute utilité publique aux travaux de pure démolition. Les Romains avaient, par ce point de vue supérieur de civisme qui était propre à cette grande nation, su donner aux populations urbaines des eaux en abondance, tandis que la municipalité de Paris allait donner des boulevards bordés de logements plus ou moins insalubres. L'idée de progrès et de changement donnait aux intérêts privés une trop forte base, avec l'appui du journalisme, pour qu'il nous fût possible d'empêcher ou seulement d'enrayer.

Si nous passons à l'ordre politique, les conséquences de cette prépondérance de l'idée vague de progrès sont non moins frappantes et non moins redoutables. C'est une agitation continuelle, chaque député croit posséder, en telle ou telle modification des choses à faire imposer par la loi, une panacée aux maux de la France; ce qui

est grave surtout quand on touche à des institutions fondamentales. Il est certain que les esprits les plus vulgaires, abandonnés à leur propre sens, voient les inconvénients des institutions les plus nécessaires; les enfants même les voient. Mais ce qui est plus difficile, et ce que les esprits supérieurs seuls peuvent bien comprendre, ce sont les avantages profonds et nécessaires des grandes institutions, telles que la famille, la propriété : ces institutions ont été créées non point *à priori* par voie de décision, à la suite d'une étude plus ou moins approfondie, mais spontanément sous le poids même des nécessités humaines et sociales. Il faut une profonde analyse scientifique pour trouver les raisons de leur établissement et les conditions de leur modification. La science sociale, à peine créée par Auguste Comte, y suffit difficilement; dès lors on conçoit combien des esprits bien intentionnés sans doute, mais ordinaires, apportent de perturbations quand, pour améliorer des inconvénients secondaires dans un phénomène, ils détruisent le phénomène lui-même. Cela est surtout frappant dans notre système financier et dans les à-coups continuels qu'on lui apporte, pour le bonheur du peuple, bien entendu. Nous voyons de prétendus financiers chercher, par exemple, cette quadrature du cercle qu'on appelle l'impôt juste. Le caractère fondamental de l'impôt est évidemment de ne pas empêcher, ni mettre un obstacle trop grand à l'accomplissement des phénomènes économiques sur lesquels il porte, mais, en dehors de cela, la condition essentielle est de fournir le plus facilement possible à la collectivité les ressources nécessaires au paiement des fonctions communes propres à cette collectivité. Car, si l'on considère combien, dans les résultats du travail économique d'un individu, interviennent de conditions multiples tenant au passé comme au présent, et qui sont nécessaires à l'accomplissement

de ce phénomène, on est vraiment stupéfait de la naïve audace de ceux qui cherchent à déterminer exactement ce que chacun doit payer en proportion de ses avantages. La quadrature du cercle est un jeu d'enfant auprès de pareils problèmes. Le résultat final est que, par des dégrèvements très démocratiques, on diminue les ressources de l'Etat sans améliorer en aucune manière le sort de la population; et le peuple applaudit sottement ces prétendus progrès. Espérons que, mieux éclairé, il en viendra à siffler avec énergie ceux qui lui promettent des progrès illusoires. Je n'insiste pas davantage sur ce sujet où chacun peut facilement faire des vérifications décisives.

Dans le monde théorique, les inconvénients de l'idée vague de progrès, qui n'est au fond, comme je l'ai dit, que l'idée d'un changement continu et presque indéterminé, ne sont pas moins frappants. Dans cet état incohérent de la mentalité française, où se combattent constamment l'anarchie et la rétrogradation, aucune impulsion prépondérante ne surgit et ne domine, comme cela a eu lieu, par exemple, dans notre admirable XVIII[e] siècle. Chacun veut briller, et pour cela faire du nouveau, et, faute de pouvoir être original, on devient excentrique.

En somme donc, on peut voir par un tel tableau les inconvénients et les dangers de cette prépondérance de l'idée de progrès par sa confusion, du reste inévitable, avec l'idée de changement. Les fatalités cosmologiques, biologiques et sociologiques qui nous dominent, mettent heureusement un frein nécessaire, quoique insuffisant, aux perturbations qui résultent de la poursuite d'un changement indéfini dans l'état des choses.

II

Conception générale de l'évolution de l'idée de progrès.

Cette prépondérance vague et confuse de la notion de progrès a, comme nous venons de le voir, des conséquences graves ; dès lors, il devient indispensable de soumettre cette notion à une analyse scientifique qui puisse préciser et rectifier les dispositions des bons esprits. Je ne suivrai pas dans mon appréciation l'ordre historique. La notion de progrès a surgi de la morale et de la sociologie ; mais, en suivant un ordre plus dogmatique, je la rattacherai à la cosmologie elle-même. L'homme a un tel besoin de stabilité qu'elle s'est manifestée même sous l'arbitraire théologique, surtout par la prépondérance de la notion de fatalité empruntée à la période fétichique. Cette notion a été un contre-poids à l'arbitraire des volontés divines.

Si nous nous plaçons au point de vue cosmologique, nous verrons surgir deux notious corrélatives : 1° celle de *loi* réglant l'accomplissement même des phénomènes ; 2° celle de *modificabilité* qui a surtout une valeur relative à l'homme. Il est certain que les phénomènes cosmologiques apportent des modifications à l'ordre fondamental par leur accomplissement même ; et, à la longue, ces modifications finiront par changer considérablement l'ordre des choses. Fontenelle a eu un sentiment très profond de cette notion.

Outre cette modificabilité lente dont les conséquences ne sont sensibles qu'à de très longs intervalles, il y a une modificabilité moins profonde qui résulte surtout de notre activité propre, et qui sert de base à toute l'industrie humaine, en prenant le mot dans son acception la plus générale. Cette modificabilité, résultant de l'in-

dustrie humaine et base de cette industrie, se lie et se subordonne à la modificabilité spontanée des phénomènes cosmologiques. Ces notions sont devenues trop familières de nos jours, surtout en face de la vaste prépondérance de l'industrie, pour que j'insiste davantage.

Mais ce n'est pas encore l'idée de progrès. La notion de progrès suppose une coordination d'efforts successifs vers une amélioration, dont le degré ne peut être naturellement mesuré que par rapport à nous. C'est dans l'ordre moral que cette notion a surgi. Les prêtres comme les philosophes ont cherché l'amélioration physique et surtout morale de l'homme. Cette poursuite a été le but de leurs efforts théoriques et pratiques. Les diverses religions, comme les diverses philosophies, ont poursuivi une telle destination, sous des aspects très variés, mais en donnant habituellement à l'un de ses aspects une prépondérance spéciale exagérée. La coordination la plus complète qui ait existé jusqu'ici est celle, sans aucun doute, que l'on doit au catholicisme.

Néanmoins, l'élaboration de l'idée de progrès restait, même au point de vue préliminaire, tout à fait insuffisante, tant qu'elle n'avait pas été étendue aux phénomènes sociologiques. Là était le vrai nœud de la difficulté : la stabilité sociale est tellement indispensable qu'on l'a toujours proclamée d'une manière absolue sans pouvoir néanmoins l'atteindre jamais. Quand la série des événements amenait des changements plus ou moins profonds dans l'état social, on les subissait sans aucun doute, mais le nouvel ordre établi était conçu comme un retour à un état primitif hypothétique qui avait constitué comme l'état parfait dont on s'était mal à propos éloigné. En termes plus positifs, l'idéal était toujours derrière nous et non pas devant. Aussi l'on peut dire que ce n'est qu'au XVII[e] et au XVIII[e] siècle qu'a surgi définitivement l'idée de progrès sociologique, consis-

tant dans la succession d'une suite d'états s'engendrant les uns les autres en s'améliorant plus ou moins graduellement. Pascal, Leibnitz et d'autres l'ont entrevu dans l'évolution purement scientifique, où cette notion se dégageait nettement de la contemplation de la succession des doctrines de plus en plus perfectionnées.

Ces doctrines, en effet, ont toutes la même destination, à savoir : la représentation d'une réalité qui nous entoure, représentation vérifiée par l'expérience et par les applications que nous en faisons. Il y avait donc là tous les éléments nécessaires pour la constatation de l'idée de progrès : 1° une limite donnée par la réalité des choses, qu'il faut représenter pour la modifier ou nous soumettre ; 2° une succession d'essais qui nous en rapprochent de plus en plus, et qui restent toujours vrais dans un certain degré d'approximation donnée. Si Pascal a eu une certaine conception de cette notion du progrès dans l'évolution scientifique, Fontenelle lui a donné enfin son caractère difinitif en concevant l'évolution progressive comme soumise à des lois qui permettent des prévisions. Mais cette notion, réduite en sociologie à l'évolution de la science, était au fond profondément imparfaite, car elle laissait en dehors l'évolution politique et sociale. La découverte en était d'une difficulté extrême parce que l'évolution moderne étant, par un de ses aspects, nécessairement révolutionnaire, puisqu'il fallait éliminer le régime du moyen âge, la méconnaissance de ce régime rendait impossible toute véritable conception du progrès social. Le génie de Turgot surmonta cette difficulté en rendant justice au catholicisme, bien qu'il en fût sorti, mais aussi en rendant justice aux qualités de l'ordre temporel du moyen âge, quoique d'une manière très insuffisante. Cependant il s'éleva à la notion de progrès qui servit de base au travail philosophique de Condorcet. Ce travail, malgré

ses imperfections, n'en a pas moins été la base des tra vaux d'Auguste Comte, comme celui-ci s'est plu si souvent à le reconnaître.

C'est Auguste Comte qui a enfin coordonné, sur des bases positives inébranlables, la notion de progrès sociologique, et qui a lié cette notion à celle du progrès moral ou de l'homme individuel de manière à constituer une doctrine aussi positive que cohérente.

Cette introduction familière de la notion de progrès a été sans doute un grand pas dans le développement de la mentalité humaine, et le changement ainsi produit tend à modifier de plus en plus l'activité sociale. Cette notion a réagi, sous le nom de transformisme, sur les sciences biologiques de même que sur les tentatives pour améliorer les méthodes d'éducation et d'enseignement. Cette introduction sociologique de l'idée de progrès est donc un pas capital, mais qui se ressent de l'insuffisante analyse scientifique qui a précédé. Cette notion a pénétré, en effet, dans l'esprit public, non pas par la sociologie d'Auguste Comte, mais par des théories se rattachant surtout au xviii[e] siècle, qui l'avaient introduite d'une manière trop peu positive. Il y a donc utilité à ce que le positivisme vienne apporter sa précision et sa cohérence dans des conceptions qui finissent, faute d'une analyse suffisamment rationnelle, par devenir perturbatrices.

En somme, l'accomplissement de tous les phénomènes produit une modificabilité spontanée qui doit servir de base à la modificabilité systématique. Dans les phénomènes sociaux et moraux, cette modificabilité, soumise à des lois régulières, tend vers une certaine limite conforme à notre nature et à notre situation, et qui constitue le progrès proprement dit. Il y a dès lors dans les progrès une hiérarchie qui suit la hiérarchie encyclopédique telle que l'a établie Auguste Comte.

D'abord le progrès matériel, où cette notion acquiert sa précision ; puis le progrès biologique, qui porte sur notre nature végétative et animale, de même que sur celle de nos compagnons, les animaux et les végétaux ; puis le progrès sociologique des institutions ; et enfin le progrès moral qui coordonne tous les autres. Celui-ci doit être considéré comme le régulateur de tous les progrès quelconques ; mais il ne doit jamais être séparé du progrès matériel et social, sous peine de dégénérer en un mysticisme rétrograde et anarchique, d'autant plus perturbateur qu'il se lie habituellement, quand il ne pousse pas à la pratique, à une vanité sans limite ; parce que l'on met à son crédit effectif le désir vague d'être plus parfait, ce qui ne prouve pas qu'on le soit devenu.

III

Le Progrès n'est que le développement de l'Ordre.

Il faut reconnaître que tout ce que nous venons de dire sur la notion de progrès resterait insuffisant et finirait par créer une instabilité redoutable si cette notion ne se liait pas à celle d'ordre fondamental, le progrès n'apparaissant alors que comme un développement lent et graduel de l'ordre, suivant la formule d'Auguste Comte : « Le Progrès n'est que le développement de l'Ordre ». Mais cette formule est plutôt implicite qu'explicite : il y a nécessité d'appporter à ce sujet quelques éclaircissements.

Ce théorème de sociologie était tout à fait nécessaire, à cause de l'apparence d'instabilité indéfinie que présente le spectacle de l'histoire combiné avec la notion de progrès continu. Il y avait là un vrai danger signalé non seulement par les docteurs de l'Eglise catholique, mais

aussi par des esprits émancipés. Auguste Comte a répondu à ce besoin dans le second volume de *Système de Politique positive*, consacré à la statique sociale. Celle-ci ne pouvait certainement être fondée qu'après la dynamique : Auguste Comte a répondu à une véritable nécessité historique en s'attachant d'abord presque exclusivement à celle-ci ; mais ce n'était là qu'un travail préliminaire. La dynamique solidement fondée, il importait de la rattacher à la statique, c'est-à-dire à la théorie de l'ordre. C'est ce qu'a fait Auguste Comte : il a pris chacun des aspects de l'organisme collectif, la religion, la propriété, la famille, le langage, la société, et il a donné, pour chacune de ces grandes institutions, une théorie statique qui consiste toujours en deux parties bien distinctes : d'abord, l'analyse des conditions essentielles dans ce qu'elles ont de commun à tous les temps et à tous les lieux ; puis, la limite idéale vers laquelle tend chacune de ces institutions, limite qu'il a déterminée d'après la considération du spectacle historique, éclairé par une théorie supérieure de la nature humaine et une analyse fondamentale de notre constitution cosmologique. L'évolution historique est dès lors conçue comme ayant pour but de rapprocher de plus en plus ces institutions de ce type idéal. Par un pareil travail, le spectacle changeant de l'histoire se dégage de son instabilité apparente et est toujours dominé par la contemplation, explicite ou implicite, d'une double limite inférieure et supérieure ; la réalité s'intercale entre ces deux limites.

Tel est l'esprit général de la conception qui subordonne le progrès à l'ordre.

Nous pourrions, sans aucun doute, prendre chacune des grandes institutions de l'organisme collectif et donner des exemples frappants de la réalité de cette conception ; mais ce serait résumer la statique sociale, ce

qui exigerait trop de détails. Nous nous restreindrons à quelques aspects.

Je prends, par exemple, l'organisme social dans son fonctionnement le plus général. Le principe qui domine cette théorie est le suivant: division des fonctions, et concours des fonctions. Nous voyons que plus une société se développe et plus les fonctions se divisent; mais nous voyons aussi, d'un autre côté, que ces fonctions concourent de plus en plus les unes avec les autres dans l'espace et dans le temps, soit spontanément, soit systématiquement. Avec cette double considération nous pouvons juger l'utilité comme l'opportunité des diverses modifications à apporter à l'organisme social. Ainsi, il est de toute évidence que la division des fonctions, abandonnée à elle-même ou poussée à une limite extrême, conduirait bientôt à l'abrutissement des agents, et par suite à l'altération des fonctions elles-mêmes. De là, la nécessité de développer de plus en plus les appareils de ralliement pour remédier aux inconvénients inévitables d'une division croissante. Dans toute société, on satisfait plus ou mois spontanément à ces conditions, mais il est nécessaire d'y satisfaire systématiquement; sinon l'on est exposé à de graves dangers de rétrogradation ou de perturbation. Il faut donc repousser la disposition aveugle actuelle avec laquelle on accueille toutes les modifications quelconques, sans s'inquiéter des conséquences qu'elles peuvent avoir ultérieurement, et sans se demander si tel progrès sur un point capital ne produira pas des perturbations graves dans l'ensemble de la situation. Cela est surtout frappant dans le régime industriel actuel. Au début, où il fallait développer les forces, il était naturel d'accueillir toutes les modifications progressives; mais, actuellement, les forces sont largement développées et n'ont rien à craindre d'un effort de stabilité. Il y a donc lieu

de se demander, lorsqu'on veut introduire un progrès industriel, si les avantages de son introduction brusque ne sont pas plus que compensés par la perturbation qu'elle apporterait dans la vie économique de la masse populaire. Il faut, du reste, se rappeler toujours que tout changement brusque détermine une perte de force vive, et qu'il en résulte finalement une perte pour la société. Les craintes du prolétariat à cet égard sont donc légitimes et réellement sociales; et il est certain que l'opinion publique, d'abord, et la législation ensuite, interviendront pour régler ces modifications industrielles qui changent tout d'un coup les conditions d'existence d'une masse considérable. Il faut cependant remarquer que cela ne sera possible et efficace qu'autant que le positivisme aura suffisamment modifié les esprits pour que le règlement, qui doit être surtout moral, s'exerce avec une mesure convenable. Nous sommes sans doute bien loin d'un tel état; mais les déclamations révolutionnaires violentes n'y pourront rien, elles ne feront qu'aggraver la situation : elles doivent être soigneusement considérées comme les symptômes graves d'un mal interne.

Nous pourrions appliquer des considérations analogues aux changements qui résultent des modifications dans les idées. Il est incontestable que cette sollicitation continuelle, due surtout à nos littérateurs, pour changer constamment et presque arbitrairement d'idées, peut avoir, et a souvent de graves conséquences. Il y a bien un contre-poids spontané dans notre inertie cérébrale qui, heureusement, s'oppose à une variabilité rapide et incessante de nos opinions; le mal n'en est pas moins réel, c'est là surtout qu'il faut subordonner le progrès à l'ordre, en exigeant de toute idée nouvelle la démonstration qu'elle apporte une meilleure approximation dans la connaissance de la réalité, et qu'en outre cette

meilleure approximation est opportune et réclamée par des nécessités économiques et morales. C'est là le principe général d'après lequel nous pouvons juger toutes les modifications mentales, sociales ou économiques. On doit, en effet, se demander d'abord si elles apportent une amélioration réelle dans l'état des choses, si elles augmentent effectivement notre puissance modificatrice, et aussi si elles sont opportunes, c'est-à-dire exigées par les conditions mêmes de notre situation.

Ces considérations peuvent aussi s'étendre à la propriété et à la famille. Je prends, par exemple, la propriété. Une première considération générale nous frappe : c'est la distinction capitale entre la propriété collective et la propriété individuelle. L'une et l'autre ont des avantages et aussi des inconvénients : la propriété individuelle est la source de l'indépendance des agents humains ; elle est donc la condition de tout progrès, et, par suite, elle produit dans la poursuite de ce progrès des perturbations que l'on peut craindre de voir dépasser les limites légitimes de variation. La propriété collective présente, au contraire, des conditions d'ordre, de stabilité et de régularité ; mais son extension conduit bientôt à l'inertie ; c'est ce que la théorie démontre, et ce que l'expérience a grandement vérifié. De là, la nécessité de bien déterminer les conditions dans lesquelles doit agir l'appropriation individuelle, et celles dans lesquelles doit agir l'appropriation collective. L'on peut arriver sous ce rapport à des principes généraux d'appréciation que j'ai, du reste, plusieurs fois exposés ; mais la discussion peut porter sur ce qui est, pour ainsi dire, à la frontière, c'est-à-dire sur les choses qui comportent tantôt une appropriation collective et tantôt une appropriation individuelle. Enfin, si nous considérons la famille, nous sommes en face de questions analogues pour arriver à la conciliation fondamentale de l'ordre et du progrès. Ici les er-

reurs et l'instabilité ont les conséquences les plus redoutables, parce qu'elles atteignent bientôt le problème fondamental de la reproduction des individus, non seulement au point de vue matériel, mais aussi au point de vue intellectuel et moral ; ces deux aspects sont, du reste, indissolubles, l'âme, ou le cerveau, étant intimement liée au corps par une harmonie constamment croissante. C'est surtout dans la question du mariage et de la famille qu'il est le plus facile de divaguer, car les inconvénients sont évidents et immédiats, et les avantages profonds et souvent voilés. C'est là qu'il faut avoir l'énergie sociale d'accepter les inconvénients et surtout les malheurs individuels dans un intérêt social supérieur. Il est bien entendu, cela va sans dire, que l'on doit chercher tous les moyens pour diminuer le plus possible les malheurs individuels ; mais il est incontestable que, même à ce dernier point de vue, l'instabilité des relations est la plus détestable des solutions : elle ne fait que multiplier les essais sans les rendre meilleurs, en en changeant seulement la forme et la nature. On peut dire, au surplus, que la loi de l'histoire, prise dans son ensemble, nous montre la tendance croissante à la stabilité et à l'indissolubilité du lien conjugal, soit pour les époux, soit pour les enfants. En tout état de cause, le plus horrible des malheurs dont une société puisse être atteinte serait que l'instabilité législative vînt s'appliquer à un tel sujet, sous la fatale impulsion de notre littérature qui a été si souvent blâmable à cet égard.

L'on voit donc combien est vaste ce problème de la subordination du progrès à l'ordre ; il embrasse tous les aspects quelconques de la vie sociale, et cela d'une manière de plus en plus redoutable. C'est aux esprits sérieux et réfléchis à bien apercevoir la portée de ces questions, et plus nous avancerons, plus il sera nécessaire de faire prévaloir la condition prépondérante

d'ordre, et de modifier de plus en plus cette intempérance monomoniaque qui pousse l'Occident, et spécialement la France, aux changements indéfinis, sous prétexte d'amélioration.

Je n'ai pu, naturellement, dans ce travail, qu'indiquer sommairement l'ensemble du problème. Chacun des aspects de la question exigerait, on peut le dire, une analyse particulière ; mais il fallait préalablement donner une vue générale, de manière à appeler l'attention des esprits sérieux sur la question principale. Le problème est devenu d'autant plus redoutable qu'il n'y a plus en France de vrais conservateurs. Quand Auguste Comte écrivait en 1856 son *Appel aux conservateurs*, la classe qu'il avait en vue sous cette dénomination et qui avait été si éminente sous la Restauration, alors qu'Auguste Comte l'avait analysée et appréciée, n'existait déjà réellement plus. Cette bourgeoisie, qu'il avait connue sagement conservatrice tout en étant progressive, était devenue de plus en plus rétrograde et plaçait son idéal dans une sorte d'autocratie grossière ayant pour base un théologisme devenu de plus en plus antipathique ou indifférent à la population. Il y a quelque naïveté à vouloir indéfiniment prêcher à la masse humaine, dominée par la science, dont elle subit le contre-coup, et par l'industrie, à laquelle elle participe à chaque instant, une préoccupation de vie future qui ne peut plus avoir d'efficacité que sur des oisifs à qui la vie est facile et qui aimeraient à s'en ménager une autre plus douce encore et plus longue. La masse humaine est liée par son activité de tous les jours à la modification du monde, de manière à augmenter les produits nécessaires et à participer de plus en plus à leur consommation, en même temps qu'aux loisirs légitimes que permet cette augmentation continue des matériaux consommables. D'un autre côté, l'industrie repose de plus en plus sur la science abstraite,

et par là la notion de cette science abstraite devient de plus en plus nette dans le public, non pas qu'il en ait une conception systématique et précise, mais il l'apprécie par les résultats effectifs de son développement. Il sent que la science seule permet de constituer notre providence réelle, qui consiste à prévoir et à pourvoir. Ceux qui y participent comme élément indispensable de la pourvoyance acquièrent par cela même la notion croissante de la prévoyance. Il n'y a que des littérateurs étrangers à toute notion réelle, et dont le talent se réduit a des combinaisons de mots et de banalités courantes qui puissent ignorer cela. Je ne parle pas, bien entendu, de ceux, il y en a, qui sont de vrais poètes, c'est-à-dire des peintres de la nature humaine. Quant à la masse, elle sent nécessairement l'importance prépondérante de ces deux éléments fondamentaux des sociétés humaines : la science et l'industrie. La conception de leur solidarité est essentielle au point de vue de l'ordre, car ces deux grandes créations solidaires sont nécessairement organiques. Ce n'est pas par des déclamations révolutionnaires que l'on modifie le monde, et les prolétaires dans leur pratique le savent bien. Ils savent très bien par leur activité de tous les jours que pour qu'ils puissent modifier les choses, le monde, d'une manière utile, il leur faut d'abord connaître une réalité à laquelle ils se subordonnent et qu'ils modifient ensuite à force d'énergie et de persévérance ; sinon rien ne réussirait, rien ne s'accomplirait. Par la nature de ses travaux, la masse humaine est nécessairement conservatrice, et elle le devient de plus en plus par suite de la prépondérance croissante de l'industrie et de la science ; et si cela n'était pas, avec l'absence de doctrine générale universellement acceptée, la société se dissoudrait dans une sanglante anarchie. L'esprit révolutionnaire est, au fond, purement littéraire ; il sera néanmoins dangereux

tant que l'esprit d'ordre restera purement spontané et ne sera pas devenu systématique. Un grand progrès s'est accompli à cet égard par la formation en France d'un parti d'ordre et de gouvernement pleinement républicain et pleinement conservateur. Voilà où sont les vrais conservateurs pour lesquels Auguste Comte avait pensé et avait écrit. C'est aux positivistes maintenant qu'il appartient de faire du prolétariat et de la masse sociale l'appui de plus en plus inébranlable de l'ordre fondamental des sociétés et c'est à cette œuvre capitale que nous convions de plus en plus les gens prévoyants, les gens de cœur ; nous pouvons même espérer y faire concourir la partie la plus clairvoyante et la plus sérieuse du parti rétrograde. Le Positivisme constituera ainsi une force sociale croissante qui, en poursuivant le progrès lentement mais avec persévérance, le subordonnera toujours à l'ordre.

P. Laffitte.

Paris, le 18 mai 1895 (27 César 107, Alexandre Sévère).

LA SUPRÉMATIE DE L'HOMME (1)

Traduction par André [illegible]

Malgré l'intérêt suscité par l'étrange hypothèse dont j'ai parlé dans l'avant-dernier numéro de cette Revue, bien des indices prouvent que la suprématie qu'a atteinte la théorie de l'évolution par la lutte des espèces (à laquelle nous avons été soumis pendant les trente dernières années) est sur son déclin. Une théorie plus ample et plus profonde, plus synthétique et plus sympathique, commence à la supplanter. Les travaux et recherches de Darwin et de ses successeurs ne seront point cependant oubliés : la publication en 1859 de « l'*Origine des Espèces* » restera une date mémorable dans l'histoire de la science ; seulement, d'autres facteurs viendront s'ajouter à ces découvertes. La lutte meurtrière ne sera plus considérée comme la seule force ayant agi pour préparer cette planète au règne de l'homme. On sera bien plus circonspect dans l'application de la théorie Darwinienne aux problèmes humains. Il deviendra de plus en plus évident que d'autres agents que ceux de la rivalité et de la lutte ont constamment été en jeu et qu'ils tendent à prendre une importance toujours croissante jusqu'au moment où, parvenus au

(1) Le livre de M. Drummond auquel cet article fait allusion est intitulé : *Ascent of Man*. Ce titre implique à la fois *ascendant* et *avènement*. L'auteur l'oppose au titre du livre célèbre de Darwin sur *the Descent of Man* : descendance de l'homme.

règne de l'Humanité, nous arriverons à ce qui est réellement, pour me servir d'une expression théologique, une nouvelle dispensation. La providence humaine aura fait alors concourir les forces du monde matériel dans un but éthique. Tout cela peut ainsi se résumer : à mesure que l'on discerne mieux l'étroitesse des limites dans lesquelle le Darwinisme peut servir de clef à l'histoire de l'homme, on revient à la théorie de l'évolution humaine exposée au commencement de ce siècle par Auguste Comte.

C'est dans ce sens qu'est écrit un livre de M. Drummond, récemment paru et intitulé : « La *Suprématie de l'homme*. » L'auteur tient à l'école spiritualiste, mais il est familier avec les résultats des récentes recherches biologiques et ne cherche en aucune façon à se dérober aux conclusions atteintes par la recherche scientifique. Faisons de suite remarquer qu'en ce qui concerne l'homme et sa position dans le monde, le Spiritualisme, bien que possédant des erreurs propres, n'est pas sans une certaine valeur passagère comme contre-poids au spécialisme matérialiste. L'époque n'est pas éloignée où le Positivisme, qui n'est ni matérialiste, ni spiritualiste, mettra à profit les meilleures choses des deux doctrines, en en rejetant les pires. Mais jusqu'à ce que soit accomplie la réconciliation de l'analyse et de la synthèse, jusqu'à ce que, sous la religion de l'Humanité, la complète domination de la morale scientifique ait été rendue compatible avec le libre jeu des sciences inférieures dont elle est le couronnement, la philosophie spiritualiste servira au moins à maintenir l'attention sur la nature morale de l'homme, que les recherches trop spécialisées de la physique et de la biologie de notre siècle tendent à laisser dans l'ombre.

La plus grande partie du livre de M. Drummond est consacrée à la première apparition, dans les étages inférieurs de la vitalité, des phénomènes qui caractérisent

les étages les plus élevés, et qui se mettent surtout en évidence dans la nature humaine.

Il insiste sur ce fait, si souvent rappelé dans cette Revue, que la théorie Darwinienne de l'Évolution, vraie dans tout ce qu'elle avance, ne considère les choses que d'un seul point de vue, puisqu'elle concentre l'attention presque exclusivement sur la fonction de la conservation personnelle. La vérité, cependant, est que dans les phases les plus inférieures de l'évolution comme dans les plus élevées, on peut distinguer l'action continue de deux forces : la lutte pour sa propre vie, la lutte pour celle des autres. Dans les formes les plus élémentaires de la vie, ces deux forces sont représentées par les deux fonctions de développement et de reproduction. De même que dans les cellules les plus simples, du royaume végétal ou animal, dans les Amœbes, par exemple, ou dans les dernières cellules des fibres des racines, on peut distinguer quelque chose qu'on peut appeler sélection, ce qu'on reconnaît pour le premier germe de l'intelligence ; de même, dans l'attraction mutuelle de deux cellules qui par leur union produisent une nouvelle génération, on peut discerner les premières manifestations de cette force vitale qu'on désigne finalement par amour. A mesure qu'on remonte l'échelle de la vie et que les sexes se séparent, cet instinct prend une forme visible et palpable. Ajouté à l'instinct sexuel, il prend une plus grande importance et devient l'amour de la mère pour son rejeton. Inconscient et presque mécanique chez les articulés et les vertébrés les plus inférieurs, il devient manifeste et conscient chez les oiseaux, encore plus puissant chez les animaux qui nourrissent eux-mêmes leurs petits de leur propre substance et les soutiennent pendant leur longue enfance sans protection ; puis cette fonction atteint sa plus haute intensité dans l'enfance de l'homme, plus longue et encore moins protégée.

Une fois la famille constituée, les germes de la moralité apparurent dans le monde. La courte durée de la famille dans la plupart des espèces animales a rendu difficile cette appréciation, qui cependant a été bien faite par quelques grands naturalistes dont la vision a été fortifiée par l'étude de la société humaine. Personne plus que George Leroy, le philosophe sportsman du dernier siècle, n'a éclairé ce sujet. C'est à cet ami de Hume et de Diderot que nous devons ces descriptions (contenues dans les « Lettres sur les animaux »), de la vie de famille des loups et des renards qui jettent tant de jour sur leur existence intime et montrent les émotions de tendresse et de pitié qu'on trouve au début de la moralité. Il est impossible d'aller au-delà chez les animaux, puisque la moralité, au sens propre du mot, exige l'existence simultanée de la famille et de la société.

Une action morale est une fonction sociale, comme l'a si bien expliqué M. Laffitte, accomplie par un organe libre, sous l'influence des affections enfantées par la famille. Or, dans les grands vertébrés, l'existence sociale a été presque écrasée dans les luttes primitives qui ont fini par la suprématie de l'homme. D'un autre côté, nous pouvons voir la vie sociale portée à un très haut degré de perfection avec absence complète de vie de famille, chez les abeilles et les fourmis. On dirait que ce sont les études de M. Kidd sur se type d'existence sociale qui l'ont amené à l'étrange erreur dont je parlais dans l'avant-dernier numéro, à savoir que le progrès de l'espèce implique le sacrifice et l'amoindrissement de l'individu. Un état de choses dans lequel toutes nos activités sociales sont réglées par nos supérieurs officiels ou se trouvent être le résultat automatique de la tradition des ancêtres, serait parfaitement incompatible avec la moralité. L'action morale, comme l'ont dit les sages pendant des siècles, implique une certaine mesure de liberté et d'arbitraire. Comte a ajouté à la dis-

cussion surannée, cette vérité d'une importance capitale : la moralité exige l'amour. L'amour, comme le dit saint Paul, est l'accomplissement de la loi. Le caractère principal de l'action humaine est « d'agir par affection, et de penser pour agir. »

La société humaine se distingue de la ruche de l'abeille ou de la fourmilière en ce qu'elle est constituée, non par des individualités, mais par des familles. Dans l'amour des parents pour leurs petits, dans la dépendance des enfants vis-à-vis de leurs parents, dans la mutuelle affection des enfants du même foyer, se trouvent les germes de ces trois affections altruistes : la compassion, la vénération et l'amitié, dont le développement et la suprématie finale constituent le principal facteur dans le progrès continu de l'homme. Il est bien entendu que d'autres facteurs sont intervenus dans la formation de son caractère et de ses idées. D'âpres luttes contre les fatalités du monde extérieur, la rigueur des climats, la férocité des carnivores et des tribus ennemies, continuées pendant des milliers d'années, ont rendu difficile l'appréciation des faibles et lents débuts de l'amour altruiste. Ces luttes ont laissé des traces invétérées ; elles ont renforcé les féroces instincts animaux qui font de l'homme la plus affreuse des bêtes de proie quand ils ne sont point réprimés.

Néanmoins, le double sens du mot Humanité n'est pas une chose fortuite. Il révèle l'assurance instinctive, gravée sur la tablette monumentale du langage familier, que ce qui distingue l'homme des autres animaux est son aptitude à atteindre le triomphe final de l'amour altruiste. L'avènement et le progrès de cet amour, voilà le sujet capital de l'histoire humaine, quand il sera convenablement traité un jour à venir.

Dans le lent avènement de l'homme, l'amour de soi et l'amour des autres ont toujours été et seront toujours intimement liés.

Un monde d'activité altruiste, dont l'égoïsme serait complètement banni, peut être entrevu en rêve ; mais, en réalité, il n'en existe pas et n'en existera jamais. Ce qu'on peut dire du nôtre, c'est que ses éléments les plus nobles, semblables en cela à la balle du fusil qui gagne de l'efficacité par la résistance, se développent d'autant plus qu'ils sont plus comprimés. La guerre, tuerie collective des semblables, a été l'école des plus nobles vertus, comme le prouve le mot même de vertu qui veut dire courage viril. Fidélité, vérité, honneur, valeur, discipline, résignation, telles sont les choses apprises à cette école où les maîtres étaient des hommes comme César, lorsqu'il s'agissait de défendre contre les attaques du dehors les trésors et les traditions les plus précieux de l'Humanité. L'incorporation romaine des pays conquis a donné naissance à la conception entièrement nouvelle qui illumine les œuvres de Cicéron et des stoïques et qui avait pris racine avant l'apparition de l'Eglise chrétienne, la conception de l'*humanum genus*, le tout collectif dont chacun de nous n'est qu'un membre et pour lequel nous sommes tous des débiteurs. Paul et les Saints chrétiens ne firent qu'augmenter l'intensité d'un courant de pensées et de sentiments préexistants. Le Christ de l'Eglise catholique est le précurseur de l'Humanité, avec laquelle le Christ du XIXe siècle tend de plus en plus à s'identifier, en en dépouillant tout ce qui est spécial, juif, miraculeux et théologique et en incorporant les résultats de la science moderne et du progrès révolutionnaire. Pour ceux qui savent lire entre les lignes de l'histoire de l'Évolution, la contemplation d'un pape persuadant à ses fidèles d'accepter la République française et s'occupant lui-même de la solution des questions sur le travail, est un signe, comme du reste, il y en a beaucoup d'autres, que le règne de l'Humanité n'est pas lointain.

Le bouton va fleurir, malgré les enveloppes théologiques qui en recouvrent encores les pétales.

Il est parfaitement exact, comme nous le disent les naturalistes, que la loi de la sélection naturelle gouverne toutes les formes de la vie, pour les organismes sociaux compliqués comme pour les plus humbles. Ces sociétés qui, pour quelque cause que ce soit et par n'importe quel moyen, ont développé les vertus de vérité, fidélité, justice, courage, tiendront bon contre les autres, et, en supposant un milieu extérieur suffisamment favorable, prendront la tête du mouvement évolutif. Dans l'état final et normal de l'homme, la victoire ainsi gagnée ne peut laisser aucune haine chez ceux qui ont perdu la partie, car les qualités qui ont déterminé cette victoire sont précisément la garantie de son juste emploi. Dans notre imparfait état actuel, le jeu de cette loi est compliqué, est dissimulé par bien des conditions contraires, mais la loi n'en existe pas moins.

Prenons un exemple concret et familier. Les Anglais ont gagné leur empire par la force résultant de saintes traditions domestiques et nationales maintenues pendant des siècles et atteignant leur apogée au siècle d'Elisabeth et de Shakespeare. La force peut survivre pendant un certain temps à la manifestation morale qui l'a créée. Mais, si le maintien et l'extension de l'empire indiquent le développement d'un point de vue différent, orgueil de race et de caste, avidité du pouvoir, suppression, au nom du patriotisme, de celui de chaque race sauf la nôtre ; s'ils exigent la destruction des races africaines par les mitrailleuses Maxime et l'alcool ; si l'annexion de terres convoitées est faite par des traités que nous sommes décidés à l'avance à violer ; si, enfin, les progrès et les besoins urgents de nos travailleurs sont négligés dans la lutte entreprise dans un but avare et imaginaire ; alors il est certain que les mauvaises graines

de l'auto-destruction qu'un tel empire renferme ne tarderont pas à produire leurs récoltes. Que ce soit d'une attaque extérieure ou d'une décadence à l'intérieur, cet empire tombera — et de haut.

Ainsi donc, par la loi de la sélection naturelle, le succès final et les avantages sont dévolus à celles des sociétés qui observent les règles de la justice ; les inconvénients et les échecs sont le lot de celles qui les violent.

Cela n'est que la répétition en langage scientifique de bien des dictons du vieux temps : l'honnêteté est la meilleure politique ; les moulins de Dieu tournent lentement mais broient très fin ; la justice élève une nation, etc...

Il paraît donc que la loi Darwinienne se prononce dans une certaine mesure en faveur de la Justice. C'est vrai, et c'est beaucoup ; mais il nous faut autre chose encore. L'espoir de la récompense, la crainte du châtiment ont été montrés à l'homme pendant des siècles, du temps des dieux. On lui remontre ces choses pendant le règne plus étendu des lois scientifiques. Dans aucun de ces cas l'encouragement ne suffit, s'il n'est encouragé par l'appel direct à un motif plus élevé, comme l'enthousiasme que produit l'amour altruiste, l'abnégation, le dévouement aux choses d'autrui. De tels sentiments ont, nous l'avons vu, leur source dans les plus profondes racines de la vie. Leur développement, leur pouvoir croissant pour la modification des instincts sauvages, leur prédominance finale dans l'avenir éloigné auquel nous tendons, toutes ces choses — et non pas le pouvoir de supprimer l'espace, d'égaler la vitesse des oiseaux et des poissons ou de transformer la terre en or — constituent les éléments propres à nous permettre de mesurer le règne de l'homme.

(Extrait de la « **Positivist Review** » du 17 Dante 106.

D[r] J.-H. Bridges.

L'HOMME ET L'UNIVERS

I

Le discours de lord Salisbury à l'Association Britannique, lors de sa réunion à Oxford, soulève une bonne fois la question dont la solution importe tant au maintien ou au déclin de la philosophie de Comte : Pouvons-nous connaître l'univers ou notre savoir scientifique doit-il s'en tenir éternellement à l'homme et à son milieu ? Comte, nous le savons tous, prétendait que, non seulement nous ne pouvions connaître l'univers, mais que la conception même, indiquée par ce mot « univers », était négative, futile et incohérente. Son idée peut être mieux comprise par un exemple familier. C'est un fait acquis pour la loi de la gravitation qu'elle se vérifie dans tout notre système solaire. Si nous demandons comment on sait cela, on nous répondra en général que la position de la lune et des planètes, connue par cette loi, est prédite une et même plusieurs années à l'avance dans les almanachs et que personne, parmi les marins ou les intéressés, ne s'est jamais plaint d'inexactitude. S'il y avait une erreur dans la loi ou dans les calculs basés sur elle, on aurait le plus grand intérêt à la découvrir, mais jamais il ne s'en est rencontré.

Dans ce qui se rapporte à notre système solaire, l'épreuve est donc rigoureuse et satisfaisante. Mais pour les autres systèmes, il n'en est pas ainsi. Il est vrai que

dans le siècle actuel on a fait quelques observations intéressantes sur quelques systèmes voisins. Jusque-là, ces résultats se sont montrés compatibles avec l'hypothèse de la gravitation des corps qui les constituent, s'effectuant suivant les mêmes lois que chez nous. Mais cette certitude est loin d'être portée au degré qui aurait satisfait Newton, qui, on s'en souvient, fit des réserves pendant des années sur sa théorie de la gravitation, alléguant l'inexactitude mathématique de ses données et prétendant que de simples probabilités étaient plus qu'inutiles en pareille matière.

Quant à la structure physique des systèmes sidéraux, il faut songer qu'en prenant la distance solaire comme unité, le plus proche de nous est à 100,000 fois cette distance. Or, nos connaissances sur la structure du soleil sont des plus rudimentaires : il semble donc probable que nous ne saurons d'ici longtemps — peut-être jamais — rien de précis sur la structure intime des étoiles fixes. En supposant que nous possédions les données propres à calculer avec une précision mathématique les mouvements de plusieurs milliers d'étoiles doubles ; que, par quelque méthode encore inconcevable, nous puissions obtenir des renseignements sur les nombreux corps obscurs qui ont cessé de briller ; que nous puissions dresser un catalogue de leurs éléments chimiques ; supposons encore que nous puissions obtenir ce résultat pour toutes les étoiles révélées par les procédés photographiques, il n'en resterait pas moins ce fait évident, que cet ensemble immense n'est pas l'univers, pas plus qu'un verre d'eau n'est l'océan Pacifique.

Remarquez que nous ne visons aucunement à décourager ceux qui étudient l'astronomie sidérale. L'homme est curieux de sa nature ; il veut connaître tout ce qui est connaissable. Il y aura toujours de certains individus qui, ayant richesses, loisirs, et n'étant point tour-

mentés par de pressantes sympathies sociales, pourront sacrifier leur vie à battre les sentiers inconnus : *Avia Pieridum peragrant loca nullius ante trita solo*. Il est possible que certaines de leurs recherches puissent se montrer, dans un millier d'années, capables de jeter une lumière imprévue sur des sujets intéressant le bonheur de l'homme ; et aussi que d'autres soient stériles. Cependant, les plus infructueuses ne doivent pas être estimées inférieures à celles qui occupent toute la vie et toute la pensée des riches oisifs dans un but de confort et de jouissance. Tout ce que l'on maintient ici, c'est que l'on se tromperait en envisageant l'astronomie sidérale comme aboutissant à l'intelligence de l'univers. L'univers est aussi inconnaissable que le *credo* de saint Athanase.

Il y a quelques siècles, l'univers était considéré comme limité. On le regardait comme une vaste sphère contenant d'autres sphères concentriques, la terre servant de noyau central...: la grande majorité des hommes instruits partagea cette façon de voir depuis Aristote jusqu'à Galilée. La « Vision du Dante » montre combien cette croyance était réelle. Dans le « Paradis », Beatrix conduit Le Dante de la Terre à la Lune, puis à Mercure, Vénus, le Soleil, Jupiter, Saturne et les étoiles fixes. Au delà de ces dernières il n'y a plus rien : l'espace et le temps cessent d'exister. Dieu est décrit comme un point lumineux produisant la force et le mouvement à travers l'univers. Dans le seizième siècle, Giordano Bruno et Galilée imprégnèrent l'esprit européen de l'idée dont Lucrèce et ses maîtres en philosophie avaient déjà quelques anticipations confuses, que l'univers est infini. La découverte ébranla l'édifice de la foi catholique à tel point qu'il ne s'est jamais remis de la secousse. Mais à part cette importante manifestation, l'acceptation du système de Copernic ouvrit, à la pensée

scientifique, deux voies entre lesquelles il faut choisir d'une façon formelle.

L'une est celle choisie par Descartes. Sa fameuse théorie, qui tint la tête de la pensée européenne pendant près d'un siècle, était un essai d'explication de l'univers basé sur des principes scientifiques. Les lois élémentaires du mouvement étant connues, de même que la substance éthérée homogène qui remplit l'espace, Descartès s'efforça de montrer que, par suite d'une marche graduelle de différentiation et d'évolution, le monde devait être arrivé à peu de chose près à l'état dans lequel nous le voyons actuellement. C'était là une bien grosse montagne à escalader : inutile de dire que jamais Descartes n'atteignit le sommet.

Mais l'effort fut un stimulant ; il eut pendant un moment le grand avantage de coordonner l'effort intellectuel et de montrer l'unité de méthode qui devait présider aux investigations de la nature ; entre les mains de Descartes, elle donna de grands résultats.

La seconde voie adoptée fut d'abandonner toute tentative d'explication de l'univers et de traiter en particulier chaque classe de phénomènes, à mesure qu'elle se présentait, sans trop se préoccuper de ses relations avec les autres classes. C'est la méthode employée, avec tant de succès, par sir Isaac Newton et les autres fondateurs de la Société Royale. Des institutions comme la Société Royale se fondèrent partout en Europe au XVII[e] siècle et sont actuellement en pleine prospérité. Elles ont produit de grandes choses. Presque toutes les découvertes scientifiques sont, sinon effectuées par leurs membres, du moins divulguées par leurs soins. Elles constituent un terrain commun sur lequel peuvent se rencontrer les investigateurs de la nature et préviennent ainsi les pertes de temps et de force qui se produisent

dans toute besogne effectuée en double. Que peut-on désirer de plus ?

Cependant, on a de plus en plus pressenti pendant ce siècle qu'il fallait quelque chose de plus. Les mémoires scientifiques se sont tellement multipliés qu'ils ont souvent produit les ténèbres plutôt que la lumière. Aucun homme, dans quelque branche scientifique que ce soit, ne peut se familiariser avec tout ce qui a été produit avant lui ; il en résulte le plus souvent que, pour ses travaux, c'est absolument comme si rien du tout n'avait été fait. Dans certains cas, il semble que le but principal du chercheur est de renverser ce qui a été édifié avant lui, de rééditer une observation de mince importance avec un léger surcroît d'exactitude. L'instinct de la proportion est perdu. On abandonne les tentatives visant à apprécier l'importance relative des découvertes. La conséquence inévitable est que l'application immédiate aux arts industriels devient l'unique pierre de touche de leur valeur.

Cependant, si la science doit jouer le rôle que Comte — et d'autres — lui ont assigné, si elle doit être désormais la base sur laquelle doivent reposer, à l'avenir, les institutions humaines, si elle doit remplacer la foi théologique comme source de ces pensées et convictions communes qui doivent désormais diriger l'activité commune des hommes, eh bien ! il faut quelque chose de plus que le mélange confus de mémoires scientifiques jetés dans la circulation et provenant des discussions des académies et des congrès scientifiques. Il faut un principe, unissant, coordonnant, en un mot, synthétique, vers lequel tout ce travail analytique se trouvera converger, bien que librement et spontanément. Tout revient à savoir la constitution d'une telle synthèse ?

On peut en concevoir deux, bien qu'une seule puisse remplir le but cherché. D'abord, il peut y avoir un re-

nouvellement de l'essai de Descartes de présenter un tableau de l'univers. Le *Cosmos* de Humboldt et le premier volume de la *Philosophie synthétique* de M. Spencer sont des exemples de ce qu'on peut faire dans cette voie. L'ouvrage de Humboldt est à peine plus qu'une pittoresque description de la nature faite par un homme de vaste science ; il est presque oublié à présent.

L'essai de M. Spencer est plus ambitieux et plus étendu. Comme Descartes, il établit des principss d'action existant depuis l'origine des temps et devant continuer jusqu'à la fin, tels que la persistance de la force, le passage de l'homogène à l'hétérogène, et ainsi de suite. Il entreprend de montrer qu'en se basant sur ces principes, la différentiation et l'intégration d'un milieu homogène occupant l'espace continueraient à exister pour former finalement le système solaire et sidéral qui nous entoure, et que le jeu continu des mêmes forces amènerait la dissolution finale, c'est-à-dire le retour au milieu éthéré et uniforme d'où partit d'abord l'évolution. Cette alternance d'évolution et de dissolution serait destinée à durer toujours. Telles sont les grandes lignes du premier volume de la *Philosophie synthétique* de M. Spencer. Que de telle spéculations soient au-dessus de nos faibles facultés de calcul et de prévision, c'est ce que l'auteur ne semble pas reconnaître.

On parle, il est vrai, constamment de la sphère de l'inconnaissable ; c'est une sorte de divinité passive qui, semblable à Atlas, porte l'univers sur ses épaules sans s'y immiscer.

Mais des spéculations comme celles que je viens d'indiquer sont considérées par M. Spencer comme devant se ranger dans la sphère des choses susceptibles d'être connues.

C'est donc là la première sorte de synthèse, appelée

en langage technique : synthèse objective. Le penseur se tient en dehors de l'univers, l'examine pour ainsi dire à distance et apprend à ses semblables comment il s'est formé et développé, et aussi comment il disparaîtra un jour. Cependant il paraît y avoir une sérieuse objection à faire à cette façon de voir : c'est qu'elle implique un rapprochement de l'omniscience tellement grand que nous doutons fort qu'on l'atteigne jamais.

Prenons, par exemple, l'un des phénomènes les plus simples de la nature : la chute d'une pierre. Galilée et Newton nous ont dit comme elle tombe; mais pourquoi elle tombe, voilà ce que nous ne savons pas plus que du temps d'Aristote. Les physiciens actuels sont disposés à croire à des forces agissant à distance, à une force d'attraction exercée par la terre sur la pierre, ou par le soleil sur la terre. Il faudrait donc en venir à une force de pression et c'était l'hypothèse de Descartes au XVII[e] siècle. C'est possible; seulement nous ne savons comment mesurer une telle force. Nous ne pouvons sortir du système solaire pour l'examiner. Si nous ne pouvons comprendre une chose aussi simple que la source d'où procède la gravitation des corps, il est tout simple que nous ne puissions savoir comment la vie est venue sur la terre ou quelles étaient les forces qui transformèrent, il y a un million de siècles, un petit morceau de protoplasme en un poisson, un oiseau ou un homme.

Lord Salisbury a rendu un bon service en disant ces sortes de choses à un auditoire d'hommes de science, entouré d'un public instruit. Il a très clairement montré que ce n'est ni au physicien, ni au biologiste d'effectuer une synthèse de conceptions scientifiques, si ce n'est en faisant des hypothèses aussi hardies et indémontrables que la cosmogonie de Moïse ou des Brahmines. Il reste à examiner si une bien meilleure coordination ne peut être effectuée sur un plan entièrement différent : celui

qui consiste à considérer la vie sociale et morale de l'homme comme le but essentiel de l'effort intellectuel et à faire rayonner de ce centre toutes les branches de la science biologique, physique ou mathématique.

II

Nous venons de voir : 1° que si la science doit être d'un certain poids dans le gouvernement de la vie de l'homme, il faut présenter ses principales indications en des groupements précis tels que l'esprit puisse facilement les saisir; 2° que l'évolution cosmique (comme on appelle l'hypothèse de la formation primordiale du monde et celle concernant son état dans un million de siècles) n'offre aucun principe de cohésion propre à constituer ces groupements d'une façon logique. La vérité pure est que de telles hypothèses n'ont absolument rien de scientifique, bien qu'elles aient produit une certaine impression sur ce qu'on appelle le public studieux et qu'elles soient ardemment rappelées lors des obscures déclamations qui précèdent souvent les congrès scientifiques sérieux. Plus tôt ces choses seront ouvertement connues, mieux cela vaudra. De telles hypothèses ne sont que le fruit de ce qu'on appelle parfois, à tort, l'imagination scientifique : elles occupent l'espace qui sépare la science de la poésie; mais comme poésie et comme science, elles sont également médiocres. La caractéristique de la poésie est que, par le choix de certains mots sagement ordonnés, nos instincts sympathiques soient développés et nos esprits portés plus haut, de façon à nous rendre capables de discerner ces belles nuances de caractères et de milieu qui indiquent à la fois les divergences et les affinités des différentes natures humaines.

La caractéristique de la science est qu'elle nous mette à même de prédire, dans certaines limites, la suite naturelle des évènements, afin de les modifier quand nous le pouvons ou de nous y soumettre sagement quand cela est impossible. Ainsi comprises, les cosmogonies de Haeckel, de Spencer et autres imitateurs de Descartes me paraissent avoir échoué, soit comme poèmes, soit comme mémoires scientifiques : elles ne remuent point l'âme humaine, pas plus qu'elles ne guident son jugement.

Reportons-nous une fois de plus au discours de lord Salisbury, dont nous parlions tout à l'heure, et qui, dans le sujet qui nous occupe, indique une justesse d'esprit vraiment remarquable. Au sujet de la *sélection naturelle*, c'est-à-dire de la lutte pour la vie, considérée comme l'unique et suffisante explication de l'évolution, lord Salisbury cite un remarquable passage de la récente conférence de Weismann à Oxford. « Nous acceptons la sélection naturelle, dit Weismann, non point parce que nous pouvons en démontrer la marche en détail, pas même parce que nous pouvons nous en faire une idée plus ou moins approchée, mais simplement parce qu'il faut l'accepter, parce que c'est la seule explication possible que nous puissions concevoir... Autrement il nous serait impossible d'expliquer l'adaptation des organismes sans avoir recours au principe d'un créateur intelligent. »

Là-dessus lord Salisbury demande avec un parfait bon sens et une grande logique s'il est nécessaire de trouver quelque explication. « En politique, il arrive parfois qu'il faut prendre un certain parti, bien qu'aucun ne soit exempt de danger, mais ce genre de raisonnement est tout à fait mal venu sur le terrain de la science. Rien ne nous force à trouver une théorie si les faits n'en fournissent aucune qui soit saine. Notre seule réponse

raisonnable aux énigmes que nous voyons dans la nature doit être l'aveu de notre ignorance. Un nuage impénétrable de mystère cache l'évolution et surtout l'origine de la vie. Si nous nous efforçons de le percer avec l'idée préméditée qu'il existe une conclusion et qu'on la peut trouver, nous prendrons pour des découvertes ce qui ne sera qu'une fiction de notre propre imagination ». Comte lui-même n'aurait pu définir plus clairement la façon de voir d'un positiviste. Nous ne sommes nullement obligés de construire une théorie relative à l'origine du monde. On en a placé deux, pendant longtemps, devant les yeux des penseurs : la théiste et l'athéiste ; l'œuvre d'une intelligence toute-puissante ou bien le résultat du concours fortuit d'atomes, ou, dans le cas de la vie, du concours d'heureuses variations. Ces deux théories ont été étudiées pendant des siècles et l'une et l'autre ont été jugées insuffisantes. Libre à chacun de former l'hypothèse qui lui convienne : le temps n'est plus où l'une ou l'autre puisse s'imposer au monde comme base d'action sociale.

Toutes les synthèses basées sur des essais pour expliquer l'origine de l'univers ou de la vie peuvent être classées comme *objectives* par opposition à la synthèse *subjective* c'est-à-dire humaine, dont je vais maintenant m'occuper. Pour ses principes généraux on devra se reporter à l'article sur *la hiérarchie des sciences* qui a paru dans le numéro de mars 1894 de la « *Positivist Review* ». Nous rappellerons seulement ici que, considérant la connaissance de l'homme comme le plus noble champ de recherches et son service comme le plus haut de tous les buts possibles, on y range les vérités scientifiques en raison de leurs rapports plus ou moins intimes avec la vie sociale et morale de l'homme. Le mot subjectif est embarrassant pour ceux qui ne s'occupent pas d'études philosophiques. On pourrait le rem-

placer par le mot *humain*, ce qui serait plus clair mais moins précis. L'idée de Comte peut être mieux saisie en regardant la synthèse subjective comme un système d'enseignement supérieur fondé dans le but de développer l'intelligence au plus haut degré, tout en la subordonnant à la vie civique et morale.

Je destine le reste de cet article au seul argument contre ce plan qui me paraisse mériter une sérieuse attention. Mill, Huxley et d'autres critiques ont éprouvé des doutes et les ont abondamment exposés. — Une fois adopté, ce plan ne se montrerait-il pas trop hostile au libre élan des recherches scientifiques ? Une nouvelle orthodoxie n'irait-elle pas s'imposer aux esprits? Ne verrait-on pas se renouveler l'Aristotélisme stérile du xv[e] siècle. C'est là une objection d'un gros poids. Si elle était reconnue sérieuse, elle ferait absolument évanouir tout espoir de rallier un jour à la cause de la régénération sociale l'élite des intelligences européennes. Si la science exacte doit être rejetée à l'arrière-plan, si les seules recherches intellectuelles, tenues en honneur, doivent être des assemblages plus ou moins utiles de faits historiques ou industriels, parfois décorés du titre de sciences économiques et historiques, alors physiciens et biologistes pourraient bien, à un certain moment, s'éloigner d'un plan d'éducation supérieure conduisant à de tels résultats. Voyons ce qu'il en est.

La première condition que doit remplir une synthèse est qu'elle repose sur une base d'analyse satisfaisante. Cette condition n'a pas toujours été appréciée, même par ceux qui se donnent pour des disciples de Comte. Cela même a beaucoup contribué à diminuer l'influence de sa philosophie sur l'esprit des penseurs compétents, et les a souvent empêchés de lui donner une attention sérieuse. On a souvent cru sentir que l'acceptation de certaines de ses conclusions dispensait ses disciples de

suivre ses traces, d'examiner patiemment les lois de la nature pour eux-mêmes, d'approfondir les méthodes suivies par les grands maîtres dans les branches scientifiques importantes, et finalement de faire une tentative quelconque de progrès dans la voie déjà tracée ou dans une voie analogue. Quelques mots imprudents, disséminés çà et là dans les œuvres de Comte, peuvent, lorsqu'on les sépare du reste du texte, accentuer cette impression. Elle a été propagée sur une grande échelle, non seulement par des adversaires sans scrupules, mais par certains disciples dont Comte a été encombré, et qui rappellent les phrénologistes qui ont tant fait pour frapper de stérilité temporaire les recherches cérébrales de Gall. A de tels disciples on peut appliquer le mot même dont Comte s'est servi dans son appréciation de Gall : ils n'ont imité de leur maître que les défauts. Loyalement parcouru, le texte tout entier des œuvres de Comte est étranger à une telle aberration. Il suffit d'ailleurs pour trancher la question de se reporter à sa principale maxime. L'ordre sans le progrès est aussi inadmissible en science qu'en politique ; or, la synthèse séparée de l'analyse est comme l'ordre isolé du progrès.

Mais il y a, bien entendu, un autre point de vue dans la question. La morale de Comte, de même que la morale de Jésus qu'elle incorpore en y ajoutant les conceptions indispensables de la famille et de la patrie, pourra être et sera adoptée et pratiquée par des milliers de gens auxquels sa philosophie restera toujours étrangère : « sois plutôt un pauvre laboureur qui sert Dieu qu'un vaniteux philosophe au courant des mouvements des étoiles et insouciant de sa façon de vivre » !

Ainsi parle l'auteur de « *l'Imitation* », le livre favori de Comte. Ainsi ont parlé, chacun dans leur propre langue, tous les sages depuis la fondation du monde. Il n'en est pas moins vrai que le fier philosophe peut four-

nir à ses semblables quelque chose de plus précieux que le blé du laboureur; car l'homme ne vit pas seulement de pain. Si l'école de pensée, de sentiment et d'action à laquelle nous donnons, par simplification, le nom de Positivisme doit continuer à être une force efficace pendant le xx[e] siècle et les suivants, il est indispensable qu'elle possède un nombre suffisant de représentants instruits plus ou moins complètement de la façon que je me suis efforcé de décrire; c'est-à-dire des gens préparés à gravir et descendre l'échelle des sciences depuis la mathématique jusqu'à la morale, avec la fermeté et la précision nécessaires pour les tenir au contact du courant général du progrès intellectuel de leur époque.

Il se peut fort bien que, pour certaines parties de l'édifice, rien ne reste à ajouter. Le progrès est un mot excellent; mais comme tous les mots excellents, comme toutes les bonnes institutions sociales, il a été souvent mal employé. Peut-être le but final a-t-il été atteint sous certains rapports. Certaines productions faites pour nous par les Grecs ne seront probablement jamais surpassées. Certains progressistes ne se trompent-ils pas lorsqu'ils prétendent que l'avenir produira de plus belles sculptures que celles de Phidias, de plus irréprochables peintures que celles de Raphaël? Archimède nous a mesuré la planète et ceux qui ont étudié ses preuves, comme on peut le constater dans le chef-d'œuvre didactique de Clairaut, reconnaîtront que son œuvre est pour ainsi dire finale. Il y a des choses qui ont été faites une fois pour toutes.

Je prends encore un exemple dans un autre sujet. Dépassera-t-on jamais la description donnée par saint Paul, ou bien par Sénèque et Epictète, du tempérament idéal, de cette combinaison de patience et d'abnégation que les écrivains chrétiens réclament souvent d'une façon trop exclusive comme étant propre à leur croyance?

Dans ces exemples, choisis à dessein aux deux termes extrêmes de l'échelle des sciences, il ne reste plus guère qu'à garder les résultats conquis contre l'inertie et les attaques des sophistes, à les aligner avec les nouvelles vérités à mesure qu'elles apparaîtront, puis à veiller qu'on en fasse bon usage dans l'éducation des générations à venir. L'utilité de la mathématique en tant que discipline, en dehors de sa valeur comme instrument de découvertes, a été admise par tous les sages depuis les époques de Pythagore et de Platon. Elle fut énergiquement soutenue par Roger Bacon au XIII[e] siècle et par presque tous les grands penseurs des temps modernes. On a abusé de la méthode mathématique comme de toute autre institution de l'Humanité : en séparer l'usage de l'abus, ce fut le principal objectif du traité philosophique auquel Comte voua la dernière année de sa vie. La mathématique conservera donc toujours une position fondamentale dans tout système visant à une économie rationnelle de la force intellectuelle.

En physique, en biologie, en sociologie le champ resté inculte est immense ; la division du travail pour l'exploiter est établie à un tel point que son but essentiel est perdu de vue. Maintenant, ce que le Positivisme doit faire ici n'est point de critiquer aveuglément ni décourager les innombrables recherches accomplies dans tous les pays par des spécialistes. L'œuvre du Positivisme à cet égard a été nettement décrite par Comte en 1826, dans le discours d'ouverture du cours immortel de Philosophie Positive que des hommes comme Humboldt, Blainville et Fourier écoutèrent avec une sympathique admiration. Voici ce que dit Comte :

« Le véritable moyen d'arrêter l'influence délétère « dont l'avenir intellectuel semble menacé, par suite « d'une trop grande spécialisation des recherches indi- « viduelles, consiste dans le perfectionnement de la di- « vision du travail elle-même. Il suffit, en effet, de faire

« de l'étude des généralités scientifiques une grande spé-
« cialité de plus. Qu'une classe nouvelle de savants pré-
« parés par une éducation convenable, sans se livrer à
« la culture spéciale d'aucune branche particulière de la
« philosophie naturelle, s'occupe uniquement, en consi-
« dérant les diverses sciences positives dans leur état
« actuel, à déterminer exactement l'esprit de chacune
« d'elles, à découvrir leurs relations et leur enchaî-
« nement, à résumer, s'il est possible, tous leurs prin-
« cipes propres en un moindre nombre de principes
« communs, en se conformant sans cesse aux maximes
« fondamentales de la méthode positive; qu'en même
« temps, les autres savants, avant de se livrer à leurs
« spécialités respectives, soient rendus aptes désormais,
« par une éducation portant sur l'ensemble des connais-
« sances positives, à profiter immédiatement des lu-
« mières répandues par ces savants voués à l'étude des
« généralités, et réciproquement à rectifier leurs ré-
« sultats..... ces deux grandes conditions une fois
« remplies, et il est évident qu'elles peuvent l'être, la
« division du travail dans les sciences sera poussée, sans
« aucun danger, aussi loin que le développement des
« divers ordres de connaissances l'exigera. Une classe
« distincte, incessamment contrôlée par toutes les autres,
« ayant pour fonction propre et permanente de lier chaque
« nouvelle découverte particulière au système général,
« on n'aura plus à craindre qu'une trop grande attention
« donnée aux détails empêche jamais d'apercevoir l'en-
« semble. En un mot, l'organisation moderne du monde
« savant sera, dès lors, complètement fondée, et n'aura
« qu'à se développer indéfiniment en conservant tou-
« jours le même caractère. » (*Cours de Philosophie positive*, 1re leçon, 1830.)

Il est vrai que les spéculations relatives à l'origine du monde et de la vie seraient atteintes par un tel plan, non seulement à cause de leur inutilité sociale, ce qu'on

peut toujours contester, mais parce qu'elles violent évidemment tous les principes de la vraie méthode scientifique. Elles sont mises à l'écart pour les mêmes motifs que les spéculations théologiques, et voilà tout. Elles prodiguent inutilement cette énergie intellectuelle dont le monde n'a pas tant de réserves !

Si certains s'imaginent que ce corps de professeurs, organisé d'après la méthode positiviste, est appelé à agir entre de trop étroites limites, on peut les rassurer par une autre considération. L'idéal de Comte n'était nullement que la philosophie dût constituer, même dans l'avenir humain le plus éloigné, le facteur prépondérant dans les affaires humaines. Les philosophes modifieront le gouvernement : mais ils ne gouverneront pas. La vie pratique de l'homme, qu'elle se rattache à la guerre ou à l'industrie, absorbera toujours, comme cela s'est constamment vu dans le passé, la plus grande partie de ses pensées et du progrès. L'homme s'occupera dans l'avenir de tirer parti des ressources physiques planétaires bien plus systématiquement que dans le passé. Il est impossible, pour quiconque suit le progrès des découvertes récentes de la biologie, de la chimie et de l'électricité, d'avoir la moindre crainte que l'on néglige les recherches scientifiques appelées à maîtriser les éléments, à conserver l'énergie mécanique ou à détruire les fléaux terrestres. Il y aurait plutôt lieu d'appréhender que les études appelées à améliorer l'état social et moral de l'homme soient laissées dans l'ombre, au milieu de ses gros soucis pour tout ce qui concerne son progrès matériel. Ce que doivent faire les positivistes ? — Veiller à ce que, dans une époque préoccupée, et non sans motif, des arts commerciaux et industriels, une place suffisante soit laissée à l'art de la vie.

J.-H. Bridges.

BULLETIN D'ANGLETERRE

LA SOCIÉTÉ DES DAMES DE NEWTON-HALL

PAR MADAME FRÉDÉRIC HARRISON

1er octobre 1893. — 22 Shakespeare, 105.

La « **Positivist Review** », depuis son apparition en janvier dernier, s'est occupée de l'application des grands principes à la vie publique : assurément, il n'entre pas dans ses intentions de relater ou de célébrer tous les efforts qui, en vue de développer ces principes, ont été accomplis par un petit groupe de laborieux, à Newton-Hall. De telles tentatives, procédant d'une théorie nouvelle de la vie et dirigées vers un idéal nouveau, sont forcément, par suite de leur nature propre, de modestes essais. J'éprouve quelque répugnance à sortir de cette réserve, et si je réponds à l'invitation qui m'a été faite par le directeur de la « *Revue* », pour parler de la Société des Dames, c'est parce qu'elle a dépassé de beaucoup les espérances de ceux qui l'avaient fondée, et qu'elle présente tous les caractères d'une robuste vitalité.

La Société existe depuis dix ans ; elle naquit d'une conversation entre plusieurs dames qui suivaient les conférences de Newton-Hall. Nous comprîmes que la culture, l'urbanité, et tous les avantages dont jouissent les femmes de nos classes disponibles, sont réellement des dons de la société et qu'ils ont une destination sociale ; que le loisir lui-même est l'un de ces dons, qui a sa dette à payer ; et nous autres, femmes, nous nous entendîmes pour former une petite société prête pour toutes les occupations qui se présenteraient. Nous n'attendîmes pas longtemps. Nous avions remarqué que les réunions de Newton-Hall attiraient un certain nombre de jeunes filles et nous pensions qu'il serait utile et charmant d'arriver à réunir ces jeunes personnes, dans un but d'éducation, d'agrément et de société raisonnable. Nous

étions encouragées dans cette idée par un ouvrier positiviste qui nous disait que, d'après son expérience, il n'y avait pas dans la collectivité de classe plus privée d'amis, plus abandonnée, que celle des jeunes filles de Londres, quand elles commencent à gagner leur vie. Notre ami nous montrait que pour elles il n'y avait aucune de ces occasions de vivre en société comme celles qui sont offertes au jeune artisan : pas de syndicats, pas de réunions politiques, ni de sociétés amicales; il n'y avait pas d'associations de crickets, aucun moyen de participer à des exercices récréatifs; c'est à peine si les bibliothèques gratuites avaient sur elles une action, et pour beaucoup voici quelle était la seule occupation : après la journée de travail, errer sans but à travers les rues, aller au café-concert ou faire une « promenade sentimentale ». Ici donc, semblait-il, il y avait une œuvre à faire, à laquelle, toutes, nous pouvions contribuer. Nous nous trouvâmes en présence d'un triste état de choses ; des jeunes filles recevant un salaire aussi peu élevé que 3 francs 10 et 4 francs 35 par semaine, plusieurs autres vivant seules et s'entretenant avec 7 francs 50 et 8 francs 75 par semaine. Nous vîmes que pour la femme la journée de travail était bien plus longue que pour l'homme, et que, le samedi, la demi-journée de congé n'existait pas pour bien des ouvrières. Nous reconnûmes, sans doute, que nous ne pouvions pas remédier directement à ces maux, mais que nous pouvions faire la vie plus riante à celles qui devaient les supporter, et que nous pouvions encourager l'esprit d'assistance mutuelle et de résistance aux injustes exigences du marché industriel ; nous pouvions, c'était notre conviction, contribuer à rendre la vie plus digne d'être vécue.

Il faut se rappeler que tout ceci se passait il y a dix ans, et qu'on a beaucoup fait depuis, par des moyens différents, pour venir en aide aux jeunes ouvrières de Londres.

Quant à nous, nous débutâmes de la façon la plus simple.

Nous avions d'abord de petits thés, et celle de nous qui présidait ce jour-là priait nos invitées de nous dire dans quelles conditions elles avaient commencé à travailler, quelles avaient été leurs impressions, les principales difficultés qu'elles avaient rencontrées ! Nous nous aperçûmes que ces diverses études sur les ateliers intéressaient vivement les jeunes filles, et les discussions qui suivirent eurent bien vite fait d'établir l'intimité entre nous. De plus, les discussions nous firent voir qu'il était plus sage et plus naturel de recruter nos membres dans toutes les classes de notre société et dans toutes les professions. Les travailleurs

d'une certaine fabrique ou d'un atelier acquièrent des habitudes, contractent des goûts et des répugnances qu'ils portent avec eux au dehors. Nous avons fait de notre mieux pour nous débarrasser de tout ce qui est professionnel, et, dans notre Société, pour participer à cette vie humaine plus large qui nous appartient à tous. Nous avions soin, en même temps, d'éliminer l'élément professionnel dans notre enseignement et notre organisation. Nous n'avions eu à contribuer à aucun subside (1), nos professeurs enseignant par goût et, selon moi, recueillant l'influence qui sanctionne un tel enseignement. Nous avons admis également parmi nous les mères comme les filles. Nous nous sommes toujours rendu compte qu'il y avait un danger très réel à prendre les jeunes filles à leur intérieur, même dans un but d'apparence très méritoire, et que nous ne serions dignes de réussir que si nous avions l'approbation des mères. Aussi notre Société se compose-t-elle de femmes de tout âge, depuis quatorze ans et au-delà, et de toutes les professions.

Maintenant, nous sommes organisées. Nous avons une présidente, deux vice-présidentes, deux secrétaires, une trésorière, une bibliothécaire, et trois comités, l'un pour les affaires de la Société, l'autre chargé de pourvoir aux rafraîchissements et de les servir à nos réunions, et un troisième chargé de la même fonction auprès de la Société des Jeunes Gens. Nous tenons une réunion mensuelle de la Société chez notre vice-présidente, où nous avons des discours sur différents sujets sociaux et historiques intéressants. A ces réunions, nous réglons le programme de notre Société, et pendant que l'entretien se poursuit, nous apprêtons un très grand nombre de petits vêtements pour les enfants malades de l'hôpital d'Ormond Street. Cette année nous habillons des poupées pour la même destination. Nous avons eu aussi à ces réunions des leçons de cuisine, avec des plats modèle, et des leçons sur les choses les plus simples concernant les soins aux enfants : nous avons appris à changer les draps de lit d'un malade, sans que le malade en soit incommodé, à faire des cataplasmes, des bandages, etc. Outre les réunions mensuelles de la Société, nous avons une réunion, un soir par semaine. Nos portes sont ouvertes de 7 h. 30 à 10 heures du soir, nous avons de la musique, des discussions, des jeux, qui sont pratiqués avec un vrai plaisir, et nous terminons la soirée par un exercice musical d'une heure. Nous avons débattu une foule de sujets sérieux ou

(1) Je dois faire exception ici pour la classe de chant.

amusants : « Des Trades-Unions de femmes » ; « Les femmes mariées doivent-elles aller à l'atelier ? » « Des bonnes manières » « Les femmes doivent-elles porter la crinoline » ! Le débat est généralement animé et toujours bienveillant. L'un des derniers sujets traités fut : « Ce que nous attendons que la religion fasse pour nous », et comme nous avons parmi nous des catholiques, des croyantes orthodoxes, des dissidentes, aussi bien que des agnostiques et des positivistes, c'était très beau qu'un tel sujet pût être discuté librement et utilement sans blesser personne.

On a proposé que cette discussion fût suivie par « Ce que nous espérons faire pour la religion ».

Nos dispositions pour l'hiver prochain sont les suivantes :

Chaque semaine :

Classe de chant, solfège.	Sociétés d'hommes	et de femmes.
Français.	—	—
Histoire grecque.	—	—
Classe de lecture.	—	—

Tous les mois :

Conférences scientifiques avec projections.
Réunions de la Société : les dames seulement.

Chaque semaine :

Exercice musical : les dames seulement.
Une réunion le soir. —

Un bal mensuel pour les dames s'organise, si l'on peut toutefois disposer d'un endroit approprié.

Dans cette saison d'été, indépendamment de la fête des fleurs, des assemblées coutumières de la Société, et des réunions-soirées, nous avons une classe sur « les premiers soins en cas de maladie et d'accident », et des excursions variées dans Londres et les environs. Nous pensons toujours à un « Tennis-Club », et, peut-être que, grâce au Conseil municipal de Londres, nous serons en mesure d'en fonder un l'année prochaine. Un exercice convenable est le plus grand besoin physique de la jeune ouvrière de Londres.

Notre bibliothèque rend bien des services, et nous avons une excellente bibliothécaire. Je puis dire que notre classe de lecture a été constamment populaire. Nous avons lu les principales pièces de Shakespeare deux fois d'un bout à l'autre, chacun ayant son rôle, et les devoirs qui m'ont été remis, en ma qualité de professeur, étaient excellents.

La classe a lu ce printemps dernier, avec beaucoup d'agrément,

quelques pièces de Sheridan, en souhaitant de jouer quelques scènes des « Rivaux » l'hiver prochain.

Tel est le court résumé de l'œuvre de notre Société. Il ne donne, cependant, qu'une idée très imparfaite de ce qui fait pour moi la valeur réelle de la Société : — la sympathie qui est née entre nous, l'appréciation, à sa valeur, de ce que chacun apporte au fonds commun. Peut-être demandera-t-on quel rapport il y a entre l'œuvre dont j'ai parlé et Newton-Hall, et en quoi on peut la représenter, d'une manière indirecte, si tant est qu'on le puisse, comme une œuvre « positiviste ». Et, d'abord, je dois bien expliquer que nous ne cherchons pas à faire des prosélytes. Nous sommes d'avis qu'il serait très mauvais de détruire les croyances religieuses d'un membre de la Société ; en même temps nous autres Positivistes nous ne cachons pas les nôtres. Nous voyons, c'est là un fait, que bien des membres de la Société se prennent à s'intéresser au Positivisme et finissent par devenir eux-mêmes d'ardents Positivistes ; mais il ne peut entrer de contrainte dans la sympathie que nous nous sentons capables de témoigner à nos membres de croyances plus anciennes.

Nos jeunes gens voient à nos murs le buste de saint Paul et la Vierge et l'Enfant, de Raphaël. Ils savent que la Bible est dans notre bibliothèque, ainsi que l' « Imitation de Jésus-Christ », et la « Cité de Dieu » de saint Augustin. Ils sentent que les idées ainsi représentées forment une partie de nos croyances, et, quant au reste, ne sommes-nous pas tous également hommes et femmes, et n'avons-nous pas une humanité commune ?

J'ai essayé dans cet article de montrer les avantages qu'une association comme la nôtre peut offrir à la jeune ouvrière de Londres ; il serait facile de parler des avantages qu'elle peut aussi offrir à la femme cultivée qui a des loisirs, quand elle voudra partager avec d'autres ces dons précieux. L'argent à lui tout seul, quand il s'agit d'une telle cause, ne peut atteindre à un digne résultat. Toutes les dépenses de notre Société l'année dernière, le nombre des membres dépassant la centaine, ont été de 425 fr. Il nous faut des hommes et des femmes qui veuillent bien nous donner une part d'eux-mêmes. « Veux-tu te donner à nous ? » s'écrie le grand poète américain. Si quelques-uns des lecteurs de cette Revue sympathisent avec l'œuvre de notre Société et sont prêts à collaborer avec nous, je puis leur garantir un accueil chaleureux à Newton-Hall.

E.-B. HARRISON.

BULLETIN DE FRANCE

I. — CONFÉRENCE DU Dr CONSTANT HILLEMAND

Nous empruntons au journal « **la Paix** », du vendredi 7 juin 1895, le compte-rendu suivant de la conférence du Dr Hillemand que nous avons annoncée dans notre dernier numéro :

L'HÉRÉDITÉ ET L'ÉDUCATION

L'Influence respective de l'Hérédité et de l'Education sur l'Évolution des individus, tel est le sujet plein d'intérêt que vient de traiter le Dr Constant Hillemand, à la réunion mensuelle des membres de l'Alliance des Savants et des Philanthropes, fondée par M. Tridon, et qui tient ses séances à la mairie de la rue Drouot.

Après avoir bien mis en lumière l'importance du problème, dont la solution intéresse, à la fois, le biologiste, le sociologiste, le moraliste, l'homme d'Etat, et indiqué les manières différentes dont la question a été envisagée, implicitement ou explicitement, depuis les sociétés fétichiques primitives jusqu'au xixe siècle, le conférencier a exposé les deux théories, exclusives l'une de l'autre, qui ont cours présentement à ce sujet et qui sollicitent, en sens contraire, l'opinion publique.

L'une est celle de la *Modificabilité indéfinie de chaque nature humaine*, dont les partisans, appartenant presque tous aux diverses Écoles révolutionnaires, croient à la possibilité de transformer radicalement et arbitrairement, sans tenir compte de leur hérédité ou de leur passé, les individus et les sociétés, par la seule réforme du système d'éducation et de la constitution politique en vigueur. D'aussi chimériques illusions conduisent, dans la pratique, à entretenir, sous prétexte de progrès, une incessante agitation sociale, stérile et nuisible.

L'autre théorie, soutenue surtout par des aliénistes, est celle de la *Fatalité héréditaire*, suivant laquelle nous venons au monde, non seulement prédisposés, mais *prédestinés*, de par notre organisation native, au crime ou à la vertu, au génie ou à la folie, etc...., sans qu'aucune éducation, si bien dirigée qu'on la suppose, puisse mo-

difier sensiblement une évolution fatalement déterminée. Comme conclusion pratique d'une pareille thèse, il n'y aurait plus qu'à introduire dans tout le domaine de la politique et de la morale la célèbre formule des économistes : « laisser faire, laisser passer ».

Entre ces deux théories existent une foule d'opinions intermédiaires qui jouent un grand rôle effectif dans la pratique, mais qui n'ont aucune importance théorique, n'étant faites que d'un *mélange* empirique et incohérent, en proportions variables et instables, des deux opinions extrêmes.

Pour le Dr Hillemand, l'expérience démontre la puissance de l'Hérédité tout comme elle démontre la puissance de l'Education, et c'est aller à l'encontre des faits que de vouloir méconnaître l'influence de l'un ou de l'autre de ces deux facteurs de toute vie humaine.

Il convient donc, comme l'a tenté Guyau, mais sans succès, de chercher la solution du problème dans la *conciliation* des deux théories opposées, qui représentent chacune une part de vérité en même temps qu'une part d'erreur.

Or, à considérer de près le débat, on s'aperçoit qu'il y a d'abord un premier malentendu entre les partisans de l'Hérédité et ceux de l'Education, dont la cause gît dans la différence des points de vue auxquels se placent les uns et les autres pour apprécier l'importance des phénomènes de modificabilité.

Tandis que les aliénistes se placent exclusivement au point de vue biologique, c'est-à-dire objectif, pour apprécier les résultats de l'Education, et sont, par suite, portés à en restreindre singulièrement la valeur, leurs adversaires se placent exclusivement au point de vue subjectif et social, et conséquemment, exagèrent, au-delà de toute mesure, la valeur des moindres modifications obtenues.

La vérité est évidemment dans la combinaison des deux points de vue, car si l'importance des résultats acquis par l'Education doit être surtout appréciée au point de vue subjectif ou social, puisqu'il s'agit de l'homme en tant qu'être sociable et non de l'homme en tant que mammifère, il ne faut pas cependant oublier le point de vue biologique, puisque l'homme sociable est soumis aux lois générales de la biologie.

S'il est peu important aux yeux du naturaliste que l'instinct destructeur se manifeste par l'impulsion à assassiner ou par l'impulsion à chasser, il n'en est pas de même aux yeux du magistrat; et l'Education qui aura transformé l'une de ces impulsions dans l'autre pourra être justement considérée comme ayant obtenu un résultat socialement très important, quoique d'une valeur biologique à peine appréciable.

Mais il est deux autres causes de malentendu : — d'une part, la simplicité du terme Hérédité abuse et conduit à considérer, comme un facteur simple, un ensemble très complexe de facteurs divers; —

d'autre part, on oppose toujours, dans la discussion, l'Education à l'Hérédité, comme si la première allait constamment à l'encontre de toutes les influences de la seconde, alors qu'en réalité, dans le plus grand nombre des cas, il n'en est pas ainsi.

Que l'Hérédité soit un facteur éminemment complexe, cela n'est pas douteux, puisqu'elle représente non seulement les influences des générateurs immédiats, mais aussi celles de leurs innombrables ancêtres. Et à la théorie hypothétique de l'auteur allemand Weismann qui réduit presque à rien l'influence propre à chaque ancêtre, au bout de quelques générations, M. Hillemand oppose les faits d'atavisme *total*, dans le cadre desquels il fait rentrer, avec M. Sanson, tous les prétendus exemples « d'hérédité par imprégnation », faits qui démontrent d'une façon incontestable que des ancêtres très éloignés peuvent influencer, à un degré prodigieux, la constitution physique d'un des membres de leur lointaine postérité.

Mais si l'on analyse les influences que nos innombrables ancêtres peuvent exercer sur nous, on se rend facilement compte qu'elles sont de deux sortes.

Les unes, communes à un très grand nombre de générations, sont convergentes et nous imposent fatalement, comme à tous les autres êtres vivants, nos caractères de classe, de genre, d'espèce, presque fatalement ceux de race et de variété. Contre ces influences, l'Éducation ne peut rien, tout au moins chez l'individu, car les expériences de Wasserzug sur le bacille du pus bleu, confirmées par d'autres plus récentes, sont la démonstration expérimentale que, conformément à l'opinion des transformistes, l'éducation prolongée dans le même sens, durant un nombre suffisant de générations, peut modifier les caractères d'espèce, aussi bien que ceux de race et de variété.

A côté de ces influences héréditaires convergentes, d'autres influences héréditaires, non convergentes, exercent leur action sur nous. Ce sont celles spéciales à chaque ancêtre familial, qui, étant donnée la variété infinie des croisements dont nous dérivons, sont nécessairement diverses, plus ou moins divergentes, et tendent dans une certaine mesure, à se neutraliser.

Sans doute, les influences ancestrales non convergentes se présentent chez le nouveau-né dans un certain état d'association et de combinaison qui représente précisément la personnalité de l'enfant.

Mais cet état de combinaison, d'association n'est pas stable. Il varie spontanément, comme on peut le voir par l'exemple de tant d'enfants qui, ressemblant physiquement dans leurs premières années à l'un de leurs grands parents paternels ou maternels, prennent la ressemblance de l'un de leurs parents à l'époque de l'adolescence, et finalement ressemblent à l'autre générateur à l'âge de la virilité. De même, au moral : le *moi* des métaphysiciens

n'est autre chose qu'un état d'équilibre plus ou moins instable entre les diverses influences héréditaires, susceptible de varier spontanément et qu'on peut faire varier artificiellement, comme le démontrent les expériences de suggestion dans lesquelles, en même temps qu'on annihile la personnalité apparente d'un sujet, on fait surgir des personnalités secondes, différentes de la première, et qui sont probablement le résultat de combinaisons d'influences ancestrales, autres que celle qui occupe le premier plan de la conscience et qui constitue la personnalité naturelle.

Or, ce que la suggestion pathologique d'un moment produit, l'Éducation qui, selon la juste remarque de Guyau, est « un ensemble de suggestions » physiologiquement « coordonnées et raisonnées », peut le produire aussi.

En renforçant certaines influences héréditaires ancestrales qui existent à l'état latent chez l'individu, et en réprimant les influences héréditaires opposées, l'Education peut substituer à l'état d'association spontanément prédominant, une nouvelle combinaison dans laquelle des penchants héréditaires, naturellement très faibles, deviennent prépondérants, grâce au concours de la suggestion éducatrice qui les stimule et qui gêne le développement des penchants contraires.

Ajoutons que toute éducation qui se proposera de stimuler les instincts sociaux, aura pour elle l'influence du milieu social, favorable au développement de ces instincts et défavorable au développement exagéré et anti-social des instincts égoïstes.

En résumé, l'Education ne peut rien si elle prétend s'exercer arbitrairement, à l'encontre de toutes les influences ancestrales résumées dans le terme Hérédité. « Les morts gouvernent les vivants » a dit justement A. Comte, et il n'est pas vrai que l'Education, pas plus que la suggestion, puisse « *creer chez l'individu des instincts artificiels capables de faire équilibre aux instincts héréditaires, de les étouffer même* », comme l'a soutenu Guyau.

Mais en s'appuyant sur l'Hérédité, l'Education peut modifier l'Hérédité. Elle peut, en sollicitant des influences ancestrales latentes et en luttant contre celles qui prévalent, provoquer de nouvelles combinaisons de ces diverses influences, dont le résultat sera l'apparition, dans le champ de la conscience, de penchants qui seront nouveaux, tout en reconnaissant une genèse héréditaire.

II. — LE CULTE DES GRANDS HOMMES

UNE STATUE A NEWTON

Nous espérons que nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître la proposition que viennent d'adresser au Conseil municipal de Paris, deux de ses membres, MM. Pierre Baudin et Vorbe, en vue de l'érection d'une statue à Isaac Newton sur l'une de nos places publiques.

Cette proposition, dont on remarquera les considérants, et qui témoigne du développement croissant du Culte des grands hommes, est particulièrement intéressante en ce sens qu'elle a pour objectif la glorification d'un Anglais.

En l'agréant, l'Assemblée municipale prouvera, une fois de plus, que Paris, qui a donné à tant de ses rues les noms d'éminents étrangers, qui possède déjà la statue du Dante et celle de Shakespeare, est digne de devenir la métropole du monde, puisque, non content d'honorer les gloires de la France, il sait honorer tous les grands serviteurs de l'Humanité, quelle que soit leur patrie.

A la vérité, aucun d'eux ne mérite davantage de recevoir un tel hommage que l'illustre savant dont « les cieux racontent la gloire ».

Pour le démontrer, il nous suffira de faire suivre le texte de la proposition de MM. Baudin et Vorbe, de la courte notice sur Newton publiée par M. Bridges dans le *Calendrier positiviste*, et de quelques-uns des admirables vers qu'a consacrés à la mémoire des plus grands génies scientifiques du passé le plus grand génie poétique qui ait paru en ce siècle depuis Byron, M. Sully-Prudhomme, dans son incomparable poème des *Sciences*.

On ne saurait, d'une part, apprécier avec plus de sagacité et de concision la vie et l'œuvre de Newton, ni, d'autre part, rappeler plus éloquemment ses titres à la reconnaissance éternelle de la postérité.

C. H.

1° PROPOSITION

De MM. Pierre Baudin *et* Vorbe *relative à l'érection d'une statue à Isaac Newton sur l'une des places de Paris.*

Messieurs,

Depuis une imposante succession de générations, il ne s'est passé dans le monde aucun fait considérable, nul évènement mémorable qui n'ait eu son retentissement à Paris, et le temps, loin d'affaiblir le caractère distinctif de notre vieille cité, l'accentue, le fortifie chaque jour d'avantage. Un fléau, un malheur quelconque éprouve-t-il une population, une calamité frappe-t-elle une nation proche ou lointaine de la France, Paris se trouble, s'émeut, s'agite; le désir

d'atténuer le mal, de soulager les misères qui résultent de toute perturbation physique, économique ou politique s'empare de son cœur, et son émotion communicative, ses ardentes sympathies se manifestent par un véritable débordement d'altruisme.

Un savant fait-il une découverte qui sera utile au genre humain, augmentera le pouvoir de l'homme sur les choses, un peuple conquiert-il un droit nouveau, avance-t-il dans l'ordre intellectuel et moral, Paris se réjouit.

Sa foi dans le progrès, ses espérances dans l'avenir, ses aspirations de justice et de fraternité s'expriment par une explosion d'allégresse.

C'est dans le désir de répondre comme il convient au caractère si profondément humain et au génie universel de la Ville que nous nous autorisons des considérations invoquées plus haut et de celles que nous exposons dans la suite de ce discours pour vous prier de vouloir bien faire vôtre le projet que nous avons l'honneur de vous soumettre.

Et c'est aussi parce que nous avons la conviction intime que l'esprit de Paris rayonne au loin, c'est parce nous savons qu'il est, au sein de toutes les nations, de nobles cœurs, des âmes généreuses, de vaillants esprits qui seront heureux de se rencontrer dans la glorification des grands faits humains, qui aspirent à faire acte de solidarité morale que nous vous invitons à nous accompagner dans le chemin où, grâce à une bienfaisante contagion, et pour le bien du monde, les peuples suivront les individus.

En raison des relations commerciales qui vont se multipliant entre les nations, les intérêts de celles-ci deviennent de plus en plus solidaires, tendent à se transformer en intérêts communs. Les collectivités humaines marchent vers leur unité économique, prélude de leur future unité morale.

L'homme, cet affamé d'idéal, est trop multiple dans ses désirs, trop dominé par la variété de ses aspirations, pour que le seul ordre économique, quelque parfait qu'il puisse devenir, satisfasse jamais l'ensemble des besoins humains, réponde pleinement aux sollicitations, aux tendances les plus élevées de l'âme humaine.

Si donc l'activité des individus, isolés ou associés, se manifestant dans son intégrité sur une scène plus vaste que celle où nous vivons, se produisait dans un domaine illimité, en admettant même la complète cessation des luttes militaires et industrielles qui font présentement tant de victimes, le bonheur des hommes ne serait pas réalisé malgré une amélioration sensible de notre condition matérielle, parce que, d'un côté, une activité purement physique ne saurait suffire à un être énergiquement sollicité, dominé par des besoins intellectuels et moraux, et que, de l'autre, l'homme étant moins indispensable à l'homme, les ardentes, les souveraines aspirations d'unité morale et de sociabilité universelle qui remplissent,

dominent sa pensée et son cœur, ne l'incitant plus aussi fortement à l'action, délaissées, seraient rayées du nombre des redoutables problèmes humains.

S'il importe à la réalisation de l'harmonie de nos facultés, que l'activité de celles-ci ne soit pas transportée dans un domaine autre que celui qui leur convient, si, dans un milieu où la richesse commune serait considérable, grâce au travail social, il serait utile pour le bien des individus qui habiteraient ce milieu que les seules choses d'ordre matériel ne fussent pas l'objet unique, exclusif de leurs occupations, la nécessité de subordonner nos instincts les plus grossiers à nos sentiments les plus nobles, de poursuivre la satisfaction de notre besoin d'idéal s'imposera avec une autorité plus impérieuse, avec une force beaucoup plus grande dans un milieu où la richesse augmentera lentement, sera le produit de laborieux efforts.

Une société est un être relativement éternel qui assure sa conservation dans le temps et son extension dans l'espace par le renouvellement et le développement de ses organes. Les manifestations de la vie sociale étant tout à la fois plus nombreuses, plus intenses et plus étendues que celles de la vie individuelle, la société doit être considérée comme un être plus complet que l'individu. S'il est d'une haute utilité, s'il est grandement salutaire pour l'individu, qu'il ne dirige pas son activité intellectuelle dans le seul ordre des choses matérielles, surtout dans un milieu physique inexorablement limité, cette obligation suprême de ne pas abaisser nos facultés en les détournant de leur destination s'impose bien plus fortement encore à la société; car si, en vertu de la supériorité de celle-ci sur celui-là, les perturbations individuelles peuvent être atténuées et vaincues par la puissance sociale, les perturbations d'une collectivité quelconque ne pouvant cesser, en faisant abstraction de toute intervention extérieure, que sous l'indestructible influence du passé, sous la souveraine domination des générations disparues, domination qu'il nous est loisible de méconnaître, mais que nous ne pouvons éviter, ce seront les morts qui mettront l'ordre parmi les vivants; car, dans l'impossibilité où nous sommes de transformer brusquement les institutions existantes, de créer un monde nouveau, nous reviendrions fatalement aux institutions anciennes, au monde ancien.

La haute, profonde et définitive harmonie des sociétés ne peut résulter que du respect des lois de continuité et de solidarité qui les lie, les unit dans le temps et l'espace, par la reconnaissance de ce qu'elles ont en elles d'éternel et d'universel, de même grandeur et de commune majesté.

De même que la matière a une valeur d'autant plus précieuse pour nous qu'elle entre dans la composition d'une œuvre plus utile et plus belle, l'individu croît d'autant plus en dignité, grandit d'autant plus en mérite qu'il est l'organe actif, l'agent conscient d'une

société plus étendue dans l'espace, plus durable dans le temps, plus noble et plus haute dans l'ordre intellectuel et moral. Et les devoirs des collectivités sont de même nature que ceux des individualités ; les unes et les autres ne peuvent acquérir la plénitude de leur valeur qu'à la condition de travailler, de se dévouer tout entières au développement, au bien d'une puissance qui les dépasse : la famille travaille pour la patrie, la patrie à son tour travaille pour l'humanité, et l'ensemble des sociétés actuelles travaille pour l'humanité future.

Il n'est pas d'œuvre humaine, il n'est pas d'institution sociale qui ne soit le produit de la lutte et du concours, c'est-à-dire une création de la continuité et de la solidarité puisque celle-là et celui-ci impliquent la succession et la simultanéité des efforts.

Lors donc qu'une nation, méconnaissant ses devoirs envers le passé et l'avenir humains, ne se préoccupe que de satisfaire ses seuls intérêts, elle subordonne l'éternel à l'éphémère, ses besoins supérieurs à ses besoins inférieurs, elle se conduit comme l'individu qui ne travaille que pour soi, et la multitude de ses relations économiques avec les autres nations ne pourrait compenser son isolement moral.

Considérée comme une puissance oppressive victorieuse et puissante aujourd'hui, elle deviendra faible et sera vaincue demain, car la force comme la fortune est essentiellement changeante, instable, infidèle de sa nature.

L'histoire nous apprend, en son langage austère, en ses leçons si instructives et si peu écoutées, combien a été passagère la durée de ces états d'une si vaste étendue et d'une puissance si colossale qu'ils semblaient devoir englober toutes les nations et les dominer éternellement.

C'est qu'en dépit de la domination de ses intérêts physiques, l'homme est avant tout une intelligence servie par des organes, un cœur puissamment sollicité par un vif besoin de sociabilité, et que la seule force brutale ne suffit pas pour créer, pour constituer des sociétés humaines.

L'imposante durée des religions, en dépit des conceptions indémontrables sur lesquelles elles reposent, leur puissance constamment agissante, leur empire séculaire au milieu du prodigieux remaniement des états, des vicissitudes politiques sans nombre qui ont accablé les nations, proclame éloquemment la vérité de cet aveu que l'impérieuse réalité a arraché au capitaine qui, pendant vingt ans, éperonna le monde : « L'idée a toujours vaincu le glaive. » L'idée a une double puissance de création et de conservation ; car, en faisant effort pour passer du domaine de la théorie dans celui de la pratique, elle aspire à la réalisation d'un ordre social plus parfait et nécessairement plus durable que l'ordre existant.

Sans Epictète nul homme ne connaîtrait le nom d'Epaphrodite,

et, tandis que le premier n'a été que pendant quelques rapides années dans la dépendance du second, c'est maintenant le maître qui est à jamais subordonné à l'esclave, c'est celui-ci qui vit dans l'impérissable mémoire des générations. Le pouvoir d'Epaphrodite a disparu avec lui, celui de la société politique à laquelle il appartient est également anéanti; mais le pouvoir d'Epictète grandit toujours, participant de l'immortalité de l'idée, son œuvre aura sa place dans la synthèse morale de l'avenir.

L'idée a une double puissance de ralliement, de résurrection, et sa force d'union devient irrésistible lorsque, s'appuyant sur l'expérience et l'observation, s'imposant par la démonstration, sans rien perdre de sa souveraine beauté, elle s'élève à la dignité de vérité scientifique.

Altéré de l'inextinguible soif de connaître, désireux de pénétrer les mystères qui l'environnent, de diminuer le domaine des ténèbres au profit de celui de la lumière, sentant qu'il sera d'autant plus fort, plus noble, qu'il comprendra mieux les lois qui régissent les choses et les êtres, obéissant aux sollicitations de sa curiosité anxieuse et toujours en éveil, les voyages dans l'espace ne suffisent plus à l'homme, une ardeur nouvelle s'est emparée de lui, les temps inconnus ont pour la pensée un charme tout particulier, il aime à redescendre dans le lointain passé où vécurent ses ancêtres, et les collectivités, endormies sous la poussière des siècles, les cités ensevelies sous le sol des forêts, et qui, jadis si tumultueuses et si animées, reposent aujourd'hui au sein d'une immuable solitude, d'un invincible silence, lui enseignent que l'anonymat et l'oubli n'atteignent pas seulement les individus; mais qu'ils frappent aussi les sociétés, et qu'il n'est pas d'immortalité plus sublime pour l'être individuel ou collectif, intelligent et conscient que celle qui résulte de l'emploi de nos facultés, de la direction de nos forces vers un but élevé : conquérir une grande vérité, formuler une belle pensée, enfanter un monde supérieur. S'il suffisait d'une étincelle pour allumer un soleil, celle-là devrait être glorieuse de son œuvre, car sa lumière serait à jamais comprise dans la splendeur de la lumière solaire. Et l'immortalité impersonnelle de notre humble molécule lumineuse serait la conséquence de la conformité de son action à la loi de la solidarité qui, dans tout résultat actuel, nous montre l'enchaînement des phénomènes dont la présente unité des choses est la manifestation sensible. Si notre étincelle idéale, que nous douons de volonté pour les besoins de notre cause, obéissant à un égoïsme exclusif, avait agi autrement, si, préférant la conquête au don, elle avait voulu procéder par absorption au lieu d'agir par subordination volontaire et libre, rencontrant dans son milieu des forces équivalentes ou supérieures à la sienne, elle se serait consumée en vain, éteinte dans un invincible néant.

Il serait plus conforme aux fins ultimes que doit poursuivre

l'homme, le plus grand bien de l'humanité par l'intermédiaire de la patrie, de diriger son activité physique dans l'ordre des choses, des occupations intellectuelles, que d'accomplir l'action inverse parce qu'un même objet ne pouvant être possédé simultanément par plusieurs personnes individuelles ou collectives — qu'il s'agisse d'un lopin de terre ou d'un vaste territoire — son instinct d'appropriation sera fatalement, immanquablement contrarié.

Le changement de destination de son activité intellectuelle, le transport de celle-ci dans l'ordre des choses économiques, domaine étroit, essentiellement limité, sera une double cause de conflit. Au sein d'une societé dont les membres seraient exclusivement occupés à lutter pour s'approprier les richesses matérielles, l'ordre, ce besoin dominant des êtres collectifs, ne pourrait régner que par la souveraineté de la force brutale, la plus vile, la plus dégradante, la plus abjecte de toutes les puissances. Une telle agglomération mériterait plutôt la qualification de troupeau que celle de société.

Ce qui distingue la société du troupeau, ce qui donne à celle-là sa beauté spéciale, son sentiment de fierté, son caractère de grandeur, ce sont les liens moraux qui groupent, unissent ses membres dans le respect d'une même tradition ; c'est surtout la forte conscience de la continuité humaine qui lui inspire un vif, un profond amour filial pour l'infini du passé, une tendresse toute maternelle pour l'infini de l'avenir.

De même que dans un Etat quelconque la concorde intérieure ne peut se concilier avec la liberté que par la subordination de l'intérêt individuel à l'intérêt national, la paix reposant sur la justice, la seule qui soit durable et digne, ne peut exister entre les patries que par la subordination recherchée, voulue par tous les gouvernements, du point de vue national au point de vue universel. En poursuivant la satisfaction des intérêts généraux de l'humanité, en s'efforçant de diriger leur activité dans le sens de la réalisation du plus grand bien commun, les nations recevront le fruit légitime de leur labeur, leur participation dans le produit de l'activité générale sera conforme à l'équité suprême ; car, héritières de toutes les richesses créées par les générations éteintes, par la formidable armée, par la société chaque jour grandissante des morts, les sociétés contemporaines ont l'impérieux devoir, l'obligation stricte de travailler pour toutes les générations à naître. Ainsi le veut la justice, ainsi l'exige la solidarité.

Ce qui est vrai pour la partie est également vrai pour le tout. Les liens moraux qui unissent les familles entre elles pour en former une société ne sont pas moins rigoureusement indispensables aux collectivités qu'aux individus. C'est grâce à l'absence de liens de cette nature entre les patries, c'est grâce à la substitution générale et permanente du point de vue économique étroit au large

point de vue moral, aux tendances de plus en plus âpres, de plus en plus énergiques, faute de ces liens, qui sollicitent chaque peuple à satisfaire ses intérêts nationaux aux dépens des autres peuples, que les nations qui composent la République occidentale sont à l'état de complète anarchie à l'heure présente. En vertu de la loi d'imitation qui porte l'inférieur à copier le supérieur, l'anarchie, continuant son évolution de haut en bas, descend logiquement des sociétés aux individus, et la conséquence de cette évolution serait le retour du monde civilisé à la barbarie, la substitution des misérables peuplades primitives aux collectivités actuelles, si les nations dans leurs éléments élevés, dans leurs plus nobles représentants, abstraction faite de toute classe, dominées par les mêmes aspirations généreuses, par les mêmes désirs de paix et de justice, unies par la même conscience des mêmes devoirs, n'étaient pas disposées à contribuer de tout leur pouvoir à travailler de toutes leurs forces à l'union morale des peuples au sein de l'humanité.

Les peuples ont le sentiment profond, intime des choses qui sont nécessaires à la satisfaction de l'ensemble de leurs besoins, et l'attrait si puissant qu'ils éprouvent à objectiver leurs émotions dans des créations artistiques, l'entraînement, l'irrésistible domination qui les porte à reproduire par la poésie, la peinture et la sculpture, les faits mémorables de leur vie politique et sociale, joies ou douleurs, victoires ou défaites, libertés perdues ou droits conquis, prouvent éloquemment l'intensité des besoins moraux. Ceux-ci exercent sur notre être un empire tyrannique ; leur puissance est si évidente que l'homme sacrifie fréquemment sa vie à leur satisfaction, et il s'élève d'autant plus sur l'échelle des êtres que l'utilité sociale à laquelle ces sentiments moraux correspondent, et qui suscitent leur activité, leur sert de destination, lui paraît plus vaste et plus haute, lui semble être l'expression d'une vérité incontestable. Comme nous n'accumulons des forces que pour les dépenser au profit du développement de notre être ou du progrès de la société à laquelle nous appartenons, la vie intensive est la condition capitale de la vie expansive, et, réciproquement, celle-ci implique celle-là, puisque pour donner il faut avoir préalablement acquis.

L'intensité des sentiments moraux pouvant se déterminer par leur constance dans le temps et par leur extension dans l'espace ; car, même en admettant la propension innée des esprits incultes pour le merveilleux, il n'en a pas moins fallu un ardent et infatigable prosélytisme, un violent et irréductible fanatisme pour soumettre d'innombrables populations à des doctrines scientifiquement indémontrables. L'aspiration de l'esprit humain à l'universel, insuffisamment satisfaite par les fictions, qui ont bercé et charmé l'enfance de notre race, fictions dont le règne était inévitable à l'aurore des sociétés humaines, puisqu'elles pouvaient seules satisfaire notre besoin d'explication des choses, l'anxieuse curio-

sité qui nous tourmente, origine première de la science, qui ne peut se développer que par l'expérience et l'observation, et que l'emploi de ce moyen rationnel d'investigation dans le formidable domaine de l'inconnu, nécessitant des loisirs, l'existence d'une paix relative, il était indispensable que nos ancêtres luttassent d'abord contre la nature inclémente au sein de laquelle ils vivaient, qu'ils défrichassent le sol, améliorassent leur dure situation économique pour arriver à conquérir cette sécurité du lendemain, si instable, si éphémère, à l'aube de la civilisation, et pourtant si nécessaire aux méditations laborieuses, aux libres et fécondes manifestations de la pensée.

Au fur et à mesure que la tribu nomade se transforme en tribu sédentaire, et, en se fixant au sol, assure sa conservation, donne une base solide à son développement; à l'heure où la cité naît, que la province prélude lentement à la formation de la nation et que, grâce à cette évolution sociale, à ce progrès de la solidarité, la guerre devient moins fréquente, la richesse augmente, l'homme moins constamment dominé par le côté matériel devient plus libre; et, obéissant aux sollicitations de sa nature, il profite de ses rapides instants de liberté pour satisfaire plus complètement, plus amplement son besoin d'universalité.

Le développement intellectuel qui résulte de la création de la richesse économique contribuera puissamment à augmenter celle-ci, car l'homme cultivé a une conscience plus nette, plus exacte de la valeur du temps que l'homme inculte, et la main du premier, dirigée par un cerveau éclairé par la science, ennobli, inspiré par l'art, est plus habile et exécute mieux que la main de ce dernier. Considérée au point de vue économique, l'activité consacrée à la satisfaction de nos besoins spirituels est essentiellement favorable à la production générale, bien loin de lui nuire, soit par la réduction volontaire des dépenses personnelles des travailleurs intellectuels qui, sollicités par l'attrait des choses d'ordre élevé, laissent ainsi à la disposition d'autrui une partie des produits qu'ils auraient pu consommer, soit par l'augmentation et le perfectionnement qu'ils sont plus particulièrement capables d'imposer à l'outillage national.

Si nous considérons les différents caractères des sociétés qui concourent à la satisfaction de nos besoins, nous reconnaîtrons que ces caractères sont au nombre de trois : économique, politique, moral. La patrie est à la société économique ce que les fournisseurs et les clients sont à la famille, et quoique la patrie cumule, nécessairement et logiquement, le caractère politique et le caractère moral, et qu'elle représente ainsi pour l'individu une société relativement complète, celle-ci n'en devient pas moins de plus en plus dépendante de l'ensemble des sociétés humaines, ainsi que l'établit d'une façon péremptoire, irréfutable, la pénétration de plus en plus grande des nations, invinciblement sollicitées à multiplier leurs

échanges pour satisfaire leurs intérêts spéciaux, particuliers, aussi complètement que faire se peut.

Un arrêt de développement, quelle que soit la cause à laquelle il est dû, constitue toujours un accident grave douloureux dans la vie des individus et des sociétés qui le subissent. Les nations sont comme un corps en voie de formation dans lequel chacune aspire, tend à devenir un organe, et tout ce qui peut faciliter leur unité économique est favorable à la satisfaction de leurs véritables intérêts, mais la diversité des conceptions individuelles ou collectives, la multitude des intérêts en rivalité, viennent contrarier, entraver l'évolution générale des sociétés vers la solidarité, évolution qui peut être retardée mais non supprimée ; car il vient une heure inévitable, inexorable où la puissance en développement, déployant les forces accumulées, concentrées, se manifeste dans toute son énergie, brise, renverse, emporte les obstacles qui lui font opposition et affirme ainsi sa raison d'être, proclame impérieusement son inéluctable nécessité.

La solitude, l'isolement est une cause de faiblesse pour tous les êtres, et l'union ne fait pas moins la force des sociétés que des individus. La plénitude de la puissance des nations, condition de leur véritable grandeur et de leur noblesse suprême, résultera de l'harmonie de leurs forces, de leur association pacifique et libre au sein de l'humanité. Car, dans toute association, l'individu bénéficie de la force collective que la société met à sa disposition, et la dépendance du premier envers la seconde est la base rationnelle de la liberté de celui-là. Sachant que les lois naturelles sont inflexibles, nous ne les violons pas quand nous les connaissons, et ce respect conscient et volontaire de l'ordre physique est la source du progrès de notre raison, qui peut être considérée comme un rapport adéquat de notre intelligence à la réalité des choses.

Les relations économiques internationales en dehors de l'origine égoïste qui les caractérise, en dépit de leur utilité capitale qui confirme la loi sociologique formulée par un éminent penseur : « Les besoins les plus nobles sont toujours subordonnés aux besoins les plus grossiers », en les revêtant même d'une qualité morale que le commerce pourrait acquérir sous l'influence d'autres idées, n'employant qu'un nombre restreint d'intermédiaires, laissent sans lien entre eux les consommateurs qui composent la majorité des nations, et ne sauraient, pour cette raison, jamais répondre favorablement au besoin grandissant d'unité morale, d'harmonie sociale, de sociabilité universelle qui tourmente les peuples.

Notre valeur et notre puissance étant en raison directe de nos relations avec nos semblables et de notre domination sur les choses, les rapports d'ordre économique, en admettant même qu'ils puissent créer des liens étroits entre tous les habitants de notre planète, n'embrassant que l'actualité, ne nous procureraient que

le minimum de force, d'association collective nécessaires à la plénitude du développement de notre être.

Un savant considérable, un artiste distingué, un ouvrier habile sont des créations éminemment sociales, car la science, le goût, le talent qu'ils possèdent sont le résultat de l'influence des incalculables générations éteintes sur la société actuelle au sein de laquelle ils vivent, à laquelle ils appartiennent.

En raison de sa durée dans le temps et de son étendue dans l'espace, l'influence de la société sur l'individu est bien autrement considérable que celle du second sur la première. La grandeur, la gloire, la puissance d'une nation rejaillissent nécessairement sur les citoyens qui la composent et il est du devoir et de l'intérêt de ceux-ci de faire tous leurs efforts pour transmettre augmentées, développées, à leurs descendants, les qualités supérieures que leur a léguées le passé.

Quelque riche que soit le domaine d'une nation, ce domaine s'épuise s'il n'est ni entretenu ni agrandi. Cette œuvre de conservation et de progrès ne peut résulter que de la communion permanente de chaque nation avec l'ensemble des sociétés humaines passées et contemporaines, et puisque c'est seulement à ce prix que les nations peuvent acquérir la plénitude de leur valeur, le maximum de leur utilité, de leur action bienfaisante, leur marche constante vers l'Humanité est un devoir.

Au nom de la France qui a fait de si grandes choses, au nom de Paris, qui a tant lutté, tant souffert pour réaliser l'idéal social qui hante, obsède la pensée de notre génération, unissons-nous d'intelligence et de cœur aux âmes élevées, aux féconds et généreux esprits de tous les temps et de tous les lieux qui ont longuement médité sur les problèmes humains, cherché le vrai, voulu le bien et se sont sacrifiés à leur triomphe.

Lorsque nous lisons Homère ou Hésiode et que nous subissons le charme de la merveilleuse poésie dont ils ont été les admirables interprètes, nous ne sommes pas seulement en relation morale avec le vénérable rhapsode de l'*Iliade* ou avec le poète *des Travaux et des Jours*, mais nous sommes encore en rapport avec la brillante société grecque au sein de laquelle vivaient ces deux génies et, antérieurement à cette dernière, avec toutes les sociétés historiques et préhistoriques qui l'ont précédée, puisque celles-ci ont été indispensables à l'enfantement de celle-là.

Mais la culture mentale dont nous parlons, quelque grande, quelque salutaire que soit sa valeur, ne relie que des individus isolés à des sociétés que nous ne pouvons faire renaître que subjectivement; ce sont en quelque sorte des relations en puissance et nous pensons qu'il serait éminemment favorable aux sociétés contemporaines de porter ces relations à leur maximum de développement.

Les problèmes sociaux, comme toutes les questions qui intéressent notre espèce, relevant entièrement du domaine de la science et leur solution important au plus haut point au bien-être des sociétés, au bonheur des genérations, nous ne devons négliger aucune occasion d'augmenter le nombre des facteurs pouvant faciliter cette solution. Si donc l'humanité terrestre pouvait entrer en relations avec les humanités de l'espace, le chiffre des facteurs que nous possédons déjà étant ainsi susceptible de croître, la somme de nos connaissances ne pouvant que grossir par ces rapports d'un genre nouveau, nou serions coupables envers les générations futures de rester dans l'isolement, puisqu'un agrandissement de science entraînant un accroissement de pouvoir le bénéfice intellectuel et moral qui résulterait pour nous de ces relations nous permettrait plus complètement d'améliorer le présent et de mieux préparer l'avenir. L'impossibilité évidente où se trouve notre humanité d'entrer en relation avec les sociétés intelligentes qui habitent d'autres astres, avec les mondes qui gravitent dans le silence des cieux, impose aux nations l'obligation de ne pas se contenter des relations économiques qui existent actuellement entre elles et de les compléter, de les couronner par des relations d'ordre spirituel, celles-ci pouvant seules satisfaire leurs besoins de sociabilité morale.

Pour leur rendre justice, et afin de préciser notre pensée, nous devons constater qu'elles sont déjà entrées dans cette voie. Les sociétés pour l'avancement des sciences, qui tiennent leur congrès dans les différentes contrées de la civilisation, sont déjà un commencement de réalisation de notre vœu; ces relations, insuffisamment nombreuses et trop restreintes, sont moralement supérieures aux transactions industrielles et commerciales.

Il appartient de généraliser les premières et surtout de faire participer les peuples à cette grande communion humaine. Rien d'élevé ni de durable ne peut se faire sans le peuple; il est l'origine et la fin de toutes les plus éminentes créations.

Il est aussi conforme à la plus rigoureuse logique des choses que chaque nation glorifie ses propres grands hommes, qui sont pour elle comme la synthèse des puissants efforts successifs dont elle est le produit, comme le symbole de son unité sociale, avant de glorifier les talents éminents, les lumineux génies des autres nations, qu'il était jadis naturel à l'homme de considérer l'astre qu'il habite comme la demeure d'un être privilégié, lorsqu'il croyait que la terre était le centre du monde, que le soleil avait été allumé pour éclairer ses jours d'une intense lumière, que la lune et les étoiles avaient été créées pour resplendir et rayonner doucement dans l'azur de son ciel.

Maintenant que nous savons que, bien loin de tenir l'étincelante armée des astres dans sa domination, la Terre est subordonnée à un système planétaire qui semble lui-même être dans la dépendance

d'un autre système plus vaste, qu'elle n'est qu'une molécule astrale perdue dans la poussière diamantée des soleils et des mondes, invisible aux univers sans nombre qui circulent dans l'infini ; maintenant que nous savons que les nations actuelles résultent toutes de la fusion d'imposantes collectivités, qu'elles sont toutes filles de l'Humanité ; maintenant que nous avons acquis la certitude que tous nos ancêtres agissent en nous et que dans chaque œuvre de la pensée, dans chaque création du talent ou du génie, la part du collectif dépasse celle de l'individuel et que, parmi les hommes éclairés, il n'en est pas un seul qui ne reconnaisse la vérité de l'affirmation du grand Gœthe : « Il n'y a point d'art national, point de science nationale : l'art et la science appartiennent, comme toute chose excellente, au monde entier, et ils ne peuvent faire de progrès que par l'action mutuelle, générale et libre de tous les contemporains, jointe à l'étude de ce qui nous reste et de ce que nous connaissons du passé. »

Maintenant que nous avons le sentiment profond, la forte conscience de l'intime et universelle solidarité des êtres et des choses, les nations qui marchent à la tête de la civilisation n'ont-elles pas le devoir strict, l'obligation filiale de substituer l'harmonie du concours à l'antagonisme de la lutte, et pour cela de s'associer dans des actes fréquents de reconnaissance, d'amour et de vénération afin de célébrer dignement, magnifiquement l'œuvre grandiose, éminemment imposante, des générations qui les ont précédées et d'où elles sont issues, de saluer et de glorifier dans leurs plus illustres représentants la vérité et la beauté conquises, la science et l'art, ces puissances libératrices de l'esprit humain, intarissables sources de lumière et de splendeur ?

L'isolement, qui est chose mauvaise, désastreuse dans l'ordre économique, ainsi que l'établissent si éloquemment les disettes et les famines du passé ; la solitude, qui réduit les individus et les sociétés à l'impuissance ne sauraient être choses bonnes en morale.

Un homme est d'autant plus grand qu'il contient plus d'humanité en lui, que ses pensées, ses sentiments, ses actes sont en plus complète harmonie avec l'ensemble de l'évolution humaine. Lorsqu'une de nos sociétés contemporaines célèbre l'anniversaire ou le centenaire de l'un de ses glorieux enfants, ce n'est généralement pas le caractère humain de son grand homme qui l'attire, qu'elle aperçoit, qu'elle exalte, quoique celui-ci ne soit véritablement éminent que par ce seul côté ; non, ce qui la flatte, ce qui la charme, c'est la croyance étroite, opiniâtre, que la formation de ce génie qu'elle aime à considérer comme unique, qu'elle revêt d'une grandeur solitaire est essentiellement son œuvre, la parfaite expression de sa valeur nationale. L'égoïsme, quoique nécessaire à la conservation des êtres, non subordonné à un sentiment supérieur, qu'il soit individuel, familial ou national, en empêchant les sociétés de se considérer

comme étant les organes d'un même corps, les réduit au minimum de leur valeur intellectuelle et morale. Les nations auront acquis la plénitude de leur force et de leur élévation le jour où, sous l'inspiration d'une même doctrine, unies dans un même sentiment, dirigeant leurs efforts vers un même but, elles travailleront à réaliser la beauté qu'elles conçoivent, l'harmonie qu'elles désirent, à conquérir la vérité et le bien qu'elles aiment.

Puisque le plus merveilleux génie, le plus beau talent, le plus profond penseur d'une époque quelconque n'aurait pas existé sans l'ensemble des efforts physiques, du travail intellectuel et du labeur moral qui l'a précédé, il résulte de ce fait qu'en ne rendant hommage qu'à ceux de ses enfants qui l'ont illustrée, une nation limitant ainsi ses relations dans l'espace et le temps est trop exclusivement occupée d'elle-même, commet inconsciemment un déni de justice, manque à la loi suprême de solidarité et par conséquent diminue son influence bienfaisante, restreint son évolution morale.

Si toutes les générations éteintes pouvaient revenir à la vie et si la terre pouvait grossir assez pour les contenir, les sociétés actuelles seraient perdues au sein des sociétés antérieures devenues présentes, comme une humble goutte d'eau au sein d'un vaste, d'un prodigieux océan, et la loi de continuité ainsi objectivée manifesterait spontanément, proclamerait en un langage d'une exactitude mathématique son éclatante supériorité sur la solidarité contemporaine qui va s'accentuant, grandissant sous l'influence de la loi d'hérédité sociale.

La continuité manifeste encore sa suprématie sur la solidarité par le nombre de ses éléments. Tandis que la seule étendue suffit à la manifestation de cette dernière, le temps et l'espace sont indispensables à l'expression de la première.

Par la même raison logique qui fait que l'individu a le sentiment de la solidarité qui l'unit à la société dont il fait partie avant que les nations n'aient conscience de la continuité qui lie le passé au présent et de la solidarité qui unit les sociétés contemporaines entre elles, les lois qui régissent les phénomènes les plus simples devaient être aperçues et formulées avant celles qui président à la manifestation des phénomènes plus compliqués, la connaissance de ces premières lois étant indispensable à la découverte des secondes. Galilée devait affirmer la vérité présentée par Copernic, entrevue par Hipparque avant que Newton ne fût conduit à formuler l'hypothèse de la gravitation. Cette grande loi, admirable, magnifique conquête du génie humain qui, dans les nombreux phénomènes qui l'ont révélée, nous montre l'invincible, l'inflexible dépendance des corps célestes envers les systèmes auxquels ils appartiennent, malgré les formidables distances qui séparent les individualités astrales, peut être considérée comme la forme la plus grandiose, la plus imposante de cette toute puissante solidarité qui tient êtres et

choses dans sa domination souveraine, et qui a fait dire à Gœthe : « Aucune chose n'est jamais seule, elle est toujours plusieurs. »

Il me semble qu'on ne saurait donner une définition plus exacte de la loi de solidarité, interprétée dans son acceptation la plus large, que de la considérer comme l'expression du rapport entre elles des parties d'un même tout et de la subordination de ces mêmes parties à ce tout. Inconsciente dans les choses, cette loi d'ordre universel, qui partout nous montre la subordination du moins au plus et nous enseigne ainsi de haut la soumission des intérêts particuliers aux intérêts généraux, doit devenir de plus en plus consciente chez les hommes, et le développement de l'ordre social ne peut résulter que du progrès de cette conscience. Une constante activité, un incessant labeur est la condition suprême de notre perfectionnement.

S'il est du devoir d'une nation de ne pas retarder l'accomplissement d'une bonne action, de travailler pour une puissance qui la dépasse et de se prolonger ainsi dans le temps pour mériter de vivre dans la reconnaissance des plus lointaines générations, cette direction immédiate de notre activité vers un but supérieur, vers les sommets les plus élevés de l'ordre éthique, est d'une obligation bien plus impérieuse encore pour l'individu dont l'existence est si fragile qu'il n'a pas même la certitude de voir la minute prochaine, et qui doit faire effort pour léguer à la société qui l'a vu naître sa plus haute pensée, ses meilleures actions, à titre de testament moral.

Malgré l'incessant, l'éternel fonctionnement de ses forces toutes puissantes ; malgré son effrayante, son inépuisable fécondité et la prodigieuse variété de ses productions, la nature superbement dédaigneuse des œuvres inutiles ne se répète jamais dans ses créations, et ceci s'applique tout aussi bien à l'ordre physique qu'à l'ordre humain.

Nul œil n'a jamais contemplé deux levers ou deux couchers de soleils identiquement beaux ; aucune société n'a jamais produit deux génies de valeur absolument égale, deux talents de même mérite, et il nous semble que cette restriction dans la production des phénomènes élevés en présence d'une fécondité désordonnée dans la production des phénomènes d'ordre inférieur est pour nous comme une universelle leçon de choses qui nous montre qu'une activité permanente peut correspondre à l'infini de nos désirs et qui nous prescrit d'humaniser l'univers par l'étude des lois qui président à la manifestation des phénomènes dont nous sommes les témoins ; de créer les choses en découvrant leur raison d'être, et pour cela de mettre toutes les forces qui nous entourent au service de l'intelligence et de la moralité humaine, de faire prévaloir l'œuvre de vie sur l'œuvre de mort.

Tout en pensant que sous l'influence de la continuité humaine,

de l'hérédité sociale, d'autres génies auraient pu apparaître dans la suite des temps et auraient remplacé Aristote, Archimède, Gutenberg, Galilée, Képler, Newton, Descartes, Lavoisier, si la mort avait abattu brutalement dans leur jeunesse ces immortels et sublimes travailleurs intellectuels, ainsi que cela est arrivé à tant de natures généreuses, à tant de grands esprits, le labeur mental antérieur dont ils ont été en quelque sorte la vivante et glorieuse synthèse étant ainsi perdu, dans une mesure relative, l'évolution humaine dont ils restent à jamais les éminents facteurs, aurait été fatalement entravée dans sa marche, et la libération déjà si lente des intelligences, l'ascension des nations vers la lumière, aurait encore été, de ce fait, infailliblement retardée.

Si nous considérons que la société est un être plus complet que l'individu et que les émotions collectives sont plus intenses que les émotions individuelles, nous en conclurons logiquement que les qualités qui existent dans celui-ci dirigent celle-là plus fortement encore. Le besoin de sociabilité qui est la cause dominante de la supériorité de l'homme sur les êtres qui l'entourent, si manifeste chez l'individu, s'affirmera nécessairement plus impérieusement, plus énergiquement chez l'être collectif que chez l'être individuel.

Quoique nous sachions qu'en désirant de finir hâtivement la journée qui vient de commencer et de saluer promptement la journée prochaine, qu'en voulant satisfaire notre besoin d'avenir, nous aspirons inconsciemment à notre fin, cette conviction qui repose sur une base mathématique puisque nos jours sont limités n'est pourtant pas assez forte pour nous déterminer à vaincre notre désir, à changer sa direction. Nous croyons qu'il y a dans l'invincible penchant qui nous incite à entasser rapidement en pensée les jours sur les jours, à mettre le temps dans notre dépendance morale, autre chose, croyons-nous, qu'une simple forme de l'instinct de conservation; nous pensons que dans le besoin d'expansion qui nous tourmente, il y a mieux que la volonté de durer, quelque chose de plus élevé que le désir de la persistance du moi.

Dans l'amour du lendemain qui nous domine, et qui serait évidemment contraire à notre intérêt individuel si nous pouvions le satisfaire au gré de notre fantaisie puisqu'en entraînant un épuisement de vie il nous conduirait à la mort, nous croyons apercevoir une des manifestations de cette loi toute puissante qui subordonne le moins au plus, la partie au tout, nous y reconnaissons l'attraction du vaste avenir sur le fugitif présent.

En cette propension de l'être pour l'avenir nous croyons reconnaître la manifestation de l'unité humaine qui, sous la poussée des générations, s'affirme plus énergiquement dans le temps que dans l'espace. Si le désir d'avancer dans le temps était le produit exclusif de l'égoïsme, la conservation de notre être suffirait seule à nous satisfaire quand bien même les jours de notre existence se suc-

s'écouleraient dans une stérile régularité, dans une désolante monotonie. Mais quoique aujourd'hui ait été quelque peu identique à hier, nous n'en espérons pas moins que demain dépassera aujourd'hui, qu'il contiendra quelque chose qui intéressera plus que notre personne, et, pour cette raison, satisfera le besoin si noble de communion largement sociale, éminemment humaine qui nous domine, se prolongera au-delà de notre existence éphémère. A défaut d'un obstacle vaincu, d'une vérité conquise, d'une amélioration obtenue actuellement, la perspective d'un progrès dont la réalisation nous paraît certaine ne laissera jamais indifférente une âme digne.

Il n'est personne qui ne trouve auguste et sublime ce vieillard qui, dans un grandiose évènement dont il est le témoin ou qu'il pressent, salue l'aurore d'un jour nouveau dont ses yeux ne contempleront pas la splendeur, acclame avec transport ce fait si plein de riches promesses et dont celui qui penche son front vers la terre ne verra pas la réalisation. Et la noble joie que ressent en son cœur l'homme qui va disparaître de la scène du monde, le contentement si profondément désintéressé qu'il éprouve est l'expression de la communion véritablement sacrée de ses sentiments avec les hautes et immortelles aspirations de l'humanité considérée dans son existence tout entière.

Notre éminent Montesquieu dut éprouver une indicible satisfaction le jour où établissant, proclamant magnifiquement par son exemple que, dans les régions élevées, une intelligence vraiment grande s'allie, se confond toujours avec la moralité la plus pure, donna la formule de la solidarité en termes d'une limpide clarté et d'une admirable concision : « Si je savais quelque chose qui me fût utile et qui fût préjudiciable à ma famille, je le rejetterais de mon esprit; si je savais quelque chose qui fût utile à ma famille et qui ne le fût pas à ma patrie, je chercherais à l'oublier. Si je savais quelque chose qui fût utile à ma patrie et qui fût préjudiciable à l'Europe et au genre humain, je le regarderais comme un crime. »

Estimant que le devoir de l'homme est de faire servir les forces physiques qui l'entourent au développement de ses facultés supérieures, d'augmenter, d'agrandir sans cesse le domaine du conscient, que c'est une obligation pour tout esprit éclairé et libre de tâcher de produire les évènements heureux, plutôt que d'attendre qu'ils résultent de la force des choses, qu'ils se présentent comme le don d'une évolution aveugle; considérant que toute action est la manifestation objective d'une intention préalable et que, pour amener les peuples à pratiquer la solidarité, il faut d'abord la leur faire connaître, leur montrer la participation d'une collectivité formidable, le large concours de l'humanité dans la production de l'œuvre la plus individuelle en apparence; que la glorification internationale des penseurs illustres si souvent persécutés, des infa-

tigables chercheurs si souvent malheureux, des génies admirables si souvent méconnus qui ont créé la civilisation au sein de laquelle nous vivons et en qui nous saluons non seulement les sociétés auxquelles ils ont appartenu immédiatement, mais encore la foule imposante, colossale des travailleurs anonymes, l'innombrable, la grandiose armée des morts qui les ont précédés et dont ils restent à jamais les chefs vénérés et immortels; que la célébration solennelle des découvertes mémorables qui font époque dans la vie des peuples, comptent dans les annales de l'humanité, précieuse moisson d'un prodigieux labeur antérieur, germe fécond d'un vaste progrès futur, en contribuant à faire vivre les nations de la vie si noble du cœur et de l'esprit, deviendra pour elles un moyen de relations morales, de rapports essentiellement humains, qui en faisant prévaloir la paix sur la guerre, la justice sur la force, l'amour sur la haine, facilitera leur entrée dans le giron des sociétés supérieures, fera passer la civilisation de l'aube à la lumière; nous vous prions, Messieurs, vous qui représentez la ville ouverte à toutes les initiatives bienfaisantes, accueillante à toutes les idées généreuses, vous qui êtes si justement jaloux de maintenir le prestige de Paris, d'augmenter sans cesse sa gloire et sa grandeur morale, nous vous prions d'ouvrir les premiers la marche dans cette voie et pour cela nous vous demandons de décider qu'une statue sera érigée sur l'une des places de la cité qui fait siennes toutes les grandes causes, consacre tous les talents, au profond penseur, au puissant génie qui résolut tant et de si difficiles problèmes : à Isaac Newton qui, reconnu pour une des plus grandes lumières de la civilisation, pour une des gloires les plus hautes et les plus pures de l'humanité, fut nommé membre associé de l'Académie des sciences de Paris en 1699.

Puisque les progrès actuels sont le résultat du labeur séculaire, des efforts sans nombre de nos prédécesseurs, il ressort de ce fait que la continuité humaine a été indispensable à la découverte de la gravitation et il nous semble que, pour célébrer dignement la solidarité qui unit le plus profond passé de notre espèce à son plus lointain avenir, on ne saurait mieux faire présentement que d'élever sur le sol de la plus hospitalière des cités un monument au célèbre libérateur intellectuel qui, en proclamant la solidarité des mondes, montra la parenté mentale qui existe entre les nations et devint ainsi l'un des plus éminents agents de l'unité morale, vers laquelle elles s'avancent lentement, mais sûrement.

Trop longtemps nous avons glorifié les conquêtes de la force qui divise; il nous semble que l'heure est venue d'exalter, d'acclamer les victoires si belles du labeur mental, les magnifiques triomphes de la pensée qui unit. Comprendre l'univers c'est le créer intellectuellement; la formulation de la loi de la gravitation, c'est la conquête des cieux par l'esprit humain. Quoique n'ayant pas de valeur positive pour nous que du jour où nous les découvrons, les lois na-

turelles, que l'observation des phénomènes nous a fait reconnaître, existent objectivement de toute éternité. La connaissance du moins, conformément à la logique des choses, précède toujours celle du plus. Il fallait découvrir les lois qui président à l'inconsciente harmonie des corps célestes avant de trouver celles qui président à l'harmonie consciente des sociétés humaines. Nous sommes donc en droit d'affirmer qu'il n'est aucun savant qui n'ait sa part dans la solution proche ou lointaine des problèmes sociaux.

En raison de la brièveté de notre existence le plus puissant esprit, le génie le plus considérable qui crée un système ne peut jamais le compléter, le parfaire; héritier d'immortels prédécesseurs, il laisse toujours une grande tâche à accomplir à ses successeurs. En Newton nous vénérons et nous saluons tous ceux qui, dans le passé, ont créé, agrandi le savoir humain, ainsi que tous ceux qui l'augmenteront dans l'avenir.

Notre désir suprême, le but capital de notre proposition étant de faire reconnaître et respecter les grandes lois de continuité et de solidarité qui font l'humanité une dans le temps et l'espace, nous voudrions que le monument dont nous réclamons l'érection fût élevé à l'aide d'une souscription anglo-francaise et que la contribution minimum des souscripteurs fût accessible aux plus humbles travailleurs afin que cette œuvre eût un caractère largement social, qu'elle fût le symbole indestructible de la triple union du sentiment, de l'intelligence, de l'activité, qu'elle restât parmi nous comme un éternel hommage des peuples à la science, comme l'éloquent témoin de l'inextinguible besoin de vérité et de lumière qui hante l'âme de l'homme et lui donne la haute conscience de sa dignité et de sa valeur en le faisant le parent de tous les êtres pensants, le noble organe de l'Humanité éternelle et universelle.

Il appartient à l'Angleterre de s'unir à Paris pour célébrer, en l'illustre génie à qui elle donna le jour, l'admirable mouvement, qui, parti du plus profond passé, enfante chaque jour de nouvelles merveilles, crée sans cesse de nouvelles richesses au profit de l'avenir, pour glorifier en Newton et l'effort physiologique qui est indispensable à notre indépendance économique et le labeur mental qui assure le rayonnement de la pensée, la fécondité de l'idée immortelle et s'efforce de mettre nos plus hautes aspirations, nos plus audacieuses conceptions en accord avec les vérités les plus grandioses, en harmonie avec la réalité immense.

Messieurs, puisse la généreuse cité qui vous a confié la garde de ses intérêts si multiples, fidèle à sa mission civilisatrice, ouvrir ses portes à toutes les véritables gloires, à tous les bienfaisants génies qui ont brillé dans les siècles, immortalisé les nations et, en les rendant contemporains dans l'esprit et le cœur de la société actuelle et des générations futures, allier ainsi dans l'âme du peuple le plus grand développement intellectuel à la plus haute perfection mo-

rale pour la grandeur de la France républicaine, l'évolution régulière du progrès universel, la paix et le bien du monde.

Nous demandons le renvoi de notre proposition à la 4e Commission.

Signé : PIERRE BAUDIN, VORBE.

2° NOTICE DE M. BRIDGES

NEWTON *(Sir Isaac).*

Képler fonda la géométrie du système solaire. C'est à Newton que revient la gloire d'avoir fondé sa mécanique. Il naquit le 25 décembre 1642, à Woolsthorpe, près Grantham (Lincolnshire), où sa famille possédait une propriété depuis plusieurs générations. Il débuta à l'école de grammaire de Grantham et se montra peu empressé à s'instruire dans les livres, mais très absorbé par les inventions mécaniques. A 17 ans, il entra au collège de la Trinité à Cambridge. Là il se consacra, avec zèle, à l'étude des mathématiques faisant porter principalement ses méditations sur la *Géométrie* de Descartes, publiée en 1637, et sur l'*Arithmetica infinitorum* de Wallis, parue en 1655. En 1667, il fut élu associé de son collège et deux ans après remplaça Barrow comme professeur de mathématiques. Il occupait cette chaire quand il fit ses leçons sur l'optique. En 1672, il fut élu associé de la Société royale. En 1686, il compléta son grand traité sur la philosophie naturelle, les *Principes,* qu'il publia l'année suivante. En 1686, il fut un des délégués choisis pour défendre son université contre les empiètements de Jacques II, et, l'année suivante, il la représenta dans le Parlement. En 1695, il fut nommé conservateur et, en 1699, maître de la monnaie. Il devint, en 1703, président de la Société royale et fut réélu chaque année jusqu'à sa mort, arrivée le 20 février 1727. Il repose dans l'abbaye de Westminster.

La splendeur des découvertes de Newton a conduit plusieurs écrivains, surtout anglais, à isoler son œuvre de ce qui a été fait avant lui et de ce qui a été fait de son vivant par d'autres. Mais l'histoire de la science est une partie fondamentale de l'histoire de l'Humanité et la vie d'aucun homme, quelque grand qu'il soit, ne peut être traitée ainsi. Au surplus, à Newton, comme aux autres, il faut appliquer la règle que la date de la publication est le témoignage de la priorité.

Les trois lois de Képler, que les planètes qui se meuvent autour du soleil décrivent des aires égales dans des temps égaux ; que leurs orbites sont elliptiques, le soleil occupant un des foyers, et que les carrés de leur temps de révolution sont comme les cubes

de leurs moyennes distances, avaient été découvertes une génération avant la naissance de Newton. Mais elles restaient encore irréductibles à aucune loi de force. Sans doute Képler avait montré que la force doit procéder du soleil et émis la conjecture, fausse d'ailleurs, qu'elle variait en raison inverse de la distance. Ainsi qu'il a déjà été établi, Képler était fortement convaincu de l'identité de la pesanteur terrestre avec l'attraction planétaire et faisait une évaluation sur cette base erronée de la chute mutuelle de la terre et de la lune, en supposant qu'aucune autre force n'intervenait. Ismaël Boulliaud, dans son *Astronomia philolaica*, publiée en 1645, suggéra l'idée que la gravitation agissait non inversement à la distance, mais au carré de la distance. Toutefois, ces vues reposaient sur des analogies vagues entre la gravitation et le rayonnement de la lumière d'un foyer; et jusqu'à ce qu'elles fussent démontrées mathématiquement, elles ne méritaient qu'une attention légère.

La loi de la chute des corps avait été exactement donnée par Galilée. Mais aucun essai n'avait été fait pour la relier aux lois du mouvement planétaire. En 1665, Newton, alors à Woolsthorpe, pensa à rechercher l'espace dont la lune, en un temps donné, était déviée de la tangente à sa course, en d'autres termes, de combien elle tombait vers la terre. Il trouva qu'en une minute elle tombait de treize pieds. Prenant l'évaluation la plus précise qu'il connût de la grandeur de la terre, de laquelle la parallaxe de la lune, et, par suite, sa distance, pouvaient être calculées, il trouva qu'en supposant que la gravitation agissait inversement au carré de la distance la chute de la lune en une minute devait être non de treize mais de quinze pieds. Dès lors, il renonça à son hypothèse tranquillement, ce qui est un exemple frappant de patience que les constructeurs d'hypothèses évolutionnistes auraient bien fait d'imiter de notre temps. Sept ans après, des mesures plus exactes de la figure de la terre, obtenues par Picard, lui parvinrent de Paris. Newton, de suite, reprit ses calculs, que, pour plus de sûreté, il fit compléter par un observateur désintéressé. Cette fois les faits cadrèrent avec son hypothèse de la gravitation.

On a souvent supposé que l'explication des mouvements planétaires était dès lors obtenue. En réalité, la partie la plus difficile du problème, celle qui témoigne de la grandeur intellectuelle de Newton, restait encore à faire. Il avait à montrer comment la troisième loi de Képler, que les carrés des périodes des planètes variaient comme les cubes de leurs moyennes distances du soleil, résultait mathématiquement de la supposition d'une force attractive agissant en raison inverse du carré de la distance, et située au foyer d'une ellipse. De plus, cette force devait être envisagée non comme agissant sur une particule, mais sur une planète, c'est-à-dire sur un système de particules. Aucune hypothèse vague ne pouvait servir

ici, aucune application des mathématiques, telles qu'elles étaient alors connues, ne pouvait suffire.

En 1673 parut le grand ouvrage de Huyghens sur le pendule et sur la force centrifuge. Il contribua de deux manières à la solution. Les lois, d'Huyghens, de la force centrifuge, donnèrent la nature de la force qui retenait les planètes dans leurs orbites en supposant celles-ci circulaires. Et, de plus, dans sa discussion du pendule, Huyghens avait abordé le problème d'un système de particules liées d'une manière rigide et dont chacune était animée de ses propres tendances au mouvement. Newton reconnut sa dette envers Huyghens, mais en passant du mouvement circulaire à l'elliptique, et surtout pour sa démonstration que la force attractive exercée par les molécules d'une sphère pouvait être considérée comme condensée à son centre, la géométrie ordinaire, même après l'extension qu'elle avait reçue de Descartes et de ses successeurs, était insuffisante.

Le premier parmi ces successeurs est Newton. Ce fut à cette époque, c'est-à-dire vers 1666, qu'il créa le calcul transcendantal à l'aide duquel il écrivit son grand traité, quoique pour des motifs qui nous paraissent tout à fait insuffisants il ait présenté sa démonstration dans la langue de la géométrie ordinaire. Une controverse amère s'éleva au sujet de la priorité de l'invention de ce calcul entre les amis de Leibnitz et ceux de Newton. Il est admis maintenant que Newton fit sa découverte antérieurement à Leibnitz et indépendamment de lui. Toutefois, aucune description des fluxions de Newton ne fut publiée avant 1693. Les lettres de Leibnitz montrent qu'il avait inventé son calcul différentiel et intégral en 1675; et un exposé complet en fut publié dans les *Acta eruditorum* à Leipsick, en 1684. Il faut aussi admettre que les différentielles et les intégrales de Leibnitz témoignèrent d'une plus grande fécondité, dans le développement ultérieur des mathématiques, que les fluxions et les fluentes de Newton.

Newton eut la bonne fortune de combiner la découverte du calcul avec ce qui était de beaucoup la plus importante de ses applications. Aussi, les *Principes*, malgré la forme archaïque dans laquelle il crut convenable de les envelopper, seront-ils regardés, par la plupart, comme le plus grand, et par tous, comme l'un des deux ou trois grands chefs-d'œuvre de l'esprit scientifique. En unité de plan, non en puissance native, il surpasse l'œuvre d'Archimède. Par l'importance de son application, non par l'ampleur philosophique, il est au-dessus de la *Mécanique* de Lagrange. « Il n'y avait qu'un seul système solaire à découvrir » a remarqué Lagrange lui-même.

Les recherches mathématiques et expérimentales de Newton sur la lumière et la couleur, qui commencent en même temps que son installation dans la chaire de mathématiques, furent d'abord com-

muniquées à la Société royale en 1672, et publiées finalement d'une manière complète en 1704. La partie expérimentale de son œuvre, celle dont l'analyse de la lumière blanche en plusieurs couleurs de différente réfrangibilité, — sujet ouvert par Descartes — n'est que le prélude, demeure d'une valeur impérissable. Sa théorie de la lumière, considérée comme l'émission de petites particules animées d'une grande vitesse en lignes droites, a été remplacée par la théorie des vibrations propagées de l'éther. Elle doit son origine à Descartes et à Huyghens et a été ensuite plus pleinement élaborée par Euler et Young. Comte (*Phil. pos.*, vol. II, leç. 33) a jeté des doutes sur la valeur exclusive des deux hypothèses comme instrument de découverte. Il est du moins possible que la seconde, maintenant presque universellement acceptée, soit modifiée. Enfin, il ne faut pas oublier que nous devons à Newton l'établissement de la troisième loi du mouvement, l'égalité de l'action et de la réaction. Cette loi établie par lui, dans cette manière large et claire qui lui est propre, nous permet de comprendre, parmi les réactions, la conversion du mouvement sensible en mouvement insensible, en sorte qu'il éclaire et corrige beaucoup la spéculation moderne sur le travail et l'énergie. J. H. B.

La *Vie* de Newton a été écrite, quoique avec une certaine partialité, par sir D. Brewster. Voir l'*Hist. des Mathématiques* de Ball (1888). La filiation des découvertes de Newton est amplement traitée dans la *Phil. pos.*, vol. II, leç. 24. Voir aussi *Astron. populaire,* partie IV, ch. II, et P. Laffitte : *Philosophie première*, leç. 13.

(Traduction de M. Avezac-Lavigne.)

3° STROPHES DE SULLY-PRUDHOMME

« Nous devons l'unique science
Que l'homme puisse conquérir
Aux chercheurs dont la patience
En a laissé les fruits mûrir.
Les Euclide et les Pythagore,
Par un siège lent mais certain,
De la Nature close encore
Ont préparé l'assaut lointain.
Parce qu'ils ont d'abord su faire
Du chiffre un signe ingénieux,
Conçu la forme de la sphère
D'après l'ébauche offerte aux yeux,

Dessiné du doigt dans le sable ·
Sur un triangle trois carrés,
Parce qu'ils les ont comparés,
Malgré l'abîme infranchissable,
Les cieux ne nous sont plus barrés !

« Pascal à tous œuvres habile,
Dont le génie avec rigueur
Réglera la lutte immobile
Entre le vase et la liqueur,
Dans l'espace aux figures mêmes
Demandant son unique appui,
Affronte les plus hauts problèmes.

« Combien sont des jeux aujourd'hui !
Grâce à Descartes, dont la ruse
Oblige, en cette étude abstruse,
L'algèbre à raisonner pour lui.

« Leibnitz et Newton vont réduire
Les grandeurs, pour les reconstruire,
A l'élément essentiel,
Dont la petitesse infinie
Aux compas de l'astronomie
Livre l'immensité du ciel !

« La Chaldée y plongeait la sonde,
Hipparque y porte le flambeau,
Et Copernic impose au monde
Un ordre déjà sûr et beau.

« Le cours des astres s'illumine.
Galilée est en vain hué,
Il sait que la terre chemine,
Elle a sous son front remué !
Il le proclame, et sur sa tête
A sa voix le soleil s'arrête
Mieux qu'à la voix de Josué
Le passé sans jalons recule,
Il le divise : de l'instant
Il attache au plomb du pendule
L'aile qui fuit en palpitant,
Et l'insaisissable durée
Est prise au vol et mesurée
Par un signal simple et constant !

« Dans sa veille longue et sans trêve,
Arrachant par un puissant rêve

Leurs lois aux planètes, Képler
Lègue sa formule profonde,
D'où jaillit un immense éclair,
A Newton grand comme le monde !

« Newton lie entre eux tous les corps
Par une chute universelle
Qui dans tout le ciel se décèle
En y courbant tous les essors !

« Il meurt cependant, pour revivre !
Car tout disciple de son livre
Est de sa gloire le héraut !
Car d'Alembert, Euler, Clairaut
Et Lagrange sont de sa race,
Ils pensent, le front sur sa trace,
Et leur grand héritier Laplace
Des sphères, sans lever les yeux,
Ordonne en groupe harmonieux
L'essaim familier qu'il embrasse !
Dans les infinis envolé,
Dédaignant d'un Dieu l'hypothèse,
Sans terreur si haut isolé
Son génie y respire à l'aise! »

. . . .
. . . .
. . . .

« Newton fait dans le prisme éclore
D'un rayon qui l'a traversé
Tout un arc-en-ciel nuancé
Comme un bouquet multicolore
D'une tige unique élancé !
Et sur l'écran qui s'en irise
Le chimiste apprend des soleils,
Par une sublime analyse,
Leurs éléments qu'avec surprise
Il trouve aux corps connus pareils. »

. . . .
. . . .
. . . .

III. — LA FÊTE DE CONDORCET A BOURG-LA-REINE

Extrait du journal **La Rive Gauche** *du 25 mai 1895.*

Bourg-la-Reine, fidèle à sa tradition annuelle, a célébré dimanche dernier, 19 mai, l'anniversaire de la mort de Condorcet. Pendant que les controverses s'échangent en haut lieu sur les mérites réciproques de la science et de la religion, la petite ville de Bourg-la-Reine prend part au débat d'une manière moins spéculative, en rappelant les services d'un des plus grands hommes qui aient préparé l'ère moderne, en groupant autour de sa statue les hommages de ceux qui, sans méconnaître les services du passé, affirment leur foi dans la grande Providence humaine dont Condorcet a, par l'effort de son puissant génie, hâté l'avènement définitif.

Cette fête, dont l'initiative est due à M. Jallon, l'ancien maire de Bourg-la-Reine, fait le plus grand honneur à sa mémoire. Son successeur, M. André Theuriet, l'éminent écrivain dont les délicates productions sont entre toutes les mains, s'est empressé de consacrer cette tradition en rehaussant cette cérémonie de l'éclat de sa présence. Le concours de la Société positiviste, dont les travaux ont tant aidé à faire connaître dans toute son ampleur et toute son originalité la figure du grand philosophe, vient enfin donner à cette manifestation son véritable caractère.

Ajoutons que, d'année en année, la population, par l'empressement qu'elle apporte à participer à l'hommage rendu à Condorcet, montre de quel esprit progressiste et républicain elle est de plus en plus animée.

Après la réception à la gare, M. le docteur Dubuisson, de la Société positiviste, a prononcé, au pied de la statue, un discours d'une extrême élévation, que l'assistance a salué de ses applaudissements unanimes. A la salle Dutheil, des poésies ont été récitées par M. Raffin, membre de la Société positiviste. M. le docteur Delbet, député de Seine-et-Marne, a remercié la municipalité et la ville de Bourg-la-Reine de l'accueil chaleureux qu'elle réserve chaque année aux positivistes. Enfin, la cérémonie s'est terminée par la visite à l'ancienne maison d'arrêt, où Condorcet fut trouvé sans vie le lendemain de son arrestation.

La fanfare de Bourg-la-Reine, la fanfare l'*Amicale* ont fait entendre, dans le cours de la cérémonie, des airs appropriés. Le Choral du Livre a charmé l'auditoire par l'irréprochable exécution de ses meilleurs morceaux. Enfin, un banquet, où la municipalité était représentée par le sympathique M. Boucher, a réuni les admirateurs de Condorcet et a clos cette intéressante journée.

DISCOURS DU Dr PAUL DUBUISSON

Toute religion a ses pèlerinages. Toute religion invite ses fidèles à aller raviver leur foi et chercher des exemples sur la tombe de son fondateur ou de ses saints. Cest là une des plus vieilles et des plus respectables pratiques de ce culte public qui n'est pas un simple système d'idolâtrie, comme l'ont répété tant de libres penseurs; mais qui est surtout un ensemble de procédés propres à élever le cœur des hommes et à accroître leur moralité.

La religion à laquelle nous nous faisons honneur d'appartenir, nous autres positivistes, a, elle aussi, ses saints, et par conséquent ses pèlerinages. Mais nos hommages ont leurs motifs qui ne sont pas toujours ceux des autres religions. Nous n'attachons pas le même prix que les catholiques — par exemple — aux vertus qu'on a si justement appelées négatives, aux vertus dont l'ensemble constitue la moralité privée. Le but de l'homme vertueux n'est pas pour nous de conquérir le ciel à force de privations; il consiste, suivant l'expression de Vauvenargues, à faire sur soi-même des efforts constants en faveur des autres afin d'augmenter pour tout le monde la somme du bonheur terrestre. Ce n'est donc ni les plus sobres, ni les plus chastes, ni les plus humbles, que nous plaçons dans notre panthéon, mais les plus dévoués et les plus utiles. Et c'est à ce titre que nous honorons Condorcet, auquel votre piété éleva, il y a quelques années, ce modeste souvenir dans l'endroit même où il est mort.

Le nom de Condorcet n'est pas de ceux qui soulèvent les passions. C'est, qu'en effet, il ne figure point parmi les hommes les plus en vue de la Révolution; il ne compte ni parmi les orateurs populaires, ni parmi les fauteurs de mouvements insurrectionnels, ni parmi les ministres dirigeants; il ne paraît pas à la tête des sections dans les grandes journées; on ne trouve son nom parmi les chefs, ni au 14 juillet, ni aux 5 et 6 octobre, ni au 20 juin, ni au 10 août; il n'est point de ceux qui déchaînaient l'orage à la Législative ou à la Convention, il ne fait pas davantage partie des grands Comités.

Condorcet n'a rien d'un tribun. Sa parole est infiniment moins éloquente que sa plume. Il n'est pas orateur. Il n'est pas non plus homme d'action et par là j'entends, non pas qu'il manque d'audace — il fut l'un des révolutionnaires les plus audacieux, ce fut même un républicain d'avant-garde — mais, dans sa conduite, on sent toujours beaucoup plus le penseur qui suit inflexiblement son idée

et qui vise un idéal, que l'homme pratique qui, tout en poursuivant un but, tient compte des circonstances, et sait, quand il le faut, faire des concessions aux nécessités. Aussi le souvenir laissé par Condorcet est-il bien moins celui d'un homme politique que celui d'un philosophe malencontreusement égaré dans la plus terrible tempête qui fut jamais.

Qu'il y ait du vrai dans ce jugement : on ne saurait en disconvenir. Condorcet est en effet, et par dessus tout, un philosophe et un très grand philosophe. L'auteur de l'*Esquisse sur les progrès de l'esprit humain* a sa place marquée à côté des plus grands sociologistes, auprès des Aristote, des Montesquieu, des Turgot, et son œuvre constitue certainement un progrès sur celle de ses prédécesseurs. Il n'eût rien fait d'autre que ce serait certainement assez pour lui assurer l'immortalité, avec la reconnaissance éternelle de ceux qui pensent. Cependant, ce n'est peut-être pas cette grandeur intellectuelle qui nous touche le plus ; c'est quelque chose de plus rare : c'est la richesse de sentiments qui fut en lui ; c'est cette bonté active, ardente qui a dicté tous les actes de sa vie et sans laquelle cette vie resterait comme une indéchiffrable énigme.

Que penser, en effet, de cet homme qui, entouré à sa naissance de toutes les faveurs de la fortune et bénéficiant de tous les privilèges que l'ancien régime assurait à ses favoris, se jette de gaîté de cœur et à fond dans une révolution où tous ces avanteges doivent sombrer, de ce philosophe qui se fait politique, de cet académicien qui se fait journaliste, de ce noble, de ce marquis qui se fait jacobin, et tout cela sans autres compensations que des compensations d'ordre moral, qu'en penser, sinon qu'il est fou ou bien qu'il est doué du cœur le plus généreux que la nature ait produit ?

On comprend vraiment les expressions enthousiastes dont se sont servis pour le dépeindre ceux de ses contemporains qui l'ont le mieux connu : nature originale, étonnante, extraordinaire, bonté universelle, vertu parfaite, etc., etc. Et l'on s'explique du même coup tous les actes de cette noble existence, y compris ses fautes et ses erreurs.

On sait que Condorcet, à un âge où la plupart des hommes de talent commencent à peine à faire connaître leur valeur, à 26 ans, était déjà membre de l'Académie des sciences. Jusque là, faute, sans doute, d'avoir trouvé un milieu favorable à sa nature, ou peut-être par une sorte d'antipathie naturelle pour le milieu aristocratique dans lequel il était né, il s'était confiné dans l'étude

des sciences où, dès ses débuts, il avait montré de si singulières aptitudes. Mais à peine est-il parvenu aux honneurs scientifiques auxquels un géomètre peut alors prétendre, qu'il délaisse cette étude aride dans laquelle il ne pouvait trouver que des satisfactions d'esprit, pour se jeter dans des spéculations toutes différentes où son âme aimante et passionnée va enfin trouver son compte.

Il devient l'ami de d'Alembert, de Turgot, de Voltaire, l'allié des encyclopédistes, il s'enflamme à leur contact pour les idées nouvelles et pendant vingt ans — c'est-à-dire jusqu'au jour où ces idées auront enfin obtenu gain de cause — il sera de la bataille philosophique, et au premier rang. Il débute par un opuscule si hardi — cette fameuse *Lettre d'un théologien* dans laquelle il défendait les philosophes — que Voltaire lui-même, qui ignore le nom de l'auteur, s'en effraie et demande s'il est permis de publier un ouvrage si audacieux quand on ne commande pas à 200,000 hommes.

Nous sommes en 1774. C'est le moment où Turgot engage la bataille économique et se lance dans sa mémorable entreprise contre les spéculateurs et les prohibitionnistes de tous rangs, entreprise que la lâcheté du monarque devait faire échouer. Condorcet se fait son lieutenant et combat à ses côtés. Le monde aristocratique se fâche et lui demande de quel droit il se mêle, lui noble, de ce qui ne le regarde pas : « Personne n'a besoin de mission, répond Condorcet, pour défendre les droits du peuple et combattre les préjugés nuisibles à son bonheur.

« Mais c'est presque un ridicule aux yeux de cette foule brillante et corrompue qui ne connaît de l'administration que l'étiquette de Versailles, et qui croit que tout va bien dans le royaume tant que les gens de cour ont de grosses pensions et les gens d'affaires de bons cuisiniers...

« Le spectacle de l'oppression du pauvre, du malheur d'une nation entière n'est-il pas un tourment insupportable dont on brûle de se délivrer ? L'espérance de la félicité publique est peut-être le seul bien réel ou plutôt la seule consolation qui existe sur la terre pour l'homme de bien... Mais, ajoute-t-on, qui l'a chargé de la cause publique ? — La nature, quand elle lui a donné un cœur et du courage ».

Tout Condorcet ne tient-il pas dans ces quelques mots ? Convaincu, après avoir vu tomber Turgot sous les intrigues des courtisans, qu'il n'y avait plus de remède à espérer d'un régime à ce point pourri qu'il repoussait ses sauveurs, ce fut à l'organi-

sation politique elle-même qu'il résolut de s'attaquer désormais, et il ne s'arrêta plus que lorsque le régime fut détruit : inégalités sociales, oppression religieuse, esclavage et traite des nègres, etc., tout passa sous le fer rouge de ce réquisitoire de quinze ans.

Enfin la Révolution arriva.

On a dit, et non sans raison, qu'il eût mieux valu que Condorcet demeurât ce qu'il avait été jusqu'alors : un théoricien, un penseur, un propagandiste éloquent, guide spirituel du mouvement qui s'annonçait, et qu'il laissât à d'autres le soin d'entrer dans la mêlée, d'affronter les foules, de soutenir les combats parlementaires, de pourvoir aux besoins du jour.

Tout cela est vrai, mais vouloir que Condorcet, au moment même où ses plus chers désirs allaient se réaliser, restât sous la tente quand les autres allaient au combat, c'est vouloir que Condorcet ne fût pas Condorcet. Assurément cela eût été favorable. N'eût-il exercé aucune influence sur le cours violent de la Révolution, il aurait peut-être donné à sa pensée philosophique un développement, une ampleur que la lutte politique de chaque jour a nécessairement étouffée.

Mais à tout prendre, et dussions-nous regretter quelques belles pages, Condorcet n'est-il pas plus digne de notre admiration quand nous le considérons tel qu'il voulut être, donnant de sa personne dans la bataille et sacrifiant à ses idées jusqu'à sa vie.

J'ai dit que Condorcet ne pouvait, par la nature même de ses talents et de ses moyens, faire figure à côté des grands tribuns du moment. Son action n'en fut pas moins profonde, au moins à certaines heures et sur certaines questions. C'est à lui que ses collègues eurent recours lorsqu'il fallut répondre aux gouvernements étrangers menaçant la France d'une invasion, et plus tard à l'insolent manifeste de Pitt, et plus tard encore à la déclaration de l'empereur d'Autriche. C'est à lui encore qu'ils s'adressèrent comme à l'homme le plus éclairé qui fût parmi eux pour dresser un plan d'organisation générale de l'instruction publique. Ce qui ne l'empêcha pas d'accomplir comme journaliste républicain une œuvre immense et de tous les jours, et d'adresser de son chef des appels enthousiastes à tous les peuples d'Europe en faveur de la Révolution.

Il arriva à Condorcet ce qui arriva à tant d'autres : il finit par être emporté par les passions qu'il avait lui-même tant contribué à déchaîner et trahi par des idées dont il n'avait pas entrevu toutes les conséquences. Lui qui, le premier peut-être, même avant Danton, avait proclamé la nécessité de la République, se

vit un jour traité en réactionnaire et en ennemi. Disons, pour être juste, qu'il a contribué à sa propre ruine. Dans son inflexible conception de la justice et du droit, dans sa peu malléable nature de philosophe, il était incapable de souscrire à certaines mesures, illégales sans doute, mais que les nécessités politiques — et on sait si elles étaient formidables en mai 93 — légitimaient amplement.

Sans autre motif que son horreur pour toute violence, il prit donc parti pour les Girondins contre la Convention et avec la plus singulière audace il conseilla au peuple français de ne pas sanctionner le nouveau projet de Constitution proposé à ses suffrages. Il fut proscrit. Que cela fasse peu d'honneur à son jugement politique, soit ! mais n'est-il pas encore là tout lui-même, avec son imprudence superbe, sa générosité irréfléchie, son inébranlable attachement à la justice !

Chose curieuse ! à peine sorti de la fournaise politique et réfugié dans une obscure maison de la rue Servandoni, chez l'excellente et héroïque Mme Vernet, il oublie, dans une sérénité merveilleuse, ses adversaires et ses proscripteurs pour ne plus penser qu'à deux choses : sa Patrie et l'Humanité.

Il avait tout d'abord songé à rédiger une sorte de justification personnelle ; mais sur les conseils de sa femme, cette angélique Sophie de Grouchy, si digne d'être à jamais associée à sa gloire, il renonce à une apologie qu'il juge inutile et indigne de lui, et se consacre à de plus nobles soins.

Aux terribles comités qui en ce moment gouvernent la France il adresse mémoires sur mémoires pour la défense du pays ; puis, quand son cœur de patriote est satisfait, il reprend son œuvre philosophique, et, pour les générations à venir, il écrit son *Esquisse sur les progrès de l'esprit humain.*

On vante aujourd'hui encore — et non sans raison — la superbe tranquillité d'âme dont ont fait preuve avant de mourir quelques philosophes de l'antiquité, quelques martyrs chrétiens, mais en est-il un qu'on puisse comparer à cet homme de la Révolution qui, poursuivi par des ennemis implacables auxquels il sait qu'il n'échappera pas, trouve en lui-même — et sans la moindre assistance céleste — puisqu'il est athée — assez de calme, de sang-froid, d'enthousiasme pour composer un pareil livre !

D'autres peut-être — on en a vus — épouvantés du spectacle qu'ils avaient sous les yeux, effrayés des succès mêmes de cette Révolution fille de leurs efforts, auraient dans une œuvre semblable prononcé bien haut leur *mea culpa,* ou bien se seraient

complus à maudire leur temps et à stigmatiser leurs adversaires. Condorcet eût brisé sa plume plutôt que d'obéir à de pareils sentiments.

« Assez d'autres, dit-il à un ami, se sont occupés de peindre ces temps malheureux, assez d'autres ont représenté leurs suites affreuses, assez d'autres, agités par des passions diverses et guidés par des motifs différents, ont fait entendre leurs soupçons et leurs plaintes : je ne mêlerai point ma voix à la leur ; je verrai dans la majorité de la Convention nationale des hommes nouveaux qui, sans habitude des affaires, et du gouvernement, sans réputation personnelle, sans trésor, sans crédit, sans généraux, sans armées, sans fusils, sans canons, sans poudre, ont eu le courage d'abattre la royauté sous les yeux d'une armée triomphante, ont créé des généraux, des soldats, des armées, ont vaincu l'Europe entière et ont établi la République sur des bases inébranlables ; et dans l'histoire des maux qui ont précédé, accompagné et suivi ce spectacle unique, je n'en prendrai que ce qui sera nécessaire pour éclairer les peuples qui voudront un jour marcher aussi à la liberté. »

Qui voudra jamais croire que l'homme qui a prononcé ces paroles fût de son vivant et même après sa mort l'un des hommes de la Révolution les plus abreuvés de calomnies !

On ne sait que trop bien ce qu'engendrent les haines politiques et avec quelle aisance les hommes qui se disputent le pouvoir se traînent mutuellement dans la boue ; mais, en vérité, il serait difficile de trouver dans l'histoire du monde une époque où le dénigrement systématique se soit donné carrière avec plus de persistance et de férocité. Tous ceux qui se signalèrent alors par quelque éclatant service, qui montrèrent à un degré supérieur de la capacité, de la clairvoyance ou du cœur, ceux-là furent vilipendés, flétris, accusés des crimes les plus invraisemblables et successivement tombèrent avilis aux yeux d'une opinion abusée. Tous, à tour de rôle, furent présentés aux masses comme d'abominables tripoteurs spéculant sur la ruine publique ou sur la famine, à moins qu'on ne les signalât comme des traitres conspirant avec l'étranger.

Et il en fut de Condorcet, comme de Danton, de Desmoulins, de Hérault de Séchelles, de Fabre, de Westermann, et, avant eux, des Girondins. Lui, l'homme le plus pur et le plus désintéressé qui fut au monde, fut représenté par Marat et ses émules comme un homme d'argent et quelque chose de pis encore ; si

bien que le jour où il osa s'attaquer à Robespierre, il était flétri et perdu avant même d'être décrété d'accusation.

On dira que l'avenir devait bien le venger, lui et les autres. Assurément ! mais faut-il donc considérer les réparations posthumes comme suffisantes, et croire qu'une société a le droit de commettre toutes les iniquités, à la seule condition de réhabiliter plus tard ses victimes ? En vérité, il est bien temps !

Après tout, si abominable qu'ait été la mort de tant d'hommes de cœur et de génie, c'est moins eux peut-être qu'il faut plaindre que la nation qui les a laissé si sottement périr. Elle a roulé dans l'anarchie pour tomber ensuite dans le plus affreux despotisme. Eux, après une éclipse momentanée, ont vu peu à peu relever leur nom et venger leur mémoire, et les voilà aujourd'hui en pleine possession de la seule récompense qu'ils aient ambitionnée pour leurs efforts : la reconnaissance de la postérité.

Lequel d'entre eux ne se croirait mille fois payé de ses services si du fond de sa tombe il pouvait entendre le cri d'amour qui s'élève non seulement de France, mais de tous les coins de la terre vers ces martyrs qui, au prix de leur sang, ont fondé l'ère nouvelle dont le monde attend son bonheur et sa liberté.

En est-il un qui ne tressaillerait d'aise s'il pouvait lire ces lignes touchantes, écrites il y a plus de vingt ans par un pauvre employé allemand en marge de la dernière page d'une *Vie de Danton :*

« Qu'on ne dise pas que l'auteur appuie trop sur les détails de la mort d'un homme comme Danton. Chacun des derniers instants d'un tel être pèse lourd dans la balance des siècles. Qu'est-ce qu'un Louis XVI, dont on a paraphrasé chaque parole à côté de lui ? Qu'est-ce que la Sainte-Hélène de Napoléon comparée au Golgotha que Danton gravissait en ce moment ?

« L'effrayante agonie de Danton, frappé en pleine vie, en pleine jeunesse, de Danton dont le grand cœur ne battit que pour la France et pour la liberté, ne doit-elle pas remplir autant de pages dans les annales de son pays que les derniers instants du dévoreur d'hommes qui eût jeté l'univers entier à la gueule du canon ou à la dent de la baïonnette pour inscrire une bataille de plus au coin d'une rue de Paris.

« Dans un siècle, des centaines d'hommes semblables à moi, créatures sceptiques que quinze ans de travaux forcés dans les bureaux de l'Etat auront desséchés au moral comme au physique, des hommes qui ne connaissent de la vie que ses tristesses,

pleureront des larmes amères sur le sort de celui qui arracha deux fois son pays à l'étranger, qui aima ses amis jusque dans la mort et qui ne frappa jamais un ennemi que pour se défendre. »

L'hommage du pauvre bureaucrate allemand s'adresse à Danton, mais ne pouvons-nous tout aussi justement l'adresser à Condorcet. Lui aussi il a sacrifié sa vie pour faire de nous des hommes plus libres et plus heureux, et sa triste fin dans la prison de Bourg-la-Reine n'est pas moins lamentable que celle de Danton sur la place de la Révolution. L'un fut l'homme d'Etat, l'autre fut le philosophe de la grande crise révolutionnaire; mais l'on ne saurait vraiment, sans risquer de commettre une injustice, dire lequel des deux fut le plus violemment animé de l'amour de ses semblables, lequel a le mieux travaillé pour l'Humanité.

Grands hommes, qui pour nous avez lutté et souffert ensemble, restez à jamais unis dans notre reconnaissant souvenir !

MATÉRIAUX

POUR SERVIR A LA

BIOGRAPHIE D'AUGUSTE COMTE

CORRESPONDANTS AMIS ET PROTECTEURS D'AUGUSTE COMTE

TABARIÉ

Tabarié (Emile) est né à Montpellier, le 26 juin 1797, et il est mort à Paris, le 1er février 1864, rue de Vaugirard, 78. Son père était agent de change à Montpellier; il était de très bonne bourgeoisie. Tabarié, comme son père, appartenait à la religion protestante. Il fit son éducation classique au collège de Montpellier où il fit la connaissance d'Auguste Comte. Les deux jeunes gens se lièrent intimement, et Tabarié était en relation avec la famille d'Auguste Comte. La différence de religion n'influait nullement, ou bien peu, comme on le voit du reste dans les rapports de la famille d'Auguste Comte avec le général Campredon qui était calviniste aussi. M. Tabarié père possédait à Saint-André-de-Sangonis (Hérault) une propriété qui est restée dans sa famille de longues années encore après la mort d'Emile Tabarié (1).

A sa sortie du collège, Tabarié entreprit des études de droit qu'il poussa fort loin, et qui l'amenèrent à Paris. Il avait une sœur qui fut atteinte par la petite vérole à la suite de laquelle elle perdit l'ouïe, et eut une santé toujours chan-

(1) Saint-André, du canton de Gignac, département de l'Hérault, est une commune de 3,000 habitants.

celante. Cela détermina chez Tabarié un changement radical dans ses études, et il se livra dès lors à l'étude de la médecine (1). Il voulut ainsi consacrer sa vie à la conservation d'une sœur aimée, et pouvoir la soigner en toute connaissance de cause. Il prit à Montpellier un grand nombre d'inscriptions sans jamais néanmoins avoir eu le titre de médecin. Sa vie fut, en effet, réellement consacrée à sa sœur; et c'est à cause de cela qu'il retarda très longtemps son mariage, jusqu'à ce qu'il trouvât une femme de cœur qui voulut bien admettre dans l'intimité de la famille cette sœur de Tabarié. Il y avait, en effet, chez lui, une rare délicatesse de sentiments. Sa conduite envers Auguste Comte le prouve amplement, et sa correspondance avec de Langlade, son compatriote de Montpellier, qui fut aussi camarade d'Auguste Comte, en donne une preuve certaine. Tabarié habita et Montpellier et Paris. Lorsqu'il était dans l'Hérault, il se tenait le plus souvent dans sa propriété de Saint-André-de-Sangonis.

Il vint enfin, en 1852, se fixer définitivement à Paris, où il termina sa vie, comme nous l'avons dit.

Son séjour à Paris se trouvait lié à une entreprise médicale sur l'emploi de l'air comprimé, et il fonda un établissement qui prospéra assez longtemps, même après sa mort, et qui fonctionne encore rue des Pyramides, à Paris. Il obtint, du reste, pour son procédé, une médaille à l'exposition universelle de 1855.

Nous allons donner un historique sommaire des découvertes de Tabarié sur l'emploi de l'air comprimé. Il a introduit en thérapeutique un procédé rationnellement institué : il a employé la méthode expérimentale en physiologie dans un cas qui en comporte très bien l'emploi.

(1) Mme Tabarié et sa fille ont bien voulu me communiquer avec la plus extrême bienveillance tous les documents à leur disposition relatifs à Tabarié. C'est grâce à ces communications que j'ai pu composer mon travail et publier les précieuses pièces justificatives qui le complètent, et notamment les lettres si curieuses d'Auguste Comte à Tabarié. Je dois ici remercier profondément ces dames. Il résulte du reste de mes conversations le sentiment du respect profond mêlé de profonde affection qu'inspirait cet homme vraiment distingué et évidemment doué d'une valeur morale absolument exceptionnelle.

C'est en 1832 que Tabarié fit connaître à l'Académie des sciences ses premières recherches expérimentales sur l'action hygiénique et thérapeutique de l'air comprimé. Il fit d'abord une distinction capitale entre l'action brusque sur l'organisme du changement de pression atmosphérique et le changement qui se produit d'une manière continue.

Le premier détermine dans l'organisme des troubles qui peuvent devenir très dangereux; le second, au contraire, est seul susceptible d'une action bienfaisante. Ces distinctions établies par Tabarié, il poursuivit avec persévérance et habileté ses recherches expérimentales, concevant et créant les instruments nécessaires à ses recherches et à l'application thérapeutique de leurs résultats. C'est en 1840 qu'il établit pour la première fois à Montpellier un établissement pour l'application pratique de ses méthodes. Le 22 mars 1852, l'Académie des sciences lui accordait une récompense de 2,000 francs pour ses travaux et motivait ainsi sa décision : « La commission propose d'accorder une récompense de 2,000 francs à M. Tabarié pour avoir employé, *le premier*, l'air comprimé dans le traitement des affections dont les organes de la respiration peuvent être le siège, ainsi que pour les essais qu'il a tentés dans le traitement de quelques autres maladies, pour lesquelles une augmentation de la pression atmosphérique peut être utile (1) ».

Enfin, en 1855, il obtint une médaille à l'exposition universelle. Ces recherches ont été reprises par M. P. Bert.

Je dois parler maintenant des relations amicales d'Auguste Comte et de Tabarié. Celui-ci apporte dans ses rapports, avec une affection vraiment délicate, un caractère particulier de maturité et de dignité qui ne l'abandonne jamais. La remarque est d'autant plus importante que Tabarié était un jeune homme de 27 à 28 ans. Ainsi il blâma nettement le mariage d'Auguste Comte, il ne revint jamais sur son appréciation primitive et laissa même voir à M[me] Auguste Comte l'opinion sévère qu'il avait d'elle. Auguste Comte, dans sa lettre du

(1) De *l'action de l'air comprimé et de sa théorie générale*, par le D[r] Roustan. Montpellier, 1881.

5 avril 1824 (1), lui annonce qu'il vit en concubinage, mais qu'il entend bien ne pas arriver au mariage. Mais Auguste Comte ne resta pas longtemps fidèle à cette décision; et dans une lettre à Tabarié du 17 juillet 1824 (2), il donne les raisons qui l'ont enfin décidé à se marier, parmi lesquelles il en indique en passant une qui avait bien sa valeur, à savoir : « qu'il était amoureux ». Comte, à la société positiviste, dans une séance où il fut amené par des observations assez inconvenantes d'un ami de Mme Comte, M. Belpaume, expliqua les motifs de son mariage : « Je n'étais, dit-il, ni beau, ni agréable, et je pensais qu'en rendant à une femme un service très important, je pourrais obtenir d'elle amitié par reconnaissance ». Comte se trompa, et il commit alors la « seule faute grave de sa vie », comme il l'a répété si souvent. Du reste, sa lettre à Tabarié expose avec la netteté parfaite qui lui est propre tous les motifs qui l'ont guidé.

Il résulte d'une lettre du 18 mai 1826, à Tabarié, que celui-ci avait jugé très sévèrement Mme Auguste Comte, qu'il avait d'elle la plus déplorable opinion, et qu'il ne le lui laissait pas ignorer (3). La sagacité et la droiture de Tabarié lui avaient suffisamment révélé la nature de la compagne qu'Auguste Comte avait si tristement associée à sa vie. Cette lettre de Mme Auguste Comte était principalement un accusé de réception des 500 francs que Tabarié paraît avoir spontanément envoyé pour venir à l'aide de son ami dans cette crise terrible où ce grand génie faillit sombrer.

Dans une lettre du 4 novembre 1826 (4) Tabarié, après la crise cérébrale d'Auguste Comte, rentre en correspondance affectueuse avec lui, et l'engage à venir passer quelque temps avec lui à la campagne, à Saint-André-de-Sangonis, où il aura calme et repos. Mais, dans cette lettre, persistant toujours dans son opinion si ferme et si sage sur Mme Auguste Comte, il n'invite que celui-ci, en lui disant néanmoins qu'il ferait bien de venir avec sa mère.

(1) Voir pièces justificatives n° 1.
(2) Voir pièces justificatives n° 3.
(3) Voir pièces justificatives n° 5.
(4) Voir pièces justificatives n° 6.

Dans une lettre du 9 janvier 1827 (1) Tabarié répond à Mme Auguste Comte, qui lui avait annoncé le rétablissement de son mari, une lettre où il s'applaudit de cet évènement, mais on voit persister toujours l'opinion définitive qu'il s'était faite d'elle ; et l'on trouve dans cette lettre cette phrase décisive : « Vous me reprochez, Madame, ma dernière lettre et le conseil qu'elle renferme, je me le reproche aussi, je vous l'avoue, mais sans doute pour des raisons différentes des vôtres; car, si Auguste me demandait ce que je pense, aujourd'hui que j'y ai plus mûrement réfléchi, je ne lui dirais plus : Venez seul ; mais ne venez ni seul, ni accompagné ».

Tabarié écrit à Auguste Comte le 18 février 1827 (2), et cette lettre paraît être la dernière avant celle du 8 décembre 1843, où la correspondance s'est rouverte momentanément en consommant une rupture qui au fond remontait à 1827.

La séparation entre Comte et Tabarié fut dès lors définitive. Sans doute il est probable que l'action de Mme Comte ne fut pas étrangère à un pareil résultat ; mais ceux qui connaissent quelle était la fermeté d'Auguste Comte et sa perspicacité comprendront que cette explication est insuffisante, surtout en remarquant que le même fait se produisit dans les rapports d'Auguste Comte avec Valat. Et, en effet, cela me paraît tenir à un phénomène de rupture de continuité. Un des caractères des grandes perturbations cérébrales est cette rupture plus ou moins grande de continuité entre le nouvel état cérébral auquel on arrive et la série des états cérébraux antécédents. Au point de vue intellectuel, l'état d'Auguste Comte était tellement caractérisé que la rupture de continuité a été très passagère, et qu'il a repris le développement de son évolution intellectuelle antécédente avec une très grande facilité ; ce qu'il a signalé lui-même en 1842, dans sa préface personnelle du tome VIe du *Cours de philosophie positive*, comme un signe du plein rétablissement de son état normal. Mais il ne semble pas qu'il en ait été de même au point de vue

(1) Voir pièces justificatives no 7.
(2) Voir pièces justificatives no 8.

moral : la continuité de ses affections fut rompue, et cela tenait à ce que son état moral était moins intense et n'était pas systématique comme son état intellectuel. Il est certain, en effet, que la continuité cérébrale dépend non seulement de l'*intensité* des affections mises en jeu, mais aussi de l'*union* et de l'*unité* qui existent entre les fonctions cérébrales distinctes. C'est en effet l'état d'équilibre qui continue, bien plus qu'un simple penchant considéré isolément. Aussi cette rupture de continuité persista-t-elle ; mais il est intéressant de constater qu'il y eut reprise sous une nouvelle impulsion morale très vive que subit Auguste Comte par son affection pour madame de Vaux. Nous voyons, en effet, que quand il eut subi cette affection profonde, et après la perte de madame de Vaux, il reprit spontanément les relations interrompues avec son père, sa sœur et les diverses affections de famille ou d'amitié de sa jeunesse.

. . . .

Je dois présenter maintenant quelques considérations générales sur les relations affectueuses de la jeunesse d'Auguste Comte. Il résulte de sa correspondance avec Valat et de celle avec Tabarié, qu'Auguste Comte était extrêmement disposé par sa nature à l'amitié, et qu'il avait éprouvé ce noble sentiment pour plusieurs de ses compatriotes et camarades de collège. Les quelques mots qu'il écrit à Valat, à propos de

son ami Cabanne qui vient de mourir jeune, en témoignent suffisamment. Il y a là un phénomène général sur lequel je dois insister.

L'amitié est sans aucun doute un des sentiments les plus élevés et les plus purs que puisse manifester notre nature morale. Il prit surtout au moyen âge un grand développement; car des compagnons d'armes en offrent de très élevées manifestations. Ce sentiment est susceptible dans les nobles natures d'un très haut degré d'intensité, outre qu'il peut jouer un rôle des plus importants dans le développement de la sociabilité. Nous pouvons en suivre une série très caractéristique à partir du XVI[e] siècle. L'on connaît l'amitié de Montaigne pour La Boëtie, et tout le monde a lu dans les *Essais* le très beau chapitre sur l'amitié. Sans doute, ce chapitre contient, au début surtout, quelques conceptions métaphysiques qui le déparent; mais quand il arrive à l'amitié proprement dite, il y a là un charme et une profondeur véritablement remarquables. La Fontaine, dans sa fable des deux amis, a admirablement peint un tel sentiment :

Qu'un ami véritable est une douce chose !
Il cherche vos besoins au fond de votre cœur;
Il vous épargne la pudeur
De les lui découvrir vous-même :
Un songe, un rien, tout lui fait peur
Quand il s'agit de ce qu'il aime (1).

Tout le monde connaît l'amitié profonde qui liait Grimm à Diderot, et l'on connaît aussi les effusions ardentes de ces amis. Je pourrais citer sans doute bien d'autres cas, et je vois dans un ouvrage de la fin du XVIII[e] siècle la dédicace ainsi conçue : « A d'Asting, mon ami. »

L'auteur invoque, dans cette dédicace d'une œuvre scientifique, les charmes profonds de l'amitié en citant les antécédents historiques qui en font remonter la trace jusqu'à l'antiquité; et il termine en se les appliquant, par ces vers de la Harpe.

(1) *Les deux amis*. Livre VIII, fable XI.

Un cœur seul ne peut se suffire,
Il faut qu'un autre encor vienne le ranimer.
On se lasse à la fin de penser et d'écrire ;
Se lasse-t-on jamais de sentir et d'aimer (1)?

Dans le milieu de jeunes gens où a vécu Auguste Comte, au commencement de ce siècle, ce sentiment se manifeste avec une intensité et une délicatesse vraiment touchantes : c'est ce qu'on voit dans sa correspondance avec Valat, et aussi et surtout dans celle avec Tabarié. Comte et Tabarié avaient un camarade commun, de Langlade, qui est devenu très jeune notaire à Marseille, et à qui je consacrerai sans doute une courte notice. J'ai entre les mains plusieurs lettres de de Langlade à Tabarié, où l'amitié se manifeste et s'exprime avec un charme et une délicatesse extrêmes, et que j'espère pouvoir publier un jour. Pour ceux que préoccupe l'organisation de notre vie morale, il y a là un phénomène de la plus haute importance, dont il faut saisir toutes les manifestations authentiques pour l'organisation de notre vie affective, base inébranlable de la vie humaine.

En résumé, Tabarié me paraît offrir, dans les années de la jeunesse d'Auguste Comte, le type le plus élevé par sa délicatesse et la gravité un peu sévère, mais toujours sage, de son intelligence et de son caractère (2).

Paris, le 1er février 1895, 4 Homère, Pindare 107.

Pierre LAFFITTE.

(1) *Théorie acoustico-musicale*, par Suremain-Missery. Paris 1793.

(2) Tabarié est un de ceux à qui A. Comte a envoyé l'opuscule de 1822, ce qu'il ne semble pas avoir fait pour le général Campredon, ni pour Valat.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1.

MONSIEUR TABARIÉ (FILS)
PLACE SAINT-CÔME
A MONTPELLIER. DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Paris, le 5 avril 1824.

Je vous demande pardon, mon cher ami, de n'avoir pas plus tôt répondu à votre aimable lettre du 27 février, qui, soit dit sans reproches, s'est fait aussi un peu attendre. J'avais un tel besoin de vous écrire que j'ai retardé jusqu'à présent ; cela vous paraît bizarre, mais n'en est pas moins rigoureusement exact, car ayant beaucoup de choses sur lesquelles je voulais m'épancher avec vous, j'ai attendu qu'elles fussent plus mûres avant de vous en parler. Je puis vous assurer sans compliment (vous savez que je n'en fais guère), que depuis votre départ, j'éprouve une grande lacune dans mes sensations : on ne sait positivement le besoin qu'on a d'un ami, que lorsqu'il vous a quitté. Mais j'espère que nous nous retrouverons bientôt. Voyez mon égoïsme ! tout en compatissant très sincèrement aux peines que vous avez éprouvées en dernier lieu, je me surprens à regretter presque qu'elles aient cessé assez tôt pour vous empêcher d'exécuter le dessein que vous aviez conçu, dites-vous, de reprendre le chemin de Paris.

Il m'est arrivé depuis votre départ des choses assez importantes, qui méritent de vous être racontées, vu l'intérêt que vous voulez bien prendre à ce qui me concerne. Je commence par la partie agréable de mes nouvelles.

Vous vous rappelez bien m'avoir entendu parler cette automne

d'une aimable dame à laquelle je donnais quelques leçons d'algèbre. Eh bien, les leçons ont fructifié, et l'enseignement a été mutuel, à tel point que depuis le 10 février nous vivons ensemble, en véritable ménage, passant aux yeux de tout le monde pour mari et femme. Cette dame avait des meubles, et moi un peu d'argent, ce qui nous a permis de nous installer chez nous, rue de l'Oratoire, n° 6, près la rue Saint-Honoré. Je me trouve jusqu'à présent très bien de ce nouveau genre de vie, et je suis, sous ce rapport, plus heureux que je n'avais jamais été. Je suis bien un peu tourmenté par ma Caroline, pour réaliser la fiction matrimoniale que nous avons établie, mais j'espère qu'elle se calmera, et je suis d'ailleurs bien décidé, entre nous soit dit, à ne pas aller plus loin sous ce rapport, car, quoique sans aucun préjugé, comme vous le savez, je crois que dans cette circonstance spéciale la chose est peu convenable. A cela près, je suis bien dans mon ménage, sauf encore l'article des finances qui, j'espère, ne restera pas longtemps dans cet état. Je ne veux pas vous délayer davantage le panégyrique de ma situation, car je serais par trop long sur ce chapitre, et j'attendrai pour vous donner de nouveaux détails, que vous m'adressiez quelques questions spéciales. Je n'ai pas besoin de vous faire observer que vous êtes absolument le seul à qui je fasse telle confidence.

Je passe à la seconde série de faits, qui n'est pas, à beaucoup près, aussi charmante, mais qui vous affectera peut-être davantage, comme se rattachant à des considérations d'un intérêt plus général.

Pour vous mettre au courant de suite en quatre mots, j'ai à peu près rompu avec M. de Saint-Simon, et je pense que vous devinez bien sur-le-champ les principaux motifs, si votre mémoire vous rappelle quelques conversations que j'ai eues avec vous sur ce sujet. Le fait est que je prévoyais le résultat depuis assez longtems, et que j'aurais dû le prévoir plutôt. M. de St-S. a eu comme les pères vis-à-vis des enfants, les métropoles à l'égard des colonies, le petit inconvénient, que la physiologie montre comme presqu'inévitable, de croire qu'ayant été son élève, je devais continuer à l'être indéfiniment, même après que la barbe m'aurait poussé. De là la manie de vouloir toujours régler mes travaux, ce qui était utile tant que j'ai eu à faire mon éducation (et pendant tout le tems je l'ai supporté sans aucune peine), mais ce qui était ridicule et intolérable plus tard ; or, le fait est que depuis quatre ans environ mon éducation dans ce genre est terminée, qu'il n'a eu plus rien à m'apprendre, et qu'effectivement il

ne m'a plus rien appris, et qu'alors la prolongation du même système de conduite n'a plus été que gênante, comme tendant à entraver le développement de mes facultés. C'est surtout depuis mon travail que vous avez lu et qui n'a pas paru, que cet inconvénient est devenu très manifeste, parce que j'ai lutté contre ; aussi depuis avons-nous toujours été en tiraillement. Second point ; non seulement M. de St-S. a prétendu me conduire plus long tems qu'il ne le devait et le pouvait, mais, ce qui est beaucoup plus grave, j'ai acquis la certitude inébranlable qu'il était choqué de me voir en évidence aux yeux du public, acquérir une importance égale à la sienne, et qu'en un mot, il aurait été bien aise de me tenir sous le boisseau, en faisant de moi un instrument ; si j'avais pu le supporter, nous aurions été bien ensemble. Mais ce n'est qu'avec des mazettes qu'une telle combinaison peut avoir lieu ; aussi le lui ai-je dit. Il y a fort longtems que j'avais commencé à me douter de cela, mais je ne l'ai jamais montré, même à vous, ne me croyant pas assez sûr. Des expériences continuelles m'ont de plus en plus confirmé dans cette manière de voir, et enfin le fait tout récent dont je veux vous parler m'a enlevé toute espèce de doute. Voici ce dont il s'agit. Il avait été convenu, comme vous le savez, que mon volume serait composé de deux parties, celle faite déjà, et une autre relative à l'histoire de la civilisation. Celle-ci d'abord devait précéder, mais j'ai reconnu en travaillant qu'elle devait suivre, et comme ce changement a occasionné un nouveau retard dans son exécution (ainsi que beaucoup d'autres causes dont il serait trop long de vous entretenir), nous convinmes que la partie exécutée depuis deux ans paraîtrait d'abord seule. Il y a un mois, avant d'en commencer l'impression, M. de St-S. m'annonce qu'il n'entend pas que mon travail porte un autre titre que le sien (*Catéchisme des industriels*) quoique sans nom cependant, et qu'il veut le faire précéder d'une introduction à sa manière. Un tel fait vous paraît sans doute aussi décisif qu'à moi, aussi je ne commenterai pas cette ridicule prétention. Vous sentez bien que je refusai net, et s'ensuivit des explications fort vives, où je répondis ce que j'avais sur le cœur depuis longtemps. Bref, comme il voulait absolument imprimer, et que j'étais bien le maître de mon travail, il a été forcé d'en passer par où je voulais, c'est-à-dire, que le travail s'imprime en ce moment avec le titre général : *Système de politique positive*, par Ate Comte, etc., 1er vol., 1re partie, et sans aucune introduction étrangère. J'ai obtenu ainsi par force l'essentiel pour moi, qui était de maintenir la pureté et l'indépendance

de ma besogne. Mais vous comprenez bien qu'ayant cédé très peu volontairement, M. de St-S. a dû en conserver rancune, et il en est venu à me dire qu'il n'y avait plus et ne pouvait plus y avoir d'association entre nous, de sorte que moi, qui ne suis point du tout en rapport direct avec les journaux à argent, je vais être obligé de m'en occuper, ou de chercher sérieusement d'autres moyens d'existence. C'est là une chose que je ne pardonnerai jamais à Mr de St-S., car c'est de la vengeance toute pure, que rien ne motive et qui ne mène à rien.

Après m'avoir depuis sept ans empêché de me faire une existence pécuniaire, par la perspective à laquelle il m'était si commode de me livrer, d'obtenir un sort par mes travaux, et après que ma coopération a été au moins aussi utile que la sienne pour amener le peu de résultats de ce genre qui ont eu lieu jusqu'ici, rien, quand même j'aurais eu tort, ne devait m'attirer un tel traitement. Enfin, surtout plus de jérémiades, voilà le point où en sont les choses en ce moment. Mon ouvrage s'imprime, M. de St-S. l'enverra aux souscripteurs de son catéchisme, et moi j'en aurai 100 exemplaires. Si rien ne change, je serai obligé d'établir par moi-même des relations à ce sujet avec les hommes influents, et je pense bien que j'en viendrai à bout, mais vous savez combien ce sera ennuyeux pour moi. Enfin, ceci est trop nouveau pour que je sache encore bien positivement ce que je vais faire ; je vous en parlerai plus facilement dans ma prochaine lettre. Ce qu'il y a de certain, c'est que je ne céderai rien de mon moi intellectuel. J'ai heureusement par devers moi la seconde partie du volume, que je ne livrerai, comme vous le pensez, qu'à bonnes enseignes, c'est-à-dire, après un acte écrit d'association qui me donne vis-à-vis des industriels la même importance qu'à Mr de St-S. C'est là un moyen auquel il cédera, je crois, car il a, en définitive, beaucoup plus besoin de moi, que moi de lui. Vous sentez combien dans un tel état de choses il a été heureux que j'eusse changé de logement et d'habitudes.

Vous m'avez demandé du bavardage, cher ami, vous devez être content, je vous fais, j'espère, bonne mesure. Rendez-moi la pareille, je vous en supplie, et ne laissons pas languir une correspondance dont j'éprouve tous les jours le vif besoin.

Votre ami pour la vie
COMTE.

Rien de nouveau ici, sauf que le ministère a plein pouvoir et qu'il en use assez raisonnablement. La réduction de la rente et

la septennalité font beaucoup crier, quoique le public en masse doive se trouver fort bien plus tard de l'un et de l'autre.

Dans ma prochaine lettre je vous donnerai plus de détails et sur mes affaires, et sur celles du public. Adieu, mille amitiés de ma part à ton Guillaume, de même à Langlade quand vous lui écrirez, ce que je ne tarderai pas à faire aussi.

N° 2.

COPIE DE LA LETTRE D'ENVOI A L'ACADÉMIE DES SCIENCES

A M. le baron Cuvier, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences.

J'ai l'honneur de présenter mes profondes salutations à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. Je le prie de vouloir bien faire agréer à cette illustre société l'hommage respectueux de l'écrit que je prens la liberté de lui soumettre. Ce n'est que le commencement d'un travail plus étendu dont l'Académie est le souverain juge naturel, puisqu'il a pour objet une nouvelle application de la méthode créée par elle et journellement employée par elle dans toutes ses recherches.

La fondation de la philosophie positive dans ses dernières branches est essentiellement due aux travaux continus de la savante corporation qui, depuis près de deux siècles, parcourt avec tant de gloire et de succès la route tracée par Bacon, par Descartes et par Galilée. C'est donc à elle qu'il appartient exclusivement de juger les tentatives qui ont pour objet de compléter le système des connaissances naturelles, en soumettant à la méthode scientifique l'étude des phénomènes sociaux, livrés jusqu'ici, d'une manière si préjudiciable pour l'humanité, au vague et à l'incertitude des hypothèses métaphysiques. En étendant de jour en jour le domaine de l'observation, l'Académie des sciences a dû prévoir qu'il finirait nécessairement par embrasser aussi cet ordre de phénomènes, le seul qu'il lui reste aujourd'hui à conquérir. Telle paraît être la tendance actuelle de l'esprit humain. La part que j'ose essayer d'y prendre sera, sans doute, jugée par l'Académie comme trop au-dessus de mes faibles moyens. Mais je la supplie de daigner au moins accepter cet hommage et le considérer comme un sincère témoignage de la

reconnaissance que je lui dois pour m'avoir fourni la méthode que je m'efforcerai constamment d'employer dans mes recherches, et de ma parfaite soumission envers un corps dont la suprématie spirituelle est reconnue par tous les hommes éclairés.

Je prie M. le Secrétaire perpétuel de vouloir bien agréer la respectueuse assurance de toute ma considération.

A[te] COMTE.

Ce dimanche 9 mai. N° 6, rue de l'Oratoire-S.-H.

COPIE DE LA RÉPONSE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES

Institut de France. — Académie Royale des Sciences.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie à M. Auguste Comte, ancien élève de l'Ecole Polytechnique.

Paris, le 10 mai 1824.

L'Académie, Monsieur, a reçu l'ouvrage que vous avez bien voulu lui adresser et qui est intitulé : *Système de philosophie positive, tome Ier, première partie, in-8, 1824*. J'ai l'honneur de vous remercier, au nom de l'Académie, de l'envoi de cet ouvrage, et de vous témoigner tout le prix qu'elle attache à cette publication. Il a été déposé honorablement dans la bibliothèque de l'Institut.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

Baron CUVIER.

P.-S. — Je vous prie de recevoir mes remercîments particuliers pour l'exemplaire que vous avez eu la bonté de me destiner.

N° 3.

MONSIEUR EMILE TABARIÉ, FILS

A SAINT-ANDRÉ,

PAR GIGNAC. DEPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

Paris, le 17 juillet 1824.

J'aurais répondu plus tôt, mon cher ami, à l'aimable lettre que j'ai reçue de vous le 12 juin, si je n'avais, d'un instant à l'autre,

attendu votre réponse à ma lettre du 5 juin. Voyant enfin qu'elle n'arrive pas, je me décide à prendre la plume, ne voulant pas, même par votre faute, me priver plus longtems du bonheur de m'entretenir avec vous. Mais convenez, mon cher ami, que je devrais bien commencer par vous gronder un peu de votre silence, car c'est vous évidemment qui êtes en retard, outre que vous avez plus de loisirs. J'aime mieux, néanmoins, ne pas parler de cela, et m'abandonner entièrement au plaisir de notre entretien. Vous ne vous doutez pas, cher ami, combien il m'est nécessaire, combien vos lettres me sont indispensables. Je n'ai point d'ami autour de moi, rien que des indifférents ou à peu près. Beaucoup de gens prennent à moi un très grand intérêt de tête, seraient même disposés à faire des sacrifices de quelqu'importance en ma faveur; mais aucun ne prend à moi ce véritable intérêt de cœur qui fait trouver dans l'intimité une compensation si douce des peines intérieures, dont, tout comme un autre, j'ai une bonne part, par exemple, dans ce moment-ci. Quoique j'éprouvasse, cher ami, un soulagement à vous les racconter, excusez-moi, je vous prie, de ne pas vous faire maintenant cette confidence; j'ai quelques raisons que je vous dirai plus tard en même tems que le reste, pour désirer cet ajournement.

Je vous remercie bien vivement, mon cher ami, de vos bons soins en ma faveur auprès de mes parens. Les voilà maintenant disposés à mon égard aussi heureusement que je puisse le désirer relativement à mes travaux, et même prêts à passer d'une extrémité à l'autre, en croyant que mes écrits doivent attirer sur moi *salus, honor et argentum, atque bonum appetitum.*

Je commence même à éprouver déjà quelques petits désagréments à cet égard, provenant de ce que leur impatience gourmande ma modération, en me pressant d'exploiter mon succès. Voyez, cher ami, quelles sont (malgré l'influence encore si grande, chez mes parens, des opinions religieuses), les véritables idées du siècle sur la morale; réussir, faire argent de tout, et envoyer le bon Dieu au diable dans la pratique, en lui fesant de très grandes et très sincères politesses dans la théorie. Enfin je m'attendais à cela, aussi je n'en suis que médiocrement affecté, et j'aime bien mieux cette nouvelle disposition de mes parens. Il m'aurait été bien pénible de suivre toute ma vie une carrière qui aurait inspiré une telle aversion à des êtres auxquels je dois infiniment de reconnaissance et d'affection. Grâce à vous, cher ami, au bon général Campredon, et à quelques autres personnes, et aussi au succès de mon écrit, la conversion est opérée : rece-

vez-en mes remerciements sincères pour la part que vous y avez prise.

Il y a cependant un point sur lequel ma mère n'est pas parfaitement tranquille. L'instinct de la dévotion est assez fin, et elle trouve que je ne suis pas fort orthodoxe. Mais j'espère bien la rassurer un peu à cet égard. Si les arguments me manquent, j'ai déjà projeté d'en prendre dans la brochure que vient de publier un rusé médecin de ma connaissance (Mr Bailly, jeune physiologiste d'un très grand mérite), qui avait besoin d'un paratonnerre à l'effet de *démontrer l'existence de Dieu par la doctrine du docteur Gall!!!* Vous conviendrez que le tour est assez joli; la démonstration est mathématique et a obtenu certain succès.

Je vous suis bien obligé, cher ami, des soins que vous vous donnez pour propager mes idées. Mr Dunal est une fort bonne acquisition, c'est une des meilleures conquêtes qu'on puisse faire à Montpellier. Il a dû probablement apprendre quelque chose de mon écrit par Decandolle, avec lequel il est fort lié, et auquel je l'avais envoyé quelques jours après vous. Je voudrais bien, cher ami, que vous puissiez bientôt venir vous associer de travail avec moi, et j'espère fortement que ce projet chéri de tous deux se réalisera un jour. En attendant, vous pouvez travailler verbalement d'une manière fort utile, et je m'en rapporte entièrement à vous pour le désarmement à apporter dans ces communications. J'ai envoyé un exemplaire à Emile Guillaume avec quelque espoir qu'il le lirait et le ferait connaître; mais j'avoue que je n'y compte guères, et que cette démarche a été plutôt une politesse que toute autre chose.

Je continue, mon cher ami, à jouir du succès de ma petite publication. Tout le monde attend avec impatience une seconde édition, et la publication réelle du 1er volume. Pour vous parler franchement, je dois vous dire que j'ai pas encore commencé la seconde partie qui a besoin d'être excessivement méditée pour valoir quelque chose, surtout avec le peu d'érudition que j'ai. Mais vous savez, mon ami, que dès que je commence réellement à écrire, le travail n'est plus long, et je compte en être là d'un jour à l'autre, de telle sorte qu'avant deux mois d'ici je puis à peu près répondre d'avoir terminé à moins de cas imprévu. Je retoucherai ma 1re partie ensuite sur quelques points que l'expérience m'a montré devoir être un peu modifiés ou rendus plus nets et plus saillants. Mais j'aurai surtout une préface générale pour l'ensemble de l'ouvrage qui aura, je crois, de l'importance,

et à laquelle je me mettrai aussitôt après avoir achevé d'écrire la 1re partie. En tout, quoique je ne m'attende pas à trouver de grandes difficultés à traiter avec un libraire pour une édition, je ne crois pas que l'ouvrage puisse paraître plus tôt qu'en novembre. C'est, du réste, comme me le disait dernièrement Guizot, l'époque la plus convenable, celle où l'on revient de la campagne, et où les Chambres n'absorbent l'attention; quoique les nôtres, dieu merci, ne soient plus maintenant bien distrayantes, elles ne laissent pas que de détourner un peu. Voilà, cher ami, mon petit plan de travail pour quelques mois. Je m'occuperai ensuite, je crois, de mon cours à l'Athénée pour janvier prochain, auquel je n'ai pas renoncé, et qui sera, je n'en doute pas, rendu plus facile et plus intéressant par l'effet préalable de ma publication. Et en même tems, je préparerai mon second volume.

Vous n'avez pas besoin, mon cher ami, ainsi que toutes les personnes qui me parlent de mes travaux (car c'est vraiment un cri général) de me recommander pour ma publication la disparition de toutes traces de mes relations avec St-S. Je vous assure que je suis, pour mon compte, très convaincu maintenant que j'ai eu à son égard beaucoup plus de ménagements que la délicatesse et même la simple vérité n'en exigeait. Je ne suis cependant point fâché d'avoir agi ainsi jusqu'à présent; car le tort qui en est résulté pour moi s'est trouvé fort petit puisqu'il n'y avait pas de publication réelle, et je suis par là entièrement dégagé de toute obligation quelconque envers lui, même de celles que les prétentions les plus exagérées pourraient faire concevoir. En un mot, j'ai réussi par là à mettre dans notre rupture tous les torts de son côté, et j'en suis fort aise. Mais vous pouvez compter que désormais ce sera pour moi comme si cet homme n'eut jamais existé : il m'a fait assez de mal pour que je lui rende service en ne fesant que l'oublier. Comme dernier trait de caractère, récemment découvert, je vous dirai que la convention formelle qu'il avait faite avec moi au sujet d'une indemnité pour son exploitation de mon demi-volume ne sera pas exécutée, par suite de chicanes et de prétentions que je ne puis attribuer qu'à la mauvaise foi. Mais, du reste, si je perds pour le moment quelqu'argent dont j'aurais grand besoin immédiatement, je préfère que la chose tourne ainsi néanmoins, car il n'y a plus dès ce moment aucune sorte de rapports, à quelque degré que ce soit, entre lui et moi, au lieu qu'autrement ma publication aurait été très probablement gâtée par suite de cette convention. Tout se réduit

donc de sa part, à ce que me procurant 100 exemplaires de ma 1re partie, il m'a facilité la communication et par suite la publication finale de mes travaux, et de la mienne à ce que je le tiens quitte de toute indemnité pour le tort qu'il m'a fait en disposant à son profit d'une édition de cette 1re partie. Du reste, je le répète, tout est définitivement terminé, désormais entre nous, et j'en suis on ne peut plus content. Je mettrai seulement quelques lignes à la fin de ma préface pour indiquer mes obligations intellectuelles envers lui avec plus de précision que par ce titre d'élève, qui va si exagérément au delà de la réalité, et dont cependant cet homme avait l'inconcevable vanité de n'être pas content.

Je voulais vous parler, cher ami, de mon plan de conduite pour enfin m'évertuer un peu plus dans le monde que je n'ai fait jusqu'ici. Mais ma lettre est déjà trop longue, et le sujet trop important pour que je ne doive pas l'ajourner à une autre fois. J'espère que ce sera bientôt, car je compte bien recevoir très incessamment une de vos lettres, et je vous promets d'y répondre sur le champ, quelles que soient mes occupations.

Adieu, cher ami, permettez-moi de vous envoyer le baiser de l'amitié.

Ate COMTE.

Je n'ai pas de nouvelles de Langlade : en recevez-vous? — Je voulais vous parler de Bérard (le gaz) que j'ai vu récemment et de son usine : ce sera pour une prochaine lettre.

N° 4.

MONSIEUR ÉMILE TABARIÉ, FILS,

SAINT-ANDRÉ,

PAR GIGNAC, DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

Paris, le 22 août 1824.

Je prends la plume, mon cher ami, pour répondre à votre lettre du 27 juillet que j'ai reçue depuis quinze jours, ainsi qu'à celle du 30 juin qui me fut remise peu de jours après l'autre par le docteur Bertrand. J'ai porté de ce jeune médecin à peu près la

même opinion que celle énoncée dans votre lettre, autant qu'on peut le faire du moins dans une première entrevue peu prolongée ; je l'ai engagé à revenir me voir. Je pense que le séjour de Paris sera un très utile et même très nécessaire complément de son éducation, car il m'a paru peu au courant des idées nouvelles, soit en physiologie, soit en pathologie.

J'aurais désiré pouvoir plutôt répondre, mon cher ami, à vos deux aimables lettres; mais j'ai été sans cesse obligé d'ajourner ce plaisir. Aujourd'hui qu'un peu de tems se présente à moi complètement disponible, je saisis avec empressement cette heureuse occasion de reprendre avec mon ami cet entretien si libre et si doux qui ferait, s'il n'était malheureusement trop rare, une grande partie de mon bonheur moral.

Vous me faites, mon cher ami, une si charmante description de votre régime champêtre que vous me faites presque désirer d'aller le partager avec vous. Je vous félicite bien sincèrement d'avoir pris ce parti. C'est, à ce qu'il me semble, le meilleur moyen que vous puissiez imaginer pour vous mettre autant que possible à l'abri, non seulement des inconvénients physiques de notre cher pays, mais de l'étouffoir moral et intellectuel qui vous entoure, suivant votre énergique expression. Persistez, je vous en supplie, mon cher ami, dans une aussi sage résolution, qui avec la ressource des livres et celle de la méditation, vous permettra de passer aussi agréablement et aussi utilement que possible le tems de votre exil, que, du reste, je n'en doute pas, vous chercherez à abréger de tout votre pouvoir.

Vous m'avez causé, mon cher ami, un plaisir inexprimable en me témoignant d'un ton aussi aimable et aussi sincère que celui de vos deux lettres, la satisfaction que vous font éprouver mes épanchements, sur ce qui me concerne, et auxquels je me suis livré, je l'avoue humblement, principalement à cause du bonheur que je ressens à vous les manifester. Je savais bien que vous les receviez avec plus d'abandon encore, et partant plus de plaisir, certain de savoir mes sensations partagées. Puisque vous avez désiré de mon bavardage, je vous assure que vous en aurez : puissiez-vous ne pas enfin crier merci !

Je commence par répondre aux réflexions très sensées et aux instances bien amicales que contient votre lettre au sujet de mon mode d'existence *animale,* pour me servir de votre expression, que *végétale* remplacerait néanmoins avec avantage, dans l'acception de Bichat. Quoi qu'il en soit, je trouve que vous avez parfaitement raison, et que je ne me suis pas occupé jusqu'à

présent avec assez d'importance de cette portion de vie, animale ou végétale comme vous le voudrez. Je me suis fait plusieurs fois à moi-même tous ces reproches et toutes ces observations, surtout depuis ma rupture avec St-S. qui a opéré en moi une sorte de révolution morale, et de laquelle je daterai toujours l'ouverture de ma carrière d'homme. Je puis même me rendre justice plus amplement à cet égard, en vous rappelant certaine conversation sous les galeries du Palais-Royal quelques jours avant votre départ, et par laquelle vous m'avez entendu fixer par une considération numérique assez arbitraire, à trente ans, la cessation de mon mode précaire d'exister. Depuis j'ai fait des progrès, car je suis arrivé à décider que mes efforts pour en sortir commenceraient immédiatement. Malheureusement la chose n'est peut-être pas aussi facile que vous le supposez. Ne croyez pas, mon cher ami, que je sois distrait ou retardé par aucune illusion sur le succès de mes travaux : j'en ai eu, mais elles sont complètement dissipées, et autant je suis décidé à travailler toute ma vie à la formation et au triomphe de la philosophie positive, car telle est ma vocation, et partant mon bonheur, autant je suis convaincu qu'il ne m'en adviendra personnellement rien autre chose que la gloire, si ce n'est peut-être quelques persécutions, auxquelles, du reste, en considérant les choses de sang-froid, je ne crois nullement. Ce n'est donc pas là ce qui m'empêchera d'arriver à une existence large et indépendante. Ce ne sera pas non plus les moyens ni les ressources, car quoique votre amitié vous fasse exagérer ma puissance à cet égard, je pense en me comparant aux autres, qu'elle serait bien suffisante. Mais ce que vous n'avez pas calculé, mon cher ami, et que la physiologie indique, c'est que, pour réussir, la passion du but est bien moins importante que celle des moyens, et tel est le grand obstacle, c'est que la seconde passion ni même la première n'existent pas chez moi, et je ne vois pas trop ce qui pourrait l'y produire. J'ai bien le désir d'arriver à une existence plus solide et plus complète sous le rapport pécuniaire. Mais ce n'est en moi qu'un désir calculé, si je puis ainsi parler, produit par la conviction que j'ai de la plus grande commodité de cet état, des avantages qui en résulteraient sous d'autres rapports et surtout dans certains moments des tourments vifs et profonds qu'engendre souvent mon état présent, et qui, malheureusement peut-être, ne durent pas plus longtemps que la cause momentanée qui les produit. Or, jugez, mon cher ami, si la force et l'influence d'un tel désir sont comparables le moins du monde à celle qui résulte dans un si grand

nombre d'hommes, de la pression directe, instinctive, aveugle, simple, et pour ainsi dire tout d'une pièce, qui les pousse à chercher l'argent, et les rend si indifférents sur les choses du monde. Néanmoins cette énergie de volontè non raisonnée est nécessaire pour réussir à tout dans ce monde, même à gagner de l'argent, ce qui est cependant un problème si simple pour tous ceux qui ont un peu d'esprit; et voilà ce qui, je le crains bien, empêchera mes succès à cet égard, à moins que les circonstances extérieures ne deviennent tellement favorables pour moi qu'il n'y ait presque pas d'activité à y mettre pour en venir à bout. Je vous engage à considérer cela, et si vous connaissez un moyen d'y remédier vous me rendrez un bien grand service en me l'indiquant. Je n'ai pas décidément la bosse de l'amour des richesses (ou les bosses en cas que la passion soit composée, ce que je ne décide pas), et vous savez que sans la bosse on ne réussit pleinement à rien. Dire que je dois me passionner pour cela, c'est ne rien dire. C'est comme si on voulait rendre un homme amoureux d'une femme par la démonstration de la convenance de cet amour; ce n'est pas ainsi que les passions naissent. On ne produirait pas en moi, n'est-il pas vrai, la tendance instinctive et continue de mon organisation à la combinaison des idées philosophiques (et c'est là vraiment la seule partie très active de moi-même), de quelques arguments qu'on se servit pour en montrer la nécessité ; pourquoi voudriez-vous que l'amour de l'argent me vînt de la même manière ? Et cependant, réfléchissez bien encore une fois que sans cet amour je ne saurais être susceptible de la persévérante activité qui est presque absolument indispensable au succès d'un tel projet. Je serais bien capable d'être exalté et passionné par l'amour-propre : mais comment voulez-vous, quelques beaux raisonnements que je me fasse, que je parvienne à mettre mon amour-propre dans la possession de cinquante mille livres de rente ? Si je pouvais en venir à bout, je réponds que je serais bientôt riche.

Quittons ces généralités, mon cher ami, que je ne vous expose que par abandon et pour me bien faire comprendre à vous-même. Je veux réellement tâcher d'avoir enfin mon existence matérielle; mais, tout bien considéré, je ne me sens pas la force d'entreprendre pour cela une autre carrière que celle de l'enseignement à laquelle je suis habitué et qui d'ailleurs s'accorde plus qu'aucune autre carrière lucrative avec le genre de mon organisation, quoique je sache fort bien que d'autres voies, qu'il me serait peut-être facile de me faire ouvrir, me conduiraient au but bien plus aisé-

ment et avec beaucoup plus de rapidité. Je veux essayer ces vacances d'obtenir une place dans l'Instruction publique, à la faculté des Sciences ou au Collège de France, ou à l'Ecole Polytechnique, ou même dans un des collèges royaux de Paris. En attendant, je vais m'occuper d'augmenter et d'assurer le nombre de mes élèves ; et, pour le dire en passant, tous ces différents soins m'empêcheront de venir vous rendre cette année une petite visite dont la privation m'est bien pénible. Pour arriver à ces fins dans l'état actuel de l'Université, il me faut une influence prépondérante, et je veux tenter de mettre en jeu celle de Mr de Villèle. Je connais son beau-frère, Desbassyns qui m'a offert ses bons offices, et j'attendais la fin du bavardage des Chambres pour exécuter mon petit plan. Il consiste à faire remettre mon livre à Mr de Villèle par Desbassyns et à le lui faire lire, ce qui n'est pas aussi aisé, avec une lettre explicative où je développerai les points de contact, car il y en a bien un réel, entre sa politique pratique et ma politique théorique. Si cette communication l'intéresse un peu, je causerai avec lui, et chercherai à lui faire comprendre ce que lui dans son métier peut saisir de mes idées, de manière enfin à faire naître en lui le désir de m'être utile. Je parie bien qu'au premier moment, en fin gascon, il me proposera indirectement de m'acheter ; mais quand je lui aurai fait sentir, aussi poliment que je ne veux pas me vendre, j'espère qu'il ne refusera pas de me prêter son appui pour avoir une place dans l'instruction publique, et alors je suis sûr du succès quand même l'opposition des jésuites serait plus forte à cet égard qu'elle ne *le sera* vraisemblablement. Voilà, mon cher ami, quel est mon projet ; dites m'en votre avis, ou conseillez m'en quelqu'autre, car je suis, je vous l'avoue, si peu porté à m'occuper de tout cela que je suis dans la disposition du monde la plus favorable pour bien accueillir des conseils, et surtout les vôtres. Nous verrons du reste bientôt à quoi m'en tenir sur mon projet, car d'ici à peu de jours j'aurai remis mon livre à M. Desbassyns.

En voilà bien assez, je crois, mon cher ami, sur cet ennuyeux sujet. J'ai à vous faire maintenant une confidence d'un tout autre genre, que personne au monde ne partage et ne doit partager avec vous, et qui se rapporte à de plus aimables objets. Si j'avais, comme je devrais peut-être l'avoir un peu, l'âme d'un financier, je rendrais cette opposition en deux mots en disant que la première confidence se rapportait à la recette, et que celle-ci concerne la dépense.

Je vous ai parlé il y a environ six mois, mon cher ami, d'une

jeune dame, qui a bien voulu continuer toujours depuis à partager et embellir mon existence. Je vous avais même témoigné, je crois, quelque hésitation au sujet du mariage qui était l'objet de tous ses désirs. J'avais alors pour vous parler comme je l'ai fait quelques motifs généraux dont j'ai depuis clairement reconnu le peu de fondement, et les raisons momentanées provenant de querelles de ménage qui duraient encore au moment où je tenais la plume, et qui se dissipèrent le lendemain, selon l'usage antique et solennel. Enfin, tant il y a pour couper court à des explications qui n'en finiraient pas, que je suis maintenant très décidé, franchement et irrévocablement à accorder à ma Caroline sa demande, et que j'ai déjà écrit à ce sujet quelques lettres à mes parents. Voici en gros les raisons qui m'ont déterminé, et je ne doute pas que votre cœur comme votre esprit ne les apprécie de la même manière que moi. Il me faut une femme, je le sens, je le vois, physiquement et moralement, et une femme que je puisse avouer et tenir à la clarté du jour, car l'intrigue est dégoûtante pour moi comme moyen de passer la vie. D'un autre côté, vous qui me connaissez plus que qui que ce soit peut-être, vous savez s'il est facile qu'une femme me convienne pour unir ma vie à la sienne, et s'il m'est aisé de la trouver. La réunion sinon complète, du moins aussi grande que je puisse raissonnablement l'espérer, des qualités de l'esprit, du cœur et du caractère, si indispensables pour mon bonheur, je les trouve dans cette jeune personne (qui n'est point une veuve, comme je vous le dis un jour en l'air sans y attacher d'importance), dont l'organisation morale a vraiment un côté marquant, qu'une culture convenable peut développer, comme j'ai eu mille occasions de m'en assurer depuis trois ans et plus que je la connais.

Enfin, en résumé, il y a entre elle et moi une convenance, sinon parfaite du moins beaucoup plus grande certainement que celles que je puis me flatter avec quelque vraisemblance de rencontrer jamais. Remarquez en outre que la chose est toute faite, et qu'il n'y manque plus que les formes. Vous savez d'ailleurs que moi qui vais si peu dans la société, qui vois si peu les femmes, qui ai si peu de ces moyens d'amabilité indispensables auprès de presque toutes par suite de la frivolité de leur éducation et de leurs habitudes, combien, dis-je, j'ai peu de chances de rencontrer jamais une femme qui me convînt davantage, et bien moins encore d'obtenir son attachement. Il n'y aurait d'autre objection sérieuse que le défaut absolu de fortune de ma Caroline, mais ce n'est pas vous qui me ferez de bien graves reproches à cet égard.

L'inconvénient est fort petit, au moins pour moi, et j'y trouve des avantages très réels. Je m'assure par là dans cette jeune femme une affection fondée sur la reconnaissance, et qui survivra certainement à l'amour pur et simple, auquel j'ai, du reste, moi particulièrement, si peu le droit de prétendre. Elle a d'ailleurs pour moi l'avantage très capital de ne point m'amener de famille avec laquelle je doive fraterniser sans m'en soucier, ce qui était pour moi une raison de ne point me marier ; cet avantage résulte pour moi du malheur qu'a eu Caroline d'être, sinon orpheline du moins l'équivalent par la conduite de ses parents à son égard. Cette circonstance à laquelle j'attache un prix infini est très rare à rencontrer dans le monde, où avec une femme on a ordinairement une famille de plus à ménager et à cultiver, surtout quand elle vous a apporté de l'argent. Or je trouve, entre nous, que c'est bien assez dans la vie d'avoir une famille obligée sans aller, de gaîté de cœur, en chercher une seconde. Ajoutez à tout cela, mon cher ami, qu'il y a de ma part un motif d'honneur dans ce mariage. Quoique l'union de Caroline avec moi ait été bien volontaire et très formellement expliquée de telle manière que je n'ai à coup sûr aucun reproche de séduction à me faire, à quelque degré que ce soit, il est néanmoins certain en fait qu'elle dure depuis six mois ouvertement, et que cette durée est bien suffisante même à présent pour empêcher Caroline de s'établir jamais ailleurs après la publicité de notre ménage, et vous savez bien que pour les femmes le métier unique ou à peu de chose près quand elles ont de l'esprit et de l'éducation c'est le mariage, d'où il résulterait que si je ne l'épouse pas j'aurais à me reprocher le malheur de sa vie. Prolonger notre union sans la légaliser serait un expédient assez ridicule, car il aurait les mêmes inconvénients que le mariage dont il porte le nom, et il n'y aurait d'autre différence que les inquiétudes vives et continues dont serait par là tourmentée une pauvre femme sur la persistance de mes intentions. Il vaut mieux au bout du compte prendre le grand chemin et faire sagement comme tous les autres qui, à cet égard, sont compétens. J'aimerais certainement que le mariage fût mieux organisé ; mais nous serions des fous de renoncer à jouir des avantages que présente la société par la seule raison qu'ils ne sont pas assaisonnés à la sauce qui nous convient le mieux ou même à celle qui est effectivement la plus conforme à l'état présent de la civilisation.

Ainsi, mon cher ami, mon parti est pris par toutes les raisons précédentes, auxquelles vous pouvez ajouter que je suis amou-

reux, si vous le voulez ; mais vous voyez que cela ne m'empêche point d'analyser. Je lie irrévocablement à ma vie et j'acquiers le dévouement absolu d'une femme aimable et spirituelle et plus que cela même organisée à la Roland et à la de Staël, si les circonstances se fussent trouvées bien en rapport avec sa nature. Elle n'a pas plus de préjugés que moi, quoique douée d'une extrême délicatesse naturelle. Enfin, je te le répète, mon cher, la chose est maintenant irrévocable et j'ai passé le Rubicon en l'écrivant à mes parents ; elle s'exécutera, puisqu'au bout du compte, elle ne dépend que de moi. La seule chose qui m'afflige réellement dans cette affaire, c'est le tiraillement de mes parents, qui ne soucient pas que j'épouse 0 francs 0 centimes. Je suis déjà mécontent de leur conduite envers moi à ce sujet, et je crains fort qu'il ne résulte de tout cela une rupture (momentanée sans doute), quoique je garde néanmoins envers eux tous les ménagements compatibles avec la persistance d'une intention bien arrêtée. Je n'aime pas à me laisser mener comme un enfant, et surtout dans une telle affaire, quoique j'aime beaucoup mes parens parce qu'ils ont fait beaucoup pour moi, je trouve qu'ils se mêlent de ce qui ne les regarde pas. A mon avis, cette demande de consentement est de la part d'un homme comme moi qui doit savoir ce qu'il veut et ce qu'il fait, et de la part de beaucoup d'autres même, une simple formalité de politesse que les lois font bien d'exiger en général, mais dans l'appréciation de laquelle les parents devraient être assez sensés pour avoir égard aux particularités individuelles que la loi ne peut ni ne doit considérer. Mais malheureusement cela n'est pas ainsi, et les parens veulent faire du mariage pour leurs enfants une affaire de bourse, ce qui, de toutes les choses qui me répugnent, est peut-être celle que j'ai le plus en aversion. J'excuse bien ce préjugé, mais à la condition que, dans ma pratique, je tâcherai de ne pas dépendre de son influence. L'opposition est d'autant plus ridicule en mes parens qu'au bout du compte elle est tout à fait vaine, puisqu'ayant l'âge légal je puis, en fesant agir l'huissier, me passer de leur consentement, ce à quoi je suis très décidé s'ils m'y obligent absolument. Je leur dois infiniment de reconnaissance, et, quoi qu'il arrive, je leur témoignerai d'une manière non équivoque, même dans le cas d'une rupture complète ; mais je veux pouvoir conduire à ma volonté et sans leur tutelle les affaires qui ne regardent que moi, puisqu'aussi bien je ne leur demande point de dot.

Je vous demande mille fois pardon, mon cher ami, de tout ce

griffonnage. Mais vous avez voulu de l'abandon, et j'espère que vous devez être content. Je désirais d'ailleurs m'expliquer entièrement avec vous sur un sujet très important pour moi, et que je n'avais pas eu l'occasion d'entamer dans mes lettres précédentes. J'ajouterai à ce sujet pour compléter les détails que vous exigez, que je me trouve très bien de ce genre de vie du ménage, auquel je suis maintenant tout habitué ; ma santé même s'en est sensiblement améliorée. Nous sortons fort peu, presque toujours couchés à 9 heures quand je ne travaille pas la nuit, et recevant très peu de visites. Un grand évènement dans notre intérieur c'est que Caroline a été obligée par son médecin d'aller passer un mois à Sceaux, (dont elle est de retour depuis deux jours) pour le rétablissement de sa poitrine, et que cela m'a fait aussi faire ma campagne, allant là tous les soirs et en revenant dans la matinée pour mes affaires, petits voyages dont je suis d'ailleurs fort aise maintenant d'être débarassé ; mais en tout, cela n'a pas nui à ma santé, quoiqu'il en soit résulté un peu de retard dans mes travaux.

Je voudrais vous parler un peu des affaires publiques, mon cher ami ; mais je vois que toute la place a été prise par les miennes, en véritable égoïste. Je serai plus généreux la prochaine fois. Je termine en répondant à deux autres questions que vous me faites.

Vous me demandez si quelque journal a parlé de mon livre en bien ou en mal. Non, dieu merci, si vous entendez un journal quotidien. Mais il en doit être rendu compte (si cela n'est pas déjà fait), dans un sens favorable, par la *Revue Encyclopédique*, par Férussac dans son bulletin des sciences, et enfin par M. Bucholtz dans un *Hermès* qu'il publie à Berlin tous les mois. Ce dernier compte-rendu sera sans contredit le plus important, et même le seul important. Il y aura trois articles très étendus dans trois numéros successifs du journal, et le premier a déjà paru : on me l'a annoncé de Berlin traduit, mais je ne l'ai pas encore reçu. Quand il sera arrivé, je vous ferai part de ce qu'il contient. Mais je suis fort aise de tout cela ; M. Bucholtz a beaucoup de crédit en Allemagne, il pense que mon ouvrage doit agir fortement sur les esprits allemands plus que sur les Français, et les articles ont pour but de seconder cette tendance. Je suivrai avec soin cette relation, et je suis effectivement porté à croire à un assez grand succès en Allemagne, dans le parti des *historiens* qui lutte dans toutes les universités et dans la nation germanique contre celui des *métaphysiciens*, fait trop peu connu

en France, et qui est très-essentiel à la connaissance exacte de l'Allemagne. Je vous donnerai, si vous le voulez, une plus ample opinion sur tout cela dans une prochaine lettre. En tout, cela prépare admirablement ma publication.

Vous verrez, sans que je vous en avertisse, que je vous envoie copie de ma lettre à l'Académie des sciences et de la réponse. Elles sont, je crois, l'une et l'autre, chacune dans son genre aussi excessives et en même tems aussi réservées qu'il fallait, dans l'état présent des choses. La mienne contient un abrégé de ma doctrine, qui peut être commode ailleurs.

Enfin, mon cher ami, je finis en vous parlant un peu du chimiste Bérard et de son usine, comme je vous l'avais promis dans ma dernière lettre. Quant à lui, il paraît content de la situation, et décidé à la conserver; il se loue des égards de ces messieurs, dont l'expérience a, sans doute, changé les manières; il occupe toute la petite maison que vous aviez et qu'il a fort bien arrangée.

Quant à l'usine, il a beaucoup perfectionné le lavage du gaz (le moyen de production est toujours le même, et on paraît avoir renoncé à le changer, au moins pour le moment). L'eau que traversait le de gaz n'est plus stagnante, ce qui était un vice capital puisqu'après elle ne pouvait plus épurer, et, en outre, il a établi dans le circuit qu'il fait faire au gaz avant d'arriver à cette eau constamment renouvellée un assez grand nombre de boëtes remplies de foin trempé dans l'eau de chaux, et dans lesquelles le gaz obligé de passer dépose presque tout son hydrogène sulfuré de manière à former de grandes quantités de sulfure de chaux qui pourraient même, suivant Bérard, être utilisées pour la fabrication des eaux de Barèges et autres, ce qui est d'ailleurs assez peu important. En tout, l'usine est évidemment mieux conduite, le service est plus régulier, et l'établissement paraît devoir prospérer. Il y a une augmentation de près d'un tiers dans le nombre des becs depuis un an, et de plus, ce qui est décisif, la vente de coke est très-active, même dans l'été. L'établissement doit bientôt pourvoir à l'éclairage public du nouveau quartier Saint-Lazare et Poissonnière.

Adieu, mon cher ami, je termine à regret un entretien si doux que je voudrais bien le prolonger indéfiniment. Puisse bientôt se réaliser ce vœu de votre ami!

A[te] COMTE.

M. Bertrand m'a remis une lettre de Langlade qui se plaint de votre paresse, et, ce me semble, avec raison. Si vous lui écriviez

incessamment, dites-lui que je le remercie beaucoup de s'être enfin souvenu de moi, et que je répondrai bientôt à son aimable lettre. Je ne sais si vous avez connu Valat. Je lui avais envoyé mon livre, et en ai reçu ces jours derniers une lettre remplie d'éloges, mais si métaphysiquement niaise et ridicule que j'en suis tombé de mon haut.

N° 5

1826, *Paris*, 18 *mai*.

Monsieur,

Je viens de toucher cinq cents francs qui m'ont été remis par votre ordre; je vous en remercie sincèrement au nom de mon mari et du mien; vous lui rendez un grand service.

Je ne puis qu'approuver la précaution que vous avez prise de garder la lettre que je vous avais envoyée pour M. Comte père. Mais vous vous êtes trompé en pensant que je vous priais de la lui remettre dans tous les cas. Ce n'était qu'en supposant que vous ne pourriez pas fournir au payement du mois actuel de sa pension; il m'eût bien fallu alors recourir à sa famille, ayant déjà emprunté pour toutes les dépenses auxquelles a donné lieu ce malheur.

Une circonstance sur laquelle je ne comptais pas m'a mise dans le cas d'écrire à ma belle-mère. Je lui ai dit seulement qu'Auguste était malade et à la campagne.

La maladie de mon pauvre mari, à ce que dit le médecin, est une manie, le caractère ne s'en est franchement déclaré que le 15 du mois dernier, à Montmorency où il était allé pour se reposer quelques jours. Je quitte M. Esquirol; je crois ne pouvoir faire mieux que de vous rapporter littéralement ce qu'il m'a dit : il est beaucoup mieux actuellement (et un signe certain pour moi c'est qu'hier il m'a demandée). Mais les chaleurs dans lesquelles nous allons entrer l'empêchent d'assigner une époque précise pour la guérison qui pourrait avoir lieu peut-être avant un mois sans la saison. Mais dans tous les cas il peut sans se compromettre certifier qu'il y a guérison et peu éloignée. Voilà mot pour mot ce qu'il vient de me dire, je vous le transmets avec joie pensant que vous n'y serez pas indifférent.

Après ces détails que je vous devais, Monsieur, vous me permettrez quelques observations sur votre lettre et la manière dont vous avez compris et expliqué la mienne. Après une citation vous ajoutez : « Cette phrase sera difficilement comprise par des pro-

vinciaux, etc.». Ce n'est point comme *parisienne*, Monsieur, que je suis affectée de cette manière par l'arrivée de mon père. Cette phrase est malheureusement motivée, elle ne leur eût point paru extraordinaire et ne me fait aucun tort. Quant à la seconde, elle est, je l'avoue, fort inconvenante mais elle m'eût été pardonnée. Loin du mal et du danger, vous avez jugé une femme qui se trouve au milieu, absolument seule, comme si elle pouvait être de sang-froid. Votre avant-dernière lettre qui ne m'était pas destinée m'a fait beaucoup de mal, la dernière ne l'a pas réparé, il s'en faut de beaucoup. Je suis, je l'avoue, excessivement étonnée que vous n'ayez pas fait cette réflexion, très simple pourtant : que c'est à mon insu que vous avez été instruit de mes démêlés avec mon mari, que sa position m'interdit toute défense, et que cette dernière circonstance vous *obligeait* à quelques ménagements.

Vos procédés, Monsieur, me font craindre que, tout en m'aimant beaucoup, Auguste m'ait ruiné mon avenir, en m'ôtant l'estime des gens de bien à laquelle j'ai droit. Il n'aura jamais sujet de me reprocher pareil tort, car il est en haute estime dans l'esprit des personnes dont je fais cas.

J'ai cru voir aussi, Monsieur, que vous aviez pensé que je vous fais des *compliments*. Je suis certainement très malheureuse, mais ce n'est pas une raison de quitter mon caractère qui ne m'a jamais permis la flatterie. Je ne comptais pas avoir l'honneur de rapports directs avec vous. Mais ce à quoi surtout je n'avais pas droit de m'attendre c'est qu'ils seraient d'une nature aussi pénible.

Je vous renouvelle, Monsieur, l'assurance de ma reconnaissance pour le service que vous venez de me rendre. Vous me reprochez de l'exaltation, eh bien Monsieur, je sens cela aussi vivement que le reste.

Je joins à cette lettre le reçu de M. Esquirol, des cinq cents francs que vous m'avez fait remettre.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

f. COMTE, née MASSIN.

P.-S. — Je n'ai pas besoin de garder ma lettre à mon beau-père jusqu'à ce que je vous aie donné des renseignements ultérieurs.

Monsieur,

Monsieur Emile Tabarié,

Place Saint-Côme, Montpellier (Hérault).

N° 6.

A Aug^te Comte à Paris. Envoyée par l'entremise de ses parents.

Saint-André, 4 novembre 1826.

Se peut-il, mon cher Auguste, que vous ayez si longtemps négligé votre ami de Saint-André ? Depuis que vous avez été malade vous ne m'avez donné ni marque de souvenir ni le moindre signe de vie; et ce silence m'a été d'autant plus pénible que j'étais retenu moi-même de le rompre, par le risque de troubler les améliorations progressives de votre santé. Mais enfin j'ai appris de vos parents que vous touchiez à votre rétablissement et je hasarde avec confiance cette lettre, persuadé qu'elle ne peut réveiller en vous que des sensations douces et telles qu'il les faut à votre excellent cœur.

Depuis l'interruption de notre correspondance, il n'est rien survenu chez moi qui mérite spécialement de vous être signalé. Je poursuis toujours avec ardeur le projet qui doit fixer provisoirement ici mon domicile en y concentrant mes moyens de fortune. Mais ce projet dont le succès dépend, vous le savez, de l'acquisition d'une terre de notre voisinage, et qui réunissait toutes les chances favorables semble devoir rencontrer maintenant des obstacles par l'effet de concurrences redoutables.... dans le moment présent. J'attends quelques nouvelles informations qui fixeront désormais mes espérances ou les détruiront tout-à-fait. Cet état d'incertitude ne laisse pas que d'être pénible et de me détourner de mes occupations de cabinet. Néanmoins j'ai pu me livrer en dernier lieu à un travail assez neuf en son genre dont mes amis de Montpellier n'ont pas été mécontents mais auquel encore manque votre approbation; vous savez que vous êtes mon confident, mon Aristarque, mon censeur, et que votre avis est pour moi la sanction royale. Que ne puis-je aller vous consulter à Paris ? Ce voyage me serait sans contredit très utile. Mais son plus grand prix serait dans l'avantage de vous voir, de vous embrasser, de vous soigner s'il le fallait et de contribuer, j'ose le croire, à votre entier rétablissement.

Ne pourrions-nous pas, cher Auguste, changer de rôle, et lorsque le moindre déplacement m'est impossible, ne vous serait-il pas facile à vous de venir nous visiter un peu ? Quel bonheur pour vo-

tre famille et pour vos amis ! La chose vaut bien la peine d'y réfléchir sérieusement. D'ailleurs, voyez que de raisons vous y engagent : votre santé ne pourra que bien se trouver de ce voyage. La saison prochaine si désagréable à Paris est au contraire si belle dans notre province ! Que de sujets pour vous de distractions ! Au sein de vos parents que de motifs pour oublier tout ce qui aigrit vos maux. Venez, venez, mon cher Auguste, venez en garçon, sans apprêts, sans cérémonie, sans autre compagne que Madame votre mère qui doit être impatiente de rentrer dans sa maison et qui sera si heureuse de pouvoir elle-même vous ramener.

Ce projet de visite est si naturel et si convenable qu'il ne me semble pas que vous puissiez vous refuser à le réaliser ; et je ne doute plus que vous ne procuriez incessamment cette satisfaction à votre famille, à tous vos amis mais particulièrement à celui qui est tout à vous pour la vie. L.-E. TABARIÉ.

Adressée à M. Comte père, à Montpellier, dans la lettre ci-après.

Monsieur,

Espérant d'un jour à l'autre recevoir la lettre que je sollicitai de votre complaisance je me proposai en y répondant de vous faire passer l'incluse pour votre fils. Le courrier de ce jour ayant encore trompé mon attente je vous la transmets sans plus de retard.

Permettez-moi seulement de vous rappeler relativement à M. Despons la prière de votre dévoué serviteur.

N° 7.

Copie par M. Tabarié d'une lettre écrite par lui à Mme Comte.

Saint-André (Gignac), 9 janvier 1827.

Madame,

Je pourrais m'étonner d'avoir appris par d'autres plutôt que par vous le rétablissement de mon ami ; mais je ne veux me livrer qu'au sentiment délicieux que me procure la confirmation de cette heureuse nouvelle. Ce sont de bien douces étrennes dont je ne puis assez vous remercier.

Vous me reprochez, Madame, ma dernière lettre et le conseil qu'elle renferme. Je me le reproche aussi, je vous l'avoue ; mais sans doute pour des raisons différentes des vôtres ; car si Auguste me demandait ce que je pense plus aujourd'hui que j'y ai mûrement réfléchi, je ne lui dirais plus : Venez seul, mais ne venez ni seul ni accompagné.

Ne me faites pas, je vous en supplie, un nouveau grief de cette nouvelle manière de voir ; et ne fondez pas sur aussi peu de chose le reproche que vous m'adressez d'être sorti d'une neutralité à laquelle d'ailleurs rien ne m'obligeait, si ce n'est peut-être des considérations personnelles dont je ne dois compte qu'à moi seul.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments distingués.

N° 8.

Copie d'une lettre de M. Tabarié, à Aug[te] Comte à Paris, rue du Faubourg-Saint-Denis, n° 36.

Saint-André, 18 février 1827.

Votre lettre, mon cher ami, pour m'avoir été annoncée ne m'a pas été moins agréable. Elle porte la preuve la plus irrécusable de votre parfait rétablissement et me donne cette douce conviction que, si la maladie que vous avez essuyée a pu momentanément effacer le souvenir de votre ami, la santé vous l'a rendu avec toute sa force. Vous me connaissez assez, mon cher Auguste, pour que je sois dispensé de vous dire le chagrin dont votre état fut pour moi le sujet. C'était un ver rongeur qui ne me quittait point et ne me laissait pas jouir d'un seul instant de satisfaction pure et complète. La pensée de votre situation se mêlait tellement à toutes mes pensées que j'eus lieu de me reprocher dernièrement de ne goûter qu'à demi le bonheur de votre guérison lorque j'en ai reçu l'annonce soit par vos parents, soit par madame votre épouse. Il m'a fallu du tems pour me faire à une idée si nouvelle et si délicieuse et c'est uniquement depuis votre lettre que j'en savoure tout le prix. Mais une autre inquiétude a succédé à la première, et si je suis tranquille et rassuré sur votre état physique, je ne le suis pas également sur la conservation de votre amitié. Oui, mon cher Auguste, je ne puis pressentir sans la plus vive

peine l'effet inévitable que doit avoir produit sur notre liaison une différente manière de voir qui se prononce entre nous, au sujet de la personne qui paraît vous être la plus chère au monde. Je n'entamerai pas à ce sujet un long débat, mais je n'hésiterai pas non plus à vous faire connaître mon opinion en peu de mots et avec une franchise dont rien du reste ne saurait me faire repentir.

Vous me rendez justice en pensant que je n'ai pas été la dupe des mensonges grossiers et calomnieux à l'aide desquels on chercha dans le principe à ternir la réputation de votre Caroline, mais sans avoir ajouté foi aux fables absurdes dont elle était l'occasion, je n'en demeure pas moins convaincu que votre mariage doit être envisagé comme l'une des plus grandes fautes que vous ayez pu commettre et comme un de ces torts irréparables dont les conséquences doivent peser sur toute la vie. Vous sentez bien que je n'entrerai pas à ce sujet dans des développements et dans une discussion où je serais très-fâché de vous convaincre, car, puisque le mal existe, l'un de ses remèdes est l'illusion elle-même qui vous fait envisager les choses tout différemment.

Ne me demandez pas, cher ami, de plus amples renseignements : il y a beaucoup de choses dans le peu que je viens de vous dire. Je n'apporterai aucun fait à l'appui, je n'essaierai point de vous prouver que j'aie raison. Je désire au contraire que vous me croyiez dans l'erreur. Mais ne tentez pas non plus de changer mon sentiment. L'expérience et le tems pourront seuls le modifier.

Si vous me demandez actuellement mon avis sur les résolutions que vous allez être obligé de prendre pour consolider votre avenir, il me semble qu'après le revers que vous avez éprouvé, votre position à Paris est trop précaire et trop incertaine pour commettre l'imprudence de vous y fier longtemps. Vous ne pouvez aujourd'hui vaincre par vous seul les obstacles qui entravent votre carrière. Vous avez besoin d'un appui, et cet appui naturel vous ne devez le chercher que dans votre famille. Je sais de quelles préventions vous l'accusez ; mais elles cèderaient aisément, je le crois, pour peu que vous voulussiez essayer la persuasion au lieu du reproche. Cependant je dois vous confesser que j'en parle sans bien connaître leurs dispositions et je me promets, à mon prochain voyage à Montpellier, d'aller m'en assurer auprès d'eux. Mais quelques difficultés que vous dussiez trouver chez vos parents elles seront toujours moindres qu'ailleurs et c'est enfin l'unique parti qui vous reste. Non que je prétende par là vous engager à quitter Paris pour venir végéter en province, Au contraire, le séjour de

la capitale est le seul pour vous qui convienne. Mais tout autant que vous parviendrez à le placer sous la sauvegarde de vos parents, et pour reprendre votre carrière il faut commencer par vous assurer leur appui.

Voilà un langage qui vous paraîtra bien nouveau de ma part. Mais l'expérience cruelle que vous avez fournie a singulièrement modifié mes idées, et je ne me pardonnerais point de vous en avoir fait mystère. Croyez pourtant que je n'ai pas écrit cette lettre sans me faire une violence extrême et que, si j'avais pour vous une amitié ordinaire, elle ne me ferait point parler ainsi. Mais quelque pénible qu'ait été pour moi cette explication, je vous la devais. Je me la devais à moi-même, et je ne me crois pas moins de droit à me dire votre ami le plus constant et le plus dévoué.

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

N° 16

De l'écriture de M. Tabarié

Le vendredi 16 octobre 1863, madame Ve Auguste Comte (demeurant à Paris, rue de Puteaux, n° 14, Batignoles), s'est présentée chez moi, rue Vaugirard, 82, dans le but de porter à ma connaissance qu'une 2e édition du livre publié cette année 1863 par M. Littré, sur Auguste Comte et la *Philosophie positive*, devant avoir lieu incessamment, Mme Comte avait l'intention d'y faire insérer une note me concernant, pour réparer une omission commise dans la 1re édition, d'un fait qui m'était personnel et dont elle se montrait très reconnaissante, c'est l'envoi que je fis en décembre 1826, à son mari, de 500 francs pour subvenir aux 1ers frais de la pension de celui-ci dans la maison de santé de M. Esquirol.

J'ai supplié Mme Comte de renoncer à toute note et insertion qui me fut relative, lui témoignant que j'en serais bien plus contrarié que satisfait.

Elle m'a promis de la supprimer et d'aller immédiatement la retirer des mains de l'éditeur.

Le surlendemain 18, j'ai reçu de Mme Comte une lettre où elle me donne communication de la note projetée, m'assurant qu'elle en a fait le retrait selon mon désir. J'ai répondu à madame Comte (le 20), par la lettre suivante :

Paris, le 20 octobre 1863.

Madame Comte, rue Puteaux, 14, Batignoles.

Je n'avais nul besoin de connaître la note me concernant, que vous aviez eu la pensée de faire insérer dans la 2e édition du livre de M. Littré; il me suffisait de votre parole que cette note ne serait point imprimée. Le fait, très simple en amitié, qu'elle eût révélé, est, à mes yeux, de la nature de ceux qui réclament le silence, non la publicité.

Veuillez agréer, Madame, mes civilités respectueuses.

N° 17

Dans les premiers temps du séjour de M. Comte, chez M. Esquirol, Mme A. Comte reçut une lettre de M. Tabarié, ami de collège de son mari, et qu'elle avait vu lors de son voyage à Montpellier (juillet 1825). M. Tabarié envoyait 500 francs à Mme A. Comte, elle les donna tout de suite à M. Esquirol et transmit le reçu à M. Tabarié.

Si ce fait n'a pas été rapporté dans la 1re édition ce n'est pas qu'il ait été mis en oubli. Mais Mme A. Comte, se souvenant aussi de l'extrême modestie de cet ami de son mari, a hésité. Elle espère aujourd'hui que M. Tabarié comprendra le désir impérieux qu'elle éprouve de lui témoigner sa reconnaissance. Le tems, bien s'en faut, ne l'a pas affaiblie.

18 octobre 63.

Monsieur,

Telle est la note qui avait été donnée et que j'ai reprise hier à l'imprimerie.

L'impression sera terminée, sauf accident, dans le courant de janvier 64. Je vous enverrai alors un exemplaire et vous pourrez voir que votre désir a été rempli. J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien accepter ce faible et tout *privé* témoignage de ma reconnaissance. L'un des deux vol. que vous venez d'acheter a été inspiré par les dires de mon mari dans ses dernières années, et par son testament (1). Mais ce vol. ne parle pas du *pli cacheté* contenu dans le testament. Je ne le crois pas du moins.

Ce testament, ainsi que toute autre pièce citée dans la vie de M. Comte par M. Littré, serait mis à votre disposition si vous le désiriez. Je vous prie bien de croire, Monsieur, que je ne vous demande pas de vous occuper de cela plus qu'il ne vous convient de le faire, je veux dire seulement que M. Littré et moi nous serons toujours prêts à vous fournir des éclaircissements si vous en désiriez.

Veuillez croire aux sentiments de reconnaissance de votre très humble servante.

C. COMTE.

II. — LETTRE PHILOSOPHIQUE D'AUGUSTE COMTE SUR L'APPRÉCIATION SOCIALE DU BAPTÊME CHRÉTIEN

Le jeudi 28 août 1845, Auguste Comte était parrain, avec Mme de Vaux, marraine, à l'église Saint-Paul. L'enfant qu'il s'agissait de baptiser était celui de M. Maximilien Marie, frère de Mme de Vaux. C'est la seule cérémonie catholique

(1) Si le but a été atteint, je n'ai pas besoin de vous dire quels sentiments ont inspiré la veuve et l'ancien ami dans le volume publié par M. Littré.

dans laquelle Auguste Comte soit intervenu d'une manière active, si on excepte celle de sa première enfance, le baptême et la première communion. Du reste, pour celle-ci, d'après ce qu'il m'a souvent dit lui-même, il était, quand il l'accomplit, à l'état de pleine émancipation théologique.

La cérémonie de 1845 ne pouvait être, pour Auguste Comte, qu'une formalité absolument banale. Sans doute le catholicisme, sous le poids d'une situation qui ne lui était guère favorable, avait atteint un très haut degré de tolérance, et les prêtres catholiques acceptaient comme parrains des personnes de qui ils n'exigeaient aucune manifestation bien authentique de leurs croyances catholiques. On se contente, surtout à Paris, d'une sorte d'adhésion passive qui résulte de la présence même. Cette conduite, indiquée par la situation, paraît, du reste, sage ; elle s'est, au fond, généralisée.

Quoi qu'il en soit, néanmoins, la participation d'Auguste Comte à un baptême chrétien avec M[me] de Vaux comme marraine ne pouvait pas être pour lui une cérémonie purement insignifiante. Elle fut, en effet, le point de départ de ses méditations et de ses conceptions sur la théorie sociologique du baptême ; elle donna lieu à la lettre que nous publions aujourd'hui, et qui est un document historique d'une grande importance. Auguste Comte, en effet, pose dans cette lettre les principes du côté humain et social du baptême chrétien, dont la théorie théologique ne constitue que la consécration surnaturelle. Ce sacrement correspond à une nécessité sociale et morale qui se retrouve, au fond, dans toutes les civilisations quelconques, quand un nouvel être surgit dans un organisme collectif. Ces considérations philosophiques s'appliquent nécessairement, non seulement au sacrement du baptême, mais aussi à tous les autres sacrements quelconques.

Ce point de départ fut fécond pour Auguste Comte et le conduisit graduellement à la théorie positive des sacrements, telle qu'il l'a exposée dans le *Catéchisme positiviste* qui parut en 1852 (1).

(1) La troisième édition du *Catéchisme positiviste* a paru en 1890, 10, rue Monsieur-le-Prince, à Paris.

Auguste Comte s'élève à la conception abstraite et scientifique du sacrement. Celui-ci, dans sa réalité effective, est une réaction systématique de la vie publique sur la vie privée, de manière à bien caractériser la relation des deux. Cette réaction comporte deux degrés successifs : l'un, purement civil, est obligatoire ; il consiste dans la constatation formelle et solennelle des trois actes principaux de la vie, la naissance, le mariage et la mort. Ces actes d'ordre privé ont néanmoins des conséquences publiques qui nécessitent une constatation officielle qui doit être indépendante de toute intervention religieuse quelconque ; c'est une condition indispensable de toute véritable liberté spirituelle. Il faut qu'on puisse naître, fonder une famille et mourir sans participer à une opinion doctrinale quelconque. C'est là un des grands résultats de la Révolution française. Ce résultat était inévitable dans une révolution qui amenait toute théologie à n'être que d'ordre privé ; mais elle est nécessaire aussi pour toute religion scientifique dont les cérémonies doivent toujours être volontaires et jamais imposées. Néanmoins, il faut reconnaître que l'opération purement civile, quelque solennité qu'on lui donne, est vraiment insuffisante. S'il y a, en effet, des règles absolument obligatoires, il y en a d'autres qu'on peut appeler, d'après certains théoriciens, comme Kant, des « devoirs larges » qui restent absolument volontaires. Il est bon que, dans des cérémonies solennelles et nullement obligatoires, on les rappelle de manière à bien faire comprendre l'intime relation de la vie privée à la vie publique. C'est là l'objet des sacrements.

Auguste Comte en a donné la théorie systématique dans sa théorie du culte (1).

Voici la liste des sacrements sociaux : *la présentation, l'initiation, l'admission, la destination, le mariage, la maturité, la retraite, la transformation*, et enfin *l'incorporation*. Dans toutes les phases principales de la vie, l'homme se trouve ainsi ramené à la considération de sa relation avec la société et des devoirs réciproques qui s'y rapportent. La

(1) Voir *Catéchisme positiviste*, 5e édition, à partir de la page 115.

présentation est l'avènement d'un nouvel être présenté par les parents, et le parrain et la marraine. L'*initiation*, au moment de la puberté, est un sacrement essentiellement propre au Positivisme : c'est le passage de la vie purement de famille à la préparation directe à la vie publique par la participation à l'enseignement public et abstrait, et par le commencement de l'apprentissage d'une fonction pratique.

L'*admission* est l'entrée définitive dans la vie publique. Quant aux autres sacrements, ils portent leur définition par leur dénomination même, sauf cependant la *tranformation* et l'*incorporation* qu'il faut expliquer.

La *transformation*, dont l'*extrême-onction* n'est qu'une ébauche insuffisante, est la cérémonie par laquelle l'homme se prépare dignement à mourir, en envisageant avec calme et fermeté cette opération nécessaire. — Quant à l'*incorporation*, elle est applicable sept ans après la mort, à ceux qui méritent une considération publique plus ou moins grande, depuis les plus modestes services jusqu'aux plus éclatants. — Je ne veux ajouter que quelques mots relatifs au sacrement de la *destination*, dont l'*ordre* et le *sacre* ont été, pour les fonctions supérieures de la société, une première ébauche fondamentale. La *destination* est le sacrement qui consacre l'adoption définitive par un individu d'une fonction déterminée. Elle repose sur cette considération, établie par Auguste Comte dès 1842, qu'il n'y a au fond, si l'on se place au point de vue moral, que des fonctions publiques, et que celles dont l'exercice doit conserver ce qu'on appelle le caractère privé comportent néanmoins des caractères généraux relatifs à autrui qu'il est nécessaire de rappeler solennellement.

Telle est la conception de la systématisation de la relation de la vie privée à la vie publique, telle qu'Auguste Comte l'a établie en 1852 ; elle a son point de départ dans la lettre, si importante à cet égard, de 1845, que nous publions aujourd'hui.

Pierre Laffitte.

Paris, le 27 mars 1895 (2 Archimède, 107 Hérophile).

LETTRE PHILOSOPHIQUE SUR L'APPRÉCIATION SOCIALE DU BAPTÊME CHRÉTIEN COMPOSÉE POUR MADAME FÉLICIE MARIE, AU SUJET DU BAPTÊME DE SON PREMIER-NÉ, par l'auteur du *Système de philosophie positive*.

(*Copie conforme.*)

**Ecrite réellement le mardi 1er juillet,
mais remise seulement le 28 août, jour du baptême.**

Paris, le jeudi 28 août 1845.

Madame,

Pour vous mieux expliquer comment mes principes philosophiques autorisent pleinement une sincère participation à la touchante cérémonie qui nous réunit aujourd'hui, permettez-moi de vous indiquer sommairement mon appréciation sociale de l'institution du baptême, considérée, indépendamment de toute intention théologique, dans sa relation fondamentale avec les besoins permanents de l'humanité.

Sous cet aspect, trois destinations bien distinctes s'y trouvent intimement combinées, l'incorporation d'un nouvel être à la masse humaine, l'imposition des noms qui lui ont été choisis, et la consécration des engagements volontaires contractés envers lui par ses parents spirituels.

Les deux premiers offices étant indispensables pour constater et distinguer la nouvelle existence, tous les états sociaux doivent en manifester l'exercice quelconque, soit spontané, soit plus ou moins systématique, toujours modifié par les opinions dominantes. On les retrouve, en effet, sous des formes très caractérisées, dans le régime polythéique de l'antiquité. Depuis que l'inévitable décadence catholique a laissé les sociétés modernes provisoirement dépourvues de toute véritable organisation spirituelle, le pouvoir temporel a dû s'emparer, à sa manière, de cette double fonction, en la réduisant à sa partie matérielle. Mais quelque nécessaire que soit aujourd'hui une telle opération civile, son accomplissement même est très propre à faire sentir la haute importance de la cérémonie ecclésiastique, envisagée comme le seul type actuel du caractère intellectuel et moral qu'exige surtout une semblable affiliation.

En attribuant à l'acte municipal sa plus grande portée, on n'y peut voir qu'une sorte de légalisation spéciale des inévitables

engagements que contractent tacitement le nouvel individu et l'Etat, l'un quant aux charges matérielles communes à tous, l'autre quant à la protection temporelle correspondante, sans s'occuper, d'aucun côté, des principes et des sentiments qui doivent toujours diriger la vie sociale. La solennité spirituelle est surtout destinée à combler cette immense lacune de la formalité civile.

Toutes les promesses respectives de la famille et de la société s'y rapportent, au fond, à la direction intellectuelle et morale qui rendra le nouveau membre apte à concourir au bonheur universel en assurant sa propre félicité. Or, cette indispensable direction ne peut résulter que d'un système convenable d'opinions communes. En un temps où ne domine réellement aucune telle doctrine, nous sommes donc obligés d'emprunter l'image de cette initiation spirituelle aux usages établis sous l'empire de la dernière croyance générale qui ait régi la civilisation. Sans partager cette croyance, nous envisageons alors l'ensemble de la solennité correspondante comme le seul moyen que nous permette l'anarchie actuelle pour maintenir, d'une manière quelconque, la précieuse tendance à spiritualiser, dès le début, toute la vie humaine. Telle est la haute intention sociale qui nous unit ici au ministre religieux, quoique chacun doive aujourd'hui la rapporter intérieurement à la doctrine qu'il juge seule digne de diriger désormais l'humanité. C'est ainsi que l'esprit le plus émancipé peut encore participer sincèrement à cette touchante incorporation. Malgré que l'absence totale d'opinions vraiment dominantes rende maintenant cette intention trop vague et trop abstraite, cette imparfaite indication de ces conditions, que l'avenir devra convenablement remplir, reste partout préférable à une grossière matérialité.

Il est plus aisé, Madame, d'apprécier l'importance sociale d'une telle solennité, en y considérant, en second lieu, l'imposition des noms patronimiques. Là où l'autorité temporelle ne voit qu'un simple signalement individuel, dont les éléments sont presque arbitraires, le pouvoir spirituel apperçoit surtout un puissant moyen de concourir à l'ensemble de l'éducation future, en disposant le nouvel être à l'initiation familière d'un type personnel dignement choisi parmi nos prédécesseurs. Cette heureuse institution, essentiellement introduite par le christianisme, a dû passagèrement en partager la décadence, mais sans pouvoir s'éteindre avec lui. Son efficacité permanente renaîtra, plus étendue et mieux assurée, quand l'ascendant final d'une doctrine

vraiment commune aura dissipé notre désordre intellectuel et moral. Le système d'incorporation sociale se trouvant ainsi lié au système de commémoration, il devra naturellement recevoir les divers perfectionnements indiqués envers celui-ci dans l'épître philosophique que j'ai eu récemment le bonheur d'adresser à votre chère belle-sœur. Vous concevez surtout que le choix des modèles individuels deviendra dès lors plus vaste et plus judicieux, pouvant à la fois embrasser, d'après une saine théorie historique, tous les noms quelconques qui ont réellement honoré l'humanité, sans aucun vain préjugé restrictif. L'ensemble de cette opération pourra d'ailleurs éprouver aussi un autre perfectionnement élémentaire déjà confusément entrevu chez quelques sectes chrétiennes : le modèle général imposé, dès l'origine, à un être trop peu caractérisé, serait utilement complété, dans l'âge convenable, par un type mieux adapté à sa nature spéciale. Cette solennité complémentaire propre à l'émancipation naissante du nouveau membre tendrait, en outre, à mieux remplir les deux autres destinations sociales de l'utilisation du baptême ; par une confirmation plus décisive des promesses et des obligations primitives.

En troisième lieu, l'introduction de la parenté spirituelle constitue certainement l'une des plus heureuses innovations qui soient dues au christianisme. Il serait superflu d'insister pour faire ressortir le profond caractère de sociabilité inhérent à ce touchant usage qui, outre les tendres protecteurs naturels du nouvel être, assure spécialement à l'ensemble de son existence un surcroît d'appui, dont les organes doivent se sentir d'autant mieux liés par cette douce obligation qu'elle a été pour eux pleinement volontaire. Le grossier matérialisme du régime temporel n'a pas même tenté, sous ce rapport, de dépouiller aucunement l'Eglise d'une attribution qu'il ne pouvait dignement comprendre. C'est donc surtout à cet égard que je devais aujourd'hui comparaître devant le fonctionnaire sacerdotal, comme seul organe public par lequel la société actuelle puisse recevoir, en mon nom et en celui de ma chère compagne spirituelle, l'engagement solennel, que nous contractons avec joie, de toujours donner à votre fils de bons conseils et de bons exemples ; en un mot, de coopérer, autant que possible à son bonheur, jusqu'à remplacer envers lui, au besoin, la sollicitude maternelle ou paternelle. Telle est la sincère déclaration que n'hésitera point à consacrer, sans s'enquérir de nos opinions quelconques, tout prêtre qui aura dignement saisi le véritable esprit social de son ministère.

En la reproduisant ici envers vous, je dois, Madame, vous remercier spécialement du choix dont vous et votre digne époux m'avez honoré, et qui tend à compenser chez moi la déplorable privation des plus douces émotions naturelles. Mais permettez aussi que je vous témoigne hautement une reconnaissance encore plus personnelle pour la manière dont vous avez utilisé, à mon égard, l'heureuse tendance accessoire de cette touchante institution à resserrer le lien social en créant une affection commune aux deux éléments du couple protecteur. Je me féliciterai toujours qu'une telle convergence de sentiments vienne, grâce à vous, rendre plus intime et plus sacrée l'éternelle amitié que j'avais déjà vouée à la noble compagne que vous m'avez choisie.

Le tendre attachement instinctif que vous conservez pour le catholicisme vous fera, j'espère, Madame, mieux sentir l'importance des diverses indications précédentes, dont la généralisation graduelle vous disposera peut-être à comprendre plus tard que toute la valeur réelle de cet admirable chef-d'œuvre social de la sagesse humaine, bien loin de devoir finalement partager l'irrévocable déclin des croyances correspondantes, sera soigneusement consolidé, à tous égards, et même beaucoup perfectionné, par le nouveau régime mental vers lequel tend désormais l'élite de l'humanité.

Veuillez, Madame, spécialement agréer, dans cette heureuse journée, l'assurance cordiale des affectueux sentiments de

Votre ami dévoué,

Auguste Comte.

DE L'ATTITUDE DES POSITIVISTES DANS LEURS RAPPORTS AVEC LES GENS DE TOUS LES PARTIS

Toute vérité, surtout si elle est du domaine de la sociologie ou de la morale, demande, pour être efficacement répandue et acceptée, et aussi pour qu'elle puisse être accessible à tous, beaucoup d'art et de tact de la part de ceux qui s'en font les propagateurs. Mais, à mesure que la conduite, les émotions, les desseins, résultent de convictions et de vérités

appuyées sur de plus solides bases, il y a lieu de croire que les propagateurs ont plus de succès. Il est donc indispensable que nous nous appliquions beaucoup à étudier nos Maîtres, ainsi que les hommes et les choses, pour pouvoir exercer une sérieuse action de propagande.

Ces réflexions nous viennent à l'esprit en lisant l'extrait de la lettre d'Auguste Comte publié par M. de Lombrail dans son ouvrage devenu très rare, paru en 1858, et intitulé : *Aperçus généraux de la doctrine positiviste* (Préface, pages v à vii).

Le correspondant d'Auguste Comte est M. Charles Yundzill. M. Yundzill faisait part à Auguste Comte des *conflits* fréquents et pénibles qui surgissaient entre lui, nouveau positiviste, et sa famille, demeurée catholique et monarchique. Auguste Comte lui répondit, le 6 septembre 1850, une lettre dont M. A. M. de Lombrail reproduit les passages ci-après :

« De tels conflits sont malheureusement communs dans notre siècle, où le plus souvent ils ont une issue funeste. Le Positivisme offre à cet égard de précieuses ressources, par son esprit toujours relatif, et d'après son aptitude nécessaire à rendre justice aux diverses doctrines antérieures. Satisfaisant également aux besoins de l'ordre et à ceux du progrès, il comporte partout des sympathies réelles quoique jamais complètes, aussi bien avec les conservateurs honnêtes qu'avec les progressistes sincères. Bornez-vous donc à faire dans chaque camp apprécier nos points de contact; sans insister sur les divergences, que vous ne devez pourtant nullement dissimuler en cas d'interpellation formelle. Quant à l'ensemble de notre foi, vous trouverez rarement des cœurs et des esprits disposés à comprendre directement ; mais vous rencontrerez fréquemment des personnes capables de sentir les nouveaux moyens que fournit le Positivisme, pour résoudre les difficultés dont elles sont spécialement préoccupées. Tant que vous pourrez choisir ou modifier le terrain de la discussion, contentez-vous de ce genre de relations dans un milieu mal préparé. Attachez-vous surtout à obtenir par vos sentiments et votre conduite un légitime respect pour vos opinions. Mais ne désavouez jamais vos principes, même auprès de vos parents. La paix que vous obtiendriez ainsi ne serait qu'apparente et précaire. L'attachement et la vénération sincères que vous leur devez habituellement vous rendront plus faciles les ménagements vraiment convenables. En même temps, à moins d'un aveugle fana-

tisme, bien rare aujourd'hui, leurs propres sentiments envers vous les disposeront à tolérer vos dissidences mentales et sociales. Si vous les trouvez moins indulgents que vous ne l'êtes, rendez-vous raison de cette différence naturelle, qui manifeste une nouvelle supériorité dans la foi positive. Mais, quels que soient vos justes ménagements, actifs ou passifs, vous ne devez jamais pousser la condescendance jusqu'à leur laisser croire que vous adoptez leurs principes rétrogrades. Le mensonge et la faiblesse ne guérissent rien.. Ce serait d'ailleurs compromettre gravement l'ordre véritable que de sembler reconnaître des autorités spirituelles évidemment incompétentes. En insistant sur les conditions logiques et scientifiques qu'exige toute saine élaboration des doctrines sociales, vous pouvez également écarter les anarchistes et les rétrogrades. Pourvu que vous rappeliez dignement la prépondérance du cœur sur l'esprit, vous pouvez alors obtenir l'attention et l'estime des gens sensés de tous les partis, sans espérer jamais leur pleine adhésion. Tels sont les conseils sommaires que me semble comporter votre présente situation, pour vous procurer le seul genre de concorde qui soit compatible avec notre temps. Efforcez-vous d'écarter toute discussion directe de principes avec ceux qui ne sont point assez préparés. Proposez à vos divers adversaires de convertir ces débats sans issue en une généreuse émulation, à qui développera réellement les plus purs sentiments et la meilleure conduite. Toutes les âmes honnêtes, et surtout chez les femmes, pourront accepter facilement cette manière indirecte d'apprécier les opinions respectives. »

E. MIGNONEAU.

Bordeaux, 30 juin, 1895, 13 Charlemagne, 107 (Bayard).

NOUVELLES

LE POSITIVISME A L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques a, dans sa séance d'hier, décerné sur le prix Bordin, ayant pour sujet de concours « *Histoire et exposition du Positivisme* », les deux récompenses suivantes :

2,000 francs au mémoire ayant pour épigraphe : « Fais ce que dois ».

500 francs au mémoire ayant pour épigraphe : « Qui trop embrasse mal étreint ».

Les auteurs de ces deux mémoires ne se sont pas encore fait connaître.

Extrait du *Petit Journal* du 7 juillet 1895.

NOTA. — L'auteur du Mémoire qui a obtenu une récompense de 2,000 francs est M. C. Laurens, professeur honoraire au lycée Corneille, et professeur à l'Ecole supérieure des sciences de Rouen.

SOUSCRIPTION

Pour l'érection d'une Mosquée à Paris, en l'honneur de l'Islam.

MM.	Pierre Laffitte	20 fr.	»
	E. Husson	20	»
	Brecville	5	»
	Dr A. Jabely	50	»
	Colonel Bombard	10	»
	J. Michault	1	»
	Groupe positiviste Bordelais	5	»
	Dr Clément	3	»
	Saint-Domingue aîné	0	50
	Boudeville	1	»
	Jeannolle	5	»
	Rousseau	3	»
	Dr C. Hillemand	5	»
	Total	128 fr.	50

(*A suivre.*)

Nous nous empressons d'informer nos lecteurs que l'on vient de retrouver un stock d'une trentaine d'exemplaires des leçons de M. Pierre Laffitte sur les **Grands Types de l'Humanité,** *éditées en 2 volumes, chez E. Leroux, en 1876 et qu'on croyait épuisées.* L. R.

Errata relatifs au numéro de mai 1895 :

(PAR E. MIGNONEAU)

Page 327, note, lire *Gaëte*, au lieu de *Goëte*.

Page 347, ligne 33, lire *de déductions*, au lieu de *des déductions*.

Page 348, ligne 18, lire *mathématique*, au lieu de *métaphysique*.

Page 351, note, lire *à défaut des lois réelles inconnues ou trop compliquées*, au lieu de *dans la découverte des lois réelles et vérifiables*.

Page 416, ligne 5, lire *pages 70, 71, 77*, au lieu de *75 et 77*.

Page 417, ligne 17, lire *1870*, au lieu de *1866*.

Page 436, ligne 15, lire *9 septembre 1849*, au lieu de *9 septembre 1850*.

Page 443. Mettre en note à la fin de cette page, à propos de la lettre d'Auguste Comte à Adolphe d'Eichtal fils, datée du 15 avril 1826 en 2 fois, mais la première fois de dimanche et la seconde de samedi :

« *C'est la seconde date qui est exacte. Le 15 avril 1826 était un samedi.* »

En ce qui concerne ce numéro de juillet 1895, l'article du Dr Bridges sur l'*Homme et l'Univers* a été traduit de la **Positivist Review** (du 22 Shakespeare et du 25 Descartes 106), par A. Richer.

Le Propriétaire, Gérant responsable : P. LAFFITTE.

Versailles. — Imprimerie AUBERT, 6, avenue de Sceaux.

LES TROIS GRANDES SYNTHÈSES

(Traduction par J. La Cecilia.)

Les récentes controverses soulevées par les « Fondements de la croyance », de M. Balfour — en particulier la réponse de M. Herbert Spencer dans le numéro de juin de la *Fortnightly Review* — fournissent une matière commode pour établir de nouveau, à la lueur des discussions philosophiques modernes, le caractère positiviste d'une *synthèse* philosophique, ou coordination des premiers principes. Il y a maintenant en présence du public trois systèmes dominants qui, chacun à leur façon, embrassent dans toute son étendue le champ de la philosophie religieuse ou synthétique. Chacun d'eux a été suffisamment exposé dans des discussions récentes. Les trois synthèses sont :

1° La synthèse théologique *absolue* — c'est-à-dire la philosophie orthodoxe et religieuse courante, qui, pour la circonstance, est assez bien représentée par M. Balfour ;

2° La synthèse scientifique *absolue* — c'est-à-dire la théorie évolutionniste de l'univers, qui est convenablement représentée par M. Spencer, qui en est le principal interprète et l'auteur ;

3° La synthèse scientifique *relative* — c'est-à-dire une tentative humaine et planétaire de philosophie religieuse reposant sur les bases de la science positive et qui est exclusivement exposée par Auguste Comte.

En réalité, ces trois synthèses embrassent le champ de la discussion dans toute son étendue, et toutes les variétés de philosophie religieuse peuvent rentrer dans l'une ou dans l'autre de ces grandes divisions. Sans doute la théologie absolue comprend une infinité de degrés, depuis le pape jusqu'au docteur Martineau, depuis l'islam jusqu'à M. Stead. Mais toutes ces théologies s'accordent sur ce point, à savoir qu'il existe une Volonté suprême intelligible à l'homme et en contact avec l'homme, par laquelle l'univers entier et toutes les choses qu'il renferme, physiques, mentales ou morales, ont été établies dès le début et existent, et, pour un temps infini, existeront, chaque jour régies simultanément et gouvernées. A son tour, la synthèse scientifique absolue enveloppe toutes les tentatives destinées à expliquer, sur des bases scientifiques, le règne de la loi identique par tout l'univers et la coordination des choses dans cet univers. La synthèse positive enveloppe toutes les tentatives qui, systématiquement, limitent la philosophie et la religion à l'homme et à notre planète, et recherchent simplement une coordination *relative* de notre savoir et de notre conduite dans le domaine des choses que l'homme peut être appelé à connaître, et au genre de vie qui est profitable à l'homme.

Et à vrai dire il ne peut y avoir quelque chose de plus que ces trois synthèses générales, au sens le plus large. Car, s'il existe une théologie métaphysique, et peut-être une science métaphysique, la métaphysique, ou hypothèse quasi scientifique qui reste invérifiée, n'est qu'une sorte de compromis, un type hybride et bâtard, comme on s'en contente dans la doctrine d'Athanase, qui tient à la théologie en ce qu'il se dispense de prouver, et à la science en tant qu'il en affecte le langage. L'absolu et le relatif embrassent entièrement le champ de la logique ; et de même la *théologie* et la *science*, si dans

la théologie nous comprenons toutes les hypothèses arbitraires, et dans la science, tous les aspects de la démonstration positive. Il ne peut guère y avoir une synthèse théologique *relative*, d'une façon sérieuse. Même si les nègres et les bouddhistes ésotériques pouvaient concevoir un système où l'action divine et les décrets divins se limiteraient à cette terre, ou même à des pays et à des familles particulières, des superstitions aussi grossières ne pourraient guère être comptées comme une philosophie. Il n'y a — et il ne peut y avoir seulement — que trois formes caractéristiques de synthèse générale : 1° la théologie absolue où un Dieu ou des dieux créent et dirigent l'univers ; 2° un système absolu de généralisations scientifiques s'étendant à tout l'univers et l'expliquant ; 3° la synthèse relative de la science positive limitée dans l'espace à la terre et à notre système, limitée dans le temps aux annales de l'histoire, et limitée dans son essor aux conditions et aux besoins de l'Humanité.

Il n'est pas question en ce moment de revenir sur l'ouvrage de M. Balfour, si ce n'est comme présentant, sous une forme facile à saisir, le type moyen d'une vague théologie. M. Spencer, comme le professeur Huxley, comme le docteur Martineau, comme nous-même, vient de faire voir quelle sorte de caricature de ses opinions ce livre présente au public, sous le nom de naturalisme. M. Balfour est un écrivain plein de charme, un orateur très ingénieux et une personnalité extrêmement intéressante par sa grande finesse et sa vaste culture. Mais son niveau philosophique est celui du prédicateur populaire qui occupe une chaire dans l'Université. Comme tel, nous pouvons très justement le prendre comme un type vraiment autorisé de l'adaptation théologique moderne. M. Spencer n'a pas de peine à montrer comment M. Balfour méconnaît entièrement la synthèse évolu-

tionniste, combien sa logique est faible dans l'attaque, et combien vagues et en même temps absurdes sont les hypothèses qu'il appelle « les certitudes de la religion ». Le récent article de M. Spencer est bien ce que son titre annonce, un exposé de « la dialectique de M. Balfour »; mais la propre synthèse absolue de M. Spencer a été largement développée dans ses savants et nombreux ouvrages, et nous n'éprouverons aucune difficulté sérieuse à établir que sa conception évolutionniste, c'est la loi maîtresse de l'univers.

Ce que j'ai l'intention de faire, pour le moment, c'est de montrer les contrastes, les analogies, les points de contact, de concordance, les divergences, de ces trois grands types de synthèse générale. Il sera très instructif et, pour ceux qui connaissent un peu le Positivisme, très curieux de voir combien la synthèse de l'Humanité ou synthèse positive marche d'accord avec la synthèse théologique quant à la conception morale et spirituelle, quelle part elle lui fait dans l'analyse intellectuelle, et comme elle sait absolument éviter ces choses dont la théologie s'est toujours prévalu avec passion contre le matérialisme. La synthèse relative ne renferme aucune de ces ambitions exagérées, aucune de ces généralisations invérifiables, si disproportionnées avec l'intelligence bornée de l'homme, que la théologie reproche à la synthèse absolue de la science. La synthèse relative ne peut être accusée d'avoir ce caractère antihumain, antipathique, antisprituel, que la théologie impute (non sans justice) à la synthèse absolue. La religion et la philosophie de l'Humanité n'a pas « cet air impitoyable » d'une croyance qui nous fait voir « un flux universel réglé par une causalité aveugle », et les autres fantômes terribles de l'athéisme matérialiste, qu'étale si bien l'éloquence de M. Balfour.

Une des principales causes de conflit entre la théo-

logie et la science, même au siècle de Galilée, vient de ce que la théologie prend l'homme pour centre, alors que la science nous montre chaque jour l'infinie petitesse de l'homme dans l'univers. La théologie, dit M. Spencer, nous enseigne « que la Puissance qui se manifeste par trente millions de soleils fit un marché avec Abraham », et, pourrait-il ajouter, qu'elle subit le supplice affreux d'un malfaiteur pour sauver les atomes humains d'une petite planète tournant autour d'un des plus petits soleils ? Comment est-elle, dit M. Spencer, la civilisation humaine, deux mille ans après ce sacrifice transcendant ? Et qu'est-ce que Dieu a fait pour ces millions de planètes qui tournent autour de trente millions d'autres soleils ? La science, dit-il avec raison, ne peut admettre comme concluante aucune conception qui prend pour centre la terre ou l'homme ; car elle voit que pendant des siècles on a entassé des montagnes d'observations relatives à des formes de vie et de matière qui n'offrent aucun rapport perceptible avec l'homme ou qui sont nuisibles à l'homme.

La réponse à cette objection, tentée par la théologie, reproduite par M. Balfour avec une sorte de vague quiétisme, d'après laquelle le mystère de l'Incarnation explique tout (Dieu aurait choisi l'infiniment petit pour confondre l'infiniment grand) dépasse à peine le niveau intellectuel d'un vicaire de salon. La *crux* reste quelque chose d'insoluble. En présence de l'infinité de l'univers révélée par la science et aussi de son activité infinie, si superbement insoucieuse de l'homme, ou si cruellement hostile à l'homme, les vieilles légendes relatives à la tendresse paternelle du Créateur et à la divine Humanité de son fils ne sont plus qu'une hyperbole foncièrement ridicule, que toutes les subtilités du « plan mystérieux ? » et des « visions à demi entrevues

de la vérité transcendante » ne peuvent faire accepter au sens commun.

D'un autre côté, l'infini de l'espace, du temps, et de la quantité que la science nous révèle, tout en ruinant de fond en comble tous les essais de théologie anthropocentrique ou géocentrique, est en même temps incompatible avec le fondement même de la religion, du devoir, et de l'activité, en tant qu'il rabaisse l'Humanité au rang du ver de terre, et fait de sa demeure terrestre un atome précaire. En tuant la théologie, la science a paralysé la religion : car les plus nobles attributs de l'esprit humain, l'aspiration à la conduite active et la faculté de construire des conceptions synthétiques, tout cela est également en péril. Le savant spécialiste dit : « Cela n'est pas mon affaire, chargez-vous-en » — mais la religion comme la philosophie sentent la force du dilemme. M. Spençer déclare que l'objet de la religion, c'est l'inconnaissable — formule qui fait sourire jusqu'aux agnostiques. Il déclare que le fondement de la philosophie c'est l'évolution — la « différenciation » et l' « intégration » alternées, et ainsi de suite, dans ses fameux principes fondamentaux. Les savants spécialistes ne se préoccupent d'aucune synthèse ; mais on pourrait difficilement prétendre que la synthèse de M. Spencer, l'évolution à travers l'univers, a obtenu une adhésion générale ou même importante parmi les philosophes. Des agnostiques comme le professeur Huxley, ou M. Leslie Stephen, répudient entièrement toute religion systématique autre que celle de la conduite morale et des honnêtes pensées. Et M. Herbert Spencer lui-même reconnaît mélancoliquement que la synthèse évolutionniste de l'univers, si elle est la seule qui satisfasse son esprit, est loin d'être une croyance qui console ou qui inspire. A la fin de sa réponse à M. Balfour (page 873),

il dit : « *qu'il n'entre aucun plaisir* dans la conscience qu'on a d'être infiniment petit, sur un globe, infiniment petit lui-même, par rapport à la totalité des choses ». *Il n'entre pas de consolation dans la pensée* que nous sommes à la *merci de forces aveugles,* dit-il. « *La contemplation d'un univers* dont on ne peut concevoir le commencement ou la fin, sans dessein intelligible, *ne procure aucune satisfaction* ». Et c'est un « sentiment d'impuissance plein de regrets » qu'éprouve M. Spencer à ne pouvoir adopter l'interprétation de M. Balfour et de ses pareils, les théologiens.

Ces paroles très sincères, très pathétiques, et très significatives de M. Spencer, au terme de sa carrière philosophique, méritent une profonde attention. M. Balfour, à son tour, pour la centième fois, n'a fait que traduire sous une forme éloquente et passionnée le sentiment de désespoir et d'effroi éprouvé habituellement par un homme religieux ou une femme tendre en face de ce spectre pâle, confus, impitoyable d'un univers — qui n'a pas une puissance suprême pour nous protéger, nous autres atomes, un être aimant pour l'aimer et le révérer, un ordre de choses auquel on puisse s'en rapporter, un avenir à espérer. Maintenant, je le dis très nettement, sur ce point, toutes mes sympathies sont pour M. Balfour et les hommes et les femmes religieux. Je vais plus loin. Et je dis que cet ardent besoin d'une puissance à vénérer, d'un être à aimer, d'un ποῦ στῶ dans le chaos moral de ces forces aveugles, c'est là un instinct naturel et indestructible de l'Humanité, qu'aucune philosophie ni aucune science ne peut jamais éliminer. La théologie satisfait un besoin spontané de l'âme humaine que l'évolution ne satisfait pas, que M. Spencer, il le reconnaît avec tristesse, regrette de ne pouvoir satisfaire. Et c'est pourquoi je le dis, sans hésitation ni atténuation, la synthèse absolue de l'univers en tant

qu'elle est proclamée par la science — toute synthèse absolue de l'univers qu'elle qu'elle soit — est impuissante à me contenter et même me remplit d'un sentiment de répulsion morale et intellectuelle.

Serais-je donc « du côté des anges », ainsi que le Lord Beasconfield avait coutume de le dire? Assurément non! Car, la synthèse relative offre un moyen de sortir de cette situation presque désespérée et nous fournit un *eirenicon* final entre la religion et la science.

Nous adoptons entièrement ce désir de l'esprit religieux d'une providence humaine, ou anthropomorphique, sympathique, d'un monde ordonné, où l'individu peut trouver protection, stabilité, un être à servir et un avenir après la mort. Nous répudions absolument les hypothèses enfantines dont se contentaient les sheiks arabes et les religieuses hystériques. D'un autre côté, nous adoptons entièrement les conclusions de la science dont M. Spencer a fait si souvent la nomenclature, à savoir que nous ne sommes que d'infiniment petits riens sur un grain de poussière infiniment petit, emportés dans le tourbillon d'un univers inconcevable, n'offrant par lui-même aucun dessein intelligible et ne présentant que d'impénétrables mystères. Mais nous répudions franchement ce triste sentiment qui veut que le rôle de l'homme soit de contempler cet univers impénétrable, sans aucune disposition sympathique, sans espérance de s'élever à la connaissance de ses réalités. La synthèse *relative* admet cet indestructible esprit religieux en même temps que les irréfragables enseignements de la science. Elle rejette les conjectures de la théologie ; elle rejette ce néant inhumain, qui lui est présenté dans le vide infini de l'évolution.

Quelle est la solution? La voici : Une synthèse *relative* reconnaît que, *d'une manière absolue*, *in rerum naturâ*, la terre est un globe infiniment petit, et l'homme

un organisme très faible, très précaire et très défectueux. Rien de ce que la science peut nous prouver relativement à l'univers et à son infinité, ou relativement à l'homme et à ses limites, ne doit nous révolter ou nous effrayer. Notre raison nous persuade que nous sommes là aussi près de la vérité réelle que notre intelligence a pu y pénétrer jusqu'ici — et cela suffit. Mais *relativement*, c'est-à-dire par rapport à nos facultés intellectuelles, à notre savoir, à nos besoins humains, à nos facultés d'émotion et d'action, *relativement* — cette terre est, pour nous autres atomes, le vrai centre du monde, et l'Humanité est de beaucoup l'organisme le plus noble, le plus puissant, le plus généreux et le plus stable dans lequel nous puissions vivre. L'univers est un tout immense, mais il n'est qu'au second plan : le système solaire même, c'est-à-dire tout ce que nous *pouvons* bien connaître, et tout ce que nous *avons besoin* de connaître entièrement, entoure à lui seul nos existences humaines ; il nous donne le sol sur lequel nous nous trouvons, l'atmosphère que nous respirons. Nous continuons à enrichir notre connaissance de la nature, mais nous sentons bien que les nécessités humaines sont les fins principales de la science. La philosophie, la morale, la religion, reprennent un fondement géocentrique et anthropocentrique.

Notre synthèse est franchement géocentrique, notre religion est franchement authropomorphique. Toute science qui ne se consacre pas naturellement et avant tout aux problèmes de cette terre, ou aux problèmes de la nature humaine, risque toujours de se perdre en vains bavardages. Toute synthèse qui prétend expliquer et coordonner l'univers, alors que jusqu'à présent l'explication et la coordination du système solaire dépassent les facultés de l'homme, risque de dégénérer en une prétentieuse imposture. Et toute religion qui n'est pas véri-

tablement et sérieusement anthropomorphique, ou plutôt entièrement humaine, risque de n'être plus qu'un fétiche inerte et qu'une formule logique — en réalité de n'être plus une religion du tout, mais un prétexte pour ne pas en avoir. Tous ces dangers pour la science, la philosophie, la religion, sont évités par la synthèse *relative* ou synthèse humaine et terrestre — qui reconnaît, aussi bien que M. Balfour ou M. Spencer, que, *absolument*, *in rerum naturâ*, la terre est un point et l'homme un atome ; mais elle insiste sur ce point, à savoir que, en faveur du progrès et du bonheur de l'Humanité, nous devons penser et agir comme si le monde tournait autour de notre globe et comme si l'homme en était le maître et le régulateur.

Les conséquences de cette grande révolution intellectuelle, la substitution de la philosophie *relative* à la philosophie *absolue,* nous pourrions les étendre à l'infini, si nous avions la place nécessaire pour en suivre les effets. Toutes les objections morales et spirituelles adressées à la contemplation d'un infini auquel nous ne pouvons rattacher aucun sentiment humain, et dans lequel nous ne voyons aucun plan intelligible, disparaissent pour des hommes habitués à vénérer une providence visible et humaine, pour qui l'infini est un fond sans couleur précise.

« L'aveugle causalité » ne peut épouvanter des hommes dont les intérêts sont réunis dans la causalité morale du progrès humain. La raison humaine n'a pas une part prépondérante dans un monde qui est à nos yeux pénétré d'un sentiment d'amour de l'Humanité et d'énergie humaine. Les mystères qui sont autour de nous et au fond de nous-mêmes ne paralysent pas du tout des hommes dont le plus grand désir est d'obtenir un résultat pratique dans le monde réel et de le transmettre avec des améliorations à leurs successeurs. Les hommes n'é-

prouvent aucune difficulté à se détourner des arguties, si anciennes et si fascinantes soient-elles, quand ils ont appris à apprécier la valeur de chaque heure de la vie active. La survie des êtres les mieux organisés, la lutte pour la vie, la tendance à dégénérer et toutes les autres tendances notées par les biologistes comme particulières aux organismes placés dans les conditions instables de notre planète sont assez réelles comme tendances, et nous sommes parfaitement préparés à admettre les dernières démonstrations de la science sur ce point. Nous ne sommes pas prêts à sauter de joie à chaque hypothèse nouvelle qui semble menacer l'Humanité d'une dissolution prochaine. Et en tous cas nous avons la confiance que l'Humanité, qui a triomphé d'adversaires plus menaçants, possède en elle-même d'amples ressources capables de contenir toutes les tendances qui menacent son progrès. D'où il suit qu'une synthèse *relative* — c'est-à-dire une philosophie et une religion qui a son domaine sur cette terre et sa plus haute inspiration dans l'Humanité — s'ouvre à toutes les solides vérités que la science moderne peut établir, affranchies des sophismes et des faux-fuyants de la théologie, et s'ouvre en même temps à toutes les pensées élevées, les espérances, les consolations et les aspirations qu'on obtient par une tendre et soumise vénération pour une Providence sympathique et toute-puissante.

(*Extrait de la* « **Positivist Review** » du 17 Dante 107).

Frédéric Harrison

L'ÉTAT PRESENT DU SOCIALISME

(Traduction par L. BARADUC.)

I

L'opinion que le socialisme triomphera à une date assez rapprochée paraît être très largement répandue. Cette opinion n'est cependant pas celle des meilleurs penseurs socialistes. Lassalle soutenait que la réalisation de l'idéal socialiste exigerait des générations — peut-être même cinq siècles. Cette opinion est plutôt celle des gens qui se font une idée pessimiste de l'avenir de la société et qui redoutent les effets du triomphe qu'ils prédisent. Le Dr Charles Pearson a donné à ce sentiment son expression la plus récente et la plus frappante, dans son livre intitulé : « *National Life and character* », où il décrit la monotonie et la médiocrité de l'existence sous un régime socialiste, comme l'un des plus grands maux auxquels l'Humanité aura à faire face dans l'avenir. C'est encore un trait commun à tous ceux qui font des prévisions lugubres sur l'expansion du socialisme, que la plupart d'entre eux emploient le terme « socialisme » avec les sens les plus vagues et les plus variés, y comprenant, suivant l'occasion, non seulement toutes les formes de l'intervention de l'Etat dans les questions du travail et de la propriété, — depuis l'inspection des fabriques jusqu'à la communauté des biens et des femmes, — mais aussi les efforts privés pour

améliorer la condition matérielle des classes ouvrières. Il est donc utile de rechercher ce que sont actuellement et ce que veulent les socialistes, en prenant le mot dans son sens le plus complet et le plus exact, et quelles chances ils ont d'arriver à leur but. Dans cet article, je ne puis espérer autre chose que d'esquisser les lignes générales d'une réponse à ces questions et de suggérer quelques manières de penser.

C'est en Allemagne que le socialisme a reçu son développement le plus complet et a été le plus clairement formulé. Karl Marx, sans être le plus profond ou le plus original des penseurs socialistes, a donné au socialisme son exposition la plus complète et la plus consistante. Nous pouvons dans la théorie suivre la trace des sources variées de son origine. On peut dire, d'une manière approximative, qu'il est le produit des cent ou cent cinquante dernières années. Dans ce laps de temps, il s'est accompli, dans les conditions de l'industrie, un changement que l'on a justement appelé la : Révolution économique. Par suite d'une énorme extension du pouvoir mécanique, l'ancien système des articles fabriqués dans de petits ateliers sous de petits propriétaires a été remplacé par le système de l'usine où un grand nombre d'ouvriers travaillent en commun sous un patron qui possède tous les ustensiles perfectionnés et coûteux de la fabrication, et paye à l'ouvrier un salaire hebdomadaire. L'extension du pouvoir mécanique contribua également à faire surgir beaucoup de formes nouvelles de fabrication et, en améliorant les moyens de communication et de transport, accrut, dans une large mesure, la demande des articles manufacturés de tous genres. Le résultat de ces changements fut un grand accroissement de la richesse dans les pays manufacturiers, mais cet accroissement fut presque entièrement limité aux industriels eux-mêmes, et à ces propriétaires fonciers

dont les biens étaient améliorés par le développement du commerce. La masse des travailleurs paraissait plutôt perdre à ce changement. Leur nombre, à vrai dire, s'était accru dans des proportions énormes, et, en tant que plus d'êtres humains respiraient l'air du ciel et mangeaient le maigre pain du travail, il y avait réellement un gain important. Mais, lorsque chaque travailleur comparaît sa condition à celle des ouvriers du siècle précédent, qui possédaient en propre leurs outils, qui travaillaient pour leur profit personnel, il devait sentir que le progrès avait infligé à sa classe un préjudice cruel et irréparable. Alors vint l'Economie politique qui expliqua à l'ouvrier que le nouvel ordre industriel était en réalité une loi de la nature. Il avait mis beaucoup de siècles à apparaître, mais, une fois établi, il était permanent et invariable. Il n'y avait pas pour lui d'autre espoir d'améliorer sa condition matérielle qu'en limitant strictement le nombre de ses enfants, et la possibilité aussi bien que les avantages de ce procédé étaient restreints et quelque peu douteux.

C'est donc là, dans l'esprit de cet ouvrier, que nous trouvons la semence de la théorie socialiste la plus ancienne. Sa croissance fut vigoureusement favorisée par deux autres courants d'idées qui prirent également naissance au siècle dernier. Le premier fut l'instinct démocratique. Il avait déjà fait son apparition à diverses époques et sous des formes variées dans l'histoire du monde. Il avait, en partie, dominé les Etats de la Grèce ancienne et de l'Italie du moyen âge, il avait animé les esprits les plus ardents de la République d'Angleterre. Mais il n'avait jamais été formulé comme le principe fondamental qui pouvait servir à réorganiser et à gouverner la société jusqu'à l'époque de Rousseau et de la Révolution française. Et ce fut juste au moment où le nouvel évangile de l'égalité naturelle conquérait de

nouveaux adhérents dans toute l'Europe occidentale, qu'apparaissait un nouveau présage, une inégalité, plus grande que toutes celles que l'on avait vues auparavant, entre le capital, la richesse et le pouvoir d'un côté, de l'autre le labeur écrasant et la pauvreté perpétuelle. Tout le monde sait quelle force et quelle ardeur l'esprit démocratique peut donner à un ouvrier déjà mécontent de son sort.

L'autre courant d'idées qui tendait dans la même direction fut ce que l'on a coutume d'appeler maintenant le Sécularisme. Celui-ci également ne date que du milieu du siècle dernier. Ce fut alors que les hommes commencèrent, pour la première fois, à perdre leur ancienne croyance dans les récompenses d'un autre monde, comme une compensation aux tristesses de celui-ci. A partir de cette époque, il y eut une résolution de plus en plus énergique d'arranger les conditions de la vie, de manière à ce que toute la communauté des hommes puisse jouir sur la terre du plus grand bonheur possible. Et juste au moment où les joies du ciel paraissaient s'évanouir, les conditions de travail et d'existence pour la masse du peuple, au lieu de s'améliorer, avaient, d'après toutes les apparences, empiré. Il est facile de comprendre comment ce sentiment entretient lui aussi le feu du socialisme.

Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que le mécontentement général du siècle fut si lent à s'exprimer sous une forme définie. Dès la première explosion de la Révolution française, il y avait eu de vagues projets de réorganisation sociale, d'après des principes plus ou moins communistes. Beaucoup d'expériences avaient été faites sur une petite échelle, beaucoup de livres avaient été écrits. Mais ce ne fut qu'à partir de la dernière moitié de ce siècle que le socialisme devint un corps complet de doctrines, professé par des milliers d'hommes comme

une sorte de religion et leur imprimant une direction déterminée en vue de l'action sociale et politique. Le socialisme, comme philosophie populaire, est dû surtout à Marx ; comme force politique à Lassalle. Ainsi façonné par ces deux hommes, il est certainement plus fort à l'heure actuelle à la fois par le nombre de ses adhérents et par l'enthousiasme de leurs convictions qu'il le fut jamais en aucun temps. En dépit cependant de la nature plus philosophique de la croyance, telle qu'on la professe aujourd'hui et de la plus grande unanimité de ses adeptes, on verra qu'il est difficile d'extraire du socialisme courant un grand nombre de principes pratiques bien définis. Je crois que les propositions suivantes renferment les principes fondamentaux du socialisme, sur lesquels tous les socialistes sont d'accord :

1° La terre, le capital et tous les instruments de production doivent appartenir à la communauté ;

2° Tout le contrôle de l'industrie doit être entre les mains de représentants du corps entier des travailleurs, élus au suffrage populaire ;

3° Toute la masse des produits du travail doit appartenir à la communauté et être distribuée aux travailleurs d'après un taux fixe.

Je ne parle pas, cela va sans dire, de toutes ces mesures pratiques, comme la loi des Huit Heures, que réclament tous les socialistes, mais aussi beaucoup de personnes qui ne sont pas socialistes.

Maintenant, on doit immédiatement remarquer que chacun de ces principes fondamentaux du socialisme que j'ai énumérés renferme des points sur lesquels une différence d'opinion est possible parmi ceux qui les adoptent dans leur ensemble. Quelle est cette communauté à laquelle tout doit appartenir? Est-ce l'ensemble de la communauté, telle qu'elle est actuellement organisée dans chaque gouvernement national, ou l'une de

ses subdivisions? Sur ce point, il est impossible de trouver des conclusions unanimes dans les écrits socialistes. Comment seront élus les représentants chargés d'administrer? par l'ensemble de la communauté, par des corps plus restreints ou par les industries séparées? Comment seront distribués les profits? Le seront-ils également, suivant les besoins ou suivant les capacités? Sur tous ces points et sur beaucoup d'autres règne la plus grande différence d'opinion parmi les docteurs socialistes. Les socialistes répondent que ce sont des difficultés de détail que le sens commun résoudra à mesure qu'elles surgiront. Elles n'en sont pas moins, à mon avis, une preuve que le système socialiste est un pur idéal qui se dérobe lorsqu'on cherche à l'adapter aux conditions de la vie réelle, une création de l'imagination qui se dissout au premier contact. Je n'ai toutefois pas l'intention de reproduire ici la critique destructive de la démocratie sociale ; cette tâche a été souvent accomplie avec la plus grande énergie et de la meilleure manière, dans les détails les plus minutieux. Il me suffira de dire que, à mon avis, cet examen critique et surtout la critique si pénétrante du Dr Schæffle dans sa « Quintessence du Socialisme » et son « Impossibilité de la Démocratie sociale » a clairement démontré que le système socialiste pour la réorganisation industrielle, basé sur les trois principes fondamentaux que j'ai mentionnés, est absolument impraticable comme solution permanente de la question sociale.

Ce que je désire plutôt établir c'est que lorsque toutes nos critiques ont achevé de démolir l'idéal socialiste, considéré comme un système en action, nous n'avons encore nullement répondu à la question suivante : « Quel est l'avenir du socialisme? »

II

Le socialisme est un idéal utopiste, et un idéal très incomplet, car il est né de nos besoins matériels et ne s'élève pas beaucoup au-dessus d'eux, mais c'est cependant un idéal auquel sont passionnément attachés des milliers d'hommes et de femmes. La critique destructive est impuissante contre l'enthousiasme populaire. Carlyle nous aurait appris à admettre que chaque croyance soutenue avec énergie et érigée en principe d'action par une multitude d'hommes doit reposer sur un fondement vrai. Tant que ce fondement reste, la croyance trouvera des adeptes.

Quelle est donc la vérité sur laquelle la superstructure socialiste a été édifiée ? C'est que un état de société est injuste et intolérable lorsque la richesse et tous les moyens de culture et de plaisir n'appartiennent qu'à un petit nombre, tandis que la grande majorité doit consumer sa vie et son intelligence pour obtenir le salaire nécessaire à son existence et se trouver très heureuse de l'obtenir ; c'est que la société devrait être organisée de manière à ce que chacun de ses membres puisse jouir des fruits du progrès humain et vivre d'une vie humaine complète. Voilà l'élément vrai du socialisme, mais les socialistes se trompent en soutenant qu'un seul chemin conduit au but qu'ils désirent légitimement atteindre. Ils ont trouvé un moyen mécanique qui paraît plausible pour arriver à leur but, mais ils tendent maintenant à oublier l'objet réel qu'ils poursuivent, en soutenant qu'il n'y a qu'une seule manière de l'atteindre. Tout homme qui n'est pas aveuglé par les intérêts égoïstes et qui est animé d'une sympathie intelligente reconnaîtra que l'idéal social qui est l'élément vrai du socia-

lisme est un noble objet de poursuite ; c'est en réalité la raison d'être de la société. Tout homme sérieux qui le reconnaît fera quelque chose pour approcher de ce but social. Mais il n'y a pas qu'un seul moyen pour arriver à cette fin. Il y a évidemment plusieurs tendances distinctes qui, dans tous les pays industriels, travaillent à améliorer la condition des classes ouvrières. Il y a l'action de l'Etat. Pendant longtemps, les réformateurs sociaux les plus convaincus furent fermement et sincèrement persuadés, qu'il valait mieux, dans l'intérêt des classes ouvrières, laisser libre cours à la concurrence, aux aspirations égoïstes et aux forces naturelles et que, avec des rivalités suffisamment variées et ardentes, une harmonie parfaite en résulterait. Cette doctrine peut bien se rencontrer encore dans certains coins perdus restés en dehors du grand courant de l'opinion, mais elle a été en définitive complètement àbandonnée par presque tous les politiciens pratiques et les réformateurs politiques et sociaux. Pendant ces cinquante dernières années, l'intervention de l'Etat est devenue de plus en plus fréquente dans toutes les questions ouvrières — durée des heures de travail, conditions sanitaires des usines et des habitations, moyens d'éviter et de réparer les préjudices causés, — en fait, tous les aspects de la vie de l'ouvrier ont été directement touchés par les règlements de l'Etat, à l'exception des salaires qui eux-mêmes l'ont été cependant d'une façon indirecte. Les socialistes sont des partisans énergiques de l'extension de cette influence et beaucoup d'entre eux croient que de cette manière leur système idéal de société sera finalement réalisé. Mais cette croyance repose sur une vue très superficielle des faits. Chaque règlement de l'Etat a été dicté par les exigences spéciales d'un cas particulier et est construit pour s'y adapter aussi étroitement que possible. Et chacun de ces règlements forme dans

la législation un compartiment séparé avec ses précédents et son interprétation spéciale pour diriger son application. Il est oiseux de croire qu'une telle masse de règlements spéciaux et indépendants, faits pour chaque circonstance particulière, finiront par converger, quelles que soient leur multiplication et leur extension, en un système harmonieux, les embrassant tous, tel que les socialistes nous le dépeignent. Il serait aussi raisonnable de croire que tous les arbres d'une forêt finiront par croître ensemble pour former au centre un seul arbre gigantesque et symétrique.

D'ailleurs, l'intervention de l'Etat n'est que l'une des nombreuses tendances qui travaillent à l'incorporation de la classe ouvrière dans l'ensemble de la société. Un autre agent encore plus puissant ce sont les réclamations croissantes de la classe ouvrière elle-même, dues au développement de l'éducation et à la recherche naissante du bien-être que fortifie l'association. L'Angleterre donne au monde la preuve la plus complète des effets de cette tendance aussi bien que de l'intervention de l'Etat, et la première est destinée, à mon avis, à produire un plus grand changement social que l'intervention de l'Etat elle-même. Il est inutile de mentionner les formes variées de l'action spontanée de la classe ouvrière ou de ses effets, mais il est bon de remarquer cependant que, à mesure que les réclamations en vue d'améliorer les conditions deviendront plus énergiques et l'activité dépensée dans ce but plus résolue et plus unanime, la classe des capitalistes ou des patrons sera convaincue ou contrainte pour sa propre défense d'accorder ce qui aurait pu l'être autrement par la législation. Dans cette action libre et dans ces concessions de la part des capitalistes, je vois une autre tendance vers la réforme sociale que tous les socialistes sont unanimes à mépriser et à laquelle beaucoup d'entre eux font même une réelle

opposition. La moralisation du capital a été regardée par les socialistes comme un procédé analogue à la moralisation des tigres. Et cependant tout homme, dégagé des préjugés de la théorie, admettra que l'intervention libre des capitalistes, si elle est sincère et réfléchie, n'est pas seulement bienfaisante, mais qu'elle est encore la meilleure et la plus durable solution de la question sociale, parce qu'elle est la plus véritablement morale. Il y a des preuves abondantes du développement du sentiment et de l'activité dans cette direction, dans tous les pays industriels, mais je ferai spécialement allusion à un mouvement qui se produit actuellement en Allemagne et dont le récit a été fait dans le numéro de juin de l'*Economic Journal.* L'idée est la même que celle de l'école de Le Play et de *La Réforme sociale* en France, mais elle a pris en Allemagne une forme mieux définie et plus pratique due, pour une large part, à la force et à l'unanimité plus grande des socialistes allemands. En Allemagne, sous l'inspiration de quelques professeurs et avec le concours d'un journal mensuel, on a, en beaucoup d'endroits et spécialement à Berlin, tenté l'expérience de « parlements d'affaires » où les réprésentants des ouvriers se rencontrent avec le patron pour discuter des questions communes, comme celle des habitations modèles avec des centres communs pour la cuisine et autres choses du même genre, celle des diverses espèces de participations aux bénéfices et d'assurances, toutes sous la direction et avec l'aide du patron. Jusqu'à quel point ces efforts seront-ils finalement couronnés de succès? Cela dépend surtout de la sincérité des patrons, de leur conviction que la condition des travailleurs exige une grande et permanente amélioration, de leur disposition à faire quelques sacrifices pour l'assurer. S'ils se bornent à jeter à Cerbère quelque misérable os à ronger, ils auront bien mé-

rité le ridicule que les socialistes répandent sur leur bienveillance et, sans aucun doute, ils n'arriveront pas à satisfaire le mécontentement populaire.

Il est donc, à mon avis, suffisamment clair que la solution de la question sociale, l'avènement d'un état social satisfaisant, tel que tout homme bon et sage doit le désirer, sera le résultat de plusieurs tendances sociales et politiques, s'exerçant dans des sphères variées, mais tendant toutes au même but désiré. Ces influences variées seront de plus en plus stimulées et contrôlées par la conviction croissante dans l'esprit des hommes, que la société humaine ne pourra prétendre avoir rempli sa tâche que lorsque chaque individu sera reconnu comme une partie intégrante du corps politique et pourra jouir de la vie complète de l'organisme. Mais l'unité croissante du but sera accompagnée par une variété croissante de la méthode. Le système socialiste est un essai artificiel et malsain pour simplifier le problème. Pour nous servir d'un exemple mathématique, ils nous proposent une simple équation algébrique dans laquelle la solution dépend de la détermination d'une ou de deux quantités fixes simples, tandis que le problème appartient en réalité au calcul infinitésimal et que la solution ne peut être obtenue que comme la somme d'une série infinie de facteurs variables.

Mais, si nous pouvons répudier l'idéal socialiste dans son ensemble, il y a un autre aspect du socialisme qui est éminemment pratique et digne de l'examen le plus attentif. C'est le caractère distinctif du socialisme contemporain d'avoir pris la forme d'un parti politique. Cela est dû en grande partie à l'influence personnelle et au génie pratique de Ferdinand Lassalle. Quel que puisse être l'idéal suprême d'un corps quelconque d'hommes, dès qu'ils s'unissent et se constituent en un parti politique, ils sont obligés de formuler et de soutenir quel-

ques propositions pratiques bien déterminées. C'est ainsi que les socialistes, en tant que parti, ont, dans ces dernières années, créé une agitation en faveur du suffrage universel, dans tous les pays où il n'est pas encore établi. C'est là d'ailleurs une étape préliminaire nécessaire pour l'exercice de l'influence politique des classes ouvrières, en vue d'obtenir des réformes sociales. Nous avons vu cette année même que l'agitation a réussi en Belgique où le droit de vote a été conféré à tous les citoyens de vingt-cinq ans. Une proposition du même genre a été faite en Autriche-Hongrie par un ministère responsable et, bien qu'elle ait échoué pour le moment, elle ne tardera certainement pas à être votée. Pour connaître le programme actuel du parti socialiste, nous n'avons besoin que de consulter les résolutions votées au congrès international des ouvriers socialistes qui s'est tenu en 1893, à Zurich. On est frappé surtout du caractère d'essai et de préparation du programme proposé, comparé aux mesures bien définies, radicales et définitives auxquelles nous supposons qu'adhèrent les délégués pris individuellement. Cela nous prouve, d'une manière frappante, combien l'idéal socialiste est éloigné des réalités de la vie et de la politique. Les seules mesures législatives précises que l'on demande immédiatement sont : les huit heures légales de travail par jour, une législation protectrice des femmes, comprenant six heures de travail par jour pour les jeunes filles au-dessous de dix-huit ans, la prohibition du travail de nuit, de toutes les occupations malsaines et la défense de travailler deux semaines avant et quatre semaines après les couches. On demande aussi des inspecteurs pour tous les endroits où travaillent des femmes, y compris, sans doute, les industries privées. En dehors de cela, le programme ne tend qu'à produire une agitation et

des enquêtes. La proposition de grève générale en cas de guerre a été rejetée, et on a adopté la résolution suivante : « Combattre le chauvinisme des classes dirigeantes, resserrer plus fermement le lien de solidarité des ouvriers de tous les pays en travaillant sans relâche au renversement du capitalisme et de la domination des classes, enfin demander le désarmement ». D'autres résolutions recommandent l'observance générale de la démonstration du Premier Mai, l'utilisation du pouvoir politique pour l'émancipation des travailleurs, conformément aux conditions spéciales de chaque contrée, la fédération des « Trades Unions » et une enquête sur la question agraire. On observera que, en dehors de la loi des Huit-Heures et des mesures protectrices des femmes, le programme est vague et semble surtout une exhortation. Au point de vue des propositions pratiques bien définies, le programme de Newcastle est un manifeste beaucoup plus avancé. Cela est évidemment dû au fait que le congrès, ayant à tracer un programme applicable à tous les pays, ne pouvait se tenir que dans les plus vagues généralités. Ce n'est pas nécessairement un signe de faiblesse. Si le parti socialiste emploie ses énergies exclusivement et dans un avenir immédiat à obtenir la loi des Huit-Heures, la protection des femmes, il y a de bonnes raisons d'espérer qu'il pourra être aussi heureux qu'il l'a déjà été pour obtenir le suffrage universel. Dans cette entreprise, nous devons leur souhaiter bonne chance, tout en leur faisant remarquer en même temps que leur objet ne peut être atteint qu'avec la coopération de ceux qui n'acceptent pas leur croyance et en respectant les institutions existantes de chaque pays. Et lorsque ces réformes seront accomplies, la transformation de la société d'après le modèle socialiste sera aussi éloignée que jamais.

Ces vérités paraissent avoir été en partie reconnues

dans cette résolution du Congrès qui déclare « qu'en faisant servir le pouvoir politique des travailleurs à leur émancipation, le choix des voies et moyens doit être laissé à chaque nationalité, d'après ses conditions propres ». De toutes ces différences, la plus frappante est celle qui sépare les conditions politiques et sociales de l'Angleterre de celles des principales nations du continent. En Angleterre, nous avons deux partis politiques historiques, si fermement enracinés, si compacts, si étendus, qu'il est extrêmement difficile à un nouveau parti de se développer entre les deux. Les avocats d'un parti quasi socialiste indépendant en Angleterre font remarquer le succès obtenu par le parti irlandais, dès qu'il a été organisé et rendu indépendant par Parnell. Mais les circonstances dans les deux cas sont complètement différentes. Le parti irlandais était inspiré et maintenu par un sentiment énergique de nationalité et il avait été formé en vue d'un seul objet défini. Un parti du travail n'aurait pas un tel lien d'unité et son objet l'amènerait à s'immiscer perpétuellement dans toute la politique du pays. Maintenant, nos deux partis anglais, qui ont une organisation et une discipline si fermes et si compactes, sont aussi inconsistants et indéterminés sous le rapport des opinions. Tel est évidemment le cas dans toutes les questions relatives au travail. Il me paraît donc certain que, dès que la classe ouvrière de ce pays se décidera à demander quelque mesure bien déterminée, elle trouvera l'un ou l'autre des deux partis politiques prêt à la voter. La raison d'être d'un parti politique ouvrier ou socialiste dans ce pays disparaît donc. La grande majorité des membres ouvriers du Parlement continueront probablement à comprendre que la meilleure manière de servir les intérêts de leur cause, c'est de confondre leur sort avec celui de l'un des deux grands partis. Dans les pays étrangers au contraire, nous trouvons, en règle gé-

nérale, un certain nombre de partis politiques mal organisés et incohérents, mais tous pourvus de principes définis et d'un programme limité. Dans ces conditions, on voit qu'un parti politique socialiste peut être aisément constitué et obtenir rapidement une importance relative. Le parti socialiste allemand qui comprend quarante-quatre membres au Parlement impérial, et qui en comprendrait plus de cent si le nombre des députés était proportionnel à celui des votants, est le succès le plus évident obtenu par le socialisme en tant que parti politique. Il y a toute raison de croire que ce nombre continuera à augmenter à chaque élection jusqu'à ce que le parti soit assez fort pour faire passer des mesures législatives. A en juger par la modération du Congrès de Zurich, ils auront appris d'ici là à ne poursuivre que des mesures limitées et pratiques. Mais si, par suite de quelque excès d'enthousiasme ou faute de chefs sages et expérimentés, ils veulent réaliser une mesure gigantesque de nationalisation, nous pouvons être assurés qu'il s'ensuivra un désastre et une réaction pires que ceux qui marquèrent la fin de la République d'Angleterre ou de la première République française. Il y a, dans la vie nationale en France et en Allemagne, un élément qui semble constituer pour la propriété privée une forteresse imprenable, c'est l'intérêt de la classe agricole. Il est presque inconcevable que des paysans propriétaires acceptent jamais un projet quelconque de nationalisation, et, sans leur appui, une telle mesure est impossible. En Allemagne, on prétend avoir fait quelque progrès dans le sens d'une conversion des populations rurales, mais je n'ai jamais entendu parler d'un mouvement de ce genre en France.

En France, pour des causes variées, le parti socialiste est beaucoup plus faible qu'en Allemagne. Les Français n'ont pas eu un héros socialiste comme Lassalle, et aucun

Français n'a écrit pour eux un évangile socialiste comme Marx pour les Allemands. Il y a, par conséquent, beaucoup moins d'unité et d'enthousiasme dans leur organisation. En outre, les esprits, en France, distraits par les dangers extérieurs et intérieurs, n'ont pas concentré leurs pensées sur la réforme sociale. Ce n'est qu'en 1893 que des élections générales en France ont donné un verdict final et décisif en faveur de la Constitution actuelle. Dans toutes les Chambres antérieures depuis l'Empire, l'existence de la République était en jeu. Maintenant que la question est pour toujours tranchée, nous verrons que la nouvelle et plus importante question de la réforme sociale prendra une place plus grande dans la politique française.

Il y a au moins une chose dont nous pouvons être assurés, c'est que la nation qui a donné au monde tant de leçons de choses en ce qui touche la société et le gouvernement, au prix de son bonheur et de son sang, ne manquera pas de faire quelques essais pour la solution du plus grand problème que l'homme ait à résoudre. Le pays de Fourier, de Saint-Simon et de Louis Blanc est destiné à faire beaucoup d'expériences de réformes sociales pour l'étonnement et l'instruction du monde. Puissent-elles être moins douloureuses que les épreuves du passé !

F.-S. MARVIN.

(*Extrait de la* « **Positivist Review** » du 4 Aristote et du 7 Archimède 106.)

PROCÈS

DES EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES D'AUGUSTE COMTE

CONTRE

MADAME AUGUSTE COMTE

Nous publions toutes les pièces du procès que les exécuteurs testamentaires d'Auguste Comte ont gagné contre sa veuve. Ce procès constitue un événement considérable dans l'histoire du Positivisme, puisqu'il se rapporte à l'exécution des dernières volontés du fondateur.

Le testament d'Auguste Comte repose, dans ses dispositions principales, sur une hypothèse, à savoir que Mme Auguste Comte accepterait sans opposition les dispositions prises par son mari essentiellement quant à la propriété littéraire de ses œuvres, la possession de ses livres et de ses papiers. Auguste Comte fondait son hypothèse sur ce que Mme Auguste Comte, ayant besoin pour vivre de la pension que son mari chargeait ses disciples de lui faire, serait obligée, vu sa position de fortune, de se soumettre aux volontés dernières de son mari, ce qui était la condition *sine qua non* de la pension qui devait lui être servie. Auguste Comte, en faisant cette supposition, n'avait pas analysé suffisamment toutes les conditions du problème : il avait trop négligé le fait capital de la protection accordée par M. Littré à Mme Comte, qui avait su se faire de lui un ami dévoué.

Et, en effet, ce n'est qu'après avoir vu M. Littré que Mme Comte, qui depuis la mort de son mari avait été jusque-là hésitante, refusa nettement les propositions que j'allai lui faire aux Batignolles, rue de Puteaux, en présence de MM. Desroisins et Littré, comme président des exécuteurs testamen-

taires. Je dis à Mme Comte que son mari lui laissait une pension viagère de 2,000 fr. et que les exécuteurs testamentaires, ou du moins un grand nombre d'entre eux s'engageraient à lui servir cette pension, se faisant fort pour les positivistes respectueux de la volonté dernière de leur maître. Après m'avoir scrupuleusement écouté, Mme Comte rejeta, dans une scène vraiment dramatique, les propositions qui lui étaient faites au nom d'un testament qui ne la qualifiait jamais que d'indigne épouse.

Dès lors, il était de toute évidence que le procès était implicitement contenu dans un tel refus, et que le testament d'Auguste Comte ne pouvait pas recevoir son exécution telle qu'il l'avait conçue, puisque l'adhésion de Mme Comte, qui en était la base, lui manquait absolument. Je n'ai pas à raconter, ce que j'ai déjà fait dans ma circulaire de 1858, toutes les péripéties de la première lutte que j ai soutenue contre Mme Auguste Comte. La question de la possession des papiers ne pouvait donc être décidée que par un procès, dont je publie aujourd'hui les pièces, et qui a été jugé en 1870.

Mme Auguste Comte a préparé ce procès avec une persévérance et une habileté qui, il faut bien le dire, ne sont pas ordinaires. Au lieu de l'entreprendre immédiatement, elle voulut d'abord conquérir toutes les sympathies possibles. M. Littré a été l'agent essentiel dont elle s'est servi pour accomplir son œuvre. C'est sous son influence, en effet, qu'en 1863 M. Littré publia son volume sur *Auguste Comte et la Philosophie positive*, lequel est un plaidoyer pour Mme Auguste Comte, dont la conduite est toujours mise, malgré la réalité des faits, sous le jour le plus favorable. En outre, Mme Comte fit publier par M. Littré une seconde édition du *Cours de Philosophie positive* précédé d'une *préface*. Cette édition fut suivie de plusieurs autres. Outre le bénéfice pécuniaire qu'y trouvait Mme Auguste Comte, ces publications avaient pour elle l'avantage de la signaler au public comme le véritable représentant de la philosophie positive, celle-ci étant mise en opposition avec la *politique* et la *religion positives*, considérées comme des déviations d'un esprit surmené et affaibli. M. Littré se fit l'organe coupable de pareilles assertions. Je dis coupable : quoique

M. Littré fût surtout un laborieux lexicographe et non un philosophe, il était impossible qu'il méconnût la force et la puissance mentales que montre le *Système de politique positive*, outre qu'il en avait partagé les conceptions politiques et religieuses, puisqu'il avait été, dans le culte positiviste, le premier parrain. La postérité jugera sévèrement la politique louche de ce célèbre académicien.

Après avoir lentement préparé, avec une persistance habile, le procès qu'elle voulait entreprendre, Mme Comte entra en matière en 1868. Au mois de mai je reçus l'assignation et engageai les hostilités légales.

Dans cette assignation, Mme Auguste Comte explique, en effet, la conduite qu'elle a suivie depuis la mort de son mari, et dont je viens de donner une idée générale. Cette conduite était manifestement voulue : Mme Comte tenait à se présenter devant le tribunal avec toutes les chances de succès, en se montrant comme ayant été constamment soucieuse de la réputation d'Auguste Comte. Le procès s'engagea au mois de février 1870. J'en publie aujourd'hui toutes les pièces.

Tribunal civil de la Seine. Première chambre, présidence de M. Benoit-Champy. — Audience du 4 février 1870. — Plaidoirie de Me Griolet, avocat de Madame veuve Comte.

Messieurs,

M. Auguste Comte, qui est aujourd'hui célèbre comme le fondateur d'un nouveau système de philosophie, la philosophie positive, est décédé à Paris, au mois de septembre 1857. Il laissait un testament étrange, que treize personnes, désignées par lui, devaient exécuter et même publier. Outragée, dans ce testament, de la manière la plus grave et comprenant, d'ailleurs, d'une autre manière l'intérêt du nom et de la doctrine de son mari, Madame Comte s'est opposée à l'exécution du testament de son mari. Elle était commune en biens, donataire en usufruit de tous les biens de son mari, créancière de reprises s'élevant à 20,000 francs. On a dû reconnaître ses droits. Seulement, une ordonnance de référé a prescrit le dépôt en l'étude de Me Aubry, notaire, des lettres, copies de lettres et autres documents manuscrits trouvés au domicile de M. Comte.

Aujourd'hui Madame Comte réclame la délivrance de ces papiers. Elle demande en outre qu'on lui reconnaisse le droit exclusif de publier ou de ne pas publier ces documents, ainsi que toutes les œuvres de son mari, et qu'il soit spécialement interdit aux exécuteurs testamentaires de publier le testament de M. Comte.

On oppose à Madame Comte le testament de son mari. Madame Comte répond que cet acte est sans effet, soit à l'encontre de ses droits de veuve sur la propriété littéraire des œuvres de son mari, soit à l'encontre de ses droits de femme commune et de créancière de la communauté; — qu'il est d'ailleurs nul, soit parce qu'il ne contient que des dispositions illégales, soit à cause de l'insanité d'esprit partielle du testateur à l'époque où il a écrit ce testament; — tout au moins, enfin, que les dispositions du testament seraient d'une nature telle que la justice ne peut pas leur prêter son secours,

Madame Comte a assigné les exécuteurs testamentaires de son mari dans la personne de leur président, M. Laffitte, qui, d'après le testament, a qualité pour représenter l'ensemble des exécuteurs testamentaires. Madame Comte a dû également assigner la sœur de M. Comte, son héritière; mais celle-ci est décédée au cours de l'instance, le 22 mars dernier.

Tel est ce procès.

En droit, il s'agit d'un droit de propriété littéraire et d'un droit de propriété ordinaire, revendiqués par une veuve à l'encontre du testament de son mari et de l'exercice de ce droit. Incidemment, il s'agit de la validité d'un testament.

En fait, le procès actuel est une cause peu ordinaire. L'homme dont les œuvres sont en jeu, et ces œuvres elles-mêmes ont un caractère éminemment exceptionnel. L'intérêt même du procès n'est pas commun. Ce n'est pas un intérêt d'argent. Il s'agit de savoir par qui sera dirigée la publication des œuvres de M. Auguste Comte, ou plutôt de la correspondance et des documents qui doivent la compléter. La direction de ces publications doit-elle appartenir aux exécuteurs testamentaires qu'il a nommés pour continuer après lui la fondation de l'étrange religion qu'il a instituée à la fin de sa vie, ou bien à sa veuve, d'accord avec M. Littré et ceux des disciples de M. Comte qui sont restés uniquement attachés au système philosophique qu'il avait d'abord créé.

Enfin, les questions de droit que ce procès soulève sont elles-mêmes graves et quelquefois nouvelles; mais le tribunal com-

prend que je dois lui dire à la suite de quels faits le testament, qui est l'occasion de ce procès, a été écrit, quel était son auteur, quelle est cette veuve qui revendique le droit de publier, ou de ne pas publier les œuvres de son mari, contrairement à ses volontés, quelles sont ces œuvres, quels sont enfin les exécuteurs testamentaires qui combattent cette réclamation. A cet effet, je serai obligé de retracer une partie de la vie de M. Auguste Comte, et même, quelquefois, de rappeler ses œuvres; mais je m'efforcerai de n'apporter aucun détail qui ne soit utile et de ne produire aucun jugement qui ne soit absolument nécessaire. Je sens bien qu'une telle tâche est difficile; j'espère néanmoins m'en acquitter avec une convenance suffisante, d'autant plus que je suis ici absolument étranger à toute passion et à tout intérêt de secte ou d'école. D'une part, je ne suis en aucune façon positiviste, ni comme MM. les exécuteurs testamentaires, ni comme les amis de ma cliente; et, d'autre part, j'ai peut-être une impartialité philosophique suffisante pour n'éprouver aucun sentiment de malveillance envers le fondateur de la philosophie positive.

M. Comte lui-même a souvent divisé sa vie en deux carrières, son œuvre en deux parties. Dans la première moitié de sa vie, de 1824 à 1845, il exerce avec distinction les fonctions de Répétiteur et d'Examinateur à l'Ecole polytechnique, il crée et il développe un nouveau système de philosophie. Dans la deuxième, il est privé de ses emplois, il vit séparé de sa femme, en communion objective et puis subjective, pour parler sa langue, avec une jeune femme, Madame Clotilde de Vaux, il crée une religion nouvelle, la religion de l'humanité, il s'en constitue le grand prêtre, il règle, dans un avenir très prochain, les destinées religieuses, politiques et sociales du monde, il écrit enfin le testament que vous avez à apprécier.

M. Comte s'est marié en 1825. Il avait alors 27 ans. Ancien élève de l'École polytechnique, licencié en 1816, sans emploi et sans fortune, il donnait des leçons de mathématiques. Mais il avait déjà fait paraître dans les publications de Saint-Simon quelques articles où les principes de son système philosophique sont très-nettement indiqués et il était distingué comme un esprit d'élite dans le monde de savants et de novateurs qu'il fréquentait. Madame Comte était aussi presque sans fortune; son mari dut continuer à professer les mathématiques, mais il commença dès lors d'une manière plus suivie l'exposition de ses idées. Malheureusement, après la 3e leçon d'un cours qu'il avait ouvert chez lui, il fut atteint d'une maladie mentale.

Il est dit dans notre assignation que M. Auguste Comte ne recouvra jamais entièrement la raison. C'est une erreur de rédaction contre laquelle Madame Comte a protesté, dès qu'elle l'a connue, avec une vivacité dont j'ai été le témoin. Dès 1827, M. Comte se retrouva en possession de ses facultés. Mais, en 1826, il avait été en proie à un véritable accès d'aliénation mentale. On fut obligé de le placer dans la maison du docteur Esquirol. Son état ne s'y améliorant pas, Madame Comte prit une résolution courageuse. Elle se décida à traiter son mari elle-même, chez elle, seule.

Après 5 ou 6 semaines, grâce aux soins les plus dévoués et les plus intelligents, M. Comte était sauvé. En 1827, il reprit tous ses travaux et rouvrit son cours. Jusqu'à ses derniers jours, M. Comte a reconnu qu'il devait sa guérison aux soins de sa femme. Il l'a écrit dans le tome VI du *Cours de philosophie positive*, où il dit qu'il fut guéri « grâce à la puissance de son organisation assistée d'affectueux soins domestiques ». Il se plaisait à le répéter dans la conversation. M. Ch. Robin l'atteste dans une lettre que M. Littré a publiée dans son ouvrage intitulé : « *Auguste Comte et la Philosophie positive* » (p. 141). Enfin, il ne manquait pas une occasion de témoigner sa reconnaissance à Madame Comte elle-même. En 1837, il avait fait une visite à Marseille, dans une maison d'aliénés où se trouvait un de ses amis ; il la raconte à sa femme de la manière la plus touchante, et il finit ainsi : « Il est « certainement beaucoup plus guéri que je ne l'étais moi-même « quand vous me tirâtes de chez Esquirol ; malheureusement, à « la vérité, il n'a point de Caroline pour achever la cure. » (Ibid. « p. 143).

Les années qui suivirent sont assurément les plus belles de la vie d'Auguste Comte. Il est nommé d'abord répétiteur à l'Ecole polytechnique, puis examinateur d'admission. Dans la même période l'union règne dans le ménage. Une foule de lettres écrites dans ses tournées d'examen nous le montrent plein d'affection pour sa femme et même de déférence et de respect. C'est alors qu'il acheva l'élaboration et l'exposition de son œuvre philosophique. M. Comte développa ses idées dans un grand ouvrage, le *Cours de philosophie positive*, dont les six volumes parurent de 1830 à 1842.

De son vivant, M. Comte a obtenu peu de succès, bien que quelques hommes éminents se soient dès lors déclarés ses admirateurs ou ses disciples à des degrés différents : En Angleterre, M. Brewster et M. Stuart Mill, en France, M. Littré et M. Ch.

Robin. Mais depuis la mort d'Auguste Comte, grâce surtout aux publications de M. Littré et aussi grâce aux deux éditions nouvelles que Madame Comte a données de son principal ouvrage, la philosopgie positive et le nom de M. Comte sont généralement connus. Chez nous, c'est contre le Positivisme que l'ancienne philosophie livre ses plus grands combats, tandis que quelques penseurs plus hardis, tels que M. Berthelot, M. Taine, M. Claude Bernard l'imitent ou le modifient. En Angleterre, le succès de M. Comte a été plus grand. Il y a peut-être moins de disciples ; mais ses idées ont pénétré davantage dans la philosophie anglaise, et la traduction de ses livres a pris place dans l'enseignement ordinaire.

En peu de mots, deux grands résultats résument l'œuvre d'Auguste Comte. D'après ses disciples, M. Comte aurait découvert et constitué une science nouvelle, la science sociale, la sociologie. D'après ses disciples, il aurait découvert et constitué la véritable philosophie.

Plusieurs penseurs avaient déjà émis cette opinion, que le développement de la société humaine suit une loi naturelle et nécessaire. « L'homme a ses lois », avait dit Montesquieu. Mais ni l'auteur de l'*Esprit des Lois*, ni Turgot, ni Condorcet, qui ont formulé et même suivi dans l'histoire l'idée du progrès, n'avaient cherché cette loi par une étude systématique et scientifique. M. Comte l'a tenté.

D'après M. Comte, tout, dans la vie de l'humanité, a dépendu et dépend de l'état de l'intelligence, du progrès des connaissances. Or, l'esprit humain lui paraît, dans l'étude de tous les problèmes qui sont posés devant lui, passer par trois états, l'état théologique, l'état métaphysique et l'état positif. Dans le premier, l'homme explique toutes choses, en supposant qu'elles émanent de volontés semblables à la sienne ; dans le second, il rapporte la cause de toutes choses à des entités, à des fictions ; dans le troisième, il reconnaît par l'expérience et l'observation les lois scientifiques de tous les phénomènes. C'est d'après cette division que M. Comte passe l'histoire entière en revue, rattachant toujours à cette loi unique tous les changements survenus dans l'existence humaine.

En philosophie, l'œuvre de M. Comte peut encore se définir brièvement. Depuis Aristote et Platon, deux méthodes se disputent le champ des connaissances humaines, la méthode *a posteriori* et la méthode *a priori*. La première n'a pas cessé d'obtenir

sur sa rivale des avantages marqués jusqu'à Bacon et Descartes, qui ont été les législateurs de la philosophie moderne.

M. Comte refuse à la méthode *a priori* toute efficacité, et il nie que la raison humaine puisse jamais atteindre aux causes premières. En cela il a été précédé par plus d'une école, et notamment par celle de *Hume*.

Mais, à la métaphysique que ces méthodes anéantissent, M. Comte a voulu substituer un système équivalent, une conception nouvelle de l'ensemble des choses, une philosophie nouvelle. C'est pour lui simplement la philosophie générale des sciences. Pour la constituer, il classe d'abord les sciences dans leur ordre naturel, suivant la complication croissante de leurs phénomènes : mathématique, astronomie, physique, chimie, biologie, sociologie. Puis il a créé la philosophie particulière de chaque science ; il montre comment la même méthode expérimentale se modifie, se complique et se perfectionne à mesure qu'elle s'applique à une science plus élevée sur cette échelle, comment les résultats généraux de chaque science se coordonnent entre eux, comment ils se rattachent à ceux de la science inférieure et à ceux de la science supérieure. Et, enfin, il présente cet ensemble dont la grandeur ne peut être méconnue, comme la philosophie véritable, l'ensemble du vrai savoir humain.

Telle est l'œuvre philosophique et scientifique de M. Comte.

De quelque manière qu'on juge l'auteur de pareils travaux, il n'est pas un penseur ordinaire.

Si l'on croit qu'il a en effet découvert et constitué la véritable philosophie, aucun savant, aucun philosophe ne l'égale.

C'est l'avis d'hommes tels que M. Littré et M. Ch. Robin.

M. Stuart Mill pense que M. Comte a découvert la science sociale, mais qu'il ne l'a pas définitivement constituée, et il juge sa philosophie incomplète. Il le met encore au-dessus de Descartes et de Leibnitz.

Tels sont les jugements des disciples. Quant au public philosophique, il ne dédaigne plus Auguste Comte. Chacun l'estime plus ou moins haut. Mais aucun philosophe sérieux ne peut nier la valeur philosophique et scientifique d'une œuvre qui consiste dans la classification et la coordination de toutes les sciences. C'est dans cet esprit que son œuvre a été appréciée par M. Blerzy, dans un article scientifique inséré au *Journal officiel* du 20 mars dernier.

Cette œuvre immense était achevée en 1842. Mais déjà la for-

tune changeait, et l'homme même commençait à faiblir. La situation de M. Comte était menacée. Il avait vivement attaqué les géomètres en les accusant d'avoir usurpé la suprématie scientifique. Ceux-ci dominaient dans le Conseil de l'Ecole polytechnique, qui réélisait chaque année les examinateurs et les répétiteurs. De 1835 à 1842, ce Conseil fit échouer toutes les candidatures de M. Comte aux places de professeur qui devinrent vacantes, malgré le vœu des élèves, de l'Administration de l'Ecole et du Ministre lui-même, qui n'ont jamais cessé d'être favorables à M. Comte. En 1842, M. Comte pouvait déjà prévoir que le Conseil lui enlèverait bientôt ses fonctions. Dès lors, M. Comte vit dans une anxiété continuelle. Il veut vainement se défendre. Son esprit troublé n'inventait que des moyens qui retournaient contre lui. C'est ainsi que, malgré les conseils de sa femme et de ses meilleurs amis, il adressa les plus imprudents défis à ses adversaires, soit dans la préface de son dernier volume, soit à l'occasion d'un procès qu'il plaida lui-même contre son libraire M. Bachelier. Il fut enfin écarté du nombre des examinateurs en 1843, et du nombre des répétiteurs en 1851. M. Comte se trouva dès lors dans une gêne qui ne pouvait qu'exercer une fâcheuse influence sur son esprit. Il fut souvent obligé d'avoir recours à ses amis en Angleterre et en France. Et enfin, en 1848, M. Littré dut provoquer, de la part des adhérents aux idées de M. Comte, une souscription qui devint bientôt sa ressource unique.

En même temps, car les malheurs s'enchaînèrent suivant l'usage, la vie commune devenait impossible entre M. Comte et sa femme.

Le 5 août 1842, ils se séparaient.

Quelle fut la cause de ce désaccord ? Uniquement une incompatibilité d'humeur survenue entre les époux. Tout dans la vie de l'un et de l'autre l'atteste : la correspondance très suivie qui a existé entre eux, longtemps après la séparation, l'amitié qu'ils s'y sont longtemps témoignée, les services qu'ils se sont rendus.

M. Comte en a d'ailleurs laissé un témoignage certain dans une lettre qu'il écrivait à son ami M. Mill, quelques jours après la rupture. Il y reconnaît à sa femme une rare élévation à la fois morale et intellectuelle, et il se plaint seulement « qu'elle ait été élevée dans de vicieux principes et suivant une fausse appréciation de la condition nécessaire de son sexe. »

De quel côté étaient les torts ? A la rigueur, je n'aurais pas besoin de le rechercher. Cependant, je crois utile de rapporter sur ce point l'opinion de M. Littré.

« Je n'ai pas été témoin, dit M. Littré, de ce qui s'est passé avant ou pendant la séparation : mais j'ai eu entre les mains la correspondance de M. Comte avec sa femme et avec M. J.-S. Mill (la correspondance avec Madame Comte a duré plusieurs années après qu'on ne vivait plus ensemble). Ces lettres m'ont donné une impression ; et, arrivé là, il est de mon devoir de biographe de la dire : Cette impression se résume en ceci, que plus M. Comte avança dans les dispositions qui lui dictèrent la préface de son sixième volume, plus la vie commune devint difficile, et que son ménage fut menacé dans la même mesure qu'il compromettait sa position. » (P. 499.)

M. Littré explique ensuite que Madame Comte, effrayée des conséquences que devait avoir la perte des places de M. Comte, ne cessait de conseiller à son mari plus de modération envers ses adversaires. Et il ajoute : « On était arrivé à une aisance désirée. La perdre était cruel, surtout pour M. Comte, quoiqu'il la compromît ; car on l'a vu dans les chapitres précédents la défendre et la regretter. Si ce malheur s'accomplissait il n'y avait que deux remèdes, ou prendre l'ancien genre de vie, celui qu'il avait mené avec Saint-Simon, suivant leur principe : La société doit soutenir les philosophes, celui dont Madame Comte l'avait aidé à sortir, ou se créer de nouvelles ressources. M. Comte savait d'avance qu'il n'aurait pas le choix, et que, le voulût-il, ou ne le voulût-il pas, sa femme tenterait de lui trouver des occupations qui, comme auparavant, lui procureraient de quoi vivre, sans absorber tout son temps. L'idée d'une vie toute spéculative, qui effrayait sa femme pour lui comme régime mental, l'attirait singulièrement ; mais il ne se sentait pas libre, tant qu'il rencontrerait auprès de lui désapprobation d'un tel avenir et intention de l'empêcher d'y tomber. »

Telle fut la situation de M. Comte, à partir de 1842 : séparé de sa femme, en lutte ouverte avec les personnes dont dépendait sa position, toujours sur le point de manquer des ressources les plus nécessaires.

M. Comte aggravait singulièrement ces fâcheuses conditions par sa manière de vivre et surtout par sa façon de travailler.

Pour se livrer tout entier à l'élaboration de son système, il s'était interdit toute lecture. Plus tard il lut habituellement quelques poètes et quelques ouvrages mystiques, mais toujours les mêmes.

Tant qu'il eut des occupations pratiques, elles furent pour lui une distraction. Mais, à mesure qu'il perdit ses emplois, il de-

meura de plus en plus seul, face à face avec son idée toujours présente, dans une méditation et un travail incessants.

Et comment travaillait-il ? M. Littré nous l'apprend : « Voici, dit-il, comment il composa chacun des six volumes du système de Philosophie positive. Il en méditait le sujet de tête et sans jamais rien écrire ; de l'ensemble il passait aux masses secondaires, et des masses secondaires aux détails. Au plan général succédait le plan spécial de chaque partie. Alors, quand cette élaboration, d'abord totale, puis partielle, était accomplie, il disait que son volume était fait. Ce qui était vrai ; car, lorsqu'il se mettait à écrire il retrouvait, sans jamais en rien perdre, toutes les idées qui formaient la trame de son œuvre ; et il les retrouvait dans leur enchainement et dans leur ordre. Sa mémoire avait suffi à tout ; pas un mot n'avait été jeté sur le papier. C'est de la sorte qu'en 1826 il composa de tête, sans en rien écrire, le cours qu'il comptait faire et qui embrassait la Philosophie positive tout entière, à sa première élaboration et alors qu'elle exigea le plus d'effort. Cette manière de travailler, si puissante, était aussi fort dangereuse ; la catastrophe de 1824 en est un témoignage. » (P. 257).

De 1842 à 1845, M. Comte s'était promis d'interrompre la suite de ses grands travaux pour publier deux ouvrages purement élémentaires : un traité d'astronomie populaire et un traité élémentaire de géométrie analytique. Mais, en réalité, il ne cessa pas de méditer le système de politique positive qu'il avait annoncé à la fin de son premier ouvrage. C'est dès le début de ce travail que survinrent deux accidents qui ont changé le cours de sa vie et de ses idées : une crise mentale et une passion maladive. Voici dans quels termes il a lui-même fait connaître à son ami, M. Mill, la crise nouvelle qu'il subit alors. »

« Cette lettre a pris une telle extension que je suis forcé d'ajourner d'intéressants détails sur une grave maladie nerveuse, déterminée sans doute par la première reprise de ma composition philosophique, quelques jours après ma dernière lettre (15 mai). Le trouble a consisté en insomnies opiniâtres, avec mélancolie douce, mais intense, et oppression profonde longtemps mêlée d'une extrême faiblesse. J'ai dû suspendre quinze jours tous mes devoirs journaliers et rester même au lit. Mais mes précautions soutenues ont toujours circonscrit la maladie dans le sein du système nerveux, en prévenant, par l'abstinence, la fièvre et l'irritation gastrique, de façon à me dispenser d'appeler aucunement mon médecin, qui est loin d'entendre comme moi le

gouvernement de mon propre appareil cérébral. Vos deux affectueuses lettres m'ont trouvé en pleine convalescence, sans que toutefois le sommeil soit encore recouvré suffisamment. Quoique mon élaboration naissante ait été ainsi suspendue, l'ensemble de ma composition aura beaucoup gagné à cette période exceptionnelle, où ma méditation était loin d'éprouver l'atonie de ma motilité (Paris, 27 juin 1845). »

C'est à ce moment qu'il rencontra une jeune femme venue à Paris pour publier quelques essais littéraires, Madame Clotilde de Vaux. Elle était mariée, mais son mari était séparé d'elle par une condamnation afflictive et infamante. M. Comte, qui avait alors 47 ans, conçut pour cette femme la plus étrange passion. Ils furent ensemble parrain et marraine d'un enfant, et, dès lors, M. Comte crut que leur union avait été consacrée par cette cérémonie. Madame Clotilde de Vaux était gravement malade, elle mourut catholique comme elle avait vécu. Mais à ces relations dont M. Comte a toujours attesté la pureté, il fit succéder une union subjective qui ne cessa jamais. C'est Clotilde de Vaux qui inspire toutes ses pensées, dicte toutes ses œuvres, dirige tous ses actes. Elle est sa *compagne éternelle*, *son ange gardien*, *sa déesse*. Elle deviendra la déesse même de l'humanité. Son culte sera uni au culte de l'humanité elle-même. « Son « image, dit-il, est destinée à fournir bientôt aux âmes régéné- « rées le meilleur emblème du grand Etre. »

Compagne éternelle du philosophe qui a institué la loi du veuvage perpétuel, Clotilde ne pouvait souffrir le concours de l'épouse legitime.

Celle-ci sera donc écartée, reniée. Son mari ne cessa jamais de lui payer une pension annuelle, peut-être parce qu'il avait écrit quelque part « que l'homme doit nourrir la femme ». Mais elle devint dans tous ses livres : « l'indigne épouse ».

C'est sous cette influence doublement maladive que M. Comte créa le singulier système qu'il a appelé : *Religion positive* ou *Religion de l'humanité*. Il l'a développé dans une série d'ouvrages publiés de 1850 à 1856. Le principal est le *Système de politique positive*.

Je suis obligé, Messieurs, de vous présenter, en quelques mots, un exposé des idées que M. Comte a publiées dans ces ouvrages, parce qu'elles ont inspiré son testament. Elles ne prêtent que trop à la raillerie ; mais je m'en garderai avec soin. Ce serait trahir les intentions et la cause de ma cliente. Et j'ai moi-même trop de respect pour l'auteur du *Cours de Philosophie positive* ;

je dirais volontiers avec M. Stuart Mill : « D'autres peuvent rire, « nous pleurerions plutôt à la vue douloureuse de cette déca- « dence d'un grand esprit ».

J'exposerai donc simplement ce que je suis obligé de vous faire connaître. Vous verrez où la déraison commence.

Le dieu de la religion positive, c'est l'Humanité ; et l'Humanité elle-même est définie par M. Comte : l'ensemble de tous les êtres convergents, passés, présents et futurs. Elle comprend tous les hommes qui existent, tous ceux qui existeront et tous ceux qui, ayant existé d'une manière utile, se sont incorporés au Grand-Etre. Dans le passé, les femmes, qui ne doivent jamais jouer aucun rôle actif, ni intellectuel, ne sont pas directement incorporées au Grand-Etre, mais elles suivent le sort des hommes sur lesquels, mères, femmes, filles, sœurs, elles ont exercé leur influence affective. Enfin les animaux mêmes qui nous servent font partie avec nous de l'Etre suprême. C'est à cet Etre que nous devons tout, c'est à lui que doit s'adresser notre culte.

Au « Grand-Etre » M. Comte a joint le « Grand Fétiche » et le « Grand Milieu ». La terre est le Grand Fétiche, l'espace est le Grand Milieu.

Tel est le dogme.

Pour le culte, il faut que le Grand-Etre se symbolise, qu'il se rapproche de l'homme sous une forme concrète. La femme seule peut représenter dignement la Divinité ; l'Humanité sera donc une déesse. Elle sera représentée par l'image de Clotilde de Vaux. Mais l'adoration privée demande des êtres plus près de nous. Chacun prendra pour objet de sa vénération les trois femmes qui sont le plus chères à l'homme, la mère, la femme et la fille. Ce sont là nos trois déesses, nos trois anges gardiens. Si l'une d'elles manque ou se trouve indigne, on peut la remplacer par une sorte d'adoption. C'est ainsi que procéda M. Comte lui-même. A sa mère il adjoignit, au lieu de sa femme *indigne*, Clotilde de Vaux, et, pour sa fille absente, il prit sa domestique, qu'il nomma sa fille adoptive.

M. Comte a réglé le culte, qu'il a ainsi institué, dans les moindres détails. Pour le culte privé, la prière avec ses divisions et ses heures, dite à genoux, les yeux fermés ; pour le culte domestique, neuf sacrements ; pour le culte public, des fêtes nombreuses.

Enfin il faut bien que je rapporte ce qu'il a nommé lui-même le résumé synthétique de la religion positive. Il avait fait de la femme le symbole de l'Humanité, il a voulu la purger de ce qu'il

appelle sa plus grave imperfection. Dans le premier chapitre du Tome IV du *Système de politique positive*, il émet son idée avec une certaine timidité.

« Mais afin, dit-il, de mieux caractériser l'indépendance féminine, je crois devoir introduire une hypothèse hardie, que le progrès humain réalisera peut-être, quoique je ne doive examiner ni quand ni même comment.

« Si l'appareil masculin ne contribue à notre génération que d'après une simple excitation, dérivée de sa destination organique, on conçoit la possibilité de remplacer ce stimulant par un ou plusieurs autres, dont la femme disposerait librement. » (P. 68.)

A la page 320 du même volume, il ne doute plus de la réalisation de son hypothèse, au moins « à l'égard des meilleurs types « par le concours continu d'une sensibilité supérieure avec une « extrême pureté ». Il l'avait déjà examinée à tous les points de vue (page 273), et il n'avait pas craint de conclure à la page 279, en comparant ce résumé synthétique de sa religion au mystère le plus vénéré de l'Eglise catholique.

M. Comte ne sépare pas la politique de la religion. La sienne est très simple. La société est gouvernée par deux pouvoirs : le pouvoir spirituel, représenté par les prêtres qui sont à la fois professeurs, savants, médecins et le pouvoir temporel qui appartient aux patriciens, c'est-à-dire aux industriels et, parmi eux, aux plus éminents, aux banquiers. Les prolétaires et les femmes n'agissent que par leur influence affective. Les prêtres sont nommés par un grand Pontife qui désigne lui-même son successeur. Chaque patricien, industriel, commerçant, banquier, choisit aussi la personne qui doit le remplacer.

Cette religion et cette politique ne sont pas pour M. Comte des rêves comme quelques philosophes en ont fait sans en attendre la réalisation.

Il s'est nommé lui-même grand Pontife de l'Humanité, il en a rempli les fonctions et, s'il n'a pas choisi son successeur, c'est qu'aucun ne lui a paru digne de l'être.

Quant à sa politique, il a marqué avec précision le temps très prochain où elle régira le monde. Une transition est nécessaire, mais elle n'aura que trois phases. Dans la première, le sacerdoce établira le culte du Grand-Etre, pendant qu'un dictateur empirique — c'est l'Empereur Napoléon III — maintient l'ordre matériel. Dans la deuxième, le Dictateur, sans devenir positiviste et en restant sceptique, consentira à préparer l'avènement de la re-

ligion et de la politique positives. Là se placent une série de réformes : suppression de l'armée permanente, etc..., et entre autres, l'institution d'une grande école positiviste dont M. Comte sera nommé, par le Dictateur, Directeur général. Dans la troisième phase, le Dictateur abdique entre les mains de trois prolétaires désignés par M. Comte. Il n'avait pas désigné dans ses livres les trois prolétaires auxquels Napoléon III doit remettre ses pouvoirs ; mais il n'a pas oublié de les nommer dans son testament.

Ces trois phases doivent durer trente-trois ans ; la première, sept ans ; la deuxième, cinq ans ; et la troisième, vingt-un ans. A la fin du siècle, l'Europe occidentale tout entière aura accepté la foi positiviste et le régime politique qui en résulte. Alors commencera la conversion du reste du monde. Mais elle sera plus courte. En sept ans, l'Asie monothéiste sera gagnée à l'idée nouvelle ; treize ans après, l'Asie polythéiste, et, au bout d'une autre période de treize années, l'Afrique et l'Amérique fétichistes.

Telles sont, Messieurs, retracées à grands traits, les dernières conceptions du créateur de la philosophie positive.

M. Comte avait conformé sa vie à ses idées. Il se livrait à toutes les pratiques qu'il avait imaginées. Il passait des heures entières dans l'adoration de ses anges gardiens. Il se privait de vin, de café, de tous les excitants, il pesait sa nourriture. Plus que jamais il s'abstenait de toute lecture, à l'exception de quelques livres mystiques qu'il entendait dans le sens de ses conceptions. Il était persuadé qu'il ne vivrait pas moins d'années que Fontenelle, ou tout au moins que Voltaire. Cette longévité lui semblait due aux travaux qu'il avait encore à accomplir. Toutes ses pensées, toutes ses espérances, toute sa vie dépendait ainsi des conceptions que son esprit vieillissant avait enfantées.

Elles dictèrent le testament qu'il écrivit, le 25 mars 1855, peu de temps avant sa mort.

Mais, avant de vous faire connaître ce testament, il est nécessaire que j'indique quelle a été la conduite de Madame Comte depuis la séparation de 1842. Il serait impossible autrement d'apprécier les dispositions du testament qui la concernent.

J'ai dit que la séparation de 1842 avait laissé subsister entre M. et Madame Comte une amitié vive et des rapports fréquents.

M. Comte écrivait souvent à sa femme, lui faisait part de tous les événements de sa vie, recevait ses conseils, acceptait souvent son concours. Ses lettres sont nombreuses en 1842, en 1843 et en 1844 ; elles deviennent plus rares dans les années suivantes,

M. Comte ayant connu Clotilde de Vaux en 1845. Un grand nombre de ces lettres et quelques-unes des réponses ont trouvé place dans l'ouvrage de M. Littré. Toutes attestent le respect et même l'affection véritable que les époux avaient conservée l'un pour l'autre. Dans les ouvrages publiés par M. Comte après 1845 et après 1851, dans les écrits de ses exécuteurs testamentaires, j'ai vainement cherché l'indication d'un grief précis contre Madame Comte. Mais, si ces torts ne peuvent être déterminés, les sentiments qui l'animaient envers son mari, même après cette époque, ne sont pas douteux. M. Littré rapporte dans son livre plusieurs circonstances où elle intervint en faveur de son mari, souvent à son insu ; je n'en citerai qu'une seule.

En 1855, après la publication d'un volume de la Politique positive, où elle est gravement outragée par son mari, Madame Comte écrivait la lettre suivante à M. Erdan, qui est devenu le spirituel correspondant du *Temps*, et qui se disposait alors à publier un ouvrage où M. Comte devait être assez rudement traité.

« Monsieur,

« S'il s'agissait d'un intérêt moins grave à mes yeux, je ne « prendrais pas avantage, soyez-en sûr, de la politesse bienveil- « lante que m'avez toujours témoignée dans nos rencontres chez « M. Fauvety, pour me mêler en quoi que ce soit de vos travaux. « Mais maintenant, de flatteuse qu'elle était, elle me devient « utile, puisqu'elle me permet de m'adresser à vous directement, « en vous priant de m'épargner un coup qui me serait bien rude. « Rien ne me serait plus pénible, et peut-être rien ne serait plus « funeste à M. Comte, que si j'étais nommée dans un ouvrage « où il est attaqué, que si l'on faisait intervenir mon nom dans « les reproches qu'on lui adresse. L'ombre et le silence convien- « nent par-dessus tout à mon caractère, à mes habitudes et, vous « le sentirez sans peine, à ma position.

« Il y a aujourd'hui trente ans que je suis devenue la femme « de M. Comte. Depuis trente ans, je vis de son travail, travail « souvent bien pénible ; vous comprendrez donc aussi, je n'en « doute pas, que je fuie comme une espèce d'ingratitude et de « trahison toute hostilité directe ou indirecte contre lui. Mais ce « que vous ne pouvez ni sentir ni comprendre comme moi, c'est « la nature irritable de M. Comte, surtout en ce qui regarde sa « femme ; vous, Monsieur, vous n'en avez rien à craindre ; mais « moi, je le crains pour moi et peut-être encore plus pour lui.

« Là est le nœud délicat et sensible. En dehors de sa femme, il « supportera vos attaques ; si sa femme y est mêlée elles le « pousseront à des extrémités dangereuses pour lui et par suite « pour moi. Tenez-vous pour assuré de ce que je dis et n'usez « pas, je vous prie, de la connaissance que vous ont donnée de « moi nos rencontres chez M. Fauvety. Passez mon nom sous « silence ; vous êtes trop généreux pour donner lieu, même in- « volontairement, entre mon mari et moi, à des débats que vous « ne pourriez ni conjurer ni adoucir.

« Ce qui précède est une demande sérieuse, précise, et à la- « quelle vous ferez droit, puisqu'il s'agit d'une femme isolée et « qui ne vous est pas inconnue. Ce qui suit est entièrement sou- « mis à votre bonne grâce. Pourquoi en portant des coups à la « doctrine, ce qui est le droit de la critique, en porter aussi à « l'homme dont les mérites ou les démérites n'influent en rien « sur la vérité ou l'erreur des idées ?

« Pourquoi ne pas faire des réserves en faveur des services « qu'il a rendus ? Croyez-moi, Monsieur, l'impression qu'il a « faite en France et hors de France est trop profonde pour qu'il « n'y ait lieu qu'à railleries sur lui.

« Votre livre aura du succès, je n'en doute pas. Mais ce suc- « cès ne sera que de meilleur aloi si, au milieu des vivacités « d'une polémique que je n'ai pas l'intention de juger, on sent « la considération pour un homme de génie qui se trompe peut- « être, mais qui ne s'est pas toujours trompé. »

Quelques mois après, M. Comte écrivait le testament que je dois maintenant vous faire connaître.

Cet acte est très long. Dois-je le lire en entier ? C'est le procédé ordinaire et le plus convenable. Ce serait le plus favorable à ma cause. Mais je craindrais d'abuser de la patience du tribunal. Je vais donc, si mon adversaire me le permet, me borner à lire quelques parties du testament. J'analyserai le reste.

Mon adversaire pourra d'ailleurs compléter cette lecture.

Après avoir lu les principales dispositions du testament de M. Comte, Me Griolet continue en ces termes :

Au point de vue des questions que nous aurons à examiner, ce testament peut se résumer comme il suit. Il contient : un legs universel au profit du futur Grand Pontife de l'Humanité ; — l'institution de 13 exécuteurs testamentaires ; l'ordre à eux donné de publier le testament et ses annexes, la correspondance de M. Comte avec Clotilde de Vaux et sa correspondance géné-

rale; — l'ordre de contraindre Madame Comte à exécuter le testament en publiant le contenu du pli cacheté.

En présence de ce testament, que devait faire Madame Comte? Accepter ? C'était souscrire à sa propre honte, c'était s'associer aux exécuteurs testamentaires pour la continuation de l'œuvre étrange des dernières années de son mari.

Et cependant, quel autre parti pouvait-elle prendre? La succession de M. Comte devait être absorbée par ses dettes. Restaient ses œuvres; mais leur publication ne devait donner, et, malgré un succès inespéré, elle n'a donné qu'un produit insignifiant.

Madame Comte était sans fortune, âgée, malade. Elle a cependant refusé! Elle a fait liquider la communauté. Comme on le prévoyait, le passif a égalé l'actif. Elle aurait pu n'en payer qu'un tiers; il lui suffisait de renoncer à la communauté et d'exercer ses reprises en vertu de son contrat de mariage qui lui reconnait un apport de 20,000 fr. Elle n'a pas voulu que son mari mourût insolvable. Elle a accepté la communauté. Toutes les dettes de son mari ont été payées, et il ne lui est resté rien.

Dès lors, Madame Comte s'est tracé une ligne de conduite qu'elle n'a pas cessé de suivre et qu'elle suit encore aujourd'hui, en faisant le procès actuel. Elle a répudié la seconde partie de l'œuvre de son mari, la seconde partie de sa vie. Mais elle s'est dévouée à la première. Elle s'est jointe aux anciens disciples de son mari qui, comme M. Littré et M. Ch. Robin, ne l'avaient pas suivi jusqu'au bout. Auprès d'eux se sont bientôt rangés quelques hommes plus jeunes, parmi lesquels on distingue M Wyrouboff. Il s'est ainsi formé, en face des exécuteurs testamentaires continuant la religion positive, un groupe philosophique, qui défend et qui applique en philosophie et dans toutes les sciences la méthode de M. Comte.

Des services que Madame Comte a ainsi rendus à la mémoire et à la doctrine de son mari, nul ne pouvait mieux témoigner que M. Littré. Il l'a fait devant le public, en dédiant à la veuve d'Auguste Comte sa réponse à M. Stuart Mill. Il le fait aujourd'hui devant le tribunal en m'autorisant à lire une note qui n'était d'abord destinée qu'à l'avocat de Madame Comte.

« Violemment attaquée par le testament, Madame Comte a eu « d'abord à cœur de montrer qu'elle n'était pas moins soucieuse « que qui ce fût de la mémoire et de la renommée philosophique « de M. Comte.

« Les circonstances ne furent pas faciles à une veuve sans « fortune, et qui n'avait tiré de la succession de son mari que « l'honneur d'avoir payé ses dettes, jusqu'au dernier denier, « dettes honorables sans doute, mais qui absorbèrent tout l'actif. « A partir de cette époque, Madame Comte se traça une conduite « où chaque pas fut un témoignage public rendu à l'œuvre fonda- « mentale de son mari. D'abord elle me demanda d'écrire une « *Vie d'Auguste Comte* (j'étais fort occupé ailleurs); elle me « fournit tous les renseignements qui étaient à sa disposition, « m'aida de ses souvenirs, m'échauffa de son ardeur, et l'on « peut voir dans la Préface comment je reconnais les services qui « me furent rendus en cette occasion. Cette *Vie* est un pié- « destal; et, sans épargner les critiques à des aberrations dont « la marque extrême est dans le testament, j'y glorifie M. Comte « et son œuvre, la philosophie positive.

« Bientôt un service plus important fut rendu : le grand ou- « vrage de M. Comte, celui qui contient l'ensemble de sa doc- « trine, celui qui en fonda jadis et en propage chaque jour l'en- « seignement, manquait depuis longtemps dans la librairie. De « ce côté donc, la propagation de la doctrine était entravée. Ma- « dame Comte, après divers projets qui ne réussirent pas, trouva « un éditeur, et elle me demanda une préface que je donnai.

« Ce n'est pas tout, M. J. Stuart Mill publia, il y a environ « deux ans, un opuscule où il soumit la philosophie positive à « un examen souvent plus que sévère. Cette attaque anima de « nouveau le zèle de Madame Comte; elle me le fit partager. Une « réponse parut dans la *Revue des Deux-Mondes*; elle est dédiée « à Madame Comte. Un jeune Russe, M. Wyrouboff, se joignant à « moi, a consacré aussi quelques pages à la réfutation de la cri- « tique de M. Mill.

« Enfin, on sentait de plus d'un côté qu'il serait utile à la doc- « trine d'avoir un organe qui la soutînt. Ici encore, ce genre d'in- « tervention qui encourage les hommes et facilite leurs rapports « ne fut pas inutile ; et j'autorise pleinement Madame Comte à « dire, que, sans elle, la Revue qui paraît depuis un an sous le « titre de *La Philosophie positive* serait encore en projet.

« C'est donc par des actes suivis, persévérants, que Madame « Comte a prouvé qu'elle gardait fidèlement la mémoire de son « mari. Ces actes ont demandé du temps, Madame Comte a bien « voulu croire qu'elle ne pouvait rien sans moi, et j'étais fort « occupé.

« Aujourd'hui que l'intégrité du caractère d'Auguste Comte a

« été mise dans tout son jour, aujourd'hui que son école a grandi, « et que ses adversaires et ses ennemis ne peuvent éviter de « s'occuper de sa doctrine et lui font l'honneur de la combattre « journellement, Madame Comte demande l'annulation du testa- « ment. Cette œuvre, qui est immorale et calomnieuse, émane « d'un homme aussi honnête que justement célèbre, mais qu'une « trop grande contention d'esprit avait fait dévier à certains « égards. Ni la jeunesse d'Auguste Comte, ni sa vie tout entière, « ni sa doctrine ne peuvent accepter la solidarité que leur infli- « geraient les derniers actes de ses derniers jours.

« Paris, le 31 mai 1868.

« E. LITTRÉ. »

Madame Comte, n'a pas, en effet, d'autre but aujourd'hui même, que de protéger la mémoire, l'honneur de son mari, sa doctrine philosophique, son œuvre sérieuse.

Après un retard que M. Littré explique (il fallait avant tout que Madame Comte se justifiât par des actes, et que la doctrine de son mari fût affermie), elle demande qu'il soit interdit aux exécuteurs testamentaires de publier le testament de son mari. — Qui pourrait nier qu'il vaudrait mieux pour M. Comte qu'il ne l'eût pas écrit ? — Elle réclame le droit exclusif de publier ou de ne pas publier la correspondance de M. Comte, afin de faire elle-même cette publication suivant l'esprit qui l'anime, au point de vue de la philosophie positive, et non pas au point de vue de la religion positive. Elle ne publiera rien qui puisse ajouter quelque chose aux dernières conceptions de M. Comte, rien qui les rappelle ; mais elle publiera tout ce qui sera propre à compléter, à éclairer le système philosophique et à mieux faire connaître son caractère et sa vie. Et je suis autorisé à déclarer que cette publication sera faite avec le concours de M. Littré, qui est assurément plus digne qu'aucun autre de recueillir les derniers débris de l'œuvre de son maître, après avoir contribué plus que personne à répandre son nom et ses idées.

Il n'est que trop certain que MM. les exécuteurs testamentaires feraient cette publication dans un esprit tout différent. Avec une fidélité qui, même dans un tel égarement, est digne de respect, ils ont, autant qu'ils l'ont pu, exécuté toutes les volontés de leur maître. Je ne sais pas dans quelle mesure ils observent les rites institués par M. Comte envers l'Humanité, ses déesses et les reliques de Clotilde de Vaux ; mais, d'après leurs publications, et surtout d'après la notice sur Auguste Comte, écrite par l'un d'eux,

M. Robinet, avec l'approbation et le concours de M. Laffitte, leur Président, ils n'ont répudié aucune de ses dernières conceptions, et ils les exposent avec la même foi. M. Robinet les rappelle toutes : le Grand Etre, le Grand Fétiche, le Grand Milieu. Il ne veut pas même oublier l'utopie de la Vierge mère.

Madame Comte ne veut pas permettre que ce qui reste encore de son mari serve à continuer une œuvre pareille. J'ose dire qu'il serait regrettable qu'elle n'eût pas les moyens légaux d'atteindre ce but.

(L'audience est renvoyée à la huitaine).

Audience du 11 février.

Me Griolet continue sa plaidoirie en ces termes :

Messieurs, à votre dernière audience, j'ai essayé de vous indiquer, le plus nettement qu'il m'a été possible, les termes dans lesquels se posent, devant vous, les questions que je dois examiner aujourd'hui.

A cet effet, j'ai dû retracer la vie de M. Comte et son œuvre à grands traits.

Je vous ai montré Auguste Comte exposant, dès 1822, à l'âge de 24 ans, les principes du système de philosophie qu'il a créé, atteint, en 1826, d'un véritable accès d'aliénation mentale, enfermé dans la maison du docteur Esquirol, guéri par les soins de sa femme, reprenant bientôt ses leçons, ses cours et l'élaboration de son système philosophique, et commençant la publication de son grand ouvrage : *Le Cours de Philosophie positive.*

Alors s'ouvre la période la plus prospère de la vie d'Auguste Comte. Il est nommé répétiteur et examinateur à l'Ecole polytechnique et il poursuit l'élaboration et l'exposition de son œuvre avec une régularité et une vigueur qu'aucun philosophe n'a égalées. Cette œuvre n'était rien moins qu'une philosophie nouvelle consistant dans la coordination de toutes les sciences, de leurs méthodes et de leurs résultats généraux. Et, pour accomplir ce travail, Auguste Comte avait dû créer la science qu'il place au-dessus de toutes les autres, celle qui recherche la loi de la vie des sociétés humaines. J'ai ajouté que des hommes qui occupent les premiers rangs dans la philosophie ou dans les sciences, comme M. Littré, M. Ch. Robin, M. Stuart Mill, estiment que Auguste Comte a réussi et le placent au-dessus de Descartes. C'est l'opinion du plus modéré, de M. Stuart Mill, le moins positiviste des positivistes.

Cette œuvre fut terminée en 1842.

Mais alors commence pour Auguste Comte une autre vie. Son esprit se trouble et enfante les conceptions les plus étranges. Peut-être aurait-il été étonnant qu'un esprit eût été capable, sans s'affaiblir, des prodigieux efforts que nécessitait la création d'un système philosophique qui prétend coordonner toutes les sciences humaines ? Auguste Comte se trouvait d'ailleurs dans les circonstances les plus fâcheuses. Il venait de se séparer de sa femme; il était privé de ses emplois par des intrigues de savants, obligé de recourir à ses amis, à des étrangers, et bientôt même d'accepter, comme unique ressource, une souscription annuelle. Affaibli, troublé, en proie aux angoisses d'une situation précaire, Auguste Comte faisait alors les plus grands efforts pour créer le système de politique qu'il avait annoncé. Il éprouva une nouvelle crise mentale. Il compare lui-même son état, dans une lettre que j'ai lue, à la commotion cérébrale qu'il avait éprouvée en 1826.

M. Comte était sous le coup de cette surexcitation, lorsqu'il rencontra Madame Clotilde de Vaux. Le tribunal a vu quel amour étrange Auguste Comte conçut pour cette femme qui, bien que catholique, est devenue sa compagne éternelle, son angélique collègue, son ange gardien, la déesse dont le souvenir était sans cesse présent à son esprit, qu'il adorait comme une divinité véritable. Cette passion extravagante était un effet de la maladie mentale dont Auguste Comte était atteint. Elle réagit sur sa propre cause et l'aggrava.

C'est alors que M. Auguste Comte conçoit et expose, dans une série d'ouvrages, cet incroyable système de religion et de politique dont je vous ai fait connaître les principaux traits; cette religion qui propose à l'adoration des hommes, avec le grand Fétiche et le grand Milieu, l'humanité représentée par la femme sous les traits de Madame Clotilde de Vaux, et qui aurait pour résumé synthétique l'utopie de la Vierge Mère; cette politique qui, dans l'avenir, donne le gouvernement du monde, pour le spirituel, à un sacerdoce de savants, pour le temporel, aux banquiers, et qui, dans la transition présente, appelle au souverain pouvoir trois prolétaires désignés par Auguste Comte au choix du dictateur empirique, Napoléon III, en attendant que l'Europe, après 33 ans, le monde entier, après une seconde période de 33 années, aient accepté le régime normal inventé par Auguste Comte.

Le tribunal sait qu'Auguste Comte n'a pas seulement imaginé

ces choses. Il a voulu les appliquer. Il s'est érigé lui-même en grand pontife de l'humanité et il en a rempli toutes les fonctions.

Mais le plus grand changement dans les idées et les sentiments de M. Comte fut peut-être celui qui se fit dans son esprit à l'égard de sa femme. Même après leur séparation, M. Comte avait toujours traité sa femme avec amitié, avec déférence, avec respect. J'ai sous la main une longue correspondance qui l'atteste. Au moment même où la séparation eut lieu, M. Comte avait, dans une lettre à M. Stuart Mill, parlé de la rare élévation morale et intellectuelle de sa femme. Enfin, M. Comte avait toujours dit qu'il avait dû, en 1826, sa guérison au dévouement de sa femme. Maintenant, Madame Comte est devenue l'indigne épouse qu'il flétrit dans les préfaces de ses livres. Il n'en a jamais reçu que du mal. Son épouse véritable, sa compagne éternelle et unique, c'est Clotilde de Vaulx.

J'ai cru devoir opposer à ces accusations un témoignage irrécusable de la conduite de Madame Comte, durant les années qui ont précédé le testament. J'aurais pu citer plusieurs faits. J'ai cru qu'il me suffirait de lire la lettre de Madame Comte à M. Erdan. Elle me paraît aussi admirable que touchante. Le tribunal ne l'a certainement pas oubliée.

Je suis ainsi arrivé au testament de M. Comte. Je devais le faire connaître particulièrement au tribunal. J'en ai lu de trop nombreux et de trop longs extraits.

Vous avez vu dans quels termes M. Comte parle des êtres réels ou fictifs qui obsèdent toujours sa pensée, et surtout de Clotilde de Vaux et de Sophie, anges gardiens, déesses qui l'ont aimé et servi.

Le tribunal se souvient aussi des étranges recommandations de M. Comte, relativement à sa sépulture.

Mais le but principal de M. Comte est d'assurer, avec la transmission de tout ce qu'il possède à la religion de l'humanité, la conservation des reliques de Clotilde de Vaux, qui devront être transportées au premier temple de l'humanité et spécialement du fauteuil rouge où Clotilde de Vaux avait coutume de s'asseoir et que M. Comte avait érigé en autel domestique.

Plusieurs pages du testament sont consacrées aux règles qui doivent présider à l'organisation du sacerdoce futur. M. Comte pousse l'illusion jusqu'à croire qu'il est nécessaire qu'il désigne dans son testament au dictateur empirique, c'est-à-dire au souverain actuel, les trois prolétaires auxquels il doit remettre ses pouvoirs.

« En cas de mort prématurée, dit-il, je dois ici conseiller au « dictateur français d'instituer, en temps opportun, la dictature « positiviste en proclamant MM. Magnin, gouverneur des « Finances, Hadery, gouverneur de l'Intérieur, et Deullin, gou- « verneur de l'Extérieur. »

Mais la plus grande partie du testament et des additions est dirigée contre Madame Comte. M. Comte supposait que sa femme s'opposerait à l'exécution des dispositions par lesquelles il voulait transmettre tous ses biens au grand Pontife de l'humanité et perpétuer le culte de Clotilde de Vaux. Il savait que Madame Comte tenait de son contrat de mariage des droits auxquels il ne pouvait porter aucune atteinte. Il a donc cherché les moyens de contraindre Madame Comte à respecter sa volonté.

Vous vous rappelez quels moyens il a choisis. Madame Comte n'avait d'autres ressources que la pension qu'elle recevait de son mari. M. Comte explique dans son testament que ses successeurs et leurs adhérents devront continuer à lui payer cette pension pour qu'à ce prix elle observe les prescriptions de son testament, et cette disposition, plusieurs fois répétée, est toujours écrite dans les termes les plus injurieux pour Madame Comte.

Mais ce moyen parut bientôt insuffisant à M. Comte. Et c'est alors qu'il imagine le fatal secret. Il déclare dans une addition à son testament qu'il existe contre Madame Comte un secret tellement grave, que, s'il était connu, Madame Comte serait abandonnée de tous. M. Comte confie ce secret à sa domestique Sophie, et il veut qu'il soit divulgué si Madame Comte n'obéit pas à ses prescriptions. Puis M. Comte s'avise que sa domestique pourrait bien n'être pas crue. Il consigne alors le fatal secret dans un pli cacheté qu'il remet à ses exécuteurs testamentaires.

Telles sont les dispositions du testament que j'ai lu à l'audience dernière.

Madame Comte ne pouvait pas accepter la situation qui lui était faite par ce testament. Bien qu'elle n'eût aucune ressource, bien qu'elle fût déjà âgée et malade, Madame Comte a refusé la pension qui lui était promise au prix de son honneur. Elle a exercé ses droits sur les biens de son mari. La succession liquidée, le passif a égalé l'actif. Madame Comte pouvait retenir les deux tiers de l'actif. Elle n'avait qu'à renoncer à la communauté et à exercer ses reprises. Madame Comte n'a pas voulu que son mari mourût insolvable. Elle a accepté la communauté. Les dettes de M. Comte ont été payées et elle n'a rien retiré de la communauté.

J'ai dû vous faire connaître enfin la conduite que Madame Comte a tenue depuis le décès de son mari jusqu'à ce jour. Madame Comte a répudié la deuxième partie de la vie de son mari et de son œuvre. Elle s'est jointe aux philosophes qui se groupent autour de MM. Littré, Robin et Wyrouboff, qui défendent la doctrine philosophique de M. Comte et appliquent sa méthode dans leurs nombreux écrits, et particulièrement dans la Revue qu'ils ont récemment fondée. M. Littré avait déjà fait connaître au public la participation morale et, dans un cas, matérielle que Madame Comte a prise à ses travaux philosophiques. Il a voulu en témoigner devant vous en m'autorisant à lire une note qu'il m'avait remise. Le tribunal a remarqué que M. Littré s'associe à la cause de Madame Comte en déclarant que « ni la « jeunesse d'Auguste Comte, ni sa vie tout entière, ni sa doc- « trine, ne peuvent accepter la solidarité que leur infligeraient « les derniers actes de ses derniers jours. »

Madame Comte, vous ai-je dit en finissant, n'a pas d'autre but en faisant le procès actuel. Elle ne songe nullement à se défendre elle-même. Tous ceux qui ont lu le testament de M. Comte comprendront qu'elle n'en a pas besoin. Mais elle croit devoir s'opposer à ce que les exécuteurs testamentaires publient le testament et la correspondance de M. Comte.

Quant au testament, Madame Comte ne veut pas qu'il soit jamais publié, et elle vous demande de faire défense aux exécuteurs testamentaires de le publier jamais.

Quant à la correspondance, Madame Comte ne veut pas qu'elle soit publiée par les exécuteurs testamentaires. Elle veut charger de ce soin M. Littré. MM. les exécuteurs testamentaires feraient cette publication au point de vue de la religion positive. Leurs actes et leurs écrits nous les montrent fidèles aux plus étranges des dernières conceptions d'Auguste Comte. C'est sous cette influence qu'ils feraient le choix des lettres à publier, et sans doute ils placeraient cette publication sous les auspices et sous l'invocation de la religion positive et de la divine Clotilde de Vaux.

Madame Comte ne veut pas qu'on publie sous cette forme les derniers restes de l'œuvre de son mari. C'est pour atteindre ce but qu'elle entend exercer avec la dernière rigueur tous ses droits.

Il me reste à dire quels sont les droits de Madame Comte et à combattre les moyens qu'on leur oppose.

Les droits de Madame Comte sont de deux natures différentes.

Comme veuve d'auteur ayant été mariée sous le régime de la communauté, elle a droit à la propriété littéraire des œuvres de son mari et de tous leurs accessoires.

Femme commune en biens, ayant des reprises à prélever sur la communauté, donataire de l'usufruit de tous les biens de son mari, elle a des droits de propriété ordinaire sur tous les effets mobiliers laissés par son mari.

A l'un et à l'autre point de vue, soit en vertu de ses droits de propriété littéraire, soit en vertu de son droit de propriété ordinaire, Madame Comte serait incontestablement fondée, si le testament n'existait pas, à réclamer la remise des documents qui sont l'objet du procès actuel.

Les droits de propriété littéraire invoqués par Madame Comte ne peuvent être contestés. Mais s'étendent-ils aux pièces qui font l'objet du procès, c'est-à-dire au testament, aux lettres et copies de lettres ?

Quant au testament, le doute n'est pas possible, c'est une œuvre littéraire dans le sens de la loi. L'auteur n'a pas seulement, par cet acte, disposé de ses biens. Il a voulu exprimer certaines idées philosophiques ou religieuses. Il a écrit principalement pour ce but, il a même prétendu couronner ainsi toute son œuvre philosophique et religieuse.

Comment d'ailleurs les exécuteurs testamentaires nieraient-ils que le testament d'Auguste Comte est de nature à être publié, eux qui ont reçu l'ordre de publier ce testament et qui veulent le publier ?

En ce qui concerne les lettres et copies de lettres, les droits de Madame Comte sont également certains. La doctrine et la jurisprudence sont fixées en cette matière :

M. Calmels dit (p. 441) : « La femme de l'auteur a un droit de propriété, à la dissolution de la communauté par la mort de son mari, sur les manuscrits de celui-ci, ainsi que sur les lettres adressées à l'un et à l'autre époux, si toutefois ces productions peuvent, par leur nature, être publiées. Un jugement du tribunal civil de la Seine l'a ainsi décidé, etc. »

La question est donc de savoir si, dans l'espèce actuelle, la correspondance d'Auguste Comte est de nature à être publiée. Il me semble difficile que les exécuteurs testamentaires le nient, puisque Auguste Comte leur a ordonné de faire cette publication.

Il suffit d'ailleurs de jeter les yeux sur les personnes qui ont entretenu une correspondance avec Auguste Comte pour se con-

vaincre qu'à très peu d'exceptions près, infiniment peu, toutes les lettres qu'Auguste Comte a reçues étaient certainement relatives à son œuvre philosophique, à sa vie publique pour parler sa langue. Auguste Comte, à vrai dire, n'a pas eu de vie privée, il n'a jamais eu qu'une seule affaire, qu'une seule passion réelle, l'expression et la défense de ses idées.

Toutes les lettres qu'Auguste Comte a reçues, sauf peut-être quelques-unes sans aucune importance, pourraient se diviser en deux catégories.

Je range dans la première une foule de lettres, deux cents environ, écrites par diverses personnes qui sont restées absolument étrangères au positivisme. Sur la liste que j'ai devant moi, je vois figurer, entr'autres noms célèbres, ceux de Arago, Humboldt, Blainville, Guizot, Lamennais, G. d'Eichthal, etc.

Le nombre des correspondants plus ou moins positivistes est beaucoup plus grand : je remarque 100 lettres de M. Littré, 8 lettres de M. Grote, l'illustre historien, 14 lettres de M. Stuart Mill. Ces dernières ont une grande valeur philosophique. M. Comte et M. Stuart Mill ont traité dans une série de lettres les questions si délicates qui se rattachent à la condition sociale de la femme. Lorsque M. Littré a publié la vie d'Auguste Comte, M. Stuart Mill a bien voulu lui communiquer les lettres d'Auguste Comte. M. Littré, en les publiant, a exprimé le regret de ne pouvoir donner en même temps les lettres de M. Mill. Tout le monde sait que M. Mill a étudié d'une manière particulière ces graves questions. Les lettres qu'il a autrefois écrites à ce sujet à Auguste Comte compléteraient l'essai si remarquable qu'il a récemment publié.

Dans les conclusions qu'ils nous ont récemment signifiées, MM. les exécuteurs testamentaires prétendent que les lettres qu'ils ont écrites à Auguste Comte sont de véritables confessions. Je n'ai vu nulle part que M. Comte ait demandé des confessions écrites à ses disciples. Dans tous les cas, cela ne pourrait être vrai que de leurs dernières lettres, de celles qu'ils ont écrites dans les dernières années de la vie d'Auguste Comte. On ne peut pas supposer que leur correspondance antérieure contienne autre chose que des lettres indifférentes ou des entretiens philosophiques.

Enfin quel que soit le caractère des lettres de MM. les exécuteurs testamentaires, ils n'auraient pas le droit de les réclamer en qualité d'auteurs, de correspondants. Le droit des correspondants a été nettement fixé par la jurisprudence. La lettre appar-

tient toujours au destinataire, l'auteur ne peut jamais la revendiquer, il n'a que le droit d'en empêcher la publication. C'est quant à leurs lettres, le droit des exécuteurs testamentaires. Ils en useront, s'il leur convient.

La correspondance d'Auguste Comte, étant, dans sa généralité, de nature à être publiée, fait nécessairement partie de l'œuvre littéraire d'Auguste Comte, et elle est sujette aux droits de sa femme.

A ce point de vue, j'ai cru trouver dans les conclusions de mes adversaires deux objections. Ils paraissent reconnaître le droit de Madame Comte sur la propriété littéraire des œuvres de son mari et leurs accessoires. Mais ce droit n'autoriserait pas Madame Comte à demander la remise des lettres qu'elle revendique, pour deux raisons.

C'est d'abord parce que les droits de Madame Comte ne consisteraient que dans le profit matériel et pécuniaire qui peut résulter de la publication des œuvres de son mari.

Jamais on n'a ainsi entendu les droits de la veuve d'auteur. Rien n'autorise à les restreindre à ce point. La veuve jouit de la propriété des œuvres de son mari comme l'auteur lui-même. Elle est à l'égard des œuvres de son mari son seul représentant, son seul successeur.

La seconde raison serait tirée de ce que le droit de Madame Comte serait viager et de ce qu'elle devrait transmettre aux héritiers de son mari la propriété de ses œuvres. Mais ce moyen ne peut plus être invoqué aujourd'hui. Auguste Comte a eu pour héritiers son père et sa sœur. Son père est décédé depuis longtemps, sa sœur est décédée le 22 mars dernier. Les droits que celle-ci aurait eus sur les œuvres de M. Comte, après le décès de sa femme, n'ont donc pas même pris naissance. Et il n'existe aucun droit rival qu'on puisse opposer à Madame Comte. Après elle, les œuvres de son mari n'appartiendront à personne. Elles tomberont dans le domaine public.

Au point de vue de la propriété ordinaire, les droits de Madame Comte ne sont pas moins certains.

Si on ne veut pas rattacher les documents en litige à l'œuvre littéraire d'Auguste Comte, il faut les considérer comme des choses mobilières, des autographes. A ce titre, ces documents tomberaient dans la communauté. Une moitié appartiendrait donc à Madame Comte en sa qualité de femme commune. L'autre moitié serait attribuée à la succession de son mari. Mais Madame Comte en aurait l'usufruit en vertu de son contrat de mariage,

et elle pourrait même en revendiquer la propriété comme créancière de ses reprises, en vertu des articles 1470 et 1471, Cod. Nap. C'est en effet, aux termes de ces articles, un privilège de l'époux créancier de la communauté d'être payé en biens de la communauté. Madame Comte n'est donc pas réduite, comme on l'affirme dans les conclusions des exécuteurs testamentaires, à provoquer la vente des objets qu'elle réclame.

Tels sont les droits de Madame Comte. Ils justifieraient complètement sa réclamation, si on ne pouvait lui opposer le testament de son mari. Je n'ai donc plus qu'à rechercher quels peuvent être les effets de ce testament.

Je me propose d'examiner les questions suivantes :

1° Auguste Comte pouvait-il, par une disposition quelconque, porter atteinte aux droits de sa femme ?

2° Le testament d'Auguste Comte contient-il une disposition valable qui porte atteinte aux droits de Madame Comte ?

3° Enfin le testament lui-même ne devrait-il pas être annulé pour cause d'insanité d'esprit, ou tout au moins ne devrait-il pas être considéré comme dépourvu de sanction obligatoire en ce qui concerne les dispositions que les exécuteurs testamentaires prétendent y trouver ?

Voyons d'abord si Auguste Comte pouvait, par une disposition quelconque, porter atteinte aux droits de sa veuve, soit sur la propriété littéraire de ses œuvres, soit sur ses biens.

En ce qui touche ces derniers droits, la question n'est pas douteuse. On ne peut par testament préjudicier aux droits qui résultent d'un contrat de mariage et d'une donation irrévocable.

Mais la même réponse doit être faite en ce qui concerne les droits de Madame Comte à la propriété littéraire des œuvres de son mari.

La loi du 14 juillet 1866 permet expressément aux auteurs de disposer par actes entre vifs ou par testament, au préjudice de leurs femmes, des droits attachés à la propriété littéraire de leurs œuvres. Mais il en était autrement sous la législation antérieure qui régit la succession de M. Comte. Cet état de la législation antérieure a été constaté, lors de la discussion de la loi de 1866, dans des termes qui me dispensent de toute démonstration.

« Du reste, disait le rapporteur, M. Perras, le droit ainsi étendu à toutes les femmes devient pour toutes moins large que par le passé. Le mari est autorisé à en disposer d'une manière absolue, même à titre gratuit. Cette disposition se justifie par le caractère

tout à fait personnel du droit des auteurs. Ce serait un acte de véritable tyrannie que de contraindre le mari à laisser l'usufruit de son œuvre à la femme indigne ou incapable, qui n'a partagé ni ses travaux, ni ses triomphes, et qui ne serait ni la dépositaire intelligente, ni le gardien fidèle de son œuvre et de sa pensée. Le droit de disposer d'une telle propriété doit être absolu. »

J'approuve tout à fait ces considérations; mais, si elles ont pu inspirer le législateur de 1866, elles étaient sans application sous la législation antérieure.

La loi de 1866 a accordé le droit de propriété littéraire à toutes les veuves, quel que soit le régime sous lequel elles sont mariées. Elle a ainsi créé un nouveau droit de succession. Ce droit de succession devait être nécessairement soumis, comme tous les autres, à la dérogation qui résulte du droit de tester.

Mais, avant la loi de 1866, le droit des veuves d'auteur avait un autre caractère et une autre origine. Ce n'était pas un droit de succession. C'était un droit de communauté. La femme dotale ou séparée de biens n'avait aucun droit sur la propriété des œuvres de son mari. D'après les règles ordinaires de la communauté, la femme commune aurait dû prendre la moitié des droits de propriété littéraire laissés par le mari. La loi avait évité les inconvénients d'un tel partage et favorisé la femme commune en lui attribuant la totalité des droits de propriété littéraire. Mais ce privilège réservé à la femme commune était demeuré un droit de communauté. A ce titre il était à l'abri des dispositions que le mari aurait pu faire.

Telle était la loi avant 1866, loi rigoureuse, si vous le voulez, mais conforme à son propre principe et à son origine.

On me répondra peut-être que, dans l'espèce, il ne s'agit pas d'œuvres publiées ou à publier. Je ne crois pas que cette objection soit fondée. Il est d'abord évident qu'elle ne s'applique pas au testament. Auguste Comte pouvait ne pas l'écrire. Il pouvait l'anéantir comme œuvre littéraire en interdisant de le publier. Mais il a écrit le testament, et, loin de le détruire, il a prescrit de le publier. Ce testament reste donc une œuvre littéraire, et, à ce titre, il appartient à Madame Comte, quelles que soient les dispositions contraires de son mari.

En ce qui concerne la correspondance, l'objection ne m'arrête pas d'avantage, car je réponds : Si vous voulez considérer les lettres et copies de lettres qui composent cette correspondance, au point de vue matériel, comme de simples autographes, ce

sont des choses mobilières qui tombent dans la communauté, qui sont sujettes à l'usufruit et aux reprises de Madame Comte. Si vous voulez considérer ces documents comme des accessoires de l'œuvre littéraire d'Auguste Comte, ils doivent avoir le même sort.

A tous les points de vue, le droit de Madame Comte sur la propriété littéraire des œuvres de son mari, comme ses droits de femme commune, de donataire et de créancière, tous ses droits étaient à l'abri des dispositions testamentaires de son mari.

Mais, alors même qu'il en serait autrement, le testament ne dépouillerait pas Madame Comte de ses droits sur les œuvres et les biens de son mari. En effet, Auguste Comte n'a légué à aucune personne capable de recevoir, la propriété de ses œuvres, de ses manuscrits, ni des lettres qu'il a reçues. J'ai vainement cherché dans son testament une disposition qui lègue ces choses aux exécuteurs testamentaires ou à quelque autre. Auguste Comte n'a en réalité institué qu'un seul légataire universel auquel les exécuteurs testamentaires sont obligés de remettre son entière succession. C'est le futur Pontife de l'Humanité, le successeur de M. Comte.

Il le dit spécialement à l'égard de ses livres.

« Tous mes autres livres appartiendront d'avance à mon successeur chargé de les transmettre au Pontife suivant, de manière à former la base perpétuelle de la bibliothèque du Grand Prêtre de l'Humanité.

« Ce legs général n'admet d'exception qu'envers des volumes secondaires que je désire offrir à quelques disciples, comme des souvenirs personnels. »

Ailleurs, on lit :

« Tout ce que je possède doit d'ailleurs être autant regardé que mes livres comme appartenant au Pontificat universel pour lequel je conserve chaque objet, en laissant après moi ce soin à ma fille adoptive. Je n'excepte de la substitution que mes effets purement privés. »

Et plus loin :

« En ayant égard à ces diverses exceptions, mon successeur possédera, de la même manière que moi, c'est-à-dire pour le Pontife suivant, tout ce que contient aujourd'hui mon appartement, et tout ce que j'y pourrai jamais ajouter. »

Enfin il s'explique expressément quant à la propriété de ses œuvres, ce qu'il appelle son fonds typographique.

« Ce fonds, dit-il, appartient au Pontificat de l'Humanité pour

subvenir aux frais de dignes publications. La loi m'autorisant à donner mes livres et leurs éditions quelconques, je puis, de mon vivant, transmettre cet ensemble à mon successeur, religieusement obligé de n'en user qu'après ma mort et d'en faire un pareil don au Pontifie suivant.

« Si je meurs avant d'avoir dignement institué ma succession pontificale, je donnerai ce fond au disciple le mieux propre à l'employer, conformément à sa destination. »

Ai-je besoin de démontrer la nullité de pareilles dispositions? Elles s'adressent à une personne incertaine, si elles s'adressent au futur Pontife; à un être moral sans existence légale, si elles s'adressent à la religion de l'Humanité. En outre, à tous les points de vue, l'institution est grevée de substitution prohibée. C'est en ce sens que la Cour de Pau a récemment statué dans une espèce qui présente quelque analogie avec l'espèce actuelle (Arrêt du 7 décembre 1851, D. P. 63. 5. 165).

Dira-t-on que du moins la nomination des exécuteurs testamentaires reste, et qu'ils ne font qu'accomplir la mission qui leur a été confiée par le testateur, en réclamant la délivrance des lettres et documents qu'il a laissés? Je réponds que, dans l'espèce, la nullité de l'institution entraîne la nullité de la disposition qui nomme les exécuteurs testamentaires.

Quel est en effet leur rôle?

Ils sont uniquement chargés de transmettre au successeur d'Auguste Comte, à la religion de l'humanité, tout ce qu'il a laissé et spécialement le fonds typographique, c'est-à-dire sa correspondance, le testament lui-même. Les exécuteurs testamentaires ont pour mission de remplir cet intérim. Si le futur Pontife ne surgit pas, suivant l'expression d'Auguste Comte, leur fonction sera perpétuelle. Et, de fait, les exécuteurs forment aussi eux-mêmes un corps perpétuel. Leur ensemble, dit le testament, est représenté par M. Laffitte qui les préside, et cet ensemble est perpétuel; car le testament permet à chacun de se choisir un successeur avec l'agrément de ses collègues. Et c'est ainsi que les exécuteurs testamentaires ont rempli plusieurs vides qui s'étaient faits dans leurs rangs. Non seulement en raison de son but, mais par elle-même, une telle institution d'exécuteurs testamentaires est nulle. L'arrêt de la cour de Pau que j'ai déjà cité le juge dans les circonstances suivantes :

Le sieur Harambourg avait laissé en mourant un testament par lequel il créait une fondation de 10,000 francs de rente sur les fonds publics, destinés à pourvoir à perpétuité à l'éducation

et à l'apprentissage de ses parents collatéraux. Il avait institué des exécuteurs testamentaires pour veiller à l'exécution de ses volontés et leur avait conféré le pouvoir de perpétuer indéfiniment leurs fonctions en se donnant des successeurs.

Ce testament ayant été attaqué, la cour de Pau a statué en ces termes :

« Attendu que l'art. 1020 C. N. a limité à un an et un jour la saisine que le testateur peut donner à ses exécuteurs testamentaires ; — attendu que le testament dont il s'agit, par la prorogation illimitée de cette saisine, la perpétuité des dispositions qu'il renferme et la succession indéfinie des divers mandataires qu'il institue, dégénère en une véritable substitution prohibée par la loi ; — que, sous un autre rapport, il constituerait, soit une fondation d'intérêt privé, et par conséquent une donation à un être moral incapable de recevoir; soit une libéralité envers des personnes incertaines, qu'il y a donc lieu d'en prononcer la nullité. »

Tous ces motifs sont applicables à notre espèce et me dispensent d'insister davantage sur ce point.

J'arrive enfin aux derniers moyens de nullité invoqués dans nos conclusions.

Dans tous les cas, disons-nous, le testament doit être écarté à cause du caractère moral des dispositions qu'il contient. Ces dispositions témoignent d'une insanité d'esprit qui entraîne la nullité du testament. Tout au moins elles sont telles qu'il appartient à la justice d'en interdire l'exécution sur la demande des parties intéressées.

Sur l'un et l'autre point je voudrais être bref.

Et d'abord, le testament peut-il être annulé pour cause d'insanité d'esprit?

On a beaucoup écrit et plus encore plaidé, sur la question de savoir quel degré d'insanité d'esprit est nécessaire pour qu'un testament soit déclaré nul. Deux points paraissent hors de doute. Il n'est pas nécessaire que le testateur soit fou, aliéné, entièrement privé de raison ; mais il ne suffit pas toujours qu'il ait éprouvé quelque affaiblissement de l'esprit. Comment donc pourra-t-on distinguer l'insanité d'esprit qui vicie le testament, de l'insanité d'esprit qui ne l'infirme pas?

En cas d'insanité d'esprit, les dispositions testamentaires sont en réalité annulées par défaut de cause. La cause des dispositions testamentaires est, en effet, la volonté du testateur. Une volonté qui n'est pas saine et libre n'étant pas une volonté, le testament est nul, lorsque la volonté qui l'a inspiré n'était pas saine et

libre. Il s'ensuit qu'en cas d'insanité d'esprit partielle, il faut rechercher si les dispositions attaquées ont été écrites sous l'influence d'un trouble mental dont le testateur était atteint. Dans le cas de l'affirmative, les dispositions sont nulles, parce qu'elles manquent de cause ; dans le cas de la négative, elles sont valables, parce qu'étant l'expression d'une volonté saine, elles ont une cause légale.

La question se réduit ainsi, dans l'application, à ces termes fort simples :

Y a-t-il eu un trouble d'esprit, une maladie mentale?

La maladie mentale a-t-elle influé sur les dispositions du testateur?

Je pose ces règles avec certitude, parce que je les emprunte à votre jurisprudence. Elles résultent notamment de votre jugement et de l'arrêt de la Cour dans l'affaire Machado. Assurément, le commandeur Machado avait témoigné, dans ses écrits, d'une véritable aliénation d'esprit. Mais, en elles-mêmes, ses dispositions principales étaient raisonnables, il avait donné sa fortune à ses parents et à ses amis les plus chers. Vous avez validé son testament.

Au contraire, dans une autre espèce, vous avez annulé le testament d'un homme qui semblait posséder toute sa raison, sauf sur un point. Il avait conçu pour ses parents une haine inexplicable. Ce sentiment vous a paru une monomanie véritable, et, comme il avait dicté le testament, vous avez annulé les dispositions d'Henri Couvreur.

« Attendu, avez-vous dit dans votre jugement du 6 août 1866, que les sentiments nourris sans motifs, par Henri Couvreur, contre son père et contre ses frères Alfred et Charles, n'ont plus, depuis 1841 au moins, été seulement de la haine et de l'injustice; que leur exclusion les avait transformés en une véritable monomanie qui, au moment de son testament, l'aveuglait, troublait sa raison et faussait sa volonté ;

« Attendu que son testament a été fait sous l'empire de cette monomanie, qu'on n'en saurait douter, quand on le rapproche de ce qui en est inséparable, c'est-à-dire de la pièce datée du lendemain 22 août 1863, signée d'Henri Couvreur, et qu'il a intitulée *note explicative ;*

« Que ce qu'il se proposait exclusivement c'était d'écarter de sa succession son père et ses frères, auxquels son imagination malade prêtait des torts, complots et crimes chimériques;

« Attendu qu'en cet état, lorsqu'il faisait son testament, Henri

Couvreur n'était pas sain d'esprit, dans le sens de l'art. 901 (C Nap.). »

Je dois donc rechercher si, au moment où Auguste Comte écrivait son testament, son esprit n'était pas troublé, atteint par quelque côté, et si cette maladie mentale n'a pas inspiré ses dispositions. Vous jugerez les conceptions que j'ai résumées et le testament que j'ai lu à la dernière audience. Je veux seulement ajouter quelques mots sur un seul point.

Lorsqu'on a dit à Madame Comte : votre mari a laissé un pli cacheté contenant un fatal secret contre vous ; ce pli sera par son ordre ouvert et ce secret publié si vous n'exécutez pas le testament, elle a répondu qu'une telle disposition ne pouvait émaner que d'un homme malhonnête ou malade, et qu'elle avait épousé l'homme le plus honnête du monde. Elle raisonnait bien et je ne puis que reproduire sa pensée.

Nous ignorons, mon adversaire et moi, le fait allégué dans le pli cacheté. Madame Comte ne craint nullement cette révélation. Elle l'a assez provoquée, elle la provoque assez pour que personne n'en doute. Mais les exécuteurs testamentaires n'ont pas, m'a-t-on dit, l'intention d'ouvrir le pli qui leur a été confié. Nous resterons donc à cet égard dans l'ignorance.

Mais il importe peu ; ce fait, quel qu'il soit, est certainement faux.

Nous avons vu que, durant toute sa vie, Auguste Comte n'a jamais adressé à sa femme un reproche grave. Il ne s'est jamais plaint que de son caractère, de son humeur et, en même temps il rendait toujours hommage à sa haute valeur morale et intellectuelle. D'un autre côté, le respect affectueux qu'il a toujours témoigné à sa femme, même après la séparation, toute sa conduite envers elle montre assez qu'il n'a jamais eu à lui reprocher quelque fait antérieur à leur mariage. Il faut donc bien croire qu'il a porté contre sa femme une accusation qu'il savait fausse, qu'ainsi il a été, suivant l'expression de Madame Comte, ou malhonnête et véritablement comme un homme sensé ne l'est pas, ou malade.

Tous ceux qui ont connu Auguste Comte avaient la plus grande foi dans son honnêteté, dans sa loyauté, dans sa vertu. Et assurément toute sa vie de travail et de dévouement à ses idées ne dément pas cette estime. Il avait, dit M. Stuart Mill, la passion de la morale.

Il n'en faut donc pas douter, Auguste Comte était malade. Il a inventé le fatal secret comme il avait imaginé l'utopie de la

Vierge Mère, et il a cru à la réalité de l'un comme il a cru à la réalisation certaine de l'autre. Sa haine pour sa femme grandissant avec son amour pour Clotilde de Vaux, il s'est figuré sa femme capable de tout. De là à croire qu'elle avait commis tout ce qu'il imaginait, il n'y avait qu'un pas. Cet intervalle, il est vrai, était infranchissable pour un homme sain, mais combien de fois Auguste Comte l'a franchi ! Dans un même volume, il hasarde d'abord timidement et comme un paradoxe cette hypothèse insensée de la Vierge Mère. Quelques pages plus loin, c'est la réalité la plus certaine, c'est une vérité qui est le résumé de sa religion. Il employait envers les personnes le même procédé qu'envers ses conceptions. A l'égard de celles-ci, il transportait l'avenir dans le présent ; à l'égard de celles-là, il reportait dans le passé ses sentiments et ses imaginations du présent. C'est ainsi qu'il avait oublié, à la fin de sa vie, tous les services que lui avaient rendus ceux de ses disciples qui n'étaient pas devenus des adeptes de la religion de l'Humanité et qu'il démentait les éloges qu'il leur avait lui-même autrefois décernés. Ils étaient désormais pour lui et ils avaient toujours été ses plus grands ennemis. Il n'a pas autrement oublié ce que sa femme avait été pour lui pendant tant d'années, ce qu'il avait été lui-même pour elle, l'affection, l'estime, le respect qu'il lui avait si longtemps témoignés.

Cette haine étrange était sans motif comme elle était sans mesure. C'était bien ce sentiment maladif que le Tribunal a considéré dans l'affaire Henri Couvreur, comme une monomanie véritable.

Ai-je besoin maintenant d'établir que le testament d'Auguste Comte a été écrit sous l'influence de la maladie mentale dont il était atteint?

J'ai lu ce testament. Il n'est pas une ligne que son imagination malade n'ait dictée.

A mes yeux, la nullité du testament pour cause d'insanité d'esprit est certainement fondée. Mais, à la rigueur, l'annulation du testament ne me paraît pas nécessaire, pas même en supposant que ses dispositions soient légales et qu'elles puissent avoir quelque effet à l'encontre des droits de Madame Comte.

Nous n'avons besoin de faire annuler dans le testament aucun legs, puisqu'aucun légataire ne réclame et ne peut réclamer, le passif dépassant l'actif de la succession.

Que nous oppose-t-on ?

Des prescriptions relatives à la publication du testament et de la correspondance d'Auguste Comte, prescriptions qui intéres-

rent la personne même du testateur, sa réputation, son honneur, son autorité littéraire et philosophique.

On publierait le testament que vous connaissez, la correspondance avec Clotilde de Vaux et toutes les lettres, sans aucun doute, nombreuses où reparaissent les dernières conceptions d'Auguste Comte.

Quel que doive être le droit d'un auteur sur ses œuvres, il ne peut pas aller jusqu'à prescrire des publications évidemment contraires au respect de sa mémoire, à l'honnêteté publique et au sens commun. En cas pareil, il appartient à la famille, à la veuve, d'intervenir, de défendre le testateur contre lui-même, et il appartient à la justice de faire droit à ces réclamations pieuses. Ce n'est pas pour des raisons différentes que la loi annule les conventions et les conditions immorales ou qu'elle dédaigne, les considérant comme non avenues, celles qui sont en contradiction avec le sens commun. Conventions immorales ou absurdes, dispositions testamentaires contraires à l'honnêteté publique ou au sens commun, ce sont là de ces volontés ineptes dont Pothier dit, en traduisant Papinien, qu'elles sont indignes du secours des lois.

Plaidoirie de Me Allou pour les exécuteurs testamentaires.

Messieurs, le procès actuel est tout particulièrement curieux et intéressant ; les questions philosophiques, religieuses, littéraires s'y confondent, avec les questions juridiques proprement dites, et c'est une des nécessités impérieuses du débat que de vous entretenir de tout un ensemble de considérations étrangères d'ordinaire à votre appréciation.

J'ai besoin, à mon tour, de vous parler d'Auguste Comte, de sa vie, de son œuvre : je le ferai avec quelques développements. Les questions de droit que soulèvent les prétentions de Madame Comte se rattachent étroitement aux sentiments de l'homme, à son existence passée, aux idées qu'il a jetées dans le mouvement de son temps, qu'il a propagées et qui ont rendu son nom célèbre.

I

Auguste Comte est né à Montpellier, vers la fin du siècle dernier, d'une souche catholique et monarchique ; c'était une nature essentiellement délicate ; mais, sous une forme frêle et ma-

ladive, il cachait une organisation intellectuelle et morale d'une profondeur et d'une vigueur exceptionnelles.

En 1814, à seize ans, il entrait un des premiers à l'Ecole polytechnique. Par suite de je ne sais quelle petite révolution d'école, il fut licencié dès la première année, avec un très grand nombre de ses condisciples (1) : ses projets d'avenir étaient brisés. Sa famille le rappelait, mais il voulut rester à Paris, fier et indépendant, désireux de poursuivre les travaux philosophiques qu'il avait associés déjà à ses études mathématiques; il refusa de retourner auprès des siens. Il donna des leçons pour vivre et il médita !

A vingt ans, il fut séduit un instant par les doctrines de Saint-Simon, mais il s'en dégagea complétement avant la constitution de la grande école Saint-Simonienne.

Le 20 février 1825, Auguste Comte se maria ; il avait alors vingt-sept ans et ne possédait aucune fortune ; il se maria contre le vœu et malgré les conseils de sa famille.

Le Tribunal comprend que je n'ai en aucune façon la pensée de répondre à l'invitation que semblait m'adresser tout à l'heure mon honorable contradicteur, de m'expliquer sur la situation de Madame Comte, à l'époque où son mari la choisit, et sur les motifs sérieux de la résistance qu'apportaient tous les siens à ce mariage.

On vous a parlé du fameux pli cacheté. N'est-ce pas l'histoire de ce passé lointain qu'il renferme ? Le mystère n'existe en vérité, à cet égard, que pour Madame Comte elle-même ! Les exécuteurs testamentaires, les anciens amis, les élèves de Comte savent assurément à quoi s'en tenir ; mais ce que je veux dire bien vite, c'est qu'il convient aux exécuteurs testamentaires et à leur conseil, de garder à cet égard une complète réserve ; c'est que nous n'avons même pas eu la pensée d'ouvrir ce pli devant le Tribunal. Nous y étions autorisés peut-être le jour où la lutte s'engageait, mais nous n'avons pas voulu nous abandonner à cette tentation, avec l'éclat et le retentissement d'un débat judiciaire.

De Madame Comte, je veux dire seulement qu'elle était douée d'une trempe d'esprit peu commune et d'une véritable intelligence. Les lettres d'elle qu'on vous a lues l'attestent.

Le mariage eut donc lieu en 1825. Ce fut un mariage simple-

(1) Le licenciement fut général ; Auguste Comte était à sa seconde année de l'Ecole.

ment civil; avec les idées qui préoccupaient déjà Auguste Comte, personne ne s'en étonnera. Le mariage religieux fut célébré un peu plus tard, à l'époque de la folie d'Auguste Comte, et sous l'influence précipitée et trop ardente peut-être de M. Lamennais.

Auguste Comte vécut peu de temps avec sa femme dans les termes d'une véritable intelligence ; nous verrons comment, au bout de quelques années, sans violence, presque sans amertume de part et d'autre, les époux en vinrent à une complète séparation.

Messieurs, il ne faut pas prendre absolument à la lettre l'histoire de Comte telle que la raconte M. Littré; M. Littré et Madame Comte marchent d'accord dans ce débat; ils se prêtent un mutuel appui; ils défendent une cause commune, et dès à présent je tiens à vous livrer l'inspiration véritable du procès. Pour Madame Comte, il s'agit de briser en deux parties la vie de son mari : la première, où elle a été associée à son existence, raisonnable, digne, laborieuse, féconde, éclatante par de grands travaux ; la seconde, où Auguste Comte est demeuré seul, où il s'est créé d'autres affections, d'autres tendresses, et qu'elle veut sacrifier et anéantir. Pour elle, ces dernières années sont les années du désordre et de la démence.

Quant à M. Littré, qui n'a accepté des doctrines de Comte que celles de la *Philosophie positive*, il établit aussi, dans le domaine des idées, et lorsqu'il s'agit de son maître, une ligne de démarcation profonde entre les conceptions de la première période de sa vie et celles de la seconde. Lui, l'élève, qui se glorifie de l'être, il dit cependant bien haut : je m'arrête ici et je refuse d'aller au delà ; c'est son droit ; mais ce que je ne puis comprendre, c'est cette prétention étrange de mutiler à son gré la doctrine de Comte et de s'abriter encore sous son drapeau, après avoir répudié la moitié de ses idées. Ce qui m'étonne davantage, c'est cette hardiesse à soutenir, que là où M. Littré abandonne Comte, la folie et la déraison commencent chez le penseur. C'est pourtant là ce que M. Littré dit bien haut, et c'est bien là qu'il se rapproche de Madame Comte.

Oui, cette association existe. Oui, le but qu'on se propose est bien celui-ci : pour Madame Comte, dans un sentiment irrité et jaloux, il s'agit de conserver seulement de l'existence de son mari le temps qu'elle a vécu près de lui, et de chasser, comme les hallucinations de la démence, les affections de la dernière partie de sa vie. Pour M. Littré, Comte n'existe que tant qu'il

l'accompagne ; il veut le façonner pour l'avenir selon le caprice de ses propres conceptions ; il veut bien l'adorer comme son créateur, mais à condition de le créer de ses propres mains ! Il est l'inspirateur véritable du procès actuel, plus ardent que Madame Comte elle-même.

Eh bien, c'est M. Littré qui raconte que Madame Comte a donné à son mari les soins les plus tendres, les plus dévoués ; c'est grâce à elle, dit-il, qu'il a été sauvé, lors de cette crise de 1826, où son intelligence puissante se voila un moment.

Il ne faut rien exagérer. Je laisse dans ces soins une certaine part à Madame Comte ; mais la vérité complète, la voici : c'est la mère d'Auguste Comte qui arriva bien vite de Montpellier, à la nouvelle de la maladie de son fils, c'est elle qui, avec les sacrifices du père de famille, pourvut non seulement à toutes les nécessités matérielles de la situation, mais qui dirigea tous les efforts, tous les soins affectueux dont le malade fut l'objet, et c'est elle qui le sauva. J'ai dans les mains tous les mémoires qui ont été payés à cette époque par M. Comte père.

A chacun sa place ; il ne faut pas, dans cette glorification du passé, reporter sur la tête de votre cliente l'admiration et la reconnaissance de tous ceux qui respectent le génie et les laborieux efforts de Comte ; c'est le dévouement maternel bien plus que le dévouement conjugal, qui l'a aidé à surmonter cette épreuve terrible que vous rappelez aujourd'hui avec une sorte de complaisance, comme le premier symptôme et l'avant-coureur du mal qui se serait, dites-vous, définitivement emparé de lui plus tard ! Souvenir étrange que vous réveillez-là !

Car j'imagine qu'après 1826, vous voulez bien admettre la sérénité de l'intelligence chez Auguste Comte ? J'imagine que, lorsque M. Littré a été chercher dans les œuvres du philosophe, postérieures à cette date, une initiation morale et intellectuelle, il admet bien qu'il n'était resté dans l'esprit du penseur aucune trace de ce premier trouble ? Alors pourquoi rappeler ce passé ? Pourquoi chercher à faire considérer comme une chose toute naturelle, toute simple, l'égarement de l'esprit d'Auguste Comte en 1855, à la faveur des souvenirs de 1826 ?

Oui, il est vrai qu'en 1826 Comte a été placé dans la maison du docteur Esquirol ; oui, il est certain qu'on a cru nécessaire de le soumettre là à un traitement d'une grande énergie, un traitement, a-t-il dit, plus tard : « de nature à le rendre complètement fou ». Quand il est sorti de cette maison, il n'était pas rétabli en-

core : c'est vrai, car le premier usage qu'il a fait de sa liberté a été une tentative de suicide, il s'est jeté à l'eau, et, chose singulière, cet acte désespéré, irréfléchi, a produit comme une sorte d'ébranlement sauveur dans tout son être. De cette tentative qui était la mort, est sorti la guérison et le salut.

Il faut le laisser parler lui-même ; écoutez comment, au sixième volume de sa *Philosophie positive*, il évoque le souvenir de cette terrible épreuve : « L'essor initial de cette opération orale fut douloureusement interrompu, au printemps de 1826, par une crise cérébrale, *résultée du fatal concours de grandes peines morales avec de violents excès de travail.* Sagement livrée à son cours spontané, cette crise eut sans doute bientôt rétabli l'état normal, comme la suite le montra clairement. Mais une sollicitude trop timide et trop irréfléchie, d'ailleurs si naturelle en de tels cas, détermina malheureusement la désastreuse intervention d'une médication empirique dans l'établissement particulier du fameux Esquirol, où le plus absurde traitement me conduisit rapidement à une aliénation très caractérisée. Après que la médecine m'eut enfin heureusement déclaré incurable, la puissance intrinsèque de mon organisation, assistée d'affectueux soins domestiques, triompha naturellement en quelques semaines, au commencement de l'hiver suivant, de la maladie, et surtout des remèdes. Ce succès essentiellement spontané se trouvait, dix-huit mois après, tellement consolidé que, en août 1828, appréciant, dans un journal, le célèbre ouvrage de Broussais sur l'irritation et la folie, j'utilisai déjà philosophiquement les lumières personnelles que cette triste expérience venait de me procurer si chèrement envers ce grand sujet. »

Ainsi le voilà sauvé en 1828, le voilà reprenant la plume, livrant sa pensée aux méditations les plus abstraites, à l'étude des problèmes les plus ardus, et arrivant à dominer si bien le souvenir de cet égarement passé, que son esprit s'y arrête sans trouble et sans effroi ; il s'interroge, il se juge, et, par une épreuve suprême et décisive, c'est avec ses souvenirs personnels, avec ses impressions personnelles, à lui, qu'il étudie et discute la question de la folie.

C'est de 1830 à 1842 que se poursuit chez Auguste Comte la grande et décisive élaboration des idées, c'est de 1830 à 1842 qu'il expose le développement de sa doctrine dans la série des volumes par lui publiés de la Philosophie positive, et dans son enseignement oral.

Cependant il fallait vivre ; ce n'était pas la philosophie positive qui, à cette heure-là, n'était encore entourée que d'indifférence, qui pouvait assurer l'existence de Comte. Vous le savez déjà, c'était une tête puissante ; comme astronome, comme mathématicien, c'était un homme d'une grande valeur ; il donna d'abord des leçons dans plusieurs pensionnats ; puis, en 1832, il fut nommé répétiteur et, plus tard, examinateur à l'Ecole polytechnique. C'était pour lui la sécurité, l'indépendance, et ce fut le temps le plus calme de ses grands travaux.

En 1842, un fait grave se produit : Madame Comte quitte son mari ; mon adversaire, vous parlant de cette séparation, la définissait en disant que « des deux côtés il n'existait pas une irritation profonde ; il y avait surtout, entre les deux époux, une véritable incompatibilité d'humeur... » Je le veux bien ! Dans la correspondance de Comte, vous pourriez constater, Messieurs, le sentiment de douleurs domestiques très vives ; mais, enfin, nous n'avons pas le secret complet des reproches qu'Auguste Comte pouvait adresser à sa femme, et, si nous l'avions, nous ne serions pas disposés à le jeter dans ce débat.

Oui, j'admettrai même, si vous voulez, que ces grands songeurs ne sont pas faits pour l'existence paisible du foyer domestique, et que ces *demi-dieux* ne sont pas toujours faciles à vivre ! Toujours est-il que la séparation eut lieu et que ce fut Madame Comte qui quitta son mari avec une pension annuelle de 3,000 francs, assurée par celui-ci ; et, lorsqu'on sait quel était alors le budget du philosophe, il faut reconnaître que, dans les questions d'argent, il n'apportait aucun calcul mesquin.

Quand, plus tard, il perdit ses deux positions officielles à l'Ecole polytechnique, aux jours presque du dénuement, la pension fut réduite, et sans aucune réclamation de la part de Madame Comte, à 2,000 francs seulement. Il est très vrai que les relations entre le mari et la femme ne furent pas interrompues même par la séparation. Chaque année 15 ou 20 lettres furent échangées entre les époux ; on peut même rappeler telles circonstances où Auguste Comte manifesta à Madame Comte son intérêt et sa sympathie.

Madame Comte tomba malade ; elle demanda un médecin, et ce fut son mari qui le choisit. D'un autre côté, on la voit, elle, après la rupture, s'associer à la gloire de son mari ; elle est une de ses élèves, elle suit assidûment ses cours.

A cette époque, Messieurs, quelle que fût l'importance des tra-

vaux d'Auguste Comte, il faut reconnaître que le retentissement en était infiniment borné ; en France, un très petit nombre de personnes s'intéressaient à ses travaux et étaient capables d'en comprendre la profondeur ; c'est en Angleterre qu'ils éveillèrent d'abord une certaine attention, et ce mouvement s'est continué depuis sir David Brewster jusqu'à Stuart Mill. En Hollande, en Italie, en Allemagne, il y avait curiosité et intérêt. Beaucoup de Français alors, dépassant sa frontière, eussent été assurément surpris d'entendre, à l'étranger, prononcer ce nom absolument ignoré d'eux-mêmes avec une sympathie respectueuse.

Chez nous, le nom d'Auguste Comte, il y aurait ingratitude à le méconnaître, fut surtout vulgarisé par l'assentiment que donna M. Littré à ses doctrines. M. Littré en fut l'interprète élégant ; il dégagea les idées de Comte de cette phraséologie lourde, pesante, enveloppée, confuse ; il y fit pénétrer largement la lumière ; il lui apporta, cela est incontestable, un puissant concours au dedans et au dehors. Je reconnais cela bien volontiers, quoique j'aie aujourd'hui M. Littré pour adversaire.

M. Littré est dans la cause ; j'aurai à le combattre ; mais je le ferai très respectueusement, comme je le dois à l'honorabilité de son caractère, à sa droiture, à son talent, à ses labeurs de bénédictin et à sa grande et légitime renommée.

En 1845, Messieurs, se place dans la vie d'Auguste Comte un fait sur lequel je demande la permission d'arrêter, un moment, l'attention du tribunal, je veux parler de sa rencontre avec Madame Clotilde de Vaux.

Ici, les plaisanteries sont faciles, je le sais bien. Ces aspirations mystiques, cette union des âmes, ces élans de spiritualisme exalté, à la traverse du bagage pesant de la philosophie positive, tout cela amène bien vite la raillerie dans la pensée et le sourire moqueur sur les lèvres. Mais, pour moi, comme pour mon adversaire, j'imagine, il n'y a pas un doute à conserver sur la nature véritable des relations qui s'établirent entre Auguste Comte et Madame Clotilde de Vaux.

Clotilde de Vaux était une jeune femme placée dans une situation épouvantable ; elle avait épousé un forçat et vivait triste, pensive, malheureuse, enchaînée dans une union qui lui laissait sa liberté, son indépendance, mais qui en même temps la frappait de la flétrissure et de la honte. Auguste Comte la rencontra. Il s'établit entre eux une sympathie mutuelle, pénétrante et profonde. Il avait l'esprit méditatif et sérieux ; elle écouta son lan-

gage grave, sans fatigue et sans ironie ; elle prêta une oreille attentive à ces idées laborieuses et pénibles pour l'esprit d'une femme, et elle jeta une grâce délicate et mélancolique, une sorte de reflet d'attendrissement et de charme sur les labeurs austères de Comte.

Messieurs, je tiens à proclamer bien haut qu'Auguste Comte était libre alors. Il ne faudrait pas croire que la présence de Madame Clotilde de Vaux ait pu être pour quelque chose dans le départ de Madame Comte ; les dates sont là qui s'opposent à toute supposition de cette nature. Il y avait longtemps que Madame Comte avait quitté son mari quand celui-ci rencontra Clotilde de Vaux.

Dans la situation que j'ai indiquée, eut lieu un rapprochement platonique, spirituel, dont il serait coupable de dénaturer le caractère.

Ce sont là, Messieurs, des relations étranges, je le reconnais tout le premier ; des relations que nous avons peine à comprendre, nous les hommes de la race latine, mais qui ne surprendraient en aucune façon un Allemand, un Anglais, un Russe ; ces associations idéales des intelligences et des âmes, sans oubli de la morale et de la pureté de la vie, vous les rencontrerez autour de nous, en dehors de nous, nombreuses et vivantes.

Il existe un beau livre dû à un homme qui est aujourd'hui un des premiers écrivains de l'Angleterre, Hepworth Dixon, et qui n'a pas d'autre sujet que ces alliances bizarres, *les mariages spirituels*.

Le monde gothique, avec son spiritualisme nuageux, aspire à une perfection inconnue aux peuples méridionaux ; il rêve l'harmonie parfaite de l'homme et de la femme dans une sorte d'union plus haute et plus sainte que le mariage même. Vous retrouverez cette exaltation de l'âme au point de départ, dans Swedenborg, et il en est resté quelque chose dans le roman de Goëthe : *les Affinités électives*. L'idée a fait son chemin jusqu'à arriver à l'organisation de véritables sectes. En 1842, devant la cour de Berlin, venait se dérouler l'histoire des Ebeliens, maîtres un moment de Kœnigsberg, la ville savante, encore toute parfumée du souvenir de Kant. Des femmes appartenant à la plus haute société de l'Allemagne apparurent dans cet étrange débat, enchaînées, à côté de l'époux de la religion et de la loi, dans les liens de ces affections spirituelles et extatiques.

En Angleterre, vous trouverez les frères de *Lampeter*. Tou-

jours l'alliance spirituelle ! et, si nous portons nos regards plus loin encore, en Amérique, nous rencontrons là des manifestations saisissantes où tous les élans, toutes les rêveries se produisent hardiment, plaçant à côté de la famille originaire cette union supérieure des âmes qui se poursuivent à travers l'espace, qui ne s'arrêtent même pas devant la mort, et qui aspirent à se compléter par l'amour le plus pur et le plus raffiné !

L'Amérique nous donne surtout ce spectacle à l'heure de ces accès de fièvre religieuse qui éclatent dans ses grands *revivals*, espèce de tourbillons qui passent comme une rafale sur les prairies immenses où des natures incultes s'exaltent dans leur contact avec la nature sauvage elle-même ; et le grand revival de 1832 a été suivi de faits très retentissants de la nature de ceux dont je vous entretiens.

Il y eut quelque chose de cette ivresse de l'âme dans les rapports d'Auguste Comte avec cette jeune femme dont je vous ai parlé ; dans leurs rapports rien d'impur ! aspiration enthousiaste vers l'amour ! alliance idéale des âmes ! la pensée s'exaltant et grandissant toujours, c'est à Clotilde de Vaux que le philosophe reporte toutes ses idées, toutes ses inspirations ; elle est pour lui la Béatrix du poète, la personnification de ses idées, de sa doctrine.

Je demande au tribunal la permission de lui donner un témoignage de ce qu'étaient ces relations dont s'irrite si fort encore aujourd'hui Madame Comte.

Tenez, voici les premières lettres de Comte à Clotilde de Vaux, et ainsi que le disait un homme d'esprit, vous allez voir ce que c'est que le compas quand il joue avec les grâces :

« Jusqu'ici c'était surtout de ma vie publique qu'avaient dû émaner les consolations propres à ma vie privée. Voici, maintenant arrivée, grâce à vous, l'heureuse réaction par laquelle, au contraire, mes affections personnelles vont directement perfectionner mon activité sociale. Telle est, ma Clotilde, l'importante explication que je dois aujourd'hui vous exposer convenablement une fois pour toutes, en réclamant d'avance, d'une manière spéciale, votre cordiale attention dans une appréciation aussi difficile, qui, tout en m'efforçant de l'éclaicir autant que possible, ne pourra devenir assez nette qu'après une lecture réitérée.

« Dès l'origine de notre liaison, vous savez que je vous signalai expressément cette grande connexité, dont j'éprouvais déjà le sentiment intime quoique encore confus. Mais les circonstances

mêmes au milieu desquelles s'accomplissait cette indication initiale devaient vous disposer à n'y voir alors qu'une sorte d'exagération passionnée. Tout au plus, aviez-vous pu y constater une nouvelle confirmation de la célèbre maxime générale de Vauvenargues, sur la relation nécessaire de l'essor mental à l'élan moral. Cependant, en consacrant à ma *sainte Clotilde* une délicieuse matinée, dont les suites m'ont été si précieuses à divers titres, et d'où datera toujours le cours régulier de notre sainte amitié, je vous donnai bientôt une manifestation effective du profond caractère qu'avait spécialement pris en moi cette affinité fondamentale. Néanmoins, un tel exemple ne pouvait que préparer, sans y suppléer, l'explication réfléchie que je tente maintenant et d'après laquelle, écartant des généralités incontestables mais trop vagues pour considérer surtout la nature propre de mes travaux, et même la phase actuelle de leur développement total, j'espère vous faire bien comprendre, comme j'en suis profondément convaincu, que l'éternelle affection qui semble seulement destinée à charmer ma vie privée doit aussi notablement améliorer ma vie publique. En un mot, l'harmonie fondamentale de ces deux ordres d'existences, qui jamais n'avait pu jusqu'ici s'accomplir chez moi, vient de se constituer enfin sur des bases durables, pendant cet heureux trimestre exceptionnel où votre scrupuleuse amitié a pu craindre, au contraire, d'avoir involontairement troublé le cours général de mes travaux : voilà ce dont il m'importe aujourd'hui de vous convaincre, par suite d'une suffisante appréciation sommaire de ma double vie antérieure . . . »

Et plus loin :

. . . . « Mon organisation a reçu d'une très tendre mère certaines cordes intimes, éminemment féminines, qui n'ont pu encore assez vibrer faute d'avoir été convenablement ébranlées. L'époque est enfin venue d'en développer l'activité, qui, peu sensible directement dans le premier volume, essentiellement logique, de mon prochain ouvrage, caractérisera fortement le tome suivant, et encore plus le quatrième ou dernier. C'est de votre salutaire influence que j'attends, ma Clotilde, cette inestimable amélioration qui doit dignement écarter les reproches de certains critiques sur le prétendu défaut d'onction propre à mon talent, où quelques âmes privilégiées ont seules reconnu déjà une profonde sentimentalité implicite, en m'avouant avoir pleuré à certains passages philosophiques, ceux-là mêmes que j'avais en effet

écrits tout en larmes. A vous seule, j'oserai librement soumettre d'avance tout ce que j'ai rêvé pour développer en tous sens la grandeur morale de l'homme, maintenant que vous commencez enfin à sentir combien serait étrange une amitié qui ne comporterait jamais d'entretiens sans témoins. Vous seule pourrez entièrement dissiper une mauvaise honte philosophique de paraître trop sensible, parce que la pureté et la sincérité de mes émotions ne vous seront jamais suspectes, quelque exaltées qu'elles puissent d'abord vous sembler... »

Et ailleurs encore :

..... « Un célèbre écrivain (M. de Lamennais), qui connaissait déjà ma triste situation domestique, disait de moi, il y a vingt ans : *c'est une belle âme qui ne sait où se prendre.* J'espère lui avoir jusqu'ici prouvé que je le sais, s'il a réellement suivi de bonne foi mon développement total. Mais je compte, grâce à vous, l'empêcher désormais de conserver à cet égard le moindre doute sincère. Ne craignez pas d'ailleurs, ma noble amie, que votre insuffisante instruction préalable vous prive assez envers moi de cette inappréciable assistance, que je cherchais vainement hors de votre éminente affection. Une douloureuse initiation personnelle a spontanément développé, dans votre rare intelligence, la plus fondamentale de toutes les études, celle de la nature humaine, qui, même à l'état empirique, importe bien davantage à la réalisation d'une telle influence philosophique qu'une vaine préparation scientifique, d'où, en ce qu'elle offre de plus efficace, c'est-à-dire l'éducation mathématique, découle trop souvent aujourd'hui l'altération radicale du vrai régime logique par l'habitude d'un ergotage sophistique résulté d'une irrationnelle tendance à détruire quand il faudrait observer..... »

Je ne continue pas, mais je crois pouvoir dire qu'il n'y a pas beaucoup de femmes qui aient reçu des lettres d'amour écrites de ce style-là, et surtout qu'il n'y en a guère que l'on puisse supposer prêtes à les comprendre et à les accueillir.

Les rapports qui s'établirent ainsi, ce sont des rapports mystiques, et Comte y trouva comme une sorte de perfectionnement de sa vie intérieure et une puissance nouvelle pour ses travaux.

Clotilde de Vaux mourut fort peu de temps après la naissance de ces relations ; elle a laissé un souvenir très respecté chez Auguste Comte et chez ses disciples qui rattachaient à sa mémoire les développements de la pensée du maître

Dans la maison de la rue Monsieur-le-Prince, dans la salle où

les élèves de Comte se réunissent, en face du portrait d'Auguste Comte, on voit encore le portrait de Clotilde de Vaux.

Cependant, en 1844, Auguste Comte avait cessé d'être examinateur à l'Ecole polytechnique ; en 1852, on lui enleva même son titre de répétiteur. L'heure difficile était venue ; nature hautaine et fière, il était incapable de se plier à certains sacrifices, mais il était prêt à accueillir le concours de ceux qui partageaient ses idées. Ce concours, il l'acceptait sans scrupule, il repoussait tout superflu : il se restreignait au nécessaire ; mais il avait une foi si énergique dans ses idées, il croyait si sincèrement à sa mission providentielle, qu'il considérait comme la chose la plus simple du monde que ceux qui partageaient sa doctrine lui vinssent en aide et concourussent ainsi à son développement et à sa propagation.

Parmi ces amis, M. Littré était au premier rang, à cette époque encore ; il fonda ce qu'on a appelé le *subside positiviste*, et constitua ainsi une rétribution annuelle qui représentait les besoins d'Auguste Comte et en même temps le service de la pension que celui-ci faisait à sa femme. Et lorsqu'on disait tout à l'heure que Madame Comte a repoussé comme un outrage l'offre qui lui était faite par les exécuteurs testamentaires de continuer, après la mort de son mari, le paiement de sa pension, vous voyez que ce scrupule est bien étrange, car Madame Comte n'avait vécu, dans les années qui ont précédé, que du *subside positiviste*.

Vers 1852, lorsque la rupture fut complète entre Auguste Comte et M. Littré qui refusait de suivre son maître dans les nouveaux développements de sa pensée, la direction du *subside positiviste* fut reprise par Auguste Comte lui-même ; et la répartition en eut lieu dans les mêmes conditions, telles qu'elles avaient été déterminées à l'origine.

C'est alors en 1852, qu'Auguste Comte se livra à la composition de son dernier ouvrage, la *Politique positive*, dédié à la mémoire de Clotilde de Vaux. Il se dégageait, cette fois, de la spéculation pure et entrait dans le domaine de la vie pratique. Son existence était à cette époque vraiment tout intellectuelle ; sa vie était de la simplicité la plus extrême ; il s'était réduit, dans son alimentation, au plus strict nécessaire ; il avait supprimé toutes les *superfluités nutritives*, comme il le disait dans sa langue toujours abstraite, se fabriquant à lui-même des mots à côté de toutes ses idées, qui rendent souvent difficile

l'intelligence de ses écrits ; il pesait ses aliments au moment du repas ; son ménage était gouverné par une servante qui est devenue sa fille adoptive et dont la mémoire est restée chère à l'Ecole positiviste.

C'est là encore un des côtés que vous raillez ; ce n'est pas, je l'imagine, l'humilité de la condition de cette digne et excellente femme qui vous blesse. Elle était au service de Comte. Un jour, dans ses luttes contre le besoin, elle vint à lui, elle lui apporta ses économies, 600 francs je crois, qu'elle lui mit entre les mains en lui disant : prenez et dépensez comme il vous conviendra ; ce que vous ferez sera bien fait. Et cette femme avait un mari qui approuva complètement sa conduite ! Est-il étonnant qu'Auguste Comte eût voué une profonde reconnaissance à l'une et à l'autre, et que ses dernières années aient été remplies par l'affection qu'il portait à M. et Madame Thomas et à leurs enfants ! Faut-il être surpris qu'il leur ait donné quelque chose dans son testament ? Ils ont tenu une grande place dans ses derniers jours. C'est vrai.

Auguste Comte acheva sa vie entouré de leur dévouement, travaillant toujours, pensant toujours ; il enseignait ses élèves. Tout son être était absorbé dans l'élaboration constante de ses idées. Il lisait peu, les journaux jamais ; mais, chaque jour, les grands poètes, Homère, le Dante, et l'Imitation.

Vers la fin de 1857, à l'enterrement civil d'un honorable sénateur, qui partageait ses idées, enterrement exceptionnel qui s'est renouvelé cependant depuis une fois encore pour un membre du Sénat, Auguste Comte prit froid ; il rentra malade et il mourut le 5 septembre 1857.

Voilà, Messieurs, de la vie d'Auguste Comte ce qu'il fallait rappeler ; il me reste à vous parler de son œuvre et je le ferai le plus rapidement possible.

II

Messieurs, de l'œuvre d'Auguste Comte et de l'histoire de ses travaux, je ne voudrais vous dire que ce qui est exactement nécessaire au procès ; le tribunal a déjà compris, qu'en présence du testament qui lui a été lu, et des attaques dont il a été l'objet, il est nécessaire de remonter au-delà, et de vous présenter très rapidement, mais enfin, de vous présenter un résumé des idées de

Comte. Je le ferai à un double point de vue, en me plaçant successivement au point de vue de la philosophie positive, devant laquelle M. Littré s'incline respectueusement, et au point de vue de la politique positive, dont l'inspiration est répudiée avec sévérité par M. Littré, mais est accueillie avec la même confiance que les premiers enseignements de Comte par ceux qui se regardent aujourd'hui comme ses véritables disciples, comme les seuls défenseurs autorisés de sa mémoire.

Sous le premier aspect, la doctrine de Comte se ramène à des termes simples; pour Auguste Comte, dans l'explication du monde et des choses, il faut écarter de prime-abord les causes, l'absolu, et se résigner à ne rechercher que les lois, seules saisissables pour notre esprit, seules à la portée de l'homme. On sent bien ce qui découle immédiatement de ce principe, c'est qu'il n'y a de vérité que dans la science proprement dite. C'est là l'idée, la conception première qui plane au-dessus du système de Comte.

Ce qu'il y a de plus original et de plus ingénieux chez Comte, c'est sa philosophie de l'histoire acceptée aujourd'hui par beaucoup d'hommes qui ne seraient point disposés, assurément, à prendre le titre de positivistes. Cette philosophie repose tout entière sur la loi des trois phases, et M. Mill la regarde comme la colonne vertébrale du système de Comte tout entier.

Turgot avait bien esquissé déjà cette filiation des âges ; mais la formule de Comte est plus nette et plus vigoureuse ; trois périodes représentent le développement de l'Humanité : la première est théologique ou fictive, la seconde métaphysique ou abstraite, et la troisième est la période positiviste ou réelle ; après la superstition théologique, c'est la métaphysique vide et creuse qui gouverne le monde; l'ère positive s'ouvre ensuite scientifique, investigatrice, ne se rendant qu'à la démonstration et à la preuve, c'est cette ère-là qui est la nôtre, et c'est cette société nouvelle que Comte entend organiser conformément au principe de sa nature.

Enfin, le positivisme se complète par une large classification des sciences, rattachée au développement des trois phases, et qui embrasse toutes les spéculations humaines, mathématiques, physiques et sociales.

Messieurs, je ne puis pas faire de la barre une chaire, et retenir plus longtemps l'attention du tribunal sur de pareilles matières; j'en ai assez dit pour résumer à grands traits la philoso-

phie positive. Maintenant, dans le dernier état de la pensée d'Auguste Comte, surgit et se dégage l'idée religieuse ; c'est à la création d'une véritable religion, il n'y a pas à le méconnaître, qu'aboutit la politique positive ; c'est sur ce terrain que la lutte s'engage entre Comte et M. Littré ; la ligne de démarcation que M. Littré veut établir entre les premiers et les derniers travaux de Comte tient précisément à ce qu'Auguste Comte, dans sa philosophie, avait, dit-on, supprimé l'idée religieuse, et M. Littré s'en tient à ce point de départ, l'absence de toute espèce de théologie ; c'est la science, la vérité démontrée et non point révélée ; il faut, comme l'a dit M. Littré lui-même, que l'esprit puisse faire le tour de toutes choses.

Le reste, c'est l'inconnu, c'est le rêve de l'Humanité, c'est le néant ! Donc pas de religion possible avec le principe de la philosophie positive.

L'idée positiviste, c'est la transformation savante, raisonnée, des instincts irréfléchis, débiles, troublés de la période théologique ou des abstractions sans fondement de la période métaphysique ; comment Comte a-t-il pu aboutir à un ensemble d'idées condamnées par le fondement même de sa doctrine, par les grandes lois qui sont l'honneur de son nom ?

M. Littré se trompe quand il veut ainsi condamner Comte avec Comte lui-même. Ceux qui défendent la politique positive montrent aisément son erreur.

Auguste Comte a proscrit l'idée théologique, soit ; mais il n'a pas créé une théologie ; il a créé une religion, et une religion positive, suite et conséquence de ses idées fondamentales elles-mêmes.

Dans son système philosophique s'interdisait-il toute espèce de retour aux sentiments religieux ? Il est permis de dire que non, car Lamennais écrivait, dès 1826, qu'Auguste Comte posait les bases d'un nouveau pouvoir spirituel, et les élèves de Comte ne sont pas embarrassés, aujourd'hui, de retrouver dans ses premiers travaux le germe de ses conceptions religieuses.

Quoi qu'il en soit, voici le développement qu'Auguste Comte a donné à sa pensée, dans la dernière phase de sa vie : pour lui, les croyances religieuses s'échelonnent ainsi : au point de départ le fétichisme, puis la théocratie, le monothéisme, et enfin le Positivisme. La religion ne peut plus se déduire de causes surnaturelles. Eh bien ! le grand être réel, c'est l'humanité poursuivant son développement.

Mon adversaire vous disait que le culte de l'Humanité, son temple, ses cérémonies ne pouvaient exciter que le sourire et le dédain; quant à moi, je ne discute pas, j'approuve moins encore, j'expose; mais par plus d'un côté, nous retrouvons ici tout simplement l'idée de Hégel, l'idée de Feuerbach et de toute la gauche hégélienne. *Homo, homini Deus*, l'homme est à lui-même son propre Dieu, l'Humanité constitue en quelque sorte un être idéal, glorifiée, non pas dans les individus, mais en elle-même, dans la suite des âges. Voilà le dogme.

Désormais, quand vous retrouverez dans le testament la trace du système, vous comprendrez qu'il ne faut pas en déchirer certaines phrases par lambeaux, qu'il faut les rattacher à l'inspiration première, à cet ensemble d'idées qui, chez le philosophe, aboutit par la religion à compléter la pensée du début. Le dogme fondé, voici le culte; il n'y a pas de religion sans culte, comme il n'y a pas de société sans gouvernement; Auguste Comte l'organise. La prière est un acte d'élévation à l'Humanité; elle se place au lever, au coucher et au milieu du jour. Comte a ses sacrements sociaux : la naissance, la présentation, la destination, etc. Il respecte la monogamie catholique; seul peut-être parmi tous les libres penseurs, il a le respect profond du catholicisme, de la sainteté du mariage. Il a ses fêtes qui glorifient jusqu'aux idées primitives de l'Humanité dans ses périodes de développement successif; le fétichisme est rappelé par la fête du feu, du soleil, du fer; le polythéisme, par celle d'Homère et de Phidias; le monothéisme, par celle de saint Paul, saint Bernard et Mahomet.

Il a son calendrier qui n'est pas si étrange assurément que celui qui a été en vigueur un instant dans une phase de notre organisation politique. Ce calendrier est la consécration de tous les grands types qui ont concouru à l'évolution de l'Humanité, et c'est ainsi qu'il pouvait, en achevant son testament, écrire : « Commencé le 21 *Frédéric*, fini le 22 *Bichat*. » Ce n'est pas là, selon moi, le témoignage d'une intelligence sans puissance et sans force, et il est évident que toutes ces choses se tiennent dans leur ensemble. A côté de cela, placez une morale pure et sévère, introduisant dans la vie de l'homme quelque chose de plus que le strict devoir et faisant du dévouement le principe de la vie. Auguste Comte a inventé un mot disgracieux, il me semble, en lui-même, mais qui est significatif, c'est l'*altruisme* par opposition à l'égoïsme, — vivre pour autrui ! N'y a-t-il pas là quelque chose de très élevé au point de vue moral ?

Enfin, le culte se complète par l'organisation du sacerdoce et la fondation du temple de l'Humanité.

Messieurs, que se dégage-t-il de tout cela ? Je ne partage pas les idées d'Auguste Comte, je ne suis pas positiviste ; je n'aime pas, je le confesse, la sécheresse de ses formules. Dans ces conceptions toutes mathématiques, il n'y a pas place, à mon sens, pour l'idéal, pour ces hautes aspirations qui sont l'honneur de l'Humanité. Le matérialisme est là, quoi qu'on en dise, et politiquement aussi le despotisme ! Je ne veux pas de la dictature *sociocratique*, du gouvernement inflexible de l'individu par la société, même dans l'intérêt et en vue de son bonheur. Je ne pourrais me résigner à subir cette réglementation impitoyable, qui va jusqu'à la prétention d'équilibrer l'instinct nutritif et l'instinct sexuel ! Je crois au spiritualisme et à la liberté.

Je dis plus encore, il y a dans les idées de Comte, comme dans tous les systèmes trop absolus, des côtés vraiment puérils ; mais, à travers tout cela, il est impossible de méconnaître un grand esprit, une véritable puissance, une grande vigueur dans la théorie et dans la classification, un respect profond du passé et un sentiment moral très pur.

Messieurs, vous n'avez pas à juger les idées de Comte, vous n'avez pas à les faire passer du domaine de la pensée dans l'application à la société vivante ; ce que vous avez à juger, c'est l'intelligence de l'homme et la trempe de son esprit.

Eh bien ! vous le pouvez faire maintenant ; et n'oubliez pas, en vous plaçant à ce point de vue, la simplicité sévère de sa vie, ce besoin ardent de la vérité, ce travail incessant, le sentiment du devoir, l'émotion solennelle avec laquelle il aborde les grands problèmes qui ont de tous temps tourmenté les grands esprits.

Tout cela, c'est de la force, et c'est presque de la grandeur ! Aussi, il est impossible de méconnaître l'action de Comte sur l'époque où nous vivons.

J'ai déjà dit que ce n'était pas chez nous que la doctrine positive avait été primitivement le mieux accueillie.

C'est en Angleterre qu'elle a pris tout d'abord le plus fortement racine.

Lors de la création du subside positiviste, en tête de la souscription ouverte, on trouve les noms de Grote, de Molesworth et de Raikes Currie.

Stuart Mill se glorifie d'être positiviste.

Miss Martineau a traduit en les condensant les œuvres de Comte ; Congreve, Buckle, le grand historien, frappé par la mort

à la traverse de l'œuvre la plus gigantesque, sont des positivistes. Il y a de nombreuses sociétés positivistes en Angleterre, tout un enseignement y est organisé et on y poursuit l'œuvre des applications sociales ; le Positivisme a eu ses manifestations au sein même de la chambre des communes, sous forme de pétitions, à l'occasion des fenians et des associations ouvrières.

En Hollande, le système a été l'objet d'adhésions considérables. En Amérique, il s'est formé dans l'Etat de New-York, sous le nom de *Modern Times*, un centre de positivistes américains ; en Espagne, la plupart des hommes considérables du mouvement actuel, depuis M. Olozaga jusqu'à M. Py y Margall et M. Castelar, ont suivi les cours faits par M. Laffitte dans le petit logis de la rue Monsieur-le-Prince.

En France, Fourrier, Blainville, Broussais, M. Littré, M. Robin, ont largement puisé dans les idées de Comte, et la doctrine positiviste, plus longue à s'acclimater qu'au dehors, a fini cependant par se faire une place au fond des idées d'un grand nombre d'hommes éminents. Si j'osais, j'ajouterais qu'un de nos honorables confrères attaché au barreau d'une ville importante de province me disait, il n'y a pas longtemps encore, que, s'il valait quelque chose par le talent, par le caractère, il devait tout à Auguste Comte, à l'influence exercée sur sa vie par le fondateur du Positivisme.

Voilà, Messieurs, ce que vous aviez avant tout besoin de savoir.

III

Je reviens maintenant directement au procès.

Au moment où Auguste Comte mourut, sa femme fut avertie. Il était mort le 5 septembre 1857. Le 6 septembre, elle était prévenue, et le 9 du même mois, un des exécuteurs testamentaires se mettait en rapport avec elle. On lui déclarait qu'on était prêt à payer les dettes de la succession et à lui continuer le paiement de la rente qui lui était servie, conformément au testament.

Seulement, on lui disait : Vous nous abandonnerez la propriété littéraire des œuvres de Comte.

Il faut bien reconnaître que la proposition était large et généreuse. Les œuvres de Comte, limitées dans leur vente, n'ont pas l'importance d'une propriété littéraire considérable, et les disciples, en tenant un pareil langage à Madame Comte, faisaient incontestablement et uniquement acte d'adhésion et d'apostolat.

Madame Comte vint à la maison de la rue Monsieur-le-Prince

avec M. Littré ; ils examinèrent, ils se rendirent compte, et puis la veuve déclara qu'il était injurieux pour elle de lui proposer une pension de 2,000 francs, et qu'elle ne pouvait l'accepter des mains de ceux qui n'étaient pas les représentants de la vraie doctrine positiviste.

C'était y songer un peu tard. Pendant quinze ans, cette pension Madame Comte l'avait reçue, en partie de ces mêmes amis, dont elle repoussait maintenant les offres. Parmi les souscripteurs du *subside positiviste* se trouvaient des disciples, je le veux bien, qui n'avaient accepté que la première partie du système de Comte, mais il en était bien d'autres qui n'avaient rien répudié de sa doctrine et qui avaient suivi Auguste Comte jusqu'aux limites extrêmes de sa pensée.

Je sais bien que Madame Comte ajoutait qu'il y avait dans le testament de son mari, dans la disposition même qui la concernait, quelque chose d'injurieux pour elle. Mais à ce point de vue encore, l'injure était déjà dans la publication de la Politique Positive en 1854. C'est dans le quatrième volume que Comte disait dès cette époque que la seule faute de sa vie avait été son mariage. Eh bien ! en présence de ce langage, Madame Comte avait accepté sa part dans le subside positiviste. Tant de susceptibilité était donc assurément étrange.

Mais Madame Comte ne se contenta pas de se montrer fière, elle se montra violente et menaçante. Madame Comte engagea un référé pour obtenir le dépôt chez un notaire de tous les papiers laissés par son mari, et, à cette heure, devant le magistrat elle fait plaider que le testament de son mari était l'œuvre d'un athée, d'un fou et d'un libertin ; qu'il avait trois anges tutélaires : Clotilde, sa cuisinière et sa mère ! Je cite exactement.

Voilà comme on parlait dès le début au nom de Madame Comte. Elle poursuivait ensuite la vente, à l'encan, de toutes choses au domicile du mort, souillé, profané, malgré les supplications des exécuteurs testamentaires. Elle dit qu'elle a payé les dettes de son mari ; oui, elle a généreusement accepté la communauté et elle l'a libérée. Mais avec quel argent, avec quelles ressources ? Avec les sacrifices des élèves de Comte qui ont tout racheté, notamment sa bibliothèque vendue 15,000 francs, et qui ont pu ainsi rétablir, reconstituer le siège du Positivisme, dans le même logis, avec les vieux meubles familiers, les portraits, etc.

Il est très vrai que, si Madame Comte eût voulu sur le prix de cette vente exercer ses droits, elle eût pu le faire ; cela eût été au fond bien inique ; mais cela eût été légal : bien inique parce

qu'elle n'avait rien apporté à son mari et que ses apports du contrat de mariage (elle ne me désavouerait pas) étaient absolument chimériques et imaginaires.

Alors M. Littré adressa aux positivistes une circulaire dans laquelle il propose la création d'un subside spécial pour venir en aide à Madame Comte et dont voici les termes :

« L'auteur du *Cours de Philosophie Positive et de la Politique Positive* est mort pauvre. Ce qu'il a laissé suffira à peine pour payer les dettes qu'il avait contractées.

« Ceux de ses disciples qui s'étaient associés à sa tentative religieuse et qui constituent ce qu'on peut appeler désormais l'église positiviste, ont fait un appel de fonds qu'ils ont adressé uniquement aux positivistes. Mais dans la distribution du subside qu'ils sollicitent ne se trouve pas comprise la veuve d'Auguste Comte, qui ne vivait que de la pension annuelle que lui faisait son mari, et qui se trouve, lui mort, dénuée de tout moyen d'existence.

« Peut-être est-il convenable, en effet, que la femme d'Auguste Comte ne reçoive pas d'un groupe de disciples réunis, en vue de pratiques cultuelles, le témoignage d'intérêt et de gratitude que la société tout entière doit au nom qu'elle porte.

« Ce n'est donc as seulement aux positivistes que s'adresse l'appel qu'on va lire, c'est à tous ceux qui pensent qu'Auguste Comte a fait quelque chose pour l'Humanité. »

La circulaire continue dans un beau langage...

Mais je relève d'abord une petite inexactitude ; il semble ressortir de ces lignes, que M. Littré et ses amis ont seuls proposé une pension à Madame Comte et que les exécuteurs testamentaires ne lui ont rien offert.

C'est une erreur, je viens de vous le dire ; ils avaient offert la rente de 2,000 francs ; cela est si vrai que M. Fauvety, dans un article nécrologique que voici, consacré à Auguste Comte et qui est inspiré par le même sentiment que les travaux de M. Littré, le reconnaît expressément.

« P. S. — Au moment de mettre sous presse, on nous communique une circulaire faite au nom des treize exécuteurs testamentaires d'Auguste Comte. Cette circulaire a pour but de faire connaitre aux positivistes les dernières volontés du maitre. Elle leur adresse un appel de fonds dont la destination est l'acquittement du legs fait à Madame Sophie (la domestique que Auguste Comte appelait sa fille adoptive), la constitution d'une somme

annuelle affectée à cette même personnne et au payement du loyer de l'appartement d'Auguste Comte, qui doit être conservé, enfin la constitution d'une pension pour la veuve d'Auguste Comte. Nous sommes autorisés à déclarer que cette dernière n'a chargé personne de faire un appel en son nom, aux amis et disciples de son mari. Madame Auguste Comte n'a pas été consultée par les auteurs de cette circulaire et la désavoue positivement en ce qui la concerne. »

La lutte était engagée, elle a été poursuivie et elle éclate aujourd'hui sous sa forme dernière dans le procès actuel.

Il n'y a plus d'illusion possible.

Madame Comte, ardemment soutenue par M. Littré, veut la suppression, l'anéantissement, dans les idées d'Auguste Comte, de celles qui se rattachent à la dernière partie de sa vie. M. Littré et Madame Comte ne voient que folie et aberration dans la conception religieuse, et ils ne revendiquent la propriété des œuvres littéraires posthumes qui se rattachent à cette période, que pour les détruire, à la plus grande gloire de Comte.

Pour eux tout est sacré dans la Philosophie Positive ; dans la Politique Positive tout est insensé ; il faut s'arrêter à la première période, glorieuse et féconde ; et, comme le testament du philosophe vient confirmer les aspirations de la dernière partie de sa vie, comme on y retrouve le souffle religieux et que le véritable positiviste pour M. Littré ne doit jamais être religieux, il faut l'anéantir.

Est-ce possible ? Comte a disposé de ses œuvres ; il n'y a pas de droit plus personnel au monde que celui-là ; il a organisé des mandataires chargés de l'exécution testamentaire ; il a réglé son inhumation, ses funérailles ; il a prescrit l'impression de son testament, de sa correspondance générale, de sa correspondance avec Clotilde de Vaux. Ses mandataires respectueux et fidèles, véritables positivistes, car ils acceptent de Comte sa doctrine tout entière, résistent à cette confiscation étrange de la pensée humaine.

C'est là qu'est véritablement le procès ; c'est là son inspiration, sa source. Vous avez en présence deux groupes distincts : le prophète est mort ; Ali et Omar se disputent son héritage !

D'un côté, Madame Comte et M. Littré, et la *Revue Positiviste* de M. Wyrouboff, de l'autre, M. Laffitte, M. Robinet, tous les exécuteurs testamentaires. Ici le gros volume de M. Littré sur la vie et les œuvres de Comte, là l'étude consciencieuse du docteur Robinet sur le même sujet. Et en Angleterre, le dualisme

se retrouve. Stuart Mill n'accepte à son tour les idées de Comte que sous bénéfice d'inventaire, et Bridges, dans le volume que voici, le poursuit dans son hérésie et lui demande de respecter tout entière la pensée du maître.

Eh bien! ces adversaires, en présence desquels je me trouve placé, je les interroge à mon tour :

De quel droit Madame Comte et M. Littré peuvent-ils donc prétendre à scinder ainsi la pensée, l'œuvre, la vie d'Auguste Comte? Qu'est-ce donc que ce respect de sa mémoire qui les conduit devant la justice pour l'outrager? Quelle est cette pensée étrange de soumettre, en définitive, à votre appréciation, Messieurs, les idées de Comte, en vous demandant de les approuver ou de les condamner, et de dire : vérité en deçà, erreur au-delà! Quel est donc ce *criterium* suprême et infaillible, en vertu duquel vous, nos adversaires, vous entendez juger les idées de celui dont vous reconnaissez la raison si haute et si puissante?

Ah! sans doute, il vous est libre de choisir dans les travaux de Comte, d'accepter et de répudier à votre gré, de vous incliner devant telle ou telle démonstration, et de protester énergiquement contre telle ou telle autre. Mais ce choix, quel est le pouvoir qui vous autorise à l'imposer, à votre tour, comme une règle universelle?

Vous dites que vous êtes le Positivisme? Non! vous êtes M. Littré et sa doctrine, fille du Positivisme, mais fille indépendante et révoltée!

Pourquoi donc confisquer ainsi à votre profit, et depuis la mort de M. Comte, un nom qui ne vous appartient pas et que vous n'avez pas le droit de porter? Les positivistes, ce sont les disciples de Comte; ils ne l'ont pas renié à la dernière heure. Vous façonnez un Positivisme à votre guise. Vous faites des *Traités positivistes*, vous fondez une *Revue positiviste*; de quel droit? Vous êtes positivistes, comme les protestants sont catholiques! Encore une fois, faites votre doctrine à vous : dites, comme M. Wurtz, que vous êtes pour la méthode expérimentale qui, tout en étant positive, n'a rien de commun avec le Positivisme! Mais n'arrachez pas de nos mains un drapeau qui ne vous a pas été confié, que vous n'avez pas le droit de porter, et que vous ne voulez saisir que pour le déchirer!

Je demande pardon au tribunal de ce long circuit par lequel il nous a fallu passer; mais il était absolument nécessaire, car, vous le voyez bien, cet antagonisme au sein de l'école est véritablement le procès tout entier.

Il faut maintenant que le tribunal sache quelles sont ces œuvres littéraires de Comte dont il s'agit de fixer le sort.

Il y a d'abord le testament.

Mon adversaire, dans sa plaidoirie, vous a dit avec goût et élégance comment ce testament n'était véritablement qu'une œuvre littéraire, qu'il ne contenait pas seulement des dispositions destinées à répartir la fortune du testateur, qu'il était en même temps la profession de foi d'un chef d'école compendieuse et développée.

Messieurs, j'examinerai tout à l'heure successivement les questions de droit très simples que présente la cause ; mais, dès à présent, laissez-moi vous demander si c'est là une œuvre littéraire comme une autre, et si l'écrivain qui meurt n'a pas le droit, dans un acte suprême dont il impose la publication, de résumer les conceptions qui ont été le travail de toute sa vie, de faire le testament de ses idées, et de l'adresser sans entraves possibles à ses contemporains et à l'avenir.

Mais, vous dit-on, le testament est insensé! Nous examinerons cela tout à l'heure.

Mais il est immoral! mais il est injurieux pour des tiers! Ce serait autre chose, et vous verrez qu'il n'en est rien.

Je prends le grand côté des choses. Le testament de Comte est l'expression de sa volonté, quant à ses biens et quant à ce qu'il considère comme plus précieux que ses biens, sa doctrine, la tradition de son esprit vivant laissée à ceux qui étaient en communauté d'intelligence avec lui, ou transmise à ceux qui ne l'ont pas connu, qui apprendront à le connaître et auxquels il envoie sa pensée à travers l'espace. Comment serait-il possible de porter atteinte à la manifestation d'une semblable pensée, alors précisément que celui de qui elle émane a vécu chef de secte, chef d'Eglise si vous voulez ?

Est-il possible, avec les principes généraux du droit, d'arrêter la publication d'un acte testamentaire dans des conditions semblables ?

Après le testament, viennent les papiers déposés, aux termes de l'ordonnance de référé, chez un notaire, Me Aubry : on y trouve des manuscrits des ouvrages de Comte publiés, puis sa correspondance, des lettres adressées par Auguste Comte à ses amis, à ses disciples, avec les réponses jointes. Ce sont des lettres de toutes les dates, qui sont le meilleur témoignage de la lucidité d'esprit, de la puissance d'intelligence de Comte jusqu'à sa mort.

A côté de ces lettres, il y en a d'autres d'une nature tout intime, toute particulière; ce sont, à proprement parler, de véritables confessions des disciples de Comte, s'étendant sur les matières les plus délicates, appelant sa décision sur des véritables cas de conscience. Je déclare qu'il n'entre pas dans la pensée des exécuteurs testamentaires de rien publier de tout cela; oui, le respect des disciples était tel qu'ils s'adressaient à Comte comme à un père, qu'ils se courbaient devant lui dans l'épanchement de leur âme. Ceux qui ont écrit ces lettres, Messieurs, appartiennent tous au groupe de disciples qui ont suivi Comte dans sa vie et dans son œuvre jusqu'à la fin; ils n'ont pas réclamé et ne réclament pas leurs lettres; elles doivent rester seulement déposées dans les archives.

Vous pouvez être convaincus que les exécuteurs testamentaires n'entendent pas disposer de ce trésor sacré et inviolable pour tous.

Nous rencontrons enfin parmi les pièces déposées la correspondance d'Auguste Comte et de Clotilde de Vaux, mise en ordre et toute préparée pour l'impression, par Auguste Comte lui-même. Madame Comte ne veut pas qu'on publie ces lettres ? Elle verrait dans cette publication une sorte d'outrage ? Mon Dieu, il y a une chose que je puis affirmer, c'est que, dans cette correspondance, il n'y a rien qui l'atteigne; il n'y est pas question d'elle. On y retrouve partout et toujours sous une forme exaltée, très curieuse au point de vue philosophique et psychologique, les épanchements d'Auguste Comte, éveillé réellement, par cette affection mystique et tardive, à une vie réelle et nouvelle, à des sentiments nouveaux. Mais à travers la manifestation de ces sentiments raffinés et délicats qui viennent s'emparer de sa nature austère, il n'y a jamais place que pour le développement de sa pensée; il n'a élevé si haut Clotilde de Vaux que parce qu'elle savait l'écouter et le comprendre, et sa tendresse n'est presque que de la reconnaissance !

Mais, encore une fois, dans ces lettres, rien qui puisse blesser Madame Comte, je ne comprends pas ses préoccupations; je ne comprends pas ses alarmes. Est-ce le pli cacheté qui la trouble ?

Je ne sais si les exécuteurs testamentaires pensent comme moi, mais, pour ma part, il me semble qu'il y aurait convenance à le brûler. Je n'engage pas leur appréciation, mais j'exprime mon sentiment personnel.

C'est donc de la correspondance seule qu'il faut se préoccuper, et j'ajoute en fait que depuis longtemps Comte avait rassemblé

des copies de toute sa correspondance ; qu'il en existe en Amérique, en Angleterre, en Hollande, partout, et qu'on ne saurait aujourd'hui en empêcher la publication. Il n'y a donc aucune sorte d'intérêt pour la demanderesse dans les conditions où le débat s'engage. Il est une partie de la correspondance, les lettres de Comte à un de ses amis d'enfance, qui s'imprime en ce moment même, et qui pourrait en vérité toucher plus vivement Madame Comte, si son mari n'avait toujours, même dans les confidences de l'amitié, conservé à son égard la plus grande réserve. J'ai là les preuves. Je suppose que vous n'interviendrez pas, vous, qui n'êtes pas l'héritière d'Auguste Comte, et que vous n'oseriez pas prétendre avoir un droit quelconque d'arrêter une pareille publication.

Or, écoutez, Messieurs, et jugez :

Vous allez voir avec quelle discrétion, quelle droiture, quelle honnêteté, Auguste Comte s'exprimait : et j'affirme que c'est là le ton et l'accent de toute sa correspondance, de celle-là même dont on veut arrêter la publication.

Voici d'abord une lettre écrite par Comte au moment même de son mariage.

«.....J'aurais beaucoup de choses à te dire relativement à moi personnellement. Mais je les réserve pour une autre fois, afin de m'assurer une réponse en tenant ta curiosité un peu éveillée. Je te dirai seulement en gros, et sans aucune explication, que je suis sur le point de me marier avec une jeune Parisienne fort spirituelle, fort aimable et jolie, enfin qui convient parfaitement à mon organisation, et dont les capitaux sont exactement équivalents aux miens. Cette nouvelle, je le présume, ne t'étonnera pas médiocrement ; je te prie de m'en garder le secret le plus profond jusqu'à nouvel avis. Je pense que dans ma prochaine lettre je pourrai t'annoncer la consommation de cette grande affaire, qui fixe ma vie sous ce rapport, ce dont j'avais grand besoin.....»

Un peu plus tard, il écrit ceci :

«..... Je dois être marié dans quelques jours, et tu sens que cela, quoique fort heureux sous les rapports les plus importants pour moi, doit beaucoup ajouter à la gravité de mes inquiétudes, car j'épouse une femme de vingt-deux ans, qui n'a d'autre dot que celle qui inspire à Harpagon de si comiques remontrances, son bon cœur, ses grâces, son esprit d'une trempe peu commune, son amabilité, son heureux caractère et ses bonnes habitudes : je t'en parlerai plus amplement une autre fois. »

Enfin, voici une dernière citation, quelques mois après :

«..... Si tu savais quel prix j'y attache ! Si tu savais combien j'ai besoin (au milieu de tout le fracas de cette ville, qui n'est pour moi qu'un désert, puisque je n'y suis entouré que d'indifférents), de sentir qu'il y a quelque part, quoique malheureusement à deux cents lieues de moi, quelqu'un avec qui je sympathise pleinement de cœur et d'esprit, tu ne serais pas si avare de tes lettres. Tu sauras tout, un jour, je l'espère, lorsque le bizarre cours des évènements nous permettra enfin un long et libre épanchement direct, — car c'est un roman que le fond de ma vie et un fort roman qui paraîtrait bien extraordinaire, si jamais je le publiais sous des noms supposés. — Tu sentiras alors, cher ami, combien ta correspondance m'est nécessaire. Jusque-là, crois-m'en sur parole, je t'en conjure, et traite-moi en conséquence. Tu me crois heureux; je le suis en effet, sous certains rapports, sous tous ceux qui dépendent essentiellement de mon organisation et de mes antécédents; mais, sous d'autres, je ne souhaite pas à mon plus cruel ennemi un pareil bonheur. Tout ceci est une énigme pour toi, je le sais bien, mais plus tard, elle s'expliquera. Si dès ce moment tu en devines quelque chose, je te prie de le garder dans le plus profond de ton âme, même pour moi, jusqu'au moment où nous nous en entretiendrons formellement.....»

Messieurs, c'en est assez sur un sujet qui ne touche que de loin au procès lui-même; mais vous le voyez, à cette époque, il ne s'agit pas encore de Clotilde de Vaux, de ces rêves d'imagination exaltée et de l'alliance spirituelle. Nous sommes à ce moment bien rapproché du mariage, et le désenchantement est déjà venu. Si je continuais cet examen, je vous montrerais toujours les mêmes douleurs intimes, mais toujours avec la même circonspection, la même prudence. Ce sont de vives, de réelles souffrances : il n'y a pas d'équivoque possible; Comte a souffert, et souffert par sa femme.

Voilà donc, Messieurs, les pièces, les documents revendiqués par Madame Comte.

Mais dans quels termes a lieu sa revendication? La première demande originaire donne bien l'idée de la passion qui inspirait alors Madame Comte d'accord avec M. Littré; elle est violente, injurieuse dans ses termes. Des conclusions sont venues un peu plus tard; elles ont été formulées par une autre plume : on voit que le jurisconsulte s'est fait sa part, qu'il a adouci les entraînements du débat, qu'il a cherché à justifier plus sérieusement la demande de Madame Comte.

Tenez, le contraste est-il assez sensible?

« ..... Attendu que, dès 1825, le sieur Comte avait déjà été atteint d'aliénation mentale, que son état était devenu tellement dangereux pour lui-même qu'il tenta de se suicider, et pour ceux qui l'entouraient, qu'il fallut l'enfermer dans une maison de santé et qu'il fut confié aux soins d'un médecin spécialiste, le docteur Esquirol... qu'il parut avoir reconquis la plénitude de ses facultés intellectuelles et vécut pendant de nombreuses années et jusqu'au moment de la confection du testament, dans lequel il fournit la preuve que la maladie qui l'avait atteint plus jeune ne l'avait pas quitté... »

Et en conséquence, on conclut à la nullité du testament.

Cette première demande, on la répudie aujourd'hui, on s'en tiendrait volontiers aux conclusions nouvelles, dans lesquelles on fait apparaître l'insanité d'esprit dans le lointain et comme au second plan :

« ..... Attendu qu'aucune disposition testamentaire ne saurait prévaloir contre les droits qui résultent, au profit de Madame Comte, de son contrat de mariage et de ses droits sur la propriété littéraire...; que, dans tous les cas, l'exécution des dispositions testamentaires dont s'agit... doit être interdite parce qu'elle porterait atteinte à l'honneur du nom d'Auguste Comte, et que, dans de telles circonstances, la volonté du testateur n'a rien d'obligatoire... »

Ainsi, le débat est engagé nettement; Madame Comte réclame la propriété des œuvres posthumes de son mari, y compris son testament, sa correspondance, à titre de créancière de ses reprises, à titre de femme commune en biens, la propriété littéraire tombant dans la communauté, et aussi en vertu des droits attribués à la veuve, en matière de propriété littéraire, par les lois spéciales.

Enfin, elle demande la nullité du testament de son mari, pour insanité d'esprit et par honneur pour sa mémoire.

Parmi ces diverses questions, je demande la permission au Tribunal de traiter la première, celle qu'on a placée, reléguée au second rang dans les dernières conclusions, la folie. Le moyen tiré de l'insanité d'esprit du testament amène d'abord une première question : Est-ce que Madame Comte a qualité, quand elle n'est pas héritière, pour attaquer le testament de son mari? Elle n'y a pas même songé.

Si le testament était annulé, Madame Comte n'en recueillerait aucun profit; elle ne pourrait toujours exercer d'autres droits que ceux qui peuvent lui appartenir avec ou sans testament.

Madame Comte n'est pas héritière, elle ne peut donc pas demander la nullité du testament.

Mais qu'est-ce donc d'ailleurs que cette réclamation étrange? Quelle est cette façon de comprendre le culte des souvenirs? Les aberrations de Comte, à la fin de sa vie, vous désolent, et vous voulez les perdre dans la démence; y avez-vous pensé? Est-ce que d'autres ne pourraient pas, à leur tour, faire remonter bien au delà vos accusations et s'attaquer à la pensée de Comte, dans la période même de votre culte respectueux? Quand M. Littré demande à s'arrêter à l'idée philosophique, quand la grande conception de Comte est là pour lui tout entière, est-ce qu'il ne sent pas qu'il y a tout près de lui, dans le monde catholique, des croyants sincères, convaincus, qui le traitent d'insensé lui-même à son tour?

Est-ce que vous pouvez dire : Auguste Comte est un penseur profond jusqu'à telles limites qui sont celles de ma pensée; au delà, un voile sombre s'est étendu sur son esprit profond, et tout est désordre, confusion dans ses conceptions.

Comment! M. Littré offre de prendre cette responsabilité étrange de mettre la main sur les œuvres d'Auguste Comte? Il dit : J'accepte celles-ci et je répudie celles-là. Je chercherai dans les papiers qu'il a laissés. Soyez tranquille, je le ferai raisonnable et sage! Pour la glorification de la mémoire du philosophe, M. Littré fera un triage intelligent dans l'ensemble de sa correspondance, et l'avenir, en jugeant le philosophe, ne jugera que M. Littré!

Ah! vous croyez que c'est là prouver votre respect pour Comte, votre respect pour la vérité, votre respect pour l'histoire. Nous ne revendiquons, nous, pour Auguste Comte, que le droit de répandre toutes ses idées, le droit de la libre pensée. Les hommes jugeront ensuite. Faisons œuvre de loyauté et de conscience d'abord, et laissons à chacun son choix, à chaque intelligence sa liberté.

Mais à partir de ses derniers travaux, il n'y a que défaillance dans son intelligence?

Eh! qu'en savez-vous, pauvre femme? Vous comprenez Auguste Comte avec M. Littré, avec vos colères, avec vos rancunes, contre le souvenir de Clotilde de Vaux; vous ne pouvez donc pas être son juge!

Si maintenant j'aborde la question de la folie par les côtés où on la traite, je n'éprouve aucun embarras. Oui, la folie est une cause de nullité testamentaire; mais, dans quel ordre d'idées

sommes-nous ici? Il est vrai qu'Auguste Comte a subi une crise terrible, en 1826. Ce qu'il y a de certain aussi, c'est que postérieurement à cette crise ses travaux ont été considérables, profonds.

On nous a dit : ce culte de l'Humanité, cette organisation d'une foi nouvelle, c'est de la folie !

Eh ! oui ! c'est la folie de tous les hommes à systèmes !

Est-ce que vous voulez soutenir par hasard que, quand il y a défaillance en quelque point de l'intelligence, la raison n'est nulle part ? On l'a soutenu souvent au nom de l'unité de la pensée humaine ; mais c'est là une thèse que la jurisprudence a toujours repoussée.

Il y a bien des folies qui ne sont pas de la folie, et c'est vrai surtout des philosophes, des rêveurs.

Mon adversaire vous a parlé du procès Machado. Je me le rappelle bien, j'y avais ma place ; et, s'il ne l'avait pas rappelé, j'aurais moi-même invoqué ce souvenir. C'est précisément parce que j'ai défendu le testament du Commandeur, que je suis appelé aujourd'hui à plaider la cause des exécuteurs testamentaires de Comte. Je disais alors, ce que je répète aujourd'hui, que dans ces questions de formules abstraites, d'explication du monde et de l'Humanité, de thèses philosophiques, de systèmes, il y avait place pour bien des étrangetés, sans que la volonté testamentaire, la volonté légale fût atteinte. Je prenais précisément Auguste Comte pour exemple, et je disais à la Cour : Si je vous citais, en les choisissant, quelques lambeaux d'Auguste Comte, vous verriez s'ils n'attestent pas le désordre de la pensée, bien au delà des écrits du commandeur Machado, et, cependant, l'homme dont je parle a laissé une grande trace dans les travaux philosophiques de notre temps.

Qui oserait l'accuser de folie ?...

Voilà le langage que je tenais, et c'est pour cela que, lorsque le procès actuel s'est engagé, on est venu me dire : « Vous avez défendu le testament du Commandeur avec le souvenir d'Auguste Comte ; voulez-vous soutenir aujourd'hui la cause d'Auguste Comte avec le souvenir de l'arrêt Machado ? J'ai accepté.

Oui, les efforts de la pensée qui crée, qui combine, qui systématise, ne sont pas, dans cette sphère des hautes conceptions, la folie et la démence ; il n'y a pas là destruction de la volonté, de la liberté de tester. Et que de noms j'aurais à vous citer : Owen, Saint-Simon, Fourrier, Considérant, les Mormons, tout un peuple, et Swedenborg, le grand théosophe, poursuivi devant le consis-

toire de Gothenburg ! Swedenborg qui a visité le ciel et l'enfer, qui a raconté son voyage : *De cœlo et inferno ex auditu et visu.* Hé bien ! toute une partie de l'Europe est couverte d'associations swedenborgiennes, et en Amérique le juge Edmunds disait tout récemment avec le retentissement d'une parole officielle : Chez nous, il y a plus de 4 millions d'âmes qui croient aux esprits ! Je suppose que tous ces gens-là ne sont pas fous au point de vue de la liberté testamentaire.

Mais vous allez connaître à cette date particulière de 1855, à laquelle il a écrit son testament, quel était l'état moral d'Auguste Comte.

Voici la lettre d'un avocat auquel j'ai déjà fait allusion, dont je ne crois pas avoir le droit de dire le nom, d'un avocat qui occupe en province une haute position que son talent lui a conquise, d'un confrère que nous respectons tous. Voici ce qu'il écrit :

« Le testament se place entre le 17 juillet 1855, date de la préface de l'*Appel aux conservateurs*, et le 15 janvier 1856, date de la septième circulaire.

« C'est justement l'époque de mes relations les plus fréquentes avec Auguste Comte ; j'étais alors appelé périodiquement à Paris, à cause du procès Dubrunfaut et des études spéciales qu'il exigeait de ma part.

« Chaque fois que j'avais un peu de liberté j'en profitais pour solliciter d'Auguste Comte quelques instants d'entretien ; et, si ses premières œuvres avaient fait une grande impression sur moi, vous savez combien plus profonde encore a été celle que m'ont laissée ces longues conversations sur les plus éminents sujets. Jamais raison plus droite ne fut mise au service d'un plus noble cœur, jamais les injustices souffertes ne furent supportées d'une façon plus sereine, jamais homme ne fut plus dévoué à l'œuvre qui, si nous n'en étions détournés chaque jour par des préoccupations futiles ou malfaisantes, devrait absorber notre génération : la conciliation, sur un terrain commun, de tous ceux qui défendent l'ordre et de tous ceux qui aspirent au progrès.

« C'est à cette époque que sa bienfaisante influence a exercé sur mon caractère, sur mes habitudes, une action dont chaque jour je remercie sa mémoire, et que, donnant à mes opinions une direction aussi saine que salutaire, sans éteindre mon enthousiasme pour les grandes choses que nos pères ont faites, il m'a guéri complètement de cette impatience révolutionnaire qui fait que la plupart de nos contemporains même *les plus sains*

d'esprit rêvent des réformes à la fois radicales et immédiates.

« Si, pour le jurisconsulte, le caractère de la complète raison est d'être maître de soi : *sui compos*, jamais raison ne fut, je ne dirai pas seulement plus complète, mais plus noble et plus élevée que celle d'Auguste Comte à cette date. Jamais testateur ne fut, au moment où il traçait ses volontés dernières, placé dans des dispositions plus dégagées de tout mauvais sentiment comme de toute mauvaise pensée.. »

A côté de cette lettre, je présente un certificat des médecins.

« Les médecins soussignés : Richard Congreve à Londres, Audiffrent à Marseille, Bazalgette à Paris, Segond, agrégé de la faculté de médecine de Paris, Sémérie, ex-interne de l'asile impérial d'aliénés de Charenton, Carré, à Triel (Seine-et-Oise), Delbet, à Laferté-Gaucher (Seine-et-Marne), Sauria, à Saint-Lothain (Jura), Robinet à Paris, tous ayant connu Auguste Comte pendant les dernières années de sa vie, de 1850 à 1857, et l'ayant tous vu pendant ce temps, les uns journellement et les autres par intervalles, certifient qu'ils n'ont jamais aperçu chez lui, dans ses conversations, dans ses actes ni dans ses écrits quelconques, la moindre trace de dérangement intellectuel et moral, d'aliénation mentale ou de monomanie, de quelque nature que ce soit, que jamais ils n'ont constaté, dans son entourage, aucune notoriété, ni le moindre soupçon à cet égard et que, au contraire, Auguste Comte leur a toujours apparu comme jouissant et ayant joui, jusqu'au dernier moment de sa vie (sans parler de son génie incontestable), de la lucidité la plus complète, de la mémoire la plus étendue et la mieux ordonnée, du jugement le plus sain, de la raison la plus droite, du calme le plus constant, de la persévérance la plus ferme et du désintéressement le plus généreux, qui sont les caractères intellectuels et moraux les plus opposés à ceux de la folie,

En foi de quoi ils ont signé la présente déclaration... »

J'ai en outre une déclaration distincte de M. Sémérie qui affirme qu'à cette époque Auguste Comte avait une intelligence complétement maîtresse d'elle-même.

Où est donc la folie ?

Messieurs, mon adversaire l'a placée dans le testament lui-même : l'acte tout seul, rien que l'acte !

Quoi ! la vie a été sensée, l'administration de la personne et des biens intelligente, et le testament seul suffira à attester la démence ?

Eh bien, soit, prenons le testament ; est-ce que vous ne le

comprenez pas, maintenant que vous connaissez la filiation de l'enchaînement des idées de Comte ? C'est l'acte d'un homme arrivé à cette conviction que, après la forme philosophique, il fallait donner à son système la forme religieuse, et le faire pénétrer dans la vie sociale.

Vous ne voulez pas partager ses idées, et je ne les partage pas moi-même, à la bonne heure ! mais ne dites pas que c'est un fou, et qu'il a été incapable de faire un testament. A ce point de vue, sa volonté était libre, complète et entière. La folie est dans la conception religieuse elle-même ? Mais vous avez devant vous les exécuteurs testamentaires et à leur tête M. Laffitte, l'esprit le plus droit, le plus simple, le plus honnête qu'il soit possible d'imaginer. Ils sont les héritiers de toutes les idées de Comte.

Sont-ils fous ?

Mais M. Littré lui-même n'a pas toujours répudié les pratiques *cultuelles* ! Mais il a été le premier parrain, dans l'administration du sacrement de la naissance ! Mais il avait accepté en 1848 de figurer dans le triumvirat !

Mais il a écrit en 1852 :

« ... Je dis donc que la théologie et la religion, longtemps tenues pour une seule et même chose, longtemps confondues en une notion commune, sont pourtant fondamentalement distinctes. L'une est transitoire, l'autre est permanente. Tant que les notions des hommes ont été théologiques, la religion a été théologique nécessairement ; mais aujourd'hui que les notions des hommes deviennent positivistes, la religion devient positiviste aussi.

« Ici on m'arrêtera tout d'abord et on objectera : Pourquoi ne pas nous tenir à la conception du monde purement intellectuelle, et à la donnée purement rationaliste de la philosophie positive ? Elle peut nous convenir, dira maint révolutionnaire, car elle substitue une notion précise à un déisme privé de révélation, et, partant, si chancelant. Elle peut nous convenir, diront les athées, car elle nous délivre du théologisme, qui nous est si profondément antipathique. Mais ce qui ne peut nous convenir, c'est que vous rattachiez à cette conception du monde si éminemment intellectuelle, à cette donnée si éminemment rationaliste, une morale qui en découle, une éducation qui en est la conclusion, une inspiration pour les arts, des symboles pour les fêtes publiques, des encouragements et des consolations pour le foyer domestique et pour le for intérieur. Nous acceptons la satisfaction infinie que la philosophie positive procure à l'esprit, la satisfaction de

planer, pour la première fois, sur l'ensemble des phénomènes et de voir les lois immuables des choses dans leur vérité, dans leur grandeur, dans leur beauté. Mais ce pas est tout ce que nous voulons faire ; nous ne consentons pas à rentrer dans les vieilles superstitions.

« Et serait-ce autre chose si, après vous avoir permis de saisir notre esprit, nous vous permettions de saisir notre cœur ?... »

Et encore :

« .... L'humanité est un idéal réel qu'il faut connaître (éducation), aimer (religion), embellir (beaux-arts), enrichir (industrie), et qui, de la sorte, tient toute notre existence, individuelle, domestique et sociale, sous sa direction suprême... »

Savez-vous, d'ailleurs, ce qu'est ce culte des positivistes ?

Messieurs, je vais vous le dire :

J'ai voulu visiter le temple de l'Humanité, j'ai voulu voir la maison où est mort Comte. C'est, je crois, au nº 10 de la rue Monsieur-le-Prince.

L'appartement est au premier étage; on traverse une antichambre, une salle à manger; il y a là une table, un buffet sur lequel sont encore une balance et les poids qui servaient à Auguste Comte pour mesurer ses aliments. Puis on passe dans un salon où se trouve le portrait d'Auguste Comte et celui de Clotilde de Vaux, le portrait de Congreve, le portrait de M. R. Constant Rebecque, je crois.

Tout le mobilier est d'une simplicité extrême. Le canapé, le fauteuil qui servaient à Auguste Comte sont là. Le cabinet vient ensuite avec ses grandes bibliothèques : d'un côté, les poètes, de l'autre les philosophes et historiens. Plus loin, la chambre à coucher, le lit ; les draps y sont encore, et jusqu'au coussin sur lequel la tête de Comte était appuyée quand il a rendu le dernier soupir.

Puis au fond de l'alcôve, un tableau dû à un pinceau qui n'était pas bien habile, mais qui est sincère et émouvant, le pinceau d'un élève sans doute ; il représente Auguste Comte étendu dans son lit, ayant près de lui sa servante, sa fille adoptive. C'est dans le salon que se célèbrent les fêtes positives : *La présentation* : l'enfant nouveau-né est apporté entre deux parrains qui promettent de l'élever en honnête homme ; *La destination* : c'est-à-dire 'engagement, à l'heure d'embrasser une profession, d'en remplir sévèrement les devoirs, etc.

Il n'y a pas bien longtemps qu'un avocat distingué de Dublin, M. Hutton, est venu tout exprès au siège du Positivisme, pour

reconnaître les obligations de ses fonctions et jurer de les remplir.

M. Congreve, professeur à Oxford, avait longtemps avant, en abandonnant sa chaire à 42 ans, commencé l'étude de la médecine, pour répondre à la loi d'activité sociale que lui imposaient ses idées positives.

Je vous assure que tout cela n'est point ridicule : la simplicité, la droiture, l'honnêteté sauvent tout; il n'y a pas dans ces cérémonies, de coutumes, de pratiques extraordinaires; les disciples sont en habit noir, ils se rassemblent le 1er janvier et le 5 septembre, anniversaire de la mort de Comte ; des discours commémoratifs sont prononcés; toute l'année des cours gratuits sont professés, cours scientifiques auxquels s'est dévoué M. Laffitte.

Voilà le Positivisme en action tel que le pratiquent les exécuteurs testamentaires d'Auguste Comte; mais alors tous sont donc fous ! En Angleterre, en Hollande, en Amérique, tous ces amis, tous ces adeptes des idées de Comte sont donc fous !

Encore une fois, n'entrons pas dans ce domaine supérieur de la pensée ; combattons les idées que nous ne partageons pas, mais ne les supprimons pas ! Où est donc la règle suprême ! Qui donc, quand les intelligences sont en lutte, a le droit de dire : je suis la vérité ? Il n'y a que les croyances religieuses qui réclament un droit pareil, et elles jugeraient M. Littré avec la même sévérité que Comte; elles lui demanderaient, à lui aussi, si ce n'est pas folie que de supprimer ces grandes traditions descendues du ciel, que de briser cette chaîne dont les anneaux d'or enveloppent le monde ?

Ah ! si je vous livrais seulement à M. Veuillot !

Le testament d'Auguste Comte, dégagé de ce qui est sa doctrine, sa foi, sa religion, ne présente rien d'étrange ; il réglemente l'impression de ses œuvres, il laisse à ses amis le soin de payer ses dettes et de continuer à servir la pension qu'il faisait à sa femme, c'est le testament d'Eudamidas.

Il organise un comité de treize exécuteurs testamentaires. Il ne veut pas à sa dernière heure de cérémonie catholique. Je n'aime pas ces défis au sentiment public, mais bien d'autres l'ont voulu ainsi. Il a demandé à être enterré à côté de Clotilde de Vaux. Est-ce là encore de la folie ?

Il faut conclure. Oui, vous pouvez prendre isolément telle ou telle disposition du testament et amener, en y insistant, l'étonnement de l'auditoire ou tout au moins de ceux qui ignorent ce qu'a été Auguste Comte, de ceux qui n'ont pas le secret de sa

vie, de sa doctrine, de ses idées; mais pour ceux qui savent, le testament de Comte n'est que la consécration du système auquel il avait voué sa vie entière.

J'arrive aux réclamations de Madame Comte.

Quelle est la situation de Madame Comte ? Elle est créancière, du chef de ses reprises ; créancière ! Mon adversaire n'a pas osé prononcer ce mot-là, qui est la négation de sa réclamation même; elle est en outre donataire en usufruit, en vertu de son contrat de mariage ; elle est femme commune, et la propriété littéraire tombe dans la communauté ; enfin la législation spéciale confère à la veuve des droits de propriété littéraire sur les œuvres du mari décédé.

Soit, mais dans tout cela, quel est donc le droit qui peut conduire à l'absorption, au profit de Madame Comte, de la propriété des papiers d'Auguste Comte considérés même comme œuvres posthumes ? Elle est créancière pour ses reprises, il lui revient 20,000 francs ; oui, mais qui l'autorise à dire : je prends en conséquence, et pour me payer, les œuvres de mon mari ? Si ces œuvres représentaient une valeur de 100,000 francs, est-ce qu'il faudrait encore vous les laisser prendre ? Mais, créancière, vous n'avez qu'un droit, celui de demander la vente pour arriver au remboursement de votre créance, et vous la demanderez si vous voulez. Oui, je consens à ce que l'on prenne acte de notre déclaration ; demandez la vente, et nous ne nous y opposerons pas. Voilà ce que peut réclamer un créancier ; mais que ce droit résultant de vos reprises puisse équivaloir à une attribution directe, complète, entière, immédiate, il n'est pas permis de l'imaginer un instant.

Pour la donation en usufruit, c'est la même chose ; ce droit n'est pas davantage direct ou intégral. A côté de l'usufruit, il y a la nue propriété. Qu'est-ce que vous en faites ? L'usufruit n'est qu'un droit limité.

Ah ! vous avez découvert que les nus propriétaires, le père et la sœur, héritiers d'Auguste Comte, sont morts, et qu'il n'y a plus dès lors de droits que pour Madame Comte ? Etrange théorie juridique. C'est donc dans ce système la nue propriété qui se réunit à l'usufruit par le décès du nu propriétaire ?

Mais les droits des héritiers du père et de la sœur sont là pour vous faire obstacle. Il ne faut pas croire que le décès des nus propriétaires puisse conférer un droit à l'usufruitier ; c'est précisément le contraire qui serait vrai.

Vous êtes aussi femme commune ; eh bien ! vous n'avez pas

davantage par là un droit privatif et complet de propriété ; vous avez un droit qui ne peut se dégager que de la liquidation, et qui n'est qu'un droit à la moitié de la propriété.

Si vous parlez maintenant de la propriété littéraire, au point de vue des droits que les lois spéciales attribuent à la veuve, je vous dirai d'abord que la dernière loi, la loi de 1866, place au-dessus du droit de la veuve, en termes formels, le droit de l'auteur, qui peut, par une énonciation expresse, disposer de ses écrits, de manière à détruire le droit attribué à sa femme. J'ajoute que, si c'est la loi de 1866 qui a, la première, d'une manière formelle, proclamé à cet égard un droit naturel et sacré, le principe en était déposé dans la loi antérieure, dans la loi de 1854 elle-même.

Ce droit-là d'ailleurs, il n'est pas, même dans la législation la plus ancienne, un droit équivalent à la confiscation de la propriété littéraire pour la veuve ; il en est l'attribution à son profit pour un temps limité. Il n'en est pas, il ne peut pas en être la suppression.

Et c'est par là, Messieurs, que le procès tout à coup grandit et s'élève. Ne nous y trompons pas ; nous ne sommes pas en présence d'une réclamation de propriété littéraire ordinaire ; la veuve ne revendique pas ses droits pour les exercer, mais pour les anéantir ! Nous sommes en présence d'un écrivain dont toutes les préoccupations, à l'heure suprême, se sont concentrées sur l'œuvre de sa vie ; il va mourir, il veut que sa pensée philosophique reçoive une forme dernière ; il la résume dans son testament et il veut que son testament, que sa correspondance, librement publiés, viennent éclairer d'une éclatante lumière ses travaux et sa doctrine. Je me demande s'il est dans notre droit une règle, un principe qui puisse s'opposer à l'exécution d'une volonté pareille. Il ne s'agit pas du sort d'une propriété littéraire déjà née, déjà constituée par la publication ; il s'agit de la propriété d'œuvres posthumes, dont l'auteur est le maître d'ordonner la destruction ou de prescrire la publication.

Messieurs, la question s'est présentée à une époque déjà lointaine, et il s'y rattache le souvenir d'une plaidoirie classique, la plaidoirie de Charrier, à propos des œuvres posthumes de Marie-Joseph de Chénier, placées par lui dans les mains de Madame de Lesparda.

Chénier mourant avait remis des tragédies, des discours philosophiques, des poésies qui n'avaient point été publiés, à la baronne de Lesparda, et les héritiers de Chénier les lui disputaient ;

il n'y avait pas là d'acte testamentaire. De là une première objection surgissait, le don manuel n'étant pas reconnu ; mais Charrier se dégageait de la question de forme, et s'élevait aux grandes conceptions générales que j'évoque à mon tour.

Vous voulez, disait-il, livrer des œuvres littéraires au caprice d'un héritier quel qu'il soit ? Mais si ces œuvres sont religieuses et que l'héritier soit philosophe et sceptique, il les détruira ! Le jésuite brûlera les œuvres de Voltaire, et l'ultramontain déchirera le testament de Bossuet ! Ainsi l'écrivain aura laissé sa vie, son âme, la plus pure partie de lui-même, à un légataire digne de sa confiance, et la loi remettra ce dépôt sacré dans des mains infidèles ?

Dans un magnifique langage, un peu emphatique comme le langage du temps, Charrier développait cette thèse qu'en fait d'œuvres littéraires le meilleur juge, le seul juge de leurs destinées, c'était toujours l'écrivain lui-même.

Le Tribunal, dans l'affaire de Lesparda, n'eut pas à trancher cette grave question ; il décida que le don manuel n'était pas établi, et passa à côté du débat soulevé par la plaidoirie de Charrier.

Aujourd'hui la question se pose avec bien plus de netteté ; la volonté de l'écrivain ne se dégage pas seulement de la remise pure et simple de ses écrits ; elle est énergiquement formulée dans un acte testamentaire. Comte a parlé, il a dit ce qu'il voulait ; il a choisi les représentants de sa pensée, il leur a confié la publication de ses derniers écrits. La propriété littéraire n'a rien à faire ici, les droits de la veuve, de la créancière, de la donataire, n'ont rien à prétendre. Nous déclarons bien haut que nous abandonnons à Madame Comte, dans la mesure de ses droits, tous les produits de la propriété même. Il n'y a qu'une seule chose que nous ne puissions pas lui reconnaître, c'est le droit d'étouffer la pensée du maître. Les avantages assurés à la femme sur la propriété des œuvres de son mari, dans son intérêt à elle, pour lui assurer un certaine participation au produit des œuvres qui sont nées à côté d'elle, sous son influence peut-être, peuvent-ils conduire à reconnaître à la femme le droit de détruire cette propriété ? Est-ce possible surtout, quand la femme n'est en quelque sorte que l'instrument d'un esprit de secte et de coterie, en lutte avec l'esprit des disciples fidèles de l'auteur ?

Ah ! c'est bien là le véritable procès ; c'est par ces grands côtés qu'il convient à des esprits tels que les vôtres de l'aborder et de le trancher ; dites, Messieurs, que la pensée de l'écrivain qui n'a

pas encore été répandue au dehors est bien à lui, qu'il en fixe le sort au-delà de sa vie même ! N'acceptez pas ce rôle étrange de peser le système et les doctrines ! Respectez jusque dans ses écarts la pensée d'un homme honnête par sa vie, élevé par son caractère, puissant par son intelligence ! Qne l'histoire sache tout et juge tout ! Laissez l'avenir faire son choix ! Les idées droites et saines surnageront ; les excentricités, les hardiesses téméraires iront rejoindre toutes les folies des hommes à systèmes de tous les âges.

Ceux qui nous attaquent ne sont pas nos juges et n'ont pas le pouvoir de nous condamner ! Permettez-moi d'ajouter qu'en semblable matière, ce droit-là, vous Messieurs, vous ne l'avez pas vous-mêmes !

(A suivre.)

BULLETIN DE FRANCE

I

Nous empruntons au **Bulletin municipal officiel** du 30 juillet 1895 le discours suivant que notre coreligionnaire M. Vorbe, Conseiller municipal de Paris, a prononcé le 28 juillet à la distribution des prix de l'*École municipale professionnelle Jacquard* :

« Mesdames, Messieurs, Mesdemoiselles,

« L'homme est fait pour le travail comme « l'oiseau pour le vol », a dit un poète de l'antiquité qui a symbolisé dans la vie d'un individu les luttes heureuses et les misères, les illusions et les désespoirs, la volonté persévérante et le triomphe final de l'Humanité, comme résultat de la constance de ses efforts pour atteindre à la vérité qu'elle cherche, s'identifier avec le beau qu'elle aime, réaliser le bien qu'elle conçoit, s'élever à l'idéal de justice qui la domine.

« Il n'est pas de grand poète qui n'allie en lui la variété dans l'unité; car en sa conscience l'observateur et le penseur s'ajoutent, s'associent toujours à l'artiste.

« En reconnaissant pour l'homme la nécessité d'une activité sociale, car travailler c'est agir pour autrui et pour soi, notre auteur nous a fait comprendre que de même qu'il n'y a pas d'effet sans cause, de phénomène sans loi dans l'ordre physique, il ne saurait exister de produit sans labeur dans l'ordre humain.

« En considérant superficiellement la merveilleuse fécondité de notre siècle dans l'art, dans l'industrie, dans toutes les directions de notre activité, en présence des magnifiques conquêtes de la science auxquelles nous assistons, si riches de promesses pour l'avenir, nous sommes enclins à exagérer notre valeur et, en enfants ingrats, à méconnaître l'influence du passé sur le présent, à refuser à nos pères, qui ont lutté contre tant d'obstacles, et qui ont si souvent versé leur sang pour nous, la vénération à laquelle ils ont droit, la gloire qui leur revient.

« Nous semblons oublier qu'un monument, doublement imposant par ses dimensions et sa splendeur, a besoin, pour résister aux forces destructives de la nature, d'assises d'autant plus profondes, d'une base d'autant plus large qu'il domine par son élévation tous les édifices qui l'entourent et que son faîte, interprète sublime, témoin silencieux du génie de l'homme, s'élance plus haut dans l'espace.

« Et c'est parce que nos devanciers ont créé la presque totalité des richesses dont nous jouissons, que nous avons le devoir pieux, l'obligation sacrée de transmettre à nos descendants, grossi, aug-

menté, le capital qu'ils nous ont légué, et nos pensées, nos intentions, nos actions, toute notre vie doit être consacrée à l'atteinte de ce but suprême, seul digne de toutes les nobles ambitions de ceux qui veulent faire marcher, évoluer leur patrie, vers une civilisation supérieure.

« Dans l'impossibilité où nous sommes de réaliser un grand, un haut idéal d'une manière absolue, nous devons faire tous nos efforts pour identifier nos actes avec notre conception morale et supprimer, aussi complètement qu'il est en notre pouvoir, la distance qui nous sépare de notre modèle.

« Adapter la conduite individuelle aux fins les plus élevées poursuivies par la société à la conservation et au développement de laquelle notre existence est intimement liée, c'est là le rôle, la fonction de l'éducation.

« L'éducation, a dit un éminent penseur de ce siècle, est la manière d'apprendre à vivre pour autrui par l'habitude de faire prévaloir la sociabilité sur la personnalité, c'est l'amélioration de l'ordre et du progrès des facultés morales en voie d'activité sociale.

« L'instruction consiste en l'acquisition de notions nouvelles con-
« cernant l'homme, les objets et les phénomènes qui l'entourent,
« tant inorganiques et organiques que sociaux, envisagés dans l'es-
« pace comme dans le temps. »

« Considérées au double point de vue de leur extension dans l'espace et de leur durée dans le temps, les sociétés humaines, successives et simultanées, agissant tout à la fois par leur puissance acquise et par leur masse, tiennent dans leur dépendance souveraine les existences individuelles qui les composent, et nos efforts personnels, en présence du prodigieux labeur de nos prédécesseurs et de nos contemporains, n'ont pas plus de valeur qu'un humble rayon de soleil comparé à la somme formidable des rayons que cet astre a projetés sur la terre depuis qu'il nous éclaire.

« Nos devoirs sont en raison directe de notre pouvoir, et ceux qui sont plus riches que leurs semblables, quelle que soit la nature de cette richesse, ont contracté de grandes dettes, restent des débiteurs exceptionnels envers la famille, la patrie et l'humanité, puisqu'ayant puisé davantage dans l'œuvre du passé, dans le domaine commun, ils ont l'obligation de rendre en pensées généreuses et en bonnes œuvres, en lumière et en bonté, ce qu'ils ont reçu de la famille sacrée des morts en puissance, en intelligence et en moralité.

« La société, en vertu de sa supériorité sur l'individu, a donc le droit d'exiger un plus grand effort de celui qui peut plus, en faveur de celui qui peut moins, de réclamer pour le faible la protection du fort; et l'instruction, qui augmente notre pouvoir, peut être considérée comme le meilleur moyen de l'éducation dont l'idéal, suivant Herbert Spencer, serait d'obtenir une complète préparation de l'être humain à la vie tout entière.

« C'est évidemment sous l'impression du devoir de solidarité qui nous domine tous que Sénèque a exprimé cette belle pensée : « Si
« je me réjouis d'apprendre, c'est pour enseigner. Toute jouissance
« qui n'est pas partagée perd sa douceur. »

« La génération actuelle ayant envers les générations futures les

mêmes devoirs que l'individu envers la société contemporaine dont il est un des membres, nous avons l'obligation de tirer le meilleur parti de tous les moyens d'action qui sont à notre disposition, et le plus digne usage des choses s'impose moralement à nous. Tout ce que nous voyons, tout ce que nous entendons devrait avoir notre éducation pour objet et le service de la société pour destination.

« Enseigner soit par la parole, soit par l'action, c'est la fonction « la plus élevée sur la terre », a dit Channing.

« Cette fonction si éminente, dont le vertueux citoyen américain a donné une appréciation si juste et si élevée tout à la fois, c'est celle que votre honorable directrice et toutes vos dévouées institutrices remplissent journellement près de vous, chères élèves.

« Ardemment désireux de rester dans le giron de l'équité, je ne veux établir aucune différence entre les professeurs théoriques et les professeurs techniques. Quelles que soient les professions qu'elles exercent, quels que soient les emplois qu'elles remplissent, toutes les âmes citoyennes qui agissent dans l'intérêt commun, travaillant au bien général, sont également méritantes devant la Patrie et la République.

« Fortement conscient de sa responsabilité envers l'avenir, ayant le sentiment profond de la dignité de sa tâche, le personnel enseignant de l'école Jacquard a élevé le professorat à la hauteur d'une véritable magistrature, et il s'efforcera de garder précieusement la confiance et la considération de la Ville.

« Paris est entre toutes les grandes cités la ville éducatrice par excellence, et nulle ne nous semble digne au même titre d'exciter l'admiration des penseurs, l'enthousiasme des poètes :

Ville auguste, cerveau du monde, orgueil de l'homme,
Ruche immortelle des esprits,
Phare allumé dans l'ombre où sont Athène et Rome,
Astre des nations, Paris!

(Leconte de Lisle).

« Par ses monuments, par les noms de ses rues qui rappellent des évènements mémorables ou ravivent le souvenir de nobles existences, par ses places publiques qui deviennent de plus en plus la propriété inaliénable des héros de la patrie et de l'humanité, par l'ensemble de son passé imposant et glorieux, par le rayonnement de son génie, par l'invincible attraction qu'il exerce sur l'ensemble de la civilisation occidentale dont il est le centre et le lumineux foyer, Paris accentue chaque jour son caractère éducateur des générations humaines.

« Et la commission de surveillance et de perfectionnement de notre institution municipale a mis son sentiment en harmonie avec la tradition constante et les aspirations les plus généreuses de notre chère capitale, le jour où elle a décidé de donner le nom d'un de ces travailleurs sublimes, d'un de ces bienfaisants chercheurs qui, en s'efforçant de substituer progressivement le fonctionnement mécanique au travail humain dans la production des choses d'ordre industriel, contribuent à augmenter et à fortifier la conscience de l'homme, à grandir sa dignité, sa souveraineté, en le libérant graduellement de l'effort physique à l'avantage de l'activité pensante, au profit de la vie de l'esprit.

« Entre tous les noms illustres que nous avons passés en revue, aucun ne nous a semblé mieux convenir que celui de Jacquard pour désigner notre école professionnelle et présider moralement à ses destinées.

« Ce qui a plu surtout à mes sympathiques collègues de notre Commission de surveillance, c'est qu'en inventant le métier à tisser qui a transformé si complètement l'industie de la soie, Jacquard, qui est né à Lyon le 7 juillet 1752, a plutôt obéi à un sentiment de fraternité corporative qu'à une idée de lucre, et, quoique nous soyons partisans de toutes les inventions, de tous les perfectionnements d'outillage qui peuvent améliorer la condition matérielle de l'existence des sociétés, nous estimons pourtant que ceux qui se dévouent sans espoir de récompense, attirés par la seule beauté du bien, sont plus particulièrement dignes de notre admiration, ont plus spécialement droit à notre reconnaissance.

« Presque tous les perfectionnements introduits en France dans « l'industrie sétifère, dit l'économiste Blanqui, perfectionne- « ments auxquels elle doit sa supériorité, datent de l'invention « du métier à la Jacquard. Avant lui, la fabrication des façonnés « n'avait lieu que sur des métiers meurtriers et compliqués qu'on « ne faisait fonctionner qu'en y travaillant des pieds, des mains, « du ventre et de l'estomac : avec les métiers Jacquard, au con- « traire, un seul ouvrier aidé par un enfant suffit pour diriger la « machine et produire les chefs-d'œuvre que vous connaissez. »

« Je ne veux pas, Mesdemoiselles, vous entretenir plus longuement de l'éminent patron de notre école, esprit désintéressé et noble cœur, qui fut un ouvrier aussi élevé dans ses désirs que modeste dans ses goûts. Mme la Directrice m'a déjà heureusement devancé près de vous, et elle vous parlera plus amplement encore que je ne puis le faire de ce grand inventeur si persévérant, qu'elle vous fera connaître et aimer.

« Il nous semble, nous a-t-on dit, que le nom d'une femme célèbre aurait dû être préféré à celui d'un grand homme pour désigner une école professionnelle de filles ?

« Voici notre réponse : La constitution de la femme est tout à la fois différente de celle de l'homme et plus délicate, de sorte que la participation de la première dans la vie extérieure est beaucoup moins considérable que celle du second, et le choix d'un type féminin pour dénommer une institution quelconque, à moins de le prendre dans les fécondes et brillantes créations de la poésie, ce qui ne serait ni sans valeur, ni sans mérite, est logiquement plus difficile que le choix d'un type masculin.

« Mais nous pensons que le véritable rôle que la femme doit remplir dans la société est assez grand, assez auguste dirai-je, pour qu'elle accepte cette situation sans que sa juste fierté en soit atteinte ni touchée, situation dont l'amélioration est l'une des manifestations du progrès social, l'une des raisons d'être de la République.

« Confiants dans l'évolution morale de notre espèce, dans le développement de nos plus nobles sentiments, nous croyons que la civilisation, dans sa marche sacrée, achèvera d'affranchir la femme des soucis et des luttes de l'activité industrielle pour lui permettre de vivre pleinement de la vie du cœur au sein de la famille, son

véritable domaine, conformément aux sollicitations de sa nature affective. Ainsi le prescrit l'idéal de justice et de vérité qui hante l'esprit humain. Ainsi le veulent tous les Jacquard !

« Et d'ailleurs, lorsque nous donnons à l'une de nos institutions républicaines le nom d'un de ces heureux privilégiés de l'intelligence, d'un de ces lumineux génies qui ont éclairé un passé proche ou lointain de notre époque, ce n'est pas un individu isolé, une personnalité solitaire que nous glorifions; car longue est l'enfance de l'homme, et nombreux et persévérants sont les soins que réclame l'enfant; en ce nom qui symbolise l'esprit d'invention ou la lutte opiniâtre, l'art ou la science, comme le drapeau symbolise la patrie, ce n'est pas seulement une famille, mais c'est encore la somme formidable des siècles écoulés, toute l'innombrable armée des générations éteintes que nous exaltons, que nous vénérons.

« L'établissement du règne de l'ordre rationnel au sein des sociétés humaines devant résulter plutôt de la culture de nos facultés supérieures, du progrès de notre moralité, que de la seule évolution de l'ordre économique, le sentiment de la reconnaissance et de la piété filiale sera puissamment développé chez nos descendants, et le labeur des humbles, les dévouements héroïques, les sacrifices anonymes seront magnifiquement célébrés dans les âges futurs.

« Voulez-vous connaître la source de toutes nos splendeurs intellectuelles et morales? Voulez-vous contempler l'unité humaine dans sa grandeur, sa noblesse et sa beauté?

« Faites en esprit un voyage dans le temps, remontez le cours des époques à jamais disparues, descendez dans le plus profond passé; arrêtez-vous à la formation des sociétés humaines; et maintenant dirigez vos pas vers les horizons les plus lointains; marchez vers l'avenir infini : A l'origine des plus vastes empires, à la naissance des institutions séculaires, à l'aube de toutes les grandes gloires, vous verrez toujours le fragile berceau d'un faible enfant et au-dessus la providence maternelle, attentive et vigilante, admirable de bonté et de dévouement, prodigue dans ses soins, élevant l'amour jusqu'à la mort pour protéger et sauver l'être qui perpétuera le règne de la pensée sur la terre, qui sera le représentant de la conscience dans le monde.

« Jeunes filles, en souvenir des bienfaits que vous avez reçus de vos parents et de la Ville, efforcez-vous de suivre le conseil du moraliste :

« Le soleil n'attend pas qu'on le prie pour faire part de sa lu-
« mière et de sa chaleur. Fais de même tout le bien qui dépend de
« toi sans attendre qu'on te le demande. »

« En pensant au patron de notre école, n'oubliez ni la famille qui l'a élevé, ni celle dont il a été le chef; que votre affection dépasse les sociétés particulières pour atteindre à la grande famille et à la société universelle; songez à la patrie; élevez votre âme vers la France républicaine et l'Humanité! » *(Applaudissements prolongés.)*

II. — A TRAVERS L'UNIVERSITÉ

Dans un très remarquable discours intitulé : « Pédanterie et Snobisme », et prononcé à la Distribution des prix du lycée de Moulins, par M. Albert Fedel, ancien élève de l'Ecole normale, agrégé des lettres, nous relevons avec plaisir les deux passages suivants qui dénotent des sentiments de sympathie pour notre doctrine :

« ... C'est surtout de nos jours qu'une prétendue philosophie a développé ce mal et l'a porté dans bien des esprits. Comme elle légitimait tous les sentiments, elle était par là-même forcée d'en excuser les excès et elle ruinait ainsi la morale publique. Les doctrines les plus opposées, le Jansénisme et le Positivisme s'accordent pour condamner un pareil système, et Pascal dirait volontiers avec Auguste Comte : « Nous avons vu le précepte le plus vulgaire de la morale individuelle, la subordination des passions à la raison se trouver dénié par de prétendus rénovateurs qui ont tenté d'établir comme dogme de leur morale régénérée la systématique domination des passions (1). Et en effet, c'est bien là le terme naturel et fatal où les excès de la méthode sentimentale doivent conduire les esprits... »

Et plus loin :

« L'Université, mes chers amis, vous interdit d'obéir en aveugles à l'autorité du sentiment qui tôt ou tard donnerait droit de bourgeoisie à la vanité. Quand vous aurez grandi et que vous songerez déjà au moment où vous entrerez dans la vie, suivez encore sa méthode. Elle ne souffrira pas que vos esprits adoptent quelque idée sur la foi d'un homme ou d'une doctrine. Elle vous recommandera de l'examiner par vous-mêmes en toute sincérité et de ne point l'admettre si vous n'en reconnaissez l'évidence. Elle vous conseillera de ne recevoir dans vos jugements que l'autorité de la raison et d'en bannir le sentiment. Elle vous dira de mesurer vos ambitions à votre pouvoir, vos désirs à vos connaissances. L'orgueil est une école d'égoïsme, il vous parle toujours de vos droits : L'Université est une école de charité sociale, elle vous parlera toujours de ce que vous devez à la Société et peut-être dirait-elle avec Auguste Comte : « Vos droits, ce sont les devoirs des autres envers vous ; l'homme n'a pas de droits ; il n'a que des devoirs »...

(1) Auguste Comte, *Philosophie positive*, rés. par Rig, II, 32 (Sociologie 46e leçon).

BULLETIN D'ANGLETERRE

I. — LES ÉLECTIONS

Dans le numéro de juillet de la « *Positivist Review* », tout en indiquant que je parlais seulement en mon nom personnel, j'exposais les raisons pour lesquelles un positiviste devait éprouver de la répugnance à soutenir le gouvernement de lord Rosebery. Je pensais qu'il serait bon pour le parti libéral d'être battu et que les intérêts que nous avions le plus à cœur seraient mieux défendus au cas où les conservateurs passeraient avec une faible majorité. Je souhaitais que les libéraux fussent punis, ainsi que la reine Elisabeth le disait du comte d'Essex « *ad correctionem non ad ruinam* ».

Je n'envisageais pas la possibilité d'une déroute aussi complète et personne non plus. C'est là un grand désastre et qui, probablement, entraînera bien des malheurs à sa suite. Des causes nombreuses y ont contribué.

Examinons-en quelques-unes :

« A bas la Chambre des lords », voilà un mot d'ordre électoral tellement malheureux qu'en l'arborant on courait simplement à la défaite. Quand même le parti libéral aurait été d'accord sur la nature du changement à réclamer, on ne peut supposer qu'il aurait été assez fort pour l'obtenir. Mais il est irrémédiablement divisé sur cette première question fondamentale : la réforme doit-elle consister à modifier la composition de la seconde Chambre ou bien à réduire ses pouvoirs? C'était un pur enfantillage de supposer que les défenseurs de ces deux thèses opposées pourraient s'entendre sur une formule aussi ambiguë que celle-ci : « Suppression de la Chambre des lords quant à sa prépondérance législative ».

Toutefois, il est clair maintenant que la défaite se serait produite, quelqu'eût été, du reste, le mot d'ordre électoral. Mais on reconnaîtra qu'elle eût été bien moins cruelle, si on avait laissé de côté le « *veto local* ».

Je suis obligé d'en faire l'aveu; j'ai été partisan de faire l'épreuve de cette fâcheuse mesure, non pas que je fusse convaincu

de son efficacité, mais il me semblait que c'était là une question qui ne serait jamais vidée, tant qu'elle ne serait pas soumise au contrôle de l'expérience.

Ce n'était pas là une voie dans laquelle, une fois engagé, on ne pouvait revenir sur ses pas. On en aurait fait l'essai dans les districts qui auraient voulu en bénéficier. Si la conséquence pour ces districts avait été une notable diminution des crimes et de la misère, cela se serait certainement étendu aux autres. Mais si le résultat avait été fâcheux ou négatif, on aurait pu et dû l'annuler par voie législative, à moins que les droits politiques n'aient été, ma foi, accordés aux femmes dans l'intervalle. Toujours est-il que l'expérience n'était pas destinée à être tentée. La question a été enterrée d'une façon différente et non moins décisive. Du jour où le « *veto local* » a été sérieusement pris en considération et soutenu par le gouvernement, les électeurs s'y sont déclarés hostiles avec une énergie toute inattendue. Les partisans du *veto* nous apparaissent maintenant comme une catégorie relativement peu importante du corps électoral qui, par son fanatisme militant, était cause qu'on avait surfait sa force jusqu'ici. Ils n'entraîneront plus une seconde fois un ministère à se charger de leur panacée. Et par bonheur, il y a lieu d'espérer qu'à mesure qu'un plus grand bien-être et des plaisirs plus relevés seront mis à la portée des classes pauvres, l'intempérance diminuera parmi elles comme elle a diminué parmi les classes plus aisées.

La crainte d'être privés de leur boisson a réveillé l'activité de certaines classes de gens qui ne se souciaient pas le moins du monde de politique et qu'habituellement on ne pouvait arriver à faire voter.

Retomberont-ils dans leur indifférence, maintenant que la mesure qui excitait leur colère a échoué, ou continueront-ils à garder rancune à ses auteurs? Cela demande à être vu. Mais il est une autre classe, infiniment plus importante, qui a abandonné peu à peu le parti libéral, du jour où le prolétariat a été affranchi; j'entends par là la classe des petits patrons et des petits commerçants. Les rares d'entre eux, qui sont encore libéraux, sont retenus surtout par l'influence de leurs ministres non-conformistes, influence qui décline plutôt qu'elle n'augmente. Les autres sont irrités de la législation en faveur des pauvres, comprenant qu'elle rendra forcément les impôts et les taxes plus lourds, et ils sont absolument effrayés par les revendications des nouveaux unionistes et des socialistes, auxquels ils croient que les libé-

raux cèdent. Cette importante catégorie d'électeurs se trouve surtout dans les villes. Elle était en grande partie libérale il y a vingt ans. Elle est en grande partie conservatrice aujourd'hui, et âprement conservatrice. Elle ne se soucie du *Home rule*, en aucune façon. Elle se soucie uniquement de gagner et d'épargner un peu d'argent; disposition qui, en elle-même, n'a rien de déshonorant ni de pernicieux, mais qui se trouve rarement associée à l'esprit politique. L'hostilité de cette classe à toutes les réformes ne sera pas facilement apaisée.

Le *Home rule* demeure ce qu'il a été pendant ces dix dernières années, la principale question en litige entre les libéraux et les conservateurs. Il y a trop de partisans convaincus du *Home rule* parmi les libéraux pour qu'un abandon même momentané en soit possible.

Il prendra une forme plus logique et plus cohérente. A mesure que les conservateurs s'identifient de plus en plus avec l'impérialisme, les libéraux se purifieront de cette souillure et se rallieront au large principe du nationalisme; et j'espère qu'avant la fin du Parlement actuel les nouvelles dénominations auront fait du chemin en vue d'effacer les anciennes.

Dans cette Revue, on a fréquemment insisté sur ce point : que le mouvement en faveur du *Home rule* irlandais n'est qu'un cas particulier de l'antagonisme entre les grandes idées rivales de Patrie et d'Empire. Le partisan du *Home rule* qui soutient l'occupation de l'Egypte a encore besoin d'introduire de la cohérence dans ses opinions.

La force invicible du parti national irlandais à la Chambre des Communes, avec son caractère toujours plus intransigeant, se dresse comme une insurmontable difficulté sur les pas du nouveau gouvernement. L'ajournement de ses espérances, le retrait de l'appui des Américains, les violentes et honteuses querelles de ses chefs n'ont pas abattu ses forces un instant. « *Secto corpore firmior* », il attaque les conservateurs dans le moment de leur triomphe et le cœur doit leur manquer, alors qu'ils nous préparent encore cinq ou six ans de « gouvernement ferme ». Sans doute ce même Parlement ne s'en ira pas sans avoir posé une ou deux pierres d'attente pour le *Home rule*, tout en en répudiant le nom, bien entendu. Les élections prochaines verront l'ancienne lutte déchaînée avec plus de violence que jamais.

E.-S. BEESLY.

M. JOHN MORLEY.

De tous les désastres électoraux, il n'en est pas qui doive être plus déploré que la défaite de M. Morley, à Newcastle, dont la cause, qu'il est impossible de méconnaître, est tout à son honneur. Il pouvait passer haut la main, s'il avait voulu, comme beaucoup de libéraux l'ont fait à l'encontre de leurs convictions, donner dans cette doctrine d'après laquelle il est du devoir de l'Etat de fixer uniformément les heures de travail pour les hommes faits. M. Morley ne sera pas longtemps victime de son inébranlable attachement aux principes. C'est le seul homme d'Etat libéral, maintenant que M. Gladstone a disparu, qui, personnellement, possède, dans tout le pays, une suite nombreuse et enthousiaste de partisans qui ont confiance dans son jugement et honorent son caractère. En somme, ce que le pays apprécie le plus, c'est le caractère. Peu d'hommes publics auraient été assez désintéressés pour reprendre le secrétariat de l'Irlande en 1892. Il était clair que M. Morley aurait eu intérêt à se charger d'un autre poste élevé, suivant l'habitude anglaise qui veut qu'on acquière de l'expérience dans plus d'une fonction. Mais il comprit que c'était là qu'il pourrait faire le plus de bien, et il reprit sa tâche ingrate. C'est la seule administration heureuse de l'Irlande qu'on ait vue, et il en restera un exemple qui ne sera jamais oublié. Il est impossible que M. Morley soit longtemps exclu de la vie publique. Sa vraie place est à la tête du parti libéral.

E.-S. B.

Traduit de la « **Positivist Review,** » du 17 Dante 107, par J. La Cécilia.

II. — SOMMAIRES DE LA « POSITIVIST REVIEW »

N° 31 (Juillet 1895).

Positivists as Electors, by E.-S. Beesly. — Sociology III, by J.-H. Bridges. — Funeral Address, by Frédéric Harrison. — Francis Otter, by J.-H. Bridges. — Paragraphs. — Notices.

N° 32 (Août).

The Three Great Syntheses, by Frédéric Harrison. — Sociology IV, by J.-H. Bridges. — The Elections, by E.-S. Beesly. — Paragraphs. — Notices.

N° 33 (Septembre).

The Reforming Mania, by Pierre Laffitte. — The New Parliament, by Frédéric Harrison. — Laws of Nature, by J.-H. Bridges. — Paragraphs. — Notices.

VARIÉTÉS

I. — PEARSON : LA PATRIE ET LES MŒURS

Il est naturel que l'opinion publique suive, après un certain nombre d'années, l'impulsion des plus grands penseurs. Et, bien que le public, malgré la démonstration fournie par Comte de la plus grande importance de la sociologie, ait semblé d'abord préférer s'occuper des spéculations biologiques de Darwin, un revirement très net est en train de se produire dans les esprits, qui pousse à placer la sociologie au-dessus de la biologie, selon la manière de voir de Comte.

Le docteur Bridges a déjà parlé dans les deux derniers numéros de cette Revue des travaux de MM. Kidd et Drummond. Le présent écrivain désire attirer un peu plus l'attention sur un livre qu'il a lu avec un intérêt passionné et avec un respect toujours croissant pour son auteur regretté. Certainement nous ne sommes pas prêts de retrouver, combinées chez un même écrivain, tant de qualités requises pour être un véritable philosophe politique.

Charles-Henri Pearson commença sa carrière d'adulte par une étude sérieuse des histoires et littératures grecque et romaine, obtint le premier rang parmi les étudiants d'Oxford et l'agrégation au collège Oriel. Après un an d'études médicales à Edimbourg, il devint professeur d'Histoire moderne au Collège royal à Londres. A trente et un ans, il avait acquis une grande connaissance de l'histoire de l'Angleterre au moyen âge; mais sa santé étant alors devenue chancelante, il se familiarisa avec l'étude des éternelles relations entre l'Humanité et la Terre, en pratiquant l'agriculture dans le sud de l'Australie; puis sa santé s'étant améliorée, il s'adonna à la vie politique et devint Ministre de l'Instruction publique

à Victoria ; il apprit ainsi la philosophie politique par la pratique du gouvernement. En Australie, il se mit en contact avec la race jaune ; au cours de ses voyages en Amérique, il étudia la race noire. Enfin il put comparer l'ancien monde avec le nouveau en devenant l'agent général de Victoria en Angleterre. Sa vie privée comme mari et comme père fournit une base pratique à ses études sur la famille. Enfin il montra la rare patience d'un savant véritable en attendant jusqu'à la maturité de ses soixante-trois ans pour publier son livre *National Life and Character*.

Dans cet article, je me propose d'examiner deux des théories de M. Pearson dans leur rapport avec l'enseignement de Comte : 1° sa théorie de l' « Ordre stationnaire dans la société » ; 2° sa théorie du « Patriotisme ».

I. La notion populaire du Progrès est extrêmement vague ; car le plus souvent, les choses et les peuples sont considérés comme destinés à un éternel mouvement, probablement pour devenir meilleurs. Comte, cependant, considérait le progrès social comme étant le développement d'un ordre social primitif bien défini, vers un ordre social normal clairement conçu. Et il croyait fermement que notre époque d'agitation désordonnée fera bientôt place à un état de calme permanent, qu'il appelait l'état normal de la société. M. Pearson, ainsi que Comte, abandonne toutes les notions vagues de progrès et, comme Comte, n'hésite pas à décrire l'état vers lequel nous nous acheminons comme un ordre social relativement fixe.

Quoi qu'il en soit de l'idée du philosophe sur l'ordre social vers lequel nous tendons, ce sera un grand progrès s'il peut convaincre le public que l'expression de progrès social est une expression sans signification définie, à moins que ceux qui l'emploient n'aient une notion claire du point de départ et aussi du but, de l'ordre primitif et aussi de l'ordre final de la société humaine. Or, M. Pearson établit clairement que, bien que l'homme blanc puisse aller sur toutes les parties du globe, la race blanche ne peut cependant prospérer que dans les zones tempérées, les zones tropicales étant spécialement réservées aux races noire et jaune. Ainsi l'expansion de la

race blanche ne peut s'effectuer que dans certaines limites de latitude. Et comme déjà les Etats-Unis ont commencé à restreindre l'immigration, ces limites sont pratiquement peu étendues maintenant. Dans un avenir prochain, il n'y aura plus de débouché colonial pour nos peuples souvent mécontents et aventureux ; de sorte qu'ils seront obligés de s'occuper du perfectionnement de leurs institutions sociales et politiques, plutôt que de chercher les compensations que de nouvelles contrées offrent aux émigrants énergiques. Les forces auxquelles ils feront appel sont les forces qu'ils appellent aujourd'hui, assez bruyamment, les forces du gouvernement. Le socialisme est la méthode que la voix publique réclame et réclamera pour la prospérité générale. Déjà cette clameur a eu un grand effet dans l'agrandissement du service civil : à Victoria, plus de 8 p. 100 de la population mâle adulte étaient employés du gouvernement en 1890. C'est le gouvernement qui sera appelé à jouer le rôle de providence vis-à-vis des citoyens, tant au point de vue des travaux qu'à celui des récompenses ; et le gouvernement sera forcé d'écouter cet appel.

D'après M. Pearson, nous allons directement vers une condition socialiste, qui est destinée à être confortable, monotone, matérialiste et stationnaire. Son lumineux exposé est d'un grand intérêt pour les positivistes ; il prouve une fois de plus l'étonnante apathie de ceux qui sont les opposants naturels du socialisme, lesquels, pendant ce temps, pouvaient apprendre de Comte et en faisant la masse des peuples propriétaire, à rendre le socialisme impossible ; ils préfèrent permettre à la foi socialiste de s'étendre et de s'accroître de mois en mois, laissent passer des vingtaines d'années sans faire aucun effort sérieux pour empêcher cette croyance de tenir le champ. M. Pearson n'était pas un enthousiaste, il avait un profond dégoût pour l'époque tranquille qu'il sentait venir ; son argument puissant est celui d'un homme loyal forcé par le poids de l'évidence à plaider une cause répugnante. Mais le présent écrivain sent sûrement que les prophéties socialistes de M. Pearson n'ont aucune chance de se réaliser si seulement ceux qui, d'après Comte et Aristote, croient sincèrement à la haute valeur de l'institution de la

propriété, désirent franchement faire pour leur croyance autant de sacrifices qu'il peut être nécessaire de faire en rentes et intérêts, et aimant moins le luxe « vivant simplement et pensant haut » appuient en public et en particulier pour le bien commun, la substitution du propriétaire à l'emprunteur à travers tous les rangs de la société.

II. Le patriotisme est l'acceptation de la Patrie comme un juste objet d'amour et de sacrifice. Le culte du pays, suivant la formule « Famille, Patrie, Humanité » est assurément d'une nature plus élevée, mais d'une énergie moindre que le culte de la famille, d'une nature moins élevée, mais d'une action plus puissante que le culte de l'Humanité. De même que nous possédons une religion de l'Humanité, dans laquelle l'Humanité est reconnue comme le principal objet de notre culte, de notre pensée et de notre service, de même le patriotisme est une réelle religion pour beaucoup d'hommes et de femmes qui prennent leur Patrie comme le principal objet de leur culte, de leur pensée et de leur service. Or, M. Pearson, qui n'aimait pas la religion de l'Humanité, s'explique clairement sur la définition plus étroite de la religion du patriotisme. La religion d'Etat, dit-il page 225, est certainement aussi digne de respect qu'aucun des *credo* des diverses Eglises et elle doit se développer d'année en année; et plus loin, nous le voyons exprimer sa gratitude envers le grand tout, la Patrie que le patriote adore : « Quel qu'ait été le cas autrefois, les obligations d'un enfant envers l'Etat sont maintenant infinies. L'Etat veille sur la vie de l'enfant depuis sa naissance ; il pourvoit à ce que sa croissance ne soit pas limitée par un travail excessif, à ce qu'il soit suffisamment vêtu, à sa nourriture et à son éducation, comme pour lui donner une bonne entrée dans la vie ; il assure l'adulte contre la faim, le protège contre ses ennemis étrangers, contre les employeurs tyranniques et contre les classes criminelles qui vivent sur la propriété ; il lui assure sa liberté de penser et de croire, et lui offre les moyens de se protéger par une assurance facile contre la maladie ou la mort » (page 224). Naturellement, ajoute M. Pearson, dans une note, aucun Etat ne fait tout cela ; mais les exceptions sont si légères qu'il n'a pas

paru mauvais de parler en général. Il ajoute : « Ce n'est pas seulement de bienfaits matériels qu'un grand pays dote ses citoyens. Les compatriotes de Chatham et de Wellington, de Washington et de Lincoln, de Jeanne d'Arc et de Gambetta, et en plus court les citoyens de chaque Etat historique, sont riches des grands faits qui ont formé le caractère national, des mots ailés qui ont passé dans le langage courant, par l'exemple de vies et labeurs consacrés au service du bien commun » (page 225).

Or, le présent écrivain se joint entièrement à M. Pearson dans le culte de la Patrie ; il voudrait seulement ajouter au-dessous du patriotisme le culte de la Famille, et au-dessus le culte de l'Humanité ; c'est-à-dire les cultes du plus petit et du plus grand des êtres collectifs dont nous sommes les enfants et les serviteurs. Un bon état est composé de bonnes familles ; et où le sentiment de famille diminue, là assurément l'Etat est défectueux dans ses fondements.

Fecunda culpæ sæcula nuptias
Primum inquinavere et genus et domos
Hoc fonte derivata clades
In patriam populumque fluxit.
(Horace, *Od* : II, 6).

Nous espérons que le sentiment de famille n'est pas réellement et pour toujours tombé aussi bas que le pense M. Pearson.

Mais quel est l'homme bienveillant qui, en prévision de l'horrible fait et encore plus de l'horrible possibilité d'une guerre internationale, voudrait seulement prêcher le pur patriotisme sans avoir en vue un concert de nations, « une fédération du monde » ? Est-il nécessaire que, de nos jours, nous tombions au-dessous du XVIII[e] siècle dont les nobles esprits se consolaient des jours sombres et mortels de révolution par le ferme espoir de l'arrivée de la fraternité des nations ? Au nom de Condorcet, au nom de Burns, au nom de l'Humanité qu'ils représentaient et pour laquelle ils ont prêché hautement à tour de rôle, nous devons tenir ferme pour le grand espoir de fraternité internationale, où les nations ne seront

qu'une dans l'Humanité. Aucune religion exclusivement nationale n'est digne d'exister de notre temps : du patriotisme exclusif dérive, outre beaucoup de bonnes choses, la cruelle destruction des hommes les plus vaillants de la terre, l'extinction des races nobles, le pillage de la laborieuse industrie, la suppression de la liberté et peut-être le pis de tout, l'entraînement de la nation victorieuse vers l'homicide, la rapacité, la nonchalance, la cruauté habituelle. Aussi longtemps que les Anglais aimeront l'Angleterre et resteront indifférents au sort de la France ; ou que les Français aimeront la France et se fâcheront envers l'Italie ; tant que l'Amérique ne se souciera pas de l'Autriche ou du Pays de Galles qui souffrent de ses changements de tarifs ; aussi longtemps que les nègres, les Hindous et les Chinois seront de peu de poids dans les projets de l'Europe occidentale ; aussi longtemps que les hommes sacrifieront à la Patrie le bien de l'Humanité, aussi longtemps, la terre entière, même sous le plus noble patriotisme, sera semée de dents de dragons qui se montreront comme des guerriers portant la misère et la destruction.

Tandis que tous les péchés et troubles internationaux se concilient avec ce patriotisme étroit dont le cri est : « notre Patrie, ou juste ou injuste », sous la religion de l'Humanité, il existe la même considération mutuelle, le même honnête désir pour le bien-être des autres, que nous voyons journellement exister de la part d'une personne ordinairement bienveillante envers autrui. En résumé, l'exposition du patriotisme de M. Pearson, comme une religion, est convaincante, mais le patriotisme est une religion trop étroite pour les besoins de l'homme. Cependant, c'est quelque chose pour lui d'avoir admis l'existence d'une religion dont l'objet du culte est un être collectif humain. Les positivistes offrent simplement une meilleure religion, l'objet de leur culte étant un plus grand être collectif, le plus grand de tous.

Charles-Gaskell HIGGINSON.

(Traduit de la « **Positivist Review** » du 4 Aristote 107, par Jules CERTAIN.)

LEIBNITZ

COMME

PRÉCURSEUR DE LA PHILOSOPHIE PREMIÈRE.

Il s'agit de la 5e loi de la Philosophie première que l'illustre philosophe germanique a non seulement pressentie, mais formulée presque dans des termes identiques, comme le lecteur peut s'en convaincre par le passage cité ci-après d'une lettre de Leibnitz à l'électrice Sophie de Brunswick-Lunebourg (1).

Cette loi a été ainsi formulée par Auguste Comte : « Les images intérieures sont toujours moins vives que les impressions extérieures. »

Voici ce que dit M. Laffitte dans son *Cours de philosophie première* au sujet de l'historique de cette loi : « Cette formule est d'Auguste Comte; mais la loi qui s'y trouve énoncée ne lui appartient pas en propre. Elle avait été, au siècle dernier, déjà puissamment ébauchée par Hume, qui, à la première page de son admirable *Traité de la nature humaine* (1738) posait la distinction entre les impressions et les images qu'il appelle *idées*... Plus tard, Diderot a repris la même thèse sans cependant augmenter beaucoup les vues de Hume qu'il a plutôt défendues que développées », etc.

Il conviendra donc, désormais, d'après le document ci-après, imprimé dans un livre fort commun et qui a eu de nombreuses éditions, d'établir la priorité du grand philosophe allemand, de presque un demi-siècle.

La gloire de la formulation nette de ce grand fait général ne se trouve en rien diminuée par la circonstance que la formule a été dégagée par Leibnitz avec une sagacité extraor-

(1) *Correspondance de Leibniz avec l'électrice Sophie de Brunswick-Lunebourg*... d'après les papiers de Leibnitz conservés à la Bibliothèque royale de Hanovre, publiée par Otto Klopp. T. I. (T. VII des œuvres de Leibnitz), p. 144. Hanovre, Klindworth.

dinaire, par l'observation d'un seul cas pathologique. Il s'agit d'une jeune demoiselle, Rosemonde d'Assebürg, une sorte de visionnaire protestante, qui étonnait à ce moment la cour ducale de Hanovre aussi bien que les théologiens et les savants, par ses prophéties et ses visions. Toute la lettre, dont nous ne donnons que le début, mérite d'être lue. Elle nous montre le grand génie de Leibnitz, malgré ses préjugés théologiques, saisissant d'un coup l'explication positive d'un phénomène qui frappe encore, à l'heure qu'il est, tant d'imaginations d'une terreur superstitieuse.

Voici la lettre :

XLV

Leibniz a la duchesse Sophie.

Ce 13/23 octobre 1691.

Madame, V. A. S. m'a fait une grâce singulière en me faisant apprendre l'histoire d'une jeune prophétesse du pays. Il y a des gens qui en jugent fort cavallièrement, et croyent qu'il la faudroit envoyer au plus tost aux eaux de Pirmont (1). Pour moy, je suis bien persuadé qu'il n'y a rien que de naturel en tout cela, et qu'il faut qu'il y ait de l'embellissement dans l'affaire du billet Anglois cacheté du docteur Schol, auquel on prétend qu'elle a respondu pertinemment, sans l'ouvrir, parce que nostre Seigneur luy dicta la response, à ce qu'on dit. Cependant, j'admire la nature de l'esprit humain, dont nous ne connoissons pas bien tous les ressorts. Quand on rencontre de telles personnes, bien loin de les gourmander et de les vouloir faire changer, il faut plus tost les conserver dans cette belle assiette d'esprit, comme on garde une rareté ou une pièce de cabinet. Nous n'avons que deux moyens de discerner les imaginations, sous lèsquelles je comprends les visions et les songes, d'avec les perceptions véritables. L'un est que les véritables perceptions ont une connexion avec les affaires générales, ce que les songes n'ont pas assez ; car ceux qui veillent sont tous dans un monde commun, au lieu

(1) C'est l'avis de l'abbé Molanus, expliqué dans la lettre qui précède celle-ci et qui porte le nº LXIV.

que ceux qui songent ont chacun un monde particulier. *L'autre moyen de discerner est que les impressions présentes des objets véritables sont plus vives et plus distinctes que les images qui ne viennent que d'un reste des impressions passées*. Cependant une personne qui a l'imagination très forte peut avoir des apparitions assés vives et assés distinctes pour luy paroistre des vérités. Surtout lorsque ce qui paroist a une connexion avec les choses du monde ou vrayes, ou prises pour telles. C'est pourquoy les jeunes personnes élevées dans des cloistres où elles entendent de vieilles historiettes des miracles et des spectres, si elles ont la phantaisie fort agissante, sont sujettes à voir de telles visions, parce que leur teste en est remplie, et la persuasion qu'elles ont que les esprits ou les gens de l'autre monde se familiarisent souvent avec nous ne leur permet pas de se faire des doutes et scrupules que nous autres en aurions dans une rencontre pareille. On remarque aussi que les visions se rapportent d'ordinaire au naturel des personnes. Et même cela a lieu à l'égard des véritables prophètes..... Je m'imagine qu'Ezechiel avoit appris l'architecture, ou qu'il estoit un ingénieur de cour, parce qu'il a des visions magnifiques et voit de beaux bastiments. Mais un prophète des champs, comme Hosée ou Amos, ne voit que des païsages et des tableaux rustiques, tandis que Daniel qui estoit un homme d'Estat, règle les quatre monarchies du monde... etc. S. K.



NÉCROLOGIE

I. — M. CHARLES SAURIA

Un des plus anciens disciples d'Auguste Comte, M. Charles Sauria, vient de s'éteindre à Saint-Lothain, Jura (le 22 août dernier), dans sa 84e année, au milieu des regrets et de l'estime de ses concitoyens et de ses amis.

Il était fils de ce brave général Sauria, lié d'affection avec Malet, Kléber et tant d'autres, qui quitta l'armée aussitôt que la Patrie n'eut plus à se défendre, afin de ne pas s'associer à la funeste rétrogradation de Bonaparte.

Dans sa modeste sphère de médecin et de savant, Charles Sauria ne dégénéra pas de son illustre origine : outre la bonne réputation qu'il sut acquérir, par sa sociabilité et son honorabilité naturelles, il rendit des services réels dans sa profession et sa situation (1), et resta constamment attaché à cette république que son illustre père avait si vaillamment défendue! Parmi tant d'écoles qui, pendant le règne de Louis-Philippe, se disputaient l'honneur de résoudre le problème de la réorganisation moderne, distinguant celle qui offrait le plus de gages intellectuels, moraux et sociaux, il se rallia définitivement et complètement à la grande doctrine du fondateur du Positivisme.

Sensible et bon, laborieux, soucieux du bien public, il ne rechercha ni la fortune, ni les grandeurs, qui, par les hautes relations qu'il aurait pu utiliser, ne lui étaient point inaccessibles : il lui suffisait d'être utile et d'être aimé. Aussi toute sa vie se passa-t-elle à soulager, éclairer, unir, propager et appliquer sans bruit,

(1) De très bonne heure, il fit l'importante découverte des allumettes chimiques, dont il ne songea pas même à exploiter le monopole. Voir dans la *Revue occidentale* l'article du 1er juillet 1894 : *L'inventeur des allumettes chimiques et son origine francomtoise*, lecture faite à la *Société d'émulation du Doubs* par M. le Dr Léon Chapoy, professeur à l'Ecole de médecine de Besançon.

dans son entourage, la foi rationnelle et généreuse qu'il avait embrassée.

M. Sauria fut longtemps le président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny. La *Revue occidentale* a publié plusieurs de ses discours. Notre confrère avait saisi l'opinion, dans plusieurs articles et brochures, de la réparation due au général Malet, auquel, conformément au vœu d'Auguste Comte, la France républicaine élèvera un jour une statue (Voir la *Revue occidentale* 1883, II, 1884, II).

Il est mort en homme ferme et convaincu, sans accepter les *secours* du théologisme, qu'il avait répudié. Il fut conduit à sa dernière demeure, rendu à la terre, par tous ceux qui le connaissaient, l'estimaient et l'aimaient. Il repose maintenant, dans le cimetière de Saint-Lothain, à côté de ses confrères et amis, et le commandant Ollivier et M. Hadery.

Ses coreligionnaires positivistes joignent leur vivant et respectueux souvenir aux regrets de ses compatriotes et de ses amis.

Deux discours ont été prononcés sur sa tombe, l'un par M. Friant, son successeur à la présidence de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny, et l'autre par M. le docteur Pactet, ami intime du défunt.

Nous donnons ci-après le discours de ce dernier :

DISCOURS DU DOCTEUR PACTET

Mesdames, Messieurs,

Charles Sauria a eu pour père un citoyen militaire, le général Sauria, qui prit une part glorieuse au mouvement révolutionnaire de 89.

Celui-ci demeura dans l'armée, juste le temps nécessaire à l'avènement du régime démocratique et industriel que la Révolution française avait pour but de substituer à l'ancien régime théocratique et militaire.

Le concours de son épée fut acquis à la République aussi longtemps que celle-ci en eut besoin pour la défense de son existence et l'acquisition de ses limites territoriales naturelles.

Quand il vit la nation française, emportée par un courant guerrier, se livrer à Bonaparte et le suivre dans ses orgies militaires, il ne voulut point céder à cet entraînement irréfléchi dont il prévoyait toutes les conséquences néfastes pour son pays. Il a été au nombre des personnes qui pensaient avec sagesse que la République devait rester confinée dans son lieu d'origine, prêcher par l'exemple,

et ne pas promener à main armée son drapeau à travers les autres populations de l'Europe, dont l'évolution politique n'était pas assez avancée pour assimiler la doctrine démocratique.

Les conséquences de cette déviation guerrière intempestive ont été d'abord la perte de toutes nos libertés, puis par une réaction terrible de la part des puissances étrangères, la mutilation de notre territoire national, la perte de nos frontières naturelles.

Le général Sauria qui avait prévu toutes ces conséquences funestes rentra à temps dans la vie civile, où il exerça diverses fonctions publiques dans lesquelles il apporta toujours un esprit franchement démocratique.

Charles Sauria avait reçu par la voie du sang le germe des grandes qualités morales et intellectuelles qui firent de son père un homme digne de la vénération de son pays.

Ces germes ne furent point déposés en lieu stérile. Ils rencontrèrent dans la personne du fils un terrain propre à une riche fructification. Charles Sauria s'attacha avec la plus grande persévérance à la culture de ses facultés morales et intellectuelles. Il éprouvait à un très haut degré le besoin de connaître le vrai exclusivement. Dominé par cette impulsion irrésistible, il ne cessa durant toute sa carrière de cultiver toutes les connaissances qui composent notre patrimoine scientifique. Il s'attacha particulièrement à celles qui se rapportent à l'homme considéré sous son triple aspect physique, moral et intellectuel. Il fut avant tout médecin et philosophe. En matière de morale, la rectitude de son entendement le conduisit bien vite à l'adoption de la morale positive démontrable, formulée par le vaste génie d'Auguste Comte.

Son cerveau qui ne pouvait supporter le contact des hypothèses surnaturelles s'ouvrit tout entier aux enseignements si fortifiants et si profondément religieux de la philosophie positive. Celle-ci soustrait le monde aux volontés arbitraires des divinités pour le placer sous le régime des lois naturelles, c'est-à-dire de la science. C'est à elle que nous sommes redevables de la grande synthèse scientifique connue sous le nom de religion de l'Humanité, à laquelle des bases indiscutables assurent un triomphe définitif.

Sauria fut un des premiers et des plus fervents disciples de cette religion finale si savamment élaborée et formulée par Auguste Comte. Elle répondait aux exigences de son esprit cultivé qui ne pouvait accepter que des conceptions susceptibles de vérification. D'un autre côté l'amélioration du sort terrestre du genre humain, vers lequel cette religion fait converger toute l'activité des vivants donnait une satisfaction entière à ses bienveillantes dispositions envers l'Humanité.

En adoptant cette nouvelle doctrine philosophique, il avait réalisé en lui l'unité cérébrale, c'est-à-dire un accord parfait entre le cœur et l'esprit qui entretient la santé de l'âme et consécutivement

celle du corps, par la réaction salutaire que la première exerce sur la seconde. Sauria a vécu quatre-vingt-quatre ans.

Nous avons dit que sa raison totalement affranchie de l'excès de subjectivité qui caractérise la période des temps théologiques était ouverte exclusivement aux notions positives puisées dans l'observation rigoureuse des évènements du monde extérieur. Avec Auguste Comte, il avait reconnu, en dehors de nous, l'existence d'une puissance extérieure objective assez prépondérante pour contenir les divergences personnelles, rallier tous les hommes et fonder l'unité collective.

Cette puissance réside dans l'Humanité elle-même, considérée dans son passé, son présent et son avenir. Elle constitue un nouveau Grand Être approprié aux besoins religieux de ceux qui sont dominés par l'amour du *vrai*.

L'unité individuelle a pour condition essentielle, nous l'avons dit déjà, un état harmonique entre nos sentiments et nos conceptions mentales.

Le fétichisme et le théologisme peuvent suffire aux épanchements d'un noble cœur chez les personnes qui éprouvent de faibles besoins intellectuels. Mais il n'en est pas de même auprès de celles qui sont difficiles dans le choix de leurs croyances et refusent obstinément celles qui n'ont pas un caractère suffisamment scientifique.

Alors intervient la religion de l'Humanité dont la base positive répond à tous les besoins de l'esprit le plus sévère.

En ce cas, l'Humanité, source de tous nos biens, devient l'objet unique de notre adoration et le but de toute notre activité, en vue de son perfectionnement dans le présent et l'avenir.

Telle est la doctrine religieuse qui séduisit Sauria par sa clarté dogmatique et qu'il épousa un des premiers, dès qu'elle fut formulée par Auguste Comte.

Après avoir été le disciple de cet éminent rénovateur, il devint un de ses apôtres les plus dévoués et consacra à la propagation de sa doctrine tout ce qu'il possédait d'activité.

Il prêcha non seulement par la parole, mais encore par l'exemple. Toute sa vie il fut un modèle d'une sage subordination de nos mobiles les moins élevés en dignité à ceux qui le sont davantage. En contenant les tentations pressantes des sentiments égoïstes, il permit à ceux de la bienveillance de parvenir à un degré de perfectionnement difficile à dépasser et même à atteindre.

Charles Sauria ne fut pas rien que philosophe, il fut aussi littérateur. A son entrée dans la vie intellectuelle, il publia le *Jura pittoresque* dont de nombreux exemplaires sont répandus dans les mains de ses amis et ailleurs.

Il fut un des principaux collaborateurs du journal de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny, dont il a été sociétaire, puis président jusqu'à l'extinction de ses forces.

Il a été un agronome distingué connu par de nombreuses publications qui se rapportent à différentes branches de la science agricole.

Il a été inventeur. C'est à lui que revient l'honneur de l'invention des allumettes chimiques.

Après une vie aussi bien remplie, on peut descendre sans crainte dans la tombe et attendre avec confiance le jugement dernier, c'est-à-dire celui de la postérité.

Cher ami, tu viens de perdre la vie objective, mais il te reste la vie subjective, celle que tu as ambitionnée, et que la postérité reconnaissante accorde à tous ceux qui ont bien mérité de leurs semblables.

Tu seras certainement incorporé à l'Humanité, ce grand être que tu as tant aimé et au service duquel tu as mis ton existence.

Adieu, cher ami, tu continueras à vivre par la mémoire dans la postérité, en nous tous et particulièrement en moi-même.

Conformément à ta volonté, tu reposes à côté de ton ami Hadery et la cérémonie funèbre a eu lieu sans appareil théologique.

II. — ORAISON FUNÈBRE
A LA MÉMOIRE DE G.-PAUL MACDONELL

Nous sommes réunis pour adresser nos dernières paroles affectueuses à notre frère et ami G.-P. Macdonell, avant que nous abandonnions son corps aux flammes, suivant son désir et celui de ses proches.

Lui qui dort en paix maintenant en notre présence avait, il y a peu d'années, accompli lui-même cette dernière cérémonie pour le père de sa femme. Et c'est sur son désir formel que nous retournons aujourd'hui à une pratique de l'antiquité, conseillée de nos jours par la science au nom de l'hygiène publique ; c'est pourquoi nous livrons son corps mortel non pas à la terre, mais au feu purifiant ; aussi les cendres indestructibles que le feu laissera doivent être conservées comme une relique sacrée avec les cendres de ceux qui ont existé avant lui. Et c'est aussi par le désir de la veuve, sa femme, que je suis ici comme le porte-paroles de la famille et des amis, pour exprimer notre douleur commune, notre souvenir affectueux au mort et notre humble soumission au décret sans appel de la destinée. Lui que nous abandonnons aux éléments a été enlevé par un

coup imprévu dans la plénitude de sa force et dans ses hautes espérances, laissant ses travaux incomplets, laissant, hélas! seuls au monde une veuve avec un jeune enfant. Nous avons ici dans nos cœurs ces mots de douleur et de résignation qui sont devenus familiers aux croyants de tous les cultes. « Nous nous évanouissons soudainement comme l'herbe : le matin, elle est verte, et élancée, mais le soir elle est par terre, séchée et flétrie (1). » « Apprenons à compter nos jours et ainsi nous appliquerons nos cœurs à la sagesse. L'homme qui est né d'une femme n'a que peu de temps à vivre, et ce temps est plein de misères; il grandit et s'abat comme une fleur, il disparaît comme s'il était une ombre et jamais ne reste au même point : au milieu de la vie, nous sommes près de la mort. » C'était le mystique Oriental (2) qui disait : Et c'était toute la moisson que je récoltais, j'arrivai comme l'eau et je m'en allai comme le vent.

Mais notre ami avait en lui davantage de l'esprit du philosophe ancien, et il disait avec l'empereur romain Marc-Aurèle : « Puisqu'il est possible que tu quittes la vie à chaque instant, règle chacun de tes actes et aussi tes pensées. Exécute chaque acte de ta vie comme s'il devait être le dernier, mets de côté toute indifférence, toute humeur déraisonnable, toute hypocrisie, tout amour-propre. A chaque moment pense avec fermeté comme un homme, fais ce que tu as à faire avec dignité, avec affection, avec hardiesse et avec justice. Si tu travailles pour l'avenir, suivant la raison, sérieusement, laborieusement avec calme, gardant pur ton sens moral, comme si tu étais obligé de quitter ce travail immédiatement, tu seras heureux à condition de ne rien espérer, de ne rien craindre, mais d'être satisfait de ton activité, de suivre la nature et la vérité dans chaque parole ou discours que tu émets. Celui qui vit simplement, modestement, et sans prétention, ne se détourne pas ni à droite ni à gauche du chemin qui conduit à la fin de la vie — à laquelle un homme doit parvenir pur, tranquille, prêt au départ. N'agis pas comme si tu devais vivre dix mille ans; la mort plane sur toi pendant que tu vis et qu'il est en ton pouvoir d'être bon. »

Ce n'est pas par esprit de vain éloge, mais dans une calme confidence de sincérité, en présence des restes sacrés de notre ami, que je dis — tel était son idéal de conduite à travers la vie. Pendant quinze ans j'ai été dans son intimité, et dans sa dernière maladie, seul de ses amis j'entendis ses dernières pensées; et d'aucun homme que j'ai connu on ne peut dire plus justement : qu'il avait écarté

(1) Mots tirés de la Bible et du Service anglais.

(2) Omar Kaygam, poète perse.

toute mauvaise humeur, toute hypocrisie, tout amour-propre; qu'il fit ce qu'il devait faire avec dignité, avec affection, avec hardiesse, avec justice, suivant la raison, laborieusement, avec calme, n'espérant rien, ne craignant rien. Amis et frères? Sa vie fut en vérité simple et modeste et, quand sous mes yeux il laissa pour la dernière fois tomber sa tête sur l'oreiller, il était arrivé à la fin de sa vie, pur, tranquille, et prêt au départ; pendant qu'il le pouvait, il s'efforça d'être bon, utile et sincère.

Quelques mots de l'empereur-philosophe sur son propre père peuvent être appliqués justement à notre ami. « En lui, je remarquai la douceur du caractère et une résolution inébranlable dans les entreprises et pas de vaine gloire dans ces choses que les hommes appellent honneurs, et un amour du travail et une persévérance et un empressement à écouter tous ceux qui avaient quelque chose à proposer pour le bien public ; il montrait en toutes choses de la sobriété, de la fermeté et nulle pensée ou action méprisable. Il n'y eut en lui rien de blessant, d'implacable ni de violent; aussi il vécut et mourut comme un soldat à son poste, attendant le signal qui l'arracha de la vie. »

Nous pouvons maintenant employer sincèrement pour notre ami ces nobles paroles de louange modérée et raisonnée. Et nous pouvons dire avec confiance et humilité, qu'aucun homme ne travailla comme il le fit, sérieusement, laborieusement, avec calme, et qu'aucun n'eut plus profondément dans sa nature l'amour du travail, la douceur du caractère, la résolution inébranlable, la sobriété, la fermeté, et aucune pensée ou action méprisable. Et moi qui l'assistai jusqu'à ses derniers moments, je peux affirmer qu'il mourut comme un soldat à son poste, faisant ce qu'il avait à faire avec dignité, avec affection, avec indépendance, avec justice, pensant avec tendresse à ceux qui étaient autour de lui, s'oubliant lui-même, désireux d'épargner les autres, ne s'épargnant pas, patient, résigné, s'étant efforcé de vivre comme un homme bon et pour faire un ouvrage utile.

Sa vie fut courte mais bien remplie, et dans sa brièveté, son énergie, son habileté et son courage lui ont permis de remplir le temps d'une vie de dur labeur. Dans sa profession d'avocat et de jurisconsulte, en littérature, en politique il travailla sans relâche, et souvent pour une cause et pour un but qu'il jugeait droits et dignes. Il fut mon élève, mon collègue, mon camarade. Et en vérité je peux dire que je n'ai jamais connu un travailleur plus consciencieux, un esprit plus aimable, un homme plus désintéressé et de meilleur cœur. De combien d'hommes peut-on dire ce que je me

sens forcé à prononcer de Georges Macdonell? Il lui était moralement impossible de faire la moindre action indigne ou mauvaise; il lui était mentalement impossible d'accomplir un acte désobligeant ou de parvenir à un but égoïste?

Il est cruel de penser qu'un tel esprit donnant de telles promesses ait été fauché à un âge si prématuré. Nous ne pouvons arracher de nos cœurs notre chagrin personnel de cette perte, ni chercher à étouffer l'angoisse de l'affection humaine. Nous pouvons encore moins prétendre à quelque source conventionnelle de consolation. Le monde autour de nous est rempli d'épouvantables pertes et ruines et nous voyons ici un exemple frappant de puissance brisée dans sa force. Mais nous nous attristons avec résignation et non avec un cœur rebelle. Toutes choses changent et le progrès de la nature humaine n'est possible qu'au milieu d'un changement incessant. L'Humanité ne vit que par la continuelle incorporation de ses serviteurs, comme nous ne vivons que par le continuel renouvellement de notre nature corporelle.

C'est maintenant dans la tristesse et la résignation et nullement dans le désespoir que nous abandonnons au feu purifiant les restes de notre ami; sûrement son devoir a été rempli, sa dette payée, et sa vie très bonne et très digne est encore présente à nos yeux.

Nous savons qu'une vie comme la sienne n'est pas perdue sur la terre, n'est pas enlevée par les vents, comme sa dépouille mortelle est dispersée dans l'air. L'Humanité devient plus grande, plus sage, plus puissante par l'effet de toute vie bonne, pure et cultivée qui ait existé, incorporée dans son sein.

Nous ne nous affligeons point comme ceux qui n'ont pas d'espoir. Nous nous affligeons d'abord en particulier et avec respect sur la fin d'une bonne vie, mais avec l'espoir et la conviction que les fruits spirituels d'une telle vie demeurent parmi nous. Les travaux et les existences du bon et du juste sont transmis de génération en génération.

Ceux qu'il aimait et élevait, qu'il enseignait et guidait, vivent avec nous pour aimer, pour enseigner, pour guider ceux qui viendront. Nos cœurs entretiennent l'amour de ceux qui ont existé, ils sont encore avec nous dans nos actes et dans nos mémoires. Les bêtes périssent et leurs descendants ne les connaissent plus, mais l'homme juste et vaillant ne périt pas lorsque son corps a été placé au repos. Les mots touchants qu'il prononçait retentissent à nos oreilles encore plus tendrement qu'auparavant; la nature pure et désintéressée semble transfigurée dans nos mémoires, comme la nature d'un saint. Sa fermeté mâle et sa volonté courageuse nous

parlent encore avec toute la dignité sacrée des cendres dans leur urne. Aussi c'est avec une solide assurance et dans une foi sublime que nous pouvons dire : « La Mort est engloutie dans la victoire (1). » Ainsi disons à notre frère : « Rejoins le chœur invisible de ces morts immortels qui revivent dans les esprits, mieux que par leur présence. Ainsi rejoindra-t-il le chœur invisible dont l'harmonie est la joie du monde. » (G. Eliot.)

Dans cet esprit, en tout respect et avec ces espérances nous abandonnons son corps aux éléments — les cendres redeviennent des cendres, la terre redevient poussière — avec la ferme confiance que l'homme vertueux, énergique et juste laisse toujours un monde meilleur qu'il ne l'avait trouvé.

F. Harrison.

(Traduction par Jules Certain.)

III. — FRANCIS OTTER

Dire que la mort de Francis Otter a causé un profond chagrin parmi ses nombreux amis, c'est employer le langage ordinaire avec une intention qui ne l'est pas ; car à combien d'hommes de notre temps a-t-il été donné d'être aussi universellement et aussi sincèrement aimés. Une amitié de cinquante années, commencée à Rugby, continuée à Oxford, non interrompue jusqu'à sa mort, m'impose le devoir de consacrer ces quelques mots incomplets à sa mémoire.

Savant et mathématicien, amateur passionné de la meilleure poésie et de la meilleure musique, s'intéressant fortement au progrès dans tous les sens, intellectuel ou social, il n'est pas surprenant qu'il soit devenu un des premiers disciples du grand Maître, dans l'enseignement duquel il trouva tous les aspects de la vie, unis dans un ensemble harmonieux. Avant la mort deComte en 1857, Otter était souscripteur aux fonds institués pour soutenir des professeurs compétents suffisamment préparés, par lesquels Comte cherchait principalement à

(1) Saint Paul.

faire connaître son enseignement aux esprits d'Europe, et pour les conséquences régénératrices qui suivraient tôt ou tard. Quand en 1879 la *Revue occidentale* fut fondée, laquelle sous la direction de M. Laffitte a été si efficace à propager les principes positivistes en France et dans beaucoup d'autres parties de l'Europe, Otter fut parmi ses plus chauds partisans, et il contribua largement aux caisses de Paris et de Newton Hall.

Il hérita un domaine dans le comté de Lincoln et fut un magistrat actif. Il devint pour quelque temps membre du Parlement où il représenta la ville de Louth. Il vota en 1886 pour le premier bill de Home Rule de M. Gladstone. Sa mauvaise santé empêcha sa réélection; autrement dans l'appel au pays qui suivit, son succès paraissait certain. L'union de généreuses sympathies et d'une grande intelligence avec un caractère humoristique bien à lui et qui défie toute classification lui avaient valu une popularité bonne et méritée. Les saillies spirituelles et pleines de bonhomie, dont il accompagnait l'exposé des principes politiques les moins familiers pour mettre ceux-ci à la portée des esprits incultes, faisaient les délices et presque la surprise des amis qui l'accompagnaient dans ses tournées à travers les villages du comté de Lincoln.

Sur son mariage avec une personne digne de lui, sur la grandeur de ses affections privées, je ne peux parler qu'avec la plus respectueuse réserve. Son brillant esprit et son caractère gai pouvaient cacher la profondeur et la sensibilité de sa nature au monde; mais non à ceux qui le connaissaient. Ceux-ci ne l'oublieront jamais. Il continuera à vivre parmi eux comme il a toujours vécu pour les autres.

J.-H. Bridges.

(*Traduction par* Jules Certain.)

IV. — Mme TINAYRE

Discours prononcé par M. A. Keufer, le 18 août 1895, aux obsèques de Mme Tinayre, décédée le 16 août, à Galluis (Seine-et-Oise).

Mesdames, Messieurs,

C'est toujours une mission pénible de prendre la parole devant une tombe entourée de parents accablés par la douleur et d'amis

affligés à la suite de la brutale séparation que la mort accomplit, arrachant aux affections de tous un être aimé, qui a rempli une grande partie — la meilleure — de l'existence de sa famille.

Au nom de la famille positiviste, nous venons adresser un dernier adieu à Mme veuve Tinayre, à cette femme de cœur, dont la vie tout entière a été guidée par les sentiments les plus élevés et les plus désintéressés.

Cette tombe ne doit pas se refermer sans qu'un hommage public soit rendu à la femme si distinguée, qui vient de disparaître. Et l'hommage le plus juste, le plus édifiant qui puisse lui être rendu, c'est de dire quels furent l'activité, le dévouement, la bonté et la vaillance de la femme éminente qui a marqué sa place dans le mouvement philosophique de notre époque et où elle aurait pu jouer un rôle beaucoup plus utile encore si la santé et les forces ne l'avaient trop tôt trahie, juste au moment où son jugement s'était encore agrandi, perfectionné à la lumière de la philosophie positive.

Née à Issoire, dans ce beau pays d'Auvergne, où la population est de race si vigoureuse, Mme Tinayre y acquit une bonne instruction, se familiarisant vite avec toutes les connaissances qui pouvaient être acquises à cette époque et dans ce milieu.

Se sentant quelque prédilection pour l'enseignement, elle fonda une pension sous l'Empire, et, déjà gagnée aux idées libérales, elle eut à subir les tracasseries de ce gouvernement qui finit par supprimer la pension comme un foyer d'enseignement républicain. Ce fut le commencement des soucis matériels, contre lesquels il fallut lutter avec obstination.

Pendant la guerre de 1870, Mme Tinayre fonda le *Réveil des Campagnes*, et répandit par cet organe les idées républicaines. Elle donnait carrière à son activité et prêtait son concours à l'expansion de la République en un moment où elle était contestée.

Mais ce qui caractérisa la vigueur de ses convictions et la nature élevée de ses préoccupations morales, c'est la conduite qu'elle tint en 1871 : au moment où le gouvernement se rendait à Versailles, elle offrit ses services à la Commune pour contribuer à la réorganisation si nécessaire de l'enseignement. Pendant cette période troublée, qui avait cependant suscité de nobles et généreuses aspirations, les fonctions d'inspectrice des écoles lui furent confiées; elle les remplit avec un zèle ardent, sans calculer le danger auquel elle s'exposait à servir un gouvernement insurrectionnel.

La terrible répression qui suivit eut des conséquences horribles pour la famille Tinayre : échappée au massacre par des circonstances, on pourrait dire providentielles, ce fut son mari qui paya le tribut impitoyable exigé par les tribunaux militaires : il fut fusillé à la place de Mme Tinayre.

Grâce à un sauf-conduit qu'elle put se procurer par l'intervention

du gouvernement suisse, Mme Tinayre se réfugia à Genève avec ses cinq enfants.

C'est alors que cette famille fut aux prises avec les plus grosses difficultés : dans un milieu étranger, sans emploi, il fallut à cette courageuse femme toute la vaillance, toute la confiance en son inépuisable initiative dont elle a donné tant de preuves, pour triompher de tous les obstacles et assurer non seulement l'existence, mais l'éducation de tous ses enfants.

C'est en Hongrie que l'amnistie vint trouver la famille Tinayre et mit fin à un exil de sept années, exil cruel pendant lequel la lutte pour la vie fut pénible, remplie d'épreuves, mais qui n'abattit ni le courage ni la foi de la noble femme, et lui valut au contraire de précieuses et de solides sympathies.

Une fois de retour dans sa patrie, ce fut toujours l'enseignement qui absorba son activité ; et sa préoccupation essentielle, constante, était d'aider à la transformation de l'enseignement, de le laïciser sans négliger le côté moral, dont elle appréciait l'importance fondamentale. Elle y contribua par des ouvrages de pédagogie enfantine, améliorant la méthode d'enseignement pour les enfants. Le conseil municipal de Paris en adopta le type pour fonder la *Bibliothèque des petits* dont les livres sont distribués comme prix, fort appréciés par leur caractère instructif et essentiellement moralisateur. C'est à l'hospice des Enfants assistés que Mme Tinayre acheva sa carrière professionnelle où elle avait su faire apprécier sa méthode d'enseignement.

Cette rapide exquisse de la vie de Mme Tinayre ne donne pas une idée complète de sa vie, de son caractère.

Où elle s'est révélée comme une femme peu ordinaire, c'est qu'au milieu des plus grosses tribulations, des plus graves soucis, elle n'a jamais négligé l'éducation de ses enfants, elle a développé chez eux le sentiment social dont elle était elle-même si profondément pénétrée.

D'une bonté exceptionnelle et exquise, d'une bienveillance constante envers tous, que les revers ni les déceptions n'ont pu altérer, Mme Tinayre s'est révélée le type de la femme affectueuse, réalisant cette admirable formule d'Auguste Comte : « On se lasse de penser, on se lasse d'agir, jamais on ne se lasse d'aimer. »

C'est dans l'affection, dans l'amitié, dans la bonté qu'est la source de la vraie sociabilité, du dévouement et du sacrifice pour les autres ; c'est surtout dans la possession de ces qualités que doit se distinguer la femme, et Mme Tinayre possédait au plus haut point ces qualités.

Le rude combat qu'elle eut à soutenir pour élever sa famille aurait pu lui faire maudire notre organisation sociale qui opprime la femme accablée, plus que beaucoup d'hommes, par les charges sociales.

C'est peut-être le spectacle de ces injustices qui rend malheureux le sort de tant de femmes, qui avait décidé Mme Tinayre à faire partie du groupe féministe dont le but est de poursuivre l'émancipation économique, politique et sociale de la femme.

Mais de nouvelles relations qu'elle s'était créées lui avaient permis d'étudier le Positivisme qui asssigne à la femme un noble rôle, bien fait pour donner satisfaction à sa nature délicate et si tendre. Elle en accepta les solutions, s'apercevant bien vite que les améliorations poursuivies par les militantes du mouvement féministe étaient plutôt d'ordre moral que législatif.

Cette modification dans ses idées philosophiques n'altérèrent pas ses amitiés dans le milieu féministe, elle y conserva ses relations; c'est le meilleur témoignage qui puisse être rendu à son caractère bienveillant et à la sincérité de ses convictions.

La plus forte consolation pour sa famille plongée dans le chagrin et le plus bel éloge à rendre à la mémoire de cette digne femme, c'est de citer comme exemple cette vie entièrement consacrée au service des siens, à l'éducation de l'enfance, et à l'amélioration du sort des faibles, sans espoir de récompense dans un autre monde auquel elle ne croyait pas. Elle a réalisé cette grande devise de notre cher Maître, unique source de bonheur et qu'il nous faut hautement proclamer dans notre époque de scepticisme : « Vivre pour autrui, pour la Famille, pour la Patrie et pour l'Humanité. »

Le Propriétaire, Gérant responsable : P. Laffitte.

Versailles. — Imprimerie AUBERT, 6, avenue de Sceaux.

PUBLICATIONS DE L'ÉCOLE POSITIVISTE

En vente aux Bureaux de la *REVUE OCCIDENTALE*

W.-M.-W. CALL. *Translation of the Preliminary Discourse on the Positive Spirit*, Cambridge, 2 s. 6 d. — *Golden Histories*, 1871. — *Reverberations*, 2e édit. 1876.

CERCLE DES PROLÉTAIRES POSITIVISTES DE PARIS. — *Des Caisses de retraite pour les vieux ouvriers :* Réponse au questionnaire dressé par la Commission parlementaire (1880), 0,25. — *Le Positivisme au Congrès ouvrier de Paris* (1881) : Discours prononcés par E. LAPORTE sur l'*Enseignement professionnel;* par I. FINANCE sur les *Sociétés coopératives;* par F. MAGNIN sur la *Représentation des ouvriers au Parlement*, br. 0,50.

Dr CLEMENT. — *Tables analytiques des matières contenues :* 1° *dans les* 21 *premiers volumes de la* REVUE OCCIDENTALE (Mai 1878 à Janvier 1889), 0,30; 2° *dans les* 10 *volumes suivants* (janvier 1889 à janvier 1894), 0,15.

Dr RICHARD CONGREVE. — *The Roman Empire of the West*, London, 1855 (Trübner), 4 s. — *Elizabeth of England*, 1862, 2 s. 6 d. — *India* (J. Chapman), 1 s. Trad. fr , épuisée. — *The new Religion in its attitude towards the old*, 1 s. — *The propagation of the Religion of Humanity*, 1 s. — *Ireland*, 1868, 1 s. — *The Labor question*, 4 d. — *Introduction to the Synthèse Subjective*, translated from the French of A. Comte, 2 s. 6 d.

LOUIS CONS. — *Un Cours d'Histoire de France depuis les origines jusqu'à nos jours*, Paris (Delagrave). — *Biographies d'hommes illustres des temps anciens et modernes*, 1 vol.

W. DE CONSTANT-REBECQ. — *Synthetische overdenkingen*, in den ges, van het Positivisme, Betreffende Wijsbegeerte, zedeeler en Religiet La Haye, 1857. Traduct. fr., 1 vol., 6 fr. — *Appréciation positive du Mysticisme chrétien et spécialement de l'Imitation*, 1 vol., 3 fr.

H.-J.-S. COTTON. — *New India*, Calcutta.

HENRI CROMPTON. — *Letters on social and political subjects*, London, 1870. — *Industrial Conciliation*, 1876, trad. fr., par J. WEILER (Bruxelles). — *Industrial Organisation*, 1 d. — *The Western Révolution*, 3 d.

OSCAR D'ARAUJO. — *Le Fondateur de la République Brésilienne* (BENJAMIN CONSTANT BOTELHO DE MAGALHAÈS). Paris, 1891 (L. Boulanger). — *L'Idée républicaine au Brésil.* 1893 (Perrin). 1 vol. 2 fr. 50.

T.-L. DONKIN AND R. CONGREVE. — Translation of *Appeal to Conservatives* by A. Comte, London (Trübner), 1 vol., 2 s. 6 d.

ANTONIN DUBOST. — *Des Conditions de Gouvernement en France*, Paris, 1 vol. (Alcan), 7 fr. 50 — *Danton et la Politique contemporaine* (Charpentier), 3 fr. 50. — *Danton et les Massacres de Septembre* (Charavay).

Dr PAUL DUBUISSON. — *Des quatre Sens du toucher et en particulier du Sens de la musculation*, br. 1 fr. 50. — *La Crémation*, en collaboration avec le Dr Lacassagne, br., 2 fr.

HENRY EDGER. — *Comte's Positivist Calendar*, New-York, 2 s. 6 d. — *Modern Times, the labour question and the family*. 3 p. — *A series of seven lectures on the Religion of Humanity*. — *The Positive Community : Glimpse of the regenerated future of the human Race*, 5 p. — *A. Comte and the middle Ages*, Presbourg.

HENRI ELLIS. — *What Positivism Means*, London (W. Reeves), 1 d.

ISIDORE FINANCE. — *Des Chambres syndicales ouvrières et des Associations coopératives :* Discours prononcés au Congrès ouvrier de Marseille, 0,15.

F.-G. FLEAY. — *Three Lectures on Education*, London (W. Reeves), 1 s.

DON JOSÉ SEGUNDO FLOREZ. — *Teatro espanol escojido. Colleccion selecta del antiguo teatro espanol*, Paris, 1854 (Garnier), 1 vol., 8 fr.

J.-B. FOUCART. — *La Grève des charbonniers d'Anzin en 1866.* — *Le projet Dufaure et le Droit d'association*, 0,50 c. — *La Toussaint*, ode, 1 fr. — *La Cité nouvelle*, ode, 1 fr.

P. FOUCART. — *Le Centenaire de Voltaire*, 1 fr. — *De la Fonction industrielle des femmes*, 1 fr. — *La Mode et le Salaire*, 0,50 c.

WILLIAM FREY. — *Positivism and Socialism*, 1885. — *On Religion*, 2 d., London.

JAMES GEDDES. — *The Month Gutenberg or Modern Industry*, London.

C.-S. HALE. — *An historical Sketh of religious économy*, relative to the future race.

J. CAREY HALL. — *A general view of Chinese civilization* from the French of P. Laffitte. Yokohama.

FRÉDÉRIC HARRISON. — *Oliver Cromwell*, London, 1889 (Macmillan), 1 vol., 2 s. 6 d. — *The Choice of Books*, 5 s. — *The Industrial Republic* (W. Reeves), 1 d. — *Marriage*, 2 d. — *The Memory of the Dead*, 1 d. — *A New Era*, 1 d. — *Order and Progress :* I. Thoughts on government; II. Studies of political crises, 1875. — *Destination; or Choice of a Profession*, 2 d. — *Moral and Religious Socialism*, 2 d. — *New Years's Address to the Positivists of New-York* 1886, 1 d. — *The Positivist Library*, 6 d. — *The Presentation of Infants*, 1 d. — *The Centenary of the Revolution*, 1 d.

E.-B. HARRISON. — *Service of Man :* Hymns and Pœms, 6 d.

C.-G. HIGGINSON. — *Auguste Comte*, London (W. Reeves), 1 d. — *A More Excellent Way*, 1 d. — *The Moral significance of the Story of Faust*, Manchester (E.W. Allen), 2 d. — *Maxims from Comte's Works*, 1/2 d. — *Syllabus of Lectures : The Sciences, what they are, and how they grew.* 1 d. — *What Therefore Ye Ignorantly Worship*, 1 d.

HENRY DIX HUTTON. — *Comte, the Man and the Founder :* personal recollections to which are added *Portraits, Memorials*, and *Tabular Selections*, London (Reeves et Turner), 6 pence.

JOHN K. INGRAM. — *The present Position and Prospects of political Economy*, Dublin, 1878 (Ponsomby). — *Work and the workman*, 6 d. — *History of political Economy*, 6 s.

INVOCATION A L'HUMANITÉ, chant religieux pour voix de basse, avec accompagnement de piano, paroles et musique, 2 fr.

Dr JABELY. — *Les Solutions sociales du Positivisme*, br. (épuisé).

CH. JEANNOLLE. — *De la Participation des Ouvriers dans les entreprises de travaux publics* (1882). Br., 1 fr.

CH. JUNDZILL. — *La Philosophie positive*, Br. (épuisé).

Dr KAINES. — *The Beauty of Holiness*, London (W. Reeves), 2e édit., 4 d. — *Seven Lectures on the Doctrines of Positivism*, 2 s. 6 d. — *Condorcet's Arithmetic*, Translated. 1 s. 6 d. — *Our Daily Faults and Failings*, 1 d. — *The Nature and Scope of the Positivist Library*, 6 d. — Clairaut's *Elements of Geometry* (Trubner), 4 s. 6 d.

AUGUSTE KEUFER. — *La Découverte de l'Imprimerie*, br.

SAMUEL-A. KUN. — *Le Programme de l'Avenir :* réponse à Mgs. Schlauch, évêque de Szathmar, en Hongrie, br. 1 fr. — A Positivismus Mint Vallasrendszer Comte Agost Munkai Nyoman. Budapest (Révai Leo), 1892, Ara 80 kr. o. é.

E. LAPORTE ET I. FINANCE. — *Du Marchandage et du Travail à la minute* (1879), 0,15.

LASTARRIA. — *La Politica Positiva.* 1877. Chili.

A.-M. DE LOMBRAIL. — *Aperçus généraux sur la Doctrine positiviste*, Paris, 1858 (Capelle), 1 vol., (épuisé).

JOS LONCHAMPT. — *Essai sur la prière*, 3e édit., 0,50 c. — *Principes de mécanique générale*, br.



25 Descartes 107. 18e ANNÉE. — N° 6. 1er Novembre 1895.

EXPOSITION SOMMAIRE

DE LA

MORALE POSITIVE

Par M. Pierre LAFFITTE

INTRODUCTION

Du problème de la morale.

La Révolution française a créé une situation absolument nouvelle dans l'histoire de la moralité.

Le point de vue théologique a été absolument éliminé de la vie publique et réduit à l'ordre purement privé.

Cette opération est caractérisée par ce qu'on a appelé la liberté de conscience. D'après ce principe, l'on peut croire tout ce que l'on veut en ce qui regarde les questions théologiques, Dieu, l'âme et autres semblables.

La société ne se reconnaît pas le droit d'intervenir dans de pareilles convictions. Cela revient à dire qu'en réalité la vie actuelle, dans toutes ses phases, personnelles, domestiques et sociales, en est indépendante et qu'elles sont par conséquent de pures notions individuelles, même lorsqu'elles se manifestent collectivement. Sans doute les théologiens ont protesté, y com-

pris les déistes, contre cette liberté de conscience : on l'a vu notamment pendant la Révolution française, dans la tentative d'installation légale d'un déisme sanguinaire, par Robespierre. Mais le mouvement naturel de la situation occidentale a prévalu ; et, en France, malgré les efforts rétrogrades de Bonaparte, le théologisme est en dehors de l'état légal. Du reste, l'expérience, depuis la Révolution française, a démontré que l'on pouvait se passer absolument de la théologie pour la direction de la vie humaine. Dans l'ordre public, c'est chez des hommes étrangers et même hostiles à toute conception théologique quelconque que se sont montrés les plus sublimes dévouements à la patrie. L'expérience a donc décidé, et tous les raisonnements *a priori* ne pourront rien contre la réalité effective qui se manifeste de toutes parts. On peut même remarquer que la rétrogradation organisée par Bonaparte n'a finalement agi que sur les classes riches, dont le retour au théologisme a été le signe comme la condition de leur décadence politique. La masse humaine s'est de plus en plus émancipée de la direction d'une classe qui montrait ainsi son infériorité mentale par son impuissance à comprendre les conditions les plus élémentaires de notre situation actuelle.

Néanmoins il manque à tout cela une coordination, indispensable pour substituer à l'ancienne systématisation une systématisation positive. Sans doute, en réalité, c'est une morale positive qui dirige la vie humaine ; mais les prétentions théologiques persistent et elles semblent présenter de temps en temps des retours offensifs qui n'ont au fond aucune réalité sérieuse, mais qui peuvent troubler un certain nombre d'esprits insuffisamment équilibrés. Je crois donc qu'il y a une utilité sociale de premier ordre à montrer comment la morale positive s'est substituée à la morale théologique et la remplace effectivement, malgré des prétentions plus lit-

téraires que philosophiques. C'est le travail que je veux effectuer.

Mon but est d'effectuer, par demandes et réponses courtes et précises, une exposition sommaire de la morale humaine embrassant l'ensemble de la vie personnelle, domestique et sociale. Il semble que ce travail fera double emploi avec le catéchisme positiviste d'Auguste Comte, mais il n'en est rien.

L'ouvrage, d'ailleurs si admirable, d'Auguste Comte est une exposition sommaire du Positivisme telle qu'Auguste Comte seul pouvait la faire. Mais cette exposition sommaire n'est pas réduite à des formules simples comme celles que le catholicisme avait fini par construire, surtout à partir du concile de Trente. Peut-être même une pareille exposition n'était-elle pas en rapport avec la situation mentale d'Auguste Comte qui était, au moment où il a rédigé son catéchisme (1853), en pleine période de création et de développement. C'est donc autre chose que je veux faire.

Une telle création est opportune ; le public jugera si j'ai réussi.

Il faut, en premier lieu, combattre une erreur trop accréditée, d'après laquelle la morale pratique émanerait tout entière de la systématisation théorique ; tandis qu'en réalité la systématisation théorique a surgi d'une évolution pratique sur laquelle elle s'est appuyée.

La vie sociale et la vie domestique, quelque élémentaires qu'elles soient, ne peuvent avoir lieu sans l'admission de certaines règles déterminant les rapports des hommes entre eux. Ces règles sont une conséquence de notre nature et de notre situation. Cette observation est frappante quand on la considère dans le cas des devoirs professionnels. Chaque profession repose nécessairement sur une division et un concours de fonctions. L'expérience révèle à mesure ce qui est indispensable

pour cette division et pour ce concours, et alors s'établissent spontanément des règles qui en formulent *à priori* les conditions. Tous les hommes acceptent bientôt de pareilles règles, lesquelles ont un double rôle : d'un côté, elles servent à l'individu de moyen pour se diriger et pour agir sur lui-même afin de s'adapter à la situation qu'elles prescrivent ; d'un autre côté, elles servent à organiser la réaction des autres sur chaque individu. La sanction de ces règles se trouve dans leur accomplissement même ; car cet accomplissement permet et amène la réaction des autres et aussi celle de l'individu sur lui-même. On est frappé, quand on considère l'histoire de l'Humanité, de la facilité avec laquelle l'homme admet des devoirs difficiles et multiples, impliquant l'abandon de la liberté et même de la vie. Cela est frappant dans le cas des devoirs militaires. Ceux même chez qui la notion de patrie est trop souvent faible et confuse acceptent néanmoins envers elle des devoirs précis et difficiles.

A mesure que la société se développe, les relations se multiplient et aussi, par suite, les règles indispensables à l'existence de ces relations.

On peut donc dire qu'avec l'évolution sociale l'homme devient de plus en plus moral, contrairement aux affirmations des doctrines arriérées qui n'ont su embrasser qu'un aspect spécial et limité de la vie humaine. Quant aux théories surannées de nos déistes, qui ne peuvent rien concevoir sans une sanction surnaturelle et hypothétique, elles sont aussi absurdes que déclamatoires. Il suffit pour s'en convaincre de lire Jean-Jacques Rousseau ou Robespierre. Ce misérable rhéteur invoquait la nécessité des récompenses futures au moment même où nos phalanges républicaines émancipées mouraient pour la patrie. N'ayons donc pas peur d'une rétrogradation : s'il y a encore de graves lacunes, elles tiennent surtout

à l'absence de doctrines communes qui ne permet pas l'avénement de formulations généralement acceptées. Ces règles de morale pratique apparaissent surtout, comme je l'ai déjà dit, dans les devoirs professionnels. Néanmoins, considérées avec soin, elles offrent des inconvénients : elles sont trop spéciales et trop incohérantes et, par suite, elles ne sont pas suffisamment communicables. La communication des règles suppose toujours un certain degré de généralité abstraite qui dégage le point de vue commun en dehors des particularités spéciales. Cette nécessité explique combien l'éducation abstraite devient indispensable au point de vue de la morale ; et comment le perfectionnement du cœur se lie d'une manière intime à celui de l'intelligence ; ce qui est incontestable malgré les puériles déclamations de Jean-Jacques Rousseau et de ses imitateurs.

L'avénement de la morale théorique se lie, du reste, au besoin de perfectionnement propre à notre nature.

Ce besoin de perfectionnement a conduit à l'établissement, d'abord confus, puis de plus en plus systématique, de types de perfectionnement moral que l'art et le culte ont ensuite propagés. La construction et le développement de ces types sont surtout caractéristiques chez les Grecs ; on en voit un exemple éclatant dans le type de Pallas, où la chasteté se combine avec le courage et la sagesse ; ce type ne me paraît pas avoir encore été dépassé. Dans les œuvres purement poétiques, on peut citer aussi le type d'Antigone, où s'affirme, peut-être pour la première fois, la lutte entre la morale et la politique ; puisque Antigone repousse et désobéit systématiquement, au nom de la morale, aux prescriptions rigoureuses de la loi. Les poètes grecs offrent de nombreux exemples de pareilles tendances.

Il est certain que l'avénement du régime scientifique permettra enfin de systématiser ces tendances sponta-

nées et donnera l'accroissement extrême à de telles dispositions.

Il faut reconnaître qu'il y a eu pour la morale théorique une évolution, régie par la loi des trois états, et que chacun de ces trois états a apporté sa pierre à cette lente construction; on voit par là combien sont puériles les théories d'après lesquelles on voudrait réduire la morale en une sorte de révélation qui la fixerait à jamais. La morale est progressive sans être arbitraire : le fétichisme, le polythéisme, le monothéisme et même la métaphysique ont apporté chacun leur part dans cette vaste construction de l'Humanité. Il est certain que le fétichisme a développé spontanément l'attachement en assimilant tout ce qui nous entoure au type humain. Cette période de l'évolution humaine, en constituant la famille, a complété cette évolution morale par l'institution des mânes et de la tombe, création caractéristique de l'espèce humaine, puisqu'on ne la trouve réellement chez aucun des animaux supérieurs. Cette institution capitale a fait surgir la notion de *continuité* qui est la vraie caractéristique, plus que celle de solidarité, de tout véritable organisme collectif.

Mais un résultat capital de l'évolution fétichique est la coordination du sentiment spontané de la résignation par la notion capitale de la fatalité que les régimes qui ont succédé n'ont pu suffisamment concilier avec celle de modificabilité, sauf l'action scientifique qui, sous ce rapport, est supérieure à tout ce qui a précédé.

Le polythéisme a surtout contribué à la culture systématique de la vénération par la création de types variés où tous les aspects supérieurs de notre nature se touvent représentés. Les conceptions monothéiques, qui remontent jusqu'à Platon, sont déclamatoires à cet égard. Les imperfections humaines étant le fond même de notre nature, le premier devoir de toute théorie est de les re-

connaître et non point de les maudire; malédiction qui ne les supprime pas. Mais le tableau sommaire de l'évolution de la morale serait singulièrement imparfait si l'on ne reconnaissait l'immense perfectionnement dû à l'évolution militaire; là on a appris des devoirs précis dont la sanction est la mort elle-même, c'est-à-dire le dévouement à son extrême limite.

Tout cela sans doute manque de systématisation, mais chacune des coordinations spéciales est énergique et puissante.

Le rôle du monothéisme dans l'évolution morale a été singulièrement exagéré, surtout par les déclamations chrétiennes contre la prétendue immoralité des régimes précédents. Les chrétiens n'ont pas compris qu'en définitive nos penchants devaient se développer spontanément avant d'être soumis à un règlement. Ils n'ont pas compris davantage que, même dans ce règlement, il fallait faire la part de la spontanéité propre de ces penchants. La personnalité joue un rôle non seulement pour la conservation de l'individu, mais aussi pour son développement. Considérons maintenant la part propre du monothéisme dans le développement des fonctions altruistes du cerveau. Il a agi sur la bonté, cela se conçoit: Dieu est supérieur aux hommes qu'il gouverne et protège, et par conséquent, dans cette protection, c'est la bonté qu'il manifeste. Par conséquent les hommes qui imitent ce Dieu et le prennent pour type exercent eux-mêmes la bonté. Ceci est tellement vrai que le monothéisme, soit chrétien, soit islamiste, a été surtout caractérisé par les institutions de bienfaisance de toute nature pour les malheureux et pour ceux qui souffrent. Il est même résulté de graves inconvénients d'une telle disposition qui, actuellement, présente, il faut le dire, les plus grands dangers. L'on a trop oublié qu'en réalité ce n'est pas Dieu qui produit toutes les choses qui servent

à la satisfaction de nos besoins. Ces choses que la nature nous fournit spontanément exigent toujours une certaine transformation pour pouvoir nous être profondément utiles ; au fond c'est l'Humanité qui pourvoit à nos besoins, et dans cette Humanité ce sont les forts qui accomplissent le travail indispensable, auquel les faibles concourent peu, recevant plus qu'ils ne donnent.

Le christianisme a, sous ce rapport, répandu des idées singulièrement fausses, que la démocratie a soigneusement conservées et dont il faut définitivement nous débarrasser. Cela n'empêche pas de rendre justice aux institutions bienfaisantes que le passé a créées ; l'esprit positif doit soumettre tout cela à une analyse rationnelle dont je viens de donner un premier exemple. Je dois ajouter, pour compléter une telle analyse, qu'un des plus graves inconvénients du développement des institutions charitables a été la formation d'une classe dangereuse et coûteuse, celle des philanthropes, qui, lors même qu'ils sont pleinement sincères, ce qui est rare, contribuent au développement même des maux qu'ils prétendent guérir.

Mais en rendant justice à l'action de la morale à l'état monothéique, il ne faut pas oublier son influence sur le développement de l'orgueil qui se lie à celui de la bonté. Cette liaison, du reste, est vraiment normale et se rattache à cette vue supérieure d'Auguste Comte, qui consiste à montrer comment les fonctions propres de l'altruisme augmentent leur intensité par leur liaison spontanée, et même systématique, aux fonctions égoïstes.

Il ne faut pas croire que, malgré ces inconvénients, la systématisation métaphysique de la morale, due surtout aux spéculations des philosophes grecs, n'ait pas eu d'immenses avantages et n'ait pas joué un très grand rôle comme préparation à la morale positive.

C'est, en effet, à l'esprit métaphysique que sont dues

les tentatives pour créer une morale universelle, c'est-à-dire pour arriver à établir des règles générales indépendantes des particularités propres aux nations, aux classes et aux individus. C'est la métaphysique qui a affermi l'universalité de la morale.

Néanmoins cette période présente de véritables dangers. Il est certain que la morale purement déiste pousse bien vite à une réelle immoralité. La croyance en Dieu, considérée en elle-même, est absolument immorale. Car, comme ce Dieu n'a jamais, en définitive, ni paru ni parlé, ceux qui l'invoquent arrivent bientôt à ne l'invoquer que pour la justification de leurs passions et de leurs intérêts. La notion de Dieu ne peut pas avoir d'efficacité morale sans l'intervention d'un sacerdoce parlant au nom d'une religion révélée; ce sacerdoce pouvant seul limiter les divagations auxquelles conduit nécessairement la conception de Dieu abandonnée au libre sens individuel.

La morale, à l'état métaphysique, a systématisé la notion de conscience. La conscience, telle que la conçoivent les métaphysiciens, consiste en une sorte d'inspiration, dont l'origine est finalement attribuée à Dieu, et d'après laquelle nous sommes avertis de ce qu'il faut faire ou ne pas faire. Il est certain que la conscience ainsi conçue est une pure entité. En réalité, la conscience est une lente création de notre espèce, qui est transmise à chaque individu, et qui lui donne une certaine disposition à faire ou à ne pas faire dans les diverses circonstances où il peut se trouver. Mais cette conscience varie évidemment suivant les circonstances et les situations; il ne reste dans tout cela d'universel que la spontanéité de nos impulsions altruistes qui se retrouve partout, qui est la base de tout, mais qui est insuffisante pour diriger nos actions dans les divers cas particuliers.

Mais le principal mérite de la morale à l'état métaphysique, c'est d'avoir créé ces formules générales dont le rôle n'avait pas été véritablement suffisamment apprécié avant le travail accompli par moi à cet égard. Les formules servent à diriger la réaction morale des autres sur chaque individu; car il y a là un principe commun au nom duquel chacun peut blâmer ou louer, pousser ou retenir. Mais aussi ces formules, par la même raison, servent à diriger l'action de l'individu sur lui-même pour se maintenir, se retenir ou s'exciter.

Mais pendant toute cette évolution fétichique, théologique ou métaphysique, l'esprit positif ou scientifique jouait son rôle. C'est ce qu'il faut étudier. On voit déjà dans Aristote l'admirable tentative de morale positive, corrélative à sa tentative de politique positive. C'est là un immortel chef-d'œuvre que tous les vrais philosophes reliront toujours avec fruit. Auguste Comte y a signalé cette grande et belle observation que chacune de nos aptitudes morales se trouve toujours placée entre un état maximum et un état minimum. Quant aux observations catholiques, on ne peut pas les rapporter à l'état positif proprement dit, parce qu'elles sont toujours coordonnées par une doctrine toujours bien déterminée.

Au XVIIIe siècle, un grand mouvement s'est accompli vers l'état positif, qu'il faut surtout apprécier dans Hnme qui nous en offre, à tous égards, le type le plus éminent. Avec une grande profondeur, Hume a très bien vu qu'il y a dans l'homme des fonctions morales véritablement distinctes, irréductibles les unes aux autres. Il a très bien vu aussi qu'il y a des fonctions, les unes égoïstes et les autres altruistes que l'on ne peut pas faire rentrer les unes dans les autres. Il ne faut voir que des subtilités verbales dans les assertions de ceux qui prétendent qu'après tout c'est toujours de l'égoïsme;

car l'égoïsme par lequel je donne aux autres sera toujours réellement distinct de celui par lequel je leur enlève ce qui leur appartient ou même simplement je me dispense de les faire participer aux biens que je possède. On peut relire de nos jours avec la plus grande utilité et le plus grand intérêt les *Essais moraux* de Hume. Du reste, c'est là une réflexion générale que l'on peut appliquer aux productions des génies supérieurs de l'ordre philosophique, dont la lecture est toujours féconde comme celles des grands poètes, quoique étant moins susceptible que celle-ci d'être renouvelée.

Il faut reconnaître que ces études, quelque profondes qu'elles fussent, restaient insuffisantes sous deux aspects intimement corrélatifs, quoique cela ne paraisse pas au premier abord. En premier lieu, l'analyse des fonctions distinctes n'était soumise à aucune marche régulière ; on les acceptait telles qu'elles se présentaient, sans poser aucun principe distinct de coordination. En second lieu, la nécessité d'un siège distinct pour chacune de ces fonctions n'était pas conçue. Cette double révolution fut accomplie par l'admirable génie de Gall. Il posa ce grand principe qu'il y a des fonctions intellectuelles et morales distinctes les unes des autres et, partant de l'assimilation incontestable de l'homme aux animaux, il établit que l'on peut arriver à les déterminer par l'observation. Il posa ensuite comme principe qu'il n'y a pas de fonctions sans siège ; que, par suite, ces fonctions doivent, elles aussi, avoir un siège, et que leur siège réel est le cerveau. Celui-ci, dès lors, fut conçu, non pas comme un organe, mais bien comme un appareil. Gall chercha, par l'observation de l'homme, et aussi des animaux, à déterminer ces fonctions distinctes du cerveau. Cet admirable travail constitue une des plus grandes révolutions de l'es-

prit humain et mérite d'être relu malgré ses inévitables imperfections.

Telle était la situation lorsqu'Auguste Comte reprit le problème et nous devons maintenant indiquer, en quelques mots, la solution qu'il en a donnée.

La comparaison de l'homme avec les animaux, au point de vue moral, a été, entre les mains de Gall, un procédé très efficace pour déterminer les fonctions morales élémentaires du cerveau, vu la similitude cérébrale de l'homme et de l'animal. Mais, pour les fonctions intellectuelles, il ne pouvait en être ainsi, quoique cette similitude existât encore, les fonctions intellectuelles n'ayant pu recevoir leur véritable développement que par l'action de la lente évolution de notre espèce. Il y a plus, ces fonctions intellectuelles ne peuvent vraiment être appréciées que là où elles se sont manifestées de la manière la plus décisive comme la plus pure, c'est-à-dire dans les grandes constructions intellectuelles, surtout mathématiques. Or, Gall était étranger à une étude approfondie de la mathématique ; d'un autre côté la conception sociologique de l'évolution humaine lui manquait complètement. Pour ces motifs son analyse de l'entendement humain ne pouvait être que superficielle et incohérente, quoique bien supérieure encore à celles des purs métaphysiciens. La théorie de l'entendement humain, pour être réellement accomplie, exigeait la fondation préalable de la sociologie, et, en effet, c'est après la publication de la philosophie positive qu'Auguste Comte a abordé sa théorie positive de la nature humaine, qu'il a condensée dans son tableau cérébral, grâce auquel il a pu enfin réaliser la publication du *Système de politique positive*. Dès lors il a pu concevoir le plan de son système de morale théorique et pratique, que la mort ne lui a pas permis d'exécuter. Les

nécessités de mon action sociale m'ont conduit à le tenter et j'ai, dans la *Revue Occidentale*, publié le résultat de mes travaux. Grâce à des méditations continues sur ce sujet, je crois pouvoir enfin exposer le système de morale positive par demandes et réponses, et c'est ce travail que je vais publier.

La première partie contient la théorie de la destinée humaine, la seconde partie, la morale théorique, et la troisième, la morale pratique.

Pierre LAFFITTE.

LES LOIS DE LA NATURE

C'est une habitude très répandue, même chez ceux qui sont favorables au Positivisme, de dire et de penser que, bien que Comte donne à l'ensemble de son système le nom de philosophie, il ne traite cependant dans aucune partie de ses ouvrages les points qu'on regarde ordinairement comme spécialement distinctifs de la philosophie, c'est-à-dire ces vérités plus générales et plus abstraites qui trouvent également leur application dans toutes les branches de la pensée et qui constituent à la fois la limite et le fondement de notre connaissance. Il y a dans le public l'idée confuse que Comte considérait toutes les questions de ce genre comme appartenant à la région obscure et chimérique de la métaphysique. Et comme dans sa loi des trois états, le second état s'appelle ordinairement l'état métaphysique, transition provisoire et équivoque entre l'état théologique par lequel débute la spéculation et l'état positif auquel elle aboutit — on a cru que l'Ecole positiviste repoussait toute recherche sur le fondement et les limites de la connaissance. De jeunes intelligences d'une grande puissance et d'un bel avenir ont été, j'ai lieu de le croire, souvent détournées d'une étude sérieuse du Positivisme par la croyance qu'il n'était d'aucun secours ni d'aucun encouragement pour les études qui ont cependant absorbé les énergies intellectuelles, non seulement des plus grands penseurs de l'antiquité, et spécialement d'Aristote, mais de presque toutes les intelligences spéculatives de l'Europe moderne, et notamment de ceux que tout le monde regarde comme particulièrement pénétrés de l'esprit positif : Descartes, Hobbes, Locke, Hume, Kant, Mill, Spencer.

Si ceux qui font ces objections avaient étudié avec plus d'attention les écrits de Comte, ils auraient remarqué que la lacune qu'ils déplorent n'existe pas. Il faut toujours se rappeler que Comte mourut prématurément, sans avoir pu accomplir un grand nombre de travaux qu'il projetait. L'œuvre qui absorba la plus grande partie de sa vie fut la création de la science avec laquelle son nom s'identifie plus particulièrement, la science de la Sociologie, et son application aux problèmes les plus urgents de notre époque. Au moment de sa mort, il méditait son traité de la Nature humaine, qui devait être suivi d'un traité sur l'Education, envisagée comme une direction de la vie appropriée à chacune de ses sept périodes, depuis le berceau jusqu'à la tombe. Dans le premier de ces deux ouvrages, dont nous possédons la division en chapitres et le titre de chaque chapitre, il aurait traité d'une manière complète le problème de l'intelligence humaine. En même temps nous connaissons les lignes générales de ce traité et nous savons l'importance que lui attribuait Comte dans son Système d'éducation. Dans le troisième chapitre du quatrième volume de la *Politique positive*, Comte établit les principes universels, au nombre de quinze, sur lesquels repose la doctrine positiviste, et il les résume tous sous le titre de *Philosophie première*. Avant de poser ces principes, il insiste sur leur caractère abstrait. Il nous faut donc dire quelques mots de la question de l'Abstraction.

Chaque objet que nous contemplons n'est qu'une collection d'attributs variés. Une pierre possède une certaine forme, couleur, poids, température, constitution chimique, etc... Comte appelle la distinction entre les objets et leurs attributs une distinction entre des êtres et des événements. Nous pouvons, soit considérer la masse des événements, c'est-à-dire les actions ou les attributs appartenant à un être quelconque, soit nous

arrêter sur quelque événement spécial ou sur des attributs communs à un certain nombre d'êtres distincts. Le premier procédé s'appelle la contemplation concrète, le second la contemplation abstraite. Elles correspondent, d'après Comte, à des fonctions absolument distinctes du cerveau, et, dans le tableau qu'il en a dressé, il a assigné à chacune d'elles des organes distincts. Tout peut se ramener à ceci. Les impressions du monde extérieur reçues par les organes des sens s'accumulent dans le ganglion nerveux situé à la base du cerveau qui est en rapport avec chaque organe des sens. L'organe de la contemplation concrète réunit ces impressions et les combine dans l'image d'un être ou d'un objet particulier, une pierre, un arbre, un chien. Les images ainsi formées sont modifiées par l'organe de la contemplation abstraite. Elles sont décomposées, analysées, et chaque propriété, commune à plusieurs objets, est considérée séparément. Les deux espèces de contemplations se retrouvent à chaque phase du développement humain. On peut d'ailleurs les observer l'une et l'autre chez les animaux. Il est évident que les animaux, comme les enfants, apprennent à distinguer rapidement un être d'un autre. Mais il n'est pas moins certain qu'ils deviennent bientôt capables d'abstraction, c'est-à-dire de distinguer des phénomènes ou des attributs différents communs à des objets variés. Il y a plus d'un siècle déjà que Georges Leroy a fait remarquer qu'un chien que l'on a fait sortir d'un champ de blé, pourvu qu'il soit dressé, évite à l'avenir les champs de blé. Ce chien a construit à sa manière l'idée abstraite du champ de blé. Je ne citerai de ces immortelles *Lettres sur les animaux*, de Leroy, qui sont un magasin de faits relatifs à l'intelligence des animaux, que le passage suivant : « Les animaux, comme nous-mêmes, sont amenés à faire des abstractions. Un chien qui a perdu son maître, court

vers un groupe d'hommes en vertu d'une idée abstraite générale qui représente pour lui les qualités que ces hommes possèdent en commun avec son maître. Il fait alors successivement l'expérience de plusieurs idées moins générales, mais toujours abstraites, de sensation jusqu'à ce qu'il rencontre la sensation particulière qu'il cherche. »

Les remarques qui précèdent nous serviront de préparation pour examiner le sujet de cet article. Qu'entendons-nous lorsque nous parlons d'une Loi de la Nature? En un sens, l'idée est aussi vieille qu'elle est neuve. Il n'y a pas eu d'époque où les hommes n'aient reconnu certaines uniformités et régularités dans le monde où ils vivaient, dans leur esprit et dans l'esprit de ceux qui les entouraient. Longtemps avant l'apparition de l'homme, des organismes placés beaucoup plus bas sur l'échelle animale avaient déjà pu les constater. La succession du jour et de la nuit, de l'été et de l'hiver, les propriétés de l'eau et de l'herbe, l'odeur dégagée par des espèces amies ou hostiles, toutes ces choses et une quantité innombrable d'autres, qui constituaient le milieu où ils vivaient et auquel ils devaient sans cesse adapter leurs actions, étaient implicitement reconnues par eux comme des faits constants. Toute rupture observée dans cette uniformité était une source de surprise et de terreur.

Nous avons pris une telle habitude de regarder le Positivisme comme une nouveauté particulière à ces deux ou trois derniers siècles que nous oublions le sens véritable auquel l'homme a été de tout temps un positiviste. Le cours ordinaire de la vie était une soumission continuelle à des lois que l'on reconnaissait et auxquelles on obéissait instinctivement. Pour lancer une pierre ou un javelot contre son ennemi, l'homme devait ajuster exactement sa force musculaire à un poids, à une distance et à une direction donnés. Pour préparer sa nourriture,

il devait choisir la graine d'une certaine plante avec la confiance qu'elle reproduirait ainsi l'espèce, et la placer ensuite dans des conditions données de terrain, d'humidité et d'exposition. Pour construire une maison, les pierres devaient s'adapter entre elles, conformément aux lois de la géométrie; les murs et les piliers devaient être ajustés de manière à ce qu'il y ait une pression continue de haut en bas. Pour diriger un bateau à l'aide du vent, l'action du vent sur la voile et celle de l'eau sur la quille devaient être réglées selon la loi de l'action et de la réaction égales, et ainsi de suite, pour chacun des arts de la vie. On ne pouvait apprendre aucun art, ni défendre son existence sans obéir constamment à des lois mathématiques, mécaniques, astronomiques, physiologiques. Et ce n'est pas seulement dans les choses extérieures à l'homme que l'on doit tenir compte des uniformités. Les hommes ne tardèrent pas à découvrir qu'il existe des uniformités dans le caractère aussi bien que dans la pierre ou le bois. Un homme brave sera toujours brave et on peut avoir confiance en lui. Un poltron se comportera toujours en poltron et il faut le laisser de côté. L'Humanité n'a pas attendu que la science de la Sociologie naisse pour former des sociétés. Les institutions de la Religion, de la Famille, du Gouvernement, de la Propriété ont surgi des milliers d'années avant que les hommes ne commencent à les observer et à les analyser.

Ce fut lorsque l'homme sortit de la région de la vie pratique, lorsqu'il commença à se former un idéal, à construire des théories sur sa position dans le monde, que naquit le règne de la fiction. Deux classes de faits amenèrent ce résultat : des événements qui étaient extraordinaires et effrayants et d'autres qui étaient inaccessibles à l'action humaine. Lorsque des hommes habitant sur les flancs d'une montagne sentaient le sol

trembler, qu'ils entendaient gronder sous leurs pieds, et qu'ils voyaient des flammes sortir du sommet, c'étaient là des choses qu'il fallait bien expliquer et l'explication la plus simple était de doter la montagne de passions humaines, ce qui permettait alors d'apaiser son courroux par des prières et des sacrifices. De même, lorsque les hommes élevaient leurs regards vers la voûte du ciel qui tournait tous les jours autour d'eux entraînant avec elle des corps brillants dont quelques-uns changeaient de place toutes les semaines d'une manière en apparence capricieuse, l'hypothèse la plus simple était de donner au ciel et aux planètes des sentiments et des volitions humaines. Et c'est ainsi qu'à côté du Positivisme de la vie pratique grandissait le théisme de la vie religieuse qui a dominé à toutes les périodes critiques de la destinée humaine. A mesure que la faculté d'abstraction se développait chez l'homme, le nombre de ses dieux augmentait, jusqu'à ce que, comme on peut le voir dans la religion de l'ancienne Rome, c'est à peine s'il y avait un attribut ou une qualité qui ne fût muni de sa divinité spéciale. C'est ainsi que sont nées dans le monde les religions. Dans toutes les affaires de la vie qui dépassaient le niveau vulgaire et terne de la satisfaction des besoins journaliers, à tous les moments de danger et de perplexité, à tous les croisements de routes, dans toutes les luttes du devoir et de la passion, ces puissances supérieures donnaient des signes de leur intervention.

Telle était la condition mentale de la Grèce, lorsque Thalès, Pythagore et un petit nombre d'autres introduisirent dans le monde la nouvelle et capitale conception des Lois abstraites de la Nature. Essayons de définir cette conception d'une manière plus précise. Une loi de la nature peut se définir : le mode suivant lequel les variations d'un phénomène ou d'un événement sont

gouvernées par les variations d'un autre. En langage mathématique, une loi est une équation. Ainsi lorsque deux quantités variables, x et y, sont reliées entre elles par une équation, si nous faisons varier x d'une manière quelconque il en résultera certaines variations de y. En langage mathématique, on dit que y est fonction de x et l'équation prend la forme de $y = fx$. C'est là une représentation parfaite de ce que nous appelons une Loi de la Nature. Prenons maintenant comme exemple la relation entre le rayon d'un cercle et la circonférence. Quelle que soit la longueur que nous donnions au rayon, la circonférence sera toujours égale à cette longueur multipliée par deux fois une quantité connue, π. De même, les espaces parcourus par des corps qui tombent dans le vide varient comme les carrés des temps, $s = gt^2$: g, étant l'espace parcouru dans l'unité de temps, quantité que l'expérience doit déterminer et qui varie suivant les différents points de la surface de la terre.

Il y a une autre manière de définir une loi de la nature. Nous pouvons dire qu'elle est la découverte de la constance au milieu du changement. Prenons pour exemple la loi de Thalès : la somme des angles d'un triangle est égale à deux angles droits. Les variations dans les triangles sont infinies, la somme de leurs angles est constante. Cette seconde forme peut, dans les cas simples, se ramener à la première. Ainsi, nous pouvons dire qu'un angle quelconque d'un triangle est égal à la différence entre les deux autres angles et deux angles droits. Mais cette réduction n'est ni toujours ni même souvent possible dans la pratique. Les deux points importants dont il faut se rappeler sont : 1° que les lois se rapportent aux phénomènes, ou, selon l'expression de Comte, aux évènements, et non pas, en première ligne, aux êtres. Un être ou objet est beaucoup trop compliqué, il est le point de rencontre d'attributs ou d'événements trop

nombreux pour constituer le sujet direct d'une étude scientifique. Chaque attribut doit être considéré séparément. Le second point à retenir, c'est que chaque phénomène peut dépendre, et dépend habituellement, non pas d'un seul, mais de plusieurs autres. Dans ce cas, on doit supposer que tous, à l'exception d'un seul, sont constants, et résoudre l'équation, c'est-à-dire trouver la loi, pour chacun d'eux successivement. On en peut trouver un exemple frappant, ainsi que M. Laffitte l'a fait remarquer dans son admirable discussion du sujet, dans la manière dont Cabanis a traité de la relation entre le moral et le physique de l'homme. Les idées morales sont influencées d'une manière simultanée par l'âge, le climat, le sexe, le tempérament, la maladie, la manière de vivre. Un examen simultané produirait une inextricable confusion et serait absolument stérile comme résultat. Il faut donc examiner chacune de ces variables séparément, tout en supposant que les autres restent constantes.

La leçon qu'il faut tirer de tout ce qui précède est double : c'est d'abord l'extrême importance de la découverte des lois de la nature et c'est ensuite son extrême insuffisance. Nous avons vu que pour trouver une loi de la nature il faut abandonner le terrain de la réalité, la région des choses concrètes et découvrir des relations entre des abstractions. Fortifiés par la découverte de ces relations, il nous faut alors revenir dans le domaine de la réalité concrète, avec toutes ses complexités infinies. Ici, il faut quelque chose de plus que la science. Il faut l'art de la vie. « *Pour compléter les lois, il faut les volontés.* » D[r] BRIDGES.

(*Traduit de la* « **Positivist Review** » du 15 Gutenberg 107, par L. Baraduc).

BULLETIN D'ANGLETERRE

I. — LE NOUVEAU PARLEMENT

L'avertissement placé en tête de la « *Positivist Review* », dès son apparition, fait connaître qu'elle ne s'identifie avec aucun parti politique, et que chacun de ses rédacteurs n'est responsable que de ce qu'il signe. C'est sous cette réserve que je voudrais dire un mot de la situation politique, en ne parlant que pour mon compte personnel et en laissant de côté toute question de parti.

Ce n'est pas que je conteste un seul moment l'axiome que le système des partis est essentiel au fonctionnement de notre gouvernement parlementaire. Quels que soient les vices du système, la résolution que pourrait prendre chaque électeur, dans l'indépendance de son jugement, de voter pour un homme ou pour une mesure politique, finirait par produire une anarchie sans but et sans caractère pratique. Pour faire produire un résultat utile à notre machine parlementaire actuelle, les hommes doivent, d'une manière générale, soutenir un parti politique quelconque, voter pour ses chefs reconnus et pour les mesures qu'ils recommandent, et ne jamais abandonner ce parti que sous la pression de motifs extrêmes et d'une manière finale et décisive, comme l'ont fait les Libéraux Unionistes actuellement au pouvoir. C'est fort bien de parler d'une conception indépendante des choses, mais, sous notre constitution parlementaire actuelle, rien de bon ne pourrait être accompli, absolument rien même ne pourrait être achevé, si des citoyens pratique n'agissaient pas ensemble comme des groupes organisés, et finalement comme de grands groupes fortement unis. Si j'avais pu voter aux dernières élections, j'aurais voté avec le parti libéral et pour les représentants de ce parti. Il m'est arrivé que, tout en ayant le droit de vote dans quatre circonscriptions, deux métropolitaines et deux pro-

vinciales, dans aucune des quatre l'élection n'a été contestée et je n'ai pu jeter un seul vote dans la mêlée. C'est là, soit dit en passant, un incident assez significatif en lui-même que, prenant un intérêt très sérieux à la politique et pourvu de quatre capacités électorales, j'ai dû rester en dehors et voir nos adversaires parcourir librement la carrière.

Mais, lorsque j'écris dans cette Revue, m'adressant personnellement à l'opinion sans rechercher des votes, m'occupant des idées et non des programmes et essayant de développer les principes généraux de la Sociologie Positive, je me sens entièrement libre d'ignorer mon parti et d'exprimer en toute franchise mes pensées personnelles. Une opinion politique ne peut se former que par l'examen et la comparaison d'un certain nombre d'idées séparées; les mesures politiques et les lois ne peuvent être traduites en actes que par des masses organisées agissant ensemble *en bloc,* sous une discipline stricte et avec un plan de campagne unique. La Sociologie Positive n'a évidemment rien à faire avec la question de parti, et ce serait une perversion absurde que de la représenter comme pouvant statuer sur les prétentions de lord Salisbury ou de lord Rosebery, des conservateurs ou des radicaux. Elle ne peut que nous suggérer de grands principes généraux, un idéal social et politique; l'application de cet idéal aux hommes, aux mesures, aux partis, suivant les temps et les occasions, doit être laissée au bon sens pratique du « citoyen actif » sous sa seule responsabilité. C'est un sujet que j'ai traité tout au long dans le troisième numéro de cette Revue, en mars 1893, et je n'ai pas besoin d'y revenir.

Personnellement, je n'ai pas été surpris du résultat des élections, bien que personne, je crois, ne s'attendît à ce que la déroute libérale fût aussi dramatique. Dès le commencement de 1893, lorsque le programme de M. Gladstone était sous les yeux du pays, il était évident que, ni dans le parti, ni dans le pays, il y avait assez de vapeur dans la machine pour faire réussir cette grande mesure du « Home Rule », telle qu'elle avait été présentée pour la première fois en 1886. Et lorsque, dans le courant de l'automne 1893, le Gouvernement Libéral se soumit sans résistance à l'échec qui lui fut infligé par la Chambre des Lords, prétendant représenter le pays, ou, en tous cas, l'Angleterre (soumission due évidemment à ce que les avis étaient partagés au sein du Cabinet et dans le parti) il fut assez clair, non seulement que le Home Rule (au sens de 1886) était indéfiniment ajourné, mais que le parti libéral lui-même avait perdu toute sa cohésion

et toute sa force organique. Le parti libéral avait cessé d'être un parti. L'adoption du programme de Newcastle et la conférence de Leeds montraient qu'il n'était plus un parti solide, ayant une politique, mais une réunion de groupes politiques alliés, ayant des chefs distincts de leur choix, des Bills d'intérêt local de leur choix et des projets de réforme qui étaient tout à fait distincts et difficilement compatibles les uns avec les autres. Le grand Parti Libéral était devenu une simple salle de virements pour de nombreuses sections, chacune pleine d'ardeur pour son propre plan de réforme radicale. C'est exactement la situation de la Chambre française qui produit finalement un mouvement de bascule désespérant. La masse compacte des électeurs conservateurs (qui forment toujours en Angleterre les trois bons cinquièmes de l'ensemble) comprit tout cela et asséna à cette combinaison lâche de groupes hétérogènes un coup écrasant.

Il est peu utile de rechercher comment tout cela arriva ou quelles furent les erreurs commises. A mon avis, rien n'aurait pu assurer le triomphe des libéraux — pour la simple raison que les libéraux étaient loin d'être d'accord, et qu'en Angleterre une forte majorité était opposée à plusieurs des articles d'intérêt local de leur programme composite. La tentative d'entraîner l'Angleterre, avec son fort et opiniâtre instinct de conservatisme, si profondément ancré jusqu'aux racines de la société, ne pouvait réussir qu'avec une cause unique et irrésistible et un chef éminent en qui on eût toute confiance. Un parti n'est pas un lien d'échange, où l'on peut marchander soixante-quinze « Home Rules » contre vingt-huit « Welsh Churches (1) » et établir la compensation par plusieurs douzaines de « Teetotallers (2) ». On peut établir ainsi une balance exacte par un trafic judicieux des parts et des obligations, on ne peut pas constituer un parti fort.

Lorsque M. Gladstone forma son gouvernement, au mois d'août 1892, je me hasardai à suggérer que la simple question du « Home Rule », unie au droit pour la Chambre des Lords de rejeter un Bill voté par les communes après une élection *ad hoc*, devrait être promptement et directement mise sous les yeux du pays, même avant la fin de l'année 1892, et que toutes les autres questions quelles qu'elles soient devraient être ajournées, jusqu'à ce que cette grande question ait été réglée. Rien n'assurait le succès d'une telle politique. C'était une politique de vaincre ou

(1) Le désétablissement de l'Eglise dans le pays de Galles.

(2) Les partisans de la tempérance obligatoire.

mourir. Mais si M. Gladstone s'y était jeté lui-même, dans l'automne de 1892, alors que l'on était encore dans toute la chaleur des élections, la chance aurait pu le favoriser. Je soutins alors, et je soutiens encore maintenant, que tout autre politique émietterait et dissoudrait le parti libéral.

Puisqu'un appel au pays était inévitable, l'objet important était de formuler une politique simple et de s'y attacher comme à un but unique. Il n'appartient pas à un simple spectateur de dogmatiser sur les mesures, les moments et les occasions. Mais, à mon humble avis, la *Réforme* — et non l'*Abolition* — de la Chambre Haute était la seule politique qui aurait pu exciter le pays et maintenir l'union dans le parti. Dans ce but, d'ailleurs, il était essentiel qu'un plan bien défini de réforme fût officiellement présenté et que toute la discipline du parti s'efforçât d'en faire l'unique et bien évidente politique de tous les libéraux. Il n'est que trop certain maintenant que, même dans le sein du Cabinet et dans tout le parti, les opinions étaient divisées et que la question, dans son ensemble, était à dessein laissée en l'air comme une question ouverte. Le parti n'a recueilli ainsi que la désaffection et son appel ne lui a gagné aucun nouvel adhérent. Mais, si la réforme de la Chambre haute avait été présentée par M. Gladstone, comme il avait lui-même présenté au pays sa réforme de l'Eglise d'Irlande, elle aurait pu être — sinon une politique capable de triompher aux élections de 1895 — du moins une politique capable de maintenir l'union dans le parti libéral, de lui donner des motifs raisonnables d'espoir et un résultat déterminé à poursuivre.

De tous nos hommes dirigeants, lord Rosebery paraît seul avoir compris ce dilemme. Il eut, à mon avis, incontestablement raison d'en faire son idée directrice dès le début et d'essayer d'en faire la principale question autour de laquelle devaient tourner les élections de 1895. Malheureusement, il ne put pas persuader à ses collègues et à son parti de le suivre. Il devint dès lors évident, longtemps avant la dissolution, que, dans le Cabinet lui-même, les avis étaient partagés non seulement sur le grand problème d'une Chambre haute, mais encore sur le point de savoir si l'on devait faire de la Chambre des Lords la question principale des élections. A partir de ce moment, il n'y avait plus aucun espoir de succès et rien peut-être n'aurait pu éviter une déroute désastreuse. La conduite qui fut finalement adoptée comme une sorte de compromis, sur le plan du « passe-moi la rhubarbe, je te passerai le séné », était la pire de toutes, et en énonçant naïve-

ment le système de « combler le gobelet des lords » (1), on finit par dégoûter et indisposer les esprits moyens.

Non seulement toute politique définie fut abandonnée, mais aussi l'ensemble des réclamations impopulaires qu'on appelait alors un « programme » contenait quelques mesures absolument contraires à tous les principes de la politique rationnelle. Dans le quatrième numéro de cette Revue, en avril 1893, j'ai attaqué très énergiquement le fanatisme du « Veto local (2) » comme une forme perfide de tyrannie spirituelle, comme une tentative pour substituer la loi à l'enseignement moral et spirituel. J'ai toujours été opposé à une législation imparfaite contre l'alcool, et si j'avais été électeur à Derby, j'avoue que ma fidélité au parti aurait subi une cruelle épreuve. Personne ne peut être plus opposé que moi à toute espèce d'Etablissement ou de Budget ecclésiastiques, mais j'avoue que la tactique des représentants du pays de Galles fit tout ce qu'il fallait pour dépouiller le Bill de son caractère national et le transformer en une mesure sectaire, locale et vindicative. Le désétablissement de l'Eglise d'Ecosse fut ouvertement présenté comme une question de parti qui devait être laissée à la décision des comités électoraux. De même encore, le mouvement en faveur des Huit Heures obligatoires et tous les bills à tendance socialiste destinés à donner force de loi à des choses qui ne pouvaient être réglées que d'un commun accord sont contraires à tous les principes fondamentaux d'une sage législation.

Il y a pour les positivistes un principe supérieur et plus sacré que tous les programmes de parti, c'est le devoir d'empêcher la loi d'empiéter sur le domaine de la morale et de la religion. Envisagées de la manière la plus large possible, les dernières élections ont donné le spectacle d'un soulèvement de l'Angleterre conservatrice contre les groupes d'ardents qui demandaient à grands cris qu'on rendît les hommes sobres, chastes, pieux, instruits, heureux ou justes, par des pénalités légales, avant que la masse de leurs semblables ait appris à aimer la sobriété, la chasteté, la piété, le bien-être, l'éducation ou la justice, d'après des

(1) La phrase anglaise « Fill up the cap » est presque intraduisible « remplir la coupe » était une politique recommandée par certains organes libéraux et qui consistait à présenter sans cesse aux Lords des Bills qu'ils auraient tous rejetés, comblant ainsi, comme dit le prophète Jérémie, la coupe de leurs iniquités ! F. H.

(2) Le *Veto local* était un Bill qui donnait le droit à la majorité de chaque paroisse d'interdire la vente de l'alcool.

raisons morales. Les mobiles de ces réformateurs étaient excellents, comme sans aucun doute aussi ceux de Calvin et de Torquemada, mais leurs méthodes sont celles des tyrans et des persécuteurs. La sobriété obligatoire, la limitation obligatoire des heures de travail, l'éducation obligatoire, la pudeur obligatoire, sont des énormités politiques et des faiblesses morales. Les positivistes sont opposés à l'excès de législation dans tous les cas et ne peuvent donner leur appui, uniquement pour des raisons de parti, à la décision d'une vraie question morale. Forcer les Anglais à accorder un Parlement à l'Irlande tout en les encourageant à annexer l'Egypte et l'Ouganda était une ruse politique évidente, ce n'était pas une cause sacrée d'obligation nationale.

Le pays maintenant s'est proclamé conservateur et la leçon qui en découle, c'est qu'il faudra s'abstenir désormais de présenter ensemble une série de réformes sans rapport entre elles, ou d'imposer des réformes morales, avant que l'opinion n'y ait été préparée. Les Libéraux doivent écouter les hommes d'Etat, non les agents électoraux et les conférenciers. Les Anglais sont, somme toute, résolument opposés à tout ce qui est nouveau, et lorsqu'ils acceptent de grands changements, ce n'est qu'après des montages de débats et des batailles homériques dans chaque ville et village et qu'il y a une grosse majorité prépondérante, évidente pour tout le monde. Il faut instruire l'Angleterre que lord Rosebery a nommée si justement l' « associé principal » et faire son éducation complète avant de parler de Bills. En attendant, le nouveau gouvernement et le parti victorieux ont devant eux une belle occasion. Avec leur prestige et leur écrasante majorité, les occasions ne leur manqueront pas de s'occuper utilement de nombreuses questions sociales à l'intérieur, peut-être d'une manière indirecte plutôt que directe, et autant par l'action administrative que par la voie législative. Ils peuvent faire beaucoup pour remédier aux légitimes réclamations des Irlandais, même sans établir un nouveau Parlement à Dublin. Par-dessus tout, ils ont une des plus rares occasions qui aient été données dans l'histoire à un parti et à une classe et ils doivent en profiter pour réformer la Chambre des Lords et constituer une Seconde Chambre véritable et puissante. Dans son propre parti et même en dehors, tous les hommes politiques sages et réfléchis conjurent lord Salisbury de profiter de la prodigieuse occasion qui a été mise dans ses mains.

Telle est la voie qui s'ouvre devant le Gouvernement Conservateur, depuis sa mémorable victoire. Il a en face de lui un grand

danger qui peut le mettre en péril, lui et ses adversaires, ainsi que toutes nos espérances et tous nos efforts. Ce danger, c'est la possibilité d'une terrible guerre étrangère, surgissant (peut-être d'une manière tout à fait accidentelle) de l'un de ces nombreux problèmes non encore résolus qui assiègent l'Empire Britannique.

Frédéric HARRISON.

(Traduit de la « **Positivist Review** » du 15 Gutenberg 107, par L. Baraduc).

II. — CONFÉRENCE DU Dr KAINES

LA MORALE DE LA LECTURE

Traduit de la « *Islington Gazette* » du 22 mars 1894, par A. RICHER.)

A la dernière réunion de « l'Association progressiste » le Dr J. Kaines a fait une conférence sur « La morale de la Lecture », dont nous extrayons les passages suivants :

Je m'imagine certaines personnes disant : « Que vient faire la morale avec la lecture ou la lecture avec la morale ? » Assurément, nous pouvons lire sans aucun but moral. La lecture est une fonction intellectuelle séparée de toute tendance à l'éthique. Nos lectures répondent cependant à des habitudes morales aussi bien que mentales. Nous ne saurions nous dégager de la responsabilité morale encourue par le fait de nos lectures, quelle que soit leur qualité ou leur quantité. Nous obéissons en lisant à un penchant qui est pour le bien ou pour le mal. Si nous lisons d'une manière inconsciente et sans but spécial, la lecture elle-même constitue un but, lequel se montre bientôt agréable ou ennuyeux. L'appétit vient en mangeant, que la nourriture soit bonne ou mauvaise : de même pour la lecture. C'est un acte très complexe qui n'est pas seulement intellectuel mais qui se complique de visées morales, lesquelles, bien que peu apparentes, n'en existent pas moins. Pourquoi lisons-nous, si ce n'est pour entretenir et augmenter notre savoir, en d'autres termes : pour édifier ? L'édification est une double fonction : morale et mentale. Ou nous nous perfectionnons en tant qu'êtres intellectuels et moraux, ou nous nous amoindrissons. Il n'y a pas de milieu : nous éclairons notre esprit ou réchauffons

notre cœur par ce que nous lisons, ou nous corrompons l'un et l'autre. Il faut donc reconnaître l'importance capitale du choix de nos lectures. Sir Peter Laly disait qu'il ne regardait jamais une mauvaise peinture, de peur que son crayon ne s'en ressentît. C'était là une précaution bien bizarre de la part du peintre des beautés effrontément nues qui ornaient la cour de Charles II, si morale et si décente, beautés dont le souvenir évoque celui de Rabelais. Ce grand sceptique avait en effet une « beauté » qui n'avait rien devant ni derrière, avec des manches de la même étoffe.

Ceux d'entre nous qui se préoccupent sérieusement de la portée morale de leurs actes doivent soigneusement veiller à ce que la lecture soit un exercice non seulement nutritif et sain, mais encore capable de les rendre plus virils et plus nobles, s'il est possible, plus tendres de cœur, plus sages et de rapports plus sympathiques. On ne lit pas pour lire. On n'est pas en ce monde pour méditer, mais pour agir; aussi nos lectures doivent-elles avoir une influence directe sur notre conduite comme citoyens, maris, pères, frères et ouvriers. Il en est de même pour la femme. « Il faut penser pour agir », dit Aristote ; une expérience de 2,500 ans confirme cet aphorisme. Le but de la lecture est de corriger, de perfectionner et de dresser ce bel organisme qui s'appelle l'homme ou la femme, chez lesquels la pensée prédominante et le principe suprême sont l'altruisme : « Vivre pour autrui ! » La lecture n'est pas un simple devoir, pas plus qu'elle n'est un simple plaisir. Plus le devoir sera le guide dans le choix des livres, plus sera grand le plaisir en les lisant, et par là même, augmenté notre pouvoir de faire plaisir à autrui. En matière de lecture, l'intellect doit être le serviteur du cœur et non son esclave, comme en toute autre chose. Quelques personnes accordent un trop grand rôle à l'intelligence chez l'homme, tandis que d'autres ne voient que le cœur et négligent l'intelligence. Voilà deux cas où l'extrême mène à l'erreur, chez des gens cultivés seulement dans certaines parties. L'activité humaine devrait être le fait d'un cerveau bien équilibré et d'un cœur non flétri par la rudesse des semblables. De telles sources sortirait la plus belle et la plus divine espèce d'activité. La culture de ces deux organes devrait viser à développer dans chacun d'eux les meilleures aspirations sociales. Je dis « sociales », car j'ai une crainte solidement établie des instincts individualistes inhérents à l'homme. La culture de l'individualité n'a que trop produit jusqu'ici de résultats désastreux. L'individualisme a fait son temps et le règne de l'Humanité est à son aurore. Nous ne pourrons jamais venir en trop grand nombre nous ranger sous l'égide des sentiments naturels sociaux. Il nous faut une force sociale pour nous maintenir dans l'état normal; beaucoup même en ont besoin pour ne pas être immoraux. Il faut que l'opinion publique soit éclairée et moralisée, qu'elle se confie à un savoir varié et profond, assis sur la persua-

sion morale. Maintenant, on doit remarquer que la science ne doit pas être cherchée seulement dans les livres ; autrement, l'Humanité aurait été en péril. L'homme était sur la terre bien des milliers d'années avant qu'on n'écrivit des livres et ne pouvait disposer que de la science orale et de ce savoir empirique très borné qu'il concluait de ses propres épreuves. Certains livres, parmi les plus antiques, sont des trésors de sagesse que les jeunes trouvent délicieux et que les vieux regardent comme une source de consolations réconfortantes. Rappelons en passant les poètes éternels : Homère, Eschyle, Dante, Shakespeare, Milton, les auteurs des Bibles de l'Homme, grands travaux synthétiques qui le font sortir de toutes les sciences spéciales mentales et morales pour le rappeler à ce savoir plus étendu qui lui apprend à se connaître lui-même et à connaître aussi sa place dans la longue succession des générations dont l'ensemble constitue le passé, le présent et l'avenir de l'Humanité. Il paraît nécessaire, à notre époque, de remettre en évidence le principal objet de la lecture : l'édification. La lecture est à l'esprit ce que la nourriture est au corps, un réparateur des pertes éprouvées. Mais l'édification est de deux sortes, celle qui nourrit et celle qui rebâtit ; deux fonctions spirituelles. Nos lectures répondent-elles à l'une de ces deux fins ? C'est un fait connu que la lecture est une pure affaire de hasard et que l'on fait plus attention à ce qu'on mange et à ce qu'on boit qu'à ce qu'on lit. On prend surtout un livre parce qu'on a l'esprit inoccupé et que l'on préfère le désœuvrement imprimé des autres au sien propre. En général, on a l'air de craindre de se trouver en compagnie de soi-même. Cette recherche d'une simple diversion — mot qui ne doit être en aucune façon confondu avec amusement ou récréation — a été mise à profit par les frivoles auteurs d'une frivole époque qui, vraisemblablement, s'enrichissent du vide intellectuel de leurs lecteurs. Le soi-disant esprit du lecteur est affaibli par le manque d'exercice et souffre de l'anémie spirituelle au milieu d'un débordement de littérature. Il n'en est pas de même pour le véritable lecteur qui s'assimile ce que poètes, historiens, savants, philosophes, exposent devant lui. Il comprend le sens de ces mots : « L'homme est une chose bien vile, s'il n'est capable de s'élever au-dessus de lui-même ». Quand Coleridge entendait dire que certaines personnes avaient lu quelque chose, il affirmait que cela lui rappelait une certaine réclame : « La mouche Liseuse » ou encore : « Des cochons savants ». La généralité des liseurs ignore l'art de lire, et ce que certaines personnes appellent leur savoir n'est le plus souvent qu'un riche tissu d'ignorances. Il fut un temps — et pas bien éloigné — où l'on ne lisait que peu de livres, mais on les lisait entièrement et on les connaissait bien. Même l'homme qui ne connaît qu'un livre ne doit pas être dédaigné, s'il connaît bien ce livre et si l'auteur est Homère, Milton, Shakespeare ou Dante, ou si c'est la Bible. Un tel

homme peut devenir très désagréable en raison de sa restriction mais ne fait pas horreur par son vide, comme le Brooke de l'étude, dont M. Poyser se plaignait, parce que, se pliant à tous les moules, il ne gardait jamais de forme. L'homme ne peut toujours être sage et il lui faut des récréations, mais nous devons toujours user de diversions qui soient dignes de serviteurs de l'Humanité. Rien ne tend plus à faire détester la science que de lire à tort et à travers. Une telle façon de faire détruit ou déprave l'appétit intellectuel pour une saine nourriture. Introduire quelqu'un dans une bibliothèque et l'y laisser fouiller à plaisir est magnifique, mais ce n'est point là de la lecture. Thomas de Quincey dit que l'un des chagrins de la vie est qu'on soit obligé de lire des milliers de volumes pour arriver à trouver que cela était inutile. Le génie et la science de de Quincey lui permettent de parler ainsi. Comte a écrit : « Les vivants sont de plus en plus gouvernés par les morts. C'est là une vérité que l'on devrait trouver dans nos meilleurs traités d'éducation. Nous apprenons nos mathématiques, notre astronomie, physique, chimie, biologie et même notre morale, en vérité, par les enseignements des morts. Nos lois, nos gouvernements, nos institutions religieuses, conventions sociales, langages, grandes entreprises, nous ont été légués par les morts. De même pour les beaux-arts. Southey était pénétré des mêmes sentiments que Comte et les exprimait en des stances d'une immortelle beauté :

Mes jours parmi les morts sont finis,
Tout autour de moi j'aperçois,
Partout où se posent mes regards,
Les puissants esprits des ancêtres :
Amis toujours fidèles avec qui
Je puis causer nuit et jour.

Avec eux je trouve mon bonheur délicieux
Et mes peines sont soulagées ;
Pendant que je songe
A tout ce que je leur dois,
Bien souvent mes joues se couvrent
De larmes de profonde gratitude.

Mes pensées volent vers eux ;
Avec eux je revis les années passées,
J'admire leur courage, condamne leurs fautes,
Partage leurs chagrins et leurs craintes,
Et trouve dans leurs sobres leçons
Des enseignements pour mon humble esprit.

Mes espérances sont avec eux
En attendant que je les rejoigne ;

Et avec eux je marcherai
Pendant toute l'éternité,
Laissant, je l'espère, ici, un nom
Qui ne tombera pas en poussière.

L'étudiant qui aura le plus profondément fouillé les plus antiques sources de la science — toujours les meilleures — devra faire preuve de discernement pour les nouveaux livres offerts à son choix. S'il a lu beaucoup et de tout, il devra en considérer la plus grande partie comme de simples reproductions de ce qui a été déjà dit en mieux ; quelques-uns, comme d'inutiles spéculations sur des problèmes insolubles, suscitant des discussions dans le simple but de discuter, ce qui est le plus triste des passe-temps ; beaucoup comme de simples perturbateurs du calme mental (ce précieux bien si difficile à acquérir), défaisant tout et ne produisant rien. Il accueillera avec reconnaissance les livres qui élargissent ses vues et augmentent son savoir, ayant toujours l'esprit tendu vers eux et regrettant leur rareté. Il s'inclinera devant tout penseur réellement fécond, homme de science, artiste ou poète. Les écrivains exaltés par la presse quotidienne seront l'objet de son dédain. Il n'affaiblira pas son esprit, ni ne le dépravera, en parcourant beaucoup de gazettes chaque jour ; passera au large du gouffre de Charybde et Scylla des revues et des journaux, dont la lecture suivie le convaincra que rien n'est nouveau, que rien n'est vrai, ni essentiel. Tout ce qui pourra émouvoir son courage, il l'évitera : tels sont les romans du jour, dont la plupart sont mort-nés ou, sinon, atteignent une immortalité de trois à douze mois. Autrement, il ne tardera pas à soupirer après un monde.

« Où les Rudyards cessent depuis Kipling
où les Hagyards ne chevauchent plus ».

Mais il pourra s'instruire et se récréer avec les romans de premier ordre, comme ceux de Scott et de George Eliot, pour n'en nommer que deux. Un moyen approximatif d'apprécier la valeur d'un livre consiste à attendre vingt ans, c'est-à-dire quand il a atteint sa majorité, pour voir si on le recherche encore après cette période. Pendant cet intervalle, bien des livres portés aux nues ont pu lamentablement sombrer et tomber dans l'oubli. L'un des poètes les plus instruits, Gray, disait souvent : « Quand paraît un nouveau livre, j'en lis un vieux ». Ceux qui accueillent favorablement un livre, à cause seulement de sa nouveauté, devraient lire les vers de Wordswoth :

« Celui dont l'esprit n'est que l'esprit de ses propres yeux,
N'est qu'un vulgaire esclave, le plus vil de tous ».

Pour le simple chercheur de nouveautés dans les livres, nous citerons

quelques mots de M. Maurice sur les Grecs : « Les Grecs devinrent un pauvre peuple, frivole et servile, précisément parce qu'ils devinrent colporteurs de nouvelles. La passion du nouveau avait éteint chez eux toutes les autres passions meilleures, tout respect, toute foi, toute liberté..... C'est là une terrible leçon. De tels hommes : quidnuncs ? quoi de nouveau ?, sont les plus misérables créatures que la terre puisse porter. Pour eux, le passé, pas plus que l'avenir, n'est quelque chose. Ils vivent dans le présent et s'y absorbent ». Le fureteur et le simple amateur de livres étaient bien connus dans l'antiquité et les satiriques grecs et romains les accablaient. Les sarcasmes de Sénèque aux dépens de Lucullus étaient bien connus. « Paresseux chercheur de livres, écrivait-il, ignorant tout ce qui n'est pas titre ou reliure, dont les livres ne sont que des meubles à la mode n'ayant rien de commun avec la science ». Lucien se moque aussi sans mesure du chercheur de livres au temps des Antonins. « Si les livres, déclare-t-il brutalement, vous ont fait ce que vous êtes, je suis bien sûr que vous auriez dû les éviter avec soin ». Le chercheur moderne ne connaît pas souvent le contenu des livres qu'il achète et fait parfois un reproche aux étudiants qui achètent des livres de ne savoir que ce qui est dedans ! Hobbes disait fréquemment que « s'il avait lu autant de livres que les autres hommes, il serait devenu aussi ignorant qu'eux », ce qui impliquait clairement que la lecture n'est quelquefois qu'un moyen ingénieux d'éviter la pensée. Robert Hall parlait d'un certain homme comme de quelqu'un qui aurait pu être d'une nature très habile, mais qui avait mis tant de livres sur sa tête que sa cervelle n'avait plus de place pour se développer ». Le doux et catholique M. Maurice conseille ainsi les ouvriers pour leurs lectures : « Dans leur travail ordinaire, les artisans doivent être sérieux, pour arriver à un résultat quelconque. Qu'ils soient donc aussi sérieux pendant le peu de temps qu'ils peuvent consacrer à la lecture, dans les conversations qu'ils ont entre eux, dans les pensées qu'ils échangent quand ils se promènent. S'ils étudient, si peu que soit, qu'ils se comportent en étudiants honnêtes; cinq minutes de véritable étude valent des jours et des semaines d'études vagues et sans suite, de même que cinq minutes de vrai travail rapportent autant que la confection d'un tas d'objets trompeurs, brillants aujourd'hui et défraîchis demain. Les journaux nous feront du bien s'ils nous fournissent de quoi penser, mais si nous les substituons à nos pensées, nous verrons s'atrophier notre intelligence et notre caractère ». Sur ces sages indications, je terminerai ce que j'ai à dire au sujet de la morale actuelle de la lecture. Nos années deviennent si courtes à mesure qu'on vieillit qu'on est coupable de ne pas les employer aussi bien que possible pour l'étude ou les affaires. Nous ne disposons que d'une vie, et, pour certains d'entre nous, elle sera bientôt terminée. Souhaitons, en regardant le passé, de n'avoir pas

perdu trop de temps, de n'avoir pas laissé filer trop de belles occasions! Peu d'entre nous auront leur souvenir conservé, mais ce n'est pas une raison pour être indifférents aux opinions de ceux qui nous connaissent et nous aiment. Si l'on se rappelle de nous comme ayant été de bons citoyens, vrais amants de la vérité dont la vie privée est sans tache, notre courte vie future est assurée. On n'oublie jamais complètement ceux qui ont laissé une empreinte dans les cœurs chauds. Nous vivons par les actes, non par les mots; par les pensées et les sentiments; c'est par les élans du cœur que nous devrions mesurer le temps. Celui qui vit le plus est celui qui pense le plus, qui sent le plus noblement, qui agit le mieux.

Cette conférence a été faite avec tout le sentiment et le sérieux qui caractérisent le docteur Kaines; elle a été écoutée avec une profonde attention et un grand intérêt. Seules, les intelligences les plus robustes sont susceptibles d'accepter les principes qu'il a exposés.

BULLETIN DE FRANCE

I. — COMMÉMORATION DE LA MORT D'AUGUSTE COMTE

Le 5 septembre dernier les positivistes parisiens, auxquels s'étaient joints quelques-uns de leurs coreligionnaires de province et de l'étranger, ont célébré l'anniversaire de la mort d'Auguste Comte.

Comme les années précédentes, ils se sont rendus, dans la matinée, au cimetière du Père-Lachaise, où plusieurs allocutions ont été prononcées : sur la tombe d'Auguste Comte, par le délégué des positivistes anglais, M. Higginson; sur celle de Fabien Magnin, par M. J.-B. Saint-Domingue; de madame Robinet et de son fils Gabriel, par M. Keüfer. Nous les reproduisons plus loin. L'improvisation de M. le Dr Delbet devant la tombe de Clotilde de Vaux n'a pu être recueillie.

A deux heures de l'après-midi, 10, rue Monsieur-le-Prince, dans l'appartement qu'habitait Auguste Comte et où il est mort, le discours d'usage a été prononcé par M. Emile Antoine, qui avait pris pour sujet : *Le culte des grands hommes.*

Le soir, enfin, un banquet a réuni de nouveau les positivistes. Par une heureuse innovation, M. Emile Antoine a donné lecture d'une poésie inédite de notre regretté confrère, Jules Mahy, relative à la célébration du jour et qui a produit une profonde impression. Cette lecture sera renouvelée chaque année dans les mêmes circonstances, comme l'est déjà celle d'un autre poème de Jules Mahy sur la Fête des Morts, que connaissent les lecteurs de la *Revue occidentale.*

Parmi les toasts portés au dessert, nous signalerons tout spécialement celui de M. le Dr Bridges « à la Société positiviste d'enseignement populaire supérieur et à son directeur, M. Pierre Laffitte ». M. le Dr Bridges a donné à entendre que le Positivisme ne doit pas avoir le caractère d'une religion révélée, aux dogmes absolus, aux rites immuables, que c'est une œuvre humaine et,

par conséquent, exposée à périr. Aussi faut-il que ses chefs joignent au savoir et au dévouement social la clairvoyance politique qui sait, tout en marchant à son but, tenir compte des circonstances éventuelles, au lieu de se draper pompeusement dans une intransigeance aussi stérile qu'absurde. M. Laffitte n'a peut-être pas toutes les qualités qui font un bon chef d'atelier ou de bureau, c'est-à-dire un irréprochable agent subalterne d'exécution ; mais il a celles qui conviennent à sa situation de chef suprême : en théorie comme en pratique, il voit juste, de très haut et de très loin, et sait trouver, en chaque cas, ce qui convient le mieux. La liberté d'association n'existant pas en France, comme en Angleterre, et ne paraissant pas devoir s'y établir aisément, la constitution légale de la Société positiviste d'enseignement populaire supérieur est une mesure en harmonie aussi parfaite que possible avec les nécessités actuelles, et l'on pourra envisager l'avenir avec confiance, dès que la société aura été reconnue d'utilité publique : ce qui, il faut l'espérer, ne se fera plus longtemps attendre. C. J.

Discours de M. C. G. Higginson, *sur la tombe d'Auguste Comte.*

Au nom de l'Humanité ! L'amour pour principe, et l'ordre pour base ; le progrès pour but. Vivre pour autrui : pour la Famille, la Patrie, l'Humanité. Vivre au grand jour.

Nous sommes réunis aujourd'hui, suivant notre ancienne coutume, non seulement pour rappeler le souvenir de la perte irréparable que fit l'Humanité il y a trente-huit ans par la mort du plus grand de ses serviteurs, mais aussi pour que nous, disciples du plus grand penseur religieux des temps modernes, puissions honorer, par un acte de culte, la mémoire de notre maître. Si parmi nous il s'en trouve quelques-uns qui ont connu notre maître en personne et qui ont pu recueillir la sagesse qui tombait de ses lèvres, ils sont certainement bienheureux par les souvenirs sacrés qu'ils possèdent. Mais nous qui n'avons pas connu Comte en personne, mais connaissons et aimons son esprit, tel qu'il nous a été révélé par ses livres et par l'histoire de sa vie de dévouement ; nous aussi, nous avons conscience de notre intimité, de notre étroite familiarité avec lui, de la vénération que nous lui devons, de l'influence qu'il a prise sur notre vie ; même nous, qui ne l'avons connu qu'en esprit, ne sommes pas sans éprouver aujourd'hui le sentiment d'une perte. Sous cette

tombe, repose de la plus noble poussière de France ; là est couché le corps qui renfermait la grande âme de Comte ; là, viennent, de près ou de loin, des disciples de nombreux pays pour rendre l'hommage que doivent les vivants à celui qui se repose de ses travaux. Là sont les cendres sacrées de notre maître ; là est l'endroit où nous devons sentir le plus profondément le lien qui nous unit les uns aux autres autour de son nom ; là, le schisme doit s'oublier, là, nous devons prendre conseil de notre maître lui-même, afin de vivre d'une manière plus parfaite pour mieux servir l'Humanité.

Voyez donc quel legs il nous a laissé ! Connaissant notre besoin le plus impérieux, il nous a transmis notre religion, en lui donnant pour bases notre patriotisme ancien et notre sentiment de la famille qui est plus ancien encore. Je ne veux pas parler aujourd'hui de ses autres dons immenses, d'abord parce que le temps ne me le permet pas, et aussi parce que, quand on les comprend bien, ils se résument tous dans le premier, de même qu'il a lui-même résumé le progrès humain dans cette formule : « L'homme devient de plus en plus religieux » (*Catéchisme*, 2e édit., p. 334). Or, un des points les plus frappants de la supériorité de la religion de l'Humanité sur les religions théologistes, c'est qu'elle fait au devoir des appels incessants qui nous assiègent de toutes parts. Si, dans le langage de l'*Imitation*, Dieu n'a pas besoin de l'homme (*non ego tui indigeo*, IV, 12), l'Humanité a besoin tous les jours et du matin au soir des services les plus dévoués de tous ses serviteurs ; c'est pour elle un préjudice évident lorsque ces services deviennent moins dévoués et plus rares, et c'est pour elle un bénéfice certain lorsqu'ils croissent en nombre et en dévouement. Si donc notre religion nous adresse plus constamment des appels au devoir, pour le service pratique de la Famille, de la Patrie et de l'Humanité, elle nous révèle, plus rigoureusement que toutes les religions antérieures, toutes nos insuffisances. Je crains maintenant que quelques-uns d'entre nous n'aient été quelque peu découragés par le lent accroissement de nos adhésions. C'est là cependant une question secondaire. Mais ce qui est de première importance, c'est que nous, qui nous donnons le titre de disciples de Comte, le soyons bien réellement ; c'est que nous gardions, inscrites au fond de nos cœurs, les vérités de notre religion et qu'avec l'aide des lumières supérieures et des affections plus pures qu'elle nous fournit, nous nous perfectionnions, en nous élevant de plus en plus au-dessus du type vulgaire dont se contentent ceux qui nous entou-

rent, sans cesser d'éviter toute prétention, mais, comme de bons arbres, en produisant tranquillement des fruits toujours meilleurs. Le monde est un juge sévère, lorsqu'on s'adresse sérieusement à lui. Il méprise en silence les grandes phrases, mais il honore, d'abord discrètement, puis ouvertement, la vie ferme, brave et patiente des vrais croyants. On trouve encore çà et là en Angleterre des restes de nos meilleurs puritains ; et en dépit de leur étroitesse, de leur dureté, de leur froideur, nous avons raison d'honorer leur constance, leur honnêteté, leur empire sur eux-mêmes. Ils ont étudié leur Bible avec patience et vénération, et en cultivant ainsi leur vie intérieure, ils ont ordonné leur conduite de manière à devenir d'une manière évidente des hommes et des femmes d'un réel mérite. Quelques existences semblables ont déjà été vécues sous la religion de l'Humanité, ornées des autres vertus qu'elle peut donner. Mais cela ne suffit pas, et plutôt que de nous préoccuper de notre nombre, occupons-nous de perfectionner ceux qui déjà sont des nôtres, en commençant par où le perfectionnement est le plus nécessaire, c'est-à-dire par nous-mêmes. C'est par l'exemple, et non seulement par le précepte, que nous pourrons trouver la solution du second des deux problèmes qui, d'après notre maître, ont été légués par le moyen âge à la Révolution : « Substituer la foi démontrable au théologisme irrévocablement épuisé » (*Appel aux conservateurs*, p. 84).

Nous sommes venus ici pour honorer l'héroïsme de notre fondateur, pour essayer, si cela est possible, de saisir quelque chose de son esprit, afin de pouvoir, conformément à ses paroles, mieux servir l'Humanité. Assurément, il est digne de tous les honneurs ! Assurément ses livres, monuments de son rare génie, sont inaccessibles aux atteintes du temps ! Assurément, une vie publique d'une si invincible ardeur et d'une telle fidélité au devoir est digne d'être donnée en exemple à la jeunesse ! Assurément aussi une vie privée qui s'est développée depuis une jeunesse gravement irrégulière jusqu'à une sainteté ascétique et aimable, est un spectacle que le monde qui admire tant les saints d'autrefois ne peut pas et ne voudra pas oublier.

Nous sommes venus ici pour honorer Comte, mais, après nous être séparés, comment l'honorerons-nous ? D'abord, je dois le dire, en conservant toujours inscrits au fond de nos cœurs les principes de notre religion sacrée, en les appliquant constamment, autant que nous le pourrons, à nos devoirs journaliers, en leur conformant notre vie suivant le droit chemin du service de l'Huma-

nité. En second lieu, je dirai que nous pouvons honorer notre maître en maintenant et en achevant l'unité de l'Eglise qu'il a fondée. Je ne veux pas revenir sur le passé, mais je dis avec une entière confiance que celui qui, se souvenant que nous sommes tous les disciples d'un même maître, s'efforce de resserrer par une charité vraie le lien de fraternité qui unit les disciples entre eux, contribue à établir sur une base solide l'Eglise de l'Humanité et à glorifier le nom de Comte. Notre religion, qui unit les disciples entre eux, unit aussi les nations. Nous devons donc être les derniers à favoriser l'égoïsme national, les premiers à encourager la conciliation entre peuples, les premiers à protester contre les guerres agressives, les premiers à encourager la retraite des occupations tyranniques. Représentant, autant qu'il nous est possible, non les rivalités internationales, mais l'union de tous les pays dans l'Humanité, nous sommes réunis ici, au nom de l'Humanité, sur la tombe du fondateur de la Religion de l'Humanité.

Discours de M. J.-B. Saint-Domingue sur la tombe de Fabien Magnin.

Mesdames, Messieurs,

Depuis la mort de Fabien Magnin, survenue le 18 mars 1884, des voix autorisées sont venues apporter ici l'expression de leurs regrets, de leur reconnaissance et de leur admiration pour sa personne et ses services.

Peut-être y a-t-il de ma part quelque témérité à me faire aujourd'hui l'interprète des sentiments de tous les positivistes ; car je n'ai pas eu le bonheur de connaître M. Magnin. Mais n'avons-nous pas, en ce moment surtout, un intérêt considérable à manifester en toutes circonstances le caractère essentiel de notre groupement, c'est-à-dire la continuité ?

Il importe que l'on sache que les nouveaux venus sont en communion d'idées et de sentiments avec ceux qui les ont précédés et sont résolus à suivre la voie que ceux-ci leur ont tracée.

Je n'ai vu et entendu M. Magnin qu'une seule fois ; mon frère venait de perdre un de ses enfants et il avait pris la parole sur la tombe. Je me rappelle qu'il développa cette idée, que la mort de l'enfant d'un prolétaire n'était pas seulement un deuil privé ; mais que, quand cet enfant est un fils, et surtout lorsqu'il appartient à une famille dont les membres se reconnaissent et pratiquent des devoirs sociaux, il y a aussi une perte pour la société, parce que l'enfant serait devenu vraisemblablement un citoyen utile et dévoué.

Ce discours m'avait beaucoup frappé sans pourtant faire naître en moi le désir d'étudier la doctrine au nom de laquelle il avait été prononcé. Ce n'est qu'un peu plus tard que je me suis rallié au Positivisme.

En réalité je ne connais Fabien Magnin que par ses écrits et par les louanges unanimes de ceux de nos confrères qui l'ont approché. Je n'ai donc pas qualité pour parler de l'action qu'il exerçait autour de lui, par ses manières simples et cordiales qui inspiraient confiance et par l'autorité de sa parole et de son exemple qui imposaient le respect. Tout ce que je sais c'est que cette action a été considérable et qu'elle ne s'exerçait pas seulement sur des prolétaires; que des hommes appartenant aux classes riches et instruites de la société l'ont éprouvée et se faisaient honneur de lui témoigner estime et déférence et se rangeaient autour de lui.

De ce que j'ai lu et entendu se dégage pour moi la conviction que Fabien Magnin a été un homme vraiment exceptionnel, non seulement par sa haute intelligence, mais aussi par les éminentes qualités de son cœur et l'énergie de son caractère. Je ne vois pas seulement en lui un type propre à servir de modèle aux prolétaires positivistes, j'y trouve aussi ce qui ne peut être imité que par une élite peu nombreuse.

M. Magnin doit être, en effet, considéré comme un théoricien de haute valeur à qui il n'a manqué qu'une instruction scientifique plus complète pour prendre rang parmi les maîtres. Il ne se contentait pas d'appliquer aux évènements de chaque jour les règles générales qu'il trouvait établies, mais il les contrôlait, les étendait à des cas nouveaux et savait au besoin en formuler. La théorie des fonctions respectives du prolétariat et du patriciat en est un exemple caractéristique.

Il fut incontestablement le collaborateur d'Auguste Comte pour tout ce qui se rattache à la question sociale ; car non seulement il lui fournit de précieux renseignements sur l'état du prolétariat auquel il appartenait, mais encore il contribua à le maintenir et peut-être aussi parfois à le placer au point de vue de l'amélioration du sort de la grande masse. Auguste Comte sut si bien apprécier cette influence régulatrice qu'il établit comme règle que la présidence de la société positiviste serait toujours dévolue à un prolétaire et il désigna M. Magnin pour cette fonction.

Je ne puis faire ici une appréciation complète de M. Magnin. Ce que je tiens surtout à signaler aujourd'hui, outre ses éminentes qualités de ralliement, c'est sa fidélité constante à Auguste Comte d'abord, à M. Laffitte ensuite, en qui il avait su reconnaître le digne successeur du maître. Il se rangea toujours et systématiquement du côté de M. Laffitte, car il avait la notion très exacte de la nécessité du groupement auprès d'un chef unique,

lorsque celui-ci a donné des preuves *incontestables* de sa supériorité mentale et d'un dévouement social poussé jusqu'à l'abnégation.

De cet exemple nous devons nous inspirer. Devant cette tombe vénérée, affirmons notre résolution de rester à notre tour fidèles à M. Laffitte, sans lui marchander un concours que son âge avancé rend plus nécessaire que jamais, et de lui ménager ainsi une tranquillité d'esprit bien gagnée après une vie tout entière consacrée à compléter l'œuvre inachevée du maître et à la répandre.

Discours de M. A. Keufer sur la tombe de la famille Robinet.

Mesdames, Messieurs,

Nous devons remercier bien cordialement M. Bridges pour avoir, l'an dernier, insisté avec force sur le devoir qui incombe aux positivistes de venir accomplir chaque année un pieux pèlerinage sur les tombes de ceux dont le nom restera pour toujours attaché à l'histoire du Positivisme, et d'y rappeler les vertus, d'en signaler les services aux pèlerins qui viennent, en ce lieu de recueillement, puiser de nouvelles forces, consolider leur foi dans la doctrine rénovatrice.

Pour notre pauvre Humanité, si prompte à défaillir, si facilement accessible aux attractions dangereuses des passions, n'est-ce pas une des plus grandes consolations que de pouvoir exalter les qualités des chers disparus et de les offrir en continuel exemple aux générations qui passent ? Utiles, bienfaisantes, d'une ardente sociabilité pendant leur vie, ces natures exceptionnelles servent encore du plus précieux enseignement après leur mort, car il y a dans ce beau culte des morts non seulement la satisfaction intime des plus nobles besoins de notre nature, mais aussi la source la plus féconde de notre amélioration morale par l'invocation des bonnes actions remplies et par le souvenir des œuvres utiles qui ont caractérisé l'existence des êtres, objet de notre culte, encourageant ainsi nos efforts personnels, notre lutte quotidienne contre les suggestions de l'égoïsme.

A ce titre, la mémoire de Mme Robinet doit être constamment présente à notre esprit, et il n'est pas de trop de l'invoquer plus directement en ce triste anniversaire.

Sans avoir eu le bonheur de connaître beaucoup Mme Robinet, il nous a été donné cependant d'apprécier une de ses qualités essentielles : son exquise sociabilité, sa bienveillance sincère envers les humbles aussi bien qu'envers les privilégiés du sort. Ce seul aspect du caractère de Mme Robinet suffit pour comprendre l'immense et si légitime influence qu'elle exerça sur les personnes

nombreuses et de situation différente qui fréquentaient cette famille heureusement douée par le cœur et par l'intelligence.

Il nous plaît de faire ressortir le rôle joué par Mme Robinet pendant la période où le Positivisme était l'objet de l'hostilité de toutes les forces sociales coalisées, où ses disciples étaient sacrifiés, et à qui il fallait d'énergiques convictions, une foi ardente, pour triompher de toutes les attaques, de toutes les résistances, et faire connaître la doctrine du Maître.

C'est dans ces circonstances critiques, où le cœur a tant besoin d'affections sûres, actives, que Mme Robinet sut encourager ceux qui l'entouraient, les stimuler et leur donner les consolations si précieuses pour adoucir les amertumes de la lutte sociale.

Si Mme Robinet avait été une femme ordinaire, plus préoccupée de ses réceptions, des habitudes mondaines dans lesquelles se complaisent aujourd'hui tant de femmes désœuvrées, elle n'aurait pas créé ce foyer d'activité généreuse qui a rayonné parmi les positivistes, les républicains militants, et sur lesquels avait été portée l'empreinte du Positivisme.

Cette préoccupation des grandes questions sociales et morales est la marque des grands caractères, des natures délicates et élevées, au cœur généreux qui se passionne au spectacle des souffrances humaines. Et la femme gagnée à cette cause, au lieu d'y perdre sa grâce, ses qualités féminines, y gagne en dignité, en puissante influence et provoque autour d'elle le dévouement aux faibles, enseigne aux forts leurs devoirs et ramène à la raison ceux dont le cœur est aigri par les injustices sociales ou par les rigueurs du sort.

Rien n'est persuasif comme l'enseignement donné autant avec le cœur qu'avec la raison ! Combien l'intervention de la femme serait nécessaire dans les luttes actuelles, combien elle contribuerait, par ses qualités affectives, à apaiser les haines sociales, qui ne cessent pourtant de s'aviver sous le souffle des théories révolutionnaires !

C'est ce qu'avait admirablement compris Mme Robinet, et, entourée de la plus respectueuse sympathie, elle était écoutée, ses conseils étaient suivis et elle sut contribuer à conserver une homogénéité nécessaire à la phalange positiviste de la première heure. Combien elle serait plus indispensable encore aujourd'hui !

La mission si dignement remplie par Mme Robinet n'est-elle pas incomparablement supérieure à la poursuite d'une égalité chimérique qui pousse à la désertion des plus nobles fonctions de la femme ? Rêver d'une égalité inaccessible, c'est plutôt poursuivre des satisfactions de vanité, s'affubler de fonctions anormales, qui dépareront la femme, et la réduiront malgré tout à un état d'infériorité lorsque la lutte sera transportée sur le terrain économique.

La grandeur de la mission de la femme consiste dans son rôle

d'éducatrice, compagne éclairée et dévouée, elle rend une affection précieuse et soutient, encourage, ennoblit tout ce qui vit autour d'elle.

Avec la femme modernisée, industrialisée, émancipée à la façon dont l'entendent les « féministes », toutes ces qualités disparaîtront. C'est dans l'amitié prévenante, pleine de délicatesse que se trouve tout le charme des relations domestiques et intimes ; c'est là qu'est le bonheur durable, l'embellissement de la vie au milieu des soucis et des misères de notre existence. C'est ainsi que Mme Robinet avait compris ce rôle de la femme, et le Positivisme l'avait captivée parce qu'elle y avait trouvé l'aliment nécessaire à sa nature bienveillante et affectueuse.

Plus que jamais des femmes d'élite comme celle que nous regrettons toujours sont nécessaires, et au milieu de nos luttes, de nos divisions, une femme comme Mme Robinet trouverait dans son influence morale des moyens de ralliement pour ceux qui possèdent la doctrine appelée à faire l'unité humaine et qui ne savent pas faire converger leurs efforts.

Nous devons donc plus que jamais invoquer la mémoire de cette noble dame, de cette femme de cœur et de foi, le souvenir de ses vertus nous fortifiera contre les défaillances, elle nous soutiendra dans les luttes que nous avons à soutenir chaque jour, elle nous rendra meilleurs, plus actifs, plus bienveillants.

Et à cette grande mémoire associons celle de l'infortuné Gabriel Robinet, fauché à l'heure des moissons, où tout souriait autour de lui et où il s'apprêtait, avec son grand cœur éclairé par une vive intelligence, à rendre les plus grands services à notre doctrine et à la société.

DISCOURS DE M. EMILE ANTOINE

L'Amour pour principe, et l'Ordre pour base ;
Le Progrès pour but.

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous commémorons aujourd'hui le 38e anniversaire de la mort d'Auguste Comte, dans l'appartement même où, le 5 septembre 1857, il terminait son existence objective pour entrer à jamais dans l'immortalité.

C'est sous l'invocation de son nom, et pour rendre hommage à l'Humanité qu'il a servie, que nous nous proposons de rappeler une de ses fondations caractéristiques, le Culte des Grands Hommes, dans le but d'indiquer, d'après l'ensemble des conditions nécessaires à son avènement, les progrès accomplis dans cette direction par le sacerdoce positiviste, le gouvernement et le public.

Ce qu'il y a de plus éminent parmi les hommes de cœur, d'esprit et de caractère, a toujours cherché à placer les sociétés humaines dans un abri tutélaire, qui assurât leur existence matérielle, intellectuelle et morale. Ce problème éternel, souvent résolu, et toujours renaissant avec les profondes transformations sociales, qu'il a pour objet de déterminer et de régler, se posait de nouveau au XIX[e] siècle, avec une complexité plus grande et une plus grande puissance de moyens. Une crise aiguë avait manifesté la rupture de l'accord; de par la Révolution, l'activité et la raison ne pouvaient se remettre sous l'empire du cœur qu'avec un nouveau centre d'unité satisfaisant aux conditions posées par l'ensemble des antécédents. Le bonheur des générations futures était remis en question. Auguste Comte a formulé la solution générale de ce problème, et il a donné à cette solution le nom de Religion de l'Humanité.

Notre fondateur est donc, par excellence, un Grand Homme; c'est lui qui a inspiré à M. Pierre Laffitte cette définition, qui nous est devenue familière : Un grand homme est celui qui résout, pour la postérité, un problème posé par l'ensemble des prédécesseurs.

La religion de l'Humanité est la seule dont le culte soit profondément homogène avec la science et l'industrie abstraites, qui caractérisent l'une et l'autre, au point de vue théorique et pratique, le terme de l'évolution.

Le monde terrestre nous domine. Si, pour vivre, nous n'avions besoin que d'air et de soleil, la religion serait simplifiée; elle pourrait se borner à l'essor des affections domestiques. Mais nous ne vivons pas ainsi; la satisfaction de nos besoins essentiels n'exige pas seulement le dévouement, la résignation,

le sacrifice, elle commande impérieusement l'activité; et, quels que soient les progrès réalisés, ce rude labeur continue à absorber la plus grande partie de notre existence. Puisque le fait de vivre et de vivre sur la Terre impose à tous le travail, la religion doit faciliter cette tâche nécessaire : en éclairant l'activité fondamentale, et en charmant, par la culture de la sociabilité, les loisirs que crée cette activité dès qu'elle est convenablement réglée.

Le règlement de l'activité est devenu le principal office de la religion; l'absence de règlement, ou son insuffisance permet de consumer, dans les guerres et les révolutions, une partie des résultats du travail; elle contribue, pour une large part, avec les fatalités terrestres et biologiques, à alimenter la misère des malheureux humains. Pour déterminer l'ensemble des conditions qui dominent notre activité, que de siècles et de travaux il a fallu, depuis Thalès et Pythagore jusqu'à Auguste Comte ! Le règlement n'a donc pu surgir que par un perfectionnement spontané des procédés de gouvernement, c'est-à-dire par l'avènement d'un pouvoir spirituel, de plus en plus distinct du pouvoir temporel, et par suite de plus en plus efficace. La mentalité est alors intervenue, d'une manière distincte, dans la religion, qui a finalement rattaché le culte et le dogme à un ministère commun.

Le Positivisme a consacré tous ces progrès : avec le concours des agents généraux de la civilisation, gouvernements et sacerdoce, il combine l'activité pacifique et la raison positive pour assurer l'essor universel des affections domestiques, sous la double protection de la Patrie et de l'Humanité.

I

Le culte a toujours été regardé comme la grande manifestation de la religion, au point qu'on l'a parfois confondu avec elle. Il y a à cela un double motif. Le culte exige le concours des autres éléments ; même privé, il est toujours caractérisé par une effusion morale provoquée par une opération mentale préalable assistée de l'expression, parlée ou mimique. D'autre part, il suppose l'acceptation fondamentale du dogme

et du régime, puisqu'il les combine synthétiquement, sous la présidence de l'affection. Le culte en est l'idéalisation; il peut en tenir lieu au besoin, comme il le ferait dans un milieu aussi favorable que le paradis terrestre; et bien que ce milieu ne nous soit pas accessible, il n'en reste pas moins un idéal dont l'Humanité se rapproche sans cesse : si la politique a pour but d'assurer à tous la satisfaction des besoins élémentaires, c'est au culte qu'incombe la mission de leur offrir une halte enchanteresse au milieu des dures réalités de la vie.

Ce caractère synthétique et idéal, propre au culte, en fait un puissant moyen de civilisation; il s'empare de nos affections pour diriger nos pensées et régler notre activité. Il a donc pour base la domination en chacun de nous des sentiments invoqués par la religion et spontanément cultivés par les bons exemples, les lectures appropriées, les obligations donestiques et professionnelles. Quand ces dispositions morales sont systématiquement cultivées au milieu de la famille ou de la société, le culte devient privé ou public; mais c'est toujours sur et par l'individu que son action s'exerce. Voilà pourquoi c'est le culte intime proprement dit qui imprime à l'homme un caractère vraiment religieux, plutôt que le culte personnel, en tant que rapporté à un seul individu ou à un petit nombre d'êtres directement liés à notre vie personnelle.

Que ce culte intime, dont les avantages se manifestent dans ses diverses applications, donne son prix à la vie religieuse, cela est évident quand on considère son institution positive. Le culte extérieur, tant privé que public, n'a-t-il pas été conçu et formulé par notre fondateur pour témoigner des sentiments provoqués en son cœur par la contemplation familière de l'ordre et du progrès, par la connaissance de l'Etre suprême et des immuables fondements de la vénération qui lui est due? Tel est encore le cas de tous ceux qui, comme lui, font de la vie sociale, de son passé et de son avenir, l'objet de leurs méditations journalières : eux aussi sont pleinement dans la disposition religieuse. Mais cette disposition complexe ne suffit pas. Quand nous l'aurions acquise, nous n'aurions pas encore acquitté notre dette. Le cœur, l'esprit et le caractère

doivent engendrer la reconnaissance, mais leur combinaison n'est réellement efficace que lorsqu'elle tend à se manifester au dehors, au moins par l'expression. On l'a dit : la foi qui n'agit point est-ce une foi sincère ? Or, pour la foi positive, agir c'est concourir publiquement à la manifestation des sentiments et des conceptions qui nous lient à la Famille, à la Patrie, à l'Humanité.

Nous vivons au milieu d'êtres collectifs et par eux ; il faut donc que notre culte participe de la sociabilité de notre nature. Dans ce domaine, comme dans celui de l'activité, il faut que nous concourions systématiquement à entretenir, à fortifier ou ranimer, chez les autres, comme en nous-mêmes, le sentiment social et l'esprit d'ensemble. La religion de l'Humanité ne peut rendre populaires son dogme et son régime qu'en devenant l'expression visible des conceptions et des habitudes qui doivent prévaloir, ce qui est l'objet du culte public. Voilà pourquoi le culte intime n'est conforme aux tendances spontanées de notre nature, et vraiment digne de l'Humanité, que lorsqu'il sert d'aliment au culte commun.

Le culte public a un triple caractère : il embrasse l'universalité des familles, il s'exerce dans un lieu public, il a pour interprète le sacerdoce.

Ce culte ne s'adresse pas seulement aux individus qui composent une même famille, une même exploitation ou un même atelier, il rassemble toutes les classes et les deux sexes pour les lier davantage, par la glorification de leurs fonctions respectives, par la communauté de leur passé, par la convergence de leurs destinations. Ce concours visible donne un corps à notre sociabilité ; par son extension, de la cité à la nation et à l'Occident, il manifeste à la fois la grandeur de notre existence et sa complexité. Ce culte s'étend non seulement à l'Occident mais à toutes les patries. Le but, c'est la Terre, c'est-à-dire l'ensemble des nations, répandues à sa surface, considérant comme leur devoir de concourir, suivant les lois sociologiques, à l'existence universelle. La communauté de doctrine et de régime entraîne et suppose, en effet, l'universalité du culte, afin que tous honorent en commun l'Etre suprême de qui relèvent et la foi et l'activité générales.

Un autre caractère de ce culte, c'est de se célébrer, avec plus ou moins de solennité, dans un temple ou dans un lieu public. Ses cérémonies, comme ses édifices, acquerront une importance et une magnificence proportionnées aux services rendus, à la grandeur de l'Etre honoré. Les beaux-arts y trouveront leur principale destination; ils concourront à cet objet en transformant les fêtes religieuses en une suite de tableaux, où tous, sans effort et sans travail, pourront voir tracées la doctrine qu'ils doivent croire, la morale qu'ils doivent pratiquer.

Au sacerdoce positiviste il appartient d'organiser et de diriger le culte public. Il présentera la nature humaine arrivée à son complet développement. Il montrera la société nouvelle reposant sur la base éternelle des affections domestiques, garanties par les liens plus généraux, la commune, la nation, l'Occident, l'Humanité. Il rappellera le rôle des jougs provisoires qui ont d'abord guidé l'enfance et la jeunesse de l'Etre suprême, puis entravé ou voilé sa marche virile, et dont il est à jamais émancipé. Enfin il glorifiera les fonctions normales qui composent et caractérisent la société régénérée.

Tel est le champ ouvert au nouveau culte systématique. Pour le représenter dans toute son extension, Auguste Comte, dès 1848, a modifié le calendrier catholique : il a réparti l'année en treize mois de quatre semaines chacune, grâce à l'addition d'un ou deux jours complémentaires, afin de rendre les divisions du temps aussi stables que la religion elle-même.

Ce culte, essentiellement abstrait, est surtout destiné à développer les mœurs normales, d'après l'idéalisation des divers modes, privés et publics, de la nouvelle existence. Lorsque les personnalités les plus éminentes s'en seront assez inspirées, elles constitueront des modèles de vie, que le sacerdoce pourra proposer à la fois à la vénération et à l'imitation des nouveaux croyants. Auguste Comte en est le premier exemple, et sa fête, instituée par M. Pierre Laffitte, en est la première application.

Bien que les positivistes célèbrent les deux fêtes extrêmes

du nouveau culte : celle de l'Humanité, inaugurée par notre directeur, et la fête universelle des Morts, dont l'initiative a été prise, à Londres, par nos confrères de Newton-Hall, l'institution systématique du culte normal n'est point à notre portée actuelle. Résultat transcendant d'une civilisation nouvelle, qu'il anticipe, le culte abstrait suppose que les nouvelles convictions soient assez répandues pour que le public en désire l'institution, et que le nouvel état social soit assez caractérisé pour qu'il en goûte l'idéalisation.

Pour accélérer la réalisation de ces deux conditions nécessaires, il faut que l'instruction publique se propose cet objet. Ce sera le rôle de l'école positive, sans laquelle les conceptions générales resteraient théologiques ou métaphysiques et les mœurs incohérentes. Elle sera la fondation caractéristique de la grande transition occidentale, durant laquelle le gouvernement présidera à l'essor de l'activité industrielle et le sacerdoce à celui du culte public régénéré. De leur combinaison nécessaire résultera la création d'écoles qui, bien que dotées par l'Etat, seront dirigées par le nouveau pouvoir spirituel. Ces écoles, destinées à assurer tous les services généraux dans le présent, prépareront réellement l'avenir, chez une élite émanée de toutes les catégories sociales, car elles rattacheront, par une foi et une morale communes, les ministres, administrateurs, chefs industriels, artistes, médecins, prêtres, prolétaires, qui auront d'abord participé à cette éducation positive.

Ces conditions essentielles de l'avènement du Culte systématique de l'Humanité devaient être rappelées pour faire sentir la complexité de ses origines immédiates et la lenteur nécessaire de son avènement.

II

Pour placer les esprits et les cœurs dans cette direction finale, Auguste Comte a adapté son calendrier à une autre destination : il a développé la partie relative à la glorification systématique du passé en le considérant spécialement dans les Grands Hommes qui ont directement préparé l'état

normal de l'Humanité. C'est sous cette forme que le *Calendrier positiviste* est plus universellement connu.

Le passé étant le principal objet de cette glorification, il est bon d'en rappeler la notion positive, en la rattachant directement à la conception de l'Humanité, afin de dissiper les principales objections que ce culte a suscitées dans le monde révolutionnaire.

L'Humanité est l'Être suprême, c'est-à-dire le plus compliqué, le plus vivant et le plus perfectible de tous. Auguste Comte l'a définie : l'ensemble des êtres convergents, c'est-à-dire qu'elle se compose de tous ceux qui ont concouru et concourront, ainsi que ceux qui concourent actuellement, à l'existence et au perfectionnement des sociétés humaines. Elle embrasse donc à la fois le passé, l'avenir et le présent de notre espèce.

Les esprits incomplètement émancipés n'ont vu que contradictions dans cette conception de l'Être suprême. Pour les uns, la notion d'un ensemble social entraîne l'annihilation de l'individu ; pour les autres, l'existence de la personnalité ne comporte pas l'admission d'êtres collectifs. La réalité ne correspond ni à l'une ni à l'autre de ces vues.

Toutes les productions humaines résultent d'un concours d'êtres séparés. Ce concours, qui s'étend dans le temps plus encore que dans l'espace, a été de mieux en mieux apprécié au XVIIe siècle, par Pascal et Leibnitz, au XVIIIe, par Fontenelle et Condorcet, enfin au XIXe ce concours a trouvé sa personnification : l'Humanité nous est apparue comme un être collectif, perpétuel, qui vit et se perfectionne suivant des conditions dont Auguste Comte a formulé les lois.

L'Humanité est un être *réel*. Nous avons fait partie de la postérité pour les siècles écoulés, bientôt nous serons des ancêtres pour nos neveux ; nous formons aujourd'hui le public. La base de l'Humanité est donc essentiellement objective. Quand le public actuel disparaîtra, il laissera des instruments, des monuments, des œuvres, des méthodes, des exemples, qui serviront, abriteront et guideront la génération nouvelle. Et cette génération elle-même sera l'œuvre capitale, le legs principal de celle qui agit maintenant.

L'Humanité est un être réel quoique *invisible* dans sa complexité, qui embrasse le temps et l'espace. L'abstraction est le propre de l'esprit scientifique : l'Humanité, comme la Terre elle-même, en porte le caractère. La famille est visible dans ses membres actuels, mais, considérée dans ses ascendants ou ses descendants, elle l'est à peine pour une ou deux générations ; la famille devient donc pour nous, d'après une base objective, plus ou moins étendue, un être subjectif, qui tient lieu de l'observation d'une réalité que nos yeux n'ont pu embrasser que dans une bien faible portion de son étendue. Il en est ainsi, à plus forte raison, de la Patrie, dont le nombre des éléments coexistants, la complexité des rapports, et l'immense quantité des antécédents, dépassent ce que l'imagination peut embrasser. Il en est de même des populations qui occupent la surface de la planète ; l'ensemble des contemporains ne représente pas plus l'Humanité que la plaine de la Beauce vue du clocher de la cathédrale de Chartres ne donne la figure de la Terre : c'est quelque chose de l'Être suprême, mais il est bien autre chose. Ce n'est donc que par une construction sublime de l'entendement, d'après une base scientifique, que l'Humanité a pu être soupçonnée, observée, conçue. Sans une digne préparation du cœur et de l'esprit, le véritable être suprême reste méconnu ou incompréhensible.

L'Humanité est un être composé de dignes éléments préalablement épurés. Dans la transmission qui s'opère d'une génération à l'autre il se produit un double résultat : par la génération présente, les imperfections des ancêtres s'atténuent : l'épreuve de la vie fait attacher plus de prix à ce qu'ils ont fait de bien, ils grandissent à nos yeux ; les inscriptions de nos cimetières traduisent cette disposition spontanée de la nature humaine : on y loue la bonté d'un père, d'une mère, d'une épouse, d'un fils ; on ne voit plus, on ne veut plus voir en eux que cela. Par rapport à la génération précédente, nos erreurs sont moins graves parce que, selon la remarque de Fontenelle, nous sommes partis d'un point moins absurde ; les résultats positifs se sont accrus parce que, comme ce sage l'a également observé, le savant continue toujours l'œuvre de ses prédécesseurs, en la prenant où ils l'avaient laissée ; l'i-

déal s'est élevé ; il y a eu progrès : selon le mot de Turgot, nos gens corrompus d'aujourd'hui auraient été des capucins il y a cent ans. Fatalement, il résulte de cette succession sociale, dans le passé un être épuré, dans l'avenir une génération meilleure.

La postérité étant nécessairement, à une époque quelconque, la légataire universelle des générations disparues, il est permis de ramener la conception de l'Humanité au dualisme entre les ancêtres et les contemporains, entre les morts et les vivants. Les contemporains, quoique agissant dans un état social meilleur, constituent cependant la portion actuellement la plus imparfaite de l'Humanité, dont ils forment d'ailleurs une fraction de plus en plus petite, parce que, contrairement à ce qui a lieu pour les morts, on ne peut ni les abstraire de leurs défauts ni connaître encore toute la valeur et la portée de leurs œuvres. Ce sont donc les ancêtres qui représentent surtout l'Humanité en raison de la transformation nécessaire que la mort a produite en eux, en les liant à des destinées impérissables.

Nous agissons et *les Morts nous gouvernent*. Leur puissance se mesure par leur nombre : s'ils sortaient de leurs tombeaux, la société actuelle ne serait plus qu'une infime minorité. Il faut lier à une image matérielle la notion de cette prépondérance des morts sur les vivants : à Constantinople, chaque musulman, pauvre ou riche, repose pour l'éternité dans sa dernière demeure ; des millions de trépassés sont ensevelis côte à côte, et bien qu'une tombe tienne peu de place et que les rangs y soient pressés, la nécropole s'étend sans cesse et couvre plus d'étendue que la cité des vivants. Les morts ne représentent pas seulement le nombre mais l'ordre ; leur ascendant résulte de leur discipline, ils sont coordonnés suivant leurs mérites et leurs travaux, et cette inégalité distingue l'immortalité positive de l'immortalité catholique, qui ne comporte qu'une confuse égalité. Leur domination s'exerce surtout par leurs œuvres : c'est d'eux que nous tenons tout ce que nous sommes ; c'est en nous appuyant sur le capital, matériel, intellectuel et moral, qu'ils nous ont légué, que nous améliorons, sans nous égarer dans des uto-

pies, une situation dont la postérité bénéficiera. Enfin leur empire nous est inaccessible : nous n'avons ni le choix de nos ancêtres ni la possibilité d'échapper à ceux qui nous dominent ; il est aussi inutile de s'attarder à la solution de problèmes qu'ils ont déjà résolus, qu'il est impossible d'agir sans tenir compte des faits accomplis. Nous sommes liés. Il faut donc, par amour ou par force, nous soumettre à l'empire des morts. Une insurrection serait aussi puérile que vaine. Nous acceptons, en citoyens, cette nécessité, et nous en faisons l'objet fondamental de notre culte.

Vivre avec les Morts est donc un devoir. C'est par nous, c'est en nous qu'ils revivent ; et notre cerveau s'incorpore les résultats essentiels de la priorité. Développer cette vie subjective est la grande nécessité comme la grande difficulté de l'avènement du Positivisme. C'est là une communion qui n'est pas à la portée de ceux qui ne font point sur eux l'effort nécessaire pour se dégager des préjugés métaphysiques. Pour mieux assurer l'empire des morts, nous devons aller jusqu'à la notion de leur présence réelle. Cette notion acquise constitue un critérium moral bien autrement efficace que la vague conscience métaphysique : elle donne la direction, elle exprime un essor bienfaisant à notre existence, elle forme le but qui permet de surmonter les crises sociales.

L'objection vulgaire qui voit dans l'adoration de l'Humanité *l'adoration de soi-même* se trouve ainsi dissipée ; objection tout au moins singulière, puisqu'elle s'adresse à une espèce dont une moitié ne souhaite rien tant que de trouver adorable l'autre moitié, qui, à son tour, n'aspire qu'à être adorée. Ce que nous respectons en nous, pour nous en imprégner davantage, c'est ce qui s'y trouve de bon, de vrai, de beau. Ceux qui se flattent de posséder une âme immortelle, ceux qui invoquent sans cesse leur conscience, sont vraiment mal venus à s'étonner de notre conviction qu'il y a en nous quelque chose qui nous vient de l'Humanité, préjugés sacrés et imprescriptibles, que nous pouvons développer par un culte approprié ! N'est-ce pas là la condition de notre dignité personnelle ? N'est-ce pas là la source de notre vénération pour les meilleurs de nos semblables, pour les bienfaiteurs de notre

espèce ? Mieux vaut élever l'homme que le dégrader. Non, il n'est pas bon que l'homme disparaisse devant l'Humanité ; il faut qu'il sache que, s'il doit la servir, il peut la perfectionner, qu'il peut même aspirer à la personnifier : il suffit, dans tous les cas, qu'il se soumette d'abord à son empire ; car, sans elle, il n'irait jamais ni aussi loin ni aussi haut.

Invoquer l'Humanité, c'est donc faire un appel systématique à cette domination nécessaire que les morts exercent de plus en plus sur les vivants pour leur Postérité, et c'est pour donner à cet appel la puissance la plus étendue possible qu'Auguste Comte a institué le Culte des Grands Hommes. Déterminer la part qui revient aux plus éminents d'entre les morts dans la formation du capital humain, tel est l'objet de ce culte, qui doit assurer à la fois le règne de l'Humanité et la prépondérance du sacerdoce positiviste sur tous les autres.

III

Le *Calendrier positiviste* systématise le Culte des Grands Hommes ; il a été défini par Auguste Comte : Un système général de commémoration publique propre à la transition organique de la République occidentale, ou, plus brièvement : Tableau concret de la préparation humaine. C'est donc un culte, à la fois préparatoire, concret et provisoire.

Le Culte systématique des Grands Hommes est préparatoire, en tant que destiné à mettre la reconstruction et le règlement à l'ordre du jour. La philosophie de l'histoire nous présente l'espèce humaine comme arrivée, en Occident, au terme d'une révolution qui a commencé, il y a trois mille ans, par la rupture de l'unité théocratique, où tous les aspects de la nature humaine étaient à la fois cultivés et combinés. L'antiquité, pour émanciper la pensée et développer l'activité militaire, dut altérer cette unité ; mais la rupture la plus grave vint du moyen âge. Le catholicisme, préoccupé de faire prévaloir son idéal moral, s'est montré radicalement hostile à tous les régimes antérieurs, y compris le judaïsme, son précurseur immédiat ; aucun polythéiste, pas même Trajan, n'a trouvé grâce devant lui. Le protestantisme

a rompu ensuite avec le moyen âge, pour revenir au christianisme primitif; enfin, le déisme, en proclamant la religion naturelle, a finalement rendu inutiles les ancêtres quelconques.

La glorification du passé proposée par Auguste Comte n'est point relative à cet essor de plus en plus révolutionnaire, qui aboutit à l'anarchie. Elle est, au contraire, destinée à réagir contre la dislocation qui en est résultée, non pour revenir à l'un quelconque des régimes déchus, mais pour vouer toutes les forces acquises au service exclusif de la République sociocratique. Durant de longs siècles, l'esprit humain a élaboré les matériaux des deux éléments qui doivent servir à cette reconstruction : c'est-à-dire l'industrie abstraite, qui est l'objet de notre activité, et la science positive, qui en forme la base. Ce sont les origines historiques de ces deux éléments qu'il faut montrer dans le passé, pour reconstituer l'ordre fondamental, qui doit présider à tous nos progrès, tout en assurant, mieux qu'au moyen âge, l'essor des sentiments d'attachement, de vénération et de bonté.

Le but du culte historique est donc de reconstruire la notion et le sentiment de la continuité, par la culture systématique de la conception et du respect du passé.

Ce culte est *concret :* il a pour objet essentiel la glorification des Grands Types, c'est-à-dire des personnages éminents qui représentent et résument la série des préparations collectives qui ont caractérisé l'évolution humaine. L'objection vulgaire : il ne faut pas d'hommes, c'est-à-dire pas de grands hommes, se brise contre l'expérience universelle : l'Humanité, aussi bien que ses éléments, ne se manifeste que par des individus. Et la philosophie de l'histoire nous apprend, avec précision et clarté, que, sans quelques centaines d'hommes de génie, notre espèce n'aurait pas dépassé de beaucoup les sociétés animales proprement dites.

L'opinion qui veut que toute œuvre soit sociale est fondée, puisque l'ensemble seul est réel. Cela est universellement vérifiable, qu'il s'agisse de guerre, d'industrie ou de science : le succès d'une bataille, et à plus forte raison d'une campagne, est un phénomène collectif, qu'il est impossible de

rapporter à un seul homme ; la création de la machine à vapeur, dont les principaux perfectionnements sont dus pourtant à un seul agent, a exigé un siècle de travaux préparatoires immédiats ; l'invention du calcul infinitésimal avait été si bien préparée que les Bernouilli, aussi bien que Newton, auraient pu en disputer la gloire à Leibnitz. Les individus participent donc, en tous genres, à des œuvres collectives.

Mais dans la production du phénomène social, résulté d'un concours d'individus dans l'espace et dans le temps, il y a, et l'on a toujours cherché à le déterminer, l'homme prépondérant, celui qui en a été en quelque sorte la clé de voûte, celui sans lequel les efforts ou les sacrifices n'auraient pas atteint le but suprême. Cet homme déterminé, tout le reste s'y relie. D'abord, il est juste qu'il soit nommé avant tous les autres, en raison de sa participation plus éminente. De plus, sa digne glorification exige et comprend nécessairement l'appréciation de l'œuvre qui a motivé son exaltation, elle entraîne celle de ses collaborateurs, elle va jusqu'à sa liaison au point déterminé de la planète où s'est accompli l'événement. Tel est le précieux avantage qu'il y a de résumer dans un Grand Homme les manifestations décisives de l'Humanité : on rend ainsi plus explicite la vie collective.

Auguste Comte a déterminé les principaux agents de l'évolution préparatoire de l'Humanité. Cette détermination a été l'application spéciale de la philosophie de l'histoire à toute la période qui s'étend du Fétichisme à l'avènement du Positivisme, qui ne s'y trouve pas compris, puisqu'il ouvre l'ère nouvelle de la régénération.

Le Culte spécial des Grands Hommes est provisoire dans son objet et sa destination. Il glorifie une période où il s'agissait de développer les forces, mentales, actives et affectives, bien plus que de les régler; et c'est même cette nécessité de développement qui a provoqué et légitimé l'insurrection occidentale contre le règlement théocratique ; d'où il résulte, en général, que ce ne sont pas nécessairement des modèles de vie qu'il présente à la vénération publique, mais par dessus tout des antécédents. Ce culte perdra un jour son carac-

tère exclusif et prépondérant, lorsque la haine contre le passé aura été surmontée.

Le champ d'extension du *Tableau de la préparation occidentale* est, quant aux noms, limité à la fois par la nature de l'évolution et par le rôle que lui a donné son auteur. Il eût été difficile d'y faire figurer le Fétichisme, qui n'a laissé aucun nom historique, ou d'y placer les meilleurs types théocratiques, qui sont restés ignorés. L'utilité du calendrier concret n'en est pas affectée, puisque le Fétichisme est incorporé au Positivisme et que la rupture de la continuité n'a eu lieu que depuis la théocratie. Une autre limitation est résultée de la nécessité de rendre le calendrier commun à l'Occident, comme la civilisation qu'il résume et celle qu'il prépare ; il fallait donc faire une part suffisante à chaque nationalité, pour que son évolution propre y figurât avec l'essor commun, de façon à rappeler ses ancêtres quelconques. C'est cette nécessité qui a motivé l'élimination finale de types comme Charles VII, Boïeldieu.

D'autres séries d'éliminations ont été nécessaires. Celle qui a surtout donné lieu aux réclamations et aux critiques a trait aux purs négateurs; elle atteignait principalement les illustrations protestantes, déistes et sceptiques, celles du moins dont les services se bornèrent à détruire sans rien construire. En tant qu'auxiliaires indirects de la préparation totale elles ont été, à coup sûr, provisoirement utiles partout où la destruction a été nécessaire. Cela n'est pas en question; mais le Culte des Grands Hommes a une destination précise : il a pour but de fortifier les éléments organiques d'une société qui a rompu définitivement les liens qui la rattachaient aux institutions du passé, pour « se construire, « selon l'expression d'Auguste Comte (1), à l'aide de l'expé« rience qu'elle a acquise, avec tous les matériaux qu'elle a « amassés, l'édifice le mieux approprié à ses jouissances. » Le reproche de tendre à la restauration de l'ancien régime était donc puéril et absurde. Le régime normal est, en effet,

(1) *Plan des travaux scientifiques nécessaires pour réorganiser la société.* Mai 1822.

sans analogue dans le passé, qui n'a même pas pu le soupçonner à travers ses utopies; l'antiquité avait été impuissante à imaginer une société sans esclaves; de même le moyen âge ne pouvait concevoir une morale sans Dieu, ni les temps modernes un gouvernement sans roi. Les croyances correspondantes étaient néanmoins en si complète discordance avec les conditions de la nouvelle existence qu'elles ont l'une et l'autre finalement sombré, celle du moyen âge, par une dissolution spontanée, celle des temps modernes, dans une crise décisive, qui s'est imposée à la papauté elle-même comme un fait accompli.

Nous sommes donc sortis de l'ancien régime et pour jamais. Mais, puisqu'il s'agit surtout pour nous de ne point revenir à ce passé épuisé, n'est-ce pas uniquement par sa judicieuse appréciation que nous pouvons éviter de recommencer une œuvre déjà accomplie, c'est-à-dire de nous placer dans une situation instable qui ramènerait une crise nouvelle? La jouissance des progrès acquis, la stabilité des progrès futurs, en dépendent. Qui méconnaît le passé est incapable de comprendre le présent et de préparer l'avenir. Il ne s'agit donc pas d'imiter le passé, il ne s'agit pas de nous refaire, mais de nous régler. Nous demandons, avec Danton, l'économie du sang et de la vie des hommes!

La haine du passé, quoique toujours anarchique, a été légitime pour détruire les abus qui se prévalaient de son patronage; elle est devenue absurde lorsque, manquant d'aliments, elle s'est acharnée sur des débris; elle est rétrograde depuis qu'elle se tourne contre la destination qu'elle avait d'abord invoquée, ranimant ainsi, par les obstacles qu'elle oppose à l'essor du nouveau régime, des croyances et des institutions épuisées.

Lorsque cette disposition antisociale aura été surmontée, le culte normal pourra surgir. Alors, l'œuvre critique qu'il faut, pendant la transition, passer sous silence dans le culte populaire, pourra, sans inconvénient, être honorée comme une phase nécessaire: alors les révolutionnaires purs, les Luther, les Calvin, les Voltaire, les Rousseau, seront, à ce titre, commémorés avec la civilisation correspondante. « Leur juste appré-

« ciation, a dit Auguste Comte, appartient au culte abstrait « qui embrasse tout, même l'anarchie, sans que ces hom- « mages collectifs comportent les dangers qu'offrirait aujour- « d'hui cette consécration personnelle. » Ainsi ressort l'inanité des reproches adressés à Auguste Comte par ceux qui, atteints à des degrés divers de la maladie révolutionnaire, repoussent également le remède : comment le fondateur de la philosophie de l'histoire aurait-il songé à supprimer un aspect de l'évolution humaine, dont l'étude fait l'objet de l'éducation universelle, et dont il a placé dans son calendrier les véritables théoriciens et hommes d'Etat. Dans cette construction d'Auguste Comte, comme dans la composition complémentaire de la *Bibliothèque positiviste*, il n'y a d'absurde que l'opinion que s'en est faite l'appréciateur étranger à son œuvre.

Une autre élimination, qui doit être spécialement motivée, est relative aux personnages de la Révolution française ; ce n'est pas à ce titre que les Carnot, les Conté, les Monge, les Guyton-Morveau, les Berthollet, les Condorcet, y figurent, mais comme ingénieurs, savants et philosophe. Lorsqu'Auguste Comte élabora le *Calendrier positiviste*, il ne s'était pas écoulé deux générations depuis l'origine de cette crise ; ses agents étaient encore trop mal appréciés pour être définitivement jugés et classés ; on sait, en effet, quels travaux il a fallu accomplir pour amener l'élite du public actif à la réhabilitation de Danton et à la réprobation de Bonaparte ! Là toutefois n'est pas le motif décisif de cette exclusion. Une crise, caractérisée par une lutte violente contre les débris du passé, dont les aspirations modernes sont sorties triomphantes, ne pouvait figurer dans l'idéalisation du passé. En réalité, le siècle de la Révolution représente bien plus le début de la régénération finale que la conclusion de l'ère préparatoire, et de même que le siècle de Constantin et de Théodose inaugure le moyen âge, celui de Danton et de Hoche ouvre l'âge normal de l'Humanité. Cette considération entraînait l'exclusion de Bonaparte de la *Fête des réprouvés*, qui perdait dès lors sa principale utilité, et que, d'ailleurs, Auguste Comte a finalement supprimée. Il s'en faut donc bien qu'Auguste Comte ait éliminé en bloc les agents de la grande

crise, par assimilation aux purs négateurs. La Révolution a formulé un vaste programme de régénération totale : établissement du gouvernement révolutionnaire, tentative d'un culte universel basé sur la Raison, et tant de fondations organiques combinées avec la pleine liberté des cultes ; tout cela suffisait pour écarter un tel point de vue. Le Consulat sans Bonaparte, c'est-à-dire la conciliation, par la République, de l'ordre et des généreuses aspirations révolutionnaires, tel était l'aboutissant des républicains qui, dès 1795, avaient pris pour caractéristique le terme de *Conservateur* (1), que le parti légitimiste, une génération plus tard, a repris à son actif. Aussi dans le manifeste où il institue la Religion de l'Humanité, Auguste Comte caractérise-t-il ainsi la destination du régime positif : « Combiner le génie social de l'antiquité avec celui « du moyen âge pour accomplir le grand programme poli- « tique de la Convention » ; aussi dès le premier exposé de sa construction du *Calendrier abstrait*, consacre-t-il une fête à la Révolution : « Cet ébranlement initial, dit-il, ne comporte « aujourd'hui qu'une vaste célébration abstraite (*la Fête de* « *l'Avenir*), terme du culte systématique du passé, placée à « l'anniversaire de l'inauguration décisive de notre immor- « telle Convention (2). » Et, dans le *Calendrier historique*, il donne pour point d'origine de l'ère transitoire le 1er janvier 1789, début réel de la situation républicaine.

On pourrait, en se plaçant à ce point de vue, définir ainsi le calendrier concret : un culte qui a pour but de fortifier la partie stable et fondamentale de l'ordre humain, tel qu'il existait, avant la systématisation positive, dans le siècle final, dont la Révolution française a caractérisé le début.

Après avoir rappelé les principales conditions auxquelles Auguste Comte a entendu satisfaire en traçant le tableau du culte occidental provisoire, il est utile d'indiquer quelques-uns des résultats qui seront obtenus par sa réalisation systématique et continue. Car ce n'est pas pour obtenir des

(1) C'est ce titre que Daunou, Garat, Chénier donnèrent à un recueil destiné à seconder l'établissement d'un gouvernement républicain.

(2) *Discours sur l'ensemble du positivisme*. Juillet 1848. Conclusion générale.

Grands Hommes une protection ou des faveurs spéciales que nous devons avoir pour eux reconnaissance et respect, mais pour améliorer le présent au profit de l'avenir.

Ce culte, en précisant et approfondissant la notion du passé, nous fait connaître nos véritables ancêtres : nous savons enfin de qui nous sommes les héritiers ; ce qui élimine à jamais les providences fictives et les entités verbales.

La gratitude que cette appréciation provoque en chacun de nous pour les créateurs immédiats du capital humain, développe, par son expression publique, le plus noble attribut de la pleine émancipation, la vénération.

L'absolu disparaît devant le spectacle habituel de la diversité des croyances accompagnant des services communs et des dévouements réels ; l'esprit relatif qui en résulte provoque le rapprochement des croyants les plus hétérogènes et augmente la fraternité.

Ce culte ranime, sous tous les aspects, le sentiment de la continuité, qui est le signe caractéristique de l'Humanité, d'une part, en faisant universellement prévaloir la notion que le progrès est le développement de l'ordre, et, d'autre part, en disposant les volontés à accepter dignement la soumission aux fatalités de notre existence, comme la base nécessaire de tout perfectionnement.

Dans tous les domaines, ce culte nous apprend que le succès d'une mesure ne résulte pas de son mérite, mais de son opportunité, c'est-à-dire de sa convenable adaptation aux besoins d'un temps et d'une situation donnés. Cela conduit au discrédit des moyens violents, et à la conviction que la réforme des opinions et des mœurs peut seule adapter les hommes à la loi qu'ils doivent subir. Cette double disposition sociale et morale résulte de l'expérience universelle qu'il n'y a de détruit que ce qui est remplacé.

Ce culte fait prévaloir l'esprit d'ensemble, puisque la diversité des croyances, des temps et des situations n'a pas empêché le concours universel vers la réalité finale, vers la suprême existence. Ce concours, qui mesure la dignité de nos ancêtres, donne la vraie notion de l'immortalité.

Enfin, il fait dominer le sentiment social : nous constatons

qu'en toutes choses chacune des générations qui nous ont précédés a vécu par ses ancêtres et pour ses successeurs, et que, comme elles, nous devons *Vivre pour Autrui*, ce qui est la suprême formule du devoir.

Lorsque la vénération due aux ancêtres déterminera le public occidental à se dévouer aux descendants, le but du Culte des Grands Hommes aura été atteint, et le règne de la Religion de l'Humanité sera un fait accompli.

IV

Auguste Comte ne s'est point borné à élaborer le *Calendrier positiviste*, il l'a présenté comme devant, quant au culte, former l'objet essentiel de notre propagande actuelle. Créé pour la transition, c'est pendant la transition qu'il doit être pratiqué. Aussi est-il utile d'indiquer comment et en quoi il est passé dans la pratique.

Le programme dressé par Auguste Comte, d'après la philosophie de l'histoire, est resté, de son vivant, à l'état de projet. Il ne l'a systématiquement exposé nulle part ni dans un cours ni dans un écrit spécial. Il a lui-même indiqué un ensemble de conditions spirituelles et temporelles, qui, de son aveu, n'étaient point satisfaites quand il mourut (1). Le fondateur se rendait donc bien compte que chacune des phases minima, qu'il avait indiquées pour la propagande, comporterait

(1) « Le cours philosophique que j'ai professé, au Palais-Cardinal, « pendant les trois années précédentes, sur l'histoire générale de « l'Humanité, constitue naturellement une introduction dogmatique « au système de commémoration exposé ici. Quand *ces prédications* « *positivistes auront été assez reproduites*, je commencerai l'exécution « de la vaste opération sacerdotale que j'institue ainsi en consacrant « deux années consécutives aux deux premiers degrés du culte con- « cret. Son ébauche décisive pourrait alors être complète en trois ans, « si je trouvais déjà *six dignes collaborateurs*, qui pussent ensuite se « vouer à l'accomplissement pénible, mais indispensable, du troisième « et dernier degré. Le besoin d'invoquer solennellement un tel con- « cours influa beaucoup sur la publication initiale de cet essai. » Auguste Comte, *Calendrier positiviste*. 4e édition, mai 1852).

En 1856, Auguste Comte écarta comme prématuré le projet que lui avait soumis M. Sabatier, son disciple, de rédiger, comme *Livre d'Heures*, des notices sur la vie et l'œuvre de chacun des Grands Hommes compris dans le *Calendrier positiviste*.

bien des maxima : ces réserves faisaient déjà pressentir la difficulté et la lenteur de cette préparation.

Il est utile d'insister sur les raisons qui ont fait que le programme formulé dès 1848 n'avait pu se réaliser à la mort d'Auguste Comte, et n'a pu l'être jusqu'à présent ; il s'agit, bien entendu, d'une action continue et systématique, c'est-à-dire de la célébration régulière et annuelle des soixante-cinq célébrations, tant mensuelles qu'hebdomadaires, propres au culte historique.

Cette tâche incombait à son successeur immédiat, en quoi y a-t-il satisfait? Messieurs, en donnant à M. Pierre Laffitte le titre de successeur immédiat d'Auguste Comte, nous ne faisons que constater une réalité : il lui a été reconnu par tous les disciples qui ont accepté l'héritage du maître sans aucune exception, même par ceux qui depuis le lui ont contesté. Notre directeur en a le pouvoir, il en exerce la fonction. « La « *succession*, mentale ou sociale, a dit Auguste Comte, appar« tient, en effet, à ceux qui continuent ou réalisent les entre« prises antérieures. »

Pour appliquer le Calendrier historique, il fallait être apte à motiver chaque consécration. Et pour cela, il ne suffisait pas de posséder la philosophie de l'histoire, il fallait acquérir une vaste érudition, qui permît de faire le choix au milieu de tant d'œuvres imparfaites ou insuffisantes. Auguste Comte, pour la détermination des types tertiaires, a dû recourir à un certain nombre de ses disciples et spécialement à M. Pierre Laffitte (1) ; mais celui qui institue la glorification publique d'un type historique doit connaître directement et sa vie et son œuvre. Cela est nécessaire. Auguste Comte attribue à l'Église catholique du xve siècle la canonisation de Jeanne d'Arc, qui va se faire, et à Louis XI sa réhabilitation, qui est due à son prédécesseur, lequel, après avoir figuré dans le Calendrier, en a été éliminé, afin de donner plus d'occidentalité à la semaine de Louis XI : Charles VII, qui eut le mérite de

(1) « Quant aux types quotidiens, écrivait Auguste Comte, j'ai déjà « puisé d'utiles rectifications dans les libres conférences de la Société « positiviste, particulièrement d'après les heureuses indications de mon « jeune ami M. Laffitte (*Calendrier positiviste*, mai 1852). »

s'entourer d'une élite de serviteurs, le bonheur de délivrer la France, et la gloire de laisser à son successeur une administration, une diplomatie, des finances, une armée, doit donc être relevé du reproche d'ingratitude envers la grande libératrice. — En remportant la victoire de Wissembourg, qui préserva l'est de la France d'une seconde invasion, Hoche avait assuré à son nom une gloire immortelle : le conventionnel qui fit choix d'un pareil général en chef rendit un grand service à la patrie; si, avec Mignet, l'on croit que Saint-Just a été cet homme, on comprend les regrets qu'exprima Auguste Comte sur la mort prématurée de « ce noble jeune homme » (1). Mais, si, en réalité, ce fut malgré « l'éminent Saint-Just » que Hoche fut choisi ; si, à l'occasion même de la victoire du jeune général, il le poursuivit de sa haine, provoqua son arrestation et priva sept mois la Révolution de ses services ; s'il le fit mettre sur la liste fatale, qui aurait eu sa sanction fatale sans le IX Thermidor, alors disparaît le principal motif de gloire de celui qui envoya les Dantonistes à la mort. Voilà donc une œuvre préparatoire, absolument nécessaire, pour passer de la théorie à la pratique, et sans laquelle on se heurte à chaque pas que l'on fait dans l'étude des types du *Calendrier positiviste.*

Recueillir, retrouver ou remettre en lumière les œuvres maîtresses qui forment un exposé exact de la vie et de l'œuvre des Grands Hommes, et permettent d'asseoir solidement une exposition systématique, voilà la tâche que M. Pierre Laffitte s'est imposée, et qu'il a poursuivie avec une inébranlable persévérance, au milieu de tant d'autres travaux scientifiques et philosophiques. Il en a formulé les résultats dans ses expositions publiques. Dès 1858, et durant de longues années, systématiquement, il a exposé les motifs de la commémoration des Grands Types dans des cours généraux ; puis il a consacré quelques-uns de ses cours annuels à chacun des mois de Saint-Paul, Charlemagne, Shakespeare, Descartes, Frédéric, Bichat ; enfin, il a consacré à cet objet de nombreuses conférences spéciales. Ses disciples ont suivi son exemple. Cette formula-

(1) *Philosophie positive*, t. VI, p. 381.

tion ou exposition publique du *Calendrier positiviste* était l'essentiel, mais elle ne profitait directement qu'à ses auditeurs.

Une autre tâche restait : mettre par écrit ces cours, pour en transmettre les principaux résultats. La modicité des ressources, l'absence de loisirs, le temps nécessaire à la rédaction d'études aussi nombreuses que complexes, tout concourait pour rendre bien difficile une pareille publication. Néanmoins, cela s'est fait, en partie, autant que l'a permis la disponibilité du petit nombre des collaborateurs. M. Laffitte a débuté, en 1860, par la publication de ses leçons sur la *Civilisation chinoise*, puis, en 1880, est venue celle des deux premiers volumes des *Grands Types*, consacrés à la théocratie et à l'antiquité. La *Revue occidentale* a donné depuis le mois de Saint-Paul, outre de nombreuses monographies sur Buffon, Diderot, Gœthe, Louis XI, Henri IV, Richelieu, Toussaint-Louverture, Frédéric, etc. C'est une œuvre de longue haleine, elle sera poursuivie, car M. Laffitte en a conservé tous les matériaux.

Dans l'attente de ce grand achèvement, il était désirable que le public pût avoir à sa disposition une esquisse sur chacun des personnages qui font l'objet du Culte concret. Il est impossible actuellement que cette œuvre de vulgarisation soit parfaite, qu'elle ne laisse rien à désirer sous beaucoup de rapports, que, malgré toute la peine et la conscience qu'on y consacre, on ait en tout des renseignements et surtout des jugements irréformables. Elle aura donc des imperfections : ceux qui l'ont entreprise ne l'ignoraient pas, mais ils ont pensé qu'ici le désir du mieux eût empêché le bien. En 1883, un comité institué à Londres par M. F. Harrison s'est mis à l'œuvre, et en 1892 le volume était publié grâce au concours de quinze collaborateurs. Nos confrères britanniques ont ainsi résumé les cours et conférences qu'ils ont faits à Newton-Hall. C'est un préambule : il permet d'initier un nombre de plus en plus grand d'individus et de familles aux divers éléments du Culte des Grands Hommes ; il contribue ainsi à augmenter le nombre de ceux qui en désirent l'institution publique.

Même à ce degré élémentaire, ce procédé d'instruction po-

pulaire n'était accessible qu'aux populations de langue anglaise; pour le vulgariser en France, il fallait un traducteur et un éditeur. Grâce à M. Avezac-Lavigne, l'exemple donné par M. et Mme Harrison peut être imité : chaque famille positiviste peut en faire un livre de lecture familière, sous la direction des parents, qui doivent y apporter des commentaires, et dans certains cas des restrictions; car il faut que les communications soient toujours appropriées aux âges.

Nous ne sommes entré dans ces détails que pour rappeler, dans un cas particulier, les difficultés que présente l'institution d'un mode quelconque de propagande occidentale, quelque élémentaire qu'il puisse être.

A cette première partie essentielle de la tâche de M. Pierre Laffitte s'ajoutait une seconde préparation, non moins nécessaire. Il n'y a pas de culte sans sacerdoce. Pour assurer l'exercice habituel d'un culte historique qui consacre chaque dimanche à un service public, il faut un interprète apte à tempérer, dans l'exposition, les défauts et les inconvénients inhérents à la construction du Calendrier, inconvénients qu'Auguste Comte a pris soin de signaler ; il faut un ministre qui apporte la sagesse et la mesure convenables dans l'application d'un culte nécessairement occidental; il faut un organe spécial qui possède la connaissance de la vie et de l'œuvre des types glorifiés. Tout cela suppose une préparation difficile, tout cela exige une connaissance approfondie de la doctrine, surtout dans son domaine sociologique et moral. Or, de ce dogme, les deux termes extrêmes n'avaient point été développés par Auguste Comte. La formulation et l'enseignement de la Philosophie première, de la Morale théorique et pratique, ont été, avec ses travaux sur l'Histoire des sciences et la Philosophie troisième, la principale œuvre scientifique et philosophique de M. Pierre Laffitte. Ici encore, notre directeur s'est montré le successeur d'Auguste Comte, en continuant et réalisant son œuvre. Grâce à lui la seconde condition nécessaire à l'institution du Culte historique se trouve remplie, puisqu'il a rendu possible la formation directe des ministres aptes à le célébrer. La commémoration publique des 65 fêtes principales, avec leurs compléments quotidiens,

propres au *Calendrier positiviste* suppose évidemment un certain nombre de collaborateurs. Auguste Comte demandait six adjoints pour un tel office, et l'on sait qu'il réduisait toujours le chiffre des fonctionnaires au strict minimum ; ce qui porte à sept le nombre des prêtres qu'il jugeait absolument nécessaire à l'existence première du nouveau culte.

Le directeur du Positivisme, M. Pierre Laffitte, a donc satisfait, en ce qui le concerne, à l'ensemble des conditions imposées à l'institution du Culte des Grands Hommes ; de ce culte, ne l'oublions pas, qui ne forme que le préambule de la Religion de l'Humanité.

V

Le nouveau pouvoir eût-il à sa disposition le nombre nécessaire d'apôtres dignement préparés qu'il ne pourrait encore mettre en pratique le culte préparatoire. Car l'ordre des conditions est double, il dépend aussi du gouvernement. La Patrie intervient dès qu'un culte devient public.

La transition politique est surtout caractérisée, dans le domaine spirituel, par la liberté ; elle existe à des degrés divers en Occident, et nous l'avons en France dans une très grande mesure ; mais, sans l'aide du gouvernement temporel, cela ne suffit point pour universaliser le mouvement rénovateur.

Pour célébrer le Culte des Grands Hommes, il faut des temples appropriés, spécialement consacrés à cet objet, d'où rayonne, dans son unité, l'œuvre régénératrice. Cette nécessité est évidente : il faut au culte un siège permanent, accessible, respecté. Le souvenir des prédécesseurs que le culte y a réunis, la diversité et la solennité des célébrations qui s'y accomplissent, concourent à en faire un lieu sacré ; ce qui suppose, à la fois, une disposition suffisamment sympathique du public, et des mœurs politiques nouvelles.

La contemplation habituelle de la complexité, et par suite de la lenteur de la régénération, est de nature à calmer les esprits impatients qui, saisis par la grandeur de l'entreprise, ne peuvent apprécier ni l'importance des progrès accomplis

ni l'étendue des services rendus par M. Pierre Laffitte, s'imaginant naïvement que cette œuvre pourrait se réaliser dès demain par le seul rayonnement de leur enthousiasme. Il ne faut pas oublier, par exemple, que des temples seront nécessaires, à tout le moins, dans les grandes villes de France, et que cette nécessité s'étend à l'Occident, où ce problème se complique de la diversité des régimes politiques. Mais c'est à Paris qu'il faut débuter : s'il importe à la transformation positive que la ville de la Révolution prenne le caractère organique, il faut bien que l'initiative vienne du milieu où elle est le plus nécessaire.

Rien ne fait présager que ce soit sur le public que nous puissions compter pour acquérir et approprier le temple initial : ce serait supposer faite la conversion qu'il s'agit d'obtenir. Cette possession ne peut venir que d'une action extérieure au public. C'est du gouvernement que nous devons attendre ce résultat nécessaire à notre évolution cultuelle.

Cette question, cela va sans dire, n'avait pas échappé au Fondateur. Auguste Comte et, après lui, M. Pierre Laffitte ont émis le vœu que l'Etat concédât au Positivisme, pour y remplir son office social, l'occupation spéciale du Panthéon (1). Ce temple, dont la glorieuse devise rappelle que la France est la première nation qui, sous l'impulsion encyclopédique, ait honoré par une consécration décisive la mémoire des agents suprêmes de la civilisation ; ce temple, que la République reconnaissante a dédié à l'Humanité, avait été, en 1852, une seconde fois, détourné de sa destination. Auguste Comte le demandait, comme indice de la régénération que cette concession du gouvernement impérial eût certainement encouragée. Depuis 1836, ce temple n'est plus, comme il l'était alors, consacré au culte catholique : un décret du président Grévy a laïcisé le Panthéon. La translation des restes de Victor Hugo, de Lazare Carnot, de Marceau, semble devoir écarter toute autre adaptation : loin de provoquer à des fêtes publiques, son appropriation actuelle aboutirait plutôt à soustraire les morts au culte systématique des vivants.

(1) *Appel aux Conservateurs*, p. 118-119.

Quoi qu'il en soit, nous devons tourner ailleurs nos espérances. M. Pierre Laffitte, tenant compte de la modification produite, a désigné l'église de la Sorbonne comme étant la seule qui soit aujourd'hui vraiment disponible. Au début de notre évolution, nous ne pouvons pas prétendre que l'Etat construise de temples pour nous, nous pouvons seulement espérer qu'il affecte un des édifices existants au Culte de l'Humanité. Il n'y a guère que les temples consacrés au culte catholique qui puissent convenir à la religion nouvelle; et, en vertu du Concordat de 1801, le gouvernement seul a le pouvoir de changer la destination des édifices communaux régulièrement affectés au culte. La solution de cette question dépend donc des rapports de l'Eglise et de l'Etat.

A ce point de vue, comme à tant d'autres, nous nous intéressons spécialement aux destinées de l'Eglise catholique, et nous suivons avec attention le vigoureux effort qu'elle fait actuellement pour ressaisir le pouvoir politique; elle tend à réaliser le programme que de Maistre formulait ainsi en 1808 : « L'esprit religieux, qui n'est pas du tout éteint en France, fera « un effort proportionné à la compression qu'il éprouve. Le « souverain pontife et le sacerdoce français s'embrasseront, « et, dans cet embrassement sacré, ils étoufferont les maximes « gallicanes. Alors le clergé français commencera une nou- « velle ère, et construira la France, — et la France prêchera « la religion à l'Europe, — et jamais on n'aura rien vu d'égal « à cette propagande ». Si l'Eglise romaine était appelée à reprendre quelque ascendant politique, la tentative actuelle serait très susceptible de le lui assurer.

Quoi qu'il fasse, le gouvernement catholique est destiné à être retranché du monde politique, pour être ramené à son office moral et social : ce jugement est celui d'un passé sans retour. Cette élimination, radicale sous la Révolution, et depuis le Consulat plus ou moins atténuée, a reçu de nouveau, sous la République, des sanctions partielles, qui approchent de bien près le but : la séparation définitive.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat a un double sens et un double but, selon qu'elle tend à éliminer l'ancienne organisation religieuse ou à faciliter l'essor de la nouvelle : envers

le Catholicisme, elle tend à la cessation des rapports; envers le Positivisme, à leur formation.

Telle qu'elle est actuellement conçue et nécessaire, la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'est pas un précepte positiviste mais un principe révolutionnaire. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne doive pas être appliqué. Mais, ainsi entendue, elle ne saurait être ni générale ni radicale. Ainsi l'Etat, bien qu'il s'associe encore à l'Eglise dans quelques-unes de ses grandes manifestations publiques, n'en transforme pas moins l'enseignement scientifique en un service public, c'est-à-dire qu'il adopte dans ses écoles des conceptions positives, dont il protège et salarie les interprètes. S'il élimine de plus en plus l'élément théologique, il se subordonne de plus en plus à l'esprit positif.

La séparation révolutionnaire donne comme terme final de l'élimination politique du sacerdoce catholique la suppression du budget correspondant. Au point de vue de l'institution du culte public, nous avons un grand intérêt à cette séparation. Mais l'initiative de cette mesure dépend essentiellement du pouvoir temporel; c'est lui qui aura à pourvoir aux lacunes, à faire face aux résistances : il en aura toute la responsabilité, et son existence, déjà si difficile, peut y trouver une source abondante de graves embarras. Des hommes d'Etat auxquels ne manquaient ni l'énergie ni la hauteur des vues, MM. Gambetta et Jules Ferry, n'ont pas pris cette initiative, et cependant ils ont grandement contribué à éliminer l'Eglise de toutes les fonctions politiques; l'un et l'autre étaient émancipés, ils engageaient leurs intimes à faire d'abord, comme eux, la séparation dans leur existence; et ils ont mis d'accord leur mort avec leur vie. Il faut donc attendre que cette question soit assez mûre pour que le public en général et les principaux intéressés au *statu quo* arrivent à en demander la modification.

De l'abolition du budget catholique Auguste Comte attendait deux conséquences prochaines : l'augmentation du nombre des émancipés; la perte de la clientèle officielle devant accélérer la désuétude de la foi théologique : l'abandon graduel des temples, suite de cette désertion du public, qui ne permettrait plus à l'Église catholique de rétribuer tous ses titu-

laires actuels. Le gouvernement, sans manquer au respect de la liberté universelle, pourrait dès lors disposer des édifices devenus ainsi disponibles, et les concéder au nouveau culte, qui les utiliserait au fur et à mesure de son extension populaire.

Dans la conception d'Auguste Comte, la suppression du budget ecclésiastique n'entraînerait donc pas le retrait des temples aux occupants actuels; elle ne nous laisserait que l'espérance, plus ou moins prochaine, d'en hériter un jour.

Quelque éloignée que semble encore cette solution, nous pouvons l'envisager comme réalisable demain. Dans ce cas, l'occupation, l'appropriation d'un temple se compliquerait d'une question budgétaire. Or, le Subside positiviste tel qu'il est ne permettrait pas un pareil accroissement de dépenses. Il s'est certainement développé et accru depuis la mort d'Auguste Comte; mais il s'en faut qu'il corresponde aux progrès réalisés. Il s'en faut que tous les positivistes avoués y concourent; il est vrai qu'ils n'y sont point obligés par un engagement spécial, mais cela même ne serait pas une garantie de durée, puisque nous avons vu de nos confrères qui, par exception, avaient pris cet engagement, cesser de concourir matériellement à l'œuvre dont ils avaient garanti l'exécution. En France, sans le dévouement exceptionnel de nos confrères britanniques, nous n'aurions pu suffire aux premières nécessités du sacerdoce. Assurer la conservation de cet appartement, pourvoir à l'existence de M. Pierre Laffitte : voilà la double obligation à laquelle le Subside positiviste n'a souvent qu'imparfaitement satisfait et qu'il n'a jamais dépassée. Que serait-ce s'il fallait pourvoir à l'existence de plusieurs personnes et à l'entretien d'un temple?

Quant au public extérieur, et en particulier le parti républicain, jamais il n'a pris part à cette contribution. Ses deux principaux hommes d'Etat, MM. Gambetta et Jules Ferry étaient des disciples avoués d'Auguste Comte; son œuvre philosophique a dirigé de haut leur action publique, mais elle n'a jamais déterminé, ni de leur part, ni de la part de leurs collaborateurs, une coopération quelconque au Subside positiviste, quelque profond qu'ait été en eux le sentiment de

l'utilité, politique, sociale et morale, de la rénovation dont le Positivisme s'est fait l'organe systématique, sentiment qui aurait dû suffire pour déterminer leur souscription ; il leur a fallu compter avec le danger de nuire à leur action politique, par le discrédit qu'aurait pu jeter sur leur direction un tel acte de foi.

Quelle que soit la profondeur, apparente ou réelle, de cet isolement, il s'est produit, sous le ministère de M. Jules Ferry, un progrès décisif dans les rapports entre le gouvernement républicain et le sacerdoce positiviste. Le magistrat public a concédé, non pas encore pour des cérémonies cultuelles, mais pour l'enseignement positiviste, d'abord une dépendance de la Sorbonne, la salle Gerson (1880), puis une salle du Collège de France (1888) ; enfin, sous le ministère de M. Bourgeois (1892), il a créé pour M. Pierre Laffitte une chaire d'Histoire générale des sciences au Collège de France. Ce sont là les premières relations officielles entre le pouvoir temporel de la République et le nouveau pouvoir spirituel. Car M. Pierre Laffitte est bien évidemment le chef reconnu de la Religion de l'Humanité, c'est l'enseignement qu'il a, durant une génération, professé comme directeur du Positivisme qui a déterminé le choix de sa personne et la nature de la fondation ; et comme l'a dit un ministre, après M. Renan, c'est bien au Positivisme qu'on a fait une place au Collège de France, et une place méritée par les services publics qu'il a rendus. C'est là un évènement à jamais mémorable dans l'histoire de la régénération moderne.

Ces relations avec le pouvoir temporel, Auguste Comte les avait instituées. Philosophe, il les a appelées, provoquées, sans résultat, sous la monarchie de Juillet et sous la république de 1848 ; prêtre et conférant les sacrements, il est plus heureux sous la Présidence; mais, trois ans après, la salle que M. Bineau lui avait concédée lui est irrévocablement retirée (1). Sous l'Empire, Auguste Comte déclare qu'il ne peut entreprendre aucune exposition publique sans l'assistance du gouvernement ; il la réclame au nom de son office social ; il y

(1) Ce cours ne se fit pas sans péripéties ; en 1849, il dut s'achever rue Monsieur-le-Prince, nº 10; et il subit, les années suivantes, plusieurs interruptions momentanées.

attache une telle importance qu'il renonce, en 1855, à faire un cours décisif, parce que les tentatives faites pour obtenir une salle publique sont restées infructueuses.

Ce n'est point là ce pontife farouche, dédaigneux des pouvoirs publics, que quelques-uns de ses disciples se sont plu à opposer à notre directeur. Ces relations répugnaient si peu au « philosophe constamment républicain », qu'il a été, plus que « professeur de gouvernement », fonctionnaire relevant du ministère de la guerre, dans un établissement où il remplissait des fonctions qui ouvraient ou fermaient les carrières temporelles; quand on l'a privé de son dernier emploi polytechnique, il a, jusqu'à son dernier jour, qualifié cette suppression d'odieuse spoliation. Pontife, il aspire, et dans un délai rapproché — car il le limite à peine à une demi-génération —, il aspire à fonder, avec l'intervention de l'Etat, à Paris et dans seize autres grandes villes de France, des écoles dont il dirigera les études. Bien que cette éducation, donnée exclusivement par des « professeurs de gouvernement », doive produire, par toute la nation, des croyants en si grand nombre que l'existence matérielle du sacerdoce et son recrutement semblent devoir être assurés par le libre concours des positivistes, Auguste Comte n'en proclame pas moins que le pouvoir spirituel qu'il recrutera sera dès lors rétribué par le gouvernement.

Nous voilà bien loin de ces principes rigoureux au nom desquels un petit nombre de ses disciples ont cru devoir condamner l'acceptation par M. Pierre Laffitte d'une chaire d'Histoire générale des sciences, qui ne lui donne gouvernement, direct ou indirect, sur aucune individualité. Ces mêmes disciples, tout en regardant la possession de cette chaire comme incompatible avec la fonction générale de Directeur du Positivisme, n'en auraient pas moins accepté la réunion, en la personne d'Auguste Comte, du grand pontificat de l'Humanité, de la direction des dix-sept écoles positives de la République française, de la surintendance générale de l'assistance publique nationale. Pour ces esprits rigides, cette ère dictatoriale, « dont l'aveugle tyrannie empêche la doctrine régénératrice d'aller discipliner les révolutionnaires noble-

ment disposés » (1), aurait été, quant aux relations des deux pouvoirs, supérieure à la République, et ils doivent être satisfaits du régime qui a pesé sur Auguste Comte jusqu'à sa mort : tant qu'il a duré, l'église positiviste a été radicalement séparée de l'Etat. Pour notre part, nous regrettons que ces principes n'aient pas été violés, et que le Fondateur, provoquant la désaffectation catholique du Panthéon, n'y ait pas été appelé à commémorer les Grands Types de l'Humanité. Dans la voie ainsi ouverte, M. Pierre Laffitte et ses collaborateurs eussent été entendus dans le silence impérial. Des hommes d'Etat mieux préparés, un public plus éclairé et mieux coordonné, un sacerdoce reconnu, voilà qui eût pu, épargner peut-être, certainement adoucir, à Paris, à la France, à l'Occident, des maux incalculables. Il est beau de surmonter des obstacles, mais encore faut-il qu'ils ne soient pas hors de proportion avec le but à atteindre.

Quoi qu'il en soit, la situation définitivement républicaine où se trouve la France rendait possible et nécessaire la reprise des relations normales. C'est un fait acquis, et ce résultat est dû à M. Pierre Laffitte. Nous ne voulons gouverner, il est vrai, ni la cité ni l'Etat; nous ne sommes les agents d'aucun parti. Mais, d'un autre côté, ce pouvoir n'est plus pour nous un ennemi, ni un indigne que l'on doive tenir à l'écart. Nous répudions les habitudes de dénigrement systématique. Ceux qui vivent familièrement avec le passé cessent de blâmer toujours ceux qui agissent, et de condamner invariablement ceux qu'ils sont appelés à juger. C'est pour cela que, d'une joie sincère, nous acceptons comme un bien, entre les deux pouvoirs, cette série de rapprochements, qui contribueront à éteindre les aspirations anarchiques sous la prépondérance croissante de l'esprit constructif.

VI

Après avoir rappelé la part qui revient au sacerdoce et au gouvernement proprement dit dans l'institution du Culte des

(1) Lettre d'Auguste Comte à Barbès, 12 septembre 1852.

Grands Hommes, il nous reste à examiner celle qui est particulière au public auquel il est surtout destiné.

Pour simplifier cette exposition, nous assimilons au public les pouvoirs locaux. Si les municipalités ne peuvent régler les mesures générales, elles reflètent plus directement les dispositions populaires, et elles jouissent, sous ce rapport, de prérogatives qui permettent de donner l'essor à d'heureuses initiatives ; d'un autre côté, lorsqu'il s'agit de manifestations publiques, c'est à elles que revient la police des rues et des édifices communaux. Les municipalités entrent donc pour une part nécessaire dans cette activité cultuelle préparatoire, qu'elles peuvent faciliter beaucoup. Aussi, dans nos relations avec elles, devons-nous nous présenter, non comme des concurrents, mais comme des collaborateurs.

Il est utile de rechercher dans quelle mesure le public, inséparable habituellement des municipalités, est préparé, d'après les antécédents, à seconder l'action positiviste.

La glorification des Grands Hommes est un procédé qui a été employé de tout temps. On sait quel rôle considérable la civilisation chinoise assigne au culte des ancêtres, que l'auteur de *la Cité chinoise* apprécie en ces termes : « L'Humanité, « ai-je dit, est comme un homme qui vivrait toujours et « apprendrait sans cesse... Eh bien ! se figure-t-on ce que « serait un homme qui, survivant à tous les siècles, garde- « rait le souvenir des époques, des évènements, des expé- « riences et des révolutions qu'il aurait traversés. Supposez « ensuite un peuple composé d'hommes pareils. Or, n'est-ce « pas le peuple chinois avec son culte des ancêtres? N'est-ce « pas le peuple chinois que j'ai montré complétant cha- « cune de ses solennités domestiques par la lecture de la « biographie de l'un des aïeux et de l'un des grands hommes « du pays?... Il faut élever l'histoire à la hauteur d'un culte. « C'est ce qui a lieu dans le culte domestique des Chinois. « Préoccupés des ancêtres et de la postérité, ils s'habituent « à vivre dans le passé et dans l'avenir presque autant que « dans le présent. » La Théocratie a présenté les grands ancêtres à la vénération publique. A son exemple, le polythéisme grec les mettait au rang des dieux et des héros; cette Apo-

théose se bornait surtout aux temps primitifs : on connaît les types de Prométhée, d'Hercule, d'Orphée. Rome utilisa davantage ce procédé, qu'elle appliqua à son fondateur d'abord et finalement aux empereurs ; puis, dans le siècle des Antonins on vit surgir la glorification des hommes illustres de la Grèce et de Rome, dont Plutarque et l'auteur du *De Viris* ont été les appréciateurs les plus mémorables.

Le catholicisme substitua à l'apothéose la Canonisation. Obligée, par son dogme, de répudier tous les antécédents, l'Eglise dut chercher dans le ciel des modèles de vie ; ce ne fut qu'après avoir atteint un certain développement qu'elle put, aux anges, adjoindre des types humains, les saints. Certainement cette canonisation est devenue parfois puérile, elle a consacré des êtres d'une perfection qui n'avait plus rien de social ni d'humain. Mais on doit écarter les objections des protestants et des catholiques grecs, qui ont proscrit le culte des saints comme anti-biblique et idolâtrique. Il n'a jamais été un article de foi que les saints entendissent les prières où ils sont invoqués et qui s'adressent à Dieu. Dans la détermination de leurs titres, l'Eglise a pris les plus grandes précautions pour éviter les erreurs possibles. On peut les voir rapportées dans l'*Histoire ecclésiastique* de l'abbé Fleury et nous en suivons l'application contemporaine dans le cas de la canonisation de Jeanne d'Arc. Comme Bossuet l'a établi, dans son *Exposition de la foi catholique*, le culte des saints, dans sa partie positive, peut se ramener à trois choses : les respecter, faire revivre la mémoire de leurs services, obtenir la grâce de les imiter.

Un pas décisif dans l'extension directe à l'Humanité d'une sanctification bornée aux seuls catholiques a été accompli au XVII[e] siècle. Ch. Perrault, un des champions de la querelle des anciens et des modernes, en écrivant la *Vie des hommes illustres* de son siècle, a honoré, en même temps que les princes et les capitaines, les philosophes et les artistes; Descartes, Molière, Pascal y figurent au même titre que Louis XIV. Mais ce qui constitue le vrai type de cette anticipation du culte concret, ce sont les Eloges des savants. Fontenelle a systématisé cette glorification, dont il a laissé de si

beaux modèles; dans sa *République*, des orateurs, entretenus aux frais du public, sont chargés de prononcer l'éloge des Grands Hommes. L'usage introduit par Fontenelle s'est continué par d'Alembert et Condorcet; depuis il s'est étendu à toutes les Académies occidentales.

La Révolution ouvre une nouvelle carrière. De 1789 à 1800, il a été universellement admis que la République comporte un système approprié de fêtes publiques. Sous le triple essor du culte de la Raison, du culte de l'Etre suprême et du régime de la liberté religieuse, les commémorations qu'elle a instituées ont été abstraites et concrètes. Pendant le préambule constituant, les fêtes sont à la fois nationales et théologiques; mais l'autel de la Patrie, consacrant les actes de l'état-civil, s'élève dans toutes les communes; les anniversaires du 14 juillet et du 4 août se combinent avec les fêtes locales présidées par les corps administratifs et réglés par eux. Avec la Convention, le spectacle change : les fêtes nationales, étendues au 10 août et au 21 janvier, n'ont plus de caractère théologique, la désaffection pour l'Église s'est manifestée, une partie du clergé s'est ralliée à la République : la séparation s'est faite entre les deux cultes, et finalement le dimanche est supprimé et le calendrier républicain rendu obligatoire.

Le culte de la Raison a surgi. C'est l'expression de la philosophie du XVIIIe siècle, c'est le culte de la nature, du travail et de nos auxiliaires réhabilités, c'est la glorification des plus nobles attributs de l'homme. Le culte de la Raison a été célébré dans toute l'étendue de la République, comme en témoignent les publications provoquées par le centenaire de la Révolution. Toutes nos grandes cathédrales, sans exception, et les plus modestes églises de nos villages, ont retenti de ses acclamations (1). La fête consistait habituellement en ceci : on se réunissait à la maison commune ou sur la place publique : autorités, sociétés populaires, enfants des écoles, public des deux sexes, pour se rendre en cortège au Temple de la Raison; là, le chant, orgues et chœurs, alternait avec la décla-

(1) On peut encore lire, sur l'église de la Madeleine de Verneuil, l'inscription, alors générale, de *Temple de la Raison*.

mation, poèmes et prières; des discours étaient prononcés; puis on sortait dans le même appareil pour se rendre sur la place publique, où s'élevait l'autel de la Patrie. Ce culte poursuivit ouvertement, par substitution totale, la destruction définitive du catholicisme. Glorifiant l'Homme et la Terre, il s'adresse à la Raison, personnifiée par une femme, l'homme devant penser par affection, à la Raison présidant à l'Activité comme le prouve l'assistance de l'armée républicaine et la participation directe de ses chefs les plus éminents à ces fêtes mémorables. L'immortelle campagne de la fin de 1793 et du commencement de 1794 a été, pour ainsi dire, enfantée dans ces fêtes civiques, où nos grands généraux libérateurs et pacificateurs ont paru, assistés de leurs états-majors, entourés de milliers de spectateurs. Ce culte, si actif en province et aux armées, a sombré et devait sombrer avec les Dantonistes.

Dans les manifestations de ce culte, on voit persister, comme une concession aux préjugés populaires, un vague théologisme noyé, il est vrai, dans l'ensemble social et humain; on y présente parfois la raison comme l'attribut de l'Eternel. Mais nul ne songeait à décréter l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme. Cette rétrogradation fut l'œuvre de Robespierre : la dédicace à l'Etre suprême sur les églises remplaça celle de Temple de la Raison. Ce nouveau culte abstrait s'incorpore les anniversaires de la Révolution et les fêtes décadaires, auxquelles il donne une destination fixe. Cette religion d'Etat, instituée par ordre de la République, et inaugurée le 20 prairial an II par la fête de l'Etre suprême, dont le peintre David fut l'organisateur, ne survécut pas à la politique qui l'avait inspirée. La spontanéité manquait à ce culte, qui n'aboutit qu'à ranimer le besoin des cérémonies catholiques.

Le Directoire, avec le concours de Chénier, Méhul, Gossec, Lesueur, Chérubini, etc., institua sept fêtes morales (1) qui se combinaient avec la célébration des anniversaires des cinq grandes journées de la Révolution; les magistrats publics

(1) Fêtes nationales de la Souveraineté du peuple, de la Jeunesse, des Epoux, de la Reconnaissance, de l'Agriculture, de la Liberté, de la Vieillesse.

continuent à y présider ; des lectures civiques, des célébrations de mariages, des chants patriotiques, des exercices et des jeux : voilà le culte public. La liberté des cultes étant reconnue par la Constitution, le repos décadaire n'est plus obligatoire. Le déisme régnait toujours ; d'ailleurs toutes les constitutions surgies depuis l'origine de la crise ont invariablement été proclamées « en présence de l'Etre suprême », et le gouvernement en était arrivé, en 1799, à présenter au peuple la Révolution comme l'œuvre de Dieu (1). La seule tentative qu'ait inspirée la liberté des cultes fut celle des Théophilanthropes, prolongement du culte roussien. Le Directoire leur concéda l'usage des principales églises de Paris, respectivement dédiées à l'Etre suprême, au Génie, au Commerce, etc. (2). Ce culte décadaire, sans prêtre et sans images, se bornait à des exhortations morales, à des lectures et à des chants; il n'a laissé qu'un nom, celui de Valentin Haüy, qui y amenait ses *Jeunes Aveugles*. Cette tentative, très rapidement limitée aux seuls adeptes, se termina dans l'indifférence à peu près générale ; un décret consulaire, en leur retirant les temples, en fit un souvenir historique.

Les fêtes concrètes de cette époque ont été surtout consacrées d'abord aux précurseurs immédiats de la Révolution : Voltaire, Rousseau, Helvétius, Franklin, Washington; puis

(1) Dans une circulaire du 10 fructidor an VI, relative à la célébration du septième anniversaire de la République, voici comment un poète, François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, recommandait aux administrateurs de présenter Dieu comme la base de l'édifice nouveau : « Si Dieu nous fit pour les vertus, il nous créa pour être libres. Ne « l'avons-nous pas éprouvé ! Combien de fois n'avons-nous pas été « sauvés par une protection pour ainsi dire visible de la Providence !... « Qui se refuserait à croire que, jalouse de son ouvrage, la Provi« dence même a voulu le soutenir seule et le perfectionner sans inter« médiaires ! et qui osera dire : J'ai fait la Révolution... Que des « hymnes touchants portent jusqu'au Ciel les accents de notre grati« tude envers l'Auteur suprême de notre régénération ; que Dieu soit « invoqué par les Francs qu'il a protégés; qu'on le conjure avec ar« deur de veiller à jamais sur notre liberté. C'est son dépôt, c'est son « ouvrage, c'est un des attributs qui forment son essence. »

(2) Tableau arrêté par l'administration centrale de la Seine des édifices remis à l'usage des citoyens du canton de Paris par la loi du 11 prairial an III.

aux martyrs de la liberté : Lepelletier de Saint-Fargeau, Chalier, Marat ; enfin aux héros de la défense nationale : Barra et Viala, Dampierre, Marceau, Joubert, Kléber, Desaix ; la plus mémorable de ces fêtes est celle qui fut célébrée dans toute l'étendue de la République en l'honneur du général Hoche. Le culte concret a été pendant la Révolution limité, pour ainsi dire, à sa propre existence, bien qu'elle en ait donné la formule générale : Aux Grands Hommes, la Patrie reconnaissante.

VII

Sous cette impulsion républicaine, préparée et secondée par l'extension de l'esprit scientifique aux questions historiques, il s'est produit une évolution, de plus en plus caractérisée, dans le Culte des Grands Hommes, sous forme de manifestations extérieures destinées soit à rappeler leur souvenir, par des inscriptions ou des statues, soit à les honorer dans des fêtes publiques.

Le premier mode de commémoration, caractérisé par la permance de l'hommage, a pour antécédent la glorification que l'Église catholique a systématisée dans le culte des *images*, d'après les pratiques de la théocratie et du polythéisme gréco-romain. Leibnitz, qui a défini les images *l'alphabet des gens simples*, a justifié l'institution catholique : « Il n'y a pas « plus d'idolâtrie dans ce culte, disait-il, que dans celui « qu'on rend à Dieu et au Christ en prononçant son saint nom ; « car les noms sont des signes, et même de beaucoup inférieurs aux images, puisqu'ils représentent bien moins la « chose... Adorer en présence d'une image extérieure n'est « pas plus répréhensible qu'adorer l'image intérieure représentée dans notre imagination ; car l'image extérieure ne « sert qu'à rendre plus vive celle qui se forme intérieurement. »

Le culte nouveau se manifeste par la substitution, dans les inscriptions publiques, du nom des Grands Hommes à celui des saints. Dans cette transformation des appellations des rues et des monuments, la Révolution avait procédé en faisant une application, trop immédiate mais inévitable, aux évènements

contemporains; elle en a indiqué le programme général, en substituant, par toute la France, dans ses hôpitaux, au nom d'Hôtel-Dieu celui d'*Hospice d'Humanité*.

Depuis cette époque mémorable, ce mouvement ne s'est plus interrompu en France, et il s'est étendu à l'Occident. Nos villes de province fournissent des exemples intéressants de cette transformation. Amboise a adopté les noms de Newton et de Diderot; Montpellier ceux de Jacques-Cœur, Henri IV, Richelieu, Diderot, Turgot; le Havre ceux de Montesquieu, Voltaire, Danton; Reims ceux de Jules César, Clovis, Gerbert, Jeanne d'Arc. Calais peut servir de type (1). Les villes de France se complètent les unes par les autres, chacune ayant des ancêtres communs plus directement liés à son existence. A Paris, on peut lire, outre les noms des personnages et des évènements les plus saillants de la Révolution, ceux de près du tiers des types du *Calendrier positiviste* (2). Il peut être utile d'indiquer, pour diriger les choix futurs, les noms des chefs de mois et de semaine (27 sur 65), qui figurent sur les murs de la capitale (3) :

Moïse : Numa, Bouddha, Confucius, Mahomet.
Homère : Eschyle, Phidias, Aristophane, Virgile.
Aristote : Thalès, Pythagore, Socrate, Platon.
Archimède : Hippocrate, Apollonius, Hipparque, Pline l'Ancien.

(1) Calais a donné à ses rues les noms des types suivants : Pindare, Plaute, Horace, Ovide, *Virgile*. — ARCHIMÈDE, *Pline*. — Jeanne d'Arc, Bayard. — Rabelais, La Fontaine, Léonard de Vinci, Le Titien, Michel-Ange, Véronèse, Rubens, *Raphaël*. — Chateaubriand. — *Colomb*, Jacquart, Papin, Fulton, *Watt*, Vauban. — Racine, Voltaire, *Corneille* Mme de Sévigné, *Molière*. — DESCARTES, Montaigne, Pascal, Diderot, Fontenelle, Buffon. — *Richelieu*, Franklin, Francia. — Copernic, *Galilée*, D'Alembert, *Newton*, Linnée, de Jussieu.

Rappelons que Montpellier, Paris, Le Havre, ont donné à des voies publiques le nom d'Auguste Comte.

Ici, comme dans tous les autres cas, nous ne citons, à peu d'exceptions près, que les types du *Calendrier positiviste*; le mouvement général a donc une extension et une intensité plus grandes que ne le feraient supposer ces seules indications.

(2) L'antiquité n'y compte que quatre noms : (Saint Irénée), Vitruve, César, Léonidas, Scipion..

(3) Ces noms sont en *italique* dans le Tableau extrait du *Calendrier positiviste*.

CÉSAR : Thémistocle, Alexandre, *Scipion*, Trajan.
SAINT-PAUL : *Saint-Augustin*, Hildebrand, *Saint-Bernard, Bossuet.*
CHARLEMAGNE : Alfred, Godefroi, Innocent III, *Saint-Louis.*
Dante : Arioste, *Raphaël*, Tasse, *Milton.*
GUTENBERG : *Colomb, Vaucanson, Watt, Montgolfier.*
Shakespeare : Calderon, *Corneille, Molière, Mozart.*
DESCARTES : *Saint-Thomas-d'Aquin, Bacon, Leibnitz*, Hume.
Frédéric : Louis XI, Guillaume-le-Taciturne, *Richelieu*, Cromwell.
BICHAT : *Galilée, Newton, Lavoisier*, Gall.

Avec la République, à Paris et en province, on a substitué, dans les lycées et collèges, au titre banal d'*impérial,* et dans les écoles communales, au patronage de saints plus ou moins authentiques, les noms de Jeanne d'Arc et de Sophie Germain, de Descartes et de Diderot, de Pascal et de Buffon, de Molière et de Corneille, de Turgot et de Hoche, etc. Sous cet ascendant, une dépendance de l'Université a, par un second perfectionnement, substitué au nom du premier de ses grands maîtres, Fontanes, celui du promoteur de l'enseignement public régénéré, Condorcet. Un nombre considérable de types du *Calendrier positiviste* ont ainsi pris possession du domaine public. Peut-être un jour verrons-nous, comme une circulaire ministérielle l'autorise, chaque groupe scolaire instituer la fête spéciale de son patron civique, justifiant ainsi le choix qu'en ont fait les pouvoirs publics.

Sous sa forme la plus élevée, ce premier mode de commémoration consiste à ériger sur la place publique des statues aux Grands Hommes (1). Cette apothéose, si fréquente en Grèce et à Rome, depuis réservée surtout aux rois et aux capitaines, s'est étendue aux plus modestes existences : c'est un héros local, un bienfaiteur de la commune, un inventeur qui a enrichi une région, un artisan qui a amélioré les conditions du travail, etc. Presque toutes les villes et un grand nombre de bourgs de France ont érigé, sur la place publique, l'image

(1) A cet essor il faut rattacher la décoration extérieure : des portiques du Louvre, consacrés aux Français illustres ; des façades de l'Hôtel-de-Ville de Paris, ornées des statues de Parisiens célèbres, du Palais de l'Industrie, dont les frises portent les noms et les médaillons d'une foule de personnages de toutes les nations, célèbres dans les sciences, les arts et l'industrie.

de quelque homme utile. Sans doute, ce mouvement s'est produit sans beaucoup de règle ni de mesure. Si Danton demandait que les honneurs du Panthéon ne fussent décernés que dix ans après la mort (on était en pleine Révolution et l'on y vivait vite) il serait désirable que l'opinion attendît deux et même trois générations pour décerner cet hommage suprême. C'est ce qui a lieu d'ailleurs pour les plus éminents. Ainsi, à Paris, Bichat n'a eu sa statue qu'après deux générations; Diderot, Condorcet et Danton, après un siècle; Jeanne d'Arc y a attendu la sienne quatre siècles et demi, et Charlemagne près de onze siècles. Cet essor spécial n'est pas particulier à la France; il est commun à tout l'Occident, qui a ainsi adopté un nombre considérable de types du *Calendrier positiviste*; partout ces manifestations, qui étaient des cas isolés dans la première moitié de ce siècle, se sont multipliées, et, depuis une génération surtout, semblent avoir atteint leur apogée. Ce mode de glorification, qui reste encore habituellement national, présente à Paris un caractère de plus en plus occidental : des cinq chefs de mois qui y possèdent une statue, la France (Bichat), l'Italie (Dante), l'Angleterre (Shakespeare), et l'Allemagne (Gutenberg), y ont chacune leur représentant, et la République occidentale y figure dans la personne de son fondateur (Charlemagne).

Rien n'incite davantage à l'institution d'un culte public que ces érections de statues; toutes donnent lieu à une fête inaugurale, et bien qu'elle soit sans lendemain, l'image qui a été ainsi consacrée ne cesse d'appeler et de provoquer l'expression de la reconnaissance publique. C'est l'autel préparatoire d'un culte prochain.

Il est un autre mode de commémoration qui répond à ce besoin spontané de notre nature qui nous porte à rattacher nos origines et nos souvenirs à un point déterminé de la Terre : il s'agit de la conservation des monuments consacrés par la naissance, la vie ou la mort des hommes éminents. Il ne nous est plus indifférent de savoir que Turgot a été inhumé à Bons, et Condorcet à Bourg-la-Reine; que c'est au n° 15 de la rue Servandoni que Condorcet a rédigé le *Prospectus du Tableau historique des progrès de l'esprit*

humain, au n° 6 de la rue Bonaparte qu'Auguste Comte a écrit le programme de son grand œuvre, le *Système de politique positive*. On recherche, avec un soin pieux, les restes qui nous parlent de nos origines : plus ils sont lointains, plus on y attache de prix. Ce culte du passé a, depuis deux générations, assuré la conservation et la restauration de bien des monuments historiques (1). L'habitude a prévalu, de plus en plus, de les signaler à la vénération des passants, par des inscriptions ou par des bustes. Les maisons des Jeanne d'Arc, des Corneille, des Shakespeare, des Gœthe, des Mozart, des Washington, sont devenues des propriétés nationales. Les champs de Salamine et de Valmy, comme la sépulture ou l'habitation d'un grand homme, sont ainsi désormais consacrés et respectés.

Quelle vitalité prend dès lors une cité ainsi reconstruite, avec ses monuments et son histoire. A Rouen, par exemple, nous savons qu'en tel lieu naquit, fut baptisé, fit ses humanités et le grand Corneille, et le sage Fontenelle. Ici, Mlle de Launay (Mme de Staal) lisait l'*Histoire de l'Académie* du philosophe rouennais; là, elle faisait une application de l'esprit géométrique qui eût ravi le grand Descartes : on sait qu'un jour, un de ses chevaliers lui ayant fait traverser cette place au lieu d'en suivre les côtés, elle en conclut que « son amour était au moins diminué de la différence de la diagonale à la somme des deux côtés du carré ». Telle rue fut habitée par Molière, Bayle, Voltaire. Guillaume le Conquérant expira dans cette église; Philippe-Auguste bâtit ce château; dans cette cathédrale, où gisent le cœur du roi Richard et le corps de Bedford, l'évêque Cauchon dit la messe et nos pères célébrèrent le culte de la Raison. Devant ce portail Jeanne d'Arc abjura, dans cette tour elle fut menacée de la torture, ici elle fut emprisonnée, là elle mourut. Au pied de ces remparts, des milliers de nos concitoyens périrent de froid et de misère lors de l'invasion anglaise; ici Davila passa avec l'armée royale vainqueur des protestants; c'est dans cette salle de

(1) En France, cette forme du culte historique est liée aux noms des Vitet, des Mérimée, des Viollet-le-Duc, etc.

l'Hôtel-de-Ville (alors abbaye de Saint-Ouen), que, devant l'Assemblée des notables, Henri IV « aspirant au glorieux titre de libérateur et de restaurateur de cette France, qu'il avait tirée de la servitude et de la ruine », fit cette harangue qui émeut encore nos cœurs. Cette horloge, qui sonna la mort de Jeanne d'Arc, cette voûte des Pas-Perdus, qui abrite la table de marbre où siégeait Corneille, attestent encore, par le choix et la bonté des matériaux, le talent et la probité des ouvriers et des entrepreneurs des XIV[e] et XV[e] siècles. Grâce à ces souvenirs, qui jettent des racines au travers des ossements de soixante générations, une cité devient un temple. Dès lors, la terre que nous foulons, sur laquelle nous exerçons notre tâche professionnelle, où nous abritons notre famille, devient réellement la terre de nos aïeux. Nous pouvons les nommer, dire leurs œuvres, suivre leurs pas, et même, lorsque l'art nous a conservé leur image, les revoir en personne. L'amour fondamental du sol natal, que la cité rattache à l'amour des protecteurs de notre enfance, des éducateurs de notre jeunesse et des patrons de notre vie temporelle, se lie ainsi, d'après un passé plus ou moins lointain, à la vie de la Famille, de la Patrie et de l'Humanité. C'est un monde réel, qui s'idéalise dans notre cerveau, et qui ramène à un lieu stable et commun la diversité des êtres et la succession des temps.

Ce culte familier du passé provoque l'institution connexe des pèlerinages et des fêtes locales. Le catholicisme a consacré ce procédé comme une conséquence du culte des *reliques* : « Les fidèles doivent fréquenter les lieux consacrés à la mé- « moire des saints; ils doivent vénérer les corps des martyrs « et des autres saints, ces corps ayant été autrefois les « membres vivants de Jésus-Christ,... et devant être un jour « ressuscités... et revêtus de la gloire ». Les pèlerinages nous font vivre de la vie d'une localité, en tant qu'elle est liée à l'activité plus générale de la Patrie et de l'Humanité. Le public s'y associe de plus en plus, et ils font désormais partie de l'éducation scolaire. Ils s'appliquent aussi bien à l'idéalisation des fonctions qu'à la glorification des êtres, au culte abstrait qu'au culte concret. Ils s'étendent aux fonctions industrielles, aux musées, aux monuments historiques,

aux demeures comme aux statues des hommes illustres, aux cimetières, où nos ancêtres les plus immédiats peuvent être directement honorés. Les premiers chrétiens tenaient leurs principales réunions dans les catacombes : comme eux, nous pouvons nous rendre sur la tombe des Grands Hommes, pour y ébaucher leur culte public. Le Père-Lachaise, par exemple, offre aux positivistes une suite de tombes qui permettent d'honorer, d'après des types caractérisés, l'art, la science, et la philosophie.

Dans cette direction encore, M. Pierre Laffitte nous a donné l'exemple : les premiers pèlerinages positivistes ont été dirigés par lui ; M. Corra en a depuis dressé un plan systématique, dont il a poursuivi l'exécution ; enfin nos confrères britanniques, par la continuité de leur action, ont élevé cette fondation à la hauteur d'une institution.

Les esprits historiquement préparés sont naturellement conduits, partout où les localités sont assez accessibles, à revenir périodiquement sur le théâtre d'un évènement mémorable, et à fonder, par une action extérieure, une fête locale annuelle, en s'appuyant sur la disposition populaire à s'associer à ce qui exalte ses traditions communales.

L'institution de fêtes locales périodiques en l'honneur d'individualités caractéristiques tend à s'ébaucher en France. La plupart sont très jeunes d'existence. Deux seulement ont survécu à l'ancien régime : ce sont les anniversaires de la délivrance d'Orléans et de Beauvais, fondés respectivement par Charles VII et par Louis XI. Mais ce n'est que depuis la Révolution qu'elles sont devenues la fête de Jeanne d'Arc, qui a gardé à Orléans l'adhérence théologique, et la fête de Jeanne Hachette, que Beauvais a rendue purement civique. Les autres fondations annuelles, même celle de Hoche à Versailles, qui est restée privée de 1869 à 1871, sont toutes contemporaines de la République, comme les fêtes de Marceau à Chartres, de la Tour d'Auvergne à Carhaix, de Florian à Sceaux, de Lafontaine à Fontenay-aux-Roses. Partout ces fêtes se célèbrent avec le concours et l'assistance de la municipalité ; elles consistent en une procession par la ville, avec stations aux lieux consacrés par la vie du personnage honoré ; un discours motive

cet hommage, complété par le couronnement de la statue ou du buste. Un banquet, des jeux, des illuminations, des danses, forment le complément populaire de la célébration.

Notre participation à ces fêtes locales peut faciliter la propagande positiviste. Nous ne devons, en général, en provoquer l'institution que pour les types du *Calendrier positiviste*. Mais nous serions loin de la pensée d'Auguste Comte si nous estimions que le Culte historique doit être limité aux types qu'il y a placés. Ce qu'il a voulu, ce qui est nécessaire, c'est qu'à la communauté de civilisation corresponde une communauté de croyances et de glorifications. Si le grand but à atteindre est l'unité du genre humain, il s'en faut que notre religion écarte les manifestations du culte local. Aussi, sans jamais oublier que les célébrations du Tableau Historique sont les célébrations essentielles, communes à tous les membres du sacerdoce et aux croyants de toutes les nations de l'Occident, nous devons participer, dans nos milieux respectifs, au culte propre à notre patrie, à notre région, à notre commune.

Si les positivistes ont pu prendre l'initiative des fêtes de Jeanne d'Arc à Rouen et de Condorcet à Bourg-la-Reine, il leur a été licite également de provoquer la commémoration de Mme Helvétius, et de prendre une part active aux fêtes de Félicien David, comme M. Auzende, de Championnet, de Gambetta, de Danton, avec M. Pierre Laffitte. Nos confrères occidentaux ont agi de même dans leurs patries respectives. Il suffit, dans ces participations, que nous nous présentions comme positivistes, que nous y soyons reçus comme tels, et que notre appréciation garde le même caractère. Mais il faut se rappeler qu'ici notre action n'est que concourante ; donner à notre intervention un caractère trop exclusif serait rendre ce concours impossible. Nous devons combiner la sincérité, les ménagements et la fraternité.

Parmi ces fêtes en l'honneur des Grands Hommes, il en est qui s'instituent spontanément par tout l'Occident. Ceux qui ont acquis leur gloire par l'exercice des beaux-arts, surtout de l'art dramatique, sont privilégiés, car leur commémoration trouve tout préparés les édifices, les ministres et un auditoire nombreux et cultivé. Aussi les anniversaires des Molière et

des Corneille, des Calderon et des Shakespeare, des Beethoven, des Hændel et des Mozart, des Vondel et des Bellmann, sont-ils célébrés, dans leurs cités respectives ou dans plusieurs cités occidentales simultanément, en général, par l'audition de leurs chefs-d'œuvre suivie de leur apothéose. C'est encore là une disposition très favorable à l'essor du culte positiviste.

Il est difficile de réaliser la combinaison de la périodicité avec la permanence de l'objet et du type : la fête locale annuelle est un premier pas dans cette voie. Ces caractères peuvent se trouver réunis dans une manifestation qui, à une généralité plus grande, joint une périodicité plus étendue : l'institution des Centenaires. Ces solennités sont un témoignage précieux de la vulgarisation croissante du Culte des Grands Hommes, parce qu'elles réalisent la condition fondamentale de la *spontanéité* : elles s'appliquent à des personnalités dont le passé est assez lointain, les services assez éminents, les œuvres assez répandues, pour être devenues suffisamment familières au public, qui d'ailleurs ne peut espérer assister qu'une seule fois à une semblable commémoration. Cela permet de donner à ces fêtes un éclat et un auditoire exceptionnels.

Aussi, avec l'ascendant du Culte Historique, ce siècle a-t-il vu célébrer de nombreux centenaires, tant abstraits que concrets. La plus importante des célébrations abstraites a été certainement celle de la Révolution française, dont la glorification initiale a eu une répercussion occidentale. Quant au culte concret, on compte, depuis une génération, un nombre considérable de cas, parmi lesquels on peut signaler les suivants : en *France* : Petrarque, Voltaire, Corneille, Diderot; en *Belgique :* Rubens; en *Italie:* le Dante, Michel-Ange, G. Bruno, le Tasse, Colomb ; en *Espagne :* Calderon, Murillo; en *Portugal :* le Camoens ; en *Angleterre :* Shakespeare, Cook, Gibbon ; en *Hollande :* Spinoza, Vondel, Guillaume le Taciturne ; en *Allemagne :* Frédéric le Grand ; en *Autriche :* Mozart. Parmi ces centenaires, il en est qui ont été simultanément célébrés chez plusieurs nations occidentales, comme ceux du Dante, de Pétrarque, du Camoens, de Mozart, de Colomb. Ces manifestations sont provoquées habituellement au nom

d'un comité organisateur. Une réunion solennelle a lieu dans un édifice public, où l'éloge du grand homme se mêle aux chants et à la poésie ; on se rend en corps à la statue généralement édifiée à cette occasion ; un banquet termine la fête. L'intervention de la municipalité y ajoute souvent une représentation dramatique, outre les accessoires traditionnels des fêtes publiques.

Les positivistes sont intervenus dans ce cas spécial, comme dans tous les autres. En France, sous la direction de M. Laffitte, ils ont eu en propre l'organisation des centenaires de Diderot, de Turgot, de Louis XI et de Condorcet ; ils se sont associés à ceux de Calderon et du Camoens ; en Angleterre, nos confrères ont célébré, en outre, ceux de Guillaume le Taciturne, de Frédéric le Grand, de Mozart et de Gibbon.

Il existe en Occident un mouvement prononcé vers l'institution publique du Culte des Grands Hommes. Si cette institution présente des lenteurs et des difficultés nécessaires, et nous ne les avons pas dissimulées, il y a aussi, dans toutes les directions, des initiatives qui nous en garantissent l'avènement final. Il faut y attacher un grand prix et les suivre avec un intérêt réel, car c'est là un des éléments de la réorganisation cultuelle que l'école positive pourra seule assurer contre tout retour. Ces manifestations spontanées traduisent, avec une intensité croissante, le besoin d'une régénération religieuse : elles sont, il est vrai, dispersées, souvent incohérentes, toujours incomplètes, sans liaison entre elles ni avec l'existence suprême, qu'elles ont surtout pour destination de faire prévaloir. C'est la systématisation qui leur manque. Le Positivisme possède ce règlement nécessaire ; le jour où les populations occidentales en sentiront le besoin, l'Eglise positiviste trouvera tout tracés, dans l'œuvre d'Auguste Comte et de M. Pierre Laffitte, les devoirs qui s'imposeront à son activité. Jusque-là nos fêtes garderont leur simplicité primitive : comme par le passé, nous irons visiter nos tombes sacrées ; nous continuerons à célébrer ici les œuvres et les bienfaits de nos maîtres ; dans la cité, nous nous assoirons, jeunes et vieux, à la même table, et la jeunesse terminera nos fêtes

par des jeux et des danses. Avec une foi plus lumineuse, une connaissance plus précise de la réalité, une meilleure adaptation des moyens, la génération qui s'élève trouvera, dans une approximation plus parfaite de notre idéal, une plus complète satisfaction de ses aspirations sociales et morales. « Nos neveux sont heureux », disait Voltaire, en parlant de la génération qui a fait la Révolution, « ils verront de grandes choses ». Puissent les nôtres accomplir, dans un milieu moins troublé, l'œuvre régénératrice, à laquelle ils sont appelés, et avec tout le succès et le bonheur que mérite cette grande destination !

PIÈCE DE VERS DE M. HENRI DELONCLE

La commémoration de la mort d'Auguste Comte n'a été, cette année, l'objet d'aucune appréciation dans la presse, par la simple raison qu'on avait oublié d'envoyer aux divers journaux l'avis d'usage.

Cependant, l'anniversaire du 5 septembre n'a pas passé complètement inaperçu, en dehors de l'Ecole positiviste, si nous en jugeons par les vers suivants qu'il a inspirés à l'un des journalistes les plus brillants de notre époque, M. Henri Deloncle, l'ancien Rédacteur en chef du *Siècle* et du *Parti National* : C. H.

POUR AUGUSTE COMTE.

Maître immortel, à toi je suis allé fervent,
Dès les premiers regards qu'à l'âge de lumière,
Mon âme, des grands vols sidéraux coutumière,
A jeté sur le monde et son passé vivant.

Stoïque créateur de la foi raisonnée,
Qui vers l'humanité concentres nos esprits,
J'ai suivi tes conseils par la pitié compris,
Et ta religion dans la mémoire innée.

Car, au-delà du sexe, en la simple douceur
D'une paix de sagesse immense et consentie,
Tu fais qu'en ta bonté nulle part démentie
L'homme nous est un frère, et la femme une sœur.

Tu nous mêles ainsi, gestes d'un rêve unique,
L'un vers l'autre attirés par le besoin d'aimer,
Dans une forme calme, où l'on voit s'affirmer
Une équité qui sait ne rien pouvoir d'inique.

Tolstoï plus lamentable et plus commisérant
Nous a certe éprouvés, et je l'en remercie ;
Mais son renoncement s'exile en l'inertie :
Tandis qu'il a pleuré, tu vas considérant.

A jamais auscultant les humbles phénomènes
De nos vouloirs épars, de nos désirs brisés,
Tu nous tiens vers l'espoir de l'aube électrisés
Sous les graves retours des buts que tu ramènes ;

Tu nous cites soudain pour des combats nouveaux ;
Tu nous guéris avec la substance des actes ;
Tes fortes vérités sont des œuvres exactes ;
Dans l'avenir réel tu panses nos cerveaux.

Que t'importent nos mœurs futiles et barbares ?
Debout sur le sommet des arts disciplinés,
Des systèmes de la science devinés,
Pour le ciel immanent des lois tu nous prépares.

Ton labeur solitaire et hautain n'est point clos ;
La tombe n'endort pas tes majestés logiques ;
Longtemps et vainement sur tes flancs énergiques
S'épuiseront nos cris, nos éveils, nos sanglots.

Tu nous contempleras, hors des vents de l'histoire,
Clarté toujours pareille, effort toujours présent.
Chaque siècle rendra ton soleil plus pressant,
Soleil métaphysique, idéale victoire.

L'incorporation des temps dignes de toi
Jusqu'au cœur de tes fins et de tes conséquences,
Nous prodiguera seule en d'illustres fréquences
Les nobles successeurs que l'univers te doit ;

Il nous faut donc attendre avant qu'une heure expie
Lentement condensée en pleine éternité,
Notre opprobre d'avoir sous ton souffle hésité ;
Il nous faut racheter l'impénitence impie,

Redoubler de courage, et virginalement
De charité sereine et de travail candide,
Avant de t'aborder dans le calcul splendide,
Dans le nombre parfait de ton enseignement ;

Mais du moins tu nous as roidis vers l'élan juste ;
Tu nous as composé de solidaires fronts ;
C'est en nous entr'aidant que nous t'achèverons ;
Tu renaîtras par nos tendresses, maître auguste.

Henri Deloncle.

5 septembre 1895.

II. — CÉLÉBRATION DU MARIAGE CIVIL DE Mlle HÉLÈNE DUBUISSON ET DE M. PAUL BOELL

DISCOURS DE M. EMILE CORRA.

Le 25 septembre a été célébré à la Mairie du XIVe Arrondissement, en présence d'un grand concours d'amis et de coreligionnaires, le mariage civil de Mlle Hélène Dubuisson, fille de M. et Mme Paul Dubuisson et petite-fille du Dr Robinet, avec M. Paul Boell qui a rempli avec tant de distinction les fonctions de Secrétaire de la Rédaction de la *Revue Occidentale*.

Après l'accomplissement des rites du mariage et une brève mais éloquente allocution du Maire de l'Arrondissement, M. Emile Corra a prononcé le discours suivant :

MESDAMES, MESSIEURS,

Avec la gracieuse autorisation de M. le maire, et comme interprète de la Société Positiviste, je vous demande la permission de vous retenir quelques instants encore pour exprimer, aux deux jeunes gens que le premier magistrat de cet arrondissement vient de proclamer unis par les liens du mariage, les vœux que nous formons pour leur bonheur, et, à chacune de leurs familles, notre participation aux joies que cette union leur fait éprouver.

Nous professons, avec Auguste Comte, *qu'il n'y a pas de société sans famille*, et, avec Montesquieu, que, *de toutes les actions humaines, le mariage est celle qui intéresse le plus la société.*

Nous nous réjouissons donc de l'union qui vient d'être célébrée devant nous, non seulement à cause de la sympathie que nous portons aux époux et à leurs parents, mais encore parce que la fondation de toute nouvelle famille, quand elle est dignement conçue et réalisée, nous paraît un heureux évènement social, dont la manifestation équivaut à une véritable cérémonie publique.

Cette manière de penser ne peut d'ailleurs paraître originale qu'à ceux dont le bon sens et les bons sentiments se sont plus ou moins laissé contaminer par l'esprit révolutionnaire contemporain, qui tend à ruiner les institutions domestiques, aussi pernicieusement que les institutions politiques les plus essentielles et dont les sophismes n'ont point épargné l'organisation de la fa-

mille elle-même ; mais, en réalité, elle nous met en communauté de sentiments et d'idées avec les moralistes de tous les temps et de tous les lieux, et, plus particulièrement, avec ceux qui ont graduellement élaboré les règles de la civilisation à laquelle nous appartenons et dont les générations successives nous ont pieusement transmis le précieux héritage.

Notre opinion sur la famille nous relie, en effet :

A l'ancien empire d'Egypte, dont les monuments nous montrent, dès les premières dynasties, la femme constamment associée à son mari dans les hommages de la postérité et dans les offrandes faites aux mânes des ancêtres;

A Jérusalem, où la femme jouissait d'une dignité, consacrée par les textes les plus vénérables de l'Ecriture sainte et par les mœurs, et que les prophètes en courroux menaçaient, comme d'une malédiction suprême, de ne plus voir défiler dans ses rues les processions nuptiales, de ne plus entendre les cris de joie et de réjouissance, la voix de l'époux et de la mariée ;

A la Grèce, où le sage Solon définissait le mariage, *une société intime entre l'homme et la femme ayant pour but de fonder une nouvelle famille et de goûter ensemble les douceurs d'une tendresse réciproque*, et dans laquelle Aristote, le plus vaste génie philosophique de l'antiquité, a le premier démontré, dans sa *Politique*, que la famille est la base fondamentale de la société, son véritable élément organique, et, à vrai dire, une société même en miniature ;

A la civilisation romaine, dont le droit public, si judicieusement qualifié de raison écrite, a donné du mariage une formule scientifique, à laquelle les siècles postérieurs ont à peine ajouté, en disant : « *Le mariage, c'est l'union de deux vies, la confusion* « *de deux patrimoines, la mise en commun de tous les inté-* « *rêts temporels et religieux* » ;

Au catholicisme, qui en a fait un sacrement obligatoire, aussi imposant et solennel que le baptême, la communion, l'ordination, et qui a prescrit l'unité et l'indissolubilité du lien conjugal ;

Au Moyen-Age enfin, durant lequel la Chevalerie, reconnaissant l'égalité et même la supériorité de la femme sur l'homme, à certains égards, a mis la force au service de la faiblesse, de la grâce et de la beauté, en instituant des mœurs délicates, galantes, loyales et courtoises, comme on disait alors, qui se sont généralisées depuis et que l'avenir ne fera que développer et purifier.

En nous proposant de rendre ultérieurement, ou de conserver

à la célébration des mariages, en l'émancipant, la poésie et l'éclat dont elle est encore accompagnée dans les temples théologiques, nous ne faisons donc pas œuvre de novateurs fantaisistes ; nous ne prétendons à aucune invention; nous désirons, au contraire, maintenir et fortifier une tradition plusieurs fois séculaire, et cela, non pas par respect aveugle et purement fétichique du passé, mais parce que la philosophie de l'histoire nous montre que c'est le passé qui a raison contre les vaines déclamations du présent, toute chose qui dure et se perpétue, au travers des générations qui passent, devant nécessairement correspondre à quelque besoin, permanent aussi, de notre nature et de la société.

C'est que l'observation et l'expérience ont, dans tous les temps et dans tous les lieux, fait reconnaître que le mariage constitue un pas capital dans la voie de la morale pratique, et que ceux qui l'accomplissent s'acheminent vers le perfectionnement, grâce à un état d'âme supérieur à celui que le célibat engendre chez le commun des hommes. C'est le pressentiment spontané de cette amélioration, autant que le plaisir naturel qu'on goûte à contempler ceux qui s'aiment, qui pousse les parents, les amis, les témoins, à se réjouir eux-mêmes et à venir féliciter les jeunes époux de la décision qu'ils ont prise, comme je félicite, en ce moment ceux que nous assistons, au nom de cette assemblée.

Fatalement, en effet, l'union conjugale, qui repose sur la plus puissante de toutes les affections domestiques, préserve le cœur de la sécheresse; elle arrache, bon gré mal gré, ceux qui se soumettent à sa discipline, à la torpeur de l'égoïsme; elle excite impérieusement en eux tous les sentiments de l'altruisme, l'attachement, la vénération, la bonté.

Le mariage développe le sentiment social, désigné d'une manière si caractéristique par le mot d'attachement, parce que, à partir de sa consécration, l'existence de chacun des deux conjoints, jadis relativement indépendante, devient étroitement solidaire et connexe de celle de l'autre; tout ce que sent, pense et accomplit le premier, intéresse le second; chacun d'eux tend dès lors à faire constamment effort sur lui pour s'assimiler à l'autre, c'est la vie commune, en un mot, *l'union de deux vies*, selon l'expression du droit romain, et ceux qui contractent cette union, après avoir jusque là plus ou moins *vécu par autrui*, commencent réellement *à vivre pour autrui*, avec d'autant plus de fruit et de mérite qu'ils se soumettent volontairement aux obligations qu'ils assument et qu'ils se déterminent librement dans le choix de leur objet.

L'union conjugale développe, en outre, quoiquè à un degré moindre, en raison de la similitude relative des âges, la vénération, parce que tout sentiment élevé d'affection a nécessairement pour source primitive et pour aliment habituel l'estime et le respect; mais elle agit surtout sur la bonté, sur la tendresse, parce qu'elle fait de la protection un devoir et que l'un et l'autre sexe se trouve, grâce à elle, tour à tour protecteur et protégé.

Chacun de ces sentiments nobles et délicats existe certainement depuis longtemps dans le cœur des deux jeunes époux d'aujourd'hui; ils en ont maintes fois donné des preuves dans le cours de leurs années antérieures, et ces preuves sont le gage de l'avènement du bonheur que nous leur souhaitons; nous les félicitons toutefois de s'être désormais placés dans des conditions telles qu'ils puissent donner à ces sentiments leur plein épanouissement.

Mais le mariage ne perfectionne pas seulement le cœur; il rend aussi l'esprit meilleur : d'une part, en disposant l'homme à mieux comprendre les inconvénients de l'absolu et les conditions légitimes dans lesquelles doit s'exercer l'autorité domestique qui, pour être féconde, doit toujours être bienveillante, persuasive, et s'efforcer d'obtenir une adhésion volontaire: d'autre part, en montrant expérimentalement la nature et l'importance des fonctions sociales que remplit la femme, comme compagne, comme conseil, comme éducatrice, comme ménagère, et comme agent permanent d'atténuation de la rudesse de l'homme, qui, normalement appelé à des fonctions extérieures, doit lui abandonner l'administration du foyer.

Toutefois la réalisation et la stabilité du bonheur n'impliquent pas seulement la communauté des sentiments, la compatibilité des humeurs et le concours familier de deux raisons égalemen sages, autrement dit, un bon cœur, un bon caractère et du bon sens, qualités si rarement associées dans un même cerveau; elle exige aussi la combinaison des idées et celle des actions; on peut même affirmer que le ralliement mental est le plus important de tous parce que nos sentiments, nos mœurs, nos pensées et nos actes dépendent de nos croyances.

Or, à cet égard encore, les époux d'aujourd'hui sont heureusement éclairés par une philosophie commune qui a *l'amour pour principe, l'ordre pour base, le progrès pour but*, et pour devises : *Vivre pour autrui; vivre au grand jour*. Ce fait est capital, il contribuera certainement, non moins que l'affection réciproque de nos deux coreligionnaires, à maintenir la bonne har-

monie entre eux et à garantir leur bonheur de toute perturbation profonde.

Mais, Mesdames et Messieurs, nous serions bien injustes et bien indignes d'assister, autrement qu'en qualité de spectateurs vulgaires, à une union comme celle-ci, si nous méconnaissions que toutes les conditions de félicité que nous rencontrons autour d'elle ne sont pas seulement dues aux propres mérites de ceux qui la contractent et qu'elles proviennent surtout de la forte et vigilante éducation morale, intellectuelle et pratique, qu'ils ont reçue dans les familles qui leur ont donné le jour.

Retournons-nous donc, en terminant, au moins vers leurs ascendants directs, encore vivants, vers le Dr Robinet, vers M. et Mme Dubuisson, vers M. et Mme Boell, pour leur adresser tous nos hommages au sujet du souci constant qu'ils ont pris de rendre leurs enfants dignes du grand acte qu'ils viennent d'accomplir, et de la persévérance éclairée avec laquelle ils leur ont servi de providence morale, intellectuelle et matérielle.

Si l'attachement conjugal est, comme nous venons de le rappeler, un sentiment élevé, il en est un, en effet, plus tendre et plus noble encore, c'est le sentiment de la paternité, dont ceux-là seuls, qui ont longtemps subi son empire, connaissent les charmes bienfaisants et les obsédantes anxiétés. Ce sentiment qui éclot à la naissance de l'enfant, qui s'enracine et grandit pendant toute la durée de son évolution, atteint sa complète maturité, dans l'événement de ce jour, c'est-à-dire quand la jeune plante, jusqu'alors abritée et chérie, se détache du tronc générateur, pour aller, plus ou moins éloignée de sa sève et de son ombre, vivre à ses risques et périls et fructifier à son tour.

Le sentiment de la paternité qui achève si heureusement l'éducation morale de l'homme, car, selon la belle maxime des livres sacrés de l'Inde, l'homme n'est homme que quand il est triple, homme, femme, enfant, agite certainement aujourd'hui avec une intensité plus forte que jamais le cœur du Dr Robinet, de M. et Mme Dubuisson, de M. et Mme Boell; mais je suis assuré d'être l'interprète de vos sentiments à tous, en leur disant que nos cœurs battent à l'unisson du leur, et en joignant aux vœux de bonheur que nous formons pour les nouveaux époux le témoignage envers leurs deux respectables familles, de notre participation intime aux généreuses émotions qu'elles éprouvent en ce moment.

PROCÈS

DES EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES D'AUGUSTE COMTE

CONTRE

MADAME AUGUSTE COMTE

(*Suite et fin.*)

Audience du 18 février. — Réplique de Me Griolet, avocat de Madame Comte.

Messieurs,

Je ne me propose pas de suivre mon éminent adversaire dans les brillants développements de sa plaidoirie. Je voudrais, au contraire, renfermer la discussion dans le cercle des questions que le Tribunal devra résoudre dans son jugement. Je ne puis cependant laisser sans réponse quelques considérations qui ont occupé une si grande place dans la plaidoirie de mon contradicteur.

J'avais dit au Tribunal que, depuis le décès de M. Comte, en face de ses exécuteurs testamentaires qui continuent la religion positive, il s'est formé une école positiviste purement philosophique. J'avais ajouté que Madame Comte a concouru, par les moyens que j'ai indiqués, à l'œuvre de cette école, et qu'elle se propose de publier la correspondance de son mari sous le contrôle de M. Littré, dans l'esprit de la philosophie positive, qui est à ses yeux et, je crois pouvoir le dire, aux yeux du public philosophique, la partie sérieuse des œuvres de son mari.

Mon honorable adversaire a cru devoir prendre à partie l'école positiviste et surtout le plus illustre de ses adhérents, M. Littré. Il leur a reproché de diviser une doctrine indivisible en séparant la philosophie positive de la religion positive.

Je ne crois pas que cette accusation soit fondée; mais je ne

veux pas la combattre, parce que c'est là une question absolument étrangère au procès. Si j'ai parlé le premier de la divergence qui existe entre les exécuteurs testamentaires, d'une part, et Madame Comte et ses amis, d'autre part, c'était uniquement pour dire au Tribunal que Madame Comte n'exerce pas ses droits dans un intérêt d'argent. Elle exerce ses droits dans l'unique intérêt de la doctrine et de la gloire de son mari, telles qu'elle les comprend avec les disciples les plus éminents d'Auguste Comte et avec les adversaires mêmes de sa doctrine.

Et j'avais en effet besoin de faire mieux connaître le mobile auquel Madame Comte obéit, puisque vous l'aviez qualifiée, dans vos conclusions, d'âme intéressée, d'esprit faible et timide, tandis que, dans vos plaidoiries, vous avez dû rendre hommage à son caractère et à son énergie. Mais je n'ai pas à justifier autrement les intentions de Madame Comte, puisque la décision du Tribunal dépendra uniquement dès droits des parties.

Il m'est cependant impossible de laisser passer sans protestation ce qui a été dit sur le passé de Madame Comte.

Mon adversaire a bien voulu reconnaître que Madame Comte avait compris la valeur de son mari, qu'elle lui avait toujours été attachée, qu'elle lui avait rendu des services, que la séparation avait eu pour unique cause l'incompatibilité d'humeur entre les époux, et que, sans doute, les torts les plus graves étaient du côté du philosophe. Il n'a contesté à Madame Comte que le mérite de la guérison de son mari en 1826. Je maintiens l'affirmation de Madame Comte, parce qu'elle est conforme à ce que M. Comte a écrit lui-même en termes formels dans la lettre que j'ai lue au Tribunal, et à ce qu'il a souvent dit à ses disciples, ainsi que l'atteste une lettre de M. Robin, que j'ai sous la main. Mais ce point importe trop peu au débat actuel pour que j'y insiste.

C'est une accusation véritable directement formulée contre Madame Comte, que je veux surtout relever.

Pourquoi, après avoir fait l'éloge de Madame Comte autant qu'il est possible de faire l'éloge d'un adversaire, avez-vous voulu laisser planer sur son passé je ne sais quel soupçon injurieux ?

Et sur quels indices?

L'hésitation des parents de M. Comte à consentir à son mariage et les termes exagérés d'une lettre que vous avez lue.

Les circonstances n'expliquaient-elles pas suffisamment l'hésitation que les parents de M. Comte ont mise à consentir à son

mariage. Car il n'y a eu qu'hésitation. Les parents de M. Comte ont consenti. Il n'y a pas eu d'actes respectueux. Les parents de M. Comte n'approuvaient pas sa conduite. Ils le voyaient avec peine renoncer aux carrières officielles pour se faire philosophe et fondateur de philosophie. Pouvaient-ils le voir avec plaisir épouser une femme sans fortune et sans famille? Ils hésitèrent, ils firent prendre des renseignements par un ami, le général Campredon. Mais sur la réponse du général, ils consentirent. Dites que ce mariage leur parut peut-être désavantageux. Mais rien n'autorise à croire qu'il leur ait semblé déshonorant.

Quant à la lettre que mon adversaire a lue, il a dit lui-même que M. Comte se servait toujours des expressions les moins mesurées. Et il sait bien que je pourrais lire toute une série de lettres écrites par M. Comte à Madame Comte, postérieurement à la lettre dont il s'agit, et qui témoignent de son affection, de son respect et de sa reconnaissance pour sa femme. Vraiment, je ne comprends pas que, sur de pareils indices, on persiste à suspecter un passé que garantissent tant de déclarations de M. Comte, la vie entière de Madame Comte et le caractère même qu'on lui reconnaît.

J'arrive au procès même que vous avez à juger.

Mon adversaire a d'abord reproché à Madame Comte quelques paroles qui auraient été prononcées par son avoué en référé et une erreur commise dans la rédaction de l'assignation.

Dans l'instance en référé qui a précédé le procès actuel, l'avoué de Madame Comte aurait prononcé quelques paroles irrévérencieuses envers M. Comte. Je crois qu'il ne serait jamais juste d'imputer à un plaideur les paroles qui auraient pu échapper à son avoué ou à son avocat, dans les courtes observations qui s'échangent devant le juge des référés. Mais personne ici n'admettra que l'honorable avoué qui assistait Madame Comte ait pu manquer aux convenances. Il a dû dire que le testament de M. Comte était entaché d'insanité d'esprit, et que la nullité en serait demandée. Il a pu rappeler que M. Comte avait trois anges gardiens, et s'étonner qu'il eût placé sa mère à côté de sa servante et de Clotilde de Vaux. Je veux bien croire que les relations de M. Comte avec cette dernière aient été pures; mais le contraire pouvait être présumé, et l'avoué de Madame Comte était excusable de le supposer. Enfin, bien certainement il n'a pas appelé un libertin le mari de sa cliente.

Quant à l'assignation, je m'étonne que mon adversaire ait songé à attribuer à Madame Comte l'inexactitude qu'elle contient,

Madame Comte y aurait fait dire que M. Comte, atteint d'aliénation mentale en 1826, n'aurait jamais recouvré la raison. Comment avez-vous pu imputer à Madame Comte cette erreur? Vous veniez de reconnaître que Madame Comte avait su apprécier la valeur de l'œuvre philosophique et scientifique accomplie par son mari de 1826 à 1842, et vous l'aviez accusée de vouloir sacrifier à cette œuvre les dernières créations de son mari. Vous saviez même qu'elle s'attribuait le mérite de la guérison de son mari, puisque vous veniez de le lui contester. Le tribunal sait comment se rédigent les assignations. Quels que soient le zèle et la capacité de l'avoué, il est difficile que, dans des affaires aussi délicates et aussi compliquées, aucune erreur ne soit commise dans les premiers actes de la procédure.

Mais aucun des actes de notre procédure n'a trouvé grâce devant mon adversaire.

Pour rectifier les inexactitudes de l'assignation, et surtout pour mieux préciser le débat, nous avons signifié des conclusions assez développées. Mon honorable adversaire nous a reproché d'avoir entassé, dans cet acte, moyens sur moyens, remplaçant par des moyens nouveaux les précédents qui nous paraissaient à nous-mêmes insoutenables.

Il est vrai que nous avons voulu préciser dans nos conclusions toutes les questions que peut soulever le procès.

Ainsi nous avons d'abord indiqué les droits de Madame Comte : droit de communauté, d'usufruit, de reprises, d'une part; droit de propriété littéraire, d'autre part.

Nous avions cru répondre ainsi, par avance, au reproche d'avoir intenté sans qualité une demande en nullité du testament. Je n'en aurai pas moins tout à l'heure à repousser cette fin de non-recevoir.

Après avoir énuméré tous les droits de Madame Comte, arrivant au testament lui-même, nous avons indiqué, avec soin, tous les moyens de nullité que nous invoquons contre cet acte.

Pourquoi, nous a-t-on dit, avez-vous placé au dernier rang le moyen tiré de l'insanité d'esprit?

Je réponds que j'ai cru devoir présenter d'abord les moyens les moins compliqués et qui pouvaient dispenser le tribunal d'examiner cette question d'insanité d'esprit, toujours si délicate, et dans l'espèce, je le reconnais, particulièrement grave.

Toutefois, puisque cet ordre vous a déplu, et pour vous suivre de plus près dans ma réplique, je veux bien examiner l'insanité d'esprit avant les autres moyens de nullité du testament.

Mais je dois, avant tout, établir que Madame Comte aurait les droits en vertu desquels elle agit, si le testament n'existait pas.

D'une part, ces droits peuvent seuls justifier la demande de Madame Comte.

Et, d'autre part, si ces droits n'existaient pas, on pourrait nier qu'elle ait intérêt et qualité pour demander la nullité du testament.

Je devais donc, je le reconnais, démontrer que la demande de Madame Comte serait fondée sur des droits certains, si le testament de M. Comte n'existait pas, si elle était en présence des seuls héritiers de son mari.

Je croyais avoir fait cette démonstration. Mais mon honorable adversaire l'a contestée d'une manière qui m'oblige à insister sur ce point.

Le tribunal sait que Madame Comte demande qu'on lui reconnaisse le droit exclusif de publier ou de ne pas publier le testament et la correspondance de son mari, et qu'elle demande la remise des lettres et autres papiers déposés en l'étude du notaire.

A cet effet, Madame Comte invoque d'abord ses droits de propriété littéraire sur les œuvres de son mari, et, en second lieu, ses droits de femme commune en biens, de donataire en usufruit et enfin de créancière de ses reprises.

Est-il vrai que Madame Comte ait la propriété des œuvres de son mari ?

Elle est veuve d'auteur commune en biens.

Est-il vrai que ce droit s'étende au testament de son mari ?

Oui assurément, si ce testament est une œuvre littéraire.

Le testament est-il une œuvre littéraire ?

Oui.

Comment peut-on nier dès lors que le testament, œuvre littéraire, soit sujet au droit de la veuve?

Quant à la correspondance, la question se pose dans les mêmes termes. La doctrine et la jurisprudence décident que la veuve d'un auteur a un droit de propriété sur les lettres adressées à son mari, lorsqu'elles sont de nature à être publiées.

Or, nous sommes d'accord sur ce point. La correspondance générale de M. Comte, vous a dit mon adversaire, doit être publiée. Certaines lettres seulement ne peuvent pas être livrées au public. Ce seraient des confessions de quelques disciples. Rassurez-vous. Ce sont vraisemblablement les seules lettres que Madame Comte se propose d'exclure de la publication qu'elle fera. Il n'y a donc pas de désaccord véritable sur ce point entre

les parties. Peut-être s'élèvera-t-il quelques contestations entre Madame Comte et les auteurs des lettres ? Ce n'est pas le procès actuel. Les auteurs de ces lettres ne sont pas parties dans l'instance, pas même ceux qui sont au nombre des exécuteurs testamentaires. Quant aux lettres de Clotilde de Vaux, vous soutenez qu'elles doivent être publiées. Elles sont donc, de votre propre aveu, comprises dans la propriété littéraire des œuvres de M. Comte.

Ainsi, dans la généralité et sauf quelques lettres pour lesquelles le droit des correspondants est réservé, vous reconnaissez que toute la correspondance de M. Comte est de nature à être publiée. Vous ne pouvez donc pas en contester la propriété à Madame Comte, sans vous mettre en opposition avec la doctrine et la jurisprudence que j'ai rappelées.

Nous avons invoqué, en second lieu, les droits qui appartiennent à Madame Comte sur les biens de son mari. Pourquoi? Parce que les lettres adressées à M. Comte et les autres documents déposés chez le notaire, tels que les copies manuscrites des œuvres déjà publiées d'Auguste Comte, peuvent aussi être considérées comme des objets mobiliers, comme de simples autographes. Prévoyant le cas où vous vous placeriez à ce point de vue, nous disons : Madame Comte a sur ces objets le même droit que sur les autres biens de son mari. Elle est commune en biens. Elle a donc droit à la moitié de ces objets. Elle est donataire en usufruit des biens de son mari. Elle aurait donc droit à l'usufruit du surplus. Mais ses droits sur la part de son mari sont plus étendus. Car elle a des reprises à exercer. Mon adversaire m'arrête ici. Comment, dit-il, Madame Comte, créancière, réclamerait, à ce titre, la propriété des œuvres de son mari ? Mais elle n'a que le droit de les faire vendre ! Pardon, la femme créancière de reprises a d'autres droits que ceux d'un simple créancier. Aux termes de l'article 1470 C. Nap., la femme prélève le montant de ses reprises sur les biens de la communauté. Sans doute une évaluation est nécessaire. Mais l'époux créancier n'en a pas moins le droit d'être payé en effets de la communauté, et il peut refuser tout autre paiement. Nous n'avons donc pas commis une erreur vraiment trop grossière en invoquant les reprises de Madame Comte.

Ainsi, à tous les points de vue, Madame Comte avait des droits qui auraient justifié sa demande.

La question est de savoir s'ils ont été anéantis par le testament.

Vous savez que nous prétendons, en premier lieu, que le tes-

tament est sans effet à l'encontre des droits de Madame Comte; en second lieu, que les dispositions qu'il contient sont nulles, comme s'adressant à des personnes incapables de recevoir, et enfin, que le testament est nul pour cause d'insanité d'esprit.

J'ai dit que je m'expliquerai d'abord sur ce dernier point.

C'est, assurément, la plus grave question de ce procès.

Je demande au tribunal la permission de lui rappeler dans quels termes j'avais cru pouvoir la poser. J'examinerai ensuite, très rapidement, la réponse qui m'a été faite.

Je m'étais demandé d'abord quel degré d'insanité d'esprit est nécessaire pour qu'un testament puisse être annulé.

Et j'avais cru pouvoir tirer de votre propre jurisprudence, notamment des jugements que vous avez rendus dans l'affaire Machado et dans l'affaire Couvreur, ces deux conclusions. — Il suffit que l'esprit du testateur soit atteint d'un trouble spécial, d'une maladie particulière et, pour ainsi dire, locale, alors même qu'il conserverait sa lucidité sur tout le reste. — Mais il faut, en pareil cas, que le testateur ait écrit ses dispositions sous l'influence de l'aberration qui le domine.

C'est ainsi, vous ai-je dit, que vous avez validé le testament du commandeur Machado, parce que celles de ses dispositions dont on poursuivait l'exécution étaient absolument étrangères aux aberrations d'esprit qu'on lui reprochait.

Et c'est ainsi qu'au contraire vous avez annulé le testament de Henri Couvreur, bien que vous ne lui ayez reconnu qu'une seule monomanie, sa haine inexplicable pour ses parents. Mais c'était précisément sous l'influence de cette passion maladive qu'il avait testé.

J'avais été ainsi, il me semble, bien loin de soutenir qu'il y a unité parfaite dans l'esprit humain, et que l'homme dont l'intelligence est en proie à une obsession particulière est absolument fou.

C'est pourtant l'opinion que mon adversaire m'a prêtée et qu'il s'est attaché à combattre.

Non ! notre esprit, comme notre corps, et peut-être plus encore, est exposé à une foule de maux divers qui se manifestent par des troubles différents. Les plus graves sont appelés monomanie. Mais ce nom conviendrait à bien d'autres affections moins apparentes. Et vous l'avez vous-même appliqué à une haine que rien n'expliquait.

Celui qui est en proie à une pareille obsession est-il fou ? Non.

Doit-il être enfermé comme aliéné ? Non.

Doit-on l'interdire ? Rarement.

Doit-on invalider son testament ? Ici, ma réponse est différente. Toute disposition testamentaire supposant une volonté saine et libre, si je trouve dans un testament l'expression d'une volonté égarée, malade, je ne crois pas que la loi puisse valider cette disposition.

Voilà ce que j'ai soutenu et ce qui n'a pas été réfuté.

Je devais ensuite établir que le testament de M. Comte avait été fait sous une influence maladive. J'ai cru qu'il convenait à ma cliente et qu'il suffisait à ma cause de réduire ma discussion sur ce point à la lecture du testament et à l'exposition la plus simple des faits les plus graves.

Je n'ai pas lu le testament tout entier à cause de son extrême longueur et des répétitions fréquentes qu'il contient. Mais j'ai lieu de croire que mes lectures partielles n'ont pas modifié l'impression qu'une lecture complète aurait pu produire, puisque mon adversaire n'a pas cru nécessaire de vous faire connaître ce que je n'avais pas lu.

Quant aux conceptions et aux faits que j'ai pris en dehors du testament, j'étais encore obligé de faire un choix. J'ai cru devoir faire connaître au tribunal les principales conceptions des dernières années de M. Comte, et les illusions extrêmes auxquelles elles l'ont conduit. Et j'ai laissé au tribunal le soin de tout apprécier.

Mon rôle était alors fini et celui de mon honorable adversaire commençait.

Vous deviez démontrer qu'un esprit sain a pu proposer à l'adoration de ses contemporains la Terre, sous le nom de Grand Fétiche, l'Espace, sous le nom de Grand Milieu, l'Humanité, représentée par Clotilde de Vaux et par les trois anges gardiens, enfin, l'utopie de la Vierge-mère !

Vous deviez démontrer qu'un esprit sain a pu croire que cette religion et une politique non moins extraordinaire seraient acceptées par l'Europe dans 33 ans, par le monde entier au bout de 33 autres années, et qu'à une époque depuis longtemps passée, l'Empereur Napoléon III abdiquerait en faveur de trois prolétaires désignés par M. Comte !

Vous deviez démontrer qu'un esprit sain a pu vouer à une femme qui, vous l'avez dit vous-même, n'avait d'autre mérite que d'avoir écouté ses leçons, un culte dont aucune dévotion n'a jamais égalé l'ardeur !

Enfin, ce qui est à mes yeux l'objet le plus grave, vous deviez démontrer qu'un esprit sain, ayant à obtenir d'une personne, déjà blessée, la renonciation à certains droits, l'injurie et la calomnie pour obtenir cette renonciation !

Vous deviez démontrer qu'un esprit sain et honnête (et M. Comte poussait l'honnêteté jusqu'à la vertu), a pu imaginer cette invention, aussi insensée que ridicule et odieuse, du fatal secret enfermé dans le pli cacheté !

Sur toutes ces questions, je n'ai trouvé que trois réponses dans la brillante plaidoirie de mon adversaire. Deux sont spéciales, elles sont relatives, l'une, à la déification de l'humanité, l'autre, à l'adoration que M. Comte avait vouée à Clotilde de Vaux. La troisième serait générale.

M. Comte, avez-vous dit, n'est pas le premier philosophe qui ait fait un Dieu de l'humanité et vous avez cité Hégel et Feuerbach.

Je ne crois pas qu'aucun philosophe ait mis Dieu dans l'humanité au sens de M. Comte. Mais quel philosophe a imaginé, à l'occasion de l'humanité déifiée, les conceptions dont M. Comte l'a entourée ? Je ne lui reproche pas d'avoir fait un Dieu de l'humanité. Je montre qu'il en a fait un Dieu qu'un homme sain d'esprit ne peut admettre, s'il n'est aveuglé, comme il est arrivé à quelques-uns, par une admiration et par un attachement que je respecte en les déplorant.

Quant à l'adoration pour Clotilde de Vaux, mon honorable contradicteur l'a comparée à ces mariages spirituels qu'ont rêvés et que rêvent encore quelques sectes extravagantes.

Mais êtes-vous bien sûr que ces rêves ne soient pas des phénomènes morbides ?

Ce mélange corrompu de l'amitié et de l'amour n'est-il pas contre nature ? Et qu'est-ce donc que la maladie, si ce n'est un état contraire à notre nature ?

Je n'adresse pas ce reproche aux hommes d'imagination qui ont pu quelquefois, dans un accès de passion, oublier notre nature et la raison. J'en excepte surtout ces Grecs auxquels il arrivait de rêver, mais jamais sans un sourire de bon sens et d'incrédulité.

Mais je ne crois pas mal juger ainsi les excès des sectes dont vous avez parlé. Et je pourrais dire que M. Comte a dépassé, dans son culte pour Clotilde de Vaux, tout ce que ces sectes ont pu imaginer. Il ne rêvait pas seulement je ne sais quel mariage spirituel avec elle. Il l'adorait dans le vrai sens du mot. Et c'est

cette adoration qu'il aurait fallu justifier. Mon honorable contradicteur ne l'a pas même essayé.

Il a cru nous répondre victorieusement, sur tous les points, par un seul argument.

Il n'est pas étonnant, vous a-t-il dit, que Madame Comte, M. Littré et ses amis estiment que M. Comte n'était pas sain d'esprit, lorsqu'il a créé la religion positive. Les philosophes positivistes considèrent comme insensé quiconque professe une religion quelconque.

Que mon honorable contradicteur me permette de le lui dire, j'ai reconnu ce procédé oratoire. Il l'a emprunté à un maître que d'ailleurs il a bien le droit d'imiter.

Cicéron, ayant à défendre un accusé contre le chef du stoïcisme romain, trouva fort habile de dire aux juges : Il n'est pas étonnant que Caton accuse Muræna. Caton est stoïcien. Et pour les stoïciens, les moindres fautes sont égales aux plus grands crimes. Celui qui tue sans nécessité un coq de basse-cour ne leur paraît pas moins coupable que celui qui étrangle son père.

Vous n'avez pas moins exagéré et, pardonnez-moi l'expression, travesti la doctrine à laquelle Madame Comte s'est attachée, comme à l'œuvre sérieuse et durable de son mari.

Tous ceux qui ont lu les publications des philosophes positivistes, et particulièrement celles de M. Littré, savent qu'à l'exemple de leur maître, Auguste Comte, quelles que soient leurs opinions sur la vérité et sur l'avenir des religions, ils témoignent le plus grand respect pour ces religions elles-mêmes et pour ceux qui les professent autour d'eux et quelquefois très près d'eux.

Je n'accepte donc, ni pour Madame Comte, ni pour ses amis, le reproche que vous leur avez si vivement adressé. Je l'accepte moins encore pour moi-même. Je n'ai assurément rien dit qui pût faire supposer que je professe l'opinion que vous avez signalée. Je ne m'en suis pas moins éloigné que vous pouvez l'être.

Le tribunal ne s'arrêtera pas à de tels arguments. Il appréciera le testament qui lui est soumis. Et il jugera s'il est possible de valider, d'ériger en loi des parties les dispositions qu'il contient.

Mais le tribunal sera-t-il forcé d'examiner cette question ?

Je ne le crois pas, et c'est pour cela que, dans ma plaidoirie, j'avais d'abord présenté au tribunal les autres moyens que Madame Comte invoque contre le testament de son mari.

Je ne croyais pas avoir besoin de revenir sur ces questions.

Mais ma discussion sur ce point a été traitée, par mon adversaire, avec un dédain que je ne puis accepter pour ma cause.

J'avais soutenu d'abord que les droits de Madame Comte étaient supérieurs aux dispositions testamentaires de son mari, et en second lieu, que les dispositions du testament de M. Comte étaient nulles, parce qu'elles s'adressaient à une personne sans existence légale.

Sur l'une et sur l'autre question il me suffira de préciser mes arguments en quelques mots.

Voyons s'il n'est pas vrai que M. Comte fût dans l'impossibilité légale de disposer de ses biens, même de ses manuscrits et de sa correspondance, au préjudice de Madame Comte. M. Comte avait consulté et on lui avait dit que telle était sa situation. Ses conseils se seraient-ils trompés ?

Je reprends la division que je vous ai proposée tout à l'heure.

Ou bien les documents dont il s'agit doivent être considérés comme des objets mobiliers. Dans ce cas, ils sont sujets aux droits de Madame Comte sur les biens de son mari.

Ou bien ils doivent être considérés comme des accessoires de l'œuvre philosophique de M. Comte. Dans ce cas, ils sont régis par les lois qui concernent la propriété littéraire.

Or, j'établis que M. Comte n'avait pu porter atteinte ni aux droits de sa femme sur ses biens, ni à ceux qu'elle avait sur la propriété littéraire de ses œuvres.

Et d'abord, quant aux droits de Madame Comte sur les biens de son mari, auquel M. Comte aurait-il pu déroger par une disposition testamentaire ? Est-ce à ses droits de femme commune en biens ? Est-ce au droit d'usufruit qu'elle tenait d'une donation irrévocable ? Est-ce à son droit de créance pour ses reprises ?

Ce sont là autant de droits contractuels. Comment l'une des parties pourrait-elle s'en dégager par testament ?

M. Comte aurait pu, pendant sa vie, disposer, par donation, de ses manuscrits et de sa correspondance. Le mari, chef de la communauté, peut, en effet, disposer entre vifs, à titre particulier, des objets mobiliers de la communauté, pourvu qu'il ne s'en réserve pas l'usufruit. Mais lorsque la communauté s'est dissoute par la mort de l'un des deux époux, les droits du survivant sont fixés. Le testament du prédécédé ne peut les lui enlever.

Je maintiens également que M. Comte ne pouvait faire aucune disposition testamentaire au préjudice des droits que la loi accordait à sa veuve sur ses œuvres littéraires.

Depuis la loi du 14 juillet 1866, le droit de la veuve est un droit d'héritier. Et cette loi permet expressément de disposer, par testament, de la propriété de ses œuvres. Mais, avant cette loi, le droit de la veuve était un droit de communauté. Ce droit était donc à l'abri des dispositions testamentaires du mari.

J'avais cité, à l'appui de cette opinion, un passage formel du rapporteur de la loi du 14 juillet 1866.

En réponse à une autorité aussi grave, mon adversaire a rappelé un jugement relatif à un don manuel de manuscrits contesté par des héritiers, c'est-à-dire à une espèce absolument différente, puisqu'il s'agit ici d'un legs et non d'une donation, d'une veuve commune en biens et non pas d'héritiers. Il a ensuite développé, avec son éloquence ordinaire, les considérations qui ont déterminé le législateur de 1866 à permettre à l'auteur de disposer par testament, au détriment de sa veuve. J'avais été au-devant de ces considérations, car je vous avais lu la partie du rapport de M. Perras où elles sont reproduites.

Mais qu'importent ces considérations, si la loi est contraire? Or, la loi était si bien contraire avant 1866, que le législateur de 1866 s'est appuyé sur ces mêmes considérations pour réformer la loi.

La législation antérieure à 1866 étant incontestablement la loi de la cause, je n'ai rien à ajouter sur ce point.

J'arrive enfin à la dernière question que j'ai à examiner.

Si, contrairement à mon opinion, M. Comte avait pu disposer, par testament, de sa correspondance et des autres documents dont il s'agit, du moins faudrait-il qu'il en eût disposé au profit d'une personne capable de recevoir ?

Eh bien ! au profit de quelle personne capable de recevoir en a-t-il disposé ?

Le seul héritier, le seul légataire universel, le seul légataire pour ses manuscrits, pour sa correspondance, c'est-à-dire précisément pour les objets dont il s'agit au procès, c'est la Religion de l'Humanité, c'est le futur Grand-Pontife.

Les exécuteurs testamentaires eux-mêmes ne sont que les directeurs provisoires de la Religion de l'Humanité.

Pour établir ce point de fait, j'ai lu plusieurs extraits du testament. Je n'y reviens pas. Mais je constate que mon honorable adversaire n'a ni contesté le sens des passages du testament que j'ai lu, ni découvert dans le testament quelque disposition qui confère un legs valable, soit aux exécuteurs testamentaires personnellement, soit à quelque autre personne.

Ainsi posée, la question ne présente aucune difficulté.

Qu'est-ce que le futur Grand-Pontife, sinon une personne incertaine ?

Qu'est-ce que la Religion de l'Humanité, sinon un être moral qui n'aura aucune existence légale jusqu'à ce qu'un décret l'ait reconnue ?

Et les exécuteurs testamentaires eux-mêmes, que sont-ils ?

Ils forment un véritable corps, un être moral non autorisé, et, par conséquent, sans existence.

N'est-il pas vrai, en effet, que, d'après le testament, les exécuteurs testamentaires forment un ensemble, qu'ils prennent des décisions collectives, que leur existence est perpétuelle, qu'ils ont le droit de se donner des successeurs, qu'ils s'en sont donné, qu'ils poursuivent enfin un prétendu but d'utilité générale.

Pouvez-vous nier que ce soient là exactement les caractères qui se présentaient dans l'espèce jugée par l'arrêt de la Cour de Pau, que j'ai cité à la dernière audience ?

Mais MM. les exécuteurs testamentaires savent mieux que personne qu'ils constituent un être moral incapable de recevoir. J'ai lu, dans leurs publications, que l'un deux, M. de Constant, a légué à ses collègues une rente de 1,600 florins. Le tuteur de l'héritier n'a pas cru pouvoir exécuter ce legs, parce que les légataires lui paraissaient incapables de recevoir.

MM. les exécuteurs testamentaires n'ont pas plaidé.

En présence de cet aveu, en présence d'une évidence pareille, je comprends que mon honorable adversaire se soit si peu arrêté sur cette partie du débat, mais je ne comprends pas que MM. les exécuteurs testamentaires n'aient pas acquiescé, sur ce point, à la demande de Madame Comte.

Sur ce dernier point comme sur tous les autres je maintiens donc fermement mes conclusions.

Et, puisque j'ai promis au tribunal de me renfermer strictement dans l'examen des questions que le tribunal devra se poser, je n'ai plus rien à dire.

Réplique de Me Allou.

Messieurs,

Il y a dans toute discussion un moment où les considérations secondaires et accessoires doivent s'effacer pour faire place aux raisons de décider véritablement dominantes. Ce moment est

assurément arrivé dans le procès actuel, et je ne retiendrai pas longtemps l'attention bienveillante du tribunal.

Dans la première partie de la plaidoirie de mon honorable contradicteur, j'ai rencontré le reproche immérité d'avoir introduit dans le débat M. Littré, quand nous n'aurions en face de nous que Madame Comte.

Oui, M. Littré se retire aujourd'hui du débat; mais qui donc a introduit le procès? Le procès n'était-il pas en germe dans les publications faites il y a un certain nombre d'années par M. Littré sur la vie et les écrits de M. Comte?

Du reste, n'est-ce pas mon adversaire qui a revendiqué, au nom de M. Littré, les œuvres de M. Comte, objet du débat, pour les publier si bon lui semblait? Voici, en effet, ce que je lis dans la plaidoirie imprimée de mon adversaire.

..... « Il s'agit de savoir par qui sera dirigée la publication des œuvres de M. Comte, ou plutôt de sa correspondance et des documents qui doivent la compléter. La direction de ces publications doit-elle appartenir aux exécuteurs testamentaires qu'il a nommés pour continuer après lui la fondation de l'étrange religion qu'il a instituée à la fin de sa vie, ou bien à sa veuve, d'accord avec M. Littré et ceux des disciples de M. Comte qui sont restés uniquement attachés au système philosophique qu'il a d'abord créé? »

D'ailleurs..... « Elle (Mme Comte) publiera tout ce qui sera propre à compléter et à éclairer le système philosophique et à mieux faire connaître son caractère et sa vie. Et je suis autorisé à déclarer que cette publication sera faite avec le concours de M. Littré, qui est assurément plus digne qu'aucun autre de recueillir les derniers débris de l'œuvre de son maître, après avoir contribué plus que personne à répandre son nom et ses idées ».....

J'imagine qu'il est impossible d'entrer plus hardiment et de sa personne en scène.

C'est Madame Comte qui, d'accord avec M. Littré, engage le procès, demande la remise des manuscrits et dit que ces œuvres passeront entre les mains de M. Littré.

Dans la plaidoirie, on nous dit que M. Littré fera un choix à travers les œuvres posthumes de M. Comte; mais c'est précisément contre cette pensée que j'ai protesté. M. Littré veut faire un positivisme qui n'est pas celui de M. Comte : il est positiviste comme les protestants sont des catholiques. Il veut établir une ligne de démarcation entre les idées et les doctrines de la pre-

mière partie de la vie de M. Comte et les idées et les doctrines de la seconde partie.

Cette pensée, du reste, n'est venue à M. Littré qu'à une époque très avancée de sa carrière, car il a longtemps accepté toutes les idées de M. Comte, même celles de la dernière période de sa vie. Quand il se révolte contre les divagations de la folie, et quand il veut arrêter la vie du penseur uniquement à la première période de son existence, M. Littré oublie qu'il a accepté l'idée religieuse de M. Comte.

Je ne veux pas accuser l'honorabilité du caractère de M. Littré, mais ne serait-il pas possible, avec un peu de complaisance, de démontrer que, dans cette publication qu'il demande, il ne publierait pas les lettres dans lesquelles il s'associe à la fondation du Culte de l'Humanité. A cette première heure il y a pris sa place, et cependant je lisais que mon adversaire répudiait toutes ces erreurs de l'esprit, toutes ces perturbations de l'intelligence de M. Comte.

Dans un petit livre intitulé : *Conservation, Révolution et Positivisme*, publié en 1852, vous allez cependant voir que l'idée religieuse n'effrayait pas M. Littré, et qu'il était le premier à comprendre ce qu'il reproche aujourd'hui à M. Comte, c'est-à-dire d'être parti d'un principe pur et absolu pour aboutir à la restauration de l'idée religieuse.

M. Littré disait, en effet : « Dans cette grande tradition de la philosophie de l'histoire qui est un côté intéressant de sa doctrine, M. Comte écrivait que la pensée humaine a passé par trois phases bien distinctes : celle de la théologie, celle de la métaphysique, et enfin celle du positivisme. On objectait à M. Comte : « Comment, vous avez donné à la pensée humaine le positivisme comme forme dernière, et vous reconstituez, dans votre doctrine même, une théologie nouvelle ! » M. Littré répondait : « M. Comte n'a jamais abdiqué le sentiment religieux, il a toujours vu la religion dans son idée essentielle ». Et il s'exprimait, à ce sujet, dans un passage d'un petit volume qu'il a publié :

« Je dis donc que la théologie et la religion, longtemps tenues pour une seule et même chose, longtemps confondues en une notion commune, sont pourtant fondamentalement distinctes. L'une est transitoire, l'autre est permanente. Tant que les notions des hommes ont été théologiques, la religion a été théologique nécessairement, mais aujourd'hui que les notions des hommes deviennent positives, la religion devient positive aussi.

« Ici on m'arrêtera tout d'abord, et on objectera : « Pourquoi ne

pas s'en tenir à la conception du monde purement intellectuel, et à la donnée purement rationaliste de la philosophie positive? » Elle peut nous convenir, dira maint révolutionnaire, car elle substitue une notion précise à un déisme privé de révélation, et, partant, si chancelant. Elle peut nous convenir, diront les athées..... »

M. Littré poursuit la réfutation de ce système dans un langage digne et élevé qui lui est si familier, et il arrive à l'apothéose de la religion de l'Humanité qui scandalise si fort mon honorable contradicteur.

« *Humanité, règne, voici ton âge*, a dit le poète en son inspiration prophétique. Oui, c'est un âge nouveau qui commence; et pour parler le langage d'un autre poète, dont l'inspiration prophétique ne fut pas moindre à l'aurore d'une révolution :

Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo.

L'Humanité est un idéal qu'il faut connaître (éducation), aimer (religion), embellir (beaux-arts), enrichir (industrie), et qui, de la sorte, tient toute notre existence, individuelle, domestique et sociale sous sa direction suprême. » M. Comte n'a jamais dit autre chose, dans une langue moins belle assurément, parce que son style est plus mathématique, mais, dans ce point essentiel, l'aspiration de M. Comte était, à une époque assez voisine, en 1852, l'aspiration de M. Littré lui-même.

Puis, sont arrivés les désaccords. M. Littré a marché libre dans sa voie —je ne le lui reproche pas,— mais il s'agit de savoir s'il est resté positiviste en abandonnant son maître à moitié de la route, et je dis que non. Il n'est pas plus positiviste qu'un protestant n'est un catholique. Il a constitué une philosophie supérieure à la philosophie de M. Comte, soit! Mais enfin, il n'est pas positiviste, ce n'est plus le disciple de Comte, et il ne peut surtout demander qu'on remette entre ses mains les œuvres dernières de M. Comte pour les mutiler à sa fantaisie et créer un positivisme qu'il donnera ensuite pour celui de son maître.

C'est là ce que redoute M. Comte dans un passage du testament que vous n'avez pas encore entendu :

« Tous ceux qui, craignant la discipline intellectuelle, voulurent jadis m'empêcher de transformer la science en philosophie, furent finalement groupés autour du principal représentant de l'anarchie académique. Leur puissance officielle, et la dépendance où je me trouvais envers elle, dirigèrent alors la persécution contre mon existence matérielle. C'est aujourd'hui ma réputation, privée et publique, que peuvent seule attaquer ceux qui

craignant la discipline morale, veulent m'empêcher de transformer la philosophie en religion. Ils seront spontanément ralliés sous l'écrivain accrédité qui, devenu le champion dévoué de mon indigne épouse, représente le mieux l'ensemble des résistances, académiques et révolutionnaires, à ma reconstruction du pouvoir spirituel. Sa stérile adhésion au dogme fondamental de la religion positive procure à cet ennemi l'apparence d'un ami, depuis le vain replâtrage que j'eus l'indulgence de tolérer un an après la rupture décisive de 1852. Quoique son assistance provisoire ait toujours été plus bruyante qu'efficace, et malgré qu'elle soit entièrement épuisée, l'éclat qu'elle a jeté sur lui facilitera des attaques où l'on semblera respecter la doctrine en critiquant le fondateur. Je devais donc faire spécialement sentir à mes meilleurs disciples combien leur digne subordination devient indispensable dans la seconde lutte du positivisme, moins brutale mais plus grave et plus prolongée que la première. »

Ce n'est pas là précisément une pensée désordonnée, incertaine, et vous avouerez, tout au moins, que le fou avait une certaine lucidité d'esprit quand il entrevoyait dans l'avenir cette ligue qui s'établirait au lendemain de sa mort entre Madame Comte et M. Littré pour empêcher la publication intégrale de ses œuvres.

Ce que M. Comte redoutait est arrivé. Madame Comte a plaidé non pour la propriété des œuvres de son mari, mais pour la destruction et la suppression des livres et écrits qui ne conviennent pas à M. Littré. Car il s'agit seulement de publication, les exécuteurs testamentaires ne prétendant rien sur les produits qu'on pourra en retirer; mais, ce qu'ils veulent, c'est que la doctrine de M. Comte reste intacte, qu'elle soit transmise comme il l'a entendu et voulu en vertu de l'exercice d'un droit sacré entre tous, celui de livrer à ses contemporains ses œuvres sans y rien retrancher. Mais c'est la liberté de la pensée que nous défendons ! Laissez-nous juger M. Comte avec les défaillances de son esprit : Soyez sans inquiétude, ses grandes pensées qu'il a exprimées se dégageront d'elles-mêmes, mais ne repoussez pas tout cela comme une folie, comme un rêve.

Où donc est la folie et le rêve, lorsqu'il s'agit d'un système philosophique ? Où est la vérité dans ces conceptions qui dominent l'œuvre de la création tout entière dans le travail du philosophe ? Laissez le temps achever son œuvre et, à travers les âges, faire cette séparation de l'ivraie, mais, au point de vue du respect de la pensée, n'élevez pas la prétention de mettre la

main sur les œuvres de M. Comte pour les lacérer et les mutiler. C'est là toute la question du procès.

Mais c'était un fou et son testament doit être annulé ! Non, ce n'était pas un fou, et vous ne pouvez le comparer à ce Couvreur dont le testament a été annulé à cause de la haine inexplicable qu'il portait à sa famille.

Son testament n'est pas une œuvre de libéralité au profit de légataires, elle est une inhérédation au profit d'une corporation qui ne repose sur rien de sérieux. Où donc est la relation entre le testament dans lequel M. Comte charge ses exécuteurs testamentaires de publier ses œuvres et le désordre de son intelligence? Cela veut dire, sans doute, qu'elles ne sont pas d'accord avec les pensées et la doctrine de Madame Comte et de M. Littré.

Dans ce domaine des conceptions abstraites, toutes les idées chimériques peuvent traverser la tête d'un songeur, d'un rêveur et ne pas constituer le désordre intellectuel qui éloigne une volonté libre.

Est-ce que l'idée de M. Comte n'est pas lucide quand il dit : « Je redoute cette sorte d'alliance entre Madame Comte et M. Littré ? Je veux que ma pensée arrive tout entière au dehors, je veux que ma correspondance soit publiée, et je charge mes exécuteurs testamentaires de mener mon œuvre à bonne fin? » Sa pensée est très nette, et comme c'est dans la pensée même que vous devez rechercher ce qui constitue la monomanie, encore une fois, est-ce bien une idée de fou ?

Si j'ai demandé au tribunal d'entendre un exposé des doctrines de M. Comte, c'est parce que, qu'on les adopte ou non, elles présentent un ensemble, et il n'y a pas de disposition testamentaire qui ne se rattache à l'idée qui constitue la grande conception philosophique de Comte, et, à côté d'un grand sens moral, à la forme religieuse.

Ainsi, prévoyant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il veut que ses disciples paient leur part, qu'ils prélèvent sur le produit de ses œuvres une somme annuelle pour payer cette part, même après sa mort, au culte catholique, après que la séparation sera effectuée.

Ce n'est pas assurément la pensée d'un fou, mais bien celle d'un penseur.

Nous allons examiner maintenant en quelques mots la situation que revendique en droit Madame Comte.

Il est entendu avec les conclusions prises devant le tribunal que ce qu'elle demande, après avoir sollicité incidemment la nul-

lité du testament, c'est la remise dans les mains de M. Littré par les exécuteurs testamentaires de toutes les pièces déposées entre les mains du notaire par l'ordonnance que vous connaissez (Ici l'orateur cite les conclusions déjà rappelées dans les plaidoiries précédentes) et il continue :

Madame Comte demande cette remise comme créancière du chef de ses reprises, comme donataire en usufruit dans les termes de son contrat de mariage, comme commune en biens ; enfin elle invoque la propriété littéraire à raison des lois spéciales sur la matière qui confère des droits au profit de la veuve pendant un espace de temps déterminé.

Mon adversaire n'a pas répondu à mes objections et il n'y a pas une seule de ses prétentions qui puisse arriver à la remise pure et simple des manuscrits de M. Comte.

Ainsi Madame Comte est créancière du chef de ses reprises. Eh bien ! quand on va vendre les œuvres de son mari nous verrons quelle somme lui reviendra en propriété. Mon adversaire dit : mais elle doit exercer d'abord ses reprises sur le mobilier. Entendons-nous. J'imagine que la femme ne peut pas recevoir plus qu'il ne lui est dû. Comment ! Parce que vous êtes créancière de 20,000 fr. vous demandez une propriété littéraire qui en représente 100,000 peut-être ! Quand vous avez un chiffre limité, vous pourriez absorber la propriété elle-même tout entière ! ce n'est pas sérieux.

Mais Madame Comte est donataire en usufruit ! Eh bien ! Ce droit rencontre comme limites les droits des nu-propriétaires, c'est-à-dire des héritiers de M. Comte.

Quant à l'argument tiré de la communauté, j'y fais la même réponse ; ce droit ne confère à Madame Comte aucun droit de propriété, elle n'a droit qu'à la moitié de cette communauté.

Elle aurait enfin un droit de propriété littéraire. Si nous prenons la dernière loi, celle de 1866, nous sommes d'accord. Il y a un article qui réserve à l'auteur, précisément à côté des droits concédés à la femme, ce droit de tester et de disposer directement, de sorte que les droits de la femme n'existent que lorsque la volonté de l'auteur ne s'est pas manifestée. On a compris l'importance de la question et on l'a tranchée. On a voulu que l'auteur fixât lui-même le sort de sa pensée et qu'il pût choisir un légataire pour ses œuvres. La loi de 1866 peut-elle avoir un effet rétroactif ? Il serait facile de le soutenir devant le tribunal, mais je n'y ai pas un intérêt véritable. D'après les lois antérieures, lisez tous les commentateurs, on a voulu créer à la femme un

droit qui n'est autre chose qu'un droit d'usufruit, limité, par conséquent, dans sa durée. Nous sommes donc dans la même situation que celle que j'examinais tout à l'heure, de sorte que la question, sur ce terrain, se présenterait à vous dans les mêmes termes.

Dans toutes les hypothèses, le droit de la femme est donc toujours un droit circonscrit, limité.

Mais ce n'est pas, à vrai dire, le procès dont vous êtes saisis.

Je viens de parler comme si nous nous trouvions en présence d'une œuvre littéraire existante; je pourrais raisonner ainsi s'il s'agissait de ce qui a été publié du vivant de M. Comte, pour savoir à qui cela appartiendrait matériellement, d'nne manière pécuniaire, si je puis m'exprimer ainsi. Nous sommes d'accord que, si alors la femme se présentait comme créancière, donataire ou commune, nous aurions le droit de lui dire : Vous pouvez atteindre les résultats produits dans une mesure circonscrite et déterminée, mais non pas confisquer les œuvres littéraires en prétendant en faire ce que bon vous semblerait.— Eh bien! dans le procès actuel, il ne s'agit même pas d'une propriété ainsi constituée, il s'agit d'une œuvre littéraire qui n'est pas née encore comme œuvre littéraire : Ce sont des travaux enfouis dans le bureau de M. Comte, c'est sa correspondance où l'on verra revivre dans ses explications avec les disciples qui le consultaient l'ensemble de sa doctrine; ce sont ses lettres avec Clotilde de Vaux qui a rempli son existence, et fait naître chez lui une série de sentiments, un foyer, une source de sensibilité qui n'existait pas dans sa nature rude et austère. Il veut que ce soit connu, c'est une partie de sa vie, et il veut qu'on le juge sur l'ensemble de ses œuvres, de sa correspondance et de son testament lui-même, et non pas seulement sur ce qu'il a écrit jusqu'alors. N'a-t-il donc pas le droit de fixer directement et d'une manière précise le sort de ses œuvres posthumes — même en présence de toutes les législations qu'invoque mon honorable contradicteur ? — C'est là tout le procès.

Si un homme en mourant avait laissé un certain nombre de manuscrits, et qu'il eût dit dans son testament : « Je veux qu'on les brûle » est-ce que la femme pourrait se plaindre et dire comme Madame Comte : Il y a une propriété à revendiquer, je suis créancière, usufruitière et commune en biens, la propriété littéraire m'appartient, j'ai donc le droit d'en disposer ? Est-ce qu'on soumettrait ce procès à des esprits élevés comme les vôtres? Tout le monde reconnaîtrait que cette œuvre que l'auteur a vouée

au néant, qu'il a sacrifiée par avance, et qu'il a déclaré ne devoir être publiée par personne doit être jetée au feu en exécution de sa volonté souveraine.

Est-ce que la question n'est pas absolument la même quand il s'agit de ce vœu suprême d'un testateur qui a voulu que ses œuvres fussent entièrement publiées ? C'est le droit personnel de l'écrivain de disposer d'une œuvre qui n'a pas de valeur matérielle, qui n'est pas entrée dans la circulation. Il peut l'anéantir d'un mot, mais aussi il peut la publier et dire à ses exécuteurs testamentaires : livrez ces pensées au public. S'il a manifesté cette volonté, personne au monde ne peut s'y opposer. Il n'y a ni règle, ni situation qui puisse faire obstacle à cette volonté manifestée avec cette énergie qu'a montrée M. Comte.

Remarquez que nous n'avons pas plaidé au point de vue de la propriété littéraire. Sur la question de savoir qui s'enrichira de la valeur des œuvres de M. Comte, nous disons bien haut : si ces œuvres enrichissent qui que ce soit, Madame Comte en profitera. Les exécuteurs testamentaires ne demandent pas à enrichir même la secte des résultats qu'ils pourraient obtenir. Ils demandent seulement à exécuter la volonté de leur maître et ami.

Si la femme vient simplement défendre des droits résultant de sa créance de 20,000 francs, de sa situation de donataire en usufruit, de commune en biens, ou de veuve au point de vue de la propriété littéraire, le débat serait tranché par la déclaration que je viens de faire ; mais ne l'espérez pas, car ce qui est au fond du procès, c'est que Madame Comte ne réclame les manuscrits que pour les anéantir, pour violer la condition que Comte a mise dans son testament, la publication à donner à sa correspondance générale et à son testament lui-même. M. Littré choisira, il ne gardera pas les lettres de la dernière période de la vie de M. Comte où la pensée est devenue religieuse, et il ne conservera que ce qui pourra glorifier encore une fois la philosophie purement positive. Voilà le procès.

Il s'agit de savoir si une femme en sa qualité de créancière, donataire ou de veuve a le droit de prendre une propriété littéraire pour supprimer une doctrine, une propriété qui n'existait pas, pour la jeter au feu, quand l'auteur, pour communiquer en quelque sorte au-delà de la mort elle-même avec ses disciples, a ordonné de publier les pensées qui ont été celles de toute sa vie.

Nous n'avons pas à nous occuper de la question de droit. Le testateur a laissé des œuvres d'une nature particulière; il pou-

vait les supprimer, les anéantir, il a préféré qu'elles fussent publiées : Eh bien! s'il y a un bénéfice à retirer, la femme le touchera, car nous ne demandons qu'à exécuter les volontés du maître.

Nous ne sommes pas légataires, et nous le savons bien, nous réclamons seulement la qualité d'exécuteurs testamentaires. Nous ne demandons pas à nous enrichir, encore une fois, mais à obéir à la pensée de M. Comte en combattant cette ligue contre laquelle il protestait par avance.

C'est cette pensée qui revit dans ma plaidoirie que je recommande à la justice et à l'appréciation du tribunal.

Conclusions du ministère public (M. d'Herbelot).

Messieurs,

Il me suffit de faire appel aux souvenirs conservés par le tribunal des deux plaidoiries qu'il a entendues pour être autorisé à lui dire que, si les questions de droit que présente ce procès sont peu nombreuses et d'une médiocre importance, les questions de principe dont il commande l'examen sont au contraire d'une gravité exceptionnelle et capitale. Entre Madame Comte et les exécuteurs testamentaires d'Auguste Comte les difficultés ne sont pas des difficultés d'argent ; il s'agit seulement, d'une part, du respect qui est dû à la pensée tout entière d'un écrivain célèbre, d'autre part, du respect de son honneur et de sa considération, du respect de la science et de la philosophie. Je voudrais essayer de caractériser les prétentions respectives des parties, afin de mieux préciser l'objet du débat.

Madame Comte d'abord combat pour son honneur personnel et elle le défend contre les attaques injustes que contient le testament de son mari ; elle lutte contre ce testament, elle lutte surtout contre l'inspiration qui l'a dicté et qu'elle attribue à celle qui avait pris sa place dans l'affection d'Auguste Comte ; elle a aussi la prétention de défendre l'honneur du philosophe en réclamant, pour les anéantir du moins en partie, la propriété d'œuvres dont la publication, dit-elle, serait de nature à nuire à sa considération.

A côté de Madame Comte, non pas dans la procédure, mais à l'audience et par-delà la procédure dans l'inspiration même du procès, se place M. Littré, qui, lui aussi, n'obéit qu'à un senti-

ment élevé et dégagé assurément de toute préoccupation secondaire et matérielle.

M. Littré a été l'un des premiers disciples d'Auguste Comte, et je puis dire, sans froisser personne, le plus éminent parmi ses disciples.

Lui-même l'a avoué dans cette langue qui lui est propre : « Je l'ai déjà dit, écrit-il dans un livre qu'il a consacré à la mémoire de son maître, quand la philosophie positive m'apparut, je n'avais point de philosophie ; j'avais renoncé depuis longtemps à toute théologie, et depuis quelque temps à toute métaphysique. Je me résignais, non sans un vif regret, à cet état négatif. L'ouvrage de Monsieur Comte me transforma... Je reconnais que je lui dois mon existence philosophique. » Mais M. Littré, si vive que soit l'expression de sa reconnaissance, n'est pas resté un disciple soumis. Il avait réservé toute la liberté et toute l'indépendance de sa raison, et il en a usé. Il a accepté les trois premières évolutions de la pensée du maître, qui se formulent ainsi : Elimination de la théologie qui ne peut convenir qu'aux peuples en enfance ; élimination de la métaphysique, qui ne repose que sur des abstractions sans aucun fondement, et adoption exclusive des notions positives. Mais il ne va pas au-delà, et, lorsque M. Comte abandonne les pures notions positives pour revenir, par la voie condamnée de la métaphysique, vers la religion, il ne le suit pas. Non seulement il ne le suit pas, mais encore, au nom de la vraie science et de la saine philosophie, il veut briser en deux parties la vie, la doctrine et la pensée du testateur ; il accepte la première et vous demande de supprimer en quelque sorte la seconde en décidant qu'elle accuse une véritable aberration maladive. D'ailleurs, en tout cela, et il y a justice à le reconnaître, il n'obéit à aucune idée de dénigrement systématique et il professe pour Auguste Comte la plus grande estime et une sincère admiration : « Je regarde, dit-il, la philosophie positive comme une des œuvres à peine séculaires qui changent le niveau, et je regarde celui qui l'a mise au jour comme un des hommes à qui est due gloire et reconnaissance. »

Les exécuteurs testamentaires ne sont pas moins désintéressés. Ils ont généreusement payé de leurs deniers personnels les dettes d'Auguste Comte, et ils sont prêts à acquitter le legs que celui-ci a fait à sa femme. Confidents des dernières pensées et des dernières volontés de leur maître, ils veulent respecter les premières et exécuter les secondes sans restrictions ; pour eux, pas de scission dans la vie et dans la doctrine de Comte ! Sa vie est une,

[illegible]

[illegible]

En [illegible] Comte, en 1852, a [illegible] M. [illegible] [illegible] ... [illegible] 1er [illegible] 1852 [illegible] ... [illegible] tribunal civil [illegible] ... parce que j'y aurai affaire à des juges qui, [illegible] en droit. » Cette [illegible] de M. Comte n'est peut-être pas faite pour m'encourager ; elle ne saurait cependant m'arrêter, et, ayant l'honneur de prendre la parole devant un tribunal civil, je le prie de me permettre de discuter rapidement les questions de droit que soulève le procès.

La demande de Madame Comte se heurte d'abord à une fin de non-recevoir. Elle serait sans droit pour attaquer le testament, parce qu'elle n'est pas héritière et que la nullité prononcée profiterait non pas à elle, mais aux héritiers. — Madame Comte n'est pas héritière, cela est vrai, mais elle est, vous le savez : 1° Aux termes de son contrat de mariage, créancière de ses reprises montant à 20.000 francs ; 2° aux termes du même acte, donataire en usufruit de tous les biens meubles ou immeubles dépendant de sa succession ; 3° femme commune en biens, ayant des droits sur la communauté ; 4° femme d'auteur, ayant des droits sur les œuvres de son mari. A tous ces titres, son intérêt n'est pas nul, car le testament peut ou compromettre ses reprises ou affecter l'étendue de son usufruit, ou diminuer l'émolument de la communauté, ou paralyser ses droits de femme d'auteur. Je ne me place qu'à ce dernier point de vue, et je dis qu'en sa qualité de femme d'auteur, Madame Comte a évidemment le droit d'attaquer le testament parce que l'intérêt qui la dirige est incontestable. En effet, en l'absence du testament, ses droits seraient réglés par l'article unique du décret du 15 avril 1854, ainsi conçu : « Les veuves des auteurs, artistes, compositeurs... jouiront pendant toute leur vie des droits garantis à l'auteur lui-même..... »

Le testament est le seul obstacle à l'ouverture de ce droit à son

profit, et, s'il était annulé, ce droit ne ferait pas retour aux héritiers, mais à elle-même ; car, en pareille matière, et par dérogation au droit commun, la situation de la femme prime, aux yeux du législateur, celle des héritiers. Madame Comte a donc tout à la fois intérêt, qualité et action. Si elle triomphe, si le testament disparaît, elle aura la jouissance exclusive, sa vie durant, de toutes les œuvres de son mari ; et c'est ce qu'elle souhaite ardemment. Mais il est évident aussi qu'elle ne peut arriver à ce résultat qu'en faisant d'abord consacrer par le tribunal ses droits de femme d'auteur, et qu'elle ne saurait y parvenir, soit comme créancière de ses reprises, soit comme donataire en usufruit, soit comme femme commune en biens. A tous ces titres, même le testament supprimé, elle ne pourrait prétendre à une jouissance exclusive, et elle n'aurait que des droits à faire valoir. Il faudrait commencer par vendre les manuscrits et les œuvres d'Auguste Comte, pour qu'elle pût toucher ses reprises et pour qu'il fût possible de faire la part des nus propriétaires et de déterminer l'émolument de la communauté. Dans cette hypothèse, son but ne serait pas atteint, car les exécuteurs testamentaires annoncent qu'ils sont déterminés à se porter acquéreurs en quelque sorte à tout prix. Elle ne peut donc agir utilement qu'en vertu des lois sur la propriété littéraire.

Mais s'agit-il bien d'une propriété littéraire ? Le procès porte sur les ouvrages suivants que, dans son testament, Comte a chargé ses exécuteurs testamentaires de publier : 1° Les manuscrits de la *Synthèse subjective, ou système universel des conceptions propres à l'état normal de l'Humanité*. En 1856, le testateur a publié le premier volume de ce livre ; et les trois derniers ont été laissés par lui tout préparés pour l'impression. Quel que soit le mérite de cette œuvre, c'est certainement une œuvre philosophique et religieuse, et par conséquent le sujet d'une propriété littéraire ; 2° la correspondance avec Clotilde de Vaux. Il l'a lui-même disposée pour la publication et il promettait cette publication pour l'année 1864. Parmi ces lettres, toutes celles que j'ai lues ont incontestablement une portée morale ou philosophique et constituent aussi une œuvre littéraire ; 3° la correspondance avec divers. Cette correspondance a été également classée par Comte, de façon à être réunie en un seul volume. Et à cet égard, il ne faut pas faire de confusion entre cette correspondance et la correspondance secrète de ses disciples qui aurait toujours le caractère le plus confidentiel et quelquefois même le caractère d'une véritable confession ; pour celle-là, il

est évident qu'il y a des réserves à faire, qu'elle ne saurait être publiée et qu'elle ne peut pas, comme la première, constituer un droit de propriété littéraire ; 4° enfin, le testament. La difficulté ici est assez grave et l'hésitation est permise. Ce testament est-il bien une œuvre littéraire ? Je le crois. Il contient tout le résumé de la doctrine d'Auguste Comte ; il a presque les proportions d'un livre ; c'est une œuvre politique, philosophique, religieuse, morale et sociale, et il n'y a pas de raisons de décider que ce n est pas une œuvre littéraire susceptible d'engendrer un droit de propriété. Il n'y en a même pas dans la loi, car l'article 1er de la loi de 1793 s'applique sans distinction aux écrits en tout genre, et il doit nécessairement comprendre un écrit de la valeur de ce testament.

Il s'agit donc bien de propriété littéraire.

Le testament a-t-il pu dépouiller Madame Comte du droit de jouissance que lui accorde la loi sur cette propriété littéraire ? Elle soutient que cela est impossible. La loi, dit-elle, lui a concédé un droit avec certaines réserves et certaines restrictions ; mais ce droit qu'elle tient de la loi, il ne peut dépendre de la volonté de son mari de le lui enlever. C'est là une théorie grave qui implique la limitation pour l'écrivain de la faculté de disposer de sa pensée, de son œuvre et l'obligation où il serait de les confier toujours au respect et à l'affection de sa femme ; c'est une théorie qui intéresse manifestement la dignité des lettres et l'indépendance de l'esprit, et c'est celle-là qu'examinait avec tant d'éclat, en 1816, l'avocat de Madame de Lesparda, dans le procès célèbre soutenu par les héritiers de Chénier. On a eu raison de vous le dire, c'est là le grand côté, le grand aspect de la question ! Permettez-moi cependant de les négliger. Je ne veux ni refaire, ni repéter ces considérations si élevées que vous présentait Me Allou et que vous n'avez pas oubliées.

Pour moi, c'est en droit et beaucoup plus modestement que je veux discuter la prétention de Madame Comte. En son nom, on a raisonné ainsi : l'article premier de la loi du 19 juillet 1866 autorise l'auteur à porter par testament atteinte à la jouissance de sa femme ; mais c'est une innovation introduite par la loi récente et que ne contenaient ni la loi de 1854, ni le décret de 1810. Or, M. Comte étant mort en 1857, les droits de sa veuve sont réglés non pas par la loi de 1866, mais par celle de 1854, qui n'autorise pas l'auteur à tester de façon à faire préjudice aux droits de sa femme. — C'est là un argument *a cont·ario* fondé sur des paroles formelles, je le reconnais, mais inexactes, je le crois,

du rapporteur de la loi de 1866, et c'est un argument catégoriquement démenti par l'exposé des motifs de la loi de 1854 qui doit, dans le procès, recevoir son application. Je cite le passage suivant : « Le droit de propriété d'un auteur est complet et absolu durant sa vie ; l'auteur en jouit à son gré ; il l'exerce suivant sa volonté ; il le cède, il le vend, *il le transmet par tous les moyens de droit civil* ; il corrige, il modifie son œuvre ; il la supprime en tout ou en partie suivant les intérêts de sa fortune, les soins de sa gloire ou les inspirations de sa conscience ; c'est l'omnipotence du *jus utendi et abutendi*, caractère essentiel du droit de propriété. » — Voilà le droit de l'auteur pendant sa vie. S'il n'en a pas usé, s'il meurt intestat, la loi règle elle-même sa succession littéraire. Elle appelle la veuve. « A la mort de l'auteur, le décret de 1810 appelle d'abord la veuve... Le projet de loi reproduit les dispositions de ce décret. »

Il est donc inexact de prétendre que la loi de 1854 ait limité, au profit de la veuve, le droit de tester qu'elle reconnaît à l'auteur. Le répertoire de Dalloz, résumant la législation et la jurisprudence sur cette matière, s'exprime ainsi : « Les personnes, appelées à jouir des droits de l'auteur après sa mort, ne les recueillent que dans l'état où celui-ci les a laissés ; car il a pu en disposer librement en tout ou en partie, même pour tout ou partie de la période subséquente à son décès. » D'ailleurs, la loi de 1854 le dit expressément : elle se borne à confirmer au profit de la veuve, en en prolongeant la durée, les droits que lui reconnaissait déjà le décret de 1810. Or, l'article 40 de ce décret autorise l'auteur à faire cession, sans indiquer le mode de cession, de ses droits et de ses œuvres à toute personne sans restriction.

Je crois donc pouvoir affirmer que la loi de 1866 n'a pas innové ; elle a seulement tranché législativement une difficulté que la jurisprudence antérieure résolvait avec hésitation ; mais la loi de 1854 autorisait le système que je viens d'exposer.

Faut-il admettre que je me trompé ? Soit ! La propriété littéraire de Comte appartient à sa veuve ; le testament n'a pu ni méconnaître ni diminuer le droit d'usufruit que lui confère la loi. Soit ! Mais la question n'est pas là ; les exécuteurs testamentaires, vous le savez, ne disputent pas à Madame Comte la jouissance qu'elle réclame. Ils demandent l'autorisation de publier, et ils offrent de lui abandonner tout le produit de la publication. N'est-ce pas la conciliation équitable et de la disposition du testament et du droit de la demanderesse ? Celle-ci exige davantage, mais ses prétentions sont exorbitantes. Elle veut se saisir

de l'usufruit, mais elle veut aussi la nue propriété, afin de la détruire ou de la dénaturer : elle veut la jouissance des œuvres de son mari pour les supprimer, au moins en partie. Je dis que ce qu'elle réclame, c'est réellement le *jus abutendi*, qui ne saurait appartenir à l'usufruitier, et qu'à ce second point de vue sa demande n'est pas fondée.

En résumé, c'est bien en vertu de ses droits sur la propriété littéraire qu'agit Madame Comte. Ses droits seront constants si le testament ne l'en a pas dépouillée ; le testament a pu l'en dépouiller sans violer la loi, et dans tous les cas il n'est pas inconciliable avec ses droits qui sont ceux d'un simple usufruitier.

Le testament doit donc être exécuté, si d'ailleurs il n'est pas nul pour d'autres motifs. Ainsi apparaît de nouveau cette demande en nullité du testament considéré en lui-même, dans son essence, dans son inspiration, dans la pensée plus ou moins saine qui l'a dicté. Cette demande est celle qui formait l'objet principal des premières conclusions de Madame Comte, qu'elle avait reléguée au second plan dans ses conclusions subséquentes, peut-être parce qu'elle la considérait comme difficilement justifiable, mais qui s'impose impérieusement à mon examen et à celui du tribunal.

Le testament est-il nul, soit dans quelques-unes de ses dispositions particulières à raison d'un vice spécial qu'elles présenteraient, soit dans son ensemble comme étant l'œuvre d'une intelligence oblitérée et d'une volonté inconsciente ? S'il ne s'agit que de la nullité demandée de quelques dispositions particulières, elles pourront disparaître sans affecter l'existence du testament tout entier ; si, au contraire la démence était prouvée, elle ne laisserait rien subsister de l'œuvre suprême d'Auguste Comte.

Le testament comprend d'abord un grand nombre de dispositions spéciales et parmi celles-là plusieurs legs particuliers à Sophie Thomas, sa domestique, à ses disciples, à ses amis, à ses exécuteurs testamentaires. Personne ne les critique, et je n'ai pas à m'en occuper.

Madame Comte signale à votre attention une seconde série de dispositions particulières qu'elle considère comme faisant grief à la morale, à la loi, ou au bon sens.

Et d'abord, M. Comte a voulu régler lui-même toutes les cérémonies relatives à son inhumation, et j'avoue qu'il est entré à cet égard dans des détails bizarres, puérils, étranges, mais qui ne me semblent pas accuser nécessairement l'insanité de son esprit. Il prescrit qu'il ne sera pas inhumé avant que son corps

ne soit entré en complète décomposition; il a peur d'une inhumation précipitée ; il défend à ses amis de soumettre son cadavre à l'autopsie médicale. Il excepte formellement de l'honneur de prendre place dans son cortège funèbre plusieurs personnes : sa femme d'abord, trois autres personnes qu'il ne désigne pas, puis une quatrième qu'il désigne dans un codicille particulier et qui n'est autre qu'un très honorable officier d'artillerie, coupable seulement de l'appréciation irrévérencieuse de la *Politique positive* du philosophe. Celui-ci donne ainsi, par-delà la mort, satisfaction à des rancunes indignes assurément de son grand esprit, mais qui ne prouvent pas l'affaiblissement de ses facultés. Il ordonne que son cortège s'arrêtera un instant devant l'église Saint-Paul, consacrant ainsi un dernier souvenir à Clotilde de Vaux, à celle qu'il a tendrement aimée et qu'il avait vue pour la première fois dans cette église. Il demande à être placé dans la tombe à côté de tous ceux qu'il a chéris; il sera. si cela est possible, placé dans le même cercueil que Clotilde de Vaux, son éternelle, son angélique compagne. Son cercueil sera placé à côté de celui de sa mère et de celui de sa servante fidèle, celle qu'il appelle sa fille adoptive. Ce ne sont pas là sans doute des dispositions ordinaires. Mais qui oserait dire qu'elles sont insensées ? Elles sont pieuses au contraire et commanderaient un respect absolu si elles étaient énoncées plus simplement et si elles étaient dépouillées de tout ce langage mystique et de toutes les ardeurs d'expression qui les accompagnent. Immorales, elles ne le sont pas, car nul n'a jamais suspecté la pureté des relations du testateur avec Clotilde de Vaux et Sophie Thomas.

D'autres dispositions sont attaquées comme contraires à la loi en ce qu'elles renfermeraient des substitutions prohibées. C'est ainsi, dit-on, qu'un certain nombre de livres seraient légués aux exécuteurs testamentaires, mais que ceux-ci seraient grevés de restitution au profit du futur pontife de l'humanité. Si cette critique était fondée, je devrais en rechercher les conséquences en droit, et il me serait facile de montrer qu'en tous cas elles devraient être limitées. Elle entraînerait, cela va de soi, la nullité de la substitution; elle entraînerait aussi la nullité de l'institution principale, mais elle n'affecterait en aucune façon la validité du surplus du testament ; d'où il suit que cette querelle serait sans véritable intérêt pour Madame Comte, puisqu'elle ne ferait pas tomber la disposition relative à la publication des manuscrits et de l'acte de dernière volonté ; mais ce qui est vrai, c'est qu'il n'y a même pas de substitution. Le propre de la substi-

tution, c'est qu'il y ait, en effet, une double libéralité coexistante : la première, en faveur de l'institué qui doit jouir d'abord, mais qui doit aussi conserver et garder jusqu'à son décès; la seconde, au profit du substitué qui ne recevra qu'au décès de l'institué. Or, ici, je ne vois rien de semblable. Des exécuteurs testamentaires ne sont, à proprement parler, que les mandataires de Comte vis-à-vis du pontife futur. Jamais la propriété ne viendra à s'asseoir sur leur tête ; s'ils la reçoivent, ils devront s'en dessaisir, non pas seulement au moment de leur décès, mais bien avant, et aussitôt que le Pontife surgira, suivant les expressions du testament. Il n'y a donc pas de substitution.

On ajoute : la nomination des exécuteurs testamentaires est elle-même viciée, parce que le testateur les a constitués à perpétuité. L'article 1026 du Code Napoléon s'oppose à une semblable mission perpétuelle, car il limite à un an et un jour la saisine au profit des exécuteurs testamentaires ; et l'on a cité en ce sens un arrêt de la Cour de Pau, en date du 7 décembre 1861. Cette objection repose sur une confusion. L'arrêt visé n'annule le testament qui lui était soumis que parce que la saisine avait été accordée au-delà de l'an et jour, et que la Cour a voulu assurer au profit de l'héritier le respect et l'observation de la loi. Mais, dans la présente espèce, les exécuteurs testamentaires n'ont pas la saisine ; il ne peut donc être question d'en réduire la durée; il suffit d'appliquer les règles du droit commun qui limitent bien la durée de la saisine, mais qui ne limitent pas la durée du mandat confié aux exécuteurs testamentaires. Le mandat même pourra durer indéfiniment si le testateur a eu en vue moins la personne qu'il a désignée que la qualité qui lui appartient et les fonctions qu'elle remplit; car cette personne pourra s'éteindre, mais ses fonctions ne disparaîtront pas. C'est là un principe déjà enseigné par Pothier et pleinement accepté par le Code Napoléon. Telles sont les clauses particulières qui ont paru, mais à tort, à Madame Comte devoir être frappées de nullité.

Il y aussi des causes de nullité plus générales et plus graves parce qu'elles entraîneraient l'annulation absolue.

Parmi ces causes générales, la demanderesse en signale une avec une insistance particulière, avec une amertume et un sentiment douloureux et persistant qu'explique le souvenir de l'ingratitude de son mari. Le testament aurait été dicté par la colère, par la haine que M. Comte portait à sa femme et par la passion qu'il ressentait pour Clotilde de Vaux, il ne serait pas l'expression de sa volonté libre et réfléchie; il serait nul par conséquent.

Faisant appel à votre propre jurisprudence, Me Griolet vous a rappelé le testament d'Henri Couvreur, que vous avez anéanti pour les mêmes motifs en 1866.

Le tribunal sait quelle a été la nature des relations d'Auguste Comte avec Clotilde de Vaux. Je répète que personne n'en a jamais suspecté la pureté. C'étaient des relations affectueuses et mêmes tendres, mais d'une tendresse qui empruntait tout aux sentiments et rien aux sens. C'étaient aussi des relations intellectuelles. Comte aimait à faire de Clotilde la confidente de ses pensées et de ses méditations; il lui communiquait ses écrits, ses travaux; il les rendait accessibles à cet esprit cultivé, mais qui n'était cependant que l'esprit d'une femme; il descendait des hauteurs philosophiques où il était habitué à vivre, et, dans ses épanchements intimes, il se faisait clair et facile, autant du moins que le permettaient et l'élévation des sujets qu'il traitait et les formes naturellement enveloppées et nuageuses de son talent; c'est, en définitive, dans les lettres qu'il écrivait à son amie, que moi, qui ne suis que médiocrement accoutumé à ces spéculations, j'ai pu puiser les notions les plus nettes et les plus précises sur son laborieux système philosophique.

Ces relations n'ont commencé qu'en 1845, et dès 1842, Comte s'était séparé à l'amiable d'avec sa femme. A partir de 1845, l'amitié de Clotilde de Vaux modifie et transforme complètement les sentiments de respect et de reconnaissance que jusque-là il avait conservés très vifs pour sa femme.

Quelles avaient été les causes de la séparation d'entre les deux époux? Elles n'ont pas été précisées ni d'un côté de la barre, ni de l'autre, et je les ignore. Incompatibilité d'humeur, a-t-on dit? Soit! Et je puis ajouter: querelles domestiques, car elles sont attestées notamment par une lettre que le philosophe, le 27 février 1843, adressait en Angleterre à M. Stuart Mill. Quoi qu'il en soit, Auguste Comte, qui, dans un de ses ouvrages, avait établi une hiérarchie très sévère des deux sexes et qui professait un certain dédain pour l'intelligence féminine, n'hésitait pas, même après la séparation, à rendre hommage à celle de sa femme. Le 5 octobre 1843, il écrivait à Stuart Mill : « J'ai pu observer de très près l'organisme féminin, même chez plusieurs exceptions éminentes. Je pourrais d'ailleurs, à ce sujet, citer aussi ma propre femme, qui possède réellement plus de force mentale que la plupart des personnages les plus justement vantés de son sexe. » Plus tard, bien plus tard, en 1850, Madame Comte, ayant fait des démarches auprès de M. Bineau, ministre des travaux publics,

pour obtenir que son mari pût continuer un cours dans l'une des salles du Palais-Royal, Auguste Comte lui témoigna ainsi sa reconnaissance : « Je me plairai toujours à vous en faire un digne hommage. Aussi lirai-je d'abord mercredi, à la Société positiviste, les principaux passages de votre lettre au ministre, sans cacher d'où elle vient. Votre prochaine présence à mon nouveau cours se trouvera ainsi entourée d'une secrète reconnaissance par les plus zélés auditeurs. Sans cette juste déclaration, je craindrais que leur gratitude ne s'égarât ailleurs. »

Telles étaient les relations des deux époux, même après leur séparation : bonnes, intimes, pleines d'estime, sinon d'affection. Dans son testament, Comte oublie tout cela. Il est sous l'empire du souvenir que lui a laissé Clotilde de Vaux, et il devient injuste dans l'expression des souvenirs qu'il a conservés de sa femme. Il n'en parle qu'avec amertume ; il lui prodigue les qualifications les plus injurieuses ! Sous sa plume elle devient *l'indigne épouse, la femme dont il n'a jamais reçu que du mal.* Ce sont là, je le dis hautement, des rigueurs que Madame Comte n'a jamais méritées. En 1826, Comte était atteint d'une grave maladie mentale qui mettait son intelligence et ses jours en danger ; c'est sa femme qui le retire de la maison du docteur Esquirol, qui le soigne et qui le sauve, quoi qu'on en ait dit ; à cet égard, elle peut invoquer le témoignage irrécusable de son mari lui-même. Nous venons de voir comment, en 1850, elle venait à son aide, obtenait pour lui une faveur ministérielle dont il la remerciait avec effusion ; enfin, je rappelle au tribunal cette lettre qu'on lui a lue et que je puis qualifier d'admirable, par laquelle elle, la femme délaissée, abandonnée, remplacée, suppliait, en 1855, M. Erdan, qui préparait une appréciation des dernières œuvres d'Auguste Comte, d'émousser les traits de sa critique mordante et incisive. Les reproches que lui adresse le testament sont donc injustes, et les souvenirs de tous ceux qui l'ont connue, non moins que les témoignages écrits de son mari, la protégent contre ces attaques. C'est même parce qu'elles ne peuvent pas l'atteindre qu'elle eût peut-être mieux fait de ne pas protester, et que, forte de son innocence, elle eût pu se borner à répondre par le silence à des reproches qu'elle sait bien ne pas avoir mérités et qui ne peuvent trouver de crédit dans l'esprit de personne. Je crois que ni sa dignité, ni son honneur n'eussent eu à souffrir de cette attitude et qu'elle eût pu avec avantage se rappeler, pour y rester fidèle, cette ligne de conduite qu'elle se traçait ainsi à elle-même dans sa belle lettre à M. Erdan : « L'ombre et le silence conviennent

par-dessus tout à mon caractère, à mes habitudes, et, vous le sentirez sans peine, à ma position.... Je fuis comme une espèce d'ingratitude et de trahison toute hostilité directe ou indirecte contre M. Comte. » D'ailleurs ses griefs, si légitimes qu'ils soient, me paraissent, en droit, inefficaces contre le testament. C'est, en effet, un principe certain que des expressions dures et injustes employées par le testateur contre l'héritier exhérédé, ne peuvent pas, à elles seules, conduire à l'annulation du testament. Est-il besoin de vous faire remarquer qu'il n'y a aucune analogie entre ce procès et celui que vous décidiez en 1866 ? Henri Couvreur, entraîné par la haine déraisonnable qu'il portait à ses parents, les avait déshérités ; Auguste Comte, au contraire, quels qu'aient été ses motifs, n'exhérède pas sa femme ; mais il la remplit de tous ses droits au moyen d'une rente de 2,000 francs qu'il constitue à son profit.

Je ne veux pas, cependant, abandonner ce sujet sans m'expliquer sur une clause qui provoque tout spécialement les ardentes réclamations de Madame Comte. La clause relative au secret dont la révélation serait la punition de Madame Comte, si elle venait à attaquer le testament, n'est-elle pas une clause nulle comme contraire à la morale, en tant que portant atteinte à l'honneur de la demanderesse ? Vous savez quelle a été la singulière précaution de Comte. Pour intéresser sa femme à l'exécution de son testament, il lui a légué une rente de 2,000 francs, payable par ses exécuteurs testamentaires ; mais il a songé que cela ne suffirait peut-être pas pour la conduire au respect de ses dernières volontés, et alors il a voulu en quelque sorte l'enchaîner à ce respect par la menace de cette révélation, sans s'apercevoir, tant son aveuglement était complet, qu'en mettant ainsi directement son honneur en cause, il la provoquait infailliblement à la lutte qu'elle soutient aujourd'hui. Quel est ce secret que M. Comte qualifie lui-même de fatal et de scandaleux ? Quelle en est la gravité ? Quelle en est l'importance ? Je l'ignore. Une seule personne le sait, Sophie Thomas, qui en a reçu la confidence. Une seule personne le saura jamais, je l'espère ; car j'aime à croire que les défendeurs, quoi qu'il advienne, auront la discrétion de ne point briser le cachet qui ferme ce pli et de n'en pas jeter le contenu à la publicité. Quoi qu'il en soit, je comprends les réclamations de Madame Comte et je conçois que, dans une telle situation, elle n'ait pas voulu s'incliner devant le testament. Pour moi, cette clause serait nulle, sans annuler le testament, bien entendu, si elle constituait de la part de Comte

une disposition formelle et obligatoire. Mais il est de principe qu'il n'y a pas de clause susceptible de confirmation ou d'annulation sans cette disposition formelle, et ici ce n'est, ce me semble, qu'un avertissement, une indication que le testateur donne aux exécuteurs testamentaires. Il s'exprime ainsi dans le quatrième codicille : « Si je survis à mon indigne épouse, je détruirai cette pièce, et le fatal secret restera toujours ignoré, grâce à la scrupuleuse discrétion de mon unique dépositaire. Dans le cas contraire, le zèle et la sagesse de mes exécuteurs testamentaires détermineront l'usage qu'ils devront faire d'une telle déclaration pour défendre ma mémoire et l'honneur des miens. » Donc il ne leur impose rien ; il s'en rapporte à leur prudence. Elle ne fera pas défaut, j'en suis convaincu, à Madame Comte. Que si je me trompais, elle aurait alors, suivant les circonstances, à aviser et à se pourvoir.

Mais la demande vous présente encore le testament comme nul dans son intégralité, parce que le testateur y fonderait une religion, y organiserait un culte et un sacerdoce, et que ce seraient là des conceptions insensées.

Comte a fondé, ou du moins il a voulu fonder une religion, cela est vrai ; pendant toute sa vie, et même au milieu de l'élaboration de ses premiers travaux philosophiques, il paraît avoir été dominé par des préoccupations religieuses. Sa correspondance, que j'ai parcourue, en est un sûr témoignage. Il se rappelait peut-être, et dans tous les cas il démontrait l'exactitude de cette parole remarquable de Montesquieu : « L'homme pieux et l'athée parlent toujours de religion ; l'un parle de ce qu'il aime, l'autre de ce qu'il craint. » Son respect pour le christianisme et pour le catholicisme était profond : « Je me suis toujours félicité, écrivait-il, d'être né dans le catholicisme. » Et ailleurs : « Depuis l'année 1825, mes écrits témoignent un respect croissant pour le catholicisme, précurseur immédiat et nécessaire de la religion que j'ai fondée. » Je causerai peut-être quelque étonnement au tribunal, en lui disant que, par son testament, Comte lègue une rente de 100 francs au culte catholique, en chargeant ses exécuteurs de l'acquitter, le jour où le budget des cultes serait supprimé. Il se souvenait des services rendus au monde par le catholicisme, et il voulait assurer à jamais son existence matérielle. Cela ne l'a pas empêché de professer l'athéisme : « Il fallait, dit-il, éliminer Dieu, et je l'ai éliminé. » Athée et philosophe, il a songé aux besoins de l'humanité, et il a jugé qu'elle ne pouvait pas se passer d'une religion, et il lui en a donné une : religion

purement naturelle, normale, rationnelle, scientifique, humaine. Il n'admet pas de mystères, pas de révélation, pas de volonté surnaturelle; et il n'accepte aucune croyance dont sa raison n'ait pu lui démontrer l'exactitude. Telle est cette religion ! Est-ce une folie ? Je ne le crois pas. Sur ce point j'invoque le témoignage de M. Littré lui-même. M. Littré ne sera peut-être pas un juge impartial; il sera un juge sévère. Les conséquences déduites par Comte des prémisses philosophiques qu'ils ont en quelque sorte posées ensemble et auxquelles il est resté attaché sont si graves, elles semblent si compromettantes pour ces prémisses elles-mêmes qu'il s'en émeut tout naturellement, qu'il proteste et que c'est en réalité pour les effacer que ce procès est engagé. Il ne sera donc pas un juge impartial, il sera un juge sévère, un juge prévenu. J'accepte son jugement. Il combat cette religion et cette doctrine, mais il avoue franchement que, pendant quelque temps au moins, il l'a acceptée, adoptée, qu'il en a été le sectateur; et, lorsqu'il la combat, ce n'est pas parce qu'elle est insensée, mais parce qu'elle n'est pas suffisamment scientifique et qu'elle est le résultat d'une déviation de la méthode positive : « La philosophie positive, dit-il, c'est à la fois un système qui comprend tout ce qu'on sait sur le monde, sur l'homme et sur les sociétés, et une méthode générale renfermant en soi toutes les voies par où l'on a appris ces choses..... Je viens de nouveau de faire la lecture de la *Politique positive;* et maintenant une mûre méditation m'a persuadé que *mon assentiment provisoire devait être retiré, et qu'il y avait faute contre la méthode... Il a abandonné la méthode objective pour adopter la méthode subjective...* c'est-à-dire que du point de vue universel où il s'est légitimement placé, il tire les conséquences non que l'expérience vérifie, mais que son imagination, ou si l'on veut, une méthode subjective lui fournit. » — Auguste Comte, en d'autres termes, de positiviste qu'il était, est redevenu métaphysicien. Je veux que ce soit là un grief impardonnable. Il me sera cependant permis de dire qu'un système philosophique ou religieux devant lequel M. Littré aura, ne fût-ce qu'un instant, incliné son esprit si puissant et si sûr, peut bien être une erreur, mais ne saurait être une folie.

D'ailleurs ce qui, non moins que l'assentiment de M. Littré, devra nécessairement sauver du ridicule la religion fondée par Comte, c'est la morale qu'il en a fait découler. Il n'en est pas de plus austère, de plus inflexible, de plus pure depuis celle incomparable que nous a léguée le christianisme. Elle se résume en

une seule maxime : *Vivre pour autrui*, et se caractérise par un mot, un barbarisme, un néologisme créé par Comte, l'*altruisme*. Elle est non moins remarquable dans le détail ; je cite au hasard : Elle impose l'obligation du veuvage éternel et prohibe les secondes noces; elle défend le duel et le frappe de peines plus efficaces peut-être que celles qui sont inscrites dans nos codes; enfin à tous les points de vue elle réglemente les appétits humains. Il arrive même parfois à Comte de tomber dans l'exagération, et l'austérité de cette morale le conduit à des conséquences tout à fait inadmissibles. C'est ainsi, par exemple, que, lorsqu'il considère le mariage, l'union de l'homme et de la femme, le rapprochement sexuel, il les envisage au point de vue du matérialisme le plus étroit et n'hésite pas à les condamner et à les déclarer impurs. Il veut les supprimer. Non seulement il veut les supprimer, mais encore, se fondant sur les données physiologiques les plus incertaines, les plus téméraires, les mieux contredites, il se flatte de parvenir à les remplacer, et il arrive alors à cette conception de la Vierge-mère, d'une femme qui sans subir aucune souillure, aucun contact humain, pourra cependant remplir le rôle que lui a assigné le Créateur. Conception très pure, je le veux, dans la pensée qui l'a créée, mais conception immorale autant qu'impossible dans ses applications, et qui n'est malheureusement que trop susceptible de laisser dans l'imagination je ne sais quelles peintures licencieuses et quels tableaux contre nature.

Sans doute c'est là un rêve, un singulier écart de l'esprit, mais ce n'est pas nécessairement une folie, surtout dans le domaine purement spéculatif où l'auteur s'est confiné.

Non seulement Comte a essayé de fonder une religion, mais encore il a organisé un culte, un sacerdoce, et il s'est institué lui-même le Pontife Suprême de l'Humanité. Je ne voudrais me rendre coupable d'aucun dénigrement, et je voudrais rester d'autant plus respectueux pour ces idées que je ne les accepte à aucun degré. Je dois dire cependant que, selon moi, cette institution n'est pas née dans l'esprit de Comte à la suite de longues et profondes méditations, à la suite de la contemplation qu'il aurait faite des besoins de l'Humanité, qui, si elle ne peut pas se passer d'une religion, ne peut pas non plus se passer d'un culte. Non, elle a une origine moins élevée, moins immatérielle, et Comte en a très certainement conçu le projet sous l'inspiration des circonstances difficiles qu'il traversait en 1845 et de la détresse qui l'assaillait à cette époque. En 1844, il avait été privé de sa

position d'examinateur à l'Ecole polytechnique, position très lucrative, et qui lui assurait de plus des répétitions de mathématiques dans un pensionnat particulier.

Il était à peu près sans ressources; par l'intermédiaire de M. Stuart Mill, il obtint de trois Anglais fort riches, et qui étaient ses disciples, ce qu'il a appelé un subside. Ce subside avait été accordé pour l'année 1844, mais il n'avait pas été continué en 1845; le philosophe avait réclamé, mais sans succès; dans deux lettres du 18 décembre 1845 et du 27 janvier 1846, il se plaint amèrement à M. Mill de cet abandon. Il se présente comme le régénérateur du genre humain; il ne comprend pas qu'on lui refuse les moyens nécessaires pour achever son œuvre de rénovation; pour la première fois il se compare à un Pontife ayant une mission supérieure à remplir, et il explique, non sans grandeur, non sans noblesse, avec la plus entière bonne foi, que ce n'est pas une aumône qu'il sollicite, mais qu'il attend l'accomplissement d'un devoir pieux qu'il faut savoir remplir à son égard. Voilà l'origine du sacerdoce de l'Humanité! Elle n'est ni déraisonnable, ni exempte d'un certain calcul. Plus tard il a développé sa pensée; il s'est sacré pontife suprême, et en même temps il a organisé autour de lui un corps sacerdotal. Sa religion n'est pas une religion surnaturelle; ses prêtres et lui-même n'auront aussi que les fonctions les plus naturelles, les plus rationnelles; elles ne comprendront pour ainsi dire que l'enseignement.

Je ne sais si la religion de Comte découlait nécessairement de sa philosophie; mais l'organisation du culte était la conséquence indispensable de la fondation de la religion, de même que l'organisation du sacerdoce devait infailliblement suivre celle du culte.

Et maintenant que j'ai examiné tout ce que Comte, dans son testament, appelle sa construction religieuse, il m'est plus facile d'apprécier le testament lui-même.

Des dispositions bizarres, étranges, des rêveries telles que les comporte un certain état de mysticisme, joint à un régime physique, affaiblissant pour le corps et surexcitant pour l'intelligence, des aspirations immensément orgueilleuses surtout, et toutes les perturbations que l'orgueil peut jeter dans l'esprit le plus ferme, vous trouverez tout cela dans le testament; mais vous n'y rencontrerez pas la trace, l'indice, la preuve de la folie.

Il proteste tout entier contre une semblable accusation, et sa lecture attentive est la réponse la plus concluante à la demande de Madame Comte. Je ne puis la faire devant le tribunal, mais

je veux seulement placer sous ses yeux, en finissant, un passage non moins remarquable par la pensée que par le style. Comte parle du regret qu'il aura de mourir au milieu de son œuvre inachevée, et il s'exprime ainsi : « La principale imperfection de l'organisme humain consiste en ce que le corps et le cerveau sont tellement disproportionnés que celui-ci pourrait durer ordinairement deux ou trois fois plus que celui-là, si la statue pouvait se passer du piédestal. En s'éteignant à cent ans, Fontenelle offrit tous les signes d'une vitalité cérébrale qui n'avait encore été nullement altérée ; ainsi la religion positiviste consacre le sentiment spontané qui nous fait regretter la vie, quand nous restons capables d'aimer, de penser et même d'agir pour la Famille, la Patrie ou l'Humanité, quoique l'impuissance du corps annule l'aptitude du cerveau. »

Eh bien ! chez Comte, je crois pouvoir affirmer que la vitalité cérébrale ne s'est pas éteinte avant que le corps fût devenu impuissant, et que son testament n'est pas celui d'un fou. Est-ce à dire qu'il ait fait une œuvre sage ? Non. M. Littré proteste au nom de la raison contre la religion positiviste. Qu'il soit permis à d'autres, au nom de leurs convictions spiritualistes et chrétiennes, de protester contre ce système matérialiste et athée. Est-ce à dire qu'il ait fait une œuvre durable ? Je ne veux pas prophétiser, mais je ne le crois pas. Je ne le crois pas malgré le zèle de ses disciples, malgré les appels qu'il fait lui-même sans cesse à la postérité. La postérité, je le crois fermement, ne répondra pas à ses appels.

Son œuvre donc n'est ni sage, ni durable, mais ce n'est pas l'œuvre d'un insensé, et je conclus au rejet de la demande.

Audience du 25 février. — Jugement.

Le tribunal a rendu le jugement suivant :

« Le tribunal,

« Statuant sur la fin de non-recevoir du défaut de qualité de la demanderesse :

« Attendu qu'Auguste Comte, en confiant ses manuscrits à ses exécuteurs testamentaires et en réglant le mode de publication de ses œuvres, a privé sa femme de la plénitude du droit de propriété que la loi du 15 mai 1854 a accordé à la veuve de l'auteur ;

« Que, dès lors, la demanderesse, ayant intérêt à faire tomber un testament qui lui fait grief, est recevable en son action ;

« Au fond :

« Attendu que la veuve Comte attaque le testament dans son ensemble, en soutenaat qu'il porte la marque de l'insanité d'esprit de son auteur ;

« Attendu que les dispositions d'Auguste Comte sont conformes aux pensées qui ont occupé les quinze dernières années de sa vie ;

« Qu'en critiquant le testament de son mari, la veuve Comte veut, en réalité, atteindre les doctrines qui ont été la dernière forme de la pensée du philosophe ;

« Attendu que la veuve Comte se borne à faire ressortir les contradictions entre les dispositions que renferme le testament et les principes professés à d'autres époques de sa vie par le testateur ;

« Attendu que cette démonstration ne suffit pas pour faire tomber un acte testamentaire ;

« Que, sans examiner la portée de l'œuvre, la nature des idées émises par Comte, ou la forme mystique du style, il est certain que le testament porte l'empreinte d'une volonté entière et libre ;

« Attendu que la haine exprimée par Auguste Comte envers sa femme, toute contraire qu'elle soit aux sentiments manifestés à plusieurs reprises depuis la séparation amiable, ne paraît point avoir été une des préoccupations exclusives qui, en absorbant la pensée, peuvent altérer l'économie générale d'un testament ;

« Qu'il n'y a donc pas lieu d'annuler dans son ensemble le testament attaqué ;

« En ce qui touche les droits des exécuteurs testamentaires :

« Attendu que la veuve Comte prétend que la mission donnée aux exécuteurs testamentaires doit être annulée comme entachée de substitution prohibée et contraire à l'article 1026 du Code Napoléon ;

« Attendu que la disposition par laquelle les exécuteurs testamentaires sont chargés de remettre ultérieurement les livres et les manuscrits d'Auguste Comte dans les conditions déterminées par le testament ne constitue pas une substitution prohibée, puisqu'à aucun moment le testateur ne les considère comme propriétaires de sa bibliothèque ou de ses ouvrages ;

« Que, loin d'être chargés de conserver pendant leur vie et de vendre après leur mort les livres et les manuscrits légués, ils ont reçu du testateur la mission de délivrer la matière du legs sous une forme parfaitement licite ;

« Attendu que, si l'article 1026 du Code Napoléon interdit de maintenir entre les mains des exécuteurs testamentaires la saisine au-delà de l'an et jour, cette prohibition ne paralyse pas les pouvoirs des exécuteurs testamentaires dont la durée, à défaut de prescriptions contraires, n'a d'autres limites que l'accomplissement définitif des volontés du défunt ;

« Que, dans l'espèce, les exécuteurs testamentaires ne réclamant pas la saisine ont droit et qualité pour poursuivre la mission qui leur a été confiée ;

« En ce qui touche la remise des manuscrits demandée par la veuve Comte ;

« Attendu qu'en s'appuyant sur les termes de son contrat de mariage, la veuve Comte peut demander pour la fixation de ses droits la mise en vente préalable des œuvres de son mari, mais qu'elle n'est pas en droit de réclamer la remise entre ses mains des manuscrits laissés par Auguste Comte ;

« Attendu que la demanderesse ne peut davantage invoquer, pour obtenir la remise des manuscrits, la législation sur la propriété littéraire ;

« Attendu que, si la veuve Comte n'est pas entièrement dépouillée de la propriété des œuvres de son mari, ses droits sont partiellement altérés par le testament ;

« Que la possession des manuscrits est notamment attribuée aux exécuteurs testamentaires, et que ceux-ci reçoivent d'Auguste Comte la mission de publier sous les formes indiquées les œuvres inédites laissées à son décès ;

« Attendu que, l'auteur ayant le droit le plus absolu de disposer de la propriété de ses œuvres, la veuve Comte ne peut se faire délivrer les manuscrits contrairement à la volonté exprimée dans le testament attaqué ;

« En ce qui touche les passages du testament relatifs à la veuve Comte :

« Attendu que, le testament d'Auguste Comte étant essentiellement destiné à la publicité, la demanderesse est en droit de réclamer la suppression des passages ou des expressions par lesquels son mari lui inflige un blâme qui serait de nature à porter atteinte à sa considération ;

« Attendu, en outre, que, dans la quatrième addition à son testament, Comte a déclaré qu'il avait déposé dans une enveloppe scellée à ses cachets le récit d'un secret fatal à sa femme, en autorisant ses exécuteurs testamentaires à faire usage de cette pièce pour défendre sa mémoire ;

« Que cette disposition constitue une menace injurieuse pour celle qui en est l'objet;

« Attendu qu'il a été déclaré à l'audience, au nom des exécuteurs testamentaires, qu'ils n'entendaient pas faire usage de cette pièce ;

« Qu'il y a lieu d'en ordonner la suppression :

« Statuant sur la demande reconventionnelle de Laffitte ès-noms :

« Attendu, par les motifs ci-dessus énoncés, qu'il y a lieu de remettre aux exécuteurs testamentaires l'ensemble des manuscrits déposés en l'étude d'Aubry ;

« Par ces motifs,

« Sans s'arrêter à la fin de non-récevoir élevée par Laffitte ès-noms, ordonne la suppression de la quatrième addition, ainsi que du passage contenu dans sa deuxième addition, et commençant par ces mots : « En terminant cette séance » et finissant par ceux-ci : « Même envers son digne mari » ;

« Ordonne en outre la suppression de toute épithète injurieuse se trouvant jointe au nom de la veuve Comte ;

« Fait défense à Aubry, notaire, dépositaire du testament de Comte, de délivrer copie dudit testament, sans avoir préalablement éliminé de l'expédition qu'il délivrera toutes les épithètes injurieuses pour la veuve Comte, et les deux passages ci-dessus visés ;

« Ordonne le dépôt par les exécuteurs testamentaires de l'enveloppe cachetée contenant le secret relatif à la veuve Comte, entre les mains dudit notaire, qui devra en opérer la destruction en présence des parties ou elles dûment appelées ;

« Déclare la veuve Comte mal fondée dans le surplus de ses conclusions, l'en déboute ;

« Reçoit Laffitte ès-noms reconventionnellement demandeur ;

« Dit que les pièces déposées chez Aubry, notaire, lui seront remises ;

« Et attendu que les parties succombent respectivement sur divers chefs,

« Compense les dépens faits jusqu'ici, et à l'égard du coût, de la levée, de l'enregistrement et de la signification du jugement, en fait masse pour être supportés par moitié par la veuve Comte et par Laffitte ès-noms. »

Tel est le jugement qui termina ce grand procès à l'avantage des exécuteurs testamentaires et qui nous assura la posses-

sion des papiers si précieux d'Auguste Comte. Le gain du procès fut d'autant plus heureux qu'on pouvait soupçonner très justement Mme Auguste Comte de vouloir détruire, si elle l'avait pu, toutes les pièces qui pouvaient déposer contre elle. Elle n'avait à cet égard aucun sentiment de haute moralité; ainsi elle a détruit toute sa correspondance avec Auguste Comte au lieu de la léguer, par exemple, à M. Littré; elle a mutilé le tableau d'Etex en détruisant l'image de Mme de Vaux et celle de la fille adoptive d'Auguste Comte, Sophie Martin.

Dans le procès, j'eus l'appui très généreux de nos confrères britanniques et notamment de M. Vernon Lushington et celui d'un exécuteur testamentaire que je suis heureux de citer, M. Deullin qui, outre sa large participation pécuniaire, vint tous les vendredis, jours de séance du tribunal, d'Epernay à Paris.

En terminant ce récit, je dois rappeler, comme l'établissent mes circulaires, que, si le testament d'Auguste Comte n'a pas été exécuté de la manière même qu'il avait prévue, j'ai pu en réaliser toutes les dispositions grâce aux concours de toute sorte et au dévouement des positivistes. Je dois notamment rappeler l'intervention spéciale dans les frais du procès de l'un des exécuteurs testamentaires, M. le comte de Limbourg-Stirum.

Je suis heureux d'avoir été l'organe autour duquel se sont centralisées les convictions et les bonnes volontés. Sans doute, il y a eu beaucoup de défaillances, dans le corps même des exécuteurs testamentaires, mais il y a eu aussi beaucoup de dévouement et de sentiment du devoir chez bon nombre d'autres.

Auguste Comte, en tête de son testament, indiquait ce qu'il appelait mon insuffisance d'énergie. Il avait, dans ce cas comme dans d'autres, jugé avec illusion et sans documents spéciaux. L'énergie ne s'apprécie pas dans les discours des gens et, à la guerre, les plus énergiques ne sont pas ceux qui parlent le plus : l'énergie ne se prouve que par les actes mêmes au moyen desquels on réalise un but déterminé. Je ne prétends nullement à des qualités exceptionnelles, mais j'ose revendiquer un sentiment réel du devoir qui m'a

toujours soutenu dans le long accomplissement de la fonction que j'avais acceptée d'Auguste Comte et, ensuite, de la confiance des positivistes. Arrivé au terme de ma carrière, qu'il me soit permis de montrer une certaine satisfaction d'avoir pu, dans l'intérêt du Positivisme, c'est-à-dire de la grande religion qui doit définitivement rallier l'Humanité, conduire l'exécution des volontés d'Auguste Comte jusqu'à l'achat de la maison qui sera le signe matériel de la continuité de notre œuvre. Tous ceux qui liront sans prévention ce procès terminal rendront justice et au Positivisme qui a prescrit des devoirs, et aux positivistes qui les ont dignement acceptés et remplis.

Pierre LAFFITTE,
10, rue Monsieur-le-Prince.

(Paris, 26 avril 1895, 4 César 107. — Cimon.)

VARIÉTÉS

LE POSITIVISME ET L'OPINION

DEUX ARTICLES SUR AUGUSTE COMTE.

Signe des temps ! Auguste Comte devient à la mode. Au silence concerté, à l'oubli systématique qui l'accueillirent de son vivant, à la critique de parti pris, au dénigrement intéressé qui le poursuivirent après sa mort, succède, grâce aux efforts trop dédaignés de ses disciples, sinon l'intérêt passionné, au moins la curiosité bienveillante des savants et des lettrés. A leur appel, la sympathie du public s'éveille, lentement, il est vrai ; désormais l'œuvre et le nom du philosophe sont couramment cités et font partie du bagage de connaissances que tout homme, au niveau de son époque, doit posséder.

Le salut au philosophe devient une sorte de dandysme littéraire, et, pour parler la langue du jour, un sport où chacun s'exerce à l'envi.

Ce devoir de bonne compagnie ne consiste le plus souvent qu'en une manière d'*interview* posthume, qui dispense d'une étude approfondie et dans laquelle la fantaisie se donne carrière, sous le couvert d'un respect réel et d'un intérêt non équivoque.

La méditation personnelle fait souvent défaut, les renseignements sont de seconde main, les jugements empruntés généralement à Stuart Mill, à Littré, au P. Gruber et la lecture de l'œuvre même de Comte se borne presque toujours à quelques échantillons, plus ou moins heureusement prélevés, soit au début, soit à la fin de ses ouvrages. Enfin le souci trop marqué de ne pas heurter les convictions du public spécial à chaque écrivain laisse subsister entre les prémisses posées et la conclusion offerte une inconséquence souvent trop peu dissimulée.

Quelque avortées que soient ces tentatives, elles n'en sont pas moins une porte ouverte aux esprits méditatifs, et, à ce titre, nous ne pouvons que les encourager.

Les conditions d'une critique vraiment impartiale et élevée sont trop difficiles à réunir pour qu'on puisse espérer les rencontrer couramment. La connaissance, même complète, de tout ce qui est sorti de la plume de Comte, n'équivaut pas à l'assimila-

tion intime de son œuvre, à la possession du point de vue nouveau qu'il a introduit dans la pensée contemporaine et dont il est lui-même justiciable.

A part les positivistes de naissance, en nombre encore trop restreint, les adhérents à la doctrine de Comte savent tous que le meilleur de leur conviction est fait de luttes prolongées, de déchirements intérieurs, de résistances brisées qu'une prédisposition toute personnelle leur a permis d'affronter. L'énergie du caractère, un certain sentiment social doivent assister l'évolution purement intellectuelle pour qu'elle puisse s'accomplir.

On ne saurait demander à des écrivains d'apporter, dans une critique qui aborde les sujets les plus divers, un tel ensemble de conditions ; nous devons donc apprécier plus l'effort que le résultat, sans ménager nos sympathies et nos encouragements à ceux que tente l'étude du Positivisme et qui se sentent attirés par la haute et noble figure de son fondateur.

Ces réflexions ne s'appliquent que très imparfaitement aux deux études que viennent de publier coup sur coup la *Revue des Deux-Mondes* et la *Revue philosophique* et nous voulons moins y relever les dissidences qu'y constater l'accord réalisé sur un grand nombre de points. Nous devons cependant signaler certaines erreurs que nous regardons comme graves et qui s'accréditeraient trop aisément à cause du talent et de la renommée de leurs auteurs.

I

Ce qui frappe d'abord dans le travail de M. Faguet (*Revue des Deux-Mondes*, juillet et août 1895), c'est l'étrange oubli dans lequel il a laissé la sociologie. Il passe directement de l'étude des idées et de la méthode à celle de la constitution de la morale et de la religion, sans tenir compte de la sociologie, véritable nœud du système, aboutissant de l'échelle encyclopédique, et qui, par la notion d'être collectif qu'elle institue, donne à la morale son réel fondement et fournit à la religion sa destination. — Il a bien entrevu que la morale positive est surtout sociale, mais il en cherche l'inspiration dans l'instinct physiologique de l'espèce, sans voir que son développement tient essentiellement à celui des institutions sociales, sans lesquelles elle resterait à l'état indéterminé.

Cette lacune suffit pour infirmer dans une large mesure les conclusions auxquelles aboutit M. Faguet, mais cette lacune n est pas la seule. Il n'est fait nulle part mention d'une des créations de Comte qu'il faut placer sur le même plan que la loi des

trois états et sa classification des sciences, c'est son tableau de l'âme, couronnement de la biologie et qui répond si complètement au reproche qui lui a été trop souvent adressé, d'avoir ignoré la psychologie. La classification des fonctions cérébrales forme la liaison entre la biologie et la sociologie, de même que celle-ci forme la liaison entre la biologie et la morale. N'en pas tenir compte, c'est se mettre dans l'impossibilité absolue d'apprécier la portée d'une œuvre dont la cohérence est un des principaux attributs.

Un autre caractère de l'appréciation de M. Faguet est de ne voir dans l'œuvre d'Auguste Comte qu'un développement de ses tendances personnelles et des particularités de sa propre organisation. — Aussi part-il de l'étude de l'individualité physique, intellectuelle et morale de Comte pour expliquer l'œuvre qu'il a accomplie. — On voit tout de suite ce qu'il y a d'insuffisant dans une pareille appréciation. Le véritable philosophe est celui qui, se dégageant de sa propre nature, se place dans les meilleures conditions possibles d'objectivité. Nul plus qu'Auguste Comte n'a satisfait à cette condition. La *Philosophie positive*, qui reste, aux yeux de beaucoup de penseurs, son œuvre maîtresse, n'est qu'un immense préambule, une parenthèse ouverte pour se rattacher à la chaîne des traditions, pour se réclamer de ses prédécesseurs, avant d'aborder la réforme morale et religieuse qu'il avait en vue au début même de ses travaux. Il n'a rien voulu entreprendre sans avoir systématisé le savoir acquis; il a voulu que sa construction fût assise sur les résultats accumulés de la sagesse humaine et en parût le prolongement naturel. Aussi a-t-il été véritablement le porte-voix de l'espèce.

Signalons enfin le silence complet de M. Faguet à l'égard de la *Philosophie première* dont Auguste Comte a tracé le plan, que M. Pierre Laffitte a professée et vient de publier, et que l'on ne saurait omettre dans une étude qui veut être complète et sincère.

Il est facile de voir combien la faculté d'expression que possèdent à un haut degré les littérateurs témoigne, en réalité, d'une assimilation superficielle. La presque totalité des deux articles de M. Faguet présente un résumé satisfaisant à beaucoup d'égards des grandes lignes du Positivisme; les dix pages de conclusion montrent que l'effort considérable tenté pour exposer la doctrine a été insuffisant pour en tirer les conséquences qui s'imposent. C'est ce que nous voulons faire voir plus explicitement en suivant pas à pas M. Faguet dans ses développements.

D'après une rapide anaylse de la nature d'Auguste Comte, qui

nous est dépeint comme absolu, intransigeant, orgueilleux et naïf, M. Faguet admet, par une subtilité curieuse, que le philosophe a été amené à condamner, chez les autres hommes, l'indépendance et l'autoritarisme qui le caractérisaient lui-même. Ce sont ses propres défauts, justifiés pour lui, dont l'extension et la généralisation lui paraissent constituer le plus grand danger pour l'espèce humaine. De là, son horreur de la liberté et de l'anarchie qui en est la conséquence directe, et la nécessité d'imposer à tous les hommes une méthode unique de pensée et d'action. Voilà la base fragile, sans parler de la monstruosité morale qu'elle implique, qui aurait servi de point de départ et de raison d'être à l'œuvre du grand philosophe.

Puis, par un lien que l'on ne saisit pas bien, M. Faguet nous montre la division du travail comme un résultat de cette anarchie; nous serions tenté de la considérer comme un commencement de régularisation des efforts humains et un indice d'entente; mais il n'importe. Les avantages et les inconvénients de cette division du travail sont d'ailleurs assez bien exposés. Une autre forme de l'anarchie est la liberté de conscience, principe de destruction, mais non d'organisation. Enfin la civilisation, en se développant, laisse subsister des principes caducs à côté des principes nouveaux, autre source d'anarchie et de conflits dans les cerveaux humains.

Par sa loi des trois états, Comte a pu à la fois analyser le phénomène et montrer les phases successives par lesquelles est passé l'entendement humain et qui, empiétant l'une sur l'autre, créent cette redoutable instabilité qu'il s'agit de combattre et de détruire.

Si la liberté n'est pas le principe directeur des sociétés, c'est évidemment la foi qui doit y suppléer, mais non la foi aveugle et sans preuves. Les conditions d'une foi démontrée sont réalisées par la science, en voie de constitution et non débarrassée des résidus des anciennes croyances. Il en résulte que l'œuvre à réaliser est double : une destruction nécessaire, que le XVIIIe siècle a accomplie; une reconstruction, qui sera la tâche dévolue à l'époque moderne. En passant, M. Faguet indique que la notion de finalité constitue le danger le plus redoutable que nous aient laissé la métaphysique et la théologie. Puis, considérant la finalité comme une hypothèse, il en profite pour définir l'hypothèse scientifique, seule légitime, parce qu'elle se résout finalement dans la notion de loi. Après avoir jeté un dernier coup d'œil sur la métaphysique et sur les dangers auxquels elle expose le sentiment et l'intelligence, M. Faguet passe à l'examen de la hiérar-

chie des sciences dont le principe serait l'horreur de la métaphysique, plus encore que la complexité croissante ou la généralité décroissante.

Telle est l'idée un peu confuse et sommaire que M. Faguet se fait du Positivisme.

Il n'y a rien, dans tout ce qui précède, qui soit en contradiction avec les enseignements de Comte, nous nous empressons de le reconnaître, et il est intéressant de voir exposés dans un style clair et abondant les points principaux de notre doctrine. Pourquoi M. Faguet ne s'est-il pas appliqué avec la même conscience à l'étude de la *Politique positive* qui paraît pour lui lettre morte? Les doutes et les objections par lesquels il conclut se seraient présentés à son esprit avec moins de force et peut-être serait-il arrivé à les apaiser. Sans la connaissance de la sociologie, surtout statique, on ne voit pas, en effet, comment de la loi des trois états et de la hiérarchie des sciences peut naître une morale individuelle. Un classement des connaissances et une loi d'évolution intellectuelle peuvent être des moyens précieux d'éducation mentale, mais il faut les compléter par une étude de l'activité et du sentiment, envisagés dans leurs manifestations collectives, c'est-à-dire dans l'histoire des sociétés et des institutions dans lesquelles ont été fixés les aspects permanents de notre nature individuelle. Cette corrélation des facultés individuelles avec les institutions sociales ne peut s'établir sans une théorie exacte de la nature humaine, et à cet égard, Auguste Comte ne nous a pas laissés au dépouvu : son tableau systématique de l'âme, en nous faisant connaître les facultés élémentaires de l'Homme, ainsi que la possibilité de les combiner (théorie des fonctions composées du cerveau), nous permet d'envisager l'Homme sous son triple aspect intellectuel, sentimental et pratique.

Ainsi se trouve établie la base indispensable de la sociologie dont les cinq grandes divisions : Propriété, Famille, Gouvernement, Religion et Langage constituent le développement de nos instincts élémentaires. La sociologie dynamique est elle-même dominée par les trois lois d'évolution indiquées dans la *Philosophie première*.

La morale naît donc de la réaction de la société sur l'individu et de l'individu sur la société. M. Faguet pense qu'Auguste Comte a prétendu changer directement l'instinct social en instinct moral et que sa religion n'est que l'extension de sa morale, imposée aux hommes par l'institution du pouvoir spirituel. Ces procédés expéditifs et sommaires sont loin de correspondre à la réalité; les conceptions de Comte forment une trame serrée, un enchai-

nement combiné qu'il faut suivre pas à pas, si l'on veut s'en rendre raison.

Aussi, les conclusions de M. Faguet se ressentent-elles de l'insuffisance de son études, ses critiques portent d'abord sur la loi des trois états, qui ne s'appliquerait pas aux peuples orientaux.

Sans doute, elle n'a pu être constatée que chez les peuples occidentaux, qui, seuls, présentent la succession effective des trois états. L'Orient n'est, en effet, qu'aux premiers termes de l'évolution, puisque le fétichisme et le theologisme y règnent à peu près sans partage; mais il reste soumis pour l'avenir à la même loi que l'Occident, à moins d'admettre qu'il y ait une différence de nature entre les hommes et une dissemblance entre le fonctionnement des cerveaux humains, suivant la latitude où ils se trouvent.

M. Faguet commet aussi l'erreur commune qui consiste à croire que chacun des trois états se rapporte à une période historique déterminée. Cette loi établit leur succession dans l'entendement humain; c'est-à-dire que chaque phénomène envisagé passe successivement par trois interprétations différentes, dont l'ordre ne peut être interverti, mais qui peuvent s'appliquer en même temps à des phénomènes distincts. Il y a donc simultanéité dans les trois états, et Comte, en qualifiant une époque de l'histoire de fétichique, de théologique, ou de positive n'a voulu caractériser que l'état prépondérant. Par conséquent, il n'y a pas de période métaphysique plus courte que les deux autres; l'état métaphysique a toujours existé et se prolongera sans doute longtemps encore, quoique le nombre des phénomènes dont on lui demande l'explication doive diminuer de plus en plus. Cette vieille querelle, ressuscitée, dernièrement encore, par M. Barthélémy Saint-Hilaire est depuis longtemps vidée d'une manière définitive.

M. Faguet pense aussi que l'expression de lois naturelles employée par Comte cache une entité. On pourrait étendre ce reproche à tous les mots quelconques mais il est facile de voir la différence entre l'abstraction personnifiée qui constitue l'entité, et un terme de généralisation qui groupe sous un signe unique un ensemble de faits restés distincts et séparés dans l'esprit de celui qui l'emploie. Les lois sont des faits généralisés qui se reproduisent d'une manière semblable dans un ordre déterminé et constant de succession; il n'y a rien là de mystique ou de surnaturel. Ici, le manque d'esprit scientifique et même phi-

losophique apparait avec une rare évidence; il s'accuse aussi dans cette affirmation erronée que Comte n'a jamais démontré par quelles modifications propres, intimes, intrinsèques, les hommes sont passés d'un état à un autre.

Comte a cependant exposé que c'est le développement graduel de l'esprit abstrait qui, en remplaçant la contemplation des êtres réels par celle des êtres fictifs et des abstractions personnifiées, a déterminé le passage des conceptions humaines d'abord de l'état fétichique à l'état théologico-métaphysique et enfin de celui-ci à l'état positif, par la découverte des lois. Le fétichiste reste concret, il voit dans les êtres réels des phénomènes étroitement solidaires et presque fixes, permettant de reconnaître l'être correspondant et de le distinguer de tout autre, et constituant ses attributs particuliers, ses propriétés. Le métaphysicien compare entre eux les divers êtres, constate qu'ils ont certains caractères communs, et s'élève ainsi à la notion de propriétés abstraites, isolées de leurs sièges réels; il considère à part chacune de ces propriétés abstraites et les rend ainsi susceptibles de prendre tous les états de grandeur imaginables. Le savant, à son tour, ayant constaté que, dans un même être, les propriétés spéciales se limitent les unes par les autres, s'efforce de retrouver ces mêmes liaisons entre les propriétés abstraites, et de les formuler explicitement. Il s'élève ainsi à la notion de loi scientifique, c'est-à-dire de relation constante, indépendante de toute volonté, existant entre propriétés ou phénomènes abstraits, et établissant entre eux une dépendance mutuelle, un mode régulier de variation de l'un d'après l'autre. Cette loi, une fois connue, permet la prévision des événements qu'elle régit, et sert de base à la modificabilité. Ayant pour point de départ des remarques empiriques, résultat de la pratique spontanée, la loi sert à limiter les tâtonnements, à former des projets rationnels, en un mot à guider à son tour la pratique. Le but de Comte a été précisément de réaliser, pour la politique et la conduite privée, ce qui a lieu pour l'industrie, c'est-à-dire de les rendre systématiques en les faisant reposer sur deux sciences abstraites, la sociologie et la morale théorique. — M. Faguet dit aussi qu'il n'y a dans la vie des sociétés que des changements échappant à toute règle : cela prouve qu'il ignore que trouver une loi consiste à déterminer ce qu'il y a de constant au milieu de ces variations en apparence indéfinies; or, c'est là ce que font les savants. Déclarer que les changements que présente le spectacle historique sont tellement compliqués qu'on n'y distingue rien de fixe revient à dire que les lois socio-

logiques sont d'une découverte extrêmement difficile, accessible seulement à des génies de premier ordre, tel qu'était Auguste Comte.

Faisons également justice du reproche adressé à Comte de retomber dans la métaphysique et d'avoir aussi sa finalité, le progrès. — M. Faguet confond la finalité et la destination.

La première, notion métaphysique, n'est que la réalisation d'un état stable et définitif vers lequel s'achemine l'Humanité et qui, une fois atteint, ne peut être dépassé. C'est le paradis ou l'enfer des chrétiens, ou le nirvana des bouddhistes. — Le progrès, au contraire, est une tendance, une marche vers un état idéal, jamais atteint et dont la conception se modifie avec l'évolution même. — La finalité est un état concret et absolu, la destination une notion abstraite et relative ; la première est une notion métaphysique, la seconde une notion positive. M. Faguet pense qu'il n'est pas impossible que nous soyons arrivés dès maintenant à cet état parfait et que tout le progrès possible ait été réalisé. Nous lui retournons sa question et nous lui demandons : qu'en savez-vous ?

Enfin, M. Faguet constate que l'effort d'Auguste Comte pour relier les sciences naturelles aux sciences morales n'a pas abouti, et que les mêmes lois ne s'appliquent pas à la nature et à l'homme. Ici, M. Faguet prouve une fois de plus qu'il n'a pas pris la peine de lire attentivement Auguste Comte.

Ce que Comte a voulu établir, ce n'est pas l'unité de loi, c'est l'unité de méthode pour arriver à la découverte des lois distinctes ; cette méthode, depuis longtemps connue sous le nom de méthode d'observation, que l'on désigne aujourd'hui un peu vaguement sous celui de méthode expérimentale, s'applique à des degrés différents à tous les phénomènes quels qu'ils soient. Aussi Comte a-t-il rejeté l'imagination, le sentiment, la méthode *à priori*, l'absolu, etc. En établissant sa hiérarchie des sciences, il a montré que chaque phénomène est subordonné aux phénomènes relevant des sciences antérieures et qu'il est indépendant de ceux appartenant aux sciences postérieures ; l'homme est donc soumis aux mêmes lois mathématiques, astronomiques, physiques, chimiques et biologiques que les animaux, les végétaux et les corps inorganiques. La loi morale ne peut ainsi trouver sa base que dans l'organisation propre de l'homme, tant personnelle que collective. Le phénomène moral a donc lui aussi son indépendance, mais il est modifié par les phénomènes cosmologiques, biologiques et aussi *sociaux* qui le précèdent dans la hiérarchie.

Cette rupture de continuité entre le monde moral et le monde matériel qui effraie M. Faguet, elle existe en réalité d'une science à l'autre, et l'on ne peut les relier entre elles que subjectivement, c'est-à-dire en les regardant comme ayant été créées par l'Humanité pour son service. Cette coordination des sciences d'après leur destination commune permet seule au cerveau humain d'avoir une vue d'ensemble sur des faits objectivement distincts et discontinus.

En terminant, M. Faguet conteste que la contemplation de l'Humanité soit un idéal suffisant pour satisfaire nos besoins moraux et ajoute qu'au reste c'est retomber en théologie que l'adorer au même titre que Dieu. Il est à peine besoin d'indiquer qu'il ne s'agit nullement de l'Humanité concrète, mais d'une Humanité épurée à laquelle ne sont incorporés que les œuvres et les noms de ceux qui se sont réellement voués à son service; c'est une construction à la fois idéale et réelle, en dehors de laquelle il n'y a pas de leçons à chercher ni d'exemples à suivre. M. Faguet ne peut s'empêcher de reconnaître que ce qu'il y a d'efficace dans l'idée de Dieu n'est que de l'Humanité transposée, mais il préfère l'adoration indirecte, sans cependant en donner des raisons bien concluantes.

Nous n'insisterons pas sur l'impuissance supposée du Positivisme à établir le pouvoir spirituel. La question est, paraît-il, réservée pour une étude plus approfondie.

Faute d'avoir compris l'importance et le rôle de la sociologie, l'impression qui se dégage pour M. Faguet de l'étude à laquelle il s'est livré lui fait entrevoir Comte comme un penseur profond, mais purement intellectuel, ayant échoué dans le but de rénovation sociale et morale qu'il poursuivait.

Quant à nous, comme nous le disions au commencement de cet article, tout en sachant gré à M. Faguet de l'intention qui l'a guidé, nous pensons qu'il est resté réellement au-dessous de sa tâche pour deux raisons : la première, c'est qu'il n'a pris qu'une connaissance très superficielle et très incomplète du Positivisme, et qu'ensuite l'orientation de son esprit ne lui a pas permis de s'assimiler suffisamment ce qu'il y a d'original et de nouveau dans l'œuvre d'Auguste Comte, condition indispensable pour pouvoir porter un jugement motivé sur une des plus grandes tentatives dont puisse s'honorer l'esprit humain.

(A suivre.) Lucien MOMENHEIM.

BIBLIOGRAPHIE

ACTA ET VERBA, PAR JUSTIN DÉVOT.

En 1882, paraissait sous la plume de M. Léo Quesnel, une série d'articles dirigés contre la race noire et plus particulièrement contre la république haïtienne. Quelques étudiants haïtiens, résidant à Paris, entreprirent de répondre à ces attaques injustifiées et publièrent un volume intitulé : « *Les détracteurs de la race noire et de la République d'Haïti.* » M. le Dr Robinet apprécia cet ouvrage dans la « *Revue Occidentale* », en même temps qu'il s'associait à la vigoureuse protestation de ces Haïtiens, au nombre desquels se trouvait M. Justin Dévôt, il rendait hommage à leur ardent patriotisme et à leur profond amour de la civilisation.

C'est encore l'amour de sa patrie qui a poussé M. J. Dévôt à publier son livre *Acta et Verba* dans lequel il la fait connaître dans l'espoir de la faire aimer.

Ce livre contient nombre d'articles du plus haut intérêt sur l'enseignement public, et plus spécialement sur celui du droit à Haïti dont M. Dévôt est professeur.

Cette question de l'instruction publique qui, dans tous les pays, préoccupe vivement tous les hommes de progrès, puisqu'elle est pour ces peuples une question de la première importance, M. Dévôt l'a faite sienne, en s'inspirant de l'exemple des hommes éminents qu'il avait vus chez nous à l'œuvre. Toute cette partie est traitée amplement dans de nombreux articles techniques.

Mais ce qui intéresse le plus le lecteur, le lecteur français surtout, c'est l'appréciation des efforts tentés pour l'abolition de la traite des noirs. Les projets du cardinal Lavigerie reçoivent l'approbation de M. Dévôt qui s'y associe sans restriction et convie ses compatriotes, au nom de la solidarité, à aider de toutes leurs forces à la délivrance de leurs frères d'Afrique. Les positivistes qui ont lu le magistral article de M. P. Laffitte sur le capitaine Binger feront ici des réserves très sérieuses.

M. Justin Dévôt a fait ses études en France et il aime la France comme une seconde patrie. Ses poètes, ses dramaturges, ses écrivains, lui sont familiers et sa langue n'a pas de secrets pour lui; aussi n'a-t-il pu échapper à l'influence du grand penseur qui institue la philosophie positive, et c'est par ces lignes dignes d'être citées que se termine son ouvrage : « la philosophie construite par A. Comte, à laquelle l'avenir réserve, nous en avons l'assurance, une éclatante revanche de calomnie et des injustes critiques dont on l'abreuve. On lui est hostile parce qu'on ne la connaît pas. Les doctrines qu'elle enseigne ne sont pas desséchantes et décourageantes. L'esprit y acquiert une trempe solide et le cœur s'y nourrit d'idées et de sentiments propres à élever la dignité de l'espèce. Elle n'est nullement l'ennemie de l'idéal. Etudiez-la avant de la juger. »

J. La Cécilia.

AVIS

M. Pierre Laffitte fera, le jeudi 28 novembre, une conférence à la mairie de la rue Drouot sur la *Patrie*.

ERRATA

relatifs aux numéros de Juillet et de Septembre

par E. Mignoneau.

Juillet. — Page 17, ligne 13 : lire 1855 au lieu de 1856. Page 132, ligne 6 : lire 352 au lieu de 351.

Septembre. — Page 206, ligne 29 : lire déduire au lieu de détruire. Page 235, ligne 18 : lire en vue au lieu de en voie.

Le Propriétaire, Gérant responsable : P. Laffitte.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME DOUZIÈME

(SECONDE SÉRIE)

N° 4

N° 5

Versailles. — Imp. AUBERT, 6, avenue de Sceaux.